REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

Vol. 68

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

© OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES : 05 — 86

Codification : 4 07 2345

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur : M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

BUREAU

Président : M. Luciani (D.), directeur honoraire au Gouvernement général, délégué financier, maire d'El-Biar.

Vice-présidents : MM. Yver (Georges), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Albertini (Eugène), directeur du service des antiquités de l'Algérie, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général : M. Esquer (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire général adjoint : M. Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. Berque, administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général.

Membres : MM. Carcopino (Jérôme), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Marçais (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Alazard (Jean), conservateur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Massé (Henri), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Lespès (René), professeur agrégé au Lycée d'Alger.

Larnaude (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Membre correspondant : M. Douel (Martial), inspecteur général des Finances.

MEMBRES A VIE

Colonel Azan (Paul), 21, avenue de Suffren, Paris (VIIe).

Joleaud (L.), professeur à la Faculté des Sciences, 143, boulevard St-Michel, Paris (Ve).

Monchicourt (Ch.), docteur ès lettres, contrôleur civil, Tunis.

Pallary (Paul), instituteur, Eckmühl (Oran).

Poinssot, directeur des antiquités tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

Sergent (Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin d'Essai,

MEMBRES

ABD EL WAHAB, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

ABOUDOU, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

Mlle ABRIA (Yvonne), palais Khéredine, la Manouba (Tunis).

ALAZARD (Jean), conservateur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, 9, rue de Strasbourg, Alger.

ALBERTINI (Eugène), directeur du Service des Antiquités, professeur à la Faculté des Lettres, 36, rue de Lyon, Alger.

ARCHIVES départementales, Constantine.

ARCHIVES départementales, Oran.

ASHER, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.

BALLU (Albert), inspecteur général des Monuments historiques, 30, rue Blanche, Paris (IXe)

BARBEDETTE (F.). 9, boulevard Carnot, Alger.

BASSET (André), professeur à l'Institut des Hantes Etudes Marocaines, Rabat.

BEL (Alfred), directeur de la Médersa de Tlemcen.

BEL (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

BEN CHENEB (M.), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 4, rue Villebois-Mareuil (St-Eugène), Alger.

BÉRAUD (J), chef de bureau honoraire à la Préfecture, Constantine.

BERNARD (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

BERNARD, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, au Ruisseau-Kouba, Alger.

BERQUE (Augustin), administrateur de Commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger.

BÉVIA (Jean), architecte, 16, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Aumale (Alger).

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales, 2, rue de Lille, Paris(Ie).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Alger.

BIBLIOTHÈQUE municipale, Duperré (Alger).

BIBLIOTHÈQUE nationale, Alger.

BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Bône (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Aïn-M'lila, Constantine.

BIBLIOTHÈQUE populaire, Blida (Alger.

BIBLIOTHÈQUE populaire, Burdeau (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Canrobert (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Damiette (Alger)

BIBLIOTHÈQUE populaire, Descartes (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire du Belezma, Corneille (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE populaire, El-Biar (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Fontaine du Génie (Alger).

BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Ténès (Alger).

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Fort-National (Alger).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Miliana (Alger).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Rabelais (Alger).

BIBLIOTHÈQUE municipale. Tlemcen (Oran).

BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Mascara (Oran).

BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Tlemcen (Oran).

BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Staouéli (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Tabia (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Le Télagh (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Frenda (Oran(.

BIBLIOTHÈQUE populaire, Hammam-bou-Hadjar (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Inkermann (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Khenchela (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE publique, Lapasset (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Laveyssière (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Malherbe (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Marengo (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Ménerville (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Perrégaux (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Robertville (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Saïda (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Saint-Leu (Oran).

BOBÉRIÉ[illegible]IER, professeur au Collège Blida (Alger).

BOULIFA (Saïd), chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.

BOURGE[illegible] (H.), avocat, Souk-Ahras (Constantine).

BOUZAR (Mohamed), interprète judiciaire, Miliana (Alger).

BRAUDE[illegible], professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, Alger

BRITISH [illegible]SEUM. Londres.

BRUNOT [illegible], chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat

BUREAU [illegible] Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).

CABINET [illegible] du Résident Général de France, Rabat (Maroc).

CARBONE[illegible] (Jules), imprimeur-éditeur, 11, rue Livingstone, Alger.

CARCOPINO (Jérôme), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 7, rue Garancière, Paris (VIe).

Dr CASSA[illegible], 35 *bis*, rue Es Sadikia, Tunis.

Commandant CAUVET, Villa du Bois, Birmandreïs (Alger).

CAZENAV[illegible] (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, av[illegible] de la Bouzaréa, Alger.

Conte pr[illegible]fessore CAVAZZA (Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.

CECCALDI (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 39, rue Ribéra, Paris (XVI[e]).

CERCLE ALGÉRIEN, 7. Place de la République, Alger.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE.

CHAMPION (Edouard), libraire, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

CHARLÉTY (Sébastien), recteur de l'Académie de Paris.

Baron CHASSERIAU (A.), 12, rue de la Néva, Paris (XIIIe).

CHEF de la Section sociologique des Affaires indigènes, Tanger, (Maroc).

CHEF du Service des Affaires Indigènes à la Résidence générale Tunis.

CHRISTOFLE (Marcel), architecte du Gouvernement général, Palais d'Hiver, Alger.

COGNARD, 10, boulevard Général Farre, Alger.

COLLÈGE franco-musulman Moulaï Idriss, Fez.

COMMUNE d'El-Biar.

COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).

COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).

COMMUNE MIXTE d'Aïn-el-Ksar-El-Mahder (Constantine).

COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).

COMMUNE MIXTE de l'Aurès, Arris (Constantine).

COMMUNE MIXTE des Bibans, Medjana (Constantine).

COMMUNE MIXTE des Eulma (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Fedj-Medzala (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).

COMMUNE MIXTE de Guyotville (Alger).

COMMUNE MIXTE de La Calle (Constantine).

COMMUNE MIXTE de La Mina (Oran).

COMMUNE MIXTE des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Maillot (Alger).

COMMUNE MIXTE de Morsott, Tébessa (Constantine)

COMMUNE MIXTE de l'Oued-Cherf (Constantine).

COMMUNE MIXTE de l'Oued-Marsa (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).

COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).

COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).

COMMUNE MIXTE du Bélezma, Corneille (Constantine).

COUR, docteur ès lettres, professeur à la chaire d'arabe, place Négrier, Consfantine.

DENY (J.), professeur à l'École des langues orientales, 2, rue d'Ulm, Paris (V[e]).

DEREDINGER (Commandant), 99, quai d'Orsay, Paris (XVe).

DESPARMET, professeur agrégé d'arabe au Lycée, Alger.

DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 2, route de Choisy L'Hay (Seine).

DIRECTION de l'Enseignement à la Résidence de France, Rabat (Maroc).

DOLCEMASCOLO docteur, Kalâa Djerda (Tunisie).

DOUEL (Martial), inspecteur général des Finances, 28, rue Gay-Lussac, Paris (V[e]).

DOURNON (A.), directeur de la Médersa, Constantine.

DUBOSQ (Abbé). curé de Tipaza.

EBERT (Paul), conseiller de Gouvernement honoraire, Plateau de Guyotville, Alger.

ESQUER (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général. 12, rue Emile Maupas, Alger.

ESSEMIANI (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).

DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, chef du Service cartographique au Gouvernement Général de l'Algérie.

FRANC (J.), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, Alger.

GARDEL, chef de bureau aux affaires indigènes, Biskra.

GARTEISER (Commandant), 32, avenue de la Bourdonnais, Paris (VIIe).

GASSER (Docteur), conseiller général. 3, rue Général Joubert, Oran.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole des Langues orientales 9, rue Joseph Barra, Paris (VI).

GAUTHIER (Commandant), commandant le territoire des Oasis.

GAUTIER (E.-F.) professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

GLÉNAT (Jean), conservateur au Musée des antiquités, Alger.

GRANCHAMP (Pierre), chef de bureau à la Résidence Générale, 20 avenue Garros, Tunis.

GRELLET (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

GSELL (Stéphane), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris (XVIe).

HARVARD, Collège library, Cambridge, Massassuchets (U. A. S.).

HOUEL, chef des services municipaux, Safi (Maroc).

HUGUES (docteur), 63, rue Michelet, Alger.

IMMARIGEON, proviseur du Lycée Regnault, Tanger (Maroc).

JACQUART (Pierre), agriculteur, Villa Les Nopals, Télemly, Alger.

JUDE (Charles), officier interprète, Bureau des affaires indigènes, Ghardaïa (Alger).

JULIEN (André), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée de Beauvais, 1, rue J.-J. Rousseau, Malakoff (Seine).

LABOUTHIÈRE (G.), sous-directeur des affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

LADREIT DE LA CHARRIÈRE (Jacques), 20, rue Vanneau, Paris (VIIe)

LARNAUDE (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres, 123, rue Michelet, Alger,

LARROQUE, directeur de l'école El-Hamma, contrôle de Gabès (Tunisie)

LAURENS (Docteur), avenue de la République, Batna (Constantine).

LEBAR (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

LE BOUL, commissaire de police hors classe en retraite, Petit Castel, rue de la Liberté, El-Biar (Alger).

LESCHI (L.), professeur agrégé des Lettres au Lycée, 143, rue Michelet, Alger.

LESPÈS (René), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, 15, boulevard Laferrière, Alger.

LESTRADE-CARBONEL, administrateur de la commune mixte, Bordj-bou-Arréridj, (Constantine).

LEVÉ (général), 21, rue Cassette, Paris (VIe).

LÉVY-PROVENÇAL (E.), directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.

LIARAS (docteur), 29, boulevard Bugeaud, Alger.

LORENZI (Claude), 133, rue de Constantine, Alger.

LORION, 5, rue de Constantine, Alger.

LOTTE (Lucien), ingénieur en chef des C. F. R. A., 21, rue Alfred de Musset, Alger.

LOUPS (Léo), juge au Tribunal de première instance, Batna (Constantine).

LUCIANI (D.), directeur honoraire au Gouvernement Général, délégué financier, maire d'El-Biar (Alger).

LUNG (Frédéric), négociant, 1, rue du Laurier, Alger.

LYCÉE D'ALGER.

MAK LEHOSE, JACKSON & Co, 73, West Georges Street, Glascow (Ecosse).

MAGLIONE et STRINI, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

MAHDI SADOK, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala.

MARÇAIS (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

MARÇAIS (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).

MARTIN, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MARTINO (Pierre), Doyen de la Faculté des Lettres, 131, rue Michele Alger,

MASSÉ, professeur à la Faculté des Lettres, 19, boulevard Camille Saint-Saëns, Alger.

MASSIERA, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MASSIGNON, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIe).

MAURY (E.), directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

MAURY (Félix), directeur de l'Intérieur au Gouvernement général, Villa Léger, Chemin Yusuf, Alger.

MERCIER (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, délégué financier, parc Gattlif, Alger.

MERLIN (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines musée du Louvre, Paris.

MEUNIER (A.), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 28, boulevard Carnot, Alger.

MINET (Pierre), contrôleur civil stagiaire, Résidence générale, Tunis.

MIRANTE (J.), directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

MOISY (Mlle), professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MONTALAND (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

MORAND (Marcel), doyen de la Faculté de Droit, 137, rue de Constantine, Alger.

MOULIAS (Capitaine), chef de bureau des Affaires indigènes, 51 (*bis*), rue Michelet, Alger.

MUSÉE DEMAEGHT, Oran.

NESSLER, boulevard de l'Industrie, Oran.

OLIVIER (Mme), haouch el Bey, Rouïba, Alger.

OPPETIT, sous-préfet, Orléansville (Alger).

PARKER (Junius), libraire, 27, Broed Street, Oxford (Angleterre).

PATTÉ, professeur au Collège, Blida (Alger).

PAYSANT (L.), trésorier-payeur honoraire. 6, rue Joinville, Alger.

PÉRÈS, professeur à l'École primaire supérieure de Maison-Carrée, (Alger).

PHILIPPAR, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Ier).

POULLET, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).

RATTIER, architecte en chef des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (XVIe).

RAVENET, chef de service à la Direction des Territoires du Sud du Gouvernement général, Alger.

RAYNAUD (Lucien), inspecteur général des services d'hygiène de l'Algérie, villa Labladji, chemin de Gascogne, Alger.

REY (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.

REYGASSE (Maurice), directeur du Musée d'Etnographie, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Alger.

RICOME (Jules), négociant, 11, boulevard Carnot, Alger.

ROBERT, administrateur principal honoraire de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

ROLLAND (Edouard), avocat, 66, avenue Mers-Sultan, Casablanca (Maroc).

ROLS (Denys), attaché au Cabinet du Préfet (Oran).

ROUVIER (Paul), professeur à la Médersa (Tlemcen).

ROZIS (A.), sous-directeur des Territoires du sud au Gouvernement Général, Alger.

SABATIER (E.), ancien président des délégations financières, 35, boulevard d'Argenson, Neuilly-sur-Seine (Seine).

SAGOT (François), docteur ès lettres, juge au tribunal de 1re instance, Batna (Constantine).

SAINT-CALBRE (Charles), directeur de la Médersa, Alger.

SALENC, directeur du Collège Moulay-Idriss, Fez (Maroc).

SAMBOEUF (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

SECTION HISTORIQUE du Maroc, 101, rue du Bac, Paris (VIIe).

SECTION SOCIOLOGIQUE, affaires indigènes, Rabat (Maroc).

SECTION SOCIOLOGIQUE, affaires indigènes, Tanger (Maroc).

SERRES (Jean), chef de Cabinet civil du résident général de France, Rabat (Maroc).

SERVICE CARTOGRAPHIQUE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL, rue de la Liberté, Alger.

SIMONI (Louis), drogman à la Résidence générale, Tunis.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE, ORAN.

SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE, le Caire (Egypte).

SOUALAH (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, Alger.

STECKERT, libraire, 16, rue de Condé, Paris.

SUPÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE, Maison-Carrée, Alger.

TAILLIART (Charles), recteur de l'Académie, Alger.

TEISSIER, conseiller de Gouvernement, 3, boulevard de la République, Alger.

VALAT (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, Alger.

VALETTE, inspecteur des finances, contrôleur des dépenses engagées au Gouvernement général, Alger.

VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux.

VIALLAT, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue de la Merci, Montpellier, (Hérault).

Mme VINCENT, Sidi Chami (Oran).

VONDERHEYDEN (Maurice), professeur à la Médersa, Alger.

YVER (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Michelet, Alger.

Assemblée générale

du 16 Janvier 1927

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE s'est réunie en assemblée générale le 16 janvier 1927, à 10 heures, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres d'Alger, sous la présidence de M. Luciani, 1er vice-président, remplaçant M. Paysant, démissionnaire.

Au bureau : MM. Albertini, 2e vice-président ; Yver, secrétaire général ; Berque, trésorier-adjoint.

Le Président fait l'éloge des membres de la Société décédés depuis la dernière assemblée générale, MM. Edmond Doutté et Henri Basset, le premier, ancien vice-président, le second, membre du bureau de la Société ; des notices nécrologiques leur seront consacrées dans la *Revue Africaine*.

Par contre, la Société peut se réjouir de la nomination de M. William Marçais comme professeur au Collège de France. Le président déclare que le bureau qui se présente aux suffrages de l'assemblée générale a pris pour programme la réalisation des mesures adoptées en principe il y a un an, et qui tendent à augmenter la diffusion de la *Revue* et à lui apporter des modifications qui, sans rien lui enlever de son caractère scientifique, la rendront plus vivante.

Dans son rapport, le Secrétaire général retrace la carrière de MM. Edmond Doutté et Henri Basset. Il déplore que son état de santé ait contraint M. Paysant à résigner les fonctions de président qu'il a exercées pendant vingt-trois ans. Passant à l'examen de la situation de la Société, il constate la stagnation du nombre des adhérents et, par suite, du montant des cotisations. La situation est cependant meilleure que l'an dernier, du fait que M. le Gouverneur Général, reconnaissant les services rendus par la Société historique, en acceptant d'en être le Président d'Honneur, lui a accordé une subvention extraordinaire de 5.000 francs qui lui a permis d'éteindre le passif.

Le Trésorier-adjoint présente ses comptes à la date du 10 janvier 1927 :

ACTIF

Cotisations (1926 et arriéré de 1925).....	2.170	90
Subvention annuelle du Gouvernement Général....	1.000	»
Subvention extraordinaire du Gouverneur Général.	5.000	»
Achat d'une collection de la *Revue Africaine*....	1.011	30
Versement de M. Monchicourt à titre de membre à vie	300	»
Compte chèque postal au 1er janvier 1926.....	693	35
TOTAL DE L'ACTIF.....	10.175	55

PASSIF

Dépenses d'impression de la *Revue Africaine* (1924-1926)	7.980	«
Frais d'affranchissement, recouvrement de cotisations, etc.....	87	50
TOTAL DU PASSIF.....	8.067	50
EXCÉDENT DE L'ACTIF.....	2.108	»

Des félicitations sont votées au Trésorier-adjoint pour la clarté avec laquelle il a exposé la situation financière Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection du Bureau pour 1927. Sont élus :

Président : M. LUCIANI,
1er Vice-Président : M. YVER,
2e Vice-Président : M. ALBERTINI,
Secrétaire général : M. ESQUER,
Secrétaire général adjoint : M. BEN CHENEB,
Trésorier : M. BERQUE,
Membres du bureau : MM. CARCOPINO, G. MARÇAIS, ALAZARD, MASSÉ, LARNAUDE, LESPÈS.

LES ORIGINES

DE LA PROSE LITTÉRAIRE ARABE [1]

Je voudrais rechercher avec vous dans quelles conditions, et sous quelles influences, s'est formée la prose littéraire arabe, et en étudier, dans l'ordre chronologique, les plus anciens monuments.

Je n'étonnerai personne en constatant que, dans la littérature arabe comme dans toutes les littératures, la prose est une invention relativement tardive. Il faut voir en cette invention un fait notable, et peut-être même, à mon avis, le plus notable des faits dans l'histoire littéraire de tous les pays. En le tenant pour naturel, M. Jourdain péchait gravement. Très peu de peuples se sont créé spontanément une prose ; certains ne semblent jamais l'avoir tenté ; certains n'y sont jamais parvenus ; et ceux qui ont réussi dans l'entreprise y ont mis une remarquable lenteur. Partout, semble-t-il, la poésie a précédé la prose. Qu'il me suffise d'invoquer l'exemple de deux grands peuples prosateurs, les Grecs et nous-mêmes. Parmi les sociétés humaines de type archaïque, il n'en est guère qui n'aient leur poésie ; mais aucune ne paraît posséder de littérature en prose. Un gros livre posthume de l'apôtre du Sahara, le père de Foucauld, nous a récemment révélé la poésie des Touareg. Elle est abondante, charmante parfois, un peu monotone dans l'ensemble ; j'ajoute que comme toutes les poésies de primitifs — mais ceci est une autre question — elle a nettement le caractère d'une littérature d'école : elle fait usage

(1) Leçon d'ouverture du cours de « Langue et littérature arabes » professé au Collège de France.

d'une métrique savante et stable, distingue des genres, possède ses thèmes consacrés, fait la part trop belle aux clichés. Auparavant le même auteur avait publié un choix de textes touareg en prose. Or l'examen le plus superficiel du recueil révèle qu'il ne nous offre pas des productions spontanées d'écrivains touareg, mais bien des morceaux composés exprès sur la demande de l'enquêteur européen, le plus souvent d'après un canevas de son invention propre, ou même simplement traduits de textes français et arabes préalablement établis. Les Touareg ont incontestablement une poésie ; ils n'ont incontestablement pas de prose, et ne ressentent pas le besoin d'en avoir une.

La naissance de la prose dans les collectivités humaines implique d'abord, cela va de soi, une diffusion notable de ce procédé matériel de fixation de la chose exprimée qu'est l'écriture ; mais encore et surtout elle procède, semble-t-il, d'une révolution des esprits qui exige l'établissement entre les individus de rapports sociaux complexes. Le besoin d'exposer, de raisonner, de discuter, de convaincre auquel elle doit satisfaire est le fruit du progrès de la réflexion et de la culture logique. L'apparition de la prose coïncide avec l'éveil à la vie de l'esprit d'analyse et de l'esprit de synthèse et marque la première poussée de l'esprit scientifique. Il faut du temps à l'homme pour se libérer et libérer l'expression de sa pensée des vieilles contraintes de la mesure, du rythme, de la musique, pour renoncer aux joyaux magnifiques et barbares de la rime et de l'assonnance. Il lui en faut plus encore pour arriver à cette idée simple et rare, que sa langue de tous les jours a sa noblesse et sa beauté propres, que le nombre vaut le rythme, que les « paroles pédestres » peuvent fournir matière d'art à l'égal des « paroles ailées ». En somme l'avènement de la prose à côté des vers dans l'histoire des peuples marque une conquête de l'intelligence sur la sensibilité. La langue des *Dieux* est la seule langue littéraire des sauvages. La prose est

la langue des *hommes* au sens le plus large et le plus noble du mot.

La prose, dans la littérature arabe, fait donc, au regard de la poésie, figure de nouvelle venue, presque d'intruse. Cependant elle y paraît moins récente que dans bien d'autres littératures. Il nous faut ici indiquer quelques dates. Elles marqueront les étapes de la route où nous vous proposons de nous suivre au cours des prochaines leçons.

Avant l'Islâm, l'Arabie a connu une poésie abondante et originale. De cette période antéislamique, nous possédons des milliers et des milliers de vers, attribués à de très nombreux poètes qui auraient fleuri dans les deux siècles immédiatement antérieurs à l'apparition du prophète Mohammed : en gros de 450 à 620 de notre ère. Avant d'être colligées, classées, mises par écrit, ces productions poétiques auraient vécu de 2 à 300 ans dans la mémoire des hommes, récitées et transmises par des rapsodes. Nul n'ignore le caractère ruineux d'une telle tradition ; elle manque entièrement de sûreté, et aboutit, même chez les peuples primitifs dont la mémoire passe à bon droit pour plus étendue et plus fidèle que celle des civilisés, à un défigurement complet des œuvres transmises. Aussi bien, de cette vaste littérature poétique tout est-il incertain : la chronologie en est fantaisiste ; l'attribution des œuvres aux auteurs hésitante et largement arbitraire ; l'authenticité de nombreux vers ou même de pièces entières très sujette à caution. Cependant, au dire des critiques les plus autorisés, tout dans cette masse de poèmes n'est pas à rejeter et on admet généralement que nous possédons de la poésie antéislamique assez de fragments non adultérés pour prendre une idée juste de ce qu'elle fut dans son ensemble.

Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que de l'Arabie antéislamique nous n'avons pas une seule ligne de prose authentique, et qu'en fait, la prose y était à peu près inconnue. Sans doute, dans les villes du Hidjâz et chez

les tribus du Nedjd, se racontait-on à la veillée (*samar*), la légende des anciens rois du Yémen, celle des peuples fabuleux qui passaient pour avoir été les premiers maîtres du pays, et aussi ces déformations de divers récits bibliques auxquels le Coran devait faire une si large part. Sans doute des apologues avaient-ils cours en ces milieux ; et aussi toute une collection de récits héroïques destinés à perpétuer la gloire acquise par les guerriers tribaux dans les razzias et les coups de main qui constituaient les gestes des Arabes *'ayyam el 'arab*. Mais tout cela ne saurait être considéré comme une littérature en prose. Et d'abord, le prosateur manquait. J'entends que nul ne s'était, semble-t-il, soucié de grouper ces éléments instables, d'en fixer les contours par une composition originale, de les revêtir volontairement, délibérément, d'une forme arrêtée et définitive, bref d'extraire de la masse amorphe et anonyme de ces *thèmes* littéraires une *œuvre* littéraire, portant sa marque propre.

Il est certain toutefois que l'Arabie antéislamique connaissait déjà un emploi particulier de la prose où l'individu pouvait déployer les ressources d'un talent personnel. Chez les Arabes, de tout temps amoureux de l'éloquence, le discours était dès lors en vogue. L'orateur appelé *khatîb* occupait dans son milieu un rang très élevé. Chaque tribu avait son orateur ou ses orateurs attitrés. C'est à eux qu'elle confiait le soin de défendre ses intérêts dans les palabres où s'affrontaient des groupes confédérés ou rivaux. Il leur incombait encore de relever le courage de leurs congénères, de les enflammer au combat, ou au contraire d'apaiser les haines, et d'amener la réconciliation solennelle de tribus longtemps ennemies : c'était là une tâche bien propre à manifester chez les individus l'aptitude à la création artistique ; et il faut, je crois, de toute nécessité, admettre que le discours ou *khutba*, avait, dès l'Arabie antéislamique, tous les caractères d'un genre littéraire en prose. De ces morceaux d'éloquence, nous ne possédons

naturellement aucun spécimen, puisque personne n'était là pour les recueillir et les fixer. Ceux qui figurent dans les anthologies classiques sont manifestement des faux : ils ont été fabriqués de toutes pièces par les philologues citadins de Baçra et de Koufa au IXe et au Xe siècle. Mais ce qu'il importe de marquer — nous y reviendrons plus loin — c'est que l'Islâm a recueilli de l'Arabie ancienne l'usage des allocutions publiques et solennelles, qu'il l'a développé et régularisé en lui faisant une place dans la liturgie de son culte; qu'aussi bien il existe dans le monde arabe, aussi loin que nous y puissions remonter, une tradition ininterrompue de l'art oratoire, et qu'il faut probablement reconnaître au discours ou *khutba* une influence notable dans la formation et le développement de la prose littéraire arabe.

Nous arrivons aux temps nouveaux, à la période musulmane. De ses débuts, nous possédons un document d'une authenticité incontestable ; c'est le Coran. Mais hâtons-nous de le dire : le Coran est de la prose rimée, et même, dans les morceaux les plus anciens et les plus beaux, de la prose cadencée. Si dans des parties plus récentes il se libère entièrement du rythme et de la mesure, il subit de bout en bout la contrainte de la rime et de l'assonnance. On est donc fondé à refuser à la langue du Coran le nom de prose au sens plein et strict du mot. J'ajoute que l'influence du livre saint sur le développement de la plus ancienne prose littéraire arabe est infiniment moins considérable qu'on ne serait tenté de le croire. Il représente, vous le savez, pour les musulmans, la parole de Dieu et le chef-d'œuvre inégalable. Sa majesté et sa perfection l'isolent ; et de très bonne heure, il a paru vain et même sacrilège de le vouloir imiter.

Le premier siècle de l'ère musulmane est l'époque des Omeyyades de Damas. La production littéraire y est intense. Une pléiade de très grands poètes y continue magnifiquement les bardes bédouins de l'Arabie antéisla-

mique. Et c'est à cet âge que se place la véritable naissance de la prose arabe : une prose où l'on distingue des genres, pour laquelle on connaît des titres d'ouvrages, des noms d'écrivains, et dont la fixation immédiate par l'écriture assure la conservation : conservation bien imparfaite, dois-je m'empresser d'ajouter, car, en réalité, aucune des œuvres de cette époque ne nous est parvenue directement et sous la forme originelle. Si nous en pouvons prendre quelque idée, c'est par l'intermédiaire d'écrivains postérieurs qui nous en ont conservé d'importants fragments.

Et d'abord, nous trouvons des historiens. Chez beaucoup de peuples, semble-t-il, les premiers ouvrages en prose ont été des chroniques. Qu'il nous suffise de rappeler les noms d'Hérodote chez les Grecs, et de Villehardouin chez nous. Des hommes de guerre ressentent le désir de raconter leurs campagnes. Des patriotes, des croyants, ou de simples curieux s'appliquent à perpétuer le souvenir des faits héroïques où leur clan, leur cité, la communauté religieuse à laquelle ils appartiennent doit trouver ses titres de gloire. C'est à n'en pas douter à un tel besoin de glorification qu'il faut attribuer la naissance de l'historiographie arabe. Elle continue en somme dans un monde renouvelé et singulièrement élargi la tradition antéislamique des vieux récits anonymes sur les *gestes des Arabes* (*'ayyâm el 'arab*). Plus tard, elle changera de caractère sous l'influence de la Perse et se muera en une annalistique d'archivistes. Mais ses premiers pas sont menus, et son allure d'enfant modeste. Elle semble ignorer les ouvrages d'ensemble, et procède par petits récits détachés : relation de telle ou telle campagne du Prophète, de telle ou telle des grandes conquêtes qui ont illustré l'époque des premiers califes, et aussi des luttes de tribus ou de partis dont l'Islâm a commencé d'être le champ-clos 20 ans à peine après la mort de Mohammed. Au plus célèbre de ces premiers historiens, un certain Abou Mikhnaf, qui écrivait vers la

fin du VIIe siècle de notre ère, une trentaine de telles monographies sont attribuées. Aucune, je le répète, ne nous est directement conservée, mais nous n'en connaissons pas moins assez exactement l'œuvre du vieux prosateur. Il faut nous féliciter en l'occurrence que, suivant le mot de Renan, le plagiat soit en Orient la règle de l'historiographie. Tabarî, célèbre annaliste du IXe siècle, a eu entre les mains les écrits d'Abou Mikhnaf et y a largement puisé. Or nous avons par bonheur affaire en Tabarî à un honnête plagiaire, à un compilateur scrupuleux qui cite ses sources, juxtapose les récits, ne se préoccupe ni de les concilier, ni de les fondre, ni de les rajeunir : un bon monstre qui avale gloutonnement, mais ne digère pas, si bien qu'en lui ouvrant le ventre, on retrouve intacts les corps de ses victimes. Nous pouvons donc, grâce à la diligente paresse de Tabarî, nous faire une idée de la manière et du style d'Abou Mikhnaf. Ils témoignent dans l'ensemble d'une grande maladresse littéraire. Nous avons vraiment là les premiers balbutiements d'une prose. La narration se poursuit lentement, sans nul souci du relief, également incolore, également minutieuse, pour les grands et les petits événements. La nudité du style n'y est pas le dépouillement volontaire d'un artiste consommé, mais bien indigence pure. La phrase est généralement très courte, souvent réduite à ses plus simples éléments ; et, si elle s'allonge un peu, la syntaxe trahit l'auteur, et l'expression devient obscure. Mais il faut savoir gré à Abou Mikhnaf d'avoir fait volontiers parler les personnages qu'il met en scène. Bien entendu, il prétend, et de bonne foi sans doute, rapporter leurs propos d'après des témoins auriculaires. En fait, nous trouvons là d'excellents exemples de la conversation en langue arabe au premier siècle de l'Hégire. Ce sont ces petits dialogues qui font le charme et le principal intérêt de ces vieux récits inexpérimentés.

Cet âge des Omeyyades vit également la première mise par écrit des hadîth, c'est-à-dire des informations rela-

tives aux paroles et aux actes de Mohammed et de ses compagnons. Il était naturel qu'on cherchât dans les milieux dévots à recueillir tout ce qui se pouvait connaître touchant la vie et les propos du Prophète. Il était utile aussi pour les partis et les sectes de pouvoir invoquer à l'appui de leurs opinions ou de leurs doctrines les enseignements exprès ou tacites du fondateur de la vraie religion ; et il était naturel enfin, quand on n'en connaissait pas, qu'on en forgeât avec la naïve improbité particulière aux convictions fortes et sincères. Autant que nous en pouvons juger d'après des informations vraisemblables, les premières collections de hadîth avaient des dimensions très modestes. C'étaient de petits recueils, des cahiers de λογιά destinés à l'instruction, l'édification ou la documentation de cercles restreints. Nous n'en possédons aucun. Mais il est à peu près certain que le contenu en est passé dans la volumineuse somme des traditions colligée au IXe siècle. Il demeure entendu, après ce que nous ve[illegible]ns de dire, qu'il serait imprudent de considérer un seul hadîth comme un propos authentique du Prophète. Mais on peut croire qu'en certaines parties, la littérature des traditions nous fournit, à l'égal des récits historiques d'Abou Mikhnaf, des spécimens fort précieux de la plus ancienne prose arabe. La langue en est simple et nettement archaïque et ignore, en général, toute recherche d'art. Elle est parfois embarrassée et chargée de redites, parfois d'une concision qui confine à l'obscurité, et en a rendu difficile, dès les XIe et XIIe siècles, l'intelligence entière. Le hadîth a été abondamment commenté aux âges suivants par toute une école de philologues indigènes ; il est visible, et ils l'avouent parfois, qu'ils avaient perdu le sens exact de certains passages.

J'ai dit tout à l'heure que l'Islâm avait reçu de l'Arabie l'usage de l'allocution publique et qu'il l'avait développé. La vie politique et religieuse du jeune empire arabe au premier siècle de l'Hégire ne diminua pas la situation

des orateurs. Elle l'accrut au contraire, en même temps que la fondation de grands centres urbains fournissait aux discoureurs des auditoires plus denses et plus faciles à atteindre. Et tout d'abord, une des plus anciennes pratiques du culte et des plus tôt régularisées imposait au chef de la communauté musulmane l'obligation d'une allocution solennelle à la prière générale du vendredi et à certains jours insignes de l'année religieuse. Les souverains omeyyades à Damas, les gouverneurs qui les représentaient dans les capitales régionales de l'Arabie, de la Mésopotamie et de l'Egypte, remplirent toujours très exactement ce devoir de leur charge, devoir dont le souci, dit l'un d'eux, lui faisait parfois blanchir prématurément les cheveux. Ils y tenaient même jalousement comme à l'une des prérogatives essentielles du pouvoir, et en outre, ils n'hésitaient pas à s'adresser publiquement en bien d'autres occasions à des groupes plus ou moins étendus de leurs sujets ou de leurs administrés.

D'autre part, les orateurs de tribus ne disparurent pas avec l'avènement de la religion nouvelle. Dans les villes neuves de la Mésopotamie, rapidement peuplées d'émigrants originaires de tous les points de l'Arabie, les cadres de la cité ne remplacèrent pas immédiatement les vieux cadres de l'organisation tribale. Ils s'y superposèrent. Chaque tribu se groupa dans un quartier distinct des cités ; elle y eut son oratoire à elle, sa paroisse, et ses prédicants favoris, dont l'éloquence paraît avoir été souvent passablement profane. Il ne manquait donc pas d'orateurs de bonne volonté dans les cours des habitations particulières, aux carrefours des rues, dans les parcs à caravanes situés aux portes des villes, et au pied des colonnes des mosquées.

Enfin les sectes et les partis, qui divisèrent l'Islâm dès le premier siècle et rendirent souvent précaire l'exercice du pouvoir eurent leurs missionnaires attitrés. Et il ne paraît pas douteux que l'intensité d'une telle propagande, la nécessité d'exposer des programmes politiques

ou de discuter sur le dogme ne plièrent dès lors un peu la prose arabe à l'expression des idées abstraites et du raisonnement logique.

Diverses anthologies classiques consacrent un chapitre à part aux discours attribués aux premiers califes, aux princes omeyyades, aux gouverneurs célèbres, aux chefs des sectes khâridjites et chiites. Comme les discours des héros antéislamiques contenus dans les mêmes recueils, ces spécimens d'éloquence sont manifestement des faux. Certains d'entre eux nous sont même présentés sous la forme de professions de foi in extremis, de testaments politiques, de recommandations suprêmes adressées par d'illustres personnages, sur leur lit de mort, à leur proche entourage, à leurs partisans ou à leurs successeurs. La supercherie est ici naïve : en ces morceaux d'éloquence de moribonds, la vraisemblance elle-même n'est pas plus respectée qu'en tel de nos opéras où le héros exhale son dernier souffle dans un ut de poitrine.

A quelques exceptions près, que nous allons indiquer tout à l'heure, rien de tous ces discours ne devait être écrit. Or retenir de la prose à une première audition est un tour de force difficilement réalisable, même pour les mémoires les mieux exercées. Il est possible cependant que certaines formules saisissantes aient particulièrement frappé les assistants et se soient gravées dans les esprits. Tout n'est donc peut-être pas à rejeter en bloc, dans cette littérature dans l'ensemble fabriquée et manifestement conventionnelle. D'une de ces allocutions les plus célèbres, celle qu'adressa aux habitants de Koufa, le terrible et éloquent gouverneur omeyyade El-Hajjaj, nous possédons plusieurs versions assez différentes les unes des autres. Toutes ne s'accordent parfaitement que sur les citations poétiques, les dictons et les proverbes dont cet homme impitoyable aurait orné son discours ; c'est-à-dire sur ce que les auditeurs ont pu retenir parce qu'ils le connaissaient déjà.

Nous avons la preuve cependant que, dès le premier

siècle de l'Hégire, certains discours avaient été mis par écrit. L'écrivain El-Jâhiz nous apprend qu'il existait un recueil des discours de Wâcil ben 'Atâ, fondateur de la secte mo'azilite. Cet éloquent personnage était affecté d'un vilain défaut de prononciation. Il ne pouvait articuler le râ, l'r roulé lingual, et s'appliquait à éviter dans ses allocutions tous les mots contenant la consonne rebelle. Il les composait donc généralement avec soin, et par écrit. Tabarî enfin nous affirme qu'il circulait dans les milieux khâridjites des recueils de sermons composés par les propagandistes célèbres du parti. Il nous rapporte in extenso un spécimen de l'art oratoire de ces sectaires ; la pensée y est faible et le style indigent.

Pour cette époque déjà, à côté du discours nous trouvons citée l'épître ou *risâla ;* c'est souvent aux mêmes personnages que sont attribués à la fois des discours et des épîtres. Il semble qu'aucun spécimen ancien de ce genre littéraire particulier ne nous ait été conservé. Mais par ce qu'est l'épître à l'âge immédiat postérieur, nous pouvons juger avec beaucoup de vraisemblance de ce qu'elle fut à ses débuts. C'était, et par là s'explique qu'elle soit mentionnée conjointement avec le discours, un discours ou un sermon par correspondance, une série de réflexions morales, d'exhortations pieuses ou de conseils de sagesse adressés à un puissant de la terre, ou à un ami, ou à un groupe d'amis. Les chefs de partis et de sectes rédigeaient aussi des *risâla* soit dans un but de propagande, soit pour l'instruction de leurs adeptes. Dans la littérature des âges suivants le nom d'épître fera fortune. Il sera donné à des écrits fort étendus, parfois à de volumineux traités de droit ; et les formules initiales de la correspondance conservées dans les préambules de ces ouvrages, deviendront simple fiction littéraire. Mais à l'époque ancienne, l'épître a toujours été un morceau de peu d'étendue et la forme proprement épistolaire y répond à une réalité.

De cette revue rapide et sommaire, nous pouvon

clure que, vers la fin du premier siècle de l'Hégire, au début de notre VIIIe siècle, la composition d'écrits en prose était devenue une pratique courante dans les diverses provinces de l'empire arabe. L'histoire, le discours, l'épître, constituaient des genres définis et assez cultivés. La mise par écrit des traditions du Prophète avait commencé ; et tout porte à croire, bien que nous ne puissions rien affirmer à ce sujet, que quelques ébauches d'une littérature juridique, exégétique et théologique se dégageait déjà de l'enseignement oral des écoles et des sectes. La langue de ces compositions, autant que nous en pouvons juger, était simple et sèche. Elle manquait de souffle, d'ampleur et de souplesse. Mais elle avait le mérite, assez rare dans les proses naissantes, d'être entièrement dégagée de la poésie. C'est alors qu'un écrivain bien doué et bien préparé s'empara de ce médiocre instrument, et lui apporta des perfectionnements tels qu'en l'état actuel de nos connaissances nous devons, avec les philologues indigènes, le considérer comme le véritable créateur de la prose littéraire arabe. Il appartenait à une vieille famille de fonctionnaires persans, et unissait à une forte culture arabe une forte culture persane. C'était un zoroastrien converti de fraîche date à l'Islâm et dont les convictions musulmanes semblent bien n'avoir jamais été très solides. Avant sa conversion, il portait le nom iranien de Rôzbih, et son père, surnommé El-Mouqaffa', l'homme aux doigts recroquevillés, s'appelait proprement d'un autre nom iranien, celui de Dâdôyé.

Il composa en arabe quelques traités originaux ; mais surtout, il traduisit du pehlewi un certain nombre d'ouvrages, des traités de morale pratique et de sagesse politique ou d'agréables fictions. C'est notamment à l'adaptation en arabe de la version pehlewie du Pantchatantra, le livre de Kalîla et Dimna, qu'il doit sa célébrité. Son succès fut énorme et son influence très forte. Elle s'exerça sur les plus notoires des écrivains ses contemporains et

particulièrement sur un certain 'Abd el-Hamîd ben Yahyâ, lui aussi d'origine étrangère, qui le premier aurait fait de l'épître, par l'ampleur qu'il lui donna et par la variété des sujets profanes qu'il osa y aborder, un véritable genre littéraire. Une tradition un peu suspecte fait au reste de 'Abd el-Hamîd et d'Ibn el-Moqaffa' des amis inséparables et dévoués l'un à l'autre jusqu'à la mort.

C'est d'Ibn el-Moqaffa', que se réclame toute la grande école de prosateurs arabes du IXe siècle, Sahl b. Hâroûn, El-Jâhiz, Ibn Qotayba, et c'est sûrement de lui qu'elle procède. Bien plus, c'est en ses écrits qu'aujourd'hui même les nouveaux écrivains de la Syrie et de l'Egypte, appliqués à rénover la prose arabe et à en faire l'instrument d'expression d'une civilisation moderne, vont chercher des modèles. De fait, Ibn El-Moqaffa' apportait aux plus cultivés de ses contemporains, pour le fonds comme pour la forme, de très grandes nouveautés. Il leur découvrait dans la langue arabe des ressources insoupçonnées. Les courtes sentences gnomiques du vieux sémitisme faisaient place en ses écrits au développement ample et subtil de beaux lieux communs. Aux phrases courtes et naïvement juxtaposées des anciens prosateurs, il substituait une période articulée et nombreuse, portant, avec une aisance relative et sans trop perdre l'équilibre, toute une charge d'incidentes.

Ainsi donc, c'est proprement dans des traductions ou des adaptations de l'Iranien que la prose arabe littéraire a produit ses premiers chefs-d'œuvre. Le fait mérite réflexion. Nous possédons un certain nombre des écrits d'Ibn El-Moqaffa', mais les originaux pehlewis des ouvrages mis par lui en arabe paraissent malheureusement perdus pour toujours. Une confrontation qui aurait été riche d'enseignements nous est donc interdite. Les versions d'Ibn El-Moqaffa' serraient-elles le texte de près ou usaient-elles avec lui d'une certaine liberté ? Sa prose arabe s'appliquait-elle à épouser les contours de la phrase pehlewie, à en reproduire le tour, le mouvement et la

coupe ? Pour tout dire, dans quelle mesure la langue iranienne de l'original influençait-elle la langue sémitique du traducteur ? Autant de questions d'un intérêt capital, auxquelles, dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de donner une réponse précise ou même la moindre réponse.

Cependant il n'est pas absurde de penser que comme il en est d'ordinaire des transpositions de texte d'une langue dans une autre, les ouvrages d'Ibn El-Moqaffa' devaient sentir la traduction, et qu'en dehors de leur incontestable mérite et du caractère inédit du sujet, un léger parfum d'extranéité dans la forme en fit pour une part la nouveauté et en assura le succès.

Et en guise de conclusion je dirai : il n'est pas absurde de croire et d'affirmer que dans le débat qui doit s'ouvrir sur les origines de la prose littéraire arabe, le dernier mot ne peut appartenir qu'à un savant, à la fois linguiste et philologue, à la fois versé dans la connaissance de l'arabe classique et de l'iranien moyen. Lui seul sera suffisamment armé pour proposer une solution raisonnable de ce problème limité sans doute dans le temps et dans l'espace, mais passionnant à plus d'un titre, et notamment parce que, si particulier qu'il soit, il se rattache à un des plus vastes problèmes de la linguistique générale : j'entends la grave, inéluctable et irritante question des *substrats*.

William Marçais,
Membre de l'Institut.

THIERS ET CLAUZEL [1]

Le Ministère que Thiers forma le 22 février 1836 comprenait plusieurs membres du précédent cabinet, à commencer par Thiers lui-même qui, en prenant la Présidence du Conseil, échangeait toutefois l'Intérieur contre les Affaires Etrangères ; le maréchal Maison et l'amiral Duperré restaient aussi respectivement à la Guerre et à la Marine. Ce n'était pourtant pas un simple remaniement. Le départ simultané du duc de Broglie et de Guizot marquait l'élimination des purs doctrinaires et permettait au nouveau président d'imprimer à la politique sa marque personnelle. De fait le maréchal Maison demeurant un collaborateur effacé, il allait diriger à son gré toutes les affaires d'Afrique et révéler dans leur conduite ses qualités et ses défauts ordinaires : sa précipitation parfois superficielle et brouillonne notamment, mais aussi son remarquable esprit de décision et son intelligence merveilleusement lucide.

Nous avons vu Clauzel redouter l'ingérence éventuelle de la Turquie à Tunis et nos adversaires algériens tirer des secours du Maroc. De ce côté un élément nouveau intervenait, précisément au moment où le Ministère se constituait. Le Consulat général de Tanger signalait des négociations qui semblaient destinées à procurer aux Etats-Unis, ou peut-être à la Russie une base navale sur la côte africaine du détroit de Gibraltar. Thiers discerna le danger. Décidé à accentuer la politique de ses prédé-

(1) Extrait de « L'ALGÉRIE ET LA POLITIQUE COLONIALE DE LA MONARCHIE DE JUILLET », ouvrage à paraître prochainement dans les « Publications du Centenaire ».

cesseurs, il envoya une division navale devant Tanger. Son commandant se joignit à notre consul pour protester contre l'appui fourni à Abd el Kader ; en outre, commandant et consul invitèrent le pacha à prévenir son maître que la France, résolue à maintenir l'intégrité de l'empire chérifien, n'admettrait jamais de sa part l'aliénation d'un territoire. Des assurances satisfaisantes furent reçues sur ces deux points (1). Mais, peu après on apprenait que si les pourparlers avec les Etats-Unis paraissaient effectivement rompus, les relations avec Abd el Kader continuaient. Thiers fit alors un pas de plus et le lieutenant-colonel de La Rue, attaché à l'Etat-Major de la Guerre reçut l'ordre de se rendre au Maroc pour signifier à l'empereur lui-même un véritable ultimatum (2). Entre temps des représentations avaient été faites au sujet des projets de la Porte sur Tunis. Comme elles n'avaient point paru produire grand effet et qu'on annonçait le départ de la flotte ottomane, une escadre fut aussitôt mobilisée à Toulon et l'amiral Hugon reçut l'ordre de s'opposer au besoin par la force au passage des vaisseaux turcs (3).

Pour ce qui était des affaires proprement algériennes le Président du Conseil avait les coudées moins franches, si bien que ses vues ne purent se préciser ou se manifester que par étapes. Il lui fallait, en effet, tenir compte des Chambres et de Clauzel, voire commencer par démêler la situation vraie au travers d'affirmations contradictoires.

A en juger d'après les rapports écrits, puis d'après les explications verbales de Clauzel, maintenant arrivé

(1) Archives des Affaires Etrangères, *Maroc, Correspondance politique*, notamment : Tanger au Département, 13, 16 et 18 février, 30 avril — Département à Tanger, 9 mars 1836.

(2) Archives des Affaires Etrangères, *Maroc, Correspondance politique*, notamment : Instructions à de La Rue, 6 juin 1836.

(3) Serres, *La politique turque dans l'Afrique du Nord*, p. 142 et sq.

à Paris, tout allait partout pour le mieux. Cependant les lettres particulières des fonctionnaires et les correspondances privées mettaient des ombres au tableau. Le pouvoir des fameux beys était présenté comme illusoire, en dépit des comptes rendus enthousiastes du *Moniteur Algérien*, où l'on voyait d'innombrables tribus venir leur rendre hommage. L'occupation de Tlemcen et notamment le recouvrement de l'indemnité de guerre dont la ville avait été frappée donnaient lieu à des plaintes. Enfin, le camp de la Tafna ne rendait pas les services attendus : loin qu'il permît les libres communications entre Oran et Tlemcen, le général d'Arlanges y paraissait bloqué par Abd el Kader, de nouveau maître de la région (1). Soit que le maréchal fût d'un optimisme inouï, soit que la situation se fût modifiée depuis son départ, il paraissait bien y avoir sur ce dernier point un danger précis et pressant. Thiers, au moins en jugea de la sorte. Des renforts partirent de France, qui devaient, avec les troupes d'Oran former un véritable corps expéditionnaire, et la mission de refouler Abd el Kader fut confiée au général Bugeaud qui passait pour l'un des hommes de guerre les plus éminents de la France d'alors (2). C'était là encore une manifestation d'énergie, mais partielle en somme et dictée par des circonstances spéciales. Elle ne pouvait faire préjuger les intentions définitives du Gouvernement.

Ces intentions commencèrent de se révéler dans la discussion du budget. Le projet était celui préparé par les Doctrinaires du dernier Ministère qui avaient simplement cédé quelque peu à l'influence de Clauzel en ce qui concernait la colonisation. L'ensemble était donc très modeste et en diminution très notable sur l'exercice

(1) Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 94 et sq. — Discussion du budget de 1837, mentionnée ci-dessous. Esquer, *Les débuts de Yusuf*.

(2) Instructions au Général Bugeaud, 25 mai 1836. D'Ideville, *Le Maréchal Bugeaud*, t. II, p. 13.

précédent. La commission de la Chambre entendit cependant le réduire encore, influencée qu'elle était par les dénigrements de ces informations officieuses que je mentionnais à l'instant.

Le rapport que Baude vint lire le 20 mai (1) accepta, en effet, toutes les suppressions effectuées, mais en outre en proposa d'autres. Les crédits relatifs aux travaux agricoles devaient disparaître, ainsi qu'une partie de ceux demandés pour les travaux publics. Pour les effectifs enfin, au lieu des 21.000 Français et des 4.000 indigènes que désirait le Gouvernement, la Commission proposait de n'accorder que 3.000 indigènes et 16.000 Français. De telles forces ne permettraient ni expéditions importantes ni la garde des entreprises de colonisation, mais suffiraient, disait-on, pour conquérir ce que nous aurions profit à exploiter. La Commission opposait en somme au projet les principes mêmes de Guizot pour prétendre imposer, avec l'abandon de la colonisation officielle, une occupation strictement restreinte et une politique scrupuleusement pacifique.

Dans la discussion qui s'ouvrit en juin, deux partis d'importance fort inégale sont à distinguer. Les adversaires du Cabinet s'emparent de divers actes de Clauzel, de ses entreprises de colonisation par exemple, ou de la contribution prélevée à Tlemcen pour le prendre violemment à parti, Mais malgré le retentissement qui leur fut systématiquement donné, ces attaques demeurent accessoires en somme pour l'histoire générale. Rien de plus légitime que de les négliger pour s'attacher à l'essentiel qui doit être cherché dans les affirmations de principes. En fait, il s'agissait pour la Chambre de se prononcer entre sa Commission qui voulait réduire les propositions du Gouvernement, et le Gouvernement lui-même, qui maintenait ses demandes. Celles-ci avaient été formu-

(1) Moniteur du 21 mai 1836. Supplément, p. VI.

lées, je l'ai dit, par le Ministère de Broglie-Guizot. Mais le Ministère Thiers pouvait employer, d'une façon différente, les ressources mises à sa disposition. Ses adversaires, c'est-à-dire les amis du Cabinet précédent, l'accusèrent d'y songer ; Duvergier de Hauranne (1), doctrinaire lui aussi et ami de Guizot, prononça un long discours pour opposer la politique du ministère de Broglie aux entreprises belliqueuses de Clauzel et l'objet vrai du débat se trouva ainsi nettement marqué. Quant à son importance, elle fut soulignée par la qualité des champions. Guizot (2) exposa une fois de plus les bienfaits de la paix et de l'occupation restreinte ; ce fut, d'autre part, le Président du Conseil lui-même qui le refuta.

Avec cette logique bon enfant qui lui était particulière, Thiers (3) voulut montrer l'absurdité d'une occupation strictement limitée à la côte. Rester sur le littoral, disait-il, c'était désirer n'avoir en Algérie qu'un établissement maritime ; pour cela un seul point suffirait; la France possédant quelque chose comme un pendant de Gibraltar, n'aurait plus qu'à évacuer le reste de la Régence, mais une telle solution répugnait à l'honneur national et sacrifiait des intérêts reconnus par la Chambre elle-même. Restait seule alors l'autre solution, c'est-à-dire l'installation solide dans toute l'ancienne Régence. C'était elle que le Président du Conseil déclarait préférer hautement.

Les députés désavouèrent leur Commission et les Pairs à leur tour votèrent les crédits demandés. Après les déclarations faites ces votes avaient une signification certaine, mais dont il ne faut cependant pas exagérer la précision. Le ton même des critiques formulées dans les Chambres montrait que les adversaires de l'Algérie devenaient de moins en moins irréductibles ; personne n'a-

(1) *Moniteur*, 1836, p. 1375.
(2) *Ibid.*, 1836, p. 1399.
(3) *Ibid.*, 1836, p. 1377.

vait plus proposé l'abandon définitif, ni contesté les résultats obtenus. Il était également manifeste que les députés ne répugnaient pas absolument à une politique d'expansion. Toutefois rien n'avait été dit de ses limites non plus que des moyens. Les Chambres, en somme, s'étaient bornées à faire confiance au Gouvernement. Remarquons, en outre, qu'il s'était uniquement agi des crédits afférents à 1837. Jusqu'à la fin de 1836 et en engageant au besoin des dépenses supplémentaires, le Ministère pourrait entreprendre toutes les opérations que les circonstances locales paraîtraient rendre nécessaires. Or, précisément à ce moment-là des nouvelles lui parvenaient, capables d'influer sur ses décisions. Le général Bugeaud avait débloqué le camp de la Tafna dans le courant de juin, à la suite d'opérations remarquablement conduites, et le 6 juillet, à la Sikkah, il avait remporté un avantage marqué sur Abd el Kader. Le phénomène de grossissement que nous avons constaté à propos de la Macta reparut et le succès se transforma en grande bataille gagnée : à vrai dire, ce n'était qu'un combat heureux, important cependant, car il dégageait la province d'Oran. Par contre, les affaires s'embrouillaient au sud d'Alger ; le bey que nous avions prétendu installer à Médéa ne pouvait décidément se maintenir, et on constatait, de ce côté là, un progrès d'Abd el Kader. Sous peine de déchoir et de compromettre irrémédiablement l'avenir, nous ne pouvions laisser aller les choses (1). Une attitude nette s'imposait. Ce fut donc stimulé par les circonstances que Thiers, débarrassé des préoccupations parlementaires, et encouragé par des succès partiels, se vit conduit à étudier un plan d'ensemble, c'est-à-dire en fait à examiner des projets que lui soumettait Clauzel.

Celui-ci avait coordonné quelque peu ses vues et construit un système qui se trouvait exposé dans un grand

(1) Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 104 et sq.

mémoire rédigé par son aide de camp, le chef d'escadron de Rancé (1). Les idées fondamentales étaient celles que nous avons vu se dessiner déjà. Il s'agissait toujours d'assurer sans délai, et sur tout le pays, notre domination effective : domination directe dans les territoires voisins de la côte, indirecte dans l'intérieur où seraient installés les fameux beys. Quant aux moyens d'exécution ils étaient maintenant assez clairement indiqués. Puisque l'occupation ne se limiterait plus à quelques districts, Clauzel proscrivait les lignes continues d'ouvrages formant muraille autour d'un domaine réservé. Il proscrivait aussi les grands rassemblements de troupe. Disséminées en des points judicieusement choisis, celles-ci se déplaceraient sans cesse : un petit nombre d'hommes tiendrait ainsi une plus grande étendue de pays. Restait à choisir les points d'où rayonneraient les colonnes ; restait aussi à installer les beys. Toujours plein d'optimisme et d'audace, Clauzel eut évidemment souhaité intervenir à la fois partout. Il admettait cependant d'échelonner les opérations. La simple logique eût peut-être conduit alors à se préoccuper d'abord de Médéa et du Titteri où la situation paraissait particulièrement confuse. Mais le capitaine Yusuf, bey désigné pour Constantine, continuait à rester à Bône dans une situation compromettante pour notre prestige. Son intronisation, c'est-à-dire l'expulsion de notre ennemi Achmet aurait un retentissement considérable. Yousouf affirmait enfin que ses sujets l'accueilleraient à merveille, si seulement il pouvait aller les trouver. Pour ces motifs Clauzel en arrivait à penser que les victoires de Bugeaud nous ayant suffisamment affermis dans l'Ouest, c'était de l'Est qu'il fallait s'occuper. Il concluait dès lors que l'application de son plan général devait commencer par une expédition contre Constantine.

(1) *Explications du Maréchal Clauzel...* (1837) où bon nombre de pièces se trouvent publiées. Pellissier de Reynaud, *op. cit.*, t II, p. 115.

Les documents officiels ne gardent nulle trace des délibérations que ce plan provoqua sans doute dans des conférences entre le Gouverneur général, le Président du Conseil et le Ministre de la Guerre. Clauzel dut se montrer persuasif et fougueux à son ordinaire ; Maison plus ou moins réservé ; Thiers séduit par l'envergure des combinaisons ou la perspective d'exploits militaires. En fin de compte la marche sur Constantine fut certainement décidée et l'on résolut même de rehausser son éclat par la présence d'un prince du sang. Quant au plan d'ensemble dont cette marche n'était qu'une partie, il fut lui aussi plus ou moins explicitement approuvé. Les choses étant ainsi, des instructions générales adressées au Gouverneur auraient normalement dû résumer les résolutions arrêtées : en fait d'instructions on ne retrouve toutefois que celles où Clauzel prescrivait au général Rapatel, qui le remplaçait à Alger, des mesures préparatoires. Or, de pareils ordres engageaient le Maréchal, non le Ministère. En outre, le jour même où Clauzel les envoyait, Maison signait un arrêté qui modifiait la situation faite en Afrique à l'intendant civil : celui-ci concentrerait dans sa main toute l'Administration, serait investi de tous les pouvoirs appartenant en France aux préfets et correspondrait directement avec Paris (1). C'était l'aboutissement des demandes de réformes administratives naguère introduites par le Gouverneur. Mais, contrairement à ce que celui-ci voulait, l'intendant se trouvait confirmé dans une situation assez indépendante. Il semble donc bien que les services de la Guerre conservassent une certaine méfiance à l'égard de Clauzel et ceci précisément dans le temps où ils évitaient, par indolence ou par calcul, de préciser en termes formels les conditions dans lesquelles s'engagerait l'expédition contre Constantine.

(1) Ménerville, *Législation algérienne*, p. 11.

Entre le Ministère et le Gouverneur Général, il n'y avait donc pas, en ce milieu de l'été 1836, l'entente absolue qui seule rend fructueuses les collaborations. Il n'y avait pas davantage accord véritable avec les Chambres qui disposent des crédits comme de la vie des Cabinets, puisque ces Chambres ignoraient les projets maintenant arrêtés. Enfin ces projets mêmes demeuraient par plus d'un côté chimériques ou vagues. Que dire, en effet, des beys improvisés par Clauzel, mi-souverains et mi-fonctionnaires, aux attributions nullement définies et qui, sans attaches sérieuses dans le pays, se révélaient incapables de subsister hors d'un appui que nous ne pouvions guère fournir ? Les réserves qui s'imposent ainsi ne doivent cependant pas faire méconnaître un fait. Les doctrinaires avaient proclamé quelques principes théoriques et volontiers négatifs comme la répudiation de toute conquête; les débuts de Clauzel en avaient montré l'inanité, mais sans leur rien substituer. Or, maintenant, un programme positif se trouvait arrêté. Pour les raisons que j'ai dites sa réalisation allait être entreprise dans des conditions insuffisantes. Il existait cependant. En outre, malgré les objections faciles, plusieurs de ses articles se révélaient dignes d'attention et gros de conséquences. Renonçant à se contenter de droits théoriques, la France entendait imposer partout sa souveraineté. Pour agir efficacement, aux moindres frais possibles, elle ferait rayonner des troupes autour de bases judicieusement choisies et c'était là, suggérée par Clauzel, l'idée première des colonnes mobiles que Bugeaud devait, dans la suite, employer avec succès. Pour faciliter notre domination, des chefs arabes ou tout au moins musulmans, institués par nous, administreraient certaines régions en dehors, bien entendu, des formes européennes : c'était le présage de la coopération des indigènes et du gouvernement indirect dont Valée devait tirer un admirable parti.

Mais ce n'était pas encore tout. En même temps qu'il

acquiesçait aux dispositions ainsi proposées, le Président du Conseil se préoccupait d'abriter notre domaine des ingérences étrangères. Avec succès, semblait-il : en effet, les Etats-Unis avaient été, nous l'avons vu, écartés du Maroc, et peu après le colonel de La Rue obtenait de l'empereur une promesse formelle d'abstention, tandis que, mis en présence de notre escadre, les Turcs renonçaient à dépasser Tripoli. C'étaient là des avantages significatifs, même s'ils devaient demeurer provisoires : ils proclamaient par des actes que la France entendait exercer un contrôle sur le Maroc comme sur Tunis et posaient ainsi un principe auquel nos hommes d'Etat seraient, dans la suite, toujours contraints de revenir. En même temps qu'il parvenait avec Clauzel à préciser notre politique proprement algérienne, Thiers la rattachait à un ensemble plus vaste et inaugurait vraiment notre politique africaine ; un double progrès se trouvait marqué, décisif à certains égards. Et voilà pourquoi le Ministère du 22 février 1836 a une importance spéciale pour l'histoire de notre Afrique, bien qu'il n'ait présidé à nulle conquête retentissante.

Clauzel rentra en Afrique vers la fin d'août 1836. Les environs d'Alger et d'Oran demeurant assez calmes, il put dès lors, comme il l'avait voulu, se consacrer à Constantine. Tandis que par l'intermédiaire de Yusuf il croyait s'assurer des intelligences jusque dans la ville et envoyait M. de Rancé auprès du bey de Tunis pour obtenir son absolue neutralité, il s'appliquait à réunir des forces suffisantes pour combattre si besoin, en tout cas pour assurer l'occupation, et, dans ce but, il concentrait les troupes déjà sous sa main en attendant des renforts (1).

Durant ce temps des incidents survenaient en France. A peine Thiers avait-il donné les assurances dont Clauzel continuait à se prévaloir que son pouvoir se trouvait

(1) Alger, Archives du Gouvernement Général E. 76². *Résumé de la correspondance août-décembre 1836.*

, ses vues sur les affaires d'Espagne ne s'accordant pas avec celles du Roi. Les ministres remirent leurs démissions le 17 août et, suivant la formule consacrée, assurèrent simplement encore trois semaines durant l'expédition des affaires courantes.

L'entreprise contre Constantine n'était pas strictement de celles-là et d'autant moins que le retour à une politique systématiquement pacifique était à prévoir d'après ce que l'on savait des successeurs probables. Par scrupule de correction constitutionnelle, par souci peut-être d'éviter les responsabilités éventuelles d'une affaire qu'il ne dirigerait plus, peut-être même pour mettre Clauzel sur ses gardes, le Ministère du 22 février, aussitôt démissionnaire, crut donc devoir esquisser un recul. Le 30 août, il fit remarquer au Gouverneur Général que le soin de prendre des décisions définitives appartiendrait au nouveau cabinet et que, en attendant, il importait de ne rien engager, de ne rien compromettre, de se renfermer dans les limites de l'occupation actuelle, dans celles de l'effectif disponible et dans celles des crédits législatifs ou, du moins, des dépenses prescrites ou approuvées (1). C'était souligner l'imprécision des arrangements pris avec Clauzel et partant les dangers de la méthode adoptée.

Quelques jours plus tard, le 6 septembre, un nouveau ministère prenait les affaires et, après un court intérim fait par le vice-amiral Rosamel, Ministre de la Marine, la Guerre revint au général Bernard, soldat de mérite, mais d'autorité nulle. Même pour les affaires d'Afrique, qui dépendaient directement de lui, l'impulsion allait venir des deux hommes dont l'alliance récente avait permis la formation du cabinet. Guizot qui revenait à l'Instruction publique n'avait sur la conduite des affaires algériennes rien renié de ses idées anciennes. Quant à Molé, qui prenait la Présidence du Conseil avec les Affaires

(1) *Explications...* du Maréchal Clauzel, p. 31 et p. 150 (dépêche ministérielle du 3 novembre).

Etrangères, il se montrait complètement d'accord avec son collègue, soit qu'il partageât ses opinions par avance, soit qu'il les eût immédiatement adoptées. Les déclarations si formelles faites naguère au temps du cabinet de Broglie peuvent donc être tenues pour l'expression des principes dont entendait s'inspirer le ministère nouveau.

Guizot avait prôné une pénétration strictement pacifique et progressive ; or, la grande expédition contre Constantine, qui marquait la première étape du plan de Clauzel s'accordait mal avec une pareille politique. Fallait-il alors évincer le maréchal ? Mais il était député et l'opposition se plairait à voir dans son rappel la persécution d'un adversaire. Interdire l'expédition déjà pompeusement annoncée était par cela même également difficile ; ce serait maladroit peut-être aussi, car on se priverait de la popularité que vaudrait un succès ; on risquerait, en outre, de froisser le Roi qui, pacifique en Europe, prisait cependant la gloire militaire. Persévérer par contre, en expédiant des ordres définitifs, c'était accepter la responsabilité d'un échec possible et répudier la pénétration pacifique. Ainsi tiraillé entre des principes, des considérations parlementaires et le désir de satisfaire le Monarque, le Ministère se sentit embarrassé. Nonobstant leur rigorisme, parfois cassant, ses membres principaux crurent alors se tirer d'affaire par une jonglerie et ils imaginèrent une combinaison à triple détente, peu conforme à la rigidité doctrinaire.

Dès l'annonce du changement de Ministère, Clauzel s'inquiéta de ses conséquences possibles et envoya d'urgence à Paris son aide de camp, Rancé, pour hâter l'arrivée des renforts. Persistant dans ses appréciations antérieures le Maréchal réclamait 30.000 hommes, entendant par là 30.000 combattants. Amorçant la tactique adoptée et profitant peut-être de l'imprécision qui avait subsisté dans les entretiens, la Guerre prétendit avoir constamment compris 30.000 hommes d'effectif total, ajoutant

que c'était à peu de choses près le nombre des soldats présents en Afrique. Le dernier fait était exact, mais en calculant de la sorte le nombre des combattants jugés nécessaires par le commandant en chef allait se trouver réduit presque d'un tiers. Ainsi privé des moyens sur lesquels il comptait, Clauzel pouvait adopter divers partis. Peut-être renoncerait-il à son expédition ; mais dans ce cas lui seul reculerait, le Gouvernement prétendant démontrer que les hommes demandés avaient été fournis. Peut-être au contraire Clauzel passerait-il outre : toujours pour le même motif, il agirait à ses seuls risques et le Ministère bénéficierait indirectement d'un succès sans accepter la responsabilité d'un échec. Ce n'étaient pas là, toutefois, semble-t-il, les hypothèses tenues pour les plus probables. Impulsif, comme on le connaissait, le Maréchal demanderait sans doute son rappel ou reviendrait brusquement s'expliquer. Même dans ce cas le Ministère ne serait pas pris au dépourvu. Le Général comte de Damrémont, qui commandait à Marseille, après avoir précédemment servi en Afrique, était de passage à Paris. Vérification faite, ses idées sur la politique algérienne parurent d'accord avec les intentions pacifiques du nouveau Gouvernement qui décida de lui confier la division d'Oran. Le commandement n'était pas vacant car Bugeaud, revenu provisoirement, demeurait titulaire ; mais le détail importait peu, l'affectation de Damrémont étant simple prétexte. Ses instructions précisèrent en effet qu'il partait pour recueillir le Gouvernement général dès qu'aurait disparu Clauzel. Tout ceci bien arrêté, on prévint ce dernier. Une série de dépêches l'avertirent qu'on le laissait libre d'aller ou non à Constantine, qu'en tous cas il n'avait plus droit au moindre renfort, enfin que Damrémont arrivait, désigné pour Oran ou pour le Gouvernement général, le Ministère désirant tout prévoir, même un départ, même une mort. Clauzel vit arriver par le même bateau les dépêches ministérielles, Rancé et Dam-

rémont. Les explications ou peut-être les réticences de ceux-ci complétant le texte de celles-là, il n'eut pas besoin de beaucoup de perspicacité pour comprendre. Le Ministère estimait sans nul doute avoir été très fin, lui était fin aussi, en outre, optimiste et entreprenant. Il résolut de ne pas se laisser jouer et de recueillir, en dépit de Paris, la gloire d'une conquête. Il prit donc ses dernières dispositions et annonça qu'il allait marcher contre Constantine. En même temps, il voulut montrer qu'il n'était point une dupe ; il invita Damrémont à gagner Oran, puis fit télégraphier avec une pointe d'ironie que le Général, répugnant à rejoindre son poste, mieux valait le rappeler. La combinaison manifestement préférée par le Ministère échouait. Dans ces conditions, rien d'autre à faire que de laisser courir. Damrémont reprit son commandement à Marseille ; les propositions de Clauzel au sujet de l'occupation de Constantine furent approuvées et, conformément aux volontés du Roi, le duc de Nemours s'en alla rejoindre le corps expéditionnaire qui s'organisait à Bône (1).

A vrai dire, cette organisation s'opérait assez mal ; les moyens de transport notamment faisaient défaut. Mais Clauzel, qui ne pouvait guère reculer, n'insistait pas dans ses dépêches sur les vices de sa préparation. On apprit donc simplement à Paris le départ de l'armée, qui eut lieu au milieu de novembre. Durant la deuxième quinzaine du mois, les journaux publièrent quelques détails, voire la proclamation que le Maréchal adresserait aux habitants de Constantine où il « comptait arriver le 17 ». Simples prophéties. Le Gouvernement ne savait rien quand, dans la journée du 11 décembre, le télégraphe aérien transmit de Toulon le début de la dépêche qui fut jadis fameuse :

(1) Archives de la Guerre. *Correspondance d'Alger, septembre-octobre 1836.* — Duc d'Orléans, *Récits de campagne*, p. 330 et sq. et *Lettres*, p. 195. — Guizot, *Mémoires*, IV, p. 187 et 428. *Moniteur*, 1836, p. 1958 et 2148 ; 1837, p. 946 (discours de Molé). *Explications du Maréchal Clauzel.*

« L'expédition de Constantine n'a pas eu un succès com-
« plet. Elle s'est transformée, en quelque sorte, par un
« événement extraordinaire en dehors de toute combinai-
« son, en une véritable et forte reconnaissance, à la suite
« de laquelle j'ai pris position à trois petites journées de
« Constantine, par l'établissement du poste de Guelma.
« Monseigneur le duc de Nemours se porte bien ».

La nuit et le mauvais temps ayant, à plusieurs reprises, interrompu la transmission, il fallut patienter jusqu'au 14 pour avoir le texte complet, dont la fin parvint en même temps qu'un rapport apporté par courrier. En dépit des commentaires ahurissants prodigués par le Maréchal, le Ministère put alors mesurer l'étendue de l'événement. La ville n'avait pas ouvert spontanément ses portes ; deux attaques avaient échoué ; les moyens manquant pour un siège et les troupes étant épuisées, la retraite s'était alors imposée. Compliquée un moment par l'insubordination du général de Rigny, elle avait été lamentable, malgré l'énergie déployée par Clauzel. Le Ministère, qui croyait avoir envisagé toutes les hypothèses, même un échec qu'il escomptait peut-être, se trouvait ainsi en présence d'une situation qu'il n'avait pas prévue. L'expédition de Constantine aboutissait à un effondrement (1).

La faute première remontait à Clauzel et à ses sous-ordres, comme Yusuf, car les uns et les autres s'étaient leurrés de chimères. Mais, en matière d'expéditions lointaines, la défaite menace dès qu'une pensée commune ne coordonne plus rigoureusement les efforts, et mieux vaut renoncer à un dessein plutôt que de le poursuivre, lorsque la confiance réciproque n'est pas entière. Or, l'accord, précaire déjà sous le ministère de Thiers, avait totalement disparu à l'avènement du cabinet Molé-Guizot. Celui-ci laissa faire cependant ; irritant l'amour-propre du Maré-

(1) Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 118 et sq.

chal, il le stimula même, alors qu'il mesurait parcimonieusement les hommes, et c'est pourquoi, en fin de compte, il se trouvait avoir, lui aussi, une responsabilité lourde.

Ses membres le comprenaient d'ailleurs et craignaient les reproches. Dès les premières nouvelles, l'émotion avait été vive dans le public, et nul doute qu'elle ne se manifestât également dans les Chambres sur le point de se réunir. Le Gouvernement s'efforça donc de se dégager. Pour n'être point accusé de dissimulation, il se hâta d'insérer dans le *Moniteur*, les fragments télégraphiques, à mesure qu'il les recevait (1). Il publia ensuite, sans plus de délai, le rapport complet. En même temps, le Ministre de la Guerre écrivait au Gouverneur : « Vous comprendrez « l'impression douloureuse que vos dépêches ont fait « éprouver au Roi et l'effet qu'elles ont dû produire sur « l'esprit public... La discussion qui va s'élever dans les « Chambres rendant votre présence nécessaire à Paris, je « vous invite donc à partir immédiatement » (2). Clauzel n'était pas rappelé pour fournir des explications complémentaires, car Rancé, qui avait apporté son rapport, en avait donné. Comme il siégeait à la Chambre, le Ministère pensait que sa présence attirerait directement sur lui une partie des attaques ; précaution nouvelle et qui montre la vivacité des inquiétudes ministérielles.

L'orage éclata d'ailleurs sans tarder et avant même l'arrivée à Paris du Gouverneur général, qui ne partit d'Alger que vers la mi-janvier 1837 (3).

Le discours du trône, lu le 27 décembre 1836, avait mentionné les « pertes douloureuses » éprouvées en Afrique (4). Or, tandis que les Pairs, dans leur réponse, se bornaient à constater que le courage déployé « était digne d'un autre résultat » (1), les députés manifestèrent l'intention de voir rechercher les causes de ces « malheurs inattendus » (2). La prétention était significative, et d'autant plus, qu'un vif débat avait précédé le vote du paragraphe : Sivry, Desjobert, Pelet de la Lozère, le Général Bugeaud, avaient fait, de diverses manières, le récit de l'expédition, tandis que Legrand avait très impérieusement réclamé une enquête. Payant de sa personne, Molé n'avait pu limiter le débat qu'en promettant à la Chambre des occasions prochaines de le reprendre. Le Ministère gagnait ainsi du temps. Manifestement toutefois, sa position demeurait difficile. Sans parler des embarras que la défaite pouvait lui susciter en Afrique, où certaines tribus manifestèrent une effervescence accrue (3), il voyait l'opinion publique énervée et la Chambre soupçonneuse. Force lui était donc de profiter du répit qu'il avait conquis pour arrêter une ligne de conduite précise.

A cet égard, un point était acquis. Une opération dès longtemps annoncée, honorée de la présence d'un prince et commandée par un Maréchal, n'était nullement assimilable à l'une de ces petites expéditions de châtiment ou de ravitaillement qui s'exécutaient constamment avec plus ou moins de bonheur. L'affaire de Constantine engageait indubitablement l'honneur du pays et du régime. Aussi le discours du trône avait-il insisté sur la « nécessité d'assurer à nos armes la prépondérance qui doit leur appartenir et à nos possessions une complète sécurité ». Les députés avaient acquiescé et les Pairs répondu : « Votre Majesté a compris le sentiment de la France... Des opérations conduites avec la prévoyance dont le courage le plus intrépide ne peut se dispenser, donneront à nos possessions une sécurité complète ». L'échec serait donc vengé. De

(1) *Moniteur*, 1836, p. 2221, 2225, 2229, 2233.
(2) Alger, *Archives du Gouvernement Général* E 76².
(3) Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. II, p. 167.
(4) *Moniteur* du 28 décembre 1836, p. 2277.

(1) *Id.* du 10 et 11 janvier 1837, p. 62 et 64.
(2) Séance du 19 janvier 1837, *Moniteur* du 20, p. 140 et sq.
(3) Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, notamment, t. II, p. 144.

fait, des renforts partaient pour Bône et le Gouverneur général se voyait autorisé à occuper Guelma qui fournirait éventuellement une base et des études s'amorceraient en vue d'une opération nouvelle (1).

Quand Clauzel partit d'Alger pour gagner Paris, en laissant l'intérim au général Rapatel, il ne mesurait pas le retentissement de son échec et comptait fermement reprendre, à bref délai, son poste. C'était une illusion. Sa carrière militaire était désormais finie. Mais sa disparition n'entraîna pas la ruine de toute sa politique. J'ai dit déjà. et nous verrons dans la suite, que ses successeurs utilisèrent certaines des combinaisons qu'il avait préconisées. Il y eut d'ailleurs plus immédiat et mieux. Les Ministres, qui le désavouaient, allaient en effet reprendre la plus importante de ses conceptions.

Christian Schefer.

(1) *Moniteur*, notamment des 6 et 30 janvier 1837, pp. 27 et 205. Alger, *Archives du Gouvernement Général*, le Ministre au Gouverneur Général, 31 janvier 1837. — Girod de l'Ain, *Le Maréchal Valée*, p. 124.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'HISTOIRE DU MAGHREB (1)

On entend par Maghreb ce que d'autres ont appelé « les pays barbaresques » ; ce qu'autres ont essayé de baptiser « l'Afrique mineure » ; le pays montagneux qui est enfermé dans les limites de l'Atlas. Les Arabes donnent au mot de Maghreb un sens un peu plus étendu. Ils l'appliquent à toute la partie de l'Afrique du Nord qui s'étend à l'Ouest de l'Egypte, et qui englobe donc la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Ils ont raison au point de vue humain. La Cyrénaïque et la Tripolitaine sont bien, en effet, des pays barbaresques, peuplés de Berbères. Pourtant ce sont des pays bien distincts de l'Atlas. Ils sont plutôt l'avenue qui conduit au Maghreb que le Maghreb lui-même proprement dit ; le lien démesurément long et étroit qui unit péniblement le Maghreb au Levant, et dont la longueur et l'étroitesse, en isolant le Maghreb, ont justement fait son originalité.

D'ailleurs sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque, non seulement nous savons actuellement très peu de choses, mais encore il est évident que dans les années qui viennent, sous l'impulsion italienne, nous acquerrons une documentation abondante et il serait imprudent d'anticiper.

Au contraire, sur la Tunisie, l'Algérie, et même le Maroc, nous avons dès maintenant une masse considérable

(1) Ceci est l'introduction d'un ouvrage sous presse, qui sera intitulé : « ESQUISSE D'UNE HISTOIRE DU MAGHREB », et en sous titre : *Comment l'Afrique Romaine est devenue le Maghreb.*

de renseignements : surtout sur l'Algérie, il est vrai, qui est française depuis un siècle. Une conséquence inévitable sera que l'Algérie, dans ce petit livre, sera prise plus particulièrement en considération ; simplement parce qu'on la voit plus nettement.

Voilà donc un pays qui n'a pas de nom universellement admis, puisqu'il faut convenir de lui en donner un. C'est qu'il n'a jamais eu d'existence politique distincte. Et par conséquent on n'a pas écrit son histoire. Il est pourtant en pleine lumière historique depuis deux mille ans, depuis Carthage. Mais l'histoire n'a pas le caractère œcuménique des sciences mathématiques, physiques, ou naturelles. Elle connaît des frontières. Nous plaisantons cette sorte d'histoire qui s'écrivait jadis *ad usum delphini*, à l'usage du dauphin. Mais au fond, sans méconnaître nos efforts d'impartialité, de critique sévère, nous écrivons toujours l'histoire à l'usage du citoyen, du patriote, ou si l'on veut, à l'usage d'un lecteur qui appartient à une patrie déterminée. Il est impossible de faire autrement. Cette « petite science conjecturale » tient à l'homme de trop près pour pouvoir se dégager entièrement des passions humaines. On écrit pour un public ; et il n'y a pas de public pour s'intéresser à une histoire du Maghreb. Elle n'a donc guère été traitée qu'en fonction d'histoires plus générales, celle de l'Empire Romain, celle de l'Islam.

Il est vrai que depuis un siècle le Maghreb est devenu progressivement l'Afrique Française. Mais le public français reste très lointain, indifférent. Et c'est tout naturel.

Depuis un siècle et demi, depuis la révolution, malgré des efforts prodigieux, des guerres qui ont secoué la planète, la France n'a eu qu'un succès durable, et important, parfaitement unique, son œuvre en Afrique du Nord. Tout le reste n'a été que glorieux échecs. Il est normal que ces derniers enflamment bien davantage la passion publique. Une nation, comme un homme, a les

yeux fixés sur ses échecs, dont l'injustice la soulève ; elle rêve d'en rappeler. Ses réussites ne l'intéressent pas, elles lui paraissent toutes naturelles, et en tout cas elles sont acquises. Les biographes d'Anatole France nous ont révélé que le maître avait en assez piètre estime ceux de ses romans qui ont réussi, et qui sont dans toutes les mémoires. Son œuvre préférée c'était sa *Jeanne d'Arc*, que personne n'a jamais lue.

Si naturels que soient ces sentiments, il est bien possible qu'ils ne soient pas éternels. La France sera entraînée tous les jours davantage à sentir l'étroitesse du lien qui unit ses destinées à celles de l'Afrique du Nord. Elle comprendra le danger d'ignorer l'histoire d'un pays dont elle a la responsabilité : sans la connaissance du passé il est impossible de comprendre un pays, d'imaginer et de préparer son avenir.

En attendant, l'histoire du Maghreb reste un sujet presque vierge. On croit qu'il y a dès maintenant à signaler sur ce sujet des connections de faits, des groupements d'idées, qui n'ont échappé à l'attention que parce que personne n'y a regardé.

LE PAYS. — Pour essayer de comprendre l'histoire du Maghreb, qui est très particulière, il faut avoir présent à l'esprit la nature du pays.

L'île du Maghreb. — On a souvent et justement noté combien est juste l'expression arabe : Djezirat-el-Maghreb, l'île du Maghreb. Elle n'est entourée d'eau qu'au Nord, mais au Sud le Sahara qui l'assiège la rend plus inaccessible que ne fait la Méditerranée.

Les pays franchement continentaux, en libre communication avec ce qui les entoure, participent sans retard à la vie de la planète. Il en est autrement d'une île, d'une région extrêmement isolée comme le Maghreb.

De vieilles choses, périmées ailleurs, s'y conservent

longtemps ; le présent n'y bouscule pas le passé d'un rythme aussi accéléré. Au Maghreb l'âge de pierre s'est prolongé bien plus tard qu'en Europe : beaucoup de dolmens sont construits avec des pierres qui portent des inscriptions romaines : le Maugrebin, parmi les races blanches méditerranéennes, représente assurément le traînard, resté loin en arrière.

Par surcroît et par voie de conséquence, dans un pareil pays, lorsqu'une nouveauté se trouve enfin forcer la barrière des cloisons étanches, elle y devient immédiatement d'une importance énorme ; elle y détermine des changements brusques, d'une amplitude inconnue chez nous.

Pour s'en rendre compte, il suffit de considérer le paysage. En France, pratiquement, dans ses traits généraux, il n'a pas changé depuis deux mille ans et davantage, depuis la fin du quartenaire, ou du moins il a évolué lentement sans devenir méconnaissable. Nous pouvons, sans grossier anachronisme, nous représenter les paysages de Gaule assez semblables aux paysages de France, en ce qui concerne la parure de végétation et la vie animale.

Quelle différence avec le Maghreb ! Dans le paysage maugrebin actuel quels sont les végétaux caractéristiques, ceux qu'un peintre n'aura garde d'omettre ? Assurément les hampes gigantesques des aloès, les cactus pachydermiques aux formes absurdes. Aloès et cactus sont des plantes américaines, importées par les Espagnols depuis trois ou quatre siècles. Ou bien les grands vergers d'orangers et de mandariniers, avec la tache d'or de leurs fruits. Ce sont des Chinois venus au moyen-âge. Ou bien encore l'eucalyptus, un Australien, importé il y a un demi-siècle peut-être et qui a déjà tout envahi. Il faudrait ajouter les splendeurs florales, qui sentent les tropiques d'où elles viennent généralement, couvées artificiellement dans des jardins d'essai, uniquement connues par les noms latins que les botanistes leur ont infligés et sans lesquelles on ne se représente par la villa dite mauresque, qu'elles tapissent et qu'elles encadrent : les murailles splendides, couleur rouille, des bougainvillea, le jacaranda avec son étonnante toison de fleurs bleues, l'arbre de Judée, énorme bouquet de fleurs rouges, le thecoma couvert tout entier de grappes jaunes, le pittosporum undulatifolium aux clochettes blanches, le strelitzia avec son énorme fleur monstrueuse, en bec de perroquet, qui faisait rêver Masqueray. Chez nous aussi les fleurs de jardinier ont fait d'énormes progrès depuis deux ou trois siècles. Mais elles restent discrètes, localisées dans les parterres, en jonchée sur les tables de gala, ou dans les vases du salon. C'est au Maghreb seulement qu'elles submergent la maison, toute la ville, avec une exubérance qui fait songer à Londres enfoui sous la végétation martienne dans le roman de Wells « la Guerre des Mondes ».

Si on cherche à se représenter le paysage de l'Afrique Romaine il faut précisément élaguer les végétaux-types, ceux que le seul mot de Maghreb évoque aujourd'hui dans notre imagination.

On dira longuement plus loin la peine que nous avons à imaginer la faune de l'Afrique Romaine, où la place du chameau, tout à fait absent, était tenue par des troupeaux d'éléphants sauvages.

Ces sauts brusques se retrouvent dans l'histoire humaine. Quel abîme entre la Carthage Punique et la Romaine ! Entre l'Afrique Romaine et le Maghreb Musulman ! Entre lui et l'Afrique Française ! Tout change d'un coup : langue, religion, concepts politiques et sociaux. C'est une histoire hâchée de coupures qui semblent totales, et sectionnée en compartiments qui semblent étanches. Dans nos pays européens il y a évolution progressive suivant une courbe continue. Au Maghreb, une série de mutations soudaines.

Tout cela se tient. Il y a là un groupe de phénomènes à propos desquels il faut garder présente à l'imagination la formule « djezirat-el-Maghreb », l'île du Maghreb. Maintenues comme en vase clos pendant des siècles, la flore, la faune, une forme de civilisation, deviennent plus ou moins ce que les zoologistes appellent « *résiduelles* » ; elles tendent à se perpétuer au delà du terme normal parce que leur isolement les soustrait à la lutte pour l'existence. Mais que le vase clos vienne à se fêler, le flot de la vie extérieure pénètre et tout croule avec la fragilité coutumière des choses résiduelles.

L'absence d'un centre. — On a souvent signalé au Maghreb une autre particularité géographique, qui est assurément de grande conséquence. On n'y retrouve rien de comparable à ce qui est si marqué chez nous ; l'existence d'un centre, autour duquel les différentes provinces se trouvent naturellement groupées, et se sont à la longue agglomérées. Il est bien certain que le Maghreb habitable, cultivable, a la disposition la plus ridicule du monde. C'est en bordure de la Méditerranée et de l'Océan un immense ruban, long de 3.000 kilomètres et large à peine de 150. Il est certain qu'une pareille structure géographique ne peut pas manquer d'avoir commandé l'histoire. On lui a souvent attribué cette incapacité du Maghreb à se constituer en état durable.

Ce n'est pas inexact, mais c'est pourtant incomplet.

Il est vrai que le Maghreb n'est jamais arrivé à l'unité politique. Mais presque tous les grands royaumes maugrebins présentent une particularité curieuse.

A peine constitués ils se sont étendus d'un bond jusqu'aux limites du pays. C'était déjà vrai des rois numides, puisque Syphax, qui régnait à Cirta, aux portes de Carthage était maître de Rachgoun, le port de Tlemcen. Les Fatimides, à peine maîtres de Cairouan, ont conquis Fez. Les Almohades, à peine maîtres de Fez ont conquis Tunis. C'est l'inverse de ce qui se passe en Europe ; autour d'un noyau central qui s'est constitué d'abord, l'île de France, la Prusse, la Castille, la vieille Angleterre, l'état a étendu lentement, à travers les siècles ses conquêtes ; il met très longtemps à atteindre les frontières du pays ; mais l'édifice ainsi construit avec la collaboration du temps est solide. Au Maghreb l'unité semble trop facile à réaliser, puisqu'elle se réalise toujours en un petit nombre d'années. Seulement elle ne tient jamais. L'Etat maugrebin est un Etat champignon qui pousse en une nuit, et moisit en une matinée.

Un détail de la structure géographique rend très bien compte du phénomène. Tantôt au Sud et tantôt au cœur de cette ligne de montagnes, qui constitue le Maghreb « utile », une autre ligne court parallèle ou entrelacée. C'est un chapelet de plaines hautes et basses, généralement steppiennes qui court depuis les Syrtes jusqu'à l'Atlantique.

On reviendra longuement et à maintes reprises sur cette longue route naturelle, qui articule et ouvre le Maghreb entier, sur laquelle, de bout en bout, ont cheminé toutes les tribus nomades et toutes les armées. C'est le grand principe d'unité.

Le long de cette artère le virus de la conquête circule avec une rapidité surprenante à travers tout l'organisme de l'Atlantique aux Syrtes, ou vice-versa. Malheureusement cette artère unique est trop longue et trop mince; elle s'engorge, elle se coupe, la circulation se fait mal. Et la conquête si bien commencée reste une ébauche fragile.

Pays de sel. — On croit devoir insister longuement sur un dernier trait de la géographie maugrebine, dont les conséquences paraissent avoir échappé à l'attention ; et qui est peut-être cependant le plus important de tous. Il s'agit de climat, en effet, et aucun autre facteur géographique n'a une importance humaine comparable à celle du climat.

On dit que Ferdinand Brunetière, lorsqu'on lui apportait, pour la « *Revue des Deux Mondes* », un article sur l'Angleterre, posait volontiers cette question de principe : « Et avez-vous dit que l'Angleterre est une île ? » Il n'est pas nécessaire que cette anecdote soit authentique. Elle suggère par analogie qu'il ne faudrait pas parler de l'Algérie sans se souvenir qu'elle est un pays de sel.

Il n'y a ici, en fait d'eaux stagnantes, que des « chotts », qui sont, pendant les neuf dixièmes de l'année, des plaines chauves miroitantes de sel. Le nom de rivière le plus commun de beaucoup est *Oued Melah*, la rivière salée; en Oranie, où la langue espagnole est répandue, il y a des *Rio-Salado*.

En plein Tell, à côté d'Alger, il y a des villages (Vesoul-Benian par exemple), qui ne peuvent pas employer leur eau à certains usages, comme le savonnage ou la cuisson des légumes, parce qu'elle est chargée de principes minéraux. Dans le Sud Oranais, un gîte d'étape, dont les eaux sont purgatives, porte le nom officieux de « Camp des plates... » ; vous entendez bien que le mot supprimé a cinq lettres ; ce sont les poilus qui parlent. A Touggourt il faut un mois de dysenterie pour s'habituer à l'eau, si l'on y parvient. Les pharmaciens d'Alger, jusqu'au début de la guerre ont pourtant vendu de l'eau d'*Hunyadi Janos*. C'est la preuve la plus éclatante de la difficulté qu'éprouve un pays neuf à mettre en valeur ses ressources.

Où qu'on aille, le long des sentiers et des routes, en regardant par la portière du wagon, les arabesques des efflorescences salines sur le sol sont un spectacle banal. On peut en voir sur son balcon à la surface du terreau dans une caisse où des bégonias se débrouillent comme ils peuvent.

Ça n'est pas neuf évidemment ; tout le monde sait que le plus grand désert de la planète entoure le Maghreb et le pénètre de son influence, comme tout le monde sait

d'ailleurs que l'Angleterre est une île. Quand on déduit les conséquences de ce petit fait bien simple on est surpris de voir où elles vont.

Dans les parties même de l'Algérie où l'agriculture est possible, il faut songer que le sol arable fait souvent défaut : ce que nous appelons de la terre dans le langage courant, l'humus, l'accumulation millénaire des détritus, des pourritures, des décompositions ; il faut de l'humidité pour maintenir sur la face de la terre ce masque de crasse bienfaisante. Au Maghreb le squelette rocheux du sous-sol perce partout, nu, propre et comme épousseté.

Ailleurs on a étudié et catalogué des sols célèbres par leur fertilité, le löss, le limon, le tcherniziom russe ; ici la seule forme de sol qui ait attiré, par son originalité, l'attention des savants, c'est ce qu'ils appellent « la croûte calcaire » ; les Américains disent le « caliche ».

C'est en effet de l'évaporation intense. Dans les grandes plaines d'alluvions, celles du Chéliff par exemple, justement là où il y a par bonheur un sol meuble et profond, l'eau monte par capillarité à la surface pour s'y évaporer, y dépose le carbonate de chaux dont elle est chargée. Il en résulte une croûte, qu'il faut briser pour cultiver, si toutefois elle n'est pas trop épaisse.

Dans ce pays-ci, quand on s'informe, on apprend avec surprise que le grain donne en moyenne du dix à quinze pour un, tandis que dans nos sols limoneux de l'Artois et du Nord on obtient de quarante à cinquante.

Ceci choque chez nous un préjugé classique « l'Afrique grenier de Rome », nous avons tous ce cliché là dans un coin de notre mémoire. Au début de l'occupation française on a fait grand usage de cette citation encourageante. Elle n'est pas fausse, il est vrai que l'Afrique Romaine a porté ce surnom. Mais voici quel en était le sens exact, au dire des archéologues. La Rome des Empereurs, celle qui assurait à la plèbe « le pain et le cirque », se procurait le pain par un impôt en nature sur certaines

provinces, l'annone. L'Afrique Romaine était taxée annuellement d'une quantité de froment calculée pour nourrir la moitié de la plèbe romaine ; soit environ 350.000 âmes. Pour un pays aussi étendu, une exportation équivalente aux besoins d'un tiers de million de consommateurs, c'est bien peu de chose, à l'échelle dont se servent les économistes. Et ainsi, que l'Afrique ait été le grenier de Rome, c'est littéralement exact, et justement pour cela çà ne signifie rien.

Il ne faut pas oublier qu'en ce moment même, grâce à un renouveau du « dry farming », que Carthage pratiquait déjà, la réputation de l'Algérie, en matière de céréales est devenue beaucoup moins mauvaise. Il y a une forme d'agriculture pour le pays de sel. La lutte est possible. Mais c'est une lutte. Le Maghreb n'est assurément pas un pays plantureusement fertile.

Ce n'est pas non plus un pays d'élevage facile. Les petits bœufs maugrebins ne sont guère plus gros que des ânes. Pour tirer des grands troupeaux de moutons tout ce qu'on pourrait en espérer, il faudrait trouver le moyen de les soustraire à la mortalité effroyable des années de sécheresse.

Le Maghreb n'est pas non plus un pays industriel. Ses oueds ne sont assurément pas des réserves importantes de force hydraulique. La houille et le lignite font presque complètement défaut. Le seul gisement de houille actuellement connu, celui de Kenatsa, semble peu important et mal placé ; on peut croire qu'il continuerait à rendre peu de services, même s'il n'était pas exploité par l'Etat. Dans le sous-sol de Maghreb, assez bien connu déjà, ce que les géologues ont retrouvé, à des étages très variés de la série sédimentaire, ce n'est pas du charbon représentant de vieilles forêts momifiées ; c'est assez exactement l'inverse ; du sel, du plâtre, des stigmates très nets d'un climat désertique ancien. Tout se passe comme si la malédiction des pays de sel avait pesé sur le Maghreb depuis le commencement des âges.

On ne veut pas dire que l'Afrique du Nord soit pauvre irrémédiablement. L'Algérie, en ce moment précis, traverse une période d'une grande prospérité. Et il est intéressant d'en analyser les éléments.

Elle la doit à la vigne. Depuis le début l'Algérie a chercher la culture industrielle qui lui apporterait la richesse. Elle a beaucoup tâtonné. Elle a essayé du coton pendant la guerre de sécession et elle met à profit les écarts du change pour recommencer en ce moment même.

Elle a étudié la ramie, le sapindus. Elle a fait en grand du géranium. Elle a fait et elle fait encore des primeurs. Mais le gros succès jusqu'ici ç'a été la vigne. La vigne, depuis vingt ans, rapporte à l'Algérie des sommes d'argent énormes, elle a fait une révolution économique, et même morale : elle a changé l'atmosphère, exalté la joie de vivre et la fièvre d'entreprendre ; elle a fait pousser Alger en ville-champignon. Tout cela, bien entendu, aux proportions de l'Algérie, qui n'est pas l'Amérique. Mais enfin cette expansion subite, quelle qu'elle ait été, fut l'œuvre de la vigne.

L'Algérie Romaine, au dire des archéologues, a dû sa prospérité à une autre culture industrielle, celle de l'olivier. Je suppose qu'on peut appeler industrielles des cultures qui seraient alimentaires en soi, mais qui ne deviennent intéressantes que parce qu'on les fait en très grand pour l'exportation.

On dit qu'à Rome, en Italie, sur des points divers du monde méditerranéen, c'est-à-dire de l'empire Romain, on trouve en abondance des amphores et des débris d'amphores, ayant contenu de l'huile, et provenant de l'Afrique du Nord comme l'attestent les marques de potiers.

Ici, dans les ruines romaines, les moulins à huile sont très fréquents. C'est leur extrême abondance dans un pays désolé qui a suggéré à Paul Bourde, alors directeur de l'agriculture en Tunisie, l'idée de revivifier le Sud Tunisien en reconstituant les olivettes. Il y a parfaitement réussi,

ce qui est curieux, si on considère le point de départ : l'archéologie n'a pas souvent eu la bonne fortune d'avoir une portée pratique.

Un auteur arabe nous renseigne sur l'importance des huileries dans l'Afrique Romaine. Il le fait, bien entendu, à la manière floue et imagée d'un historien musulman. C'est Abd-el-Hakem, le chroniqueur le plus ancien de la conquête. Il s'agit de la première expédition arabe, celle où le patrice Grégoire, déguisé par ses vainqueurs en « Djoreidjir », a trouvé la mort. Cette première expédition ne fut qu'une grande razzia ; les Grecs, vaincus, y mirent fin en payant une énorme rançon. La scène, racontée par Abd-el-Hakem, se passe à côté de cette rançon, un gros tas d'or et de choses précieuses. Un Bédouin, parmi les vainqueurs, demande avec étonnement : « Comment font les Grecs pour être si riches ». Un Grec sourit, cherche un instant de l'œil à terre, se baisse et présente, à titre de réponse, entre le pouce et l'index, un noyau d'olive : « Voilà ». L'anecdote est amusante, et pourtant, j'imagine, elle a une valeur documentaire.

Une phrase d'un annaliste musulman a été bien souvent citée, parce qu'elle peint la prospérité de l'Afrique Romaine à laquelle a mis fin la conquête arabe : « Tout le pays, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, n'était qu'un seul bocage, et une succession continuelle de villages ». (En Noweiri, I, p. 341 de la trad. de Slane). Une variante de cette phrase est que de Tripoli à Tanger on voyageait à l'ombre.

Il n'y a rien dans tout cela que de très naturel et de très connu. On sait bien que les « agrumes » font la prospérité de l'Italie méridionale et des pays méditerranéens, oliviers, figuiers, vignobles : c'est la vraie culture du pays. Seulement elle n'acquiert son importance que par l'exportation, il lui faut de grands marchés largement ouverts et aussi étrangers que possible, sous d'autres cieux. C'est une prospérité un peu artificielle et délicate ; elle dépend de conditions compliquées, politiques.

A l'élan économique de l'Algérie, les mines contribuent largement, elles aussi ; mais un peu de la même façon ; elles exigent l'existence d'une clientèle étrangère.

L'Afrique du Nord a la bonne fortune d'avoir en quantités énormes des phosphates comme on n'en a découvert nulle part encore dans le monde : elle est devenue le fournisseur de phosphates de la planète. Elle a, en gros amas, le minerai le plus recherché à notre époque, le fer. Elle a encore du zinc, et des mines de plomb, où il n'a pas été creusé un mètre de galerie depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'à l'occupation française. Mais rien de tout cela ne peut être travaillé sur place. Sur les quais des ports algériens, le minerai en partance tire l'œil plus que toute autre marchandise ; le zinc et le plomb sont assez discrets, ils sont en sacs : mais le fer et le phosphate, sont en vrac, entassés grossièrement en grandes collines rouges et blanches, on les voit de partout ces collines ; ce sont elles qui donnent aux ports leur physionomie nord-africaine.

Cela suppose un lien avec des centres industriels lointains dont la vie minière algérienne est une dépendance.

Vidal de la Blache a insisté sur ce qui lui paraît être la caractéristique essentielle de la France, qui est de se suffire à soi-même. Il n'y a guère de coin chez nous où le paysan ne trouve à portée de sa main à peu près tous les produits variés qui lui sont nécessaires pour prospérer. Malgré l'insuffisance de ses ressources en charbon, plus ou moins compensées par sa richesse en force hydraulique, la France a pu développer l'industrie qui correspond à ses besoins. C'est essentiellement un pays équilibré.

Le Maghreb est assez exactement l'inverse.

C'est qu'il n'est pas seulement un pays de sel, imparfaitement dégagé du Sahara. Il a, par surcroît, d'un bout à l'autre, la même nuance de climat sub-désertique. Et, en effet, ce long ruban de 3.000 kilomètres s'étire d'Est en Ouest, sous les mêmes latitudes. Où qu'on aille, on retrouve partout le même ciel et le même sol. On n'imagine

pas un pays moins varié, plus uniforme. L'aridité relative du climat ne permet en aucun point le développement d'une prospérité locale. Dans un pays aussi grand, il se trouve à l'état de possibilités certaines ressources immenses, le vin, l'huile, la laine, les minerais ; mais, pour faire passer ces richesses latentes de l'état statique à l'état dynamique, il faut l'organisation, les capitaux, la production en grand, l'exportation ; tout un ensemble de conditions que le Maghreb ne peut pas créer lui-même. Qui sera l'animateur de l'ensemble dans un pays dont toutes les provinces dépérissent ? Le Maghreb est condamné par son climat à ne pas se suffire ; son développement économique suppose une collaboration.

Comment ne pas voir un lien entre ces conditions économiques et le trait caractéristique de l'histoire maugrebine qui est de ne pas avoir abouti à la constitution d'un Etat autonome.

La race. — Tel serait à peu près, dans ses traits généraux, le milieu physique, qui aide à comprendre l'histoire du Maghreb. Mais le milieu n'est pas tout, il faut prendre en considération la race.

Le Berbère, qui a cette curieuse impuissance à exister collectivement, est un très bel individu. Ce n'est pas un type humain bien déterminé, il y en a de gigantesques et d'autres tout petits, quelques-uns sont blonds et d'autres sont presque des nègres. Cette race est un pot pourri au moins aussi extraordinaire que n'importe quelle autre. Mais il y a un trait commun très frappant, l'empreinte particulière du pays.

Les anciens l'exprimaient en disant des Lybiens qu'ils sont, de tous les hommes, ceux qui ont la plus belle santé. C'est un cliché. « *Plerosque senectus dissolvit* », dit Salluste : « ces gens-là ne meurent que de vieillesse », et il dit aussi : « *velox, patiens laborum* », « ils sont vifs, durs à la peine ».

On peut essayer de préciser la même idée avec une ou deux anecdotes contemporaines.

Le docteur Gavart, médecin de colonisation à Port-Gueydon, trouve aux Kabyles un péritoine de chiens. Les chiens dont il s'agit sont ceux qui se font découdre par le sanglier ; un garde les recoud avec n'importe quel fil et n'importe quelle aiguille, et ils ne s'en portent pas plus mal. Le ventres de Kabyles sont à peu près aussi accommodants.

Entre plusieurs cas analogues, en voici un que cite le docteur Gavart. Un homme a reçu un coup de corne dans le ventre ; le chirurgien le trouve étendu au pied d'un figuier, roulé dans son burnous crasseux, dans le bourdonnement des mouches ; il est là depuis plusieurs heures. On l'opère sur place ; pendant l'opération, dit le docteur Gavart, « les puces sautaient sur mon champ opératoire », euphémisme qui désigne naturellement le ventre ouvert du malade. Le cas paraissait clair, et la péritonite inévitable. Huit jours après, le médecin de colonisation était chez lui au dispensaire de Port-Gueydon ; il entend une cavalcade à la porte, c'était son opéré qui venait au petit trot d'un mulet se faire enlever les points de suture.

Naturellement, il s'agit d'une immunisation contre un microbe déterminé. Elle n'existe plus contre un germe pathogène nouvellement importé, comme le microbe de la tuberculose.

Voici un autre menu fait qui ne concerne plus les Kabyles, mais les Ouled-Naïl de Djelfa. Celui qui parle est le Caïd Ben Chérif, très francisé, très séduisant ; il est le héros d'un roman qui s'appelle Mouley-Ali, et dont l'auteur est Her van den Burg. Ben Chérif déplore le pullulement de ses administrés, hors de toute proportion avec les ressources locales. « Autrefois, dit-il, la guerre chronique y mettait bon ordre ; la surpopulation trouvait son remède dans le meurtre au temps où la France n'avait pas encore importé cette effroyable calamité, la paix publique ». Vous entendez bien qu'il s'agit d'une plaisanterie, d'un paradoxe. Et si Ben Chérif s'est rappelé cette conversation, il a eu lieu de remercier Allah qui, depuis le mois d'août

1914, paraît l'avoir entendu et exaucé. Mais, voici un petit détail qui n'est pas une plaisanterie, il montre la lutte féroce et d'ailleurs victorieuse contre la famine. Un Ouled-Naïl en voyage, déploie, bien entendu, ces qualités de marcheur admirable qui sont communes dans toute l'Afrique du Nord ; mais c'est son viatique qui est intéressant ; il n'emporte pas, au dire de Ben Chérif, la galette traditionnelle ; il part simplement avec une poignée de blé dans le capuchon de son burnous ; et lentement, au cours de la journée, tout en « marchant la route », il écrase entre ses dents, grain après grain, économisant ainsi, dans sa sagesse, les frais de meunerie et de boulangerie. Je ne sais pas si l'anecdote est rigoureusement exacte, elle est peut-être un peu chargée. Mais elle dessine du Berbère une silhouette qui est juste dans l'ensemble.

Il faut songer au petit cheval arabe, si sobre et si endurant. On lui donne au maximum cinq ou six kilogs d'orge par jour, c'est-à-dire que nous les lui donnons, nous, Européens, avec nos habitudes de folle prodigalité. En France, n'est-ce pas ? un cheval réclame une quinzaine de kilogs d'avoine. Il est vrai qu'il est bien plus haut, et plus membré. Mais la moindre petite bique africaine, dont les os percent la peau, fera quatre-vingts kilomètres en un jour et recommencera le lendemain. Où est le gros cheval de chez nous qui en ferait autant sans être fourbu ?

Il faut songer encore au bourriquot, au fameux bourriquot africain. On le rencontre partout, bâté du double couffin, aussi gros que lui, et dans lequel on entasse tout ce qu'on veut, du fumier, des déblais, de terrassement. D'autres fois, le bourriquot porte sur son échine un grand gaillard dont les pieds touchent terre. Souvent il a les deux narines fendues au couteau très haut dans la direction de l'œil ; c'est pour lui faciliter la respiration ! Ce bourriquot est d'ailleurs le plus minuscule des ânes connus, et personne, excepté lui-même, n'a jamais pu savoir ce qu'il mange ; ça le regarde, « deber ras hou », qu'il se

débrouille pour son compte personnel, son propriétaire n'y donne pas une pensée.

Toutes les bêtes de ce pays-ci sont de ce modèle sec, sobre et endurant ; et, avec les autres animaux, l'homme aussi, leur chef de file. C'est le pays du sel qui veut çà : la dureté de la vie élimine les faibles, et le soleil, tueur de germes, dans l'air sec et sur la terre nue, est un excellent désinfectant.

Voici encore ce que dit l'institutrice de ....., dans la Kabylie des Babors. Il faut rappeler que ce mot d'instituteur, comme il est fréquent en d'autres matières, désigne de part et d'autre de la Méditerranée, des fonctions très différentes. L'instituteur algérien, du moins l'instituteur Européen en pays indigène, est dans une situation très particulière. Il est tout près des indigènes, il vit avec eux, coude à coude, mêlé à leur vie. Et cependant il n'est pas colon, il n'a pas d'intérêts locaux qui le mettent en concurrence avec l'indigène. Il n'a pas, non plus, comme le garde forestier, à appliquer un règlement redouté. Il n'est même pas revêtu de cet éclat officiel, qui jette nécessairement un froid. Un ménage d'instituteurs ayant vécu toute une vie dans le même village kabyle perdu, ce sont peut-être les Européens les mieux placés pour voir profond dans l'âme indigène, s'ils savent voir.

Voici comment l'institutrice de ..... parle de la jeune fille kabyle son élève, qu'elle aime bien et dont elle se croit aimée. La famille kabyle pullule très à l'étroit dans une maison toute petite ; la fillette, qui vit à l'intérieur de la maison bien plus que le petit garçon, souffre davantage de cette promiscuité. Il faut marier de très bonne heure, dès la douzième année, cette gamine trop avertie. Elles deviennent mères tout de suite et le premier bébé a de la chance s'il survit ; la maman est trop gosse, trop rieuse et trop joueuse, pour prendre vraiment au sérieux son premier-né ; ça ne compte pas, elle a toute la vie pour en faire beaucoup d'autres.

A entendre parler ces fillettes qui ont le corps d'une

mère avant d'en avoir l'âme, il me semble qu'on touche du doigt, dans un exemple concret, la prodigalité de la vie. Assurément la Berbérie est un pays où la « plante humaine » pousse drue et vigoureuse.

Ces hommes physiquement bien doués, on a quelquefois supposé qu'ils l'étaient moins bien intellectuellement. C'est une question délicate. Pour nos humanitaires, c'est un blasphème que de parler de races inégales et, en ce moment précis, la théorie du surhomme sombre dans un océan de sang. Pourtant l'homo Europaeus d'une part, et, d'autre part, le pygmée, par exemple, semblent bien être des sous-espèces zoologiques entre lesquelles il y a vraiment une gradation. Mais les Berbères ne sont pas du tout des pygmées.

Pour expliquer l'impuissance politique des Républiques Sud-Américaines, on a parfois invoqué un motif de race. Les Américains du Sud sont un croisement d'Indiens et d'Espagnols ; et le métissage de types humains très éloignés donnerait des résultats médiocres. On a cru observer, dans l'histoire du Portugal, un arrêt de développement, et on l'a imaginé en relation avec l'afflux du sang nègre dans un petit pays qui s'est trouvé avoir un empire colonial immense.

Faut-il ranger l'Afrique du Nord dans la même catégorie que le Portugal et l'Amérique du Sud ? Il est sûr que de l'Extrême Nord d'une part, et des régions équatoriales de l'autre, des Vandales et des Soudanais sont venus se fondre dans la race berbère, quoique ces éléments de mélange soient en dose très faible.

A vrai dire, l'idée d'une infériorité biologique n'est pas très séduisante. Il n'est pas possible d'oublier que ce pays-ci a fourni à l'histoire quelques-uns de ses géants. Annibal a beau être un Carthaginois et Saint Augustin un latin : ce sont là des étiquettes qui ne changent rien au fond ; Annibal et Saint Augustin sortent tous deux d'une lignée nord-africaine. Et il serait aisé d'allonger la liste des grands hommes maugrebins.

En Algérie, depuis la conquête française, on a vu une fraction de la population, l'Israélite, absorber avidement toute l'intellectualité occidentale. Les jeunes Israélites sont généralement à la tête de leur classe au lycée ; et ils en sortent pour subir avec succès les concours les plus difficiles. Leur exemple semble démontrer que les notions les plus subtiles de notre civilisation tiennent à l'aise dans un cerveau maugrebin. J'entends bien que ce sont des Juifs, une race à part ; mais est-ce une race biologiquement distincte ? ou une nation développée à travers les siècles par la pratique d'une religion commune, un patriotisme jaloux, un genre de vie très spécial, l'intermariage ? Depuis quinze cents ans, nous constatons la présence de ces gens-là au Maghreb, et il n'est pas prouvé qu'ils y soient jamais venus d'ailleurs. Ce ne sont pas des étrangers, ils font simplement figure de cerveaux entraînés et sélectionnés parmi les cerveaux maugrebins.

Que sont donc les Berbères, au point de vue biologique, sinon des hommes blancs méditerranéens, tout près des autres ? L'homo Europoeus, l'Arien, porteur actuel de la civilisation, a des dithyrambes scientifiques sur la supériorité biologique du grand dolychocéphale blond. On ne peut oublier cependant que cette même civilisation, nous l'avons reçue il y a un petit nombre de siècles. Elle est apparue très loin de chez nous, au Levant, en Egypte, en Chaldée, chez l'homme méditerranéen, sémite ou protosémite ; chez des hommes qui, assurément, avaient un peu de sang nègre. Elle s'y est épanouie merveilleusement pendant des millénaires. Où était, en ce temps-là, la présomption de supériorité raciale ?

Il est vrai que ceci ne s'appliquait pas au Maugrebin, qui n'a jamais rien eu à voir avec la genèse de la civilisation. Le Maghreb est assez exactement l'inverse de l'Egypte et de la Chaldée, quelque chose comme la plus belle réserve existante de barbares blancs. Aussi bien n'y a-t-il rien au Maghreb qui équivaille, même approximativement, au Nil, au Tigre et à l'Euphrate.

Le Maghreb est ce qu'on a vu. Une civilisation autonome, un art, une littérature, une langue même, un peuple conscient de son existence, un Etat organisé, tout cela ce sont des luxes très coûteux, à base capitaliste. Le Maghreb, laissé à lui-même, n'a jamais pu se les offrir. Ce pays de sel n'a jamais eu l'armature d'argent qui est nécessaire pour supporter un grand édifice social et politique, base indispensable de toute civilisation.

Pour expliquer la barbarie du Maghreb, il ne semble pas nécessaire de faire intervenir l'hypothèse d'une infériorité raciale originelle. Etant bien entendu pourtant que des millénaires de barbarie ne peuvent pas manquer d'avoir modelé la race.

Le problème historique. — Tels seraient à peu près les éléments du problème historique qu'on voudrait essayer d'éclairer dans ce petit livre. Car il y a bien un problème, une énigme même, et déconcertante pour nous autres occidentaux. Il est vraiment extraordinaire que le Maghreb ne soit jamais arrivé à s'appartenir. Aussi loin que nous remontions dans le passé, nous voyons ici une cascade ininterrompue de dominations étrangères. Les Français ont succédé aux Turcs, qui avaient succédé aux Arabes, qui avaient succédé aux Byzantins, qui avaient succédé aux Vandales, qui avaient succédé aux Romains, qui avaient succédé aux Carthaginois. Et notez que le conquérant, quel qu'il soit, reste maître du Maghreb jusqu'à ce qu'il en soit expulsé par le conquérant nouveau son successeur. Jamais les indigènes n'ont réussi à expulser leur maître. Ils ont laissé couler sur eux le torrent ininterrompu des conquêtes, impuissants, on pourrait presque dire indifférents.

Et pourtant ces éternels conquis ne sont nullement paisibles. Ils sont, au contraire, essentiellement guerriers. On les voit toujours les armes à la main. Leurs grands hommes sont presque toujours des chefs de guerre, depuis Annibal jusqu'à Abd-el-Kader.

Ils ne sont pas non plus une race malléable, accueillante pour l'étranger, prête à se fondre en lui. Tout au contraire. La conquête étrangère joue un rôle important dans toutes les histoires. Mais, ailleurs, le conquérant étranger devient plus ou moins vite un chef national. Ici jamais.

Les Turcs, en 1830, après plusieurs siècles d'occupation, restaient aussi distincts des indigènes qu'au premier jour. La première invasion arabe est de 641 après J.-C. et, aujourd'hui encore, en Algérie, au Maroc, les Berbères et les Arabes n'ont toujours pas fusionné ; le bloc berbère demeure énorme et irréductible. Et cette Berbérie indéracinable, qui dure depuis 3.000 ans, n'a jamais été un peuple ; c'est trop peu dire ; elle n'a jamais senti le besoin d'en être un. A nous autres, Européens, çà paraît fantastique.

Il y a mieux, la Berbérie, non seulement n'a jamais été une nation, mais elle n'a jamais été un Etat autonome. Elle a toujours fait partie d'un empire dont elle était une province ; comme elle est colonie française, elle a été province de l'empire musulman, de l'empire byzantin, de l'empire romain. Par deux fois, au temps des corsaires turcs, et au temps de Carthage, ce pays tout continental fut, des siècles durant, quelque chose comme l'annexe terrienne d'une cité maritime étrangère, qui vivait de sa flotte. Rien n'atteste mieux, il me semble, son impuissance à se tenir debout sur ses propres pieds.

C'est aussi que cette race, qui a une vitalité irréductible, n'a aucune individualité positive.

Notez qu'il n'y a pas un seul livre berbère, et qu'il n'y a même, à proprement parler, ni écriture véritable, ni langue réglée. La Berbérie est le pays des ruines, car les nomades qui ne construisent pas ne touchent pas aux vieilles pierres. Les matériaux abondent pour l'archéologie musulmane et pour la romaine. Mais on ne peut guère parler d'architecture berbère. Des monuments funéraires qui rentreraient dans cette catégorie (Le Medracem, le Tombeau de la Chrétienne), sont d'humbles imitations des pyramides d'Egypte. Dans de menus détails de l'histoire,

qui passent inaperçus, on retrouve en Berbérie ce caractère de reflet éternel.

Il y a une trentaine d'années, l'Algérie française a emprunté à la France métropolitaine l'antisémitisme, et elle a fait de Drumont son député. Il est clair que par le même mot la colonie et la Métropole entendaient des choses très différentes. En France, l'antisémitisme était une forme nouvelle du vieux parti monarchiste. En Algérie, on imagine aisément l'indifférence infinie de la colonie pour la vieille monarchie française. Il s'agissait du décret Crémieux, qui a naturalisé les Juifs, et le sentiment profond était la colère contre la Métropole. Ce sentiment, proprement algérien, n'a pu se faire jour qu'à l'aide d'une formule étrangère.

Il est vrai qu'il s'agit ici de colons français et non pas de Berbères indigènes. Mais les colons sont beaucoup moins indépendants qu'ils ne se l'imaginent eux-mêmes de l'ambiance maugrebine.

Jusque dans ces petites choses l'Afrique du Nord est un reflet de la Métropole.

Et elle l'a toujours été de ses métropoles successives. Le M'Zabite, qui vend des légumes au coin de la rue, est le descendant d'hérésiarques musulmans qu'on appelait des « Kharedjites », ce qui signifie à peu près des « dissidents ». Cette « dissidence » s'est produite en Syrie et en Mésopotamie, du temps d'Ali, gendre de Mahomet.

Une tribu berbère, dont on retrouve maintenant encore les traces entre Djidjelli et Sétif, a donné à l'Islam une dynastie de Khalifes. Cette tribu était celle des Ketama, mais la dynastie ne s'appelle pas du tout ketamienne, elle s'appelle Fatimide, du nom de Fatma, la fille de Mahomet. Il est bien entendu que Fatma n'a jamais eu rien de commun avec les Ketama, non plus qu'Ali avec les M'Zabites.

Une dynastie a été fondée à Tiaret, dans l'Oranie, par une famille Rostemide, qui se rattachait à l'illustre Persan du nom de Rustem.

Au Maroc, la dynastie actuelle et d'ailleurs toute la caste

nobiliaire des Chorfa se rattache à Mahomet par des généalogies fictives.

Tout cela paraît moins étrange, si on a présent à la mémoire le phénomène antisémite, qui est là sous nos yeux, notre contemporain. Il me semble du moins qu'il y a là une catégorie de faits connexes. Ce pays à travers toute son histoire, a dû importer, de ses métropoles étrangères successives, jusqu'aux étiquettes de ses partis politiques. Il est passionné, il est violent, mais jusque dans ses guerres civiles, auxquelles il est toujours prêt, il a toujours attendu de l'étranger les programmes et les drapeaux.

A cette race guerrière et vivace tout se passe comme si un élément psychologique avait manqué pour s'affirmer politiquement : un groupe d'idées et de sentiments qui lui fût propre, une âme à soi, un programme, un désir autour de quoi se grouper et pourquoi se battre.

Voilà le problème, qui domine toute l'histoire maugrebine, qu'on retrouve à chaque pays. Dans nos histoires nationales européennes, l'idée centrale est toujours la même : par quelles étapes successives s'est constitué l'Etat, la nation. Au Maghreb, inversement, l'idée centrale est celle-ci : par quel enchaînement de fiascos particuliers s'est affirmé le fiasco total.

Un problème capital pour le maître actuel, le Français.

Tous, autant que nous sommes, et ceux-là même d'entre nous qui nous méfions davantage de l'humanitairerie, nous avons, à propos de l'Algérie, ce qu'on pourrait appeler des scrupules de conscience. Nous sommes ainsi faits que le droit du plus fort ne nous satisfait pas comme base de notre propre domination. Et d'ailleurs nous avons raison de sentir que c'est une base chancelante.

Le souci de notre domination, après tout, n'est pas ce qui prédomine. Il s'agit d'être à la hauteur de nos responsabilités, de faire œuvre qui ait un sens et qui tienne, de construire le Maghreb pour la première fois.

Il y a bien un groupe de faits répondant à la question

que nous ne pouvons pas ne pas nous poser à nous-mêmes: « Qu'est-ce que nous faisons donc ici ? » Nous jouons ici un rôle qui a toujours été joué par quelqu'un depuis 3.000 ans, et qui, demain, serait joué par quelqu'un d'autre si ce n'était par nous.

Ce pays-ci est l'éternel associé, il n'a jamais pu se passer d'un maître. Seulement, parmi tous nos prédécesseurs, il n'y en a jamais eu un seul qui ait pu s'installer à demeure, faire œuvre définitive.

Les conquérants ici n'ont jamais pu s'unir en un seul peuple avec les conquis ; pas une seule fois en 3.000 ans. Et il ne s'agit pas seulement de noter que c'est ominеux. Ayons bon espoir, puisqu'il n'y a pas d'autre méthode pour agir. Seulement, ne croyons pas que ce soit si facile. Il me semble qu'en pareille matière on peut avoir une horreur légitime de la phrase courante : « C'est bien simple, il n'y a qu'à ... ». Tout se passe, au contraire depuis 3.000 ans, comme si ce n'était pas simple du tout.

Et alors il devient passionnant de comprendre ce qui s'est passé depuis 3.000 ans, de dégager les grandes lignes et le sens des événements.

Les siècles obscurs. — On n'a pas l'intention de faire tenir dans ce petit livre trois mille ans d'histoire. On a choisi une période qu'on appellera les siècles obscurs du Maghreb. Ils s'intercalent entre les deux invasions arabes, celle des émirs représentants du calife, à la fin du VIIe siècle, et celle des Bédouins Hilaliens, qui commence au milieu du XIe siècle. C'est le haut moyen-âge maugrebin.

Cette période est tout à fait à part dans l'histoire du Maghreb. Et d'abord, de toute évidence, c'est la grande époque. C'est le moment où le Maghreb conquiert l'Espagne, la Sicile, l'Egypte. Jamais, ni avant, ni depuis, il n'a été le centre d'un pareil rayonnement. Ces siècles-là seraient mieux nommés peut-être les siècles glorieux. Mais le but qu'on s'est proposé n'est pas de chanter les gloires maugrebines, c'est de chercher le mot d'une énigme. A ce

point de vue justement, le haut moyen-âge est passionnant.

Toutes ces grandes choses, le Maghreb, avec sa modestie habituelle, ne les fait pas en son nom. Il est le protagoniste de l'Islam, il fait partie du monde musulman, il porte un masque arabe. Mais, sous le masque, on retrouve aisément le Maghreb lui-même. De grandes tribus s'organisent en Etats, d'abord sous des princes étrangers, puis sous des sultans berbères. Exaltés et entraînés par la grande épopée militaire, abandonnés à eux-mêmes par l'effondrement du califat arabe omméiade en Orient, les Berbères, pour la première et dernière fois, ont une occasion unique de s'affirmer, d'organiser le Maghreb en Etat autonome, conscient de soi. Jamais le problème n'a été aussi près de sa solution. Et pourtant il n'a pas été résolu. Est-il possible de discerner comment et pourquoi ?

Il y a une grosse difficulté. C'est que ces siècles glorieux sont en même temps des siècles obscurs. De toute l'histoire maugrebine, c'est la période la plus inconnue et la plus difficile à connaître.

L'antiquité nous est bien connue. Sur le Maghreb carthaginois et romain, nous n'avons pas seulement les récits des meilleurs historiens grecs et latins, Polybe, Salluste, Tite Live : récits éclairés et précisés par les documents archéologiques et les inscriptions. Par surcroît, cette masse énorme de documents a déjà été ordonnée et mise en œuvre dans d'admirables travaux modernes d'érudition, et en particulier dans l'histoire de Gsell, en cours de publication.

Depuis la Renaissance et même depuis le XIIe siècle, il y a sur le Maghreb abondance relative de documents divers, témoignages contemporains de chroniqueurs espagnols, portugais, arabes surtout ; documents d'archives ; monuments et inscriptions. Tout cela est bien loin d'avoir été débrouillé ; il resterait à faire une besogne immense, qui excéderait les forces d'un homme, et à laquelle on se gardera bien de toucher. Dans l'état actuel de nos

connaissances pourtant, les grandes lignes apparaissent. Même de vieilles dynasties comme celle des Almohades, voire des Almoravides, ont une certaine netteté.

Le trou noir, la bouteille à l'encre, est entre les deux. Comment le Maghreb a-t-il passé de la civilisation chrétienne aux Almoravides ? Là sont les siècles obscurs, du VIIe au XIe approximativement. Les documents contemporains font tout à fait défaut. L'Islam conquérant n'a pas eu le souci de se raconter lui-même. L'Arabe était un barbare insoucieux d'histoire. La curiosité intellectuelle ne s'éveille dans le monde musulman que tardivement ; avec les Abbassides, lorsque la décadence de l'élément arabe laisse refleurir les germes de la vieille civilisation persane et levantine, enfouis sous les décombres de l'invasion. A ce moment-là, évidemment, quelques chroniqueurs levantins nous racontent la conquête du Maghreb ou du moins ce qu'ils en connaissent encore. C'est maigre.

C'est le moment où le Maghreb subit la transformation la plus profondément intime qu'on puisse imaginer. Il change de langue, de religion, d'âme. La profondeur de cette transformation suffit à expliquer le silence général. La chrysalide ne peut évidemment pas rendre compte de ce qui lui arrive. C'est d'autant plus dommage que cette transformation est justement le point central, le tournant passionnant de toute l'histoire maugrebine. C'est la coupure qui rend inintelligible toute l'évolution. Les documents se taisent au moment précis où nous aurions le plus besoin d'eux.

Est-il possible de remédier à leur insuffisance ? On croit que oui. Assurément, il faut interpoler et interpréter. Il ne faut pas se laisser étroitement lier par ce qui fut, dans le dernier siècle, la stricte méthode historique : la méthode de l'histoire exclusivement documentaire, l'histoire à seule base d'archives. Dans notre cas particulier, ce n'est assurément pas dans les archives qu'on peut espérer découvrir quelque chose. On n'apportera pas un texte nouveau. Mais pour rendre intelligibles ceux qui existent, il

me semble qu'on a un peu trop renoncé bénévolement a des éléments importants d'appréciation.

Le pays n'a pas changé, il est toujours là sous nos yeux, et il commence à être bien connu. La géographie du Maghreb a fait bien plus de progrès que son histoire. Des faits, inhérents aussi longtemps qu'on se borne à les considérer en eux-mêmes, apparaîtront, je crois, logiquement liés dès qu'on les placera dans leur cadre.

L'homme n'a pas plus changé que le pays. Une des principales sources d'obscurité est probablement que son histoire est sectionnée en deux compartiments étanches au moins. Il est évident que le compartiment des études classiques et celui des études orientales ne communique pas. L'homme réel pourtant, celui qui a vécu, le Berbère évoluant à travers les âges, a franchi la cloison étanche, il a porté, dans la période nouvelle, tout le poids intégral de son passé dans la période précédente. La vie n'a pas recommencé, elle a continué.

Dans la période qui nous occupe plus spécialement, celle du haut moyen-âge maugrebin, on croit que bien des choses s'éclairent si on rétablit le lien avec les époques antérieures. On ne s'enfermera pas dans le haut moyen-âge, on n'hésitera pas à en sortir éventuellement pour le mieux comprendre.

Tel est donc le sujet de ce petit livre, et l'esprit dans lequel on voudrait l'écrire. C'est assurément une tâche très particulièrement dangereuse, en dehors des méthodes usuelles de l'érudition.

E.-F. GAUTIER.

LA TRIBU DES MSIRDA

Je me dispenserais volontiers de dire que l'occasion d'où cette simple monographie est née m'a été offerte par une charge administrative, s'il n'y avait quelque intérêt à la chose. On sait que les bureaux du Second-Empire, sinon l'Empereur lui-même, ont laissé en héritage à l'Algérie ce monument législatif qu'on nomme le Sénatus-Consulte du 22 avril 1863. Son application a pour objet de délimiter le territoire que chaque tribu occupe, de le constituer en un ou plusieurs douars, d'y répartir les terres. Il n'est pas douteux que cette œuvre capitale avait non seulement pour but de rendre les tribus propriétaires des espaces qu'elles occupaient, mais encore de substituer une organisation territoriale et administrative à des entités ethniques. On voit assez tout ce que le pouvoir y pouvait gagner.

« L'enterrement », si l'on peut dire, des tribus, ne devait pourtant pas se faire sans quelque hommage à leur passé : les fonctionnaires chargés de ce travail avaient pour mission de consacrer à chacune de ces collectivités mourantes comme une sorte de notice nécrologique, un résumé de leurs origines et des principaux faits auxquels l'Histoire les avait vues mêlées. Il est aisé d'imaginer la source précieuse que ces documents constitueraient s'ils avaient été établis avec soin et quelque méthode critique. L'archéologie, romaine et musulmane, n'aurait pas été la moins bien servie par des descriptions succinctes des vestiges découverts. Malheureusement, ces notices ne sont, pour la plupart, que de brèves collections de dires indigènes dont l'authenticité laisse le lecteur bien sceptique. Il y eût fallu quelque précision, un système très simple mais

efficace de références sur la provenance des renseignements recueillis : écrits arabes, tradition orale, etc... On n'y a point songé, ou l'on s'en est avisé trop tard. Quant à l'archéologie, il suffira de dire que les imposantes ruines de la Qal'a des Beni-Hammad semblent tout simplement avoir passé inaperçues de ceux qui en délimitèrent le territoire...

Et cependant, s'il est facile aux esprits fins de sourire de certains travaux scientifiques dont l'objet paraît mince ou gratuit, comment édifier de grandes œuvres historiques sans ces masses de monographies, austères mais savantes, humbles mais précieuses ? Sans elles, l'Histoire demeure trop facilement fiction ou fragile hypothèse ; par elles, on a beau jeu de tracer des tableaux d'ensemble véridiques.

Cette source documentaire, elle nous manque d'une manière trop sensible pour l'histoire de l'Algérie qui, pendant des siècles, a été une histoire de tribus. Quand les chroniqueurs arabes nous font défaut, nous n'avons pour ainsi dire plus rien ; et les chroniques les plus sérieuses, celles d'Ibn-Khaldoun, s'arrêtent à la fin du XIVe siècle. Quelle mine, si les traditions encore vives des vieillards indigènes avaient été soigneusement recueillies, les parchemins des familles et des zaouiyas rurales dépouillés, pour les quelque 700 tribus de l'Algérie du Nord dont le territoire a été constitué en douars !

Il reste donc là tout un travail pour les chercheurs. A défaut de ces monographies, dont celle de Lacroix pour le Djendel serait le type, que les administrateurs de communes mixtes auraient pu ou dû faire, que les officiers des bureaux arabes ont esquissées plus souvent, on pourra se reporter, parfois avec profit, mais toujours avec prudence, aux archives des commissions administratives du Sénatus-Consulte (1). On y retrouvera, malgré bien des affirma-

(1) La recherche peut valoir qu'on la tente. A titre d'exemple nous signalons qu'il existerait « un rapport historique très détaillé » au dossier des Achèche d'Aïn-el-Ksar (départ. de Constantine).

tions fantaisistes, malgré des traditions douteuses ou très locales, ou trop récentes, ou quasi-personnelles, certains renseignements curieux sur les origines de tribus qui portent encore le nom sous lequel les annales du Maghreb les ont connues, ou bien qui, sous un autre nom, survivent à des groupes autrefois fameux, ou bien encore qui sont de formation presque nouvelle (1).

***

Les Msirda, auxquels nous avons réservé quelques-uns des soins que nous souhaitions pour d'autres, ne sont pas au nombre de ces tribus fameuses, mais le territoire qu'ils occupent depuis des siècles, étant tout entier situé dans la zone tellienne et littorale de l'Algérie, fait partie de ceux où se sont produits au cours des âges, des événements dont l'Histoire a conservé les traces. Et le rôle des Msirda dans ces événements n'est, somme toute, pas sans intérêt.

Avant de retracer ce rôle, il paraît bon de décrire sommairement les lieux qu'habitent les Msirda, c'est-à-dire le territoire qui leur a été reconnu par les opérations de délimitation qu'on y fit de 1905 à 1923. Ce territoire couvre une superficie d'environ 29.000 hectares ; il dépend de la commune mixte de Marnia (département d'Oran) ; il est situé à l'extrémité occidentale de l'Algérie, touche à la fois à la mer Méditerranée et à l'Empire du Maroc, avec les limites suivantes :

Au nord, la mer Méditerranée ; — à l'est, les douars Souhalia, Fouaga, Zaouïat-el-Mira et Ternana, de la commune mixte de Nédroma ; — au sud, la tribu des Achache (commune mixte de Marnia), et la frontière algéro-marocaine, telle qu'elle résulte du traité de Lalla-Marnia du 18

(1) Sur l'identification et la survivance des anciennes collectivités berbères ou arabes, M. Georges Marçais s'est exprimé on ne peut mieux à diverses reprises. Cf. notamment la récente *Histoire d'Algérie*, pages 173 et 174.

mars 1845 (article 3) et des rectifications opérées par le protocole du 1er février 1913 ; — à l'ouest, le douar Attia, qui s'interpose entre la frontière et les Msirda ; l'Oued Kiss qui sépare, sur quelques kilomètres, la tribu des Msirda de l'Empire marocain et enfin le douar Beni-Mengouch (commune mixte de Marnia) qui est, sur le littoral, l'unité administrative la plus occidentale de l'Algérie.

Ce territoire présente dans son ensemble le caractère montueux des rivages nord-africains, à l'exception d'une plaine assez peu étendue (4.000 hectares environ) qui se trouve sur la frontière, entre les douars Beni-Mengouch et Attia, et qui est le prolongement de la plaine marocaine des Trifa ; il est d'une altitude assez faible, les sommets varient de 200 à 600 mètres, mais le relief est tourmenté et les chaînons sont séparés par de nombreux ravins, profonds, étroits, d'un accès très difficile. Le régime des eaux y est torrentiel : la ligne des crêtes, d'ouest en est, trace une séparation entre les oueds qui se jettent au nord, d'une part, dans la mer (notamment l'oued Kouarda), d'autre part, dans l'oued Kiss et ses affluents, au sud. On peut dénombrer une quarantaine d'oueds et de chabets où les eaux se fraient un passage intermittent ; l'oued Kiss et l'oued Kouarda ont toutefois un débit assez régulier : on y trouve de l'eau en toute saison.

Le rivage, bordé par des collines de 2 à 300 mètres, est rocheux et inhospitalier : il répond bien à la définition classique de Salluste.

Il est peu douteux que cette région ait été boisée jadis; certaines parties sont absolument dénudées, d'autres sont broussailleuses, mais on trouve encore, sur bien des points, parmi les broussailles, de beaux arbres de haute venue, tels que thuyas et chênes-verts, dont l'entretien et la multiplication s'imposent si l'on veut éviter que l'érosion n'achève de rendre stériles des parcelles encore cultivables, et pour assurer la reconstitution des sources.

Le climat est celui de la côte algérienne dans l'ensem-

ble, moyennement humide ; la région des Msirda reçoit environ 400 mm. de pluie par an. Il y a un grand nombre de sources, dont beaucoup sont aménagées en bassins et abreuvoirs.

Le sol, là où l'érosion n'est pas trop forte, se prête à la culture des céréales et à l'entretien de jardins, vergers et potagers.

La population qui, au recensement de 1921, atteignait 12.612 habitants, est répartie dans de nombreux villages (plus d'une soixantaine) parsemés dans les montagnes ; les voies de communication, à part les sentiers et les pistes muletières, sont : la route de Marnia à Port-Say (route nationale n° 7) qui longe la frontière algéro-marocaine, c'est-à-dire la limite ouest de la tribu, et le chemin de grande communication n° 46, qui mène de la précédente route à Nemours, en longeant la limite orientale. Seul le chemin, non carrossable, de Nemours à Adjeroud, par Kouarda, passe au cœur du territoire, d'est en ouest, à travers les massifs. Une ligne télégraphique relie Nemours à Port-Say.

*
* *

J'ai dit plus haut que les annales du Maghreb avaient conservé des traces des événements qui se sont déroulés au cours des âges dans cette région ; mais il est intéressant de noter que cette région elle-même évoque ou porte encore des souvenirs des époques les plus reculées du Moyen-Age ou de l'Antiquité.

C'est ainsi que les itinéraires anciens et les géographes la citent : Strabon donne le nom de Massaisyliens aux populations qui habitent à l'est de la Moulouya et Ptolémée parle des Herpiditanes qui seraient à l'origine des Msirda actuels et de quelques autres tribus voisines (1).

En fait, cette région faisait partie, au IIIe siècle de notre ère, de la Maurétanie césarienne. Entre Port-Say et Nemours, sur la côte, l'Itinéraire d'Antonin cite la station de Lemnis qu'on pense avoir retrouvée dans un groupe de ruines situées chez les Msirda, au nord-ouest du territoire, près de Bieder ; de même, on identifie d'ordinaire l'oued Kouarda avec le Popleto Flumen de l'Itinéraire et l'on pense que les ruines de Kouarda et de Bab-el-Mahseur représentent d'anciens postes romains (1).

(1) Mac-Carthy. *Algéria romana*, p. 50-53.

D'assez nombreux vestiges ont encore été découverts, qu'il n'est pas impossible de faire remonter à une occupation romaine : c'est ainsi que les ruines remarquées à El-Leuh, Bab-el-Youdi, Kalaa et Bou-Zouari, pourraient bien indiquer l'emplacement de postes jalonnant une voie romaine qui aurait conduit de la Moulouya à Ad Fratres (Nemours), selon un tracé sans doute voisin de l'actuel chemin de Nemours à Adjeroud. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. D'autre part, près du Ras Kela, à quelques kilomètres à l'ouest de l'embouchure de l'oued Kouarda, en un point nommé Bled Tabahrit ou Bled Tabkhit, se trouve un ensemble assez important de ruines où il paraît légitime de voir les restes de la petite cité maghrebine de Tabahrit « la maritime », que désigne El Bekri, au XIe siècle, dans sa géographie (2) et dont parlent encore, aux XVIe et XVIIe siècles, sous le nom de Tebecrit, Léon l'Africain (3) et Marmol (4).

Sans présenter un intérêt archéologique bien caractérisé, ces vestiges ne sont pas indifférents, et il faut se féliciter qu'ils aient retenu l'attention de MM. Cabon et Béreau, officiers des Affaires indigènes, qui ont rassemblé

(1) Gsell. *Atlas Archéologique*, feuille 30, n°s 1, 2, 6 et 7.

(2) El-Bekri. *Description de l'Afrique sept.* édition de Slane, Alger, 1911, p. 87, tr. 1913, p. 176.

(3) Jean-Léon L'Africain. *Description de l'Afrique, Tierce partie du monde*, traduction Temporal, édit. Scheffer, 1898, t. III, p. 15.

(4) Marmol. *L'Afrique*, t. II, p. 325.

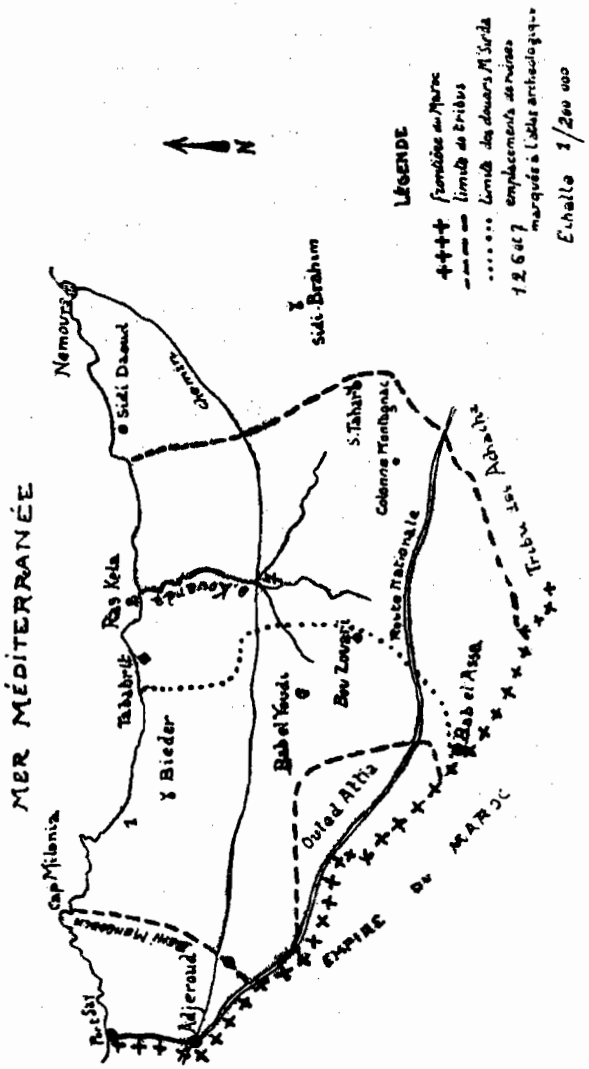

sur eux quelques renseignements dont on trouvera, en annexe, un aperçu.

*
* *

Il faut se demander maintenant qui sont ces Msirda, aujourd'hui installés dans une région dont l'antique occupation romaine et musulmane nous est connue. Quelles sont leurs origines ethniques ? Il est assez difficile de s'en faire une idée très exacte. Pourtant, le pays qu'ils occupent peut guider notre recherche : nous avons vu, en effet, qu'il offre tous les caractères de ces refuges où les populations indigènes de l'Afrique du Nord se retirèrent devant les invasions, tels le Rif, la Kabylie, l'Edough, etc... « bastions où la race berbère a pu se dire chez elle, même aux heures les plus critiques », selon l'expression de M. Georges Marçais (1), « où les tribus berbères se tiennent à l'abri d'insultes sur leurs montagnes et défient l'esprit dévastateur qui anime les Arabes », comme disait déjà Ibn-Khaldoun (2).

Il serait toutefois téméraire d'en conclure que les Msirda sont de purs Berbères : la tribu qu'ils forment n'est pas un groupe cohérent ; il paraît bien, au contraire, qu'elle a dû se constituer, comme tant d'autres, au cours du temps, par la réunion d'éléments hétérogènes. Actuellement, on peut distinguer parmi eux deux éléments ethniques : l'un, autochtone, qui comprend surtout les Msirda et les Anabra, l'autre, arabe, qui comprend les Abd-el-Moumen et les Oulad-ben-Yahia.

Les Msirda, d'après les généalogies qu'eux-mêmes se donnent, appartiendraient à la race zénète ; ils descendraient d'Isliten, père des tribus maghraouiennes (3), et, plus près de nous, d'Ibn Khazer, l'ennemi des Fatimites de

(1) *Les Arabes en Berbérie*, page 512.
(2) Ibn-Khaldoun. *Prolégomènes*, traduction de Slane, p. 309.
(3) Ibn-Khaldoun. *Histoire*... Tr III 227.

Kairouan (début du Xe siècle) et de Zîrî ben Atîya, avec lequel ils se seraient installés dans la région d'Oudjda lorsqu'il fonda cette ville (994) (1). Ce n'est qu'au XIIe siècle, les Maghraoua étant anéantis, qu'ils se seraient rapprochés de la mer.

Les Anabra ne seraient venus se joindre aux Msirda que pour échapper à la domination turque : ils se disent originaires de Tlemcen et descendants d'Yaghmoracen, le fondateur de la dynastie Abd-el-Ouadite. Il existe encore un village des Anabra près de Nemours.

Ceci nous laisse donc supposer que les Anabra ont dû s'installer dans la région vers l'époque où les B. Abd-el-Ouad prenaient la royauté de Tlemcen. Et l'on voit, d'après ces traditions, que les deux fractions représenteraient les deux vagues zénatiennes, celle du Xe et celle du XIIe-XIIIe siècles. On peut dire que l'on est là en pays proprement zénète.

Quant aux deux éléments arabes, ils ont de commun leur prétention à une ascendance chérifienne : les Oulad Abd-el-Moumen, par l'intermédiaire d'Idris ; les Oulad ben Yahia, par l'intermédiaire de Moulay Abdelkader el-Djilali. Cette prétention n'est pas vérifiable, et l'on sait trop bien le nombre infini des tribus maghrebines qui s'octroient libéralement cette noblesse.

Du moins avons-nous quelques renseignements sur l'ancêtre éponyme des Oulad Abd-el-Moumen. On ne doit pas le confondre, comme on serait trop facilement tenté de le faire, avec le grand souverain des Almohades, le Koumi. Le personnage dont il est ici question, serait venu de Cordoue au XIIIe siècle (2) ; après avoir passé à Salé et dans le Sous, fait le pèlerinage et séjourné ensuite chez les Beni-Snassen du Maroc, où il laissa des descendants et où l'on montre sa tombe, il se serait installé chez les Beni-

(1) Ibidem, p. 248.

(2) La tradition locale dit vers la fin du XIIIe siècle, mais on notera que Cordoue fut prise par Saint Ferdinand en 1236.

Mengouch, près d'Adjeroud, et sur le territoire actuel des Msirda, près de Bieder. Cordoue, le Sous, Idris... la tradition groupe, à juste titre ou à dessein, plusieurs souvenirs d'un grand prestige sur la même tête.

Ainsi qu'on voit, ces données peuvent prêter à une confrontation assez curieuse avec les renseignements recueillis par René Basset dans son ouvrage sur les Trara : l'éminent et regretté arabisant cite (1) un Abd-el-Moumen, originaire des Msirda, qui pourrait bien être le même que le nôtre, mais celui-là est, dit-on, inhumé chez les Mezeraïn de Nédroma et non chez les Beni-Snassen. Le même auteur dit (2) que la mosquée de Bieder serait dédiée à Abd-el-Moumen, le Koumi, alors qu'on peut penser qu'elle perpétue la mémoire de notre Abd-el-Moumen cordouan. Ces points seraient à préciser.

*
* *

Si fragmentaires que soient ces renseignements, ils suffisent pour nous montrer et le peu d'homogénéité ethnique de la tribu des Msirda, qui comprend des éléments berbères et des éléments arabes, et les caprices de sa formation au cours des âges par la réunion de fractions dont la venue la plus récente ne remonte pas au delà du XVIe siècle. On en déduit aisément que l'histoire des Msirda, sous la forme de leur tribu actuelle, n'est pas très vieille. Du moins peut-on rechercher les traces de la fraction qui a donné au groupe son nom collectif.

Il semble bien que la plus ancienne mention qu'on trouve de ce nom dans les annales du Maghreb soit un passage d'Ibn-Khaldoun (3) qui dit qu'Abd-el-Moumen le Koumi, après avoir pris le commandement des Almohades, fit, en 1130 de notre ère, une expédition où il détruisit deux con-

(1) R. Basset. *Nédroma et les Trara*, p. 112.

(2) *Ibid*, p. 2.

(3) *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. II, p. 174.

tingents ghomariens, dont les Beni-Mzerdâ (1). Les tribus ghomariennes habitaient dans le Riff actuel (2), où leur nom est encore bien connu. Il ne serait donc ni impossible ni étonnant que nos Msirda eussent été mêlés à leurs luttes. Mais on notera que les combats dont parle Ibn Khaldoun eurent lieu à Tasghîmout (S.-O. de Merrâkech) et que les Ghomara ne sont pas d'origine zénatienne, comme il est à peu près assuré que sont nos Msirda. Ce qui rend difficile l'identification de ceux-ci avec les Mzerdâ d'Ibn-Khaldoun.

Quoi qu'il en soit, les rapports de nos Msirda avec les Almohades paraissent plus que vraisemblables, ne serait-ce que par leur proximité de Nédroma et des Koumia, tribu à laquelle appartenait Abd-el-Moumen. En fait, c'est une tradition très établie, aussi bien à Nédroma (3) que chez les Msirda, que tout le pays aurait été sous la domination des Beni Illoul, fraction des Koumia, vers le début du XIIIe siècle. MM. Cabon et Béreau ont d'ailleurs pu constater que les quelque 130 emplacements de ruines relevés par eux, les indigènes les attribuent pour la plupart aux Beni-Illoul, dont le souvenir et le prestige sont restés vivaces.

Un autre trait peut encore attester ces rapports avec les

(1) A en juger par les graphies arabes, il est à présumer que ce nom est le même que celui que nous avons transcrit Msirda, lequel, il convient de le remarquer, était d'autre part orthographié Messirda dans le traité de 1845. Les documents officiels aujourd'hui l'écrivent, on ne sait trop pourquoi, M'sirda. Ce serait ici l'occasion de bien curieuses observations sur les incertitudes de transcription des noms arabes de personnes et de lieux, et leur déformation insouciante par les bureaux. On avait pourtant très sagement songé, sous le Second Empire, à adopter un système de transcriptions officielles, à la fois scientifique et pratique. Le baron de Slane avait été chargé d'un travail dont les résultats existent encore mais semblent avoir été totalement perdus de vue. Citons encore, comme exemple, l'incertitude qui règne à ce propos dans les documents cartographiques : on y trouve ainsi les orthographes *Kreider*, *Khreider*, *Kheider*, ce qui est beaucoup pour un seul lieu... On voit aussi les *Adjalot* ou *Adjalat* (d'Aflou) devenir peu à peu les *Adjalet*, les *Adjalète* puis les *Adjalètes*...

(2) *Histoire des Berbères*, tr. II, 134.

(3) René Basset. *Nedroma et les Trara*, p. 51.

Almohades : c'est que les Abadine, fraction de la tribu des Achache, qui prétend descendre des Abed, famille où naquit le grand Abd-el-Moumen, convoitent certaines terres des Msirda comme un bien ancestral.

Mais la puissance des Koumia ne tarda pas à déchoir avec celle des Almohades et le XIVe siècle vit s'opérer une fusion entre les populations indigènes et les groupes arabes immigrés : c'est ainsi que peu à peu les Daouï Obaïd Allah, tribu arabe maqilienne, en vinrent à dominer tout le pays qui va de la Moulouya à la Tafna, et à se faire verser le kharadj par les Berbères des montagnes (1).

L'arrivée des Turcs ne fit peut-être qu'accentuer l'instabilité de cette zone des confins des deux Maghreb occidental et central que se disputèrent si longtemps les souverains de Fès et de Tlemcen, et qui dura jusqu'aux dernières phases de la pacification française. Pendant tout le XVIIe siècle, les sultans marocains étendirent leurs prétentions sur l'ouest de l'Algérie actuelle, notamment sous le règne de Moulay Ismaïl, qui obtint de porter à la Tafna la frontière entre ses Etats et les possessions turques (1678-1679) et la reperdit peu après (1692 et 1702). Il y a lieu de penser que les montagnards des Msirda restaient assez en dehors de ces luttes ; néanmoins, vers la fin du XVIIIe siècle, ils durent accueillir, dans la partie orientale de leur territoire, les Beni-Mengouch et les Attia, fractions marocaines qui s'y étaient réfugiées et y sont encore. En tout cas, à l'époque de la conquête française, si les Msirda versaient aux Turcs un tribut de vassalité, ils étaient, en fait, autonomes (2).

*
* *

La pénétration française ne s'est pas faite sans difficultés dans ce pays d'accès très difficile, habité par une popu-

(1) R. Basset. *Loc. cit*, p. 14, et Marçais, *op. cit.*, pp. 308, 318, 567, 568.

(2) Rinn. *Le Royaume d'Alger sous les derniers deys*, p. 75.

lation turbulente et hostile à tout pouvoir établi. Leur pays nous échappa d'abord puisqu'il faisait partie du domaine reconnu, par le traité de la Tafna (1837), à Abd-el-Kader. Celui-ci y trouva des ressources après son échec de la Sikak (1842). Mais après sa défaite de Bab-Taza — 29 avril 1842 — le pays devait lui échapper. Les Msirda étaient alors divisés en deux fractions : les Msirda Tahta et les Msirda Fouaga, autrefois appelés Beni-Sliman et Debabsa, correspondant, comme l'indiquent les noms mêmes, à une différence d'habitat. La première soumission des Tahta date de 1843 et fut reçue par le général Bedeau. En 1844, Lamoricière soumettait les Fouaga. Mais, dès 1845, après le traité de Lalla-Marnia, qui avait placé leur territoire à l'intérieur de « l'empire d'Alger » (1), Abd-el-Kader les trouvait ralliés à sa cause et c'est sur leur territoire, au Djebel Kerkour, que s'est déroulé le premier épisode de la sanglante affaire qui se continua non loin de chez eux, au marabout de Sidi-Brahim.

Attaquées au pied du Djebel-Kerkour, le 23 septembre 1845, les troupes françaises résistèrent sous les ordres du chef d'escadron Courby de Cognard, après la mort du lieutenant-colonel Montagnac, dont la mémoire est perpétuée par une colonne portant son nom, qui s'élève à ce point précis (2). A 800 mètres de là, vers le Nord-Ouest, périrent les 3e, 6e et 7e compagnies du 8e chasseurs d'Orléans, commandées par le capitaine de Chargères, et, un peu plus loin encore, au Marabout de Sidi-Tahar, qui se trouve sur la limite actuelle des Msirda, la compagnie de secours des officiers Froment et Burgard subit le même sort.

Les Msirda se soumirent définitivement en 1847, et c'est sur leur territoire, aux lieux mêmes des combats de 1845,

(1) Traité du 18 mars 1345, article 3. Voir le texte de ce traité dans : Augustin Bernard, *Les Confins algéro-marocains*, p. 393.

(2) L'emplacement de cette colonne a été fort bien classé dans le domaine de l'Etat.

qu'Abd-el-Kader se rendit à Lamoricière (1). Mais les Msirda Fouaga demeurèrent longtemps remuants, ne payant l'impôt que contraints par la présence d'une force militaire dans le pays.

Les souvenirs de la conquête française sont encore fixés par les événements de 1859. C'est, l'on peut dire, à cette époque que commence la longue série d'incidents de frontière, avec les Beni-Snassen marocains, qui devaient aboutir, dans les années contemporaines, à la pacification du Maroc oriental. En 1859, une expédition commandée par le général de Martimprey, rencontra les Beni-Snassen au sud-ouest du territoire des Msirda, près de Menasseb-Kiss, où le choléra fit des ravages dans nos troupes. Dès ce moment, le concours effectif des Msirda nous était acquis et ne nous manqua plus, notamment de 1876 à 1881, au cours des conflits de frontière (2). Il en fut de même d'abord en 1907, lorsque l'attitude des Beni-Snassen, qui pénétrèrent sur leur territoire, incendiant, le 27 novembre, l'usine de Bab-el-Assa (3), nous amena jusqu'à Oudjda, puis, pendant la nouvelle expédition commandée par le général Lyautey, en 1910 (4). On sait que depuis cette époque le calme n'a plus cessé de régner dans cette zone, si bien qu'on a pu, en 1922, rattacher la tribu des Msirda au territoire civil.

***

Il nous reste maintenant à décrire la vie actuelle des Msirda. Ainsi qu'on l'a vu, la population de la tribu est répartie en deux groupements principaux, qui existaient

(1) On montre encore le palmier au pied duquel se rendit l'Emir. Comme la colonne Montagnac et la colonne Saint-Hilaire, ce palmier se dresse sur un emplacement classé dans le domaine de l'Etat.

(2) Cf. sur ce point les articles de M. le Commandant Voinot, apud *Revue Africaine*, 1923, n° 315, et 1924, n°s 320-321, notamment pp. 419 à 429.

(3) Une petite pyramide a été élevée sur ce point à la mémoire des légionnaires tués au combat.

(4) A. Bernard. *Op. cit.*, pp. 152 à 173.

déjà au moment de l'occupation française et qui ont servi de base à la division du territoire en deux douars, lesquels comprennent au total 16 fractions qui portent les noms suivants : Bekhat, Beni-Cedrat, Kzaoua, Mehadda Hadda, Kouarda, Oulad ben Aïd, d'une part, et Aghram, M'Fia, Anabra, Ouriach, Bieder, Oulad ben Chaïb, Oulad ben Yahia et El Haouarem d'autre part. La densité de la population est d'environ 24 habitants au km², agglomérés dans les villages. Les Msirda sont sédentaires ; ils possèdent des terres à titre privatif (melk), les délimitent soigneusement et entretiennent à leur sujet d'âpres contestations. On notera cette particularité de leurs mœurs, qui montre assez la fusion des races, qu'ils pratiquent la polygamie s'ils en ont le goût et surtout les moyens, ce qui est rare. Ils habitent des maisons bâties en pierre et en terre sans chaux, qui se composent généralement d'un rez-de-chaussée et d'une cour à bétail. Ces maisons sont couvertes par des toits en terrasse.

Les Msirda sont agriculteurs ; la configuration du sol, de nature généralement médiocre, ne leur permet pas de se livrer à l'élevage en grand. Leur cheptel comprend surtout des chèvres qui se plaisent sur les pentes escarpées. L'agriculture elle-même est d'ailleurs rendue très difficile par le relief et les labours ne se font pas sans peine. Les indigènes fabriquent des beurres de lait de vache ou de chèvre d'un goût agréable et tirent de leurs ruches un miel assez savoureux.

D'autres indigènes louent leurs bras aux Européens qui exploitent le palmier nain pour la fabrication du crin végétal. Un plus grand nombre, y compris des femmes, notamment à Dar Rouissi (Beni Cedrat) et à Bieder, tournent des poteries : le Musée des Antiquités d'Alger, dans sa salle berbère, possède quelques bons échantillons de cet art rustique, mais si intéressant, dont les partis décoratifs flattent agréablement le goût contemporain. Les femmes s'occupent encore à tisser les vêtements de l'usage familial.

Les produits s'écoulent autour de la frontière marocaine et sur le marché qui se tient périodiquement à Kouarda.

Des gisements métallifères existent à Sebabna et en d'autres points, mais il ne semble pas que les exploitations aient donné de grands résultats jusqu'à ce jour (1).

*
* *

Au point de vue religieux, les Msirda ont dû subir assez fortement le mouvement d'islamisation du XVIe siècle et l'influence des marabouts du Sud marocain et de la Seguia-el-Hamra. Les Msirda sont en partie affiliés à diverses confréries, notamment les Taïbiya, Zianiya, Kerzaziya et Derqaoua. d'origines marocaines et dérivées de l'école des Chadeliya. Il existe également chez eux des adeptes de la grande confrérie orientale des Qadriya. On y trouve aussi un groupe de Slimaniya. On compte, au total, 27 moqadem et quelque 883 khouan (2). C'est dire que le culte des saints locaux est vivace chez eux et qu'ils ont élevé à ces santons de nombreux monuments votifs ; on n'a pas dénombré moins de 65 de ces marabouts (3). Le culte s'exerce en outre dans une dizaine d'oratoires auxquels sont annexées des écoles.

*
* *

(1) Ajoutons à ces renseignements les chiffres des plus récentes statistiques. Elles montrent que les 12.619 habitants de la tribu disposent d'un cheptel de 37.102 têtes de bétail : 15 chevaux, 256 juments, 442 mulets, 1.824 ânes, 3.721 bovins, 12.901 ovins, 17.943 caprins. La population a payé 137.617 francs d'impôts en 1924.

(2) Ainsi répartis par confréries, moqadem : Derqaoua, 10 ; Kerzaziya, 8 ; Taïbiya, 1 ; Zianiya, 2 ; Qadrya, 5 ; Slimaniya, 1. — Khouan : Derqaoua, 250 ; Kerzaziya, 167 ; Taïbiya, 81 ; Zianiya, 105 ; Qadriya, 208 ; Slimaniya, 72.

(3) Les plus notables se trouvent dans des cimetières et portent les noms de Sidi Salah, Si Abdelmoumen, Sidi Ladi, S. Youcef, S Massoum, Si Abdallah, S. Lahcen, S. ben Ali, El Hacène, S. Kaddour, S. Daoud, S. El Modjoub, S. Ahmed ben Tahti, S. Bourzine, S. Djelloul, S. El Mekhtar, S. Allou, S. Mohammed ben Tahar, S. El Bachir ben Kaddour, S. Abdelkader, S. Bakhti, S. El Hadj Abdallah, S. Bou Djenane, S. Bou Snoussi, S. Yahia, S. Moussa, S. Aïssa, S. M'Hammed Aouddan, S. Ahmed bel Hadj, S. Amar ben Amar, S. Mohammed ben Ahmed, S. Bou Kerana, Lalla Aïcha, Lalla Yamina, L. Mimouna, L. Kheïra.

Pour conclure, si je puis reprendre l'expression nécrologique que j'employais au début de cette étude, je dirai que la tribu des Msirda a cessé d'exister, en tant qu'unité ethnique, par l'arrêté d'homologation du 31 août 1925 qui l'a érigée en deux divisions administratives: les douars Msirda Fouaga et Msirda Tahta. On voit cependant que le nom de la tribu a été maintenu, au lieu qu'il est de règle de donner aux douars des noms géographiques, un peu comme on fit en France pour les départements : mais les indigènes attachaient à la conservation de ce nom générique le caractère d'un geste de reconnaissance envers leur loyalisme. Cette satisfaction légitime ne leur a pas été refusée.

Gabriel Audisio.

ANNEXE

sur les ruines existant chez les Msirda,
d'après les renseignements consignés par MM. Cabon et Béreau,
officiers des Affaires indigènes.

1° *Bab-el-Youdi* ou *Bab-el-Mahseur*. — Point n° 6 de la feuille 30 de l'Atlas archéologique.

Mur d'enceinte entourant des vestiges d'habitation. Les indigènes les appellent « Hadjiat en Nçara ». Un vieux cheikh prétend que le mur d'enceinte caractérise une époque antérieure aux Beni-Illoul.

2° *Bou-Zouari*. — Analogues aux précédentes. Paraissent remonter à l'époque romaine.

3° *El Loh, Kalaa, Amezzouz*. — Groupes de ruines au confluent des oueds Kouarda, Khecheb et Tournis. Point n° 7 de l'Atlas archéologique.

El Loh : rectangle de 50 m. de côté, formé par un mur de béton épais de 0 m. 70 environ. Bonne position stratégique sur un éperon.

Kalaa : à 500 mètres au N.-O. du précédent. Petite vigie, fortin qui domine l'oued Tournis et garde la source du même nom qui devait servir aux habitants d'El Loh.

Ammezzouz : crête enserrée dans un rectangle de 500 m. de long et 100 m. de large. Mur maçonné d'un mètre environ d'épaisseur avec une sorte de bastion. Dans l'enceinte, traces de maisons carrées.

4° *Tabekhit* ou *Bled Tabahrit*. — A 3 km. environ à l'ouest de l'embouchure de l'oued Kouarda, sur un plateau surplombant la mer à pic de 90 m. Le sol a malheureusement été très remué par les indigènes, une légende disant qu'un sultan a enterré là un riche trésor.

L'ensemble actuel se compose d'un mur d'enceinte de 4 à 500 m. de côté. A l'intérieur, un puits dit « Bir Malah », dont la partie inférieure est cubique et enduite d'un ciment très fort. Au niveau de la nappe d'eau, trace du manchon d'un canal d'élévation pour l'alimentation de la ville. Sur la plage, nombreux débris de poteries. Dans le mur, nombreux débris de poteries d'apparence romaine. Vestiges d'habitations et de silos. A 500 m. à l'ouest, traces d'un cimetière aujourd'hui labouré. — La ville indigène de Tabahrit a-t-elle succédé au poste romain de Lemnis ? L'hypothèse concorderait avec la distance indiquée par l'Itinéraire.

5° *Sidi-Daoud*. — Ruines de villages berbères qui paraissent avoir succédé à des établissements romains. Puits, citerne.

MATÉRIAUX POUR UN CATALOGUE DU MUSÉE DE MUSTAPHA

Note sur un coffre Kabyle

En janvier 1926, le musée a acquis le grand coffre dont nous donnons ici la photographie. La salle d'art berbère contenait déjà plusieurs meubles de ce genre, provenant de la Grande Kabylie ou de ses abords. Celui-ci vient de la tribu des Oûled Sîdî Brâhîm, dont le territoire s'étend à l'Ouest de la chaîne des Bibans, au Sud de la station de Beni-Mansour, sur la ligne du chemin de fer d'Alger à Constantine.

L'importance de ce meuble est attestée notamment par ce fait que l'artisan a jugé bon de le signer. Au bas du deuxième panneau en partant de la gauche, on lit, en caractères gravés, la mention :

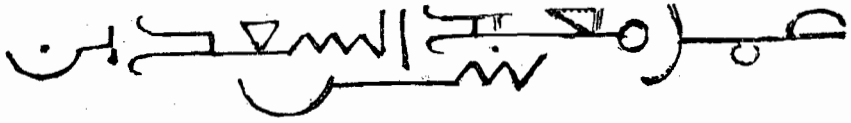

Œuvre de Mohand es-Sa'd fils de Sir

La lecture Mohand est douteuse ; cette forme de Mohammed établirait l'origine kabyle du sculpteur. La lecture Sir, en l'absence de toute voyelle, est également hypothétique. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas fait

suivre son nom d'une date. L'écriture est assez archaïque. C'est une sorte de coufique qui n'est pas sans analogie avec celui qu'on trouve gravé dans le bois dès le XIe siècle en Tunisie (1), mais dont certaines formes se maintinrent dans les instruments d'astronomie (2) et dans les Corans jusqu'à une époque assez récente.

Le coffre, fait de bois de cèdre, se compose essentiellement d'une caisse portée par quatre pieds. La caisse mesure 218 cm. de long, 66 de large et 75 de profondeur ; elle est élevée de 60 cm. au-dessus du sol. Les pieds sont formés de montants épais de section rectangulaire dans lesquels s'emmanchent les panneaux constituant les côtés de la caisse. Un couvercle massif la ferme. Au-dessous des panneaux antérieurs, une planche formant traverse peut s'abaisser en glissant dans deux rainures creusées sur le côté des montants (3) ; on découvre alors que le coffre est muni d'un double fond. La cachette peu élevée qui s'étend au-dessous de la caisse pouvait contenir des armes. Suivant un dispositif commun à ces coffres ruraux et aux coffres des villes, une cassette étroite, pourvue elle-même primitivement d'un couvercle, est accolée intérieurement à l'un des petits côtés de la caisse. On y enferme l'argent, les bijoux et autres menus objets. Quant à la caisse elle-même, on y entasse les hardes ou les tissus.

Seule la partie antérieure est décorée de sculpture (4), c'est-à-dire le rebord du couvercle, les deux traverses, les panneaux de façade qui s'y encastrent, la planche fermant la cachette et les montants jusqu'à une certaine distance du sol.

(1) Inscription du coffre de la Grande Mosquée de Kairouan. B. Roy, ap. *Bulletin archéologique*, 1921, p. 125.

(2) Cf. notamment le cadran solaire de Sidi'l-Haloui, ap. nos *Monuments de Tlemcen*, fig. 70.

(3) Visible dans la photographie sur le côté du montant de gauche.

(4) Les côtés ne portent comme ornements que quelques rainures et quelques traverses fixées par de gros clous.

A part la traverse inférieure de la caisse principale, qui porte le même motif répété d'un bout à l'autre, toute cette décoration est décomposée en sections, dont les motifs varient de l'un à l'autre. La façade de la caisse principale est formée de sept panneaux, cinq larges et deux étroits, que limitent des baguettes couvre-joints.

Il convient de noter tout de suite ce parti décoratif. C'est ainsi qu'est conçue l'ornementation des œuvres du haut moyen-âge musulman comme la façade en pierre de la mosquée des Trois Portes à Kairouan (IXe siècle) ou la porte en bois du tombeau de Sîdî 'Oqba près Biskra (Xe-XIe siècle).

Au reste, cette division en compartiments et cette variété dans les détails n'excluent pas toute composition d'ensemble. Les cinq grands panneaux de façade s'ordonnent selon une symétrie relative. Le panneau central porte une grande rosace, les deux grands panneaux voisins une rosace plus petite inscrite dans un losange, les panneaux extrêmes présentent l'un et l'autre un registre inférieur de rosace et un registre supérieur d'arcatures. Les montants révèlent également une certaine recherche de l'équilibre. Les traverses sont d'un arrangement plus lâche ; mais, si la fantaisie de l'artiste s'y est donnée plus libre carrière, les éléments qui y entrent attestent du moins, comme celles des autres parties du meuble, une réelle unité de style.

C'est surtout par ces éléments décoratifs que ce coffre nous intéresse, par le caractère archaïque dont ils sont empreints.

Parmi les thèmes qu'on y rencontre, beaucoup appartiennent à ce genre de figures géométriques auquel les bois kabyles nous ont dès longtemps habitués. Telles sont, en particulier, les rosaces des grands panneaux, sortes d'étoiles dont les six branches sculptées en creux séparent des triangles également défoncés (fig. 1 en bas). Des motifs analogues figurent fréquemment dans les marques

à pains que taillaient naguère dans le bois les artisans de Kabylie. Appliqués à la décoration de ces panneaux, ils évoquent le souvenir des sculptures sur pierre des basiliques chrétiennes d'Afrique, où on les rencontre souvent aussi.

S. Gsell et Gavault, qui ont étudié ce genre de déco-

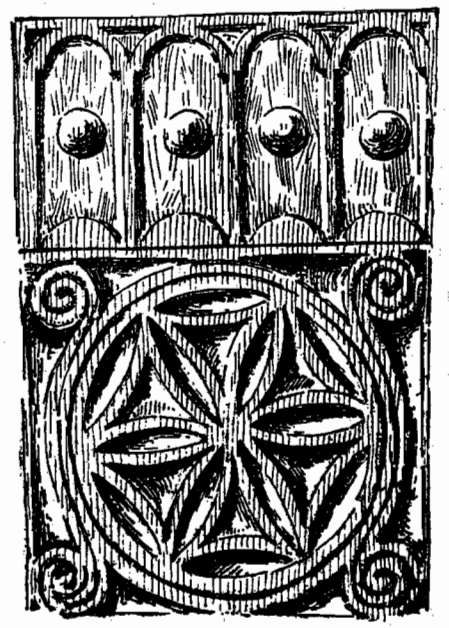

Fig. 1

ration méplate dans les édifices chrétiens, la signalent notamment au mausolée de Blad Guitoun (4 k. Est de Ménerville) et à la basilique de Tigzirt, c'est-à-dire en deux points du pourtour de la Grande Kabylie (1).

(1) Sur le mausolée de Blad Guitoun, cf. Gsell, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898 pp. 481 ss. ; sur la basilique de Tigzirt, cf. P. Gavault, *Etude sur les ruines romaines de Tigzirt*, Paris, 1897. Sur cette ornementation et les monuments africains où on la trouve, cf. Gsell, *Musée de Tebessa*, Paris, 1902, pp. 46-47.

La décoration africaine prémusulmane a pu de même inspirer ces arcatures en plein cintre terminées à leur partie inférieure par un demi-cercle (fig. 1 en haut) qui rappellent les cannelures de certaines bases ou corniches de basse époque.

De tels éléments ne sont pas très rares dans le décor des meubles de même espèce; il est, en revanche, d'autres éléments qui nous apparaissent comme presque exceptionnels. Ce sont des éléments végétaux très déformés, mais où il n'est pas difficile de reconnaître des palmes asymétriques occupant les quatre segments d'une rosace (fig. 2), des fleurons symétriques à lobes pointus et à lobes enroulés dressés suivant l'axe d'écoinçons (fig. 3). Visiblement étrangers au décor végétal que les sculpteurs sur bois kabyles des deux derniers siècles ont parfois empruntés à l'art oriental des villes turques, assez différents des fleurons et des palmes de l'art moresque qui triomphait aux XIIIe et XIVe siècles, ces éléments floraux de notre coffre font bien plutôt penser à l'art de Sédrata (Xe-XIe siècles), à la rigueur aux sculptures de la Qal'a des Benî-Hammâd ou de Bougie (XIe-XIIe siècles).

Fig. 2

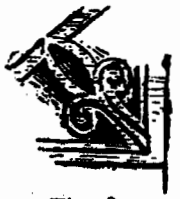

Fig. 3

D'autres détails : de nombreux enroulements en volute remplissant les vides (fig. 1 en bas), une palme large à digitations parallèles (fig. 4) qui semble inspirée par la feuille d'acanthe, évoquent le souvenir de la porte du tombeau de Sîdî 'Oqba, déjà mentionnée plus haut.

Ainsi l'analyse des éléments floraux comme l'allure générale de la composition, nous reportent aux environs du XIe siècle. L'examen des lettres de l'inscription autoriserait à considérer cette date comme assez recevable.

Il n'est pas d'ailleurs dans mon intention d'assigner un âge à ce coffre. On ne saurait être trop prudent quand il s'agit d'une œuvre comme celle-ci. L'art berbère, dont il relève, défie et défiera sans doute longtemps toute étude chronologique. Il convient au reste de distinguer. Les mêmes méthodes ne sauraient s'appliquer à tous les genres d'arts mineurs pratiqués dans les campagnes de l'Afrique du Nord. La même classification ne doit peut-être pas les englober tous.

Fig. 4

On a noté l'étonnant archaïsme des poteries kabyles. Modelées de nos jours, elles reproduisent les formes et le décor qu'elles affectaient au IIe ou IIIe siècle avant J.-C. et peut-être très longtemps auparavant (1). Les débuts d'un tel art se perdent dans la nuit des âges et la question de ses origines ne relève pas proprement de l'archéologie. Il serait peut-être à propos d'appliquer l'étiquette d'*art primitif* à cet art céramique dont le décor, fait de traits, de quadrillages et de chevrons, semble le produit spontané d'un outillage élémentaire. Les tissus berbères semblent bien appartenir au même groupe.

Il n'en est pas absolument de même de la sculpture de notre coffre. Le nom d'*art rural*, qui conviendrait mieux ici, appelle un commentaire qui en précise la valeur.

Il est raisonnable de penser qu'en art, comme dans

(1) Cf. A. Van Gennep, *Etudes d'ethnographie algérienne*. ext. de la *Revue d'ethnographie*, Paris, 1911 ; G. Marçais, ap. *Rec. des Notices et Mémoires de la Soc. Archéol. de Constantine*, 1913, pp. 176, ss., 1916-1917, pp. 37, ss. ; Gsell, *Hist. Ancienne de l'Afrique du Nord*, I, pp. 349-350. Sur l'art berbère en général, cf. H. Terrasse et Hainaut, *Les arts décoratifs au Maroc*, Paris, 1925.

tout autre domaine, la campagne invente peu ; elle emprunte aux centres urbains placés dans son voisinage, à ceux dont le hasard des échanges économiques lui ont transmis les produits. Elle subit donc l'influence de l'art citadin qui évolue à ses côtés ; mais cette influence est discontinue et sujette à des retards. Elle reçoit peu, elle n'adopte pas tout, mais elle conserve bien. Les apports extérieurs, que ne renouvellent pas un courant constant, se fixent, se cristallisent en se juxtaposant à des apports plus anciens. Bien longtemps après que les cités ont délaissé les thèmes qu'elles créèrent, on les retrouve dans quelques villages perdus, un peu déformés par la maladresse des artisans et par l'incommodité de leur outillage, ayant acquis ce caractère de rusticité qui donne l'illusion d'une création naïve.

Œuvre d'art rural, le coffre qui fait l'objet de la présente note atteste probablement des dépôts successifs plus ou moins anciens d'importation urbaine. Il est légitime — et quelque peu hasardeux — de rechercher la date et l'origine de ces importations. En s'en tenant aux indices relevés dans cette courte étude, on peut supposer que la Kabylie a subi à l'époque chrétienne — vers le VIe siècle — l'influence de centres voisins, comme Tigzirt, à l'époque musulmane — du Xe au XIIe siècle — l'influence d'autres centres voisins, comme Bougie.

L'absence de documents datés ne nous permet pas, quant à présent, de vérifier ces conjectures ni d'en savoir davantage.

Georges MARÇAIS.

Epitaphe probablement donatiste de Barika

M. de Vulpillières, grâce à qui bien des monuments épigraphiques, à El Kantara et dans la région voisine, ont été connus et sauvés, a signalé récemment, entre El Kantara et Barika, une épitaphe que j'ai tout lieu de croire inédite. M. Zévaco, administrateur de la commune mixte de Barika, a eu l'obligeance, à la demande de notre président, de recueillir la pierre, et d'en prendre un estampage que M. Luciani a bien voulu me communiquer.

M. de Vulpillières désigne ainsi le lieu de la découverte : « dans le douar Seggana, au lieu dit El Kharba, à Tazert ». C'est évidemment le même point que la carte appelle Tadzert ; plusieurs pistes s'y croisent ; il est, à vol d'oiseau, à environ 16 km. S.-E. de Barika, 19 km. N.-W. d'El Kantara ; mais tandis qu'avec Barika les communications sont faciles, le Djebel Metlili s'interpose entre Tadzert et El Kantara.

L'*Atlas archéologique de l'Algérie* de M. Gsell signale à Tadzert (feuille 37, n° 29), d'après une indication de M. Petitjean, officier des brigades topographiques : « vestiges d'un établissement assez important, débris de colonne ». Le document qui vient d'être découvert apporte une précision intéressante.

C'est une table de pierre, haute de 0 m. 64 et large de 0 m. 56. Le rebord, en légère saillie, forme cadre. On lit :

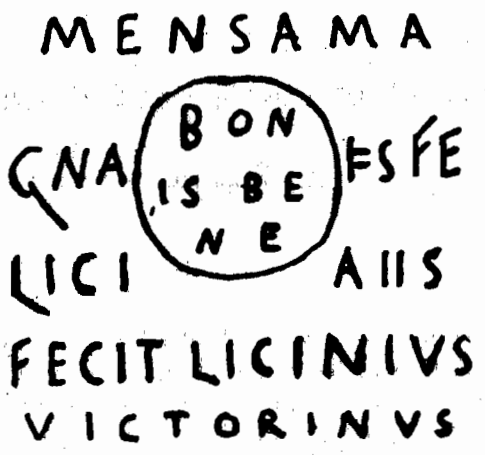

Hauteur des lettres : 5 cm. ou 5,5, sauf à la dernière ligne, où la place manquait et où elles n'ont que 4 ou 4,5, et à l'intérieur du cercle central, où le premier B a 5,5, les autres lettres environ 4.

Bonis bene !
Mensa Magnaes Feliciaes ; fecit Licinius Victorinus.

« Bonheur aux gens de bien !
« Tombe de Magna Felicia ; faite par Licinius Victorinus. »

Le terme *mensa* (table), bien qu'il ait été employé, à l'origine, pour désigner une certaine forme de tombe païenne, se rencontre surtout dans les épitaphes chrétiennes. Ici, l'aspect du monument et le tour de l'inscription concordent à établir que nous sommes en présence d'une épitaphe chrétienne. Elle doit être du ve siècle, ou au plus tôt de la fin du IVe, à en juger par la forme de l'E dans *Magnaes*.

Il faut noter l'irrégularité des E, qui se présentent sous trois formes, et l'incorrection des génitifs en - *aes*, contamination du génitif latin en - *ae* et du génitif grec en *es*. Ces génitifs en - *aes* ne sont pas très rares en Afrique ; on les trouve, par exemple, sur des *mensae* de la région de Sétif (*Corp. Inscr. Lat.*, VIII, 8.706 ; 20.476).

Une *Magnia Felicia* figure dans une épitaphe païenne de Lambèse (*C. I. L.*, 3.874). Mais notre pierre porte nettement *Magnaes* et non *Magniaes*. Il faut admettre que la morte avait *Felicia* pour nom de famille (cf. *Felicia Bona*, à Khamissa, *Inscr. latines de l'Alg.*, I, 1.562 ; *Felicia Saturnina*, près de Morsott, *ibid.*, 2.929), et *Magna* pour surnom ; l'ordre *Felicia Magna* aurait été plus normal.

Licinius Victorinus, qui est probablement le mari ou le fils, ne porte pas de prénom : c'est usuel, à partir du IVe siècle.

Une donnée curieuse est la présence, au centre de l'épitaphe, d'un cercle contenant la devise *Bonis bene*. Elle aussi est d'origine païenne, mais a été reprise par les chrétiens, et particulièrement par les donatistes, dont elle exprime l'intransigeance, les prétentions à la pureté et à la sainteté. M. Monceaux (*L'épigraphie donatiste*, dans *Revue de Philologie*, 1909, p. 131 ; *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, IV, p. 456) est porté à admettre qu'elle est un signe à peu près certain de donatisme. Dans le cas présent, l'insistance avec laquelle elle est imposée à l'attention rend très vraisemblable le caractère donatiste de ce petit texte.

Les donatistes ont dû être nombreux et tenaces dans la région de Barika comme dans la Numidie en général ; à *Thubunae* (Tobna, près de Barika), il y avait, en 411, un évêque donatiste en face de l'évêque catholique ; un peu au nord, à *Nicivibus* (Ngaous), il y avait un évêque donatiste, et pas d'évêque catholique.

Eugène Albertini.

FILIPPO LIPPI

a-t-il séjourné en Afrique du Nord ?

Vasari raconte sur Filippo Lippi, peintre florentin, une bien curieuse anecdote. La voici, telle qu'on la trouve au tome II de l'édition Milanesi (p. 614-615) : « Lippi, étant un jour dans la région d'Ancône, faisait en mer, avec quelques-uns de ses amis, une partie de plaisir, lorsqu'il se vit tout à coup enlevé, en même temps que ses compagnons, par des corsaires maures, et transporté en « Barberia » ; chacun d'eux fut réduit en esclavage ; et le pauvre Lippi dut rester en ce malheureux état pendant dix-huit mois. Cependant, il finit par attirer l'attention d'un chef, qui eut l'idée de se faire portraiturer par lui ; le peintre le représenta vêtu « alla moresca », en traits noirs sur un mur blanc. Comme on ignore les beautés du dessin et de la peinture en ces pays, on cria au miracle ; Lippi recouvra très vite sa liberté, et après avoir peint quelques tableaux pour son « patron », il put regagner en toute sécurité la ville de Naples où il exécuta pour le roi Alphonse un tableau « a tempera ».

Ce curieux épisode est raconté un peu longuement, mais à peu près de la même façon par Matteo Bandello qui, dans sa lettre d'envoi à la « molto illustre e virtuosa heroina la S. Ginevra Rangona e Gonzaga », présente cette « bella historietta » comme lui ayant été racontée par Léonard de Vinci lui-même.

« Il s'agit, nous dit Bandello, dans la nouvelle LVIII, d'un peintre florentin et d'un corsaire, et l'aventure qui les mit en présence sert à montrer combien le talent est en

honneur, même chez les Barbares. Fra Filippo Lippi se trouvait dans la province d'Ancône, et allant un jour en barque avec quelques amis pour son plaisir, il fut surpris par l'équipage d'Abdul Maumen, grand corsaire, qui venait de *Barbaria* ; le bon Filippo fut fait prisonnier avec tous ses compagnons ; ils furent tous enchaînés, et conduits en *Barbaria*, où, pendant un an et demi environ, ils menèrent la vie des esclaves. Durant ce temps, Lippi était obligé, bien malgré lui, de manier la rame et non le pinceau. Son patron, Abdul Maumen, l'avait en quelque sympathie, et un jour qu'il l'occupait à cultiver un jardin, il le vit avec surprise prendre un morceau de charbon et dessiner à grands traits sur un mur son profil qui, avec son costume mauresque, paraissait plein de vie. Cela apparut à tout le monde comme une chose merveilleuse ; le corsaire délivra le peintre de la prison, et le traita avec honneur ; il se conduisit avec autant de générosité à l'égard de ses compagnons. Fra Filippo peignit ensuite pour lui quelques très beaux tableaux ; et son maître lui donna en échange de nombreux vases d'argent, lui fit de beaux cadeaux et le fit conduire, avec ses compagnons, jusqu'à Naples... Certes, ce fut pour notre art un bien grand titre de gloire d'être admiré par un de nos ennemis, un barbare, au point que celui-ci rendit la liberté à ceux qu'il aurait pu garder en esclavage pendant toute leur vie ».

Tels sont les deux textes qui parlent d'un séjour forcé de Filippo Lippi en Afrique du Nord. Ils se ressemblent assez pour qu'on puisse affirmer, sans risquer de se tromper, que l'un a inspiré l'autre, ou qu'ils sont issus d'une source commune. La première édition des *Novelle* de Bandello date de 1554, et la première des *Vite* de Vasari, de 1550 ; mais n'oublions pas que de nombreuses nouvelles de Bandello étaient connues avant d'être imprimées ; en sorte qu'il est difficile de dire qui fut le premier, de Bandello ou de Vasari, à raconter cette aventure.

Dans son édition des *Vite* de Vasari, Milanesi range cette

anecdote au nombre des récits légendaires dans lesquels se complaît parfois l'historien italien. La preuve, dit-il, c'est que Filippo Lippi ne quitta jamais la Toscane de 1432 à 1439. Mais on se demande comment Milanesi peut se montrer aussi affirmatif sur ce point, puisque nous n'avons aucun renseignement précis sur l'activité du peintre depuis 1431 jusque 1437 : ce sont six années de son existence qui restent parfaitement obscures (1). Or, le séjour en Afrique du Nord se placerait, d'après Vasari, justement après 1431, après la sortie du couvent de Carmine. Nous n'avons donc aucune raison de douter *a priori* de l'exactitude du récit ; pareil guet-apens de corsaire n'était d'ailleurs pas un fait anormal au xve siècle. Mais ce qui est, en tout cas, intéressant, si Vasari rapporte la vérité, c'est de constater à quel point l'art de « Barberia » serait resté étranger à Fra Filippo Lippi ; car dans ses œuvres postérieures, on ne relève aucune trace d'une influence quelconque de l'Orient.

J. Alazard.

(1) Cf. I.-B. Supino, *Fra Filippo Lippi*, Florence, 1902.

NOTES DE LECTURE

Sur l'expédition de Mascara (1835). — Le chef d'Escadron Maussion, chef d'Etat-Major de la division d'Oran, qui avait été employé à l'Etat-Major général de l'Armée d'Afrique (1830) et qui devait mourir le 6 novembre 1840 des blessures reçues au combat de Djehf-el-Kamar, adressa au maréchal de camp Trézel une relation de l'expédition de Mascara à laquelle il venait de prendre part. Cette relation était accompagnée de la lettre d'envoi suivante dont nous devons une copie à l'obligeance de M. le Général J.-B. Dumas :

« Oran, ce 25 décembre 1835.

« Je vous envoie, mon général, une relation détaillée et, je crois, exacte, de l'*Expédition de Mascara*, expédition dont les résultats sont tous dans notre conduite à venir. Si nous menons bien nos affaires, Abd-el-Kader est perdu et le pays à nous ; si nous les menons mal, notre pointe sera un coup d'épée dans l'eau et nous aurons dépensé inutilement des hommes et de l'argent.

« L'intention première du Maréchal (Clauzel) était, je crois, de rester à Mascara ; mais, une fois arrivé, trouvant la ville déserte, ayant avec lui un jeune prince (le duc d'Orléans) impatient de s'en aller, croyant que les voitures n'arriveraient pas, il est revenu. Au reste, nous savons à présent que dans la belle saison les voitures et par conséquent l'artillerie peuvent passer les montagnes ; nous avons un levé à la planchette au 50.000[e] fait par le Génie de tout le pays jusqu'à El-Bordj, et des reconnaissances du reste. Nos soldats ont appris qu'il faut ménager les vivres. Nous savons un peu mieux comment on doit conduire les chameaux. Enfin, nous avons appris bien des choses, mais la leçon a été dure.

« A peine arrivés ici, tous nos Intendants algériens sont repartis tous brouillés entre eux et avec le Maréchal. M. Berlié nous reste seul pour l'expédition de Tlemcen qui n'en ira que

mieux, car, plus j'ai affaire à cet homme là, plus je suis content de lui. J'ai été content aussi de M. Melcion d'Arc, quoiqu'il perde du temps à parler et veuille trop faire par lui-même ; c'est un homme consciencieux et de bon jugement.

« Lemercier (1) a déployé son activité ordinaire ; il a éreinté ses sapeurs et est revenu lui-même un peu malade. Je ne lui reproche que sa fantaisie de faire faire un équipage de pont, inutile puisque l'artillerie en avait un, qu'il a conservé jusqu'au 11 en dépit de tout le monde et qui nous a fait perdre du temps et du travail. Encore a-t-il fallu finir par le brûler !

« Savart (2) était malade depuis le mois de juillet ; il est parti malgré tout le monde et est revenu guéri.

« B... (3) est arrivé avec le Maréchal. Personne ne voulait de lui, on l'a mis avec les indigènes. Ceux-ci l'ont pris pour un fou qu'on mettait avec eux pour leur porter bonheur ; ils l'appellent le *marabout* et ont pour lui les plus grands égards, mais ne l'écoutent en rien et lui rient au nez quelquefois.

« En fait de fous, un des plus curieux que nous ayons ici, c'est R... (4) ; il est templier et ses frères l'on nommé *Evêque de Tlemcen*. En attendant, il est toujours en querelle avec son digne commandant. Pendant notre séjour à Mostaganem, Adda et Hadji Louza (5) ont voulu forcer Ibrahim ben Ismaël à venir habiter Misserguin ; il s'y est refusé comme de raison. A présent, ils ont fourré dans la tête de Hadji Mustapha (6) de se faire Bey. Le malheureux imbécile s'est laissé promener par eux chez le général d'Arlanges qui les a renvoyés au Maréchal.

« Celui-ci les a assurés « qu'il verrait avec plaisir le petit fils de Mohammed el Kébir revêtu de cette dignité ; mais un bey a besoin d'argent et comme la France ne peut pas faire de nouvelles dépenses, il faut que vous déposiez le capital nécessaire pour assurer 25.000 fr. par an au nouveau Bey. »

« Ce discours les a stupéfaits et ils ont laissé là Mustapha. Mais ils continuent de nous bloquer et d'arrêter tout ce qui vient au marché d'Oran ; nous serons obligés d'en venir à

(1) Colonel commandant le Génie en Afrique.

(2) Chef de bataillon du Génie.

(3-4) Ici le nom de deux officiers.

(5) Chefs des Douairs et des Smélas.

(6) Mustapha ben Othman fils d'un ancien bey d'Oran.

des mesures de rigueur envers Adda, qui est le meneur de toutes ces intrigues. Il a fait son possible pour empêcher qu'on ne s'entendit avec El Mezari ; il cherche à empêcher d'aller à Tlemcen. Avec un peu plus de droiture, cet homme là aurait près de nous et par suite près des siens, une position superbe ; son ambition maladroite le perdra.

« Le duc d'Orléans a été fort gracieux et fort à sa place ; mais je crois bien que, sans lui, nous n'aurions pas brûlé Mascara, ce qui aurait bien mieux valu ; peut-être aussi, sans lui, n'aurions nous pas eu de troupes. Au reste Seruy (?) prétend que le retard a été tout simplement une question de budget, parce que pour ne pas dépasser le crédit de 1835, il fallait attendre les derniers mois avant de rassembler les troupes afin de rejeter sur 1836 une partie de la dépense. Cette économie nous coûte cher en hommes et même en argent. »

Un bibliothécaire en campagne. — Adrien Berbrugger cumulait en 1836 les fonctions de conservateur de la Bibliothèque d'Alger qui venait d'être créée, de rédacteur en chef du *Moniteur Algérien* et de secrétaire du Maréchal Clauzel, Gouverneur Général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique. Il fit les campagnes de Mascara et de Tlemcen comme il devait faire plus tard celles de Constantine. Au retour de la seconde, il envoya ses impressions à son ancien maître Champollion-Figeac :

Oran, le 15 février 1836.

« ...Vous apprendrez avec étonnement que moi, paisible bibliothécaire, j'ai suivi nos braves soldats et leur illustre chef sur les champs de bataille, que comme eux j'ai entendu siffler les balles, subi les inconvénients du bivouac, les fatigues des marches, en un mot, que j'ai mené la vie du troupier pendant trois mois. Vous me demanderez probablement en quoi mes fonctions m'obligeaient à en courir les chances. Voici pourquoi : Mascara et Tlemcen renfermaient, à ce que j'avais appris, des manuscrits en assez grand nombre, et quelques-uns fort intéressants. Je crus devoir profiter de l'occasion unique qui se présentait ; je déguisai mon individu civil sous un habit militaire, afin de ne pas être exposé aux inconvénients du frac dans une marche militaire, et je par-

tis pour Mascara où je parvins en effet à rassembler un assez grand nombre de manuscrits orientaux. Je les enfermai dans une malle qui avait été prise à la Macta, et que je repris à mon tour. J'obtins de l'administration qu'un chameau serait affecté au transport de mon précieux fardeau, auquel on ajouta cependant une caisse de biscuits, pour que le pabulum corporis fît équilibre au pabulum animi ; le tout arriva en bon état jusqu'au village nommé el Bordj, situé dans l'Atlas. Quand il fallut se remettre en route, il se trouva que le chameau grand et vigoureux qu'on m'avait donné avait été remplacé par un autre dont la taille et la force étaient loin de suffire au fardeau. Lorsque je m'aperçus de cette substitution, les dernières troupes quittaient le village, et les Bordjia descendaient de leurs montagnes avec des intentions peu pacifiques. Je suivis donc le mouvement, laissant les choses en cet état. Vous avez peut-être vu mentionné dans les journaux le passage d'Aïn-Kabira. En descendant cette pente glaiseuse de l'Atlas, au milieu du brouillard, de la grêle et de la pluie, mon petit chameau tomba dans un précipice avec sa charge, et se tua. Personne ne voulut descendre dans la fange où il était gisant, et à vrai dire cela était impraticable ; les manuscrits sont donc restés au pouvoir des Arabes, à qui je les avais enlevés : et lorsque ce malheur fut connu, sur quoi pensez-vous que bien des gens se sont apitoyés ? sur les livres, peut-être ? Nullement. La caisse de biscuit eut seule un oraison funèbre.

« Heureusement j'avais eu l'idée de prendre les manuscrits les plus précieux sur mon cheval, et ceux-là furent sauvés.

« La fortune ne m'a pas joué un tel mauvais tour à Tlemcen. Dans cette ville et ses environs, j'ai rassemblé plus de deux cents manuscrits sur diverses matières, et je les destine comme les autres à la bibliothèque d'Alger, que j'ai été chargé de créer et de conserver. Ma précieuse cargaison est en ce moment en sûreté à Oran, et dans quelques jours le bateau à vapeur les transportera à Alger. Aussitôt arrivé dans cette ville je m'empresserai de faire le catalogue détaillé de tout ce que j'apporte, et je vous en enverrai un exemplaire. En attendant, veuillez, je vous prie, faire connaître cette bonne nouvelle au monde des Arabisants ; je m'appliquerai sans relâche à rendre à la science tous les services qu'il y aura occasion de lui rendre en ce pays ». — (*Moniteur Universel* du 11 mars 1836, p. 443).

L'expédition d'Alger et l'opinion publique. — L'expédition d'Alger fut pour les adversaires du ministère Polignac et les ennemis du régime un excellent sujet de polémique, permettant de tout imputer à blâme ou à ridicule au Gouvernement. De ce parti-pris une lettre en date du 5 juillet 1830 de ce curieux homme que fut le comte de Montrond nous est un nouveau témoignage :

« ...Les bulletins de l'armée d'Alger sont trop impertinents, ils se contredisent tous. Cette armée débarquée le 14 en six heures se trouve n'être pas encore débarquée le 24 et cette rade si sûre se trouve à la fin être dangereuse. Et quelle dérision que ces tableaux champêtres, et quelle triste singerie des bulletins de l'empire !... C'est pitoyable et révoltant que tant de vies soient sacrifiées à de si damnables intrigues ; les messes qu'on a fait dire pour avoir du beau temps n'ont pas été écoutées, et si les orages se perpétuent tout l'été, notre armée peut être entièrement perdue. Tous les bulletins ont l'air arrangé à Paris et il semble que celui qui fait le numéro 6 n'a pas lu le numéro 5 ; tout cela est contradictoire. Aucun général n'aurait pu dire, par exemple qu'il s'est trompé de nom pour une ville et que de plus ces villes-là n'ont pas de maisons, et que quand les Arabes lèvent le camp la ville disparaît. Tout cela est fabriqué par des grille-boudins de la congrégation. » (H. Malo : *Le beau Montrond*, Paris, Emile Paul, 1926, p. 197-198).

La Société européenne à Alger en 1833. — « ... On n'a pas à Alger les liaisons de famille et de société qui existent dans les autres pays ; les individus sont en général isolés, l'un arrive de droite, l'autre de gauche, les habitants sont étrangers les uns aux autres, et une vieille connaissance date d'un ou deux ans. Aussi doit-on peu s'attendre à recevoir les services de l'amitié si nécessaires dans une foule de circonstances ; chacun s'isole dans son propre intérêt, et l'égoïsme semble être la condition de tous. La gêne pécuniaire qu'on éprouve généralement n'est pas propre à créer des liaisons d'amitié, car elle engendre la méfiance, et c'est là une des causes principales de la lenteur des progrès que fait la colonie. Deux personnes paraissent liées entre elles d'une étroite amitié qui ne le sont que par une cause toute d'intérêt ; avec la cause cesse l'effet. Les affaires changent de face à chaque instant et les liaisons ont autant de mobilité que les affaires.

« D'après ce portrait on serait tenté d'accuser la population en masse et de la considérer comme ne méritant aucun intérêt ; j'avoue que cette opinion sous un certain rapport n'est pas sans fondement ; mais comment ne pas éprouver quelque indulgence lorsque l'on voit le gouvernement livrer à eux-mêmes des milliers de Français qui ont besoin de protection et d'appui, sans même les préserver des voies de fait commises par les militaires contre la propriété ; lorsque ces infortunés Français, qui ne reçoivent aucun encouragement, aucun secours direct, sont privés des ressources du crédit que l'incertitude où on laisse le public éloigne de toute part. Les capitalistes qui pourraient féconder le pays se gardent bien d'y chercher aucun emploi de leurs fonds, lorsque chaque jour le ministère ne répond que d'une manière évasive aux demandes officielles qui lui sont adressées au sujet d'Alger. Ils n'ont aucune confiance aux commerçants ; ils se défient des hypothèques sur des propriétés qui leur semblent toujours incertaines. Ainsi chacun est dans la gêne ; on ne songe qu'à soi, on abandonne son voisin. S'il est dans le malheur on lui tourne le dos ; celui qui est son créancier le poursuit impitoyablement par besoin ou par méfiance. Les frais de justice, les intérêts usuraires le ruinent au profit des gens d'affaires, car la gangrène de la procédure est en vigueur, avec tout le hideux de son insatiable cupidité, et d'un pays plein de ressources et d'avenir on fait ainsi, par ignorance ou par mauvais vouloir, le plus mauvais pays du monde...

« Au surplus les Européens ont introduit à Alger leurs usages bons ou mauvais. Il y a des cabarets, des cafés, des cabinets de lecture, des loges de francs-maçons, des soirées musicales, des soirées d'étiquette chez les gens en place, et l'on est agréablement surpris d'y trouver des dames belles, élégantes et aimables ; on y danse, on y joue, on y prend des rafraîchissements, et ceux qui veulent faire bonne chère et donner des grands dîners ne manquent pas de ressources nécessaires pour l'approvisionnement en poisson, en gibier, confitures et pâtisseries, vins fins et liqueurs. Mais en général la vie y est fort chère : cela peut difficilement ne pas être ainsi dans le principe d'un établissement semblable, et l'on ne commencera à y vivre à bon marché que lorsque l'agriculture aura mis les terres en produit et que le pays pourra se suffire à lui-même pour les principales denrées.

« Les Français ont un caractère frivole qui s'est largement manifesté à Alger. Ils sont imitateurs, copistes, je dirai presque singes. Les uns se sont fait raser toute la tête, les autres ont pris le vaste pantalon. Quoique d'après les habitudes de ce que l'on appelle en France la bonne société il ne soit pas admis de fumer en public, presque tous sortent le cigare à la bouche ; c'est que les Maures fument beaucoup. Il a fallu acheter des pipes d'une longueur démesurée et gênante, dont les fumeurs sont en peine d'indiquer l'avantage. On en voit étendus, comme des veaux, sur leurs canapés, recevoir leurs visites dans cette attitude, quoique les règles de la civilité et de la politesse adoptées par nos usages prescrivent d'autres manières, mais les Maures se couchent sur leurs coussins. Quelques-uns laissent croître une énorme barbe qui les défigure passablement, et un grand nombre, qui ne sont pas soumis à l'uniforme militaire, ont fait singerie et se sont décorés d'une grosse moustache pour se donner un air rébarbatif. J'ai toujours trouvé que la moustache prouvait une seule chose, c'est qu'on ne se rasait pas au-dessous du nez ». (Montagne : *Physiologie morale et physique d'Alger*. Marseille, 1834, in-8°, p. 66-68).

Tidjani et Aïn Madhi. — Le Général Du Barail a parlé dans ses *Souvenirs* (t. II, p. 69-83) de sa mission à Aïn Madhi auprès du marabout Tidjani. La lettre ci-dessous écrite à sa mère dès son retour à Laghouat ajoute à cette relation des détails plus pittoresques et familiers. Du Barail était alors chef d'escadron.

« Laghouat, le 9 février 1853.

« Chère et bonne excellente mère, je voulais dater ma lettre d'Aïn-Madhi, où comme je te l'ai écrit, j'ai été dernièrement pour décider le fameux marabout Tidjani à aller voir le gouverneur à Alger, mais, outre que j'étais bien aise d'avoir au moins un jour de repos pour les écritures, j'avais eu la sage précaution, afin de ne pas être tenté de mettre du noir sur du blanc, ce qui est mon cauchemar de tous les jours, de ne rien emporter. Je n'avais ni plume ni papier ni encre. C'est ce qui fait que j'ai été obligé de remettre à mon retour à Laghouat le soin de te raconter mon voyage qui d'abord s'est fait le plus heureusement du monde. J'ai été parfaitement reçu par le marabout qui est venu à pied à la tête de sa population au devant de moi hors de sa ville. Tout le monde regarde cette démarche comme un résultat inespéré de l'in-

fluence que nous donne dans le sud l'occupation de Laghouat. J'espère avoir pleinement réussi dans mes négociations avec Tidjani. Après 5 ou 6 entrevues dans lesquelles j'ai probablement dit les choses du monde les plus magnifiques et les plus convaincantes, il a fini par me donner la promesse formelle d'aller à Alger. Je compte sur sa promesse, et je crois que ces négociations me feront encore grand honneur en haut lieu. Décidément, chère mère, il faut croire que je suis un gaillard bien heureusement doué. Parlons maintenant du marabout et d'Aïn-Madhi.

« D'abord Tidjani ressemble à tous les marabouts possibles, passés, présents et futurs, c'est-à-dire qu'il est très laid — la couleur de son teint ressemble assez à du jus de réglisse noir. Ce n'est pas étonnant puisqu'il est le fils d'une mulâtresse. Par dessus le marché il a l'inappréciable avantage d'être grêlé de la petite vérole. Il est petit, assez gros — de gros vilains yeux à fleur de tête, de grandes coquines de dents jaunes, ébréchées, un nez en pied de marmite. Bref c'est un assez vilain gars. Mais comme il ira à Alger, et que l'on y attache une grande importance à sa venue, je crie bien haut que c'est un homme charmant, au moral s'entend ; car pour le physique, il n'y a pas à déguiser la chose, il est décidément très laid.

« Sa ville est une des choses les plus curieuses que j'aie encore vu en Afrique. Il y a tout au plus 2 ou 300 feux mais bien ramassés et entourés d'une fortification sérieuse. De bonnes et belles murailles bien épaisses avec bastions, flanquements, etc... et le tout entouré de jardins coupés par des murailles de clôture. Ces jardins sont un peu dans un bas-fond ce qui fait qu'on les prendrait pour des fossés de la ville.

« La maison du marabout est superbe ; à Alger ce serait une belle maison. Le cher homme a la manie des horloges et des montres. Cela m'a fait grand plaisir d'entendre le tic tac d'une pendule. Je me suis cru cinq minutes dans un pays civilisé. Voilà mon voyage dont je suis extrêmement content..... » (D'après l'original communiqué par Madame Lebourgeois, nièce du général Du Barail).

Les livres de Fromentin jugés par un journal algérien. — Lors de la publication du second des livres algériens d'Eugène Fromentin, l'*Algérie Nouvelle* qui paraissait à Alger, depuis le 5 décembre 1858, sous la direction de

Clément Duvernois et d'A. de Fonville, fit paraître l'article suivant sous le titre : « Variétés. Une année dans le Sahel par E. Fromentin ».

« ...Les livres de M. Fromentin ne valent ni mépris, ni enthousiasme. Ils sont écrits à un point de vue parfaitement restreint, parfaitement délimité, qui ne peut satisfaire ni les Français qui n'ont jamais vu l'Algérie, ni les Algériens qui habitent depuis longtemps la colonie.

« Il plaira tout au plus à ceux, parmi les peintres, qui ne cherchent que la couleur et le dessin, en un mot le point de vue pittoresque.

« On dirait que M. Fromentin a marché en Algérie sans jamais regarder à ses pieds et qu'il n'a nuit et jour, consisséré que le ciel, les étoiles, le soleil et les horizons.

« Etrange manie des artistes du pinceau qui consiste à ne voir dans la nature que des effets d'ombre et de lumière.

« La nature agissante, la nature pensante, la nature active et vraie, telle qu'elle est, telle que nous la voyons tous les jours, ils ne la voient pas, ils ne sauraient la voir. Pour eux, la terre n'est pas une sphère, c'est une perspective.

« Le livre de M. Fromentin *Un été dans le Sahara* est à mon avis meilleur que celui d'*Une année dans le Sahel*, et voici pourquoi :

« Le Sahara est précisément ce que l'artiste cherche en Afrique, un pays d'horizons, où le ciel compose la plus grande partie du paysage, où l'habitant est rare, où la nature est seule, où l'homme marche en rêvant, c'est-à-dire sans penser et sans calculer.

« Il a fait des descriptions qui sont vraies parce qu'il les a faites au point de vue de la palette et que la palette bien plus que le chiffre ou l'idée représente le désert, parce que le Sahara n'offre aux yeux qu'une succession de tons et que l'homme n'y est qu'un accident.

« *Une année dans le Sahel* est un livre sans valeur, parce que le Sahel n'est pas seulement pittoresque, parce que c'est un pays habité, un pays où l'homme est en lutte avec la nature qu'il veut dompter, où cette lutte se rencontre à chaque pas, parce que le Sahel est une terre de produit, que sa valeur n'est pas dans la couleur de son ciel, dans les horizons qu'elle présente, mais dans les produits qu'elle donne, dans le résultat de ses cultures, dans le rapport que donnent entre eux les chiffres que l'économie y recueille.

« ...*Une année dans le Sahel* est une série de paysages ou de tableaux de genre ; ce n'est pas la page d'histoire que l'on écrit sur la toile, à plus forte raison ce n'est pas un livre.

« ...Un peintre n'est pas apte à décrire l'Algérie, pas plus qu'un général. L'un juge au point de vue du pittoresque, l'autre au point de vue de la stratégie ou de la remonte. Ils se trompent tous deux, parce que le public n'est ni peintre, ni général.

« L'écrivain qui doit donner de l'Algérie une description complète et vraie, n'est pas encore venu.

« Il devra être à la fois historien et économiste, agriculteur et soldat.

« Avant tout, il devra être algérien !

« M. Fromentin a quitté son atelier de Paris pour voir les Arabes. Il a vu des burnous, des haïks, des chéchias, le tout orné de bras, de jambes et de têtes plus ou moins bronzées. Il a vu des cafés maures et des tentes de poil, des gourbis et des bordjs, les maisons blanches d'Alger, les maisons terreuses d'El-Aghouat. Il n'a pas vu l'Algérie, il n'a pas même vu qu'il y avait des colons, qu'il y avait deux administrations, l'une civile, l'autre militaire, qu'il y avait en jeu des intérêts et des besoins.

« M. Fromentin écrit non seulement correctement mais même élégamment. Il écrit, du reste, comme il peint, gentiment. Ses livres sont agréables à lire, mais ils n'apprennent rien. J. M. Junca. » (*L'Algérie nouvelle*, 22 mai 1859, 2e année, n° 164, p. 2, col. 4).

BULLETIN DES ÉTUDES ISLAMIQUES (1925) [1]

PAGANISME ARABE.

Le P. Lammens (Bull. Inst. franç. Caire) a étudié le *Caractère religieux du târ (vendetta) chez les Arabes préislamiques :* ce travail, étayé de références nombreuses et significatives — comme d'ordinaire chez cet auteur — apporte une importante contribution à l'étude de l'ancienne poésie arabe et à l'ethnographie comparée. A l'étude du paganisme se rattache également l'opuscule d'Abou-Ishâq Ibrahim ibn Abdallah Nadjirâmi (m. 980) : Aïman al-Arab fi'l djâhiliya (Le Caire, 32 p.), sur les formules de serment préislamiques en Arabie.

Le dernier volume de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne : « *L'Eglise au VIe siècle* » a vu enfin le jour ; dans le chapitre VIII (Missions du Sud-Est), l'auteur, avec sa clarté coutumière, décrit l'état religieux de l'Arabie au cinquième siècle (rivalités des Perses et des Byzantins ; influence abyssine, chrétientés d'Axoum et de Safar ; influence juive, Dhou-Novas ; expédition d'Abraha).

ISLAM.

Il faut retenir, à propos du nom du Prophète, la curieuse explication proposée par G. S. Colin (Hesperis, p. 169), au sujet de « Mohammad » donnant dans les langues romanes une vocalisation *a-o* (« Mahomet ») au lieu de *o-a* qu'on attendrait logiquement.

Un exposé général de la religion musulmane, la célèbre *Risala* du cheikh Abdou (mort grand mufti d'Egypte en 1905) et sans doute son œuvre maîtresse, a été traduit en français, avec une substantielle introduction, par B. Michel et Mostapha Abdel Razik (Paris, Geuthner). Voici le plan de cette *Risala :* les catégories de la connaissance ; preuves de l'existence de Dieu et description de ses attributs ; question du

(1) *Abréviations :* J. A. (Journal asiatique), R. A. (R. africaine) R. M. M. (R. du monde musulman).

libre-arbitre ; théorie du prophétisme ; apologie de l'Islam. Les influences motazélites se font parfois jour dans ce livre dont la partie la plus originale semble la théorie du prophétisme. Un autre exposé, fait du point de vue occidental et donnant le dernier état de la question, est dû à l'un des maîtres de l'orientalisme, Snouck Hurgronje : *Der Islam* (*in* Lehrbuch der Religiongeschichte, par Chantepie-Bertholet-Lehmann, Tubingue, t. I, p. 648-756). En voici les divisions : 1° Les Arabes avant l'Islam ; 2° Mahomet ; 3° Développement politique, le califat, scissions, rédaction du Coran ; 4° La loi ; 5° La dogmatique ; 6° La mystique.

Coran. — Mingana a publié les fragments d'une ancienne traduction syriaque dont les interpolations et les variantes méritent attention (An ancient syriac translation of the Kuran... with fac-similes ; Manchester, Rylands Library, IX, 1, 50 p. in-8°).

La traduction française du Coran due à E. Montet est une très louable tentative qui a pour défaut d'être partielle (Paris, Payot). Il faut signaler d'autre part l'utile réimpression anastatique des *Concordantiae Corani*, de Flugel, devenues presque introuvables (Paris, Geuthner).

Prescriptions religieuses. — Calverley a donné sous le titre : *Worship in Islam* (Madras, Christ. Lit.) la traduction, précédée d'une introduction, des pages 107-148 de l'*Ihya* de l'imâm Ghazali (tome I) qui traitent de la prière.

Rites orthodoxes. — Leur apparition et leur diffusion sont exposées clairement par Ahmad Taïmour dans sa *Nazhra tarikhiya fi hodouth al-madhâhib al-arba wa'ntichârihâ* (Le Caire, Salafiya, 45 p.).

Califat. — L'abolition du Califat a naturellement donné naissance à toute une littérature. La Revue du Monde musulman (1er trim.) groupe sous le titre : *Etudes sur la notion islamique de la souveraineté* un corpus de documents (réponses de juristes traduites du turc et de l'arabe ; notes documentaires et bibliographiques ; thèses d'orientalistes européens sur la notion de califat ; opinions des divers partis musulmans sur cette question). Cette abolition a trouvé son théoricien en Ali Abdarraziq, auteur du fameux ouvrage : *Al-Islam wa osoul al-hokm* (l'Islam et les principes de l'autorité), publié au Caire. En voici l'analyse sommaire : le Califat n'a ni fondement religieux ni fondement rationnel ; le *consensus* qu'on

lui donne comme base juridique n'a jamais existé, car le Califat s'est toujours établi par la force ; d'autre part, la raison ne réclame nullement le Califat plutôt que telle autre forme d'autorité ; en outre, Mahomet entendit fonder seulement une religion, non un Etat ; par conséquent le Calife, chef d'Etat autant que chef religieux, est inutile. On ne peut songer à exposer en détail les théories de l'auteur ni à les discuter. On sait que son livre a été condamné par les docteurs d'al-Azhar (texte du jugement publié par Djizâoui (Guizâoui : *Hokm al-olamâ fi kitâb al-Islam wa osoul al-hokm*, Le Caire, imp. Salafiya, 31 p.).

Penseurs musulmans. — Quatre d'entre eux ont été étudiés : Abou'l-Hosaïn al-Khayyat (m. 912), al-Halladj (m. 922), Ibn al-Arabi (m. 1240), Tadj-ad-Din as-Sobqi (m. 1327).

D'al-Khayyat, l'ouvrage intitulé : *Al-intiçar wa'r-radd ala Ibn ar-Rawandi* a été remarquablement édité, d'après un *unicum* de la Bibliothèque du Caire par Nyberg (Imp. Biblio. Egypte, 252 p.) : ouvrage capital pour l'étude de l'école motazélite, si mal connue par suite de la destruction systématique des textes ordonnée par le calife Motawakkil ; à vrai dire, il s'agit d'une réfutation d'un chiite, Ibn ar-Rawandi, dont les citations nombreuses (et son livre était perdu) sont accompagnées de réponses motazélites ; donc document de première importance pour l'histoire de l'évolution du dogme.

Au sujet du motazélisme, Michelangelo Guidi a résumé dans un article : Gli scrittori zayditi e l'exegesi coranica motazilita (Roma, 20 p.) ce qu'on sait de la question.

Léon Gauthier (R. H. R., p. 77-96), à l'occasion du grand ouvrage que Louis Massignon consacra à al-Hallâdj, discute l'accusation de panthéisme qui fut lancée contre le célèbre mystique.

Asin Palacios, dans El mistico murciano Abenarabi (Madrid, 82 p.), commence la publication de documents relatifs à la biographie d'Ibn al-Arabi et de ses maîtres.

Rescher traduit en allemand l'ouvrage d'as-Sobqi : *Mo'id anni-am wa mobid an-niqam* (sur les devoirs moraux des différentes classes sociales de musulmans), (161 p.).

Jurisprudence. — L'ouvrage de Heffening : *Das islamische Fremdenrecht* (Hanovre, 220 p.) est une étude sur le droit des étrangers fondée directement sur les textes. Abdallah al-Yafi a soutenu devant la Faculté de Droit de Paris une thèse sur *la condition privée de la femme dans le droit de l'Islam* (Pa-

ris, 164 p.). Mohammad Abdallah Inan a traduit en arabe la thèse de Taha Hosaïn (Paris, 1917) sur la philosophie sociale d'Ibn Khaldoun (Le Caire, imp. Itimad).

Islam actuel. — La deuxième édition de l'*Annuaire du monde musulman* (statistique, historique, social, économique) rédigé par Louis Massignon (Paris, Leroux), constitue l'indispensable *vade-mecum ;* cette deuxième année ajoute à la précédente, outre des rectifications et mises à jour, trois sections nouvelles, notamment un index général de la presse musulmane. L'ouvrage de John Mott : *The Moslem world of today* (Londres, 420 p.), recueil entrepris par la « Foreign Missions Conference » (américaine), est un *corpus* surtout sociologique, mais plein d'idées et de renseignements. On a déjà signalé dans cette revue l'*Enfant marocain* de Hardy et Brunot. Le dernier ouvrage de Mme A. R. de Lens : *Pratiques des harems marocains* (sorcellerie, médecine, beauté) fait regretter davantage la mort prématurée de son auteur. Ces recettes diffèrent assez souvent de celles qu'on trouve dans les travaux des ethnographes qui ne peuvent guère se renseigner qu'auprès des hommes ; certaines étaient inconnues (Paris, Geuthner). Pour l'Algérie, remarquable étude de Mlle A. M. Goichon : *La vie féminine au Mzab* (R. M. M., vol. LXII, p. 27-138) ; l'auteur étudie successivement l'enfance, la vie des jeunes femmes, les joies et les peines (événements familiaux, fêtes, deuils) ; plusieurs textes dialectaux. Dans la même revue (vol. LX et LXI), P. Marty commence des *Etudes sur l'Islam au Dahomey.*

Dialectologie arabe. — Elle est représentée surtout par quatre ouvrages. Pour la Tunisie, le premier volume des *Textes arabes de Takrouna* par William Marçais et Abderrahman Guiga (Alfred Bel a dit ici même les mérites de cet ouvrage où l'on retrouve la maîtrise de W. Marçais : notation infaillible, élégance des traductions, richesse de l'annotation) (Imp. nationale). Pour le Maroc, nouvelle édition du *Manuel d'arabe marocain* de Gaudefroy-Demombynes et L. Mercier (Paris, Challamel) : on regrette la suppression d'une excellente introduction qu'on devra chercher dans la première édition ; par contre, des contes et dialogues nouveaux, et remaniement de la partie grammaticale (cf. compte rendu de M. Bencheneb, R. A.). Pour la Syrie, le regretté Ct Malinjoud a composé un commode *Guide de l'interprète en Syrie,* textes dialectaux et notions de grammaire (2 vol., 160 et 147 p.) qui complète

avantageusement le petit *Guide* de Harfouch. Enfin les Kleine *Beitrage zur Lexicographie des Vulgararabischen* d'Almkvist (suite, publ. par Zettersteen *in Monde Oriental,* Upsal, p. 1-186) forme un véritable supplément aux Dictionnaires arabes (environ 2.000 mots recueillis surtout à Damas et au Caire).

Travaux relatifs aux textes arabes.

E. Blochet a publié le *Supplément au catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale* (1884-1924), précieux répertoire qui s'ajoute à celui de De Slane.

A) *Textes Littéraires.*

M. Bencheneb a édité le *Diwan* du poète antéislamique Alqama, avec commentaire de Chantamari ; ce volume, enrichi d'une introduction et de 4 indices, est le premier d'une *Bibliotheca arabica* créée par la Faculté des Lettres d'Alger. Une anthologie chronologique de biographies des poètes du *Kitab al-aghani,* fort bien imprimée, est en cours de publication au Caire par les soins de Mohammad al-Kidri, sous le titre : *Moaddhib al-aghani.* Au Caire également sont publiés deux ouvrages du célèbre Ibn Qotaïba (m. 888) : *al-maïsir wa'l-qidah* (sur les jeux de hasard dans l'Arabie préislamique, 173 p.) et le premier volume de son grand ouvrage *Oyoun al-akhbâr* (déjà édité en Europe). Un autre prosateur, al-Djahizh — le plus original peut-être de la littérature arabe — est depuis longtemps l'objet des soins de W. Marçais qui publie dans les « Mélanges René Basset » (t. II) des *Observations sur le texte du « Livre des Avares ».* Dans ce même tome, A. Cour examine l'opinion du critique littéraire et historien espagnol Ibn al-Khatib sur la valeur historique de l'ouvrage d'Ibn Khaqan, son compatriote.

Dans la « Revue de l'Académie arabe » (p. 293, 349, 405), importante étude de Khalil Mardam bey sur les *Poètes syriens du troisième siècle* (de l'hégire).

Dans le Journal de la Société asiatique anglaise, étude de Margoliouth sur les *Origines de la poésie* arabe ; Brockelmann donne une série de corrections du texte du *Farq* de Baghdâdi (ed. du Caire).

B) *Ouvrages techniques.*

G. Ferrand, fidèle à ses études sur les textes géographiques, édite (J. A.) la *Tohfat al-albâb* d'Abou-Hamid al-Anda-

losi (m. 1170), œuvre d'un voyageur plutôt que traité de géographie ; le tome II des instructions nautiques et routiers (reproduction de l'important Ms. arabe 2559 B. N.) a paru. De caractère plus technique sont les deux travaux suivants : *Ibn Hodhaïl al-Andalosi. La parure des cavaliers et l'insigne des preux*, traduit par L. Mercier qui en avait déjà publié le texte (utile et précis traité d'hippologie, avec bibliographie et index des termes techniques, Paris, Geuthner, 502 p.) ; O. J. Tallgren, *Los nombres arabes de las estrellas y la transcripcion alfonsina* (extr. de *Homenaje a Menéndez Pidal*, II. p. 633-718) (Madrid, Hernando) : revision du texte alphonsin d'après les mss. ; étude sur la transcription de l'arabe au XIIIe siècle ; fac-similes de mss. ; index de termes techniques arabes. Dans la « Revue de l'Académie arabe », un curieux opuscule sur la manière de compter par les nœuds des doigts (éd. par Bahjat al-Athari, p. 70-80) ; Dr. Issa bey, *Les instruments médicaux chirurgicaux et oculaires chez les Arabes* (ibid., p. 255-275 avec figures) ; les termes techniques français-arabes étudiés par « Fureteur » valent d'être ajoutés en marge des dictionnaires (ibid., p. 312, 374, 402, 467, 507) ; de même pour l'étude d'Emir Mostapha Chehabi sur les termes agricoles (p. 558).

C) *Textes historiques.*

Gaudefroy-Demombines traduit et commente en détail une *Lettre de Saladin au calife almohade* (Mél. René Basset, t. II) dont le texte fut conservé par l'historien égyptien Qalqachandi. A l'époque almohade se rapportent également les *Six fragments inédits d'une chronique anonyme* publiés et traduits par E. Lévi-Provençal (même recueil). Lévi-Provençal donne d'autre part (Hesperis) des extraits d'une chronique relative à l'histoire des Mérinides : le *Mosnad d'Ibn Marzouq* (texte et trad.). La traduction du *Kitâb al-istiqça* de l'historien marocain as-Slaoui se poursuit : les Idrisides, par Graulle ; les Almoravides, par G. S. Colin (Paris, Geuthner). Dans le *Journal asiatique* a paru la dernière partie de l'*Histoire des Pachas d'Alger* (extraits d'une chronique indigène, trad. par G. Delphin). D'autre part, il convient de signaler deux réimpressions ; étant donné la rareté des deux ouvrages, elles sont fort utiles, bien qu'une mise au point eût été souhaitable : Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères* (trad. De Slane) ; Stanley Lane-Poole, *The Mohammadan dynasties*, répertoire indispensable à quiconque s'occupe d'histoire musulmane (Paris. Geuthner). Dans la « Revue de l'Académie arabe » des extraits de l'*Histoire de Damas* d'as-Safadi (m. 1363), publiés par M. Kurd Ali (p. 445 sqq.).

D'autres travaux, se rattachant plus peut-être à l'histoire qu'à la philologie, semblent devoir être mentionnés cependant. Mgr Duchesne, dans le chapitre XI (Héraclius et Mahomet, p. 414 sqq.) de son ouvrage déjà cité, expose les commencements de l'Islam en les reliant à l'histoire générale de l'Orient. Le P. Lammens, dans son article : *Le calife Walid et le prétendu partage de la mosquée des Omayyades à Damas* (Bull. Inst. Franç. Caire), établit d'après les textes, que la mosquée fut bien prise en totalité. Georges Marçais étudie la répartition des *Ribâts en Berbérie*, et trace une esquisse de l'existence que menaient leurs occupants (Mél. René Basset, II). Dans l'*Historia de Arzila durante o dominio portugues* (1471-1550 et 1577-89) de David Lopès (Coimbre, 491 p.), on trouve de curieux détails sur l'époque des Wattasides. A. S. Tritton, dans *The rise of the Imâms of Sanaa* (Oxford Univ. Press, 141 p.) écrit d'après un ouvrage arabe de l'époque, attribué à Ahmad ibn Mohammad ach-Charafi, l'histoire des révoltes des Arabes de Sanaa contre les Turcs au XVIIe siècle (trois appendices : langue, vocabulaire, monnaies et mesures du pays). *Le Djurjura à travers l'histoire* de S. Boulifa (Alger, Bringau) relève plutôt des études berbères ; mais on y trouve des considérations sur l'histoire des Bel Qadi de Koukou au XVIe siècle (p. 109 sqq.), ainsi que le texte arabe et la traduction du règlement de la zaouia de Sidi Mançour (*in fine*).

PERSE.

Deux œuvres très importantes du poète et penseur ismaélien Nacir-è-Khosrau (XIe s.) ont été publiées (Berlin, Kaviani) : le *Zâd-ol-mosafirîn*, exposé de la philosophie (520 p.) ; le *wadjh-è-dîn*, exposé méthodique de l'ismaélisme, ouvrage capital par conséquent (304 p.). Le premier volume de l'édition du *Masnavi* épopée mystique du grand poète Djalal-od-Din Roumi (XIIIe s.) a paru (Gibb Mem, new ser.) : Nicholson y donne les résultats de travaux poursuivis durant des années, Henri Massé a donné (en transcription et traduction) 29 *contes en persan populaire* (J. A.), ainsi qu'une traduction du *Béharistan* de Djami, auteur classique du XVe

siècle (Paris, Geuthner). A. Krimsky a étudié l'origine et le développement du théâtre persan (*Perszkij teatr* Kiev, Mem. Acad.). Ali No-Rouze, dont on déplore la mort si prématurée, a dressé la *bibliographie* des livres et périodiques publiés en Perse dans ces dernières années (R. M. M., vol. LX) ; le même volume contient une bonne étude de B. Nitikine sur la *Féodalité kurde*.

TURQUIE.

Deux travaux de J. Deny : une importante étude sur Zia Goek Alp, fondateur de la science sociologique en Turquie et théoricien du pantürquisme ; un état général de la presse turque en juillet 1925 (R. M. M., vol. LXI).

HENRI MASSÉ.

TAILLIART (Charles). — *L'Algérie dans la littérature française.* Paris, Champion, 1925, in-8°, IV-676.

Le livre de M. Tailliart peut se définir le bilan de notre conquête littéraire de l'Algérie. Dans cette « conquête » l'auteur a eu l'heureuse idée de faire une place non seulement aux romanciers, aux poètes, aux dramaturges, aux auteurs d'ouvrages descriptifs mais encore aux écrivains dont les œuvres relèvent du domaine de l'histoire : historiens de métier, mémorialistes, épistoliers, orateurs politiques, fonctionnaires, soldats de l'armée d'Afrique qui, sans toujours songer au public ou à la littérature, ont parfois parlé des choses d'Algérie. M. Tailliart n'a pas ainsi laissé en dehors de son enquête les ouvrages historiques consacrés au « long drame du passé algérien », ouvrages qui constituent même, selon lui, « la partie la plus vivante, la plus humaine, la plus prenante et la plus pittoresque de tout ce que l'on a écrit sur l'Algérie ». L'Algérie dont M. Tailliart a voulu préciser l'influence sur le développement de la littérature française n'est pas uniquement l'Algérie des paysages prestigieux, des races bariolées, elle est encore l'Algérie d'hier et de jadis. Cette large compréhension du sujet n'allait pas sans soulever des difficultés sérieuses de méthode. Les frontières de la littérature sont indécises, mais peut-on les déplacer au point d'y annexer le domaine de l'histoire ? M. Tailliart s'est défendu, dans sa préface, contre un tel impérialisme littéraire. S'il a fait place dans son livre aux nombreux ouvrages historiques, il s'est astreint à ne les jamais étudier en historien, mais du point de vue littéraire. Il a essayé de dégager, si l'on peut dire, l'image littéraire du passé algérien.

Dans l'effort qu'il a tenté pour « dominer une documentation très abondante », pour organiser les résultats multiples de son enquête, l'auteur est resté constamment fidèle à la même méthode d'exposition ; quelques exemples en mettront les détails et les procédés en pleine lumière. Dans le chapitre si vivant qui sert d'introduction au livre lui-même, chapitre consacré à l'*Algérie dans la littérature française avant 1830*, l'auteur feuillette ces « pauvres livres jamais lus » des missionnaires, des captifs et des agents consulaires, il en restitue les visions, en contrôle les détails bien sommaires à la vérité, mais il a su, chemin faisant, à côté des analyses, en phrases brèves, dresser le tableau historiquement vrai de la Régence turque d'Alger avec les jardins de sa banlieue, ses ruelles étroites sous les maisons qui se joignent, sa population mêlée,

affairée, avide et cruelle. Parle-t-il des souvenirs et des lettres des officiers de la conquête, il sait choisir les passages caractéristiques, intéresser, faire participer le lecteur à leur pensée et à leur vie, et, entre deux passages cités, il dépeindra brièvement l'existence de l'armée, « le fantassin qui, pliant sous son fardeau, escalade les pentes, dégringole dans les ravins, traverse les oueds, demeure gai, prêt à rire du moindre incident comique » (1), l'hôpital de fortune, les souffrances de l'étape, les marches pénibles des expéditions sahariennes, les rencontres des grands chefs de la conquête. A côté de l'image littéraire de l'Algérie, qu'il a toujours présentée au premier plan de son œuvre, M. Tailliart a su esquisser, brièvement, mais sûrement, l'image de la réalité. L'idée essentielle de l'ouvrage est cette continuelle et intelligente analyse des rapports de la fiction littéraire et de la réalité algérienne. C'est dans le sens de cette idée que se développe l'œuvre toute entière. On ne saurait, dans les limites de ce compte rendu, énumérer et expliquer les multiples questions que pose la lecture attentive de ce livre, à peine pourra-t-on indiquer les grands problèmes qui se dégagent de la diversité et de la richesse des faits étudiés. En simplifiant à l'excès l'ordonnance du livre il est possible d'y distinguer deux parties : l'une où l'auteur étudie le passé de la colonie en tant que thème d'inspiration littéraire, la seconde où dans les romans, dans les ouvrages descriptifs, dans les poèmes et même dans les pièces de théâtre il s'est efforcé de rechercher l'image de la réalité algérienne.

La première partie intéressera particulièrement les historiens. Dans la masse des ouvrages historiques M. Tailliart a justement distingué les écrits d'histoire vécue, véritables documents, mémoires, recueils de correspondances, articles, discours et les livres d'histoire pure. Mais M. Tailliart (2), dans son exposé, ne s'en est pas tenu uniquement à cette simple division ; constamment préoccupé de distinguer de grandes questions autour desquelles il fût possible de grouper et de hiérarchiser les faits, il a tenu à faire un sort particulier à la polémique d'idées qu'a déchaînée, depuis 1830, dans la presse, dans les brochures et les livres de combat la « question d'Alger ». Durant tout un chapitre de son ouvrage (3) les querelles passionnées reprennent et s'animent sur l'occupation restreinte, sur l'abandon d'Alger, sur l'occupation totale, sur le régime militaire, sur le régime civil, sur les

(1) P. 275.

(2) Cf. ch. III.

(3) Ch. II : *La conquête, l'occupation, l'administration de l'Algérie et les idées françaises.*

bureaux arabes, sur la politique à l'égard des indigènes. Dans le chapitre suivant l'auteur revient au passé de l'Algérie, mais avec des guides moins passionnés, plus désireux de comprendre, de décrire, historiens graves et impartiaux, mémorialistes au penchant de l'existence, épistoliers sans prétention littéraire. Il ne faut pas s'arrêter trop longuement aux détails de l'exposition et du développement, toujours aisément critiquables, si l'on veut saisir le dessein de l'auteur dans ces chapitres trop riches peut-être de connaissances et de faits ; il faut essayer, comme l'auteur lui-même, de poser, dans son ensemble le problème littéraire « du passé algérien ». M. Tailliart a tenu tout d'abord à préciser, mais à l'arrière-plan de son développement, la réalité de ce passé algérien, telle qu'elle nous apparaît du moins à la lumière de l'histoire. Cette œuvre de reconstitution, plus ou moins apparente, se devine et s'affirme ; elle se devine dans les notations brèves qui coupent les analyses, elle s'affirme quand l'auteur dégage des livres purement historiques, livres de science plus que de littérature, les faits dominants du passé de la colonie. Cette étude du passé volontairement sommaire pour les périodes anciennes, prend les proportions d'un véritable travail historique pour les années qui suivent la prise d'Alger. Avec un sens critique très sûr, un don tout particulier de la vie, des aperçus originaux, M. Tailliart a su dessiner à larges traits l'histoire même du développement de l'Algérie française. Cette étude du passé, de sa physionomie mouvante, n'était pas le but véritable de l'auteur, mais bien l'influence littéraire de ce passé sur les idées françaises. Seul le passé proche, à ce point de vue, aura vraiment intéressé la pensée française, provoqué ses multiples réactions. En simplifiant quelque peu on pourrait dire que ces réactions ont répondu à la fois au désir de polémiquer et au désir de décrire des actions vécues. Toute la lutte d'idées qu'a fait surgir la « question d'Alger » semble bien être venue de la métropole ; à l'origine de ces véhémentes polémiques on retrouverait sans doute les défauts mêmes de l'esprit français, les passions de l'opinion publique et peut-être des intérêts, comme toujours. Dans ces discussions, l'Algérie française du passé revit bien pauvrement ; ne s'est-elle pas constituée d'ailleurs sans tenir compte des discours, des écrits et surtout des prophéties « qui ont toujours reçu, a écrit M Tailliart, des événements de publics et criants démentis » (1). Tout le passé de la conquête, de l'installation de la première heure revit par contre dans les lettres, les biographies, les ouvrages historiques écrits au lendemain des événements par des officiers ou des fonctionnaires.

(1) P. 491.

M. Tailliart a fait une large place, dans son livre, aux ouvrages purement littéraires. Seuls les romanciers et les auteurs d'ouvrages descriptifs auront compris l'Algérie au point de faire passer un peu d'elle-même dans leurs œuvres. La vie algérienne a bien mal inspiré les poètes, plus mal encore les dramaturges Durant les trois cents dernières pages de son ouvrage l'auteur s'est efforcé de dessiner à la fois l'image de l'Algérie du présent et de l'Algérie littéraire telle qu'elle apparaît dans les livres. M. Tailliart a plutôt, si l'on peut dire, suggéré que décrit la réalité du pays algérien ; un mot, un simple adjectif, une phrase, un court développement suffisent pour qu'à l'imagination du lecteur se présentent tels détails du paysage. telles particularités de l'existence de ses habitants : voici la Mitidja, la bigarrure de son vêtement et sa ceinture de collines aux couleurs infiniment nuancées ; voici l'Aurès, « hautain et isolé », les collines du Sahel ; les Hauts Plateaux ; le désert ; la mer près de Tipaza : le ciel au-dessus de Laghouat. L'auteur excelle particulièrement dans les petits tableaux de la vie algérienne : « Pénétrons dans un café maure, écrit-il. voici le maître du lieu, le kaouadji ; il est auprès de son fourneau aux faïences brillantes ; le charbon pétille, l'eau bout dans les petites mesures de fer blanc ; les tasses attendent, minuscules, avec dans le fond, les poudres fines de café pilé et de sucre ; il ne presse pas ses mouvements, les clients assis sur un banc ou accroupis sur une natte, attendent : ils ne marquent aucune impatience ; aucun n'élève la voix. le tour de chacun viendra ». (1). Quelques pages auparavant l'auteur avait évoqué la baroque physionomie, l'animation particulière des quais d'Alger. Des vers de Léo Loups incitent M. Tailliart à dire quelques mots de « ce faubourg d'Espagne... que l'on appelle Bab-el-Oued ». « Le dimanche, écrit-il, c'est un fourmillement de population : quelque rue ouvrière de Séville ou de Grenade ; vieilles jacassant sur les trottoirs, devant les seuils des portes ; jeunes par quatre, par six, se tenant par le bras, riant, se moquant, parlant haut, vieux assis, immobiles, sévères, non loin des portes » (2).

C'est avec exactitude et finesse que M. Tailliart examine, critique, analyse les ouvrages descriptifs et les romans d'inspiration algérienne : aucun écrit, digne d'attention, n'a échappé à son enquête. Ces pages, où s'évoque le paysage d'Algérie, où des centaines de personnages, échappés des romans de M. Louis Bertrand ou de M. Ferdinand Duchêne, revivent leur vie endiablée et fiévreuse, sont parmi les plus attachantes

(1) P. 477.
(2) P. 472.

et les plus fortes du livre de M. Tailliart. De la multitude des détails, l'auteur a toujours su dégager les faits essentiels, ainsi dans cette jolie analyse des procédés dont usèrent les écrivains pour peindre le ciel d'Algérie. « M. Louis Bertrand, écrit-il, dont les yeux se sont tant complu aux crépuscules délicats comme aux aubes divines ou aux violences du plein midi, ne décrit guère le ciel algérien sans l'aide de la mer, de la montagne ou du désert » (1). Masqueray décrit moins le ciel que les sensations qu'il éprouve « sous le vaste ciel lumineux aux confins du désert et des Hauts Plateaux » (2). « Fromentin (3) seul semble avoir su, et avec quelle simplicité et quelle sobriété, peindre le ciel, tel, qu'au-dessus de nos têtes, nous le voyons en Algérie... Il avait à sa disposition, lui peintre, bien plus qu'un homme de lettres, le vocabulaire comme la gamme des couleurs. »

Le livre de M. Tailliart est la mise en œuvre d'une documentation formidable. On s'en convraincra sans peine en se reportant à son livre complémentaire : ***L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie méthodique et raisonnée***, l'auteur y a ressemblé toutes les justifications bibliographiques de son œuvre ; plus de trois mille volumes, articles ou brochures y sont cités et analysés. Ce recueil méthodique, remarquable instrument de travail, a pris déjà place à côté de l'ouvrage classique de Playfair. L'ouvrage principal de M. Tailliart, malgré la large enquête qu'il présuppose n'en reste pas moins d'une lecture aisée, suggestive, attachante. Le secret de cette clarté d'exposition, de cet intérêt revient, en partie, à la conception même qu'a eue M. Tailliart de son immense sujet. D'autres façons de présenter les faits, d'exposer les problèmes étaient possibles, l'auteur lui-même, incidemment, les suggère. Il serait bien long d'indiquer les motifs qui justifient la solution qu'il a adoptée, aucune autre solution, en tout cas, ne pouvait toucher aussi profondément, émouvoir aussi sincèrement un lecteur familiarisé avec les choses d'Algérie.

F. Braudel.

Antonio Prieto y Vives. — ***Los Reyes de Taifas, estudio historico-numismatico de los Musulmanes espanoles en el siglo V de la hegira*** (XIe de J.-C.), grand 8° de 280 pages, 3 cartes et 16 planches de médailles, Madrid, 1926.

Cette publication tient une place honorable parmi les études historiques et musulmanes qu'édite la *Junta para ampliacion*

(1) P. 327.
(2) P. 328.
(3) P. 329.

de estudios y investigationes cientificas. L'auteur, particulièrement versé dans la numismatique arabe de l'Espagne, s'y révèle historien averti, scrupuleux et méthodique. Il a très habilement tiré parti des sources arabes-chrétiennes et des monnaies musulmanes pour éclairer une page, fort obscure jusqu'ici, de l'histoire musulmane de la Péninsule — celle qui va de la fin du Khalifat de Cordoue à l'avènement des Almoravides — et de la numismatique arabe correspondant à cette période. Lorsque sombra, dans les révolutions de palais et les divisions intestines, au commencement du ve siècle de l'hégire, le Khalifat omayyade d'Espagne qui avait fait briller d'un si vif éclat la civilisation musulmane, l'anarchie politique donna naissance à une foule de roitelets, de princes, ennemis les uns des autres. C'est ce que les chroniqueurs musulmans appellent les *mulûk-at-tawâïf* (les rois des « partis »), *los reyes de Taïfas*. Ils firent tant, par leur désunion et leur hostilité entre eux, qu'ils permirent aux Chrétiens d'étendre leur territoire et leur puissance à un point tel que, sans l'intervention almoravide, ç'en eût été fait de l'Islâm en Espagne, dès la fin du ve siècle de l'hégire (XIe de J.-C.), et la « reconquista » aurait eu lieu quatre siècles plus tôt qu'elle ne s'est produite.

M. A. P. a divisé son ouvrage en trois parties. La première (p. 3-91) est l'histoire, prudemment étudiée et clairement exposée, des royaumes des Taïfas. C'est d'abord l'analyse des causes de la décadence, puis de la fin des Omayyades de Cordoue. Elles ne sont pas seulement, ces causes, dans l'impéritie gouvernementale des derniers khalifes, mais dans cet antagonisme des tribus, des races qui forment les éléments musulmans de la péninsule, Arabes d'Orient (Yéminites et Ma'dites), Berbères du Maghrib, Musulmans andalous, esclaves chrétiens affranchis, antagonisme qui se réveille à la moindre faiblesse, au moindre fléchissement de l'autorité centrale.

Le fameux vizir Almanzor (Abû' Amir Mohammed) qui tient le khalifat en tutelle, instaure un despotisme militaire en s'appuyant sur les rudes et farouches guerriers amenés de Berbérie, insupportables aux Andalous et aux Arabes qui ne tardent pas à se révolter, lorsque la forte main d'Almanzor n'est plus là pour les maintenir dans l'ordre.

Dans l'amas touffus des faits historiques qui suivent la révolution, M. A. P. démêle et sépare les événements qui se produisent çà et là, dans les divers petits royaumes qui prennent naissance, précise les dates, explique l'avènement et le règne des princes et des dynasties qui arrivent au pouvoir. Des chapitres successifs sont consacrés aux roitelets berbères, installés dans le Sud (hamoudites et zirites), aux esclaves affranchis qui règnent dans le S.-E., aux princes de l'Aragon (« la

frontière supérieure »), à ceux de la « frontière inférieure » qui abandonnent Tolède et sa province à Alphonse VI en 478/1085. C'est le premier coup redoutable porté à l'Islâm en Espagne.

Puis c'est l'histoire si peu connue des B. l-Aftas de Badajoz et celle du royaume de Séville, le plus important des Taïfas, comme superficie et comme éclat.

Mais depuis que les Chrétiens sont installés en maîtres dans le royaume de Tolède et qu'ils séparent le royaume des B. Hûd de Saragosse des autres états musulmans du Sud et du Sud-Ouest, c'est la menace de la « reconquista » que la faiblesse de ces petits roitelets musulmans, ennemis les uns des autres, rend de plus en plus imminente. Ils sentent que même leur union contre l'adversaire chrétien ne parviendrait plus à les sauver et ils se décident à faire appel au grand conquérant du Maghrib, le chef berbère des Lemtûna, l'Almoravide Yousof ben Tâchfin.

Trois cartes dans le texte, l'une du démembrement du Khalifat de Cordoue, la seconde de l'état avant la conquête de Tolède par Alphonse, la troisième au moment de l'invasion almoravide, éclairent singulièrement l'exposé des faits.

M. Antonio Prieto montrant l'arrivée de ces guerriers berbères almoravides qui vont triompher des difficultés, refouler l'ennemi et s'installer en Espagne, cherche à expliquer comment ces Andalous qui, au temps du Khalifat firent une révolution pour se libérer des Berbères d'Al-Manzor, appelèrent chez eux les soldats de Yousof ben Tâchfin, de même qu'ils devaient appeler moins d'un siècle plus tard les Almohades, eux aussi des Berbères, contre ces mêmes Almoravides, quand fléchit chez ceux-ci le sentiment religieux. Il l'explique, avec à propos, par le grand mouvement religieux, mystique et populaire, qui secoua au XIe siècle tout l'Islâm, de l'Orient à l'Occident, et qui atteignit profondément les masses en Espagne, comme au Maghrib. Il produisit dans la Péninsule une intolérance religieuse inconnue jusqu'alors. « A la communauté de vie entre chrétiens et musulmans, qui était de règle dans les siècles antérieurs, succède l'hostilité, provoquant la crise du « mozarabisme » et creusant un abime, chaque jour plus profond, entre les fidèles des deux religions ». C'est vraiment alors que la lutte entre musulmans et chrétiens prend une allure plus religieuse que politique. Yousof ben Tâchfin et ses guerriers berbères pour le peuple musulman andalou personnifiaient l'Islâm véritable, eux qui avaient conquis la Berbérie occidentale pour y faire régner la vraie foi.

La seconde partie de l'étude de M. Antonio Prieto (P. 95-143) a pour titre « Numismatique des Rois des Taïfas ». C'est une étude historique de la numismatique arabo-espagnole pour cette période du XIe siècle de J.-C. L'auteur marque les carac-

tères spécifiques des monnaies des rois des Taïfas, dans leur ensemble, indique les erreurs qu'elles offrent dans les dates et dans l'orthographe même, souligne des fautes de grammaire qui s'y rencontrent et montre ainsi avec quelle prudence il convient d'utiliser la numismatique. Pour la période de la révolution, une trentaine d'années au début du Ve siècle, alors qu'un fantôme de Khalife existait encore, des personnages, parfois inconnus de l'histoire, faisaient graver leur nom, avec celui du Khalife, sur les pièces ; et quand le lieu de frappe n'est indiqué que par *Al. Andalus*, il est difficile de découvrir à qui attribuer une telle monnaie. M. Antonio Prieto indique quelques-uns des moyens à employer pour arriver à une connaissance aussi approchée que possible.

Les monnaies de cette période révolutionnaire sont d'ailleurs groupées par l'auteur, sous trois rubriques : celles des derniers Khalifes, celles des personnages inconnus qui n'ont pas formé de dynastie et n'ont pas de filiation déterminée, celles du type Khalifien, mais qui sont fausses.

C'est avec la même méthode de présentation que M. Antonio Prieto traite de la numismatique de chacun des groupes des roitelets qu'il a classés et dont il a étudié l'histoire dans la première partie de son livre.

Les Almoravides, qui substituèrent au fractionnement politique des Taïfas, un gouvernement centralisé, ont eu naturellement des types uniformes de monnaies. Les premiers dinars almoravides remontent à l'Emir Abou Bakr ben 'Omar et furent frappés à Sidgilmâsa, à partir de 450/1058. Le type fut conservé par Yousof ben Tâchfin, mais avec de nombreux lieux de frappe, en Berbérie et en Espagne, et avec des caractères désormais accusés et nets.

Dans ce mélange de monnaies qu'il est souvent si délicat d'attribuer à tel ou tel prince à telle ou telle époque, le travail minutieux de M. Antonio Prieto est un guide précieux. Il signale notamment des monnaies frappées à Tolède en l'année de la conquête d'Alphonse VI et dans l'année suivante. Bien qu'en caractères arabes, elles ne portent que la première partie de la *chahâda* musulmane, la date et le lieu de frappe. Ce sont d'ailleurs à peu près les seules monnaies du type arabe, frappées par les rois chrétiens, et notamment par Alphonse VI — qui fut lui-même le premier des chrétiens andalous à avoir des monnaies. Les autres monnaies chrétiennes espagnoles furent toutes du type carolingien. Seulement sous Alphonse VIII de Castille, des monnaies de Tolède et chrétiennes furent frappées en caractères arabes à l'imitation des dinars almoravides.

Ces monnaies de Tolède du temps d'Alphonse VI sont anonymes, comme celles de Murcie, de 502-503 de l'hégire, qui sont du type général des « dirhems » des Taïfas et sont almoravides par leurs légendes.

C'est l'occasion pour M. Antonio Prieto de montrer, par d'autres exemples, comment se conservent des types de monnaies d'une dynastie, longtemps après la disparition de celle-ci.

La troisième partie de ce livre est une étude technique et documentaire de la numismatique des rois des Taïfas. Tous les types, ainsi que les légendes, y sont énumérés et examinés ; seize planches photographiques, très nettes, de ces monnaies apportent à cette importante question une documentation de premier ordre.

Dans des appendices à ces deux dernières parties de son travail, l'auteur présente des observations susceptibles de faciliter les recherches numismatiques pour cette période, et d'utiles remarques sur l'écriture et les fautes qui se rencontrent dans les légendes.

La question de la concordance des dates, hégirienne et chrétienne, a préoccupé M. Antonio Prieto, notamment à propos du jour de départ de l'ère hégirienne, 15 ou 16 juillet 622. Aussi donne-t-il une table de concordance allant de l'année 399 à l'année 485 de l'H... La table est parfaitement identique pour cette période aux tables de Wüstenfled, que M. Antonio Prieto paraît ignorer et qui demeurent pour les islamisants ce qui existe de mieux en la matière.

Une dissertation de M. Antonio Prieto sur le mode de transcription des noms arabes en caractères latins ne résout pas le problème. Tant qu'il n'y aura pas accord général des arabisans européens sur ce point, au moins pour les publications qui ne sont pas de pure linguistique, c'est l'inconérence qui continuera. Le système de transcription adopté par l'*Encyclopédie de l'Islâm* avec le double caractère pour une seule lettre arabe ne saurait encore faire loi en la matière.

Trois index terminent ce livre : 1° un index de « lagab » employés par les princes de l'époque étudiée ; 2° un index des noms propres de personnes ; 3° un index géographique.

Nous ne saurions trop souhaiter que les études islamiques espagnoles, auxquelles les professeurs Asin et Ribera, notamment, impriment une si vigoureuse et si heureuse impulsion, continuent à produire des monographies aussi utiles et aussi consciencieuses que celle-ci.

Alfred Bel.

Carra de Vaux. — *Les penseurs de l'Islam* (tome V). Paris, Geuthner, 430 p.).

Ce cinquième volume se divise en deux parties : d'une part, les sectes ; d'autre part, la pénétration des idées modernes dans l'Islam. En un mot, revue des mouvements religieux et politiques qui ont agité le monde musulman depuis les premiers temps.

La première partie — de même que certaines des précédents volumes — n'est pas assez étayée de dates : ce défaut se manifeste surtout dans le chapitre consacré à l'ismaélisme. Il est entendu que l'ouvrage s'adresse au grand public plutôt qu'aux techniciens ; ce manque de précision nuit néanmoins à la clarté de l'exposé : il semble en effet difficile que les lecteurs non spécialistes comprennent clairement l'évolution des doctrines ; on éprouve l'impression que chiisme, ismaélisme, druzisme sont totalement indépendants l'un de l'autre — ce qui n'est pas —. De même, on ne voit pas nettement que le béhaïsme s'est en quelque sorte proposé de *catholiciser* les principes posés par le bâbisme. Le chapitre qui traite du chiisme semble un peu court et schématique. Une trentaine de lignes pour le cheikhisme, c'est vraiment peu ! (p. 82). Quant au kharedjisme, il est à peine défini en quelques lignes (p. 7). Enfin on trouve (p. 39 notamment) un mélange d'Ismaéliens et de Qarmathes qui ne peut que dérouter le lecteur.

Quant aux détails, les causes de la divinisation du calife fatimide Hâkim valaient d'être expliquées plus longuement (p. 62) ; les querelles des Druses et des Maronites sont à peine mentionnées dans une note (p. 77) alors que les pages précédentes contiennent une longue digression sur la biographie de chef maronites — ce qui n'offre qu'un lointain rapport avec l'évolution de la pensée musulmane. Le témoignage de Lamartine, invoqué à propos des commencements de l'histoire ottomane, sera sans doute insuffisant aux yeux des spécialistes. En outre il est permis de suspecter quelques faits rapportés sans discussion, par exemple « Ali tua de sa main *cinq cents hommes en un jour* » (p. 6), (Les Qarmates) chargèrent sur *cent mille bêtes de somme* le butin (fait à la Mecque) » (p. 40).

L'histoire de la Turquie et de l'Egypte modernes, qui occupe les deux tiers de la seconde partie, est un exposé commode, et qui aurait gagné en clarté, si l'auteur avait éliminé çà et là quelques détails biographiques ; par contre, il y avait lieu de s'étendre davantage sur les Capitulations et sur la question du Califat. On est certainement très heureux d'apprendre que, grâce à Cheikh Abdou, « les tapis (de l'université al-Azhar) furent changés deux fois par an au lieu d'une fois ; des lampes à gaz remplacèrent l'éclairage à huile » (p. 260) ; mais on aurait préféré que l'auteur déterminât l'influence décisive qu'exerça sur Abdou le fameux Djamal-ed-Din al-Afghani (simplement nommé p. 256). L'exposé du wahhabisme (p. 307 sqq) est par trop sommaire : ni ses origines ni ses doctrines ne sont nettement définies.

Ce cinquième tome termine les *Penseurs de l'Islam :* un index général eût été très utile. J'ai noté sincèrement, à l'apparition de ces volumes, ce que je considérais comme imparfait : il semble que leur auteur, qui par ailleurs a depuis longtemps prouvé sa maîtrise — pour ne citer que son *Avicenne*, son *Ghazali* et certains articles de l'*Encyclopédie de l'Islam* — ne se trouve pas complètement à l'aise dans un genre qui confirme à la haute vulgarisation. Mais, pour finir, il n'est que juste de dire les mérites des *Penseurs de l'Islam :* si l'on peut en critiquer le plan et l'ordonnance, si certaines parties sont insuffisantes alors que d'autres pourraient être écourtées, si l'on note quelques lacunes, nous n'en possédons pas moins, et pour la première fois en français, un tableau général de l'Islam intellectuel et social ; l'enchaînement et l'évolution des faits et des idées n'y sont pas toujours facilement perceptibles, mais on y trouve une masse de renseignements dont le grand public, qui trop souvent comprend mal l'Islam, ne manquera pas de tirer grand profit.

Henri Massé.

Mehemmed-Ali-Aïni. — *La quintessence de la philosophie de Ibn-l-Arabi*, traduit par Ahmed Réchid, avec une lettre-préface de M. L. Massignon. — 1 vol., 106 pp., in-12, Paris, Geuthner, 1926.

Mohyiddîn Abû 'Abd Allah Mohammed b. 'Alî b. Mohammed b Al-'Arabî, connu surtout sous le nom d'Ibn 'Arabî (prononciation turque : Ibn-I-Arabî) et de Cheikh Akbar, né à Murcie le 17 Ramadân 560/28 juillet 1165, mort à Damas le 28 Rabi II 638/16 novembre 1240, est peut-être le plus grand philosophe mystique qu'ait produit l'Islâm.

Brokelmann (*Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, 441) énumère les 150 ouvrages qui nous en ont été conservés, et ce chiffre ne représente, semble-t-il, que le tiers ou le quart des écrits de ce savant.

M. Mehemmed-Ali-Aïnî, professeur de philosophie à l'Université de Constantinople, a, dans un but de vulgarisation, composé en turc, un résumé de la philosophie d'Ibn 'Arabî ; c'est de ce résumé que M. Ahmed Réchid nous présente la traduction française.

Tout d'abord, M. Mehemmed-Ali-Aïnî donne un *aperçu général sur la vie et les œuvres d'Ibn 'Arabî* et il expose les idées de Cheikh Akbar, disciple de Sidi Boû Médine (Abû Madyan, enterré à Tlemcen).

Ensuite, il consacre un chapitre au *Mystère des lettres* et à une exposition quelque peu lucide de la métaphysique d'Ibn 'Arabî.

L'idée préexiste à la matière dans la science divine et Ibn Arabî considère et appelle l'idée : lettre. La lettre peut se matérialiser et s'unir à une autre, à d'autres lettres ; le monde visible est le produit de cette agrégation. L'univers est donc

semblable à un livre où sont tracées des lettres assemblées, liées, enchaînées. Il devient ainsi possible de dévoiler l'avenir, puisque entre les lettres et les idées il existe des concordances directes et que l'enchaînement ininterrompu et indéfectible des lettres permet aussi bien de remonter vers le passé que de s'avancer dans le futur ; mais l'homme ne peut atteindre que les lettres, il ne perçoit que les phénomènes ; l'idée, la divinité lui reste cachée. Quant à la Nature, elle est, sous des formes multiples, la simple manifestation de la divinité. La Création représente le passage de Dieu de l'indétermination à la détermination, et ce passage dure autant que l'éternité. « Le mouvement, dit-il dans les *Fosûs*, c'est la vie ; il n'y a point de repos ; il n'y a point de mort ; il n'y a point non plus de néant ». La nature n'augmente ni ne diminue, elle est naturante et naturée. Tout ce qui existe dans l'univers se transforme et se renouvelle sans cesse, et il n'y a pas lieu de distinguer les êtres des choses, puisque les uns et les autres sont formés des mêmes atomes, des mêmes lettres.

Adam, dans l'ordre de la création, possède la sagesse divine, la pensée qui lui vaut tous ses succès sur la nature. Donc, tous les attributs divins ont été déposés virtuellement dans la nature humaine, et physiquement aussi bien que spirituellement, l'homme est identique à Dieu.

Mais depuis quand l'homme existe-t-il sur la terre ? « Il est créé, mais créé dans la préétemité ». Ce bas monde est le monde par l'existence de l'homme et l'autre monde s'en distinguera de ce fait qu'il est la demeure éternelle de l'homme.

L'essentiel est le vrai ; le faux provient des différents points de vue auxquels on se place, il est donc un accident. Cependant l'opposition des vues étant nécessaire, le faux est également nécessaire.

Ibn 'Arabî considère comme une insoumission à Dieu de croire au libre arbitre, car, à son avis, « la Volonté n'est que l'abandon de la volonté ».

L'existence de Dieu est fournie par la notion du devoir et la morale doit être fondée sur les enseignements de Dieu, de ses Envoyés, des sages des temps passés et des saints des temps présents.

Dans l'éthique d'Ibn 'Arabî, la charité est placée au premier plan des vertus. « Au lieu de partir en guerre, par zèle divin, pour massacrer ses semblables, il est préférable de les traiter avec charité ».

Bien que la peine du meurtre soit celle du talion, il est préférable d'user du pardon, car de la sorte on ne tuera pas un homme de plus ».

Les hommes se répartissent en deux catégories : 1° les hommes-animaux ; 2° les hommes réels, et les seconds seuls peuvent prétendre à la perfection.

Ibn 'Arabî admet l'esclavage, mais il conseille de traiter avec bonté des hommes, qui, somme toute, sont nos frères ; chacun de nous étant l'esclave de Dieu, nous devons traiter nos esclaves comme nous voudrions être traités. Cette charité, cette pitié ne doit pas être refusée aux animaux, car ce sont aussi des créatures. Les deux grandes vertus sont l'Amour et la Charité.

Pour vivre heureux, il faut en toute circonstance conserver sa liberté d'action, ne point nuire à autrui et être honnête

Faisons chaque jour notre examen de conscience et cela en toute indépendance d'esprit.

« Quiconque est un vrai saint ne se lie à aucune croyance. »

C'est par l'examen de sa conscience et des créatures que l'homme parvient à la connaissance de Dieu, et non pas à l'aide du raisonnement dialectique comme disent Ibn Sinâ et al-Gazzalî. Dieu enfin est un et les polythéistes sont dans l'impossibilité de prouver l'existence d'associés de Dieu.

Par une épuration conceptuelle négative, on parvient à affirmer que rien ne ressemble à Dieu et que « Dieu est et demeure dans le même état où il était avant la création de l'Univers. En tous cas, l'Absolu est toujours inaccessible et inconnaissable dans son essence ».

BENCHENEB.

Jean SERRES. — *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de juillet.* — Paris, Paul Geuthner, 1925, in-8° de XXIV - 392 p.

Quelle fut la réaction que déterminèrent en Turquie, ou plus exactement chez le gouvernement turc, la prise d'Alger, puis la pénétration progressive de la France dans l'ancienne Régence, tel est le sujet que M. Jean Serres s'est proposé de traiter. Sujet neuf, les historiens de la conquête s'étant bornés à signaler certains faits, certaines manifestations de la politique turque sans traiter dans son ensemble une question qui dépasse le cadre algérien : si, en effet, l'action de la France à Alger a déclenché celle — hostile — de la Turquie, cette dernière s'est exercée principalement à Tripoli, où elle a réussi, et à Tunis où elle a échoué.

Les événements de Tripoli et la mésentente des gouvernements anglais et français permirent à la Sublime Porte — du fait que seule elle montra de la décision — de s'installer en maîtresse dans cette Régence en 1835. Le bey Ali fut destitué et remplacé par un gouverneur turc qu'appuyaient une escadre et un corps de débarquement. La Turquie devenait ainsi une puissance africaine ; elle « se trouvait à pied d'œuvre pour agir en Algérie et en Tunisie contre notre influence » (p. 125).

S'il lui était impossible d'agir directement en Algérie, elle pouvait du moins aider les chefs de la résistance indigène par des encouragements moraux ou des envois plus efficaces de subsides et de munitions. Qu'Abd-el-Kader ait tenté d'obtenir en 1842 par l'intermédiaire de l'Angleterre — qui refusa de s'y prêter — l'appui du Sultan, la chose n'est pas douteuse — M. Serres, après le colonel Azan dans son *Abd-el-Kader*, en a donné les preuves — non moins que l'échec de ces ouvertures. Le Sultan n'avait garde en effet de se démontrer en faveur d'un homme qui avait toujours été l'ennemi des Turcs et qui ne se déclarait tout à coup « le serviteur du Sultan Osmanli » que parce qu'il avait perdu tout espoir dans le succès.

Il en pouvait aller autrement avec le bey de Constantine, Ahmed. Celui-ci, turc d'origine, devait être par cela même plus sympathique à Constantinople. De plus, on pouvait entretenir avec lui des relations suivies, en utilisant le mouvement caravanier entre Constantine et Tunis. Mais la chose ne serait possible que si l'action turque pouvait s'exercer librement sur ce dernier point. Après qu'au mois de juin la Porte eut déclaré que « les Régences de Tripoli, de Tunis et d'Alger lui appartenaient » (p. 137), elle se prépara à tenter à Tunis la même opération qui lui avait réussi à Tripoli.

Le Gouvernement français agit avec énergie. Notre ministre à Constantinople prévint le Sultan que « toute entreprise tendant à implanter sa domination à Tunis l'exposerait à rencontrer une opposition réelle » (p. 143) et l'escadre de l'amiral Hugon se porta en juin 1836 à la rencontre de la flotte turque qui ne dépassa pas Tripoli. La prise de Constantine en 1837 détruisit définitivement les espérances qu'avait pu faire naître l'année précédente l'échec que les armes françaises avaient subi devant cette ville.

La Porte ne renonça pas cependant à replacer la Régence de Tunis sous sa domination, soit qu'elle fît répandre la menace d'interventions armées, soit qu'elle essayât de jouer à son profit de l'antagonisme qui dressait les agents français et anglais les uns contre les autres. Le tout sans résultat. La fermeté continue de la politique française, l'apparition de nos escadres en temps opportun, l'intérêt de l'Angleterre à maintenir le *statu quo*, déjouèrent ces velléités, et amenèrent le bey de Tunis en même temps qu'il acceptait l'influence française, à rompre les liens de vassalité d'ailleurs théoriques qui le rattachaient à la Sublime Porte. A la fin de 1846, Ahmed bey fut reçu aux Tuileries, avec solennité, comme un souverain indépendant. Après avoir protesté, le gouvernement turc non seulement accepta le fait accompli, mais encore raya dans son almanach le nom d'Alger de la liste des provinces de l'empire. « Il est difficile, conclut M. Serres, de ne pas comparer la ruine de la Tripolitaine amenée par l'incurie de l'administration ottomane avec la prospérité dont jouit la Tunisie grâce au maintien de sa dynastie, maintien qui est dû, pour la période que nous venons de parcourir, à l'appui moral et militaire que le gouvernement de juillet lui accorda toujours sans discuter. » (p. 379).

L'ouvrage de M. Serres n'est autre, on le voit, qu'un chapitre important de la politique européenne dans l'Afrique du Nord. L'auteur a disposé d'une documentation étendue. Il a connu la biliographie imprimée (livres, brochures, articles de journaux) de son sujet et il a poursuivi des recherches minutieuses aux archives du Ministère des Affaires Etrangères, de la Résidence générale de France à Tunis, du Foreign office à Londres. Il eût pu trouver, dans le fonds Algérie des archives du Ministère de la guerre, de nombreuses traces des bruits qui couraient au sujet des négociations du bey de Constantine avec la Porte. On peut regretter d'autre part qu'il n'ait pu consulter les archives du Gouvernement Ottoman. Quoi qu'il en soit, surtout en ce qui concerne Tripoli et Tunis, M. Serres nous a donné, des événements, des difficultés auxquelles s'est heurtée la France, des luttes d'influence qui se poursuivaient autour des beys, un récit consciencieux, très détaillé, neuf en bien des endroits, conduit avec méthode et dans un esprit sagement objectif. Son livre qui lui a valu le diplôme de docteur ès lettres prend place parmi les bons travaux — encore peu nombreux — sur l'histoire de l'Afrique du Nord.

Gabriel Esquer.

J. Lucas-Lebreton. — *La Restauration et la monarchie de juillet* (L'Histoire de France racontée à tous). — Paris, Hachette, 1926, in-8°.

Dans les pages qu'il a consacrées à l'Algérie de 1830 à 1848, l'auteur s'est surtout attaché à retracer l'histoire de la conquête. (Les quelques lignes qu'il a écrites sur la colonisation sont inexistantes). Il eût pu tout au moins, dans son récit des événements militaires, ne pas multiplier les erreurs de faits, erreurs qui s'expliquent par une documentation superficielle et peu judicieuse. Entre deux ouvrages d'ensemble sur la conquête, M. Lucas-Lebreton ne connaît que le pire, celui de Rousset et ignore le meilleur, celui de Pellissier de Raynaud.

Voici au hasard quelques-unes de ces erreurs d'autant plus regrettables que l'ouvrage est destiné au grand public qui ne rectifiera vraisemblablement pas :

Page 140, M. Lucas-Lebreton écrit : « Après le débarquement à Sidi-Ferruch et le combat de Staouéli, l'artillerie française bombardait de Fort-l'Empereur... Là seulement la résis-

tance fut sérieuse ; cette vieille forteresse datant du XVIe siècle résista quatre jours... »

En réalité, après Staouéli (19 juin), l'armée française ne bougea pas de quatre jours. Du 24 au 28 juin elle escarmouche avec les Turcs. Le 29 elle arrive devant le Fort-l'Empereur. L'installation des batteries de siège prend jusqu'au 3 juillet au soir. Le bombardement dure quelques heures, ayant commencé le 4 au petit jour et se terminant à 10 heures par l'explosion du Fort que les Turcs font sauter.

Le mot que M. Lucas-Lebreton attribue à Polignac ; « Pour prendre Alger je n'ai consulté que la dignité de la France ; pour le garder ou le rendre je ne consulterai que son intérêt », a été prononcé en réalité par Charles X ; les termes mêmes l'indiquent clairement.

Page 237, Les imans et les muftis n'ont jamais été des juges.

Page 238, Voirol n'a jamais envoyé de détachements à Oran, Arzeu et Mostaganem, pour la bonne raison que nous tenions la première de ces villes depuis décembre 1830 et que, en ce qui concerne les deux autres, c'est Desmichels qui les a fait occuper de sa propre autorité sans demander l'autorisation ni de Voirol, ni du Gouvernement.

Pages 238-239. Le bureau arabe d'Alger créé en 1833 et dont Lamoricière fut en effet le premier chef, était un organe de renseignements en rapport avec les tribus, destiné à jouer le rôle tenu jusque là par l'Agha des Arabes. Il n'avait rien de commun avec les bureaux arabes que devait plus tard créer Bugeaud.

Page 242, Il était difficile au Gouvernement d'adjoindre un intendant à Damrémont (1837) puisque Bresson était déjà intendant civil des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique depuis le 12 juillet 1836.

L'auteur passe sous silence l'occupation de Bône, la défense de Miliana, de Mazagran, de Djemila, d'Aïn Turk, etc., il consacre quelques lignes à Changarnier et à Lamoricière mais ne parle pas de Duvivier, de Cavaignac, de Bedeau, de Morris, de Daumas, d'Yusuf ; à plus forte raison ignore-t-il les administrateurs civils et les colons.

Gabriel ESQUER.

RICHET (Charles). — *Initiation à l'histoire de la France et de la civilisation française* (Collection des Initiations). — Paris, Hachette, 1924, in-16.

Les quelques lignes consacrées dans ce petit livre à la conquête de l'Algérie (p. 120-121) renferment naturellement peu de faits mais aussi des inexactitudes que l'auteur aurait intérêt

à faire disparaître dans une nouvelle réimpression de son livre. Ainsi :

Alger n'a pas été pris le 15 juin 1830. Abd-el-Kader « hardi » chef arabe, n'a pas tenu l'armée française en échec « dans les montagnes de Kabylie » pendant plusieurs années. Le même n'a pas été vaincu à la bataille d'Isly.

Certaines phrases constituent des inexactitudes ou des nonsens : « la prise de Constantine, ville imprenable, construite sur un rocher élevé qu'entoure un précipice profond, le Rhummel ». — « Quand la troisième République aura joint la Tunisie et le Maroc à l'Algérie, un grand empire franco-arabe sera fondé ».

G. ESQUER.

Revue des Périodiques

Africa Italiana. — I (1927), n° 1. — Guidi : Le Zeus de Cyrène. — Anti : Aphrodite Uranie. — Bartoccini : Le forum impérial de Lepcis (Leptis Magna). — Paribeni : Cimetière chrétien d'Engila, près de Suani Beni Adem. — Conti Rossini : Un manuscrit érythréen illustré du xve siècle.

Afrique française. — *Octobre 1925.* — L'Armée nord-africaine. — A. Terrier : La démission du maréchal Lyautey et la nomination de M. Th. Steeg. — A. Bernard : L'œuvre du maréchal Lyautey. — W. d'Ormesson : La psychologie de Lyautey. — De Segonzac : Le salut de l'ancien Maroc. — Guy : Le nouveau résident général au Maroc. — J. de Lacharrière : Le rêve d'Abd-el-Krim. — Paul Azan : le cardinal Lavigerie. — G. Esquer : Le centenaire de la prise d'Alger. — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek ; les problèmes tunisiens après 1921 (suite). — La situation de la Tunisie. — Echos. — Tunisie. — A. O. F. — Possessions italiennes. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : L'agression des Rifains contre le Maroc français. — *Renseignements coloniaux n° 10.* — H. Lanier : L'ancien royaume de Baguirmi. — P. Tap : L'Angola. — P. Martin : La Gambie en 1924. — *N° 10 bis.* — R. Raynaud : Rapport sur la situation agricole. — A. Gounot : Le peuplement agricole en Tunisie. — Les entreprises militaires de l'Espagne en Afrique. — Le programme du Gouverneur général de l'Algérie. — P. Berger : Les leçons du Maroc et du Levant. — La main-d'œuvre yougo-slave en Tunisie. — *Novembre.* — La défense de l'idée coloniale. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — Guy : Civilisations négro-africaines. — H. Froidevaux : Le docteur Georges Schweinfurth. — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek. Les problèmes tunisiens après 1921 (suite) : L'adoption d'une politique de naturalisation. — Les mandats africains et les revendications allemandes. — Le Maroc d'aujourd'hui vu par un savant américain. — La situation de la Tunisie. — La piste-route Marrakech-Talouet. — Le statut de Tanger. — Chronique de l'air. — Algérie - Tunisie - Maroc - A.O.F. — Possessions britaniques. — Possessions italiennes. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc (suite). — R. Thierry : L'agression des Rifains contre le Maroc français. — R. M. : Notes sur les tribus du Rif. — *Renseignements coloniaux n° 11.* — G. Guy : L'organisation sanitaire de nos colonies. — H. Petrognani : Turcs et Senoussistes au Fezzan pendant la grande guerre. — R. Le Conte : Les pygmées. — *N° 11 bis.* — A. Meyreuil : La question du coton au Maroc. — Les questions économiques et sociales en Algérie : aux Délégations Financières. — Le commerce extérieur du Maroc. — La situation de la Tunisie en 1924. — Le port franc projeté de Bizerte. — J. de Lacharrière : Les arts décoratifs au Maroc. — *Décembre.* — La défense de l'idée coloniale. — A. Bernard : Un livre sur Abd el Krim. — Tanger et Djarboulb. — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek : les problèmes tunisiens après 1921 (suite) : La naturalisation individuelle et la contre-propagande italienne. — J. de Lacharrière : L'A.O.F. littéraire. — Le centenaire de la naissance du cardinal Lavigerie. — Les liaisons transafricaines. — Echos. — St. Gsell : Le tombeau de Tin Hinare. — Afrique du Nord : le grand tourisme ; le commerce de la laine. — Algérie : Une reconnaissance vers Tindouf. — Tunisie : Le complot contre la sûreté de l'Etat. — Les destouriens et la Syrie. — Maroc : Les idées de M. Probster sur l'Afrique du Nord. — Possessions belges : Congo. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc (suite). — R. Thierry : L'agression des Rifains contre le Maroc français. — Le colonel Monteil à Tripoli. — Les chemins de fer de l'Angola et leur pénétration. — *Renseignements coloniaux n° 12.* — J. Lefranc : La prospérité et les besoins de Madagascar. — Les Allemands et la revanche coloniale. — J. de Lacharrière : Romans coloniaux. — *N° 12 bis.* R. Reynaud : La justice indigène au Maroc. — Le budget général de la Tunisie. — Le rachat des chemins de fer d'intérêt local en Algérie. — Les naturalisations en Afrique du Nord. — Le grand conseil de la Tunisie.

American Journal of Archaeology. — 1925. — F. P. Johnson : Cuicul.

Annales de Géographie. — *15 mars 1927.* — Aug. Bernard : Le recensement de 1926 dans l'Afrique du Nord. — G. Arnaud : Contribution à l'hypothèse d'un dessèchement récent du Sahara.

Année politique française et étrangère (L'). — 1926. — Milliot : Notre politique musulmane.

Anthropologie (L'). — XXXVI (1926). — Durand, Lavauden et Breuil : les peintures rupestres de la grotte d'In-Ezzan (Sahara). — Boule : Gravures et impressions rupestres sahariennes (d'après article de Demoulin dans *La Nature* du 3 juillet 1926).

Art et Décoration. — Février 1927. — G. Marçais : Le jardin arabe au Maroc.

Atene e Roma. — 1925. — Levi : La bataille du Muthul.

Atti della Pontificia Accademia Romana di archeologia. — IV (1925-26). — Carcopino : Les influences puniques sur les sarcophages étrusques de Tarquinia. — Romanelli : Les sièges épiscopaux de la Tripolitaine antique.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. — *Rapports et Communications*, 1925. — Icard : Stèles puniques découvertes à Carthage. — Poinssot et Lantier : Fouilles de la Direction des Antiquités de la Tunisie en 1923. — Jonnard : Observations sur les ruines contenues dans la feuille du Djebel Bargou (Tunisie). — Albertini : Une basilique à Mdaourouch. — Marçais : Fouilles à Abbâssiya, près de Kairouan. — Mareschal : Dinar et quart de dinar frappés à Tlemcen. — *Procès-verbaux, juin-décembre 1926.* — Poinssot et Lantier : Inscriptions de Carthage, Gafsa, Testour, Bou-Arkoub. — Cagnat (d'après Ballu) : Travaux du Service des Monuments Historiques en Algérie en 1924. — Merlin : Monnaies, tablettes magiques, plombs découverts à Carthage par M. Icard. — Delattre : Inscriptions de Carthage. — Chatelain : Travaux archéologiques au Maroc (Volubilis ; oued Aaoudour ; tache de Taza). — Poinssot : Photographies de Carthage, Thuburbo Majus et El Mouassat ; inscriptions du Kef. — Audollent : Croix de plomb d'Aïn-Fourna (Tunisie). — Delattre : Inscriptions de Carthage. — Poinssot : Inscription d'Aïn-Fourna ; plombs ; statue des environs de Tunis ; monument d'Henchir-el-Aouilia, près de Medjez-el-Bab. — Cagnat : Rapports des brigades topographiques (El-Aricha en Algérie ; Sbiba et Tlili en Tunisie) ; recherches récentes en Tunisie. — Poinssot et Lantier : Mosaïques de Thuburbo Majus.

Bulletin de la Société préhistorique française. — XXIII (1926). — Debruge : Deux fragments osseux de l'escargotière de Mechta-el-Arbi. — Basset : Stations tardenoisiennes d'Algérie. — Basset : La station de Bou-Saada. — De Beaumais et Royer : Fouilles de l'Adrar Gueldaman (Kabylie).

Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — XLVI (1926), *3e et 4e trimestres.* — Doumergue : La grotte du Cuartel. — Laforgue : Les gravures et peintures rupestres en Mauritanie. — Vallejo : Rapport sur les fortifications d'Oran, 1734-38 (trad. Pellecat). — Kehl : Notes sur la condition légale des indigènes en Algérie. — Mme Vincent : Aquae Sirenses. — Albertini : La réglementation nouvelle des monuments historiques en Algérie. — XLVII (1927), *1er trimestre.* — Troussel : Kalâa des Beni-Rached. — Maillet : Population du département d'Oran d'après le recensement de 1926.

Classical Weekly. — XVIII. — Meinecke : Une bataille de Cannes moderne (Tannenberg).

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Novembre-décembre 1926.* — Poinssot : Siméon, évêque de Furnos Majus.

Dedalo. — *Janvier 1927.* — S. Aurigemma : La moschea di Amhad-al-Garâ-mânli in Tripoli.

France illustrée (La). — 8 janvier 1927. — Douël : Les découvertes archéologiques de la Tripolitaine.

La Géographie. — *Septembre-octobre 1926.* — Dr Russo : Le massif du Djebel Azrou dans le Riff oriental (avec deux cartes). — Mouvement géographique. Afrique. De l'eau dans le Sahara, par le général Ch. Lecomte. — Les oasis perdues, par E. Dubuc.

Gnomon. — 1925. — Noack : Congrès archéologique de Tripoli.

Historische Zeitschrift. — CXXXI. — Kromayer : Hannibal et Frédéric le Grand pratiquaient-ils la « stratégie de l'épuisement » ?

Humanistisches Gymnasium. — 1925. — Behrens : Sagonte et la convention de l'Ebre.

Journal des Savants. — *Novembre 1926.* — Delehaye : *Refrigerare, Refrigerium.*

Journal of the American Oriental Society. — *Juin 1926.* — Nathaniel Schmidt : Les manuscrits d'Ibn-Khaldoun.

Journal of theological Studies. — 1924-25. — Baxter : Les martyrs de Madaure.

Klio. — 1925. — Schnabel : Les préliminaires de la seconde guerre punique.

Libya. — III (1927 ; fait suite à *Rivista della Tripolitania*, I et II). — *Janvier-février.* — *Romanelli :* Guerre et politique des Romains en Afrique. — E.-F. Gautier : La raison d'être de Fez. — Ferri : L'Isis reine de Tolmetta (Cyrénaïque). — Terlizzi : Les bois de la Cyrénaïque. — Pampanini : Une nouvelle espèce de graminacée et se remarquable adaptation (la Libyella Cyrenaica).

Mélanges de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. — t. XI (1926). — P. Joiron : Etudes de sémantique arabe, p. 1. — H. Lammens : Les sanctuaires préislamites dans l'Arabie occidentale, p. 37. — R. Mouterde : Sur le recueil des *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, p. 175. — Nouveaux Emblemata provenant de Balqîs, p. 183. — L. Cheikho : Catalogue raisonné de la Bibliothèque orientale. Patristique. Conciles. Ecrivains ecclésiastiques anciens. Hagiologie, p. 191. — R. Mouterde : Dieux cavaliers de la région d'Alep (collections Guillaume Poche et François Marcopoli), p. 307. — P.-E. Guigues : Pointe de flèche en bronze à inscription phénicienne, p. 323. — S. Ronzenelle : Note sur le texte phénicien de la flèche publiée par P.-E. Guigues, p. 329. — Bibliographie, p. 359.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse. — *12e série.* IV (1926). — De Santi : Une insulte du port d'Alger (avril 1604).

Mercure de France. – 1er *janvier* - 15 *janvier* - 1er *février* - 15 *février* 1927. — P. Parent : Au Riff, carnet de route.

Monumenti antichi publicati per cura della R. Accademia Nazionale dei Lincei. — XXX (1925). — Pinza : Recherches sur la topographie de Carthage punique.

Oriente Moderno. — *Gennaio* 1926. — Sezione politico storica. — A. Giannini : L'accorda italo-egiziano per le frontiere della Cirenaica. — Cronaca e documenti : A. G. Riassunto della situazione. Accordo italo-egiziano 6 décembre 1925 per il confine tra la Cirenaica e l'Egitto. — Il R. decreto 15 octobre 1925 à 1854 sulla citadinanza italiana per gli abitanti di Rodi e delle altre isole del Dodecanneso. — L'accordo di Hadrei del 2 novembre 1925 fra l'Inghilterra e il Negd per iconfini e le questioni fra il Negd e la Transgiordania. — Notizie varie : I. Turchia. — II. Grande Libano e Siria. — III. Palestina. — IV. Mesopotamia. — V. Arabia. — VI. Egitto. — VII. Tunisia. — Sezione culturale. Recensioni. — Publicazioni recenti. — *Marzo.* — Sezione politico-storica. — Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Notizie varie : I. Turchia. — II. Grande Libano e Siria. — III. Egitto. — Sezione culturale. — E. Cerulli : Nuove idee nell' Etiopia e nuova litterature amarica. — Notizie varie : Scuole e giornali nell' Afganistan. — Scuole non musulmane in Turchia. — Per la simplificazione della lingua turca. — Réforme nell' università turca. — I nuovi codici turchi. — L'insegnamento del turco all' ambaxiata inglese di Costantinopoli. — Il primo istituto Rontgen in Turchia. — Sul movimento feminile in Turchia. — Associazione turco-tedesca. — Collaborazione intellettuale franco-turca. — Soviet e la cultura orientalistica. — Scoperte archeologiche in Asia minore. — Fondazione italiana per la Biblioteca nazionale di Gerusalemme. — Cospicuo dono per la fondazione di un nuovo museo al Cairo. — Recenzioni. — *Maggio.* — Sezione politico-storica. — Cronaca e documenti : Riassunto delle situazione. — Trattato di amérizia e sécurezza concluso fra la Persia e la Turchia, il 22 aprile 1926. — Notizie varie : I. Oriente in generale (e congresso per il califfato). — II. Turchia. — Grande Libano e Siria. — IV. Arabia. — V. Marocco. — Sezione culturale. — Notizie varie. — *Giugno* 1926. — Sezione politico-storica : (A. G.). Riassunto della situazione. — Notizie varie. — I. Oriente in generale (e Congresso musulmano della Mecca). — II. Grande Libano e Siria. — III. Tunisia. — Sezione culturale. — A von Lecoq : L'antica civilta dei Turchi Uighuri nel Turkestan orientale. — Notizie varie. — Recensioni. — *Luglio* 1926. — Sezione politico-storica. — (A. G.) Riassunto della situazione. — Note scambiate fra l'Inghilterra et l'Itàlià a propesto del lago Tzana. — Notizie varie. — I. Oriente in generale (e continuazione del Congresso musulmano della Mekka. — II. Turchia. — III. Palestina. — IV. Transjordania. — V. Persia. — VI. Alganistan. — VII. Arabia. — VIII. Egitto. — Sezione culturale. — Recensioni. — *Agosto.* — Sezione politico-storica. — (A. G.) Riassunto della situazione. — Notizie varie. — I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Libano e Siria. — IV. Mesopotamia. — V. Marocco. — Sezione culturale. — Ettore Rossi : Gli studi di storia ottomana in Europa ed in Turchia nell' ultimo venlicinquennio. — Recensioni. — *Settembre* 1926. — Sezione polico-storica. — (A. G.) Riassunto della situazione. — Notizie varie. — I. Oriente in generale. — II. — Turchia. — III. Libano e Siria. — IV. Palestina. — V. Transjordania. — VI. — Persia. — VII. Egitto. — VIII. — Abissinia. — Publicazioni recenti. — *Ottobre* 1926. — Sezione politico-storica. — (A. G.) Riassunto della situazione. — Notizie varie. — I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Libano Siria. — IV. Transgiordania. — V. Persia. — VI. Arabia. — Sezione culturale. — M. Gubai dullina et K. Gubai dullina. Usanze dei Tartari della Russia per la nascita dei bambini. — Notizie varie. — Recenzioni.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine. — LVII (1926). — Bosco : Mosaïque inédite de l'ancien collège de Constantine. — Maitrot de la Motte. — Capron : Le siège de Bordj-bou-Arréridj en 1871. — Jeanne et Prosper Alquier : Les Thermes romains du Val d'Or près l'Oued-Athménia. — Debruge : La grotte des Hyènes du Djebel Roknia (Belezma). — Crozes : Louis Bertrand et l'Afrique romaine. — Arripe : Dans l'Aurès : les Chaouïa tels qu'ils sont. — Truillot : Notice sur trois bornes milliaires de la route de Théveste à Carthage. — Debruge : Le monument romain de Ksar-Sbaï ; Stèle libyque de la Meskiana. — Thépenier : Inscriptions diverses recueillies au cours de l'année 1926. — Bosco : Note sur un fragment inédit de dédicace latine de Batna. — Albertini : Inscription funéraire de Tébessa.

Revue Anthropologique. — *Octobre-décembre* 1926. — Debruge : Parures, pendeloques, amulettes aux époques préhistoriques de l'Afrique du Nord.

Revue Archéologique. — *Juillet-décembre* 1926. — Lantier : La Direction des Antiquités et Arts et la réforme administrative tunisienne. — Noël : le nom de Tanit. — V. Bérard : Phéniciens.

Revue bleue. — 5-19 *mars* 1927. — M. Vernon : Impressions d'Algérie.

Revue des Deux-Mondes. — 15 *août* 1926-1er *avril* 1927. — Maurice Pernot : L'inquiétude de l'Orient. — 1er *mars*-1er *avril* 1927. — André Chevrillon : Les puritains du désert (les M'zabites).

Revue Economique française (publiée par la Société de Géographie commerciale de Paris). — 1926. — Jean Lazach : Le Nil, père de l'Egypte. — Georges Hug : L'Economie agricole et les plantes alimentaires. — Henri Lorin : La culture et le commerce du coton. — Henriette Agrel : Le Caire, capitale d'hier et d'aujourd'hui. — L. Arnaud : Le port d'Alexandrie. — H. L. : Note sur l'industrie sucrière. — J. L. : L'enseignement en Egypte. — H. L. : La société royale de Géographie. — G. H. : Renseignements statistiques. — Capitaine C. Delingette : Le coton du Tchad. — Georges Demanche : Impressions du Maroc. — Professeur Olufsen : Les relations commerciales du Danemark et de l'Afrique du Nord. — M. Baréty : Les ressources de nos colonies et spécialement de l'Afrique du Nord. — Henri Lorin : De l'Algérie au Cap ; 23.000 kilomètres en automobile. — C. Fidel : Un voyage en Tripolitaine à l'occasion du Congrès archéologique. — La Mauritanie : Situation agricole et économique.

Revue de Géographie Marocaine. — 1926. — 1er *trimestre.* — Congrès de géographie de Casablanca (7 et 8 avril 1926). J. Célerier et A. Charton : L'évolution du réseau hydrographique dans la zone littorale du Maroc central. — H. Catherine : Contribution à l'étude de l'hydrologie souterraine de la région de Casablanca. — G. Hardy : L'exposition de peinture géographique. — Amalric : La colonisation au Maroc. — Dr d'Anfreville de Jurquet de la Salle : Statistiques et démographie de Casablanca. — Bars : La construction du port de Casablanca. — H. Croze : Le port de Casablanca. — J. Goulven : Casablanca centre primeuriste. — Commandant Martin : Les forêts et le reboisement en Chaouïa. — Velu : La Transhumance, les problèmes économiques qu'elle pose.

Revue de l'Histoire des Religions. — XCIII, *mai-juin* 1926. — V. Bérard : Le nom des Phéniciens. — Barbedette : L'influence augustinienne au XVIIe siècle.

Revue des Etudes anciennes. — *Octobre-décembre* 1926. — Wuilleumier : Le municipe de Volubilis. — Radet : Volubilis

Revue Mondiale. — 15 février 1927. — E. Violard : Une colonie anarchiste : Tarzout.

Revue de Paris. — 15 *mars* 1927. — J. et J. Tharaud : L'apport artistique du Maroc à la France.

Revue Tunisienne. — *Fasc.* 166 (*décembre* 1926). — Vacherot : Ephémérides tunisiennes, ou deux cent dix années de l'histoire de Tunis (1590-1800). — Delattre : Carthage-Amilcar, groupe de sépultures romaines. — Dr Dinguizli : Ma mission au Maroc. — Gandolphe : Lettres sur l'histoire politique de la Tunisie de 1728 à 1740 (*fin*). — De Labonne : Sorciers et sorcières.

Rivista della Tripolitania. — *Marzo-aprile* 1926. — Prosper Ricard : Les arts tripolitains (*suite et fin*). — Ottone Gabelli : Uzanze nuziali in Tripolitania. — Carlo Fabrizio Parona : Il Gebel tripolitano e la sua fronte sulla Gefara. — Dr Nicolo Cuscianna : La ceralilis capilata (mosca delle frutta).

Rivista di Filologia. — 1925. — De Sanctis : Epigraphica (sur l'inscription de Volubilis). — Costanzi : Sur la chronologie du premier traité entre Rome et Carthage.

Symbolae Osloenses. — 1925. — Poulsen : Portrait d'un roi numide.

NÉCROLOGIE

Henri BASSET

1892-1926

Henri Basset était né à Lunéville, le 7 novembre 1892 ; il était issu de deux vieilles familles lorraines. Mais la majeure partie de son enfance se passa à Alger, où son père, René Basset, à l'Ecole Supérieure des Lettres qui en 1909 devint Faculté des Lettres, prenait la direction de ce grand mouvement d'orientalisme qui est une des gloires spirituelles de notre Afrique française. Henri Basset fit au Lycée d'Alger toutes ses études secondaires et en 1909 il en sortait après avoir passé le baccalauréat latin-grec-philosophie.

Sur ce tout jeune homme des influences diverses s'étaient déjà exercées qui, dans une intelligence d'une souplesse précoce et une sensibilité contenue et rare, avaient pu agir avec une intensité peu commune.

René Basset avait voulu que ses fils fussent rompus aux disciplines classiques, sachant bien tout ce qu'ils y gagneraient et que ce serait le meilleur moyen de les préparer à poursuivre son œuvre. Mais Henri Basset n'en vivait pas moins dans un milieu orientaliste : il avait chaque jour le spectacle de l'activité paternelle, celui d'un dévouement absolu à une œuvre scientifique. Et dans la maison du Doyen de la Faculté des Lettres se réunissaient souvent tous les ouvriers de la science nord-africaine. Y eut-il jamais pour un enfant, meilleure invitation à consacrer lui aussi sa vie à l'Afrique.

Mais chaque année, Henri Basset passait toutes ses vacances en Lorraine, et de cœur il était Lorrain. Il retrouvait là-bas deux maisons de famille, celle de Lunéville, débordante de vieux meubles et de souvenirs, celle de Gérardmer aussi.

Des leçons muettes et des paysages de la Lorraine, Henri Basset se nourrissait. Bien qu'il hésitât toujours de parler de ce qui lui était le plus cher, il exprimait parfois très simplement son admiration — c'est-à-dire son amour — pour la Lorraine. « Je vous conduirai un jour à la colline de Sion, me disait-il ; il faut que vous l'ayez vue. » J'ai senti alors, dans bien d'autres circonstances aussi, combien il était attaché à sa province, et combien celle-ci lui avait été vraiment maternelle.

Avant d'aller à Paris, Henri Basset passa, comme étudiant à la Faculté des Lettres d'Alger, l'année 1909-1910. Il y prépara sa licence de langues et littératures classiques qu'il passa à Nancy en juin 1910. En octobre de la même année il entrait en première supérieure au Lycée de Louis le Grand, et en 1912 était reçu à l'Ecole Normale Supérieure.

Il devait faire alors une année de service militaire : une fois de plus il fut ramené en Lorraine, à Nancy, au 37e d'Infanterie. Ce fut un temps de dure activité physique dont il gardait le meilleur souvenir.

L'année 1913-1914 le vit à l'Ecole Normale. Pleinement il goûta l'atmosphère unique de cette maison. En apparence Henri Basset semblait continuer des études classiques : le sujet qu'il choisit pour son diplôme des études supérieures « Harpocrate » révélait pourtant son attirance pour l'histoire des religions. Il songeait alors au sortir de l'Ecole à aller à l'Institut Français du Caire. Bien d'autres disciplines retenaient son attention : dès cette époque, l'ethnographie, la préhistoire le passionnaient : à ceux qui l'observaient, tout ceci pouvait apparaître comme le fait d'une grande curiosité d'esprit, alors que se dessinaient déjà chez lui les premiers principes d'une méthode qu'il pensait appliquer à des civilisations orientales ou archaïques, et que pour une part il créait pour elles.

A cette époque de sa vie, l'horizon universitaire ne suffisait pas toujours au besoin d'activité intense qui fut toujours sien : il pensait par instants, à entrer dans la carrière diplomatique. Pareille intention était dans la logique de son esprit : Henri Basset avait le sens et la passion des âmes les plus diverses. Comment n'eût-il pas songé à utiliser toutes ses qualités de psychologie, de persuasion, de charme pour l'action immédiate ?

Cette bonne année de travail libre devait être sa seule an-

née d'Ecole : aux premiers jours d'août 1914 le sous-lieutenant Henri Basset rejoignait le dépôt de 100e d'infanterie.

***

Il arrivait au front pour la retraite de Charleroi ; puis ce fut la Marne. Sa conduite pendant ces quelques semaines avait été telle qu'il fut promu dès septembre 1914 lieutenant à titre temporaire : il était un des plus jeunes lieutenants de l'armée française. Il commandait une compagnie lorsque le 6 octobre, l'éclatement d'un obus le laissait paralysé. Soigné à Troyes, il reprit vite quelque mobilité, mais pendant de longs mois, il garda une marche difficile. Après une brève convalescence, il rejoignit pourtant, à Tulle, le dépôt de son régiment.

Son état de santé était tel, qu'il ne pouvait être question de le renvoyer au front, ni même de lui donner un service absorbant. Il dut passer là de longs mois qui pesaient à son ardeur mais qu'il sut utiliser au mieux. Pendant quelque temps il fit la classe de seconde au lycée de Tulle : surtout il travaillait ; il complétait sa culture classique par de nouvelles études de préhistoire et d'ethnographie. A la fin de 1915 il fallut lui donner une nouvelle convalescence qu'il passa à Alger.

Henri Basset ne pouvait pas se résigner plus longtemps à cette vie de dépôt, quelque loisir qu'elle pût lui laisser. Il demanda à partir au Maroc, pensant que là au moins, puisqu'il ne lui était plus permis de se battre, il pourrait s'employer au mieux de ses aptitudes.

Au début de 1916, Henri Basset arrivait à Rabat. Beaucoup se souviennent de ce jeune lieutenant au visage encore bien pâle, à la marche lente, dont la discrétion aisée, la conversation si prenante eurent vite fait de conquérir la sympathie des Marocains de la première heure. Dire ses amitiés d'alors, serait citer toute la première équipe marocaine, si vivante, si fraternelle. Nommons au moins parmi eux un disparu, Biarnay, alors directeur des Habous. Une commune passion pour l'Afrique du Nord les rapprochait ; et c'est très souvent aux côtés de Biarnay qu'Henri Basset entra en contact avec ce pays auquel il devait consacrer le meilleur de sa vie.

Le général Lyautey qui voulait que le Maroc se développât dans tous les domaines, malgré la guerre, avait mis Henri Basset à la disposition de l'Ecole Supérieure de langue arabe

et de dialectes berbères. Dans le local provisoire du boulevard el-Alou, alors le centre de toute la vie européenne de Rabat, Henri Basset commença ses cours. Curieux et bel auditoire que celui qui entourait le jeune officier pour entendre ses conférences d'ethnographie. C'était, avec quelques fonctionnaires civils du Protectorat, un grand nombre d'officiers, de médecins surtout, qui, par quelque côté, se passionnaient pour ce pays où la guerre les avait conduits. Plusieurs d'entre eux ont déjà fait une œuvre importante et restent les fidèles collaborateurs d'*Hespéris*. Jamais ils n'évoquaient sans émotion, et jamais plus ils n'évoqueront sans tristesse, le souvenir de ces réunions. Ils sentaient naître — et même se fonder sur des bases nouvelles — la vie scientifique au Maroc.

Car, de plus en plus, c'était bien un mouvement de recherches qui se dessinait, favorisé par les hasards de la guerre. Henri Basset ne se contentait pas de faire la synthèse des premiers résultats et de guider discrètement et sûrement plus d'une recherche. Il explorait le pays avec passion. Dès qu'il le pouvait, à la faveur d'une colonne, d'une tournée d'inspection, ou simplement en mission d'études, il parcourait villes et campagnes. Il enquêtait sans cesse. Il savait aussi s'arrêter, regarder, se donner le loisir d'entrer en familiarité avec le pays et les hommes. Malgré la fatigue de ces fréquents voyages, l'état d'Henri Basset s'améliorait peu à peu, et son activité intellectuelle augmentait d'autant ; elle atteignit vite cette intensité qui, jusqu'à sa mort, ne devait connaître ni halte ni repos.

Déjà s'affirmaient les directions multiples de sa pensée et de ses recherches. Il accumule les notes ethnographiques, les classe, dresse le plan d'études entières. Il a compris un des tout premiers, que c'était aux Berbères qu'il fallait aller et c'est à eux qu'il se consacre surtout : il sait qu'on ne pourra rien faire de solide au Maroc si on ne veut se décider, dans un tel pays, à séparer la vie actuelle du passé. Taza, la ville la plus ignorée et la plus méconnue du Maroc, l'attire et le retient ; il en étudie l'histoire ; sans doute parce que nulle part il ne sent mieux le contact permanent et les jeux étranges du monde berbère et de l'Islâm. Ainsi, dans ses premières études, il apporte déjà, avec un souci constant de synthèse, une volonté de pensée actuelle et efficace. Il sait quelle tâche représente l'exploration scientifique du Maroc : mais il sait aussi qu'en choisissant bien le lieu des premières recherches,

on commence à dégager la physionomie propre du pays et on met au point les méthodes des découvertes décisives.

L'armistice est signé, et jusqu'à sa démobilisation Henri Basset mène au Maroc la même vie si remplie. Il a tant accumulé de documents déjà, qu'il peut choisir ses sujets de thèses et commencer d'écrire les deux livres qui le classeront parmi les maîtres à l'âge où d'autres achèvent leurs études. S'il choisit comme sujet de sa thèse principale *La Littérature des Berbères*, c'est qu'il lui semble avec raison que c'est le moyen le plus direct et alors le plus sûr d'atteindre l'âme berbère. Il débutait donc par un travail de synthèse mais parallèlement à cette étude, il poursuivait, dans des voies souvent très neuves, ses recherches ethnographiques.

Le général Lyautey ne voulut point que la démobilisation éloignât du Maroc celui qui tenait déjà une telle place dans sa vie scientifique ; il nomma Henri Basset directeur adjoint de l'école supérieure de langue arabe et de dialectes berbères. A l'équipe scientifique qui chaque année se complétait, il allait apparaître comme le chef incontesté, l'animateur de tous les instants.

Ses deux thèses, l'*Essai sur la Littérature des Berbères* et *Le culte des grottes au Maroc*, présentées à la Faculté des Lettres d'Alger, établirent définitivement sa réputation dans le monde scientifique. La Faculté des Lettres d'Alger l'appela à elle et, pendant plusieurs années, il dut ainsi partager son temps entre l'Algérie et le Maroc. La vie semblait le récompenser à la mesure de ses mérites, il venait d'épouser la compagne de son choix : au plus heureux des foyers, rien ne semblait devoir manquer, pas même le sourire des enfants. Le Maroc continuait de prendre le meilleur de sa vie. Les mois qu'il y passait étaient étonnamment remplis. Il avait à Rabat une bonne part de ses amitiés les meilleures et d'année en année il sentait autour de lui une équipe plus nombreuse, plus homogène, plus ardente aussi.

Mais en 1924, un deuil cruel le frappait : son père, René Basset était, en bien peu de jours, enlevé à l'affection et à l'admiration de l'orientalisme français. Henri Basset subit le coup en stoïque qu'il était : à ses travaux propres qui le condamnaient déjà au surmenage perpétuel, il ajouta le souci d'éditer les nombreux travaux laissés inachevés par son père.

Sur ses épaules les charges s'accumulaient. En 1925 le Maréchal Lyautey nommait Henri Basset, Directeur de l'Institut

des Hautes Etudes Marocaines. Avec une activité fébrile, comme s'il eût pressenti sa fin, il s'occupa, une année durant, de donner à l'Institut la situation de droit qu'il avait mérité par ses travaux et son rayonnement. A cette lourde besogne administrative il ajoutait la direction de l'édition française de l'*Encyclopédie de l'Islam*.

Il recevait force visites, écrivait beaucoup, exerçait au Maroc et en dehors du Maroc toute une tâche de direction scientifique. Par un miracle permanent, semblait-il, il trouvait le moyen de suffire à tout, Pourtant, à certains jours il semblait plus pâle et plus mince que jamais, mais l'éclat des yeux, la vigueur de la pensée, l'entrain jamais défaillant rassuraient jusqu'aux plus inquiets de ses amis. Quelques ennuis de santé assez sérieux semblèrent l'avertir de se ménager à l'avenir. C'est à peine s'il en tint compte : à partir de la rentrée de novembre 1925, on eut souvent l'impression que seule son immense et souriante énergie le soutenait.

Mais au retour d'une mission archéologique à Marrakech, où on l'avait senti à bout de forces, il dut s'aliter. Le mal semblait bénin au début : mais devant l'étrange faiblesse du malade ses meilleurs amis ne purent s'empêcher de se sentir angoissés. Un mal étrange devait l'emporter en seize jours. Jusqu'aux derniers moments, son sourire, le regard affectueux de ses yeux profonds restèrent les mêmes... Son état devenait grave, désespéré même : au moins pensait-on le prolonger quelques jours encore ; il expira presque sans souffrance dans la nuit du 12 avril. Il avait bien laissé le meilleur de ses forces sur le champ de bataille et en dix ans, il avait sans compter donné le reste de sa vie pour une cause qu'il servait avec passion.

Rabat lui fit de poignantes funérailles : chacun le connaissait et savait tout ce qu'il représentait d'intelligence et de force jeune ; on était fier de lui, et en lui, beaucoup perdaient un ami, le pays, un de ses espoirs, A Alger, l'émotion fut profonde aussi, on sentit douloureusement quelle place Henri Basset tenait à la Faculté des Lettres et dans la vie scientifique de l'Algérie. Dans tout l'orientalisme, à l'étranger comme en France, on comprit que dans une phalange déjà trop réduite, c'était un vide impossible à combler qui se creusait.

Il repose maintenant à Lunéville, en terre lorraine. Nous ne tenterons point ici de dire, avec l'immense douleur des

siens, toute la peine de ses amis. Parmi les lecteurs de cette revue beaucoup connaissaient l'homme, tous connaissent l'écrivain. Tous savent donc qui était Henri Basset et quels regrets il laisse. Nous ne voulons pas non plus évoquer sa physionomie ; ce serait superflu. Il est de ceux que ses amis n'oublieront pas. Il avait la pudeur de toutes ses souffrances et de ses joies les plus profondes : notre souvenir l'imitera. Mais il faut parler de son œuvre : en elle, ce sont toujours son esprit et aussi son cœur qui vivent.

*
* *

Après les années de formation dont nous avons retracé les étapes, les grandes directions de la pensée d'Henri Basset se dessinent, et il dresse de plus en plus précis le plan de l'œuvre qu'il accomplirait, qu'il accomplissait avec une passion méthodique et claire.

A son arrivée au Maroc, il se révèle surtout comme ethnographe et historien des religions. Les nombreux articles et les compte-rendus qu'il a publiés ne donnent qu'une idée bien incomplète de son activité en ce domaine. Il savait comprendre et exprimer les âmes les plus étrangères à la sienne : des cultes primitifs, il écrivait et il parlait avec un naturel et une vie qui nous étonnaient toujours : et par jeu nous voyions souvent en lui une sorte de grand-prêtre du paganisme nord-africain, un peu sceptique mais d'une intelligence merveilleusement pénétrante. Deux œuvres montrent ce que fut ce don de sympathie intellectuelle allié à la plus souple et à la plus serrée des critiques : l'article sur l'*Ammon Libyque* et le *Culte des Grottes au Maroc*. Nulle part, peut-être n'apparait mieux que dans ce dernier ouvrage, la dialectique propre à Henri Basset. Il ne propose pas à son lecteur sa thèse, fort neuve et qui passait pour hardie, avec l'insistance brutale de certains : il la fait entrevoir seulement ; puis peu à peu il coupe le chemin à toutes les objections possibles, les prévient, les ruine, amène le lecteur à ses vues, par le plus aisé, le plus sûr, et le plus impérieux des chemins. Pareille méthode convenait à l'ethnographie, science de nuances et d'hypothèses où un appareil trop logique trahirait aussi la complexité mouvante des âmes collectives et de la pensée des primitifs.

A côté de ces travaux, c'est une vaste œuvre inachevée : des

dossiers bourrés de notes, des livres mêmes dont la documentation était rassemblée, classée, et qu'il pensait rédiger bientôt... Puisse son frère André, ses amis et aussi ceux qui lui succèderont dans ce domaine de l'ethnographie nord-africaine, nous donner tout ce qu'on pourra retrouver de sa pensée et de ses travaux.

La thèse principale était avant tout une étude de folk-lore. Il précisait les origines des contes berbères dont certains sont d'importation orientale et d'autres se rattachent aux thèmes folkloriques de l'Occident.

On trouvait déjà dans ce livre bien des réflexions qui trahissaient un profond sens historique et dès le début de son séjour au Maroc, Henri Basset avait pensé écrire l'histoire de Taza. Historien, il l'était par tempérament, il le devenait de plus en plus par la direction qu'il donnait à ses travaux. Son œuvre historique, si elle se compose presque uniquement d'articles et de compte-rendus n'en est pas moins fort importante. Le premier, il a su en quelques pages ou en quelques phrases, jeter sur telle période du passé nord-africain un jour nouveau et définitif. Alors que dans ses premières œuvres il avait fait surtout admirer la souplesse de sa pensée, il révèlait de plus en plus sa puissance de synthèse et sa force d'expression. En ce domaine il travaillait beaucoup. Il rêvait de faire, au moins pour le Maroc musulman, ce que M. Stéphane Gsell a fait pour l'Afrique du Nord antique. Dans son esprit cette histoire du Maroc était déjà composée, et il la voyait au centre de sa vie scientifique.

C'est pour une part, en vue de cette grande œuvre, qu'il s'était fait archéologue. Il était au surplus trop historien et trop artiste pour ne pas le devenir. Dès les premiers temps de son séjour au Maroc, il étudiait le bastioun de Taza et fouillait la nécropole romaine de Sala Colonia. Ses autres recherches le portèrent vers l'histoire de l'art musulman : ce fut l'étude sur Chella en collaboration avec M. Lévi-Provençal, un livre qui fait époque et qui restera. Il commença ensuite avec l'auteur de ces lignes, toute une série de recherches archéologiques qui devaient fournir la matière de nombreux volumes. Henri Basset n'aura pas même vu l'achèvement d'une première série : *Sanctuaires et Forteresses almohades* à laquelle il avait consacré tant de jours, de soins et de passion.

Les questions d'Islâm le préoccupaient de plus en plus : il ne cessait de se perfectionner en ce domaine : il dut s'y

consacrer plus encore lorsqu'il accepta la direction de l'édition française de l'*Encyclopédie de l'Islâm*. Replacée dans le monde musulman, sa chère Afrique du nord lui apparaissait mieux. Car Henri Basset était bien, dans sa génération, l'homme capable de dominer d'un regard assez vaste et assez précis à la fois, toutes les études nord-africaines. Il le savait, parce qu'il l'avait voulu, non point par ambition personnelle — ses rivaux eux-mêmes, s'il en eut, ne pourraient lui reprocher que des gestes d'effacement volontaire — mais parce qu'il sentait que c'était nécessaire et possible. Sans artifice, avec l'aisance et l'unité d'une pensée maîtresse d'elle-même et de son objet, il élargissait chaque année le champ de son activité scientifique. Il réalisait ce qui était peut-être apparu à certains comme une folle gageure. Il est mort à la tâche, mais la voie est ouverte.

Cette érudition déjà immense n'était pas le résultat d'un superficiel et abstrait travail de bibliothèque. Henri Basset connaissait, et chaque année pénétrait mieux toute l'Afrique du nord. C'était un voyageur infatigable et le souci de la vie actuelle — cette esquisse de son œuvre suffit à le montrer — ne l'abandonnait jamais. Il ne voulait point séparer le présent du passé ; il n'aurait pu le faire tant il aimait l'Afrique du nord sous tous ses aspects. Nul dilettantisme pourtant : il professait que toute notre action en ce pays doit se fonder sur une connaissance profonde des esprits et qu'en matière coloniale, les pires fautes ont toujours à l'origine une erreur de jugement et même une ignorance. Et cette pensée fait sentir plus douloureusement encore tout ce que nous perdons en lui de force, de sécurité, de lumière.

Mais l'œuvre d'Henri Basset ne tient pas toute dans ses ouvrages imprimés ou inachevés. Il fut à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, le principal organisateur et le chef incontesté de l'Ecole orientaliste de Rabat. Il ne nous appartient pas de dresser le bilan de l'œuvre qui a été ainsi réalisée et qui lui doit tant. Pourquoi et comment il s'était trouvé à la tête d'une école : son intelligence et son érudition l'expliquent, mais aussi son cœur. A tous ceux qui sont venus se ranger autour de lui, non seulement il a donné les conseils les plus pénétrants, non seulement il a montré les perspectives les plus lointaines, mais il a donné aussi toute son amitié. Nous savions tous que son esprit, son cœur, sa maison étaient nôtres. Il a créé un esprit d'équipe où se mêlaient

l'absolue confiance, la collaboration fraternelle, et un entrain que l'activité joyeuse de tous ne laissait jamais faiblir... Mieux vaut laisser dans la pénombre des souvenirs trop proches et bien chers. Au moins Henri Basset aura-t-il eu la joie de sentir autour de lui des affections et des dévouements sans réserve.

Henri TERRASSE.

CHRONIQUE

NOTRE COUVERTURE. — La soixante et huitième année de la *Revue Africaine* se présente sous une couverture nouvelle. Elle a été dessinée par un jeune pensionnaire de la Villa Abd-el-Tif, M. Riou, dont une récente exposition a mis en lumière le talent plein de promesses et riche déjà de réalisations. L'effigie de l'Afrique, caractérisée par une dépouille d'éléphant, est la reproduction d'un antique du musée de Cherchell.

A L'INSTITUT. — M. William Marçais, professeur au Collège de France, a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'ARCHÉOLOGIE ALGÉRIENNE EN 1926 (Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités). — « Le déblaiement des quartiers non encore explorés de Timgad et de Djemila s'est continué régulièrement, n'apportant pas de découvertes exceptionnelles, mais complétant peu à peu l'ensemble des ruines. Une série de belles citernes, notamment, a été dégagée, à côté des Grands Thermes de Djemila.

« Un travail analogue a été poursuivi à Mdaourouch, où l'on a reconnu les abords de l'intéressante basilique — primitivement profane, plus tard chrétienne — mise au jour en 1923 (1), et où l'on a découvert des inscriptions funéraires.

« A Constantine et dans les environs immédiats (Ferme du 3e Chasseurs) des inscriptions et des mosaïques ont été recueillies ou signalées. M. Alquier s'est attaché de nouveau à l'étude des mosaïques d'Oued-Athménia, très mutilées, mais fort importantes scientifiquement.

« Les fouilles de Bône ont porté sur les thermes de la propriété Gautheron, et sur l'emplacement probable du forum. Mais l'intérêt principal, à Bône, est pour le moment moins dans les fouilles même que dans les négociations qui vont

(1) Cf. *Rulletin Archéologique du Comité*, 1925.

donner à l'Algérie la propriété des terrains où est enfouie une bonne partie de la ville antique.

« Le musée de Philippeville a pu s'enrichir d'une belle mosaïque, représentant des Néréides, qui était dans une propriété privée (1). Le musée de Bougie a reçu des dons du même genre.

« Plusieurs points de la commune mixte du Belezma ont été explorés avec succès, entre autres une église chrétienne dans le douar M'cil, la forteresse byzantine du Ksar Belezma, une chapelle chrétienne à quelque distance du Ksar. M. Alquier a recueilli des documents archéologiques et épigraphiques dans la commune mixte de Barika. D'autres ont été signalés à Condorcet, dans la commune mixte d'Aïn-Touta (mosaïque à inscription). D'autres encore ont enrichi la collection lapidaire conservée par M. de Vulpillières à El-Kantara, et le musée de Tébessa (en particulier, épitaphe d'un légionnaire) (2).

« Dans les Territoires du Sud, à l'est de Sidi-Okba, on a fouillé le lieu dit Henchir Beit-el-Mal, où des restes de murs romains affleuraient le sol. On s'est trouvé en présence d'une petite ferme, avec une cour centrale entourée de bâtiments.

« Des sondages entrepris dans les ruines de Rapidum (Masqueray, commune mixte d'Aumale) en ont montré l'intérêt et seront poursuivis. Dès maintenant on peut reconstituer à grands traits l'histoire de la ville, construite, comme poste militaire, sous Hadrien, florissante et agrandie sous Marc-Aurèle, ruinée par une insurrection vers le milieu du IIIe siècle, et réoccupée, en partie seulement, sous Dioclétien.

« Une inscription, trouvée au Cap-Matifou, commémore la générosité d'un citoyen qui, sous Marc-Aurèle, a fait baisser le prix du blé.

« A Tipasa, on travaille toujours au dégagement des Grands Thermes. A Cherchell, la trouvaille qui mérite le plus d'être signalée est celle d'une tête de Juba II ; nous avons maintenant une assez belle série de portraits de ce roi.

« Les titulaires des bourses archéologiques annuelles ont été, en 1926, MM. Lugand et Gagé, membres de l'Ecole française de Rome. M. Lugand a dressé un inventaire du musée de Lambèse; ce travail qui sera publié dans le *Recueil des*

(1) Cf. *Revue Africaine*, 1926, *Chronique*, p. 240.
(2) Cf. *Recueil de Constantine*, tome LVII.

Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, fera mieux connaître et permettra d'utiliser une des bonnes collections algériennes d'antiquités. M. Gagé a pris une part active aux fouilles du Belezma signalées plus haut; il a notamment découvert un fort curieux vase chrétien avec inscriptions; ses recherches seront publiées dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*.

« Il convient de signaler enfin que l'autorisation de pratiquer, en Algérie, des fouilles préhistoriques a été accordée, sous certaines conditions, à une institution scientifique américaine, le Musée Logan, de Beloit (Wisconsin). MM. Collie et Pond, représentants de ce musée, ont repris, à Mechta-el-Arbi, près de Châteaudun-du-Rhummel, la fouille d'une vaste escargotière déjà sondée antérieurement. Leur travail, contrôlé par le Service des Antiquités, a donné de bons résultats, et les plus intéressants des objets trouvés viendront grossir les collections du Musée préhistorique d'Alger. »

LE CENTENAIRE DE LA PRISE D'ALGER. — Cette année commence le centenaire des événements dont le terme devait être la prise d'Alger par l'armée du général de Bourmont.

Le 29 avril 1827, au cours d'une visite faite par le consul de France, Pierre Deval au dey Hussein, celui-ci se plaignit vivement de n'avoir jamais reçu de réponse à ses réclamations au sujet du règlement de ses créances sur l'Etat français (1), et finalement frappa notre agent avec le manche de son chasse-mouches.

Sur le fait lui-même, les déclarations du consul et du dey sont concordantes. Le premier écrivit dès le lendemain au Ministre des Affaires étrangères que le dey l'avait frappé de trois coups de son éventail. De son côté, Hussein a déclaré en 1828 au lieutenant de vaisseau Bézard, en 1829 au contre-amiral de La Bretonnière, en 1832 à Jal qu'il avait frappé le consul. Mais les deux parties diffèrent sur les circonstances dans lesquelles s'est produit l'incident. Tandis que Deval déclare avoir été frappé sans aucune provocation de sa part, Hussein a toujours soutenu qu'il avait été mis hors de

(1) L'origine et le développement de cette affaire ont été exposées par M. Esquer: *Les commencements d'un empire, la Prise d'Alger*, p. 13-68.

lui par une phrase du consul : « Le roi de France n'a pas à te répondre », phrase inoffensive ou insolente suivant le ton sur lequel elle est prononcée.

Le 29 mai, le ministère Villèle décida l'envoi d'une escadre sous les ordres du capitaine Collet pour exiger réparation du dey. Sur le refus de celui-ci, le blocus d'Alger fut proclamé le 16 juin. Notre établissement de La Calle fut détruit par ordre du bey de Constantine, après que la colonie française l'eut évacué, le 26 juin 1827.

⁂

La *Revue Africaine* (1926, p. 85) a signalé que sous les auspices du Gouverneur Général de l'Algérie, une commission dont le président est le Recteur de l'Académie d'Alger avait été chargée de faire paraître une collection de volumes établissant d'une part le bilan de l'œuvre accomplie dans tous les domaines depuis 1830, et d'autre part exposant l'état actuel de nos connaissances sur le pays.

Un premier volume paraîtra prochainement : *L'Algérie et la politique coloniale de la monarchie de juillet. La conquête de l'Algérie, l'Algérie et les vieilles colonies*, par M. Christian Schefer, professeur à l'Ecole des Sciences politiques.

⁂

D'autre part, une grande commission dont le nombre des membres s'accroît tous les jours et a dépassé à l'heure actuelle la centaine, et qui ne s'est pas encore réunie, a été constituée à l'effet d'élaborer le programme des manifestations propres à célébrer dignement le Centenaire.

Enfin au cours de leur présente session les Délégations financières ont constitué une Commission Interdélégataire qui se propose « d'imprimer à la commémoration du centenaire un caractère de grandeur qui rappelle au monde combien la France, dans son œuvre de civilisation des Etats barbaresques, fut patiente, affectueuse et magnanime ».

Le communiqué ajoute : « Les délégués financiers arabes et kabyles ont revendiqué l'honneur d'apporter leur pierre à l'édifice que notre culte pour la France va s'ingénier à lui élever avec la majesté d'un temple. »

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS D'ALGER. — M. Jean Alazard, conservateur de cet établissement, a adressé au Maire de la ville d'Alger un rapport dont nous détachons les passages suivants :

« Les collections du Musée des Beaux-Arts de la ville d'Alger viennent de s'accroître d'une façon assez sensible, grâce à plusieurs dons venus de Paris et d'Alger.

« Le Musée du Louvre y a fait envoyer cinq toiles choisies parmi les meilleures de ses réserves : L'*Institution de l'Eucharistie*, de Nicolas Poussin, une *Nature morte*, de Monnoyer, un tableau de l'école de Fragonard, le *Serment d'amour ;* un paysage de Chintreuil et un Vander Werff. L'Administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger y a mis en dépôt deux belles sanguines de Greuze, une *Tête d'enfant* et une *Tête de vieillard.*

« A la générosité du comte Charles de Polignac, on doit un crayon sensible et fin de Carle Van Loo et un dessin à la plume de Van den Eeckhout, élève de Rembrandt.

« M. Rochegrosse a donné un *Lion couché* d'Eugène Delacroix, qui est une esquisse d'une belle vigueur de tons, et une *Tête d'homme* de Dehodencq, peinte avec conscience et noblesse.

« Ajoutons à cet ensemble d'œuvres anciennes, celui qui est constitué par dix beaux dessins de Chassériau, qui sont tous des souvenirs d'Afrique vivants et frappants de vérité. En les destinant au Musée d'Alger, le baron Chassériau a complété une donation qui est jusqu'à présent la plus importante qui ait été faite à ce Musée.

« M. Rodolphe Rey a enrichi les salles consacrées aux peintres de l'Orient en donnant cinq peintures et vingt-cinq dessins d'A. Chataud, disciple attardé d'Eugène Delacroix et de Dehodencq, un des peintres qui rendirent avec le plus de brio le pittoresque des spectacles africains.

« D'autre part, plusieurs artistes contemporains se sont intéressés à la formation d'une section d'art moderne.

« C'est ainsi que Maurice Denis a envoyé une des esquisses pour la décoration du Théâtre des Champs-Elysées. *Le Port de Bougie*, d'Albert Marquet, *l'Océan à Biarritz*, de Jules Flandrin ; trois gravures d'Henry de Waroquier, représentant une vue d'Entrevaux et deux vues de Venise, les *Bateaux à Honfleur* d'André Fraye, le *Bouquet arabe* de Gaudissard, les *Environs de Sanary* d'Edmond Céria et le *Village de Saint-Paul-en-Provence* de Mondzain ; autant d'œuvres qui ont été données par

leurs auteurs. Elles forment l'essentiel d'une salle nouvelle qu'ornent deux lithographies d'Henri Matisse, envoyées par la Direction des Beaux-Arts et trois moulages d'œuvres de Rodin, *l'Eve* et les bustes de Clemenceau et d'Eugène Guillaume, donnés par le Musée Rodin.

« Il était enfin naturel de réserver une salle du Musée aux anciens pensionnaires de la Villa Abd-el-Tif, qui ont été presque tous d'excellents interprètes de la vie et de la nature africaines.

« Aux toiles de Léon Cauvy, de Marius de Buzon, de Dufresne et de Léon Carré qui figuraient déjà dans le Musée, se sont ajoutées plusieurs œuvres importantes : un *Portrait de jeune femme* de Jules Migonney, la *Fuite en Egypte* de Beaufrère, une *Nature morte* de Jacques Simon, le *Café Arabe* de Bouviolle, une *Etude de nu* de Pierre Deval, le *Port de Marseille*, d'Etienne Bouchaud, une *Pagode à Hué*, de Jean Bouchaud et un *Nu à la toilette* d'Eugène Corneau.

« Les sculpteurs ont apporté, eux aussi, leur contribution ; Charles Bigonet ayant envoyé un buste en bronze, Pommier un plat et deux plaquettes d'étain et Poisson, des moulages de ses deux danseuses Ouled Naïls et le buste de Mme Poisson.

« Ainsi se trouve représentée, au Musée d'Alger, d'une façon à peu près complète, une institution encore trop peu connue en France, et qui fait le plus grand honneur à l'Algérie. »

⁂

Ce qui précède montre qu'il y a quelque chose de changé au Musée des Beaux-Arts d'Alger. Logé dans un local de fortune, entre un commissariat et un poste de pompiers, cet établissement offrait, jusqu'à présent, en des salles tristes et poussiéreuses, une affligeante collection de toiles dont la médiocrité était proportionnée à la superficie, et dans le nombre desquelles passaient presqu'inaperçues d'heureuses mais rares exceptions. Les achats faits sur les maigres crédits inscrits au budget municipal étaient, en général, conditionnés par des préoccupations telles que la situation de famille des artistes, leur capacité électorale, ou la latitude sous laquelle ils avaient vu le jour plutôt que par leur valeur artistique.

Tout cela est en voie de changement. Il a suffi qu'à l'exemple du Musée des Antiquités algériennes, le Musée des Beaux-Arts de la Ville d'Alger fût enfin confié à quelqu'un qualifié par sa situation et ses travaux, pour qu'en quelques mois des

résultats appréciables et gros de promesses aient été déjà obtenus. Dans le vieux local nettoyé, approprié, les collections, bien classées et présentées, montrent que le Musée n'est plus du tout inexistant. L'Etat, les particuliers ne se débarrassent plus des œuvres sans valeur qui les encombraient : les artistes donnent des tableaux et les sculpteurs des œuvres de choix. A un autre point de vue, le groupement déjà important formé par les œuvres des anciens pensionnaires de la Villa Abd-el-Tif montre au public que l'Algérie peut inspirer autre chose que de la peinture photographique ou des agrandissements de cartes postales.

LE DRAPEAU DE MAZAGRAN. — Le 11 février 1927, le « drapeau de Mazagran » que conservait le Ier Bataillon d'Afrique, a été déposé au Musée de l'Armée. On sait que du 3 au 7 février 1840, la garnison de Mazagran, composée de 123 chasseurs de la 10e Compagnie du Ier Bataillon d'Afrique et de 4 sapeurs du Génie, sous les ordres du capitaine Lelièvre, du lieutenant Magnin et du sous-lieutenant Durand, tinrent en échec les contingents d'Abd-el-Kader, commandés par son khalife, Mustapha ben Tami. Elle n'eut que 4 tués et 16 blessés.

La défense du bordj de Mazagran est un des épizodes les plus populaires de la conquête de l'Algérie et Dejob a pu consacrer 22 pages à énumérer et à commenter les productions littéraires et iconographiques qu'elle a inspirées (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1912, pp. 318-340). Pourquoi cette faveur éclatante alors que tant d'autres faits contemporains, qui ne sont pas moins glorieux, n'ont laissé pour ainsi dire aucune trace dans la littérature et l'art ? Telles la défense du méchouar de Tlemcen, par le capitaine Cavaignac, celle de Miliana par le lieutenant-colonel Allemand d'Illens, celle d'Aïn-Tuck par le capitaine Delpy de la Cipière ou celle de Djemila par le chef de bataillon Chadeysson.

A quoi tient la popularité ? Peut-être, si le capitaine Lelièvre n'avait pas porté un nom propice aux à peu près « Ce *lièvre*-là est un fameux lapin », la défense de Mazagran serait-elle passée moins facilement à la postérité.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ALGERIE. — Depuis le 1er janvier 1927 paraît le *Journal officiel de l'Algérie* ; il remplace le *Bulletin officiel du Gouvernement Général* et le *Mobacher*.

Le *Bulletin officiel* remontait à l'institution d'un Gouvernement Général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique (22 juillet 1854). Les actes officiels émanant des commandants en chef de l'Armée d'Afrique et des intendants civils étaient jusque-là publiés dans le *Moniteur Algérien*. Ils furent réunis par ordre du ministre de la Guerre en un volume de même format que le *B. O.*, sous le titre de *Collection des Actes du Gouvernement depuis l'occupation d'Alger jusqu'au 1er octobre 1834*. (Paris, Impr. Royale, 1843) ; le dernier texte reproduit est un arrêté du 25 août 1834.

Le titre du *B. O.* a subi les modifications suivantes : 1° *Bulletin officiel des Actes du Gouvernement* (1er octobre 1834) ; 2° à la suite de l'institution du Ministère de l'Algérie : *Bulletin officiel de l'Algérie et des Colonies* (24 juin 1858) ; 3° *Bulletin officiel du Gouvernement Général* (depuis le 1er janvier 1861).

Le Mobacher (le Nouvelliste) publié en français et en arabe, paraissait depuis le 15 septembre 1847. Les 64 premiers numéros sont lithographiés ; le premier numéro imprimé est celui du 15 mai 1850 (4 de redjeb 1266). Consacré d'abord à rendre publiques des nouvelles de tous pays, il comprit bientôt une partie officielle (textes réglementaires, nominations), et fit, sur ce point, double emploi avec le *B. O.*

Le *Journal officiel de l'Algérie*, de même format que son aîné le *Journal officiel de la République française*, est hebdomadaire. Il comprend trois parties : 1° lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, instructions d'ordre général, avis, communications, informations et annonces ; 2° décrets, arrêtés, textes divers n'ayant pas un caractère d'ordre général ; 3° texte arabe.

PUBLICATIONS. — La Faculté des Lettres de l'Université d'Alger publie, depuis 1890, une Collection qui fait suite au *Bulletin de Correspondance africaine* (1882-1886), et qui comprend des études et des textes relatifs à l'histoire, à la géographie, aux littératures et langues de l'Afrique.

A cette Collection s'ajoute, depuis 1926, une seconde série de publications de portée plus générale dans laquelle ont paru les volumes suivants : I. *Etudes sur le Gouvernement de François Ier*

dans ses rapports avec le Parlement de Paris (1525-1527), par Roger Doucet, Alger, 1926. — II. *L'abbé d'Aubignac : la pratique du théâtre*, nouvelle édition, par Pierre Martino, Alger, 1927.

Enfin, toujours sous les auspices de la même Faculté, paraît une « Bibliotheca arabica », dont les premiers volumes sont : (*Alqann ben 'Abada (Diwân)*, accompagné du commentaire d'Al A'lam as Santamari, et *'Orwa ben El-Ward (Diwân)* accompagné du commentaire d'Ibn Es-Sikkît, édités par M. Ben Cheneb, Alger-Paris ,1926.

⁂

La Commission de bibliographie du Comité international des Sciences historiques a décidé de publier un *Annuaire international de bibliographie historique*. Le plan proposé serait le suivant :

Sciences auxiliaires — Manuels, ouvrages généraux — Préhistoire — Anciens empires — Histoire grecque — romaine — byzantine — du Moyen-Age — Histoire religieuse — Histoire de la civilisation (Lettres, Sciences, Arts) — Histoire des idées — Histoire économique et sociale (agriculture, industrie, commerce ; classes et rapports entre les classes) — Histoire des institutions — Histoire des rapports entre les nations (migrations, colonisation, histoire diplomatique, question d'Orient, question baltique, question du Pacifique, etc.) — Histoire politique comparée — Histoire de l'Asie — Histoire de l'Afrique.

⁂

L'*Institut d'Ethnologie* de l'Université de Paris, 191, rue St-Jacques, ouvert depuis 1926, a pour but de former des ethnologistes professionnels — de mettre les futurs administrateurs, médecins coloniaux, missionnaires, etc., en état de faire de bonnes observations ethnographiques, de prendre, comme il convient des estampages, des clichés, des films, des phonogrammes, de savoir noter des langues, recueillir des textes, etc. — d'envoyer, d'accord avec les Gouverneurs des colonies, des missions d'études ethnographiques sur le terrain ou de confier des missions de ce genre à des fonctionnaires coloniaux afin de recueillir, classer et étudier les documents et objets de toutes sortes intéressant la civilisation présente et passée des indigènes.

L'Institut publie une collection de Travaux et de Mémoires.

CONGRES et EXPOSITIONS. — Le premier Congrès français des Sciences historiques organisé par le Comité français, s'est tenu à Paris du 20 au 23 avril 1927 à la Sorbonne.

Parmi les nombreuses communications inscrites au programme, figurent les suivantes qui touchent à l'organisation du travail et à la méthode historique :

MM. Halphen : Est-il posssible de concevoir une meilleure organisation du travail historique en France ? — Lot : L'organisation du travail historique en France. — Grenier : L'occupation du sol et l'archéologie. — C. Bloch : La documentation d'histoire internationale contemporaine. — Busnioceanu : Quelques points de géographie artistique dans le proche Orient. — L. Febvre : De la méthode et de l'état des recherches en géographie historique. — M. Bloch : L'histoire agraire. — H. Hauser : Le sel dans l'histoire. — A. Blum : Des méthodes de documentation iconographique en ce qui concerne l'histoire. — A. Depréaux : L'iconographie considérée comme science auxiliaire de l'histoire, notamment en ce qui concerne l'histoire militaire.

⁂

Le 60e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à Paris, du 19 au 23 avril 1927, sous la présidence de M. Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Au cours de la séance de clôture, présidée par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, M. J. Toutain, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, a prononcé un discours sur l'état actuel et les méthodes de l'archéologie gallo-romaine.

Le 61e Congrès se tiendra en 1918 à Lille.

⁂

L'Association française pour l'avancement des Sciences, a tenu son Congrès annuel à Constantine du 12 au 16 avril 1927.

Quelques jours après (23-28 avril 1927) à Alger, a eu lieu le xe Congrès national des Pêches et Industries maritimes.

***

Une *Exposition internationale de la Presse* se tiendra à Cologne de mai à octobre 1928. Elle est destinée à montrer au public la presse sous ses divers aspects, son importance, sa place dans la vie des peuples et les relations internationales. Elle comprendra les sections suivantes :

Le Journal — la Revue — L'Industrie du livre et des arts graphiques — Organisation technique et moyens auxiliaires — Syndicats de la presse — La Presse allemande à l'étranger — La Presse et les moyens de communication — La Presse et les Beaux-Arts — La Réclame et la Presse — La Science du Journal — Le Papier — Photographie et cinématographie.

ERRATUM. — Le compte rendu de l'ouvrage de P. Ricard : « Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne » (*Revue Africaine*, 1926, p. 221), est de Mme Alfred Bel, inspectrice de l'enseignement artistique et professionnel des écoles de filles en Algérie.

Le Gérant : J. BÉVIA.

JUBA II, Savant et Ecrivain (1)

I

« Juba, dit Pline l'Ancien (2), fut encore plus célèbre par ses doctes travaux que par son règne ». C'est, en effet, surtout comme lettré et comme savant qu'il parut digne des louanges de ses contemporains et des générations qui vinrent après lui. Quand les Athéniens, gens fort experts en flatterie, décidèrent d'honorer ce maître d'une vaste contrée, ils élevèrent sa statue auprès d'une bibliothèque (3). Plutarque (4) voit en lui « le meilleur historien qu'il y ait eu parmi les rois » : « ce qui n'est peut-être pas, remarque Boissier (5), lui faire un grand compliment ». Le même Plutarque dit ailleurs (6) qu'« on le compte parmi les historiens les plus savants des Grecs », éloge où nul ne saurait chercher malice. D'autres vantent son instruction très variée (7), sa vie consacrée tout entière à l'étude des lettres (8).

(1) Extrait du tome VIII de l'*Histoire de l'Afrique du Nord dans l'antiquité*, qui paraîtra prochainement.

(2) V, 16 : « Iuba.... studiorum claritate memorabilior etiam quam regno ».

(3) Le gymnase de Ptolémée, où fut dressée cette statue (Pausanias, I, 17, 2), comprenait une bibliothèque.

(4) *Sertorius*, 9.

(5) *L'Afrique romaine*, 2e édit., p. 26.

(6) *César*, 55.

(7) Athénée, III, 25, p. 83, *b* : ἄνδρα πολυμαθέστατον.

(8) Festus Avienus, *Ora maritima*, 280 : « Et litterarum semper in studio Iuba ». Voir encore Ampelius, 38 : « rex litteratissimus ».

Ces goûts studieux, il les avait pris lors de son long séjour en Italie (1), où sa jeunesse de prince exilé n'avait pas trouvé de meilleurs passe-temps ; il n'y renonça pas quand il eut ceint le diadème.

Il se piquait d'avoir de l'esprit. Nous connaissons même un de ses bons mots, qui n'est pas trop bon. Un jour qu'il se promenait à cheval, sa monture éclaboussa un passant, qui eut l'impertinence de s'en plaindre au cavalier : « Que me veux-tu ? lui répondit Juba ; me prends-tu donc pour un centaure ? (2) ». Il cultivait à l'occasion la poésie. On nous a conservé quelques vers qu'il adressa à l'acteur Leonteus (3). Celui-ci avait mal joué son rôle dans une tragédie, *Hypsipyle*, parce qu'il avait commis la faute de trop bien dîner auparavant. Juba le railla assez lourdement de sa goinfrerie.

C'étaient là menus divertissements où le roi se délassait de ses études austères. Car il fut surtout un érudit, qui meubla sa mémoire et ses dossiers de connaissances très étendues. Histoire, géographie, histoire naturelle, histoire des arts, poésie sous toutes ses formes, grammaire, rien, semble-t-il, n'échappait à sa curiosité gloutonne.

Il avait une véritable passion pour la philologie. Persuadé que le latin avait été d'abord du grec, altéré peu à peu par son mélange avec une langue italique, il s'évertuait à découvrir des étymologies grecques pour une foule de mots latins : ce qui lui faisait débiter bien des sottises, peut-être plus encore qu'à d'autres (4), aussi obstinés dans cette opinion téméraire. Il aimait à

(1) Plutarque, *César*, 55.

(2) Quintilien, VI, 3, 90.

(3) Athénée, VIII, 31, p. 343, *f* (= *Fragm. hist. Graec.*, édit. Müller, III, p. 483, n° 83).

(4) En particulier Varron et Denys d'Halicarnasse.

collectionner des mots appartenant, ou qu'on prétendait appartenir à des langues barbares, à des idiomes de l'Inde (1), de l'Arabie (2), de l'Asie Mineure (3), de l'Ethiopie (4) ; c'est à lui, probablement, que Pline a emprunté quelques termes usités chez les habitants de l'Afrique du Nord (5).

Pour ses recherches et ses écrits, il avait besoin d'une belle bibliothèque et d'une nombreuse équipe de copistes, de faiseurs d'extraits, peut-être aussi de collaborateurs plus relevés. A ces dépenses, sa fortune royale trouvait un honnête emploi. On savait qu'il payait largement et on l'exploitait sans vergogne. Des fripons lui vendirent un jour des manuscrits auxquels d'adroites manipulations avaient donné un aspect vénérable et qu'ils disaient être de Pythagore (6). Les ouvrages grecs, qui devaient former la meilleure partie de sa bibliothèque, étaient certainement accompagnés de bon nombre de manuscrits latins (7). Il possédait aussi des manuscrits puniques. Avait-il lu dans une copie du texte original la relation qu'Hannon fit de son périple le long des côtes africaines et qui fut exposée dans un temple de Carthage ? L'hypothèse est très contestable : Juba se contenta sans doute de la traduction grecque de ce document (8). Mais, sur la source

(1) *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 484, n° 87 (citation de l'*Etymologicum Magnum*).

(2) Pline, XII, 39 ; XIII, 34.

(3) *Fr. h. Gr.*, III, p. 484, n° 88 (citation d'Hésychius).

(4) Pline, V, 53 ; XXXVII, 108.

(5) *Lalisio* (poulain de l'âne sauvage) : Pline, VIII, 174 ; *addax* (espèce d'antilope) : XI, 124 ; *massaris* (raisin de la vigne sauvage) : XII, 133 ; *celthis* (jujubier) : XIII, 104 ; *sura* (semence de ronce) : XXIV, 115.

(6) Elias, dans *Comment. in Aristotelem Graeca*, XVIII, 1, p. 128.

(7) Conf. *infra*, p. 191.

(8) Il avait certainement consulté le *Périple* d'Hannon (voir Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, I, p. 475, n. 1), mais ce sont apparemment les termes grecs employés dans cette traduction qui lui ont

du Nil, il consulta des « livres puniques » (1). Les « livres puniques » de son grand-père Hiempsal (2) étaient, peut-on croire, en bonne place dans ses armoires, et peut-être réussit-il à recueillir ces bibliothèques de Carthage que le Sénat romain avait jadis abandonnées aux princes de sa famille (3).

A tout ce qu'il tirait des livres, il souhaita, pour quelques questions, joindre des renseignements directs. C'est ainsi qu'il organisa des expéditions, chargées d'enquêtes sur l'origine du Nil et sur l'archipel des Canaries (4).

Longtemps avant lui, on avait soutenu que la source, ou, tout au moins, l'une des sources du grand fleuve se trouvait dans les montagnes du Sud marocain : telle était l'opinion d'un Promathos (5) de Samos, cité par Aristote ; d'autres Grecs, dont des échos nous sont parvenus par Strabon et Vitruve, contemporains de Juba, par Pomponius Méla, plus récent (6) ; enfin d'un ou plusieurs Carthaginois, dont le roi de Maurétanie a connu et apprécié les écrits (7). On se fondait sur l'identité de certains animaux, — surtout des crocodiles, — et de certains végétaux, rencontrés aussi bien dans le Nil, en Egypte, que dans des rivières sortant de l'Atlas et se dirigeant

fait commettre deux erreurs : 1° de placer à Gadès, et non au détroit, les Colonnes d'Héraclès (voir *ibid.*, p. 478, n. 8) ; 2° de prendre la Corne du Sud pour un cap (*ibid.*, p. 514 ; ici, *infra*, p. 178).

(1) *V. infra*, n. 7.

(2) Salluste, *Jugurtha*, XVII, 7. Voir Gsell, *Hist.*, I, p. 332.

(3) Pline l'Ancien, XVIII, 32. Conf. Gsell, *l. c.*, IV, p. 212.

(4) Pline, V, 51 (à propos du Nil) : « ut Iuba rex potuit exquirere ». *Id.*, VI, 203 (à propos des Canaries) : « Iuba de Fortunatis ita inquisivit».

(5) Ce nom paraît être altéré.

(6) Voir Gsell, *Hérodote*, p. 211-3, 217-221.

(7) Ammien Marcellin, XXII, 15,8 : « Rex Iuba Punicorum confisus textu librorum, etc. ». Solin (XXXII, 2) mentionne aussi les « Punici bri » consultés à ce sujet par Juba. Voir Gsell, *l. c.*, p. 214-5.

vers le Sahara (1). Il n'importait guère que ces rivières disparussent dans les sables, car on admettait volontiers qu'elles coulaient tantôt en surface, tantôt sous le sol : hypothèse fort commode pour relier des cours d'eau que le vulgaire eût pu croire indépendants les uns des autres.

Juba estima cela fort raisonnable et envoya des gens pour vérifier et préciser les assertions des livres puniques. Il eut tout lieu d'être satisfait des résultats, et il les fit connaître dans un de ses ouvrages, d'où Pline l'Ancien, les a extraits (2). « D'après l'enquête qu'a pu faire Juba, le Nil prend sa source dans une montagne de la Maurétanie inférieure [c'est-à-dire du Maroc], non loin de l'Océan. Il forme aussitôt un lac, appelé *Nilides* (3). Les poissons qu'on y trouve sont des alabètes, des coracins, des silures. Un crocodile en a été rapporté pour servir de preuve, et Juba l'a consacré dans le temple d'Isis à Césarée, où il se voit encore aujourd'hui. En outre, on a observé que la crue du Nil correspond à une abondance excessive de neiges et de pluies en Maurétanie. Sorti de ce lac, le fleuve s'indigne de couler dans une région sablonneuse et aride ; il se cache sur un espace de quel-

(1) Qu'il y ait eu vraiment des crocodiles dans ces rivières, c'est ce dont on ne saurait douter. De nos jours encore, des crocodiles ont été rencontrés en plein Sahara : voir Gsell, *Hist.*, I, p. 66-67; E-F. Gautier, *Le Sahara*, p. 72, 74, 97-98, 126.

(2) V, 51-53. Pline ne cite pas Juba textuellement. Il est évident qu'il ne lui a pas emprunté le passage où il dit que le crocodile placé par le roi dans l'*Iseum* de Cæsarea y est encore, ni la mention de la *Caesariensis Mauretania*, une des deux provinces créées par l'empereur Claude. Mais je ne vois pas pourquoi Pline aurait dû chercher ces indications dans un auteur intermédiaire. On peut fort bien supposer que cet amiral navigua jusqu'à Césarée et y contempla le crocodile (animal qui vit fort vieux).

(3) Le nom indigène de ce lac avait sans doute quelque vague ressemblance avec le nom du Nil : excellent argument en faveur de la thèse soutenue par Juba et ses devanciers.

ques jours de marche. Puis, s'élançant d'un autre lac plus grand, situé dans le pays des Masæsyles, en Maurétanie Césarienne, il regarde, en quelque sorte, les sociétés humaines ; les mêmes animaux prouvent que c'est bien le même fleuve. Absorbé une seconde fois par les sables, il disparaît encore dans des déserts de vingt journées de marche, jusqu'aux Ethiopiens voisins de cette contrée. Là, sentant de nouveau la présence de l'homme, il jaillit, — cela est du moins vraisemblable, — d'une source que l'on appelle *Nigris* (1). Il sépare ensuite l'Afrique de l'Ethiopie. Ses rives sont habitées, sinon par des peuples, du moins par des bêtes sauvages, par de grands animaux, et son humidité crée des forêts. Puis il traverse par le milieu le pays des Ethiopiens, sous le nom d'*Astapus*, etc. »

C'est aussi Pline (2) qui nous a transmis les résultats de l'enquête sur les Canaries. Cet archipel, qui partageait avec Madère et Porto-Santo les noms d'« îles des Bienheureux », d'« îles Fortunées » (3), les envoyés de Juba n'eurent pas à le découvrir. Il avait sans doute été visité par des Phéniciens (4) ; les courtes indications de Pomponius Méla (5) viennent de je ne sais où, mais non pas du roi de Maurétanie ; un géographe, Statius Sebosus, qui

(1) Pline, v, 52 : « fonte... illo quem Nigrum vocavere ». Je crois qu'il faut corriger *Nigrim*. Conf. Pline, VIII, 77 : « fons... Nigris, ut plerique existimavere, Nili caput » ; v, 30 : « ... ad flumen Nigrim qui Africam ab Aethiopia dirimit » ; voir encore v, 44. Il s'agit probablement de l'oued Djedi, qui s'étend de la région de Laghouat à celle de Biskra : voir Gsell, *Hist.*, I, p. 297. Mais le chiffre de vingt journées de marche entre le second lac et la source de l'oued Djedi serait bien trop fort. Ce chiffre peut être altéré.

(2) VI, 203-5.

(3) Νῆσοι Μακάρων, *Fortunatae insulae*. Conf. Gsell, *Hist.*, I, p. 523, n. 1.

(4) Voir Gsell, *ibid.*, p. 519-520.

(5) III, 102.

écrivait soit au temps d'Auguste, comme Juba, soit un peu plus tôt ou un peu plus tard, donnait sur l'archipel des renseignements empruntés à des marins de Gadès (1).

L'expédition organisée par le roi partit des îles Purpuraires, c'est-à-dire de Mogador, et suivit une route qui ne dut être adoptée qu'après des tâtonnements, car elle atteste une réelle connaissance des courants et du régime des vents dans cette partie de l'Océan. « Les îles Fortunées, écrit Pline d'après Juba, sont situées au midi un peu vers l'Ouest des *Purpurariae*, à une distance de 625 milles, de telle sorte qu'on navigue pendant 250 milles vers l'Ouest, puis pendant 375 vers l'Est. » Vidal de la Blache (2) a montré que cet itinéraire, en apparence singulier, était parfaitement justifié. Si l'on voulait aller de Mogador aux Canaries en droite ligne, on était pris dans un courant qui portait du large vers l'Est, donc vers la côte. Il valait mieux s'y soustraire, ce qu'on faisait en se dirigeant vers l'Ouest, sur 250 milles. « Une fois cet espace traversé, les navires se trouvaient dans la zone des forts courants du Nord au Sud, produits par les vents alizés. Et ils pouvaient alors, sur la foi de ces courants, gouverner vers l'Est, certains de dériver assez sensiblement au Sud pour atteindre les Canaries (3). » Le chiffre de 375 milles, indiqué pour cette seconde partie de la traversée, est trop élevé : il faut peut-être corriger 275 (4).

Pline poursuit sa citation de Juba, en conservant le nom grec que le roi avait indiqué pour la première île,

(1) Pline, VI, 202.

(2) Dans les *Mélanges Perrot*, p. 328.

(3) Vidal de la Blache, *l. c.*

(4) Et, naturellement, corriger le total en conséquence.

mais en traduisant en latin les noms des autres (1). « La première île s'appelle *Ombrios* [l'île des Pluies] ; elle ne renferme aucune trace d'édifices. Elle a un étang dans ses montagnes et des arbres semblables à la férule ; on extrait une eau amère de ceux qui sont noirs, une eau agréable à boire de ceux qui sont moins foncés. Une autre île s'appelle *Iunonia* [l'île de Junon] ; on n'y voit qu'une cellule, construite en pierres. Dans le voisinage, est une île de même nom, plus petite. Puis *Capraria* [l'île des Chèvres], pleine de grands lézards. En vue de ces îles est *Ninguaria*, à laquelle ses neiges perpétuelles ont fait donner ce nom, et qui est couverte de brouillards. L'île la plus proche de celle-ci est *Canaria*, ainsi nommée à cause des chiens, d'une taille énorme, qui s'y rencontrent en grand nombre ; on en ramena deux à Juba. Des vestiges d'édifices y apparaissent. Toutes ces îles sont pleines de fruits et d'oiseaux de diverses espèces ; dans la dernière, on trouve quantité de palmiers à dattes et de pommes de pins. Il y a aussi du miel en abondance et, dans les rivières, du papyrus et des silures. L'air est infecté par la putréfaction des animaux que la mer rejette continuellement sur les côtes. »

Ombrios (appelée ailleurs *Pluvialia*) est l'île qui se nomme aujourd'hui Lanzarote. Peut-être les deux *Iunonia* doivent-elles être cherchées dans les Isletas (2). *Capraria* est Fuerteventura. *Ninguaria* répond à Ténérife, à environ 200 kilomètres de Fuerteventura, la grande Canarie (*Canaria*) se trouvant dans l'intervalle. Les îles occidentales de l'archipel, Palma, Gomera et Hierro, ne

(1) L'hypothèse d'un auteur intermédiaire ne me paraît pas plus nécessaire ici que pour le passage sur la source du Nil.

(2) Conf. Gsell, *Hist.*, I, p. 520, n. 1.

furent pas visitées par les envoyés de Juba, et elles paraissent être restées inconnues dans l'antiquité.

On voit que les renseignements recueillis par l'expédition furent de valeur fort médiocre, incomplets, partiellement inexacts, puérils. Le roi de Maurétanie disposait pourtant de moyens qui lui eussent permis de rendre de meilleurs services à la science.

Surtout il eût été glorieux pour lui d'apporter une réponse définitive à ce problème devant lequel les anciens demeuraient perplexes : pouvait-on faire par mer le tour de l'Afrique ?

Peu de temps auparavant, Cornélius Népos avait cru faussement, sur la foi d'un écrit, authentique ou apocryphe, d'Eudoxe de Cyzique (1), que celui-ci était parvenu, vers la fin du second siècle avant notre ère, à contourner le continent, en partant de la mer Rouge, pour arriver à Gadès. Népos avait mis en cours, d'après ce roman, d'effroyables inepties, auxquelles se mêlaient des emprunts, plus ou moins déformés, au *Périple* d'Hannon (2). Juba crut, lui aussi, que la circumnavigation de l'Afrique était possible, mais il ne jugea pas nécessaire d'employer sa marine à en faire la preuve. Au temps où il composait son traité sur l'Arabie, on lui affirma que des épaves de navires espagnols avaient été trouvées dans la mer Rouge (3) : c'était là un argument décisif, qui, avant lui, avait entraîné la conviction d'Eudoxe (4). Et

(1) Aventurier dont l'histoire vraie est racontée par Strabon (II, 3, 4), d'après Posidonius.

(2) Voir Pomponius Méla, III, 90-95, 99 ; Pline, II, 169 ; VI, 187-8, 197, 199, 200. Ce sont des emprunts à Cornélius Népos.

(3) Pline, II, 168 : « res gerente C. Caesare, etc... ». Cette indication vient sans doute de l'ouvrage sur l'Arabie, que Juba écrivit à l'intention de C. César et dont nous parlerons plus loin.

(4) Strabon, *l. c.*

puis, Hannon ne disait-il pas qu'il s'était avancé jusqu'à la Corne du Sud (Νότου Κέρας dans la traduction grecque de sa relation) ? Le Carthaginois appelait ainsi une baie qui s'ouvre probablement sur la côte du Gabon (1). Mais le même nom avait été donné par des Grecs au cap Guardafui (2), à partir duquel la côte orientale d'Afrique court vers le Sud. Confondant sans doute baie et cap, Juba se persuada qu'Hannon était parvenu jusqu'en face de l'Arabie (3), jusqu'au cap que, sous le nom de promontoire Mossylique, le roi indiquait comme étant la limite de l'Océan Atlantique (4). Par delà ce cap, s'étendaient des parages connus des marins égyptiens. Aux yeux de Juba, le problème était donc résolu ; point n'était besoin de vérifier une chose certaine.

Le long du continent, ses vaisseaux ne semblent guère avoir dépassé Mogador, puisque, pour atteindre les Canaries, ils prirent le large. Les colonies fondées plus au Sud par Hannon avaient été détruites (5). Des pêcheurs de Gadès (6), parfois des marchands audacieux (7) s'avançaient peut-être encore jusqu'à l'embouchure de l'oued Draa, et même plus loin, jusqu'en face des Canaries, et l'on avait des notions vagues sur cette partie du

(1) Voir Gsell, *Hist.*, I, p. 501.

(2) *Ibid.*, p. 514.

(3) Pline, II, 169 : « Hanno..... circumvectus a Gadibus ad finem Arabiae... ». Cela vient probablement de Juba, auquel on peut rapporter la phrase qui précède, sur des découvertes faites dans la mer Rouge au temps de C. César : *v. supra*, p. 177, n. 3.

(4) Pline, VI, 175 : « A Mossylico promunturio Atlanticum mare incipere vult Iuba, praeter Mauretanias suas Gadis usque navigandum coro. »

(5) Voir Gsell, *l. c.*, II, p. 180, n. 1 ; V, p. 250.

(6) Strabon, II, 3, 4 (vers la fin du second siècle avant notre ère).

(7) Strabon, III, 4, 3 ; Pline, II, 169 (mentions de voyages commerciaux accomplis par des gens de Gadès à la fin du second siècle).

littoral. Au delà, c'était l'inconnu : des noms empruntés au *Périple* d'Hannon masquaient mal une ignorance profonde.

La carte qu'Agrippa fit dresser à l'époque de Juba, et pour laquelle ce dernier aurait pu fournir des renseignements, n'indiquait pas de ports après le *portus Rhysaddir* (1), qui paraît devoir être identifié avec Mogador (2) ; plus au Sud, elle donnait les noms de plusieurs fleuves (entre autres, du *Darat*, oued Draa), d'un promontoire, de diverses peuplades, le tout placé presque au hasard, pour finir par deux noms empruntés, selon l'usage, au Périple d'Hannon. Au second siècle de notre ère, les renseignements précis de Ptolémée s'arrêtent également à la région de Mogador ; plus loin, il commet les erreurs les plus grossières, soit par ignorance, soit par une répétition erronée de noms qui se rapportent à des lieux plus septentrionaux, soit par désir de placer quelque part des noms que le *Périple* carthaginois avait transmis à la postérité (3).

Pas plus sur les côtes de l'Océan qu'à l'intérieur du continent, Juba n'avait arraché à l'Afrique ses secrets. Les rois de Perse, Alexandre et ses successeurs firent plus pour le progrès des connaissances géographiques que ce savant couronné, dont la bibliothèque avait trop peu de fenêtres sur le dehors.

(1) *Apud* Pline, V, 9-10 (ce passage est emprunté à la carte d'Agrippa : voir Gsell, *Hist.*, III, p. 391, n. 6).

(2) Voir Gsell, *ibid.*, II, p. 178. La largeur indiquée par la carte d'Agrippa pour la Maurétanie-Gétulie, 467 milles, nous amène à peu près à Mogador.

(3) Conf. C. Th. Fischer, *De Hannonis Periplo*, p. 72 et suiv.

II

Juba ne se contenta pas de lire beaucoup, pour le plaisir égoïste d'apprendre. Il voulut faire part de sa science ; il ambitionna la renommée littéraire. Il y avait à cette époque, chez les Grecs et chez les Latins, des écrivains d'une puissance de travail et d'une fécondité prodigieuses : les uns consacrant le meilleur de leur vie à quelque œuvre colossale, comme l'historien Tite-Live et le compilateur Diodore de Sicile ; les autres composant une foule d'ouvrages sur les sujets les plus variés : tels Alexandre de Milet, dit le Polyhistor, « celui qui sait beaucoup » ; Didyme d'Alexandrie, surnommé Chalkentéros, « l'homme à l'estomac d'airain », auteur de plus de 3.500 traités (1) ; le Romain Varron, qui, à une érudition formidable, sut allier quelque réflexion. Juba tint à honneur d'être leur émule (2).

Nous connaissons par leur titre neuf de ses ouvrages (3) ; il en avait certainement publié beaucoup plus (4). Tous étaient en langue grecque (5). Aucun ne nous est parvenu, mais, grâce à des citations plus ou moins textuelles,

(1) Si l'on en croit Suidas (*s. v.* Ἰόβας), ce Didyme aurait eu des polémiques avec Juba.

(2) Sur Juba écrivain, on peut consulter H. Peter, *Ueber den Werth der historischen Schriftstellerei von Kœnig Juba II von Mauretanien* (Meissen, 1879) et Susemihl, *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*, II (1892), p. 402-414.

(3) Des *Physiologica*, mentionnées par Fulgence (*Mythol.*, II, 1, 72, p. 40 de l'édition Helm : « sicut Iuba in Fisiologis [*sic*] refert »), paraissent être apocryphes : Susemihl, *l. c.*, p. 412, n. 360. Il ne faut pas confondre le roi Juba avec un métricien de même nom, qui écrivit en latin vers la fin du IIe siècle de notre ère, ou plus tard encore.

(4) « Il écrivit un très grand nombre d'ouvrages », dit Suidas (*l. c.*).

(5) Plutarque range Juba parmi les écrivains grecs (*César*, 55 ; *Compar. de Pélopidas et de Marcellus*, 1).

éparses dans divers auteurs, Pline, Plutarque, Athénée, etc., nous en avons d'assez nombreux fragments (1). La plupart sont, il est vrai, très courts, et, quand la référence précise manque, il n'est pas toujours aisé de deviner de quel traité ils ont été tirés : par exemple, une description des oiseaux de Diomède, ou cataractes, hôtes d'une île du littoral apulien (2) ; un long et insipide éloge de la cuisine, que Juba avait copié dans une comédie d'un Athénion, les *Samothraces* (3). Au recueil qui a été fait de ces épaves, on peut joindre des textes où l'emprunt à Juba n'est pas expressément indiqué, mais qui sont étroitement apparentés à d'autres, où il l'est (4).

Le traité dont la perte nous cause le plus de regrets est celui que le roi avait intitulé *Libyca* (5) : on se plaît à croire, en effet, que, sur son pays natal, il avait su dire des choses intéressantes et neuves. Nous ignorons quand il le composa, car il ne me paraît nullement certain qu'il y ait mentionné, comme d'aucuns l'ont cru, des jeux célébrés à Rome par Germanicus, en l'an 6 de notre ère (6).

Les *Libyca* avaient au moins trois livres (7) et conte-

(1) Réunis dans *Fragmenta historicorum Graecorum* de Müller, III, p. 465-484 (recueil que je citerai en indiquant seulement le numéro donné au fragment par Müller ; p. ex. : Fr. 84).

(2) Fr. 68 *a* (citation de Pline, X, 126-7).

(3) Fr. 82 (Athénée).

(4) P. ex., divers passages de Pline, Plutarque, Elien, sur les éléphants. Et aussi des textes dont la teneur même révèle l'origine : p. ex., une anecdote à propos de Numides, compagnons de guerre de Marius en Afrique (Athénée, V, 64, p. 221). En somme, le recueil de Müller est à refaire.

(5) Λιβυκά : voir Fr. 23 (Pseudo-Plutarque). Athénée (III, 25, p. 83, c) parle des « écrits sur la Libye », des « livres libyques » de Juba.

(6) Des passages de Pline l'Ancien (VIII, 4-5) et d'Elien (*Nat. anim.*, II, 11), qu'on a allégués à ce sujet, peuvent avoir une autre origine que les *Libyca* de Juba.

(7) Fr. 23.

naient, semble-t-il, des matières fort diverses : géographie, histoire naturelle, mythologie, etc. Juba y faisait usage du *Périple* d'Hannon (1) : d'où l'on peut conclure qu'il décrivait les côtes du continent. Un passage de Pline (2) permet de supposer qu'il décrivait aussi les montagnes de l'Atlas. C'est sans doute dans ce traité qu'il avait inséré les résultats des enquêtes sur le Nil et sur les Canaries ; qu'il mentionnait les teintureries créées par son ordre aux îles Purpuraires (3).

Nous pouvons également rapporter aux *Libyca* les nombreux fragments relatifs aux éléphants, qui abondaient alors en Maurétanie. Entre autres choses, le roi expliquait pourquoi leurs défenses sont des cornes, et non pas des dents (4), dissertait sur leur cri (5), citait des exemples de leur longévité (6). Il indiquait comment on s'y prenait en Afrique pour les capturer (7), pour découvrir les défenses caduques qu'ils avaient soin d'enfouir (8). Il vantait longuement, avec preuves à l'appui, leurs qualités et leurs vertus : mémoire infaillible (9) ; intelligence merveilleuse, qui leur permet de s'appliquer des remèdes appropriés lorsqu'ils sont blessés (10), de tirer leurs compagnons des fosses où ceux-ci ont eu la malechance de tomber (11) ;

(1) Athénée, *l. c.*

(2) V, 16.

(3) Pline, VI, 201.

(4) Fr. 35 (Pline, VIII, 7), 34 (Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 13). Conf. Pausanias, V, 12, 3.

(5) Fr. 37 (Pollux).

(6) Fr 30 (Elien), 34 (Philostrate).

(7) Fr. 32 (Plutarque). Pline, VIII, 24-25.

(8) Elien, *Nat. anim.*, XIV, 5.

(9) Fr. 31 (Pline, VIII, 15).

(10) Fr. 34 (Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 16). Pline, VIII, 28. Plutarque, *Soll. anim.*, XX, 7. Elien, II, 18 ; VII, 45.

(11) Fr. 32 (Plutarque), 33 (*id.*). Pline, VIII, 24. Elien, *l. c.*, VI, 61.

sentiment très vif de l'honneur et de la justice, au point de refuser d'exécuter des sentences iniques (1) ; tendre affection pour certaines femmes (2) ; pudeur délicate (3) ; piété envers les dieux, auxquels ils rendent un véritable culte (4). Après les éléphants, les lions. Juba narrait des anecdotes prouvant qu'ils n'oublient jamais le mal qu'on leur a fait, et que, même longtemps après, ils s'en vengent, quand ils en ont l'occasion (5), mais qu'ils se laissent toucher par des supplications de femmes inoffensives (6). C'est probablement aussi dans les *Libyca* qu'il parlait d'autres animaux, habitant son royaume : panthères, ânes sauvages, antilopes gnous (7), etc. ; des histoires extraordinaires qu'on trouve sur eux dans Elien (8) et Athénée (9) portent la marque de Juba.

La botanique, une de ses études favorites, devait occuper dans ce livre une large place. Nous savons par Athénée (10) qu'il y était question du citron. C'était Héraclès, — l'ancêtre du roi, — qui l'avait fait connaître aux Grecs, car les fameuses pommes d'or, rapportées du jardin des Hespérides, étaient tout simplement des fruits du citronnier.

Juba racontait, non seulement le départ du héros, chargé de cette précieuse conquête, mais encore (peut-

(1) Fr. 31 (Pline, VIII, 15).

(2) Fr. 31 (Pline, VIII, 13-14). Plutarque, *Soll. anim.*, XVIII, 2.

(3) Pline, VIII, 13. Elien, *l. c.*, VIII, 17.

(4) Fr. 32 (Plutarque). Pline, VIII, 2. Elien, *l. c.*, IV, 10, et VII, 44.

(5) Fr. 36 (Elien). Conf. Pline, VIII, 51.

(6) Solin, XXVII, 16. Voir aussi Pline, VIII, 48.

(7) C'est l'animal dit *catoblepon* (voir Gsell, *Hist.*, I, p. 123-4). Mêmes légendes sur lui dans d'autres auteurs, qui l'appellent *catoblepas* et ne paraissent pas se rattacher à Juba (*ibid.*, p. 124).

(8) *Nat. anim.*, V, 54 ; VII, 5 ; XIII, 10 ; XIV, 10 ; etc.

(9) V, 64, p. 221.

(10) Fr. 24.

être dans les *Libyca*) sa venue avec une armée grecque, qui était restée en Maurétanie. Il disait surtout, pour des raisons de famille, comment Hercule avait accordé ses faveurs à la veuve d'Antée, roi de Tanger (1). Une citation tirée certainement des *Libyca* concerne Diomède (2). Jeté par la tempête en Libye à son retour de Troie, il était tombé aux mains d'un roi du pays, Lycos. Celui-ci s'apprêtait à le sacrifier à son père Arès. Mais la fille de Lycos, Callirrhoé, s'étant éprise du naufragé, réussit à le sauver. L'ingrat partit, sans se soucier de sa bienfaitrice, qui se pendit de désespoir. On voit que cette infortunée princesse, africaine, mais philhellène, portait un nom grec, comme le roi son père et le dieu son grand-père. Tout bien considéré, nous pouvons nous consoler d'avoir perdu les *Libyca*.

Un lexicographe, Etienne de Byzance, nous fait connaître une autre œuvre de Juba, qu'il indique sous deux titres, *Histoire romaine* (3) et *Archéologie romaine* (4). Ses très courtes citations (5) sont empruntées au livre premier et au livre second. Dans l'un, étaient mentionnés les habitants primitifs de l'Italie, le roi Latinus, Lavinium et Enée, Ostie ; dans l'autre, qui était peut-être le dernier (6), la ville de Numance, évidemment à propos des guerres d'Espagne du deuxième siècle avant J.-C. Cette *Histoire* devait donc être brève, si elle consistait en un

(1) Fr. 19 (Plutarque).
(2) Fr. 23 (Pseudo-Plutarque).
(3) Ῥωμαικὴ ἱστορία.
(4) Ῥωμαικὴ ἀρχαιολογία.
(5) Fr. 1-3, 15. Le fragment 16, relatif à une ville d'Espagne, est sans doute aussi une citation du même ouvrage.
(6) Au fragment 3, le meilleur manuscrit d'Etienne de Byzance (s. v. Ὦστία) porte : Ἰόβας ἐν προτέρῳ [et non πρώτῳ] Ῥωμαικῆς ἱστορίας.

récit suivi des événements. Mais on peut se demander si ce n'était pas une série de recherches, qui auraient porté sur des questions particulières et qui n'auraient pas été disposées dans un ordre chronologique. D'autres citations, dont l'origine exacte n'est pas marquée, ont été attribuées au même ouvrage, quoique cela ne soit nullement certain : sur l'enlèvement des Sabines, qui étaient au nombre de 683, ni plus, ni moins (1) ; sur la condamnation de Tarpéius par Romulus (2) ; sur Marcellus qui, selon Juba, avait vaincu plusieurs fois Hannibal en Italie, ce que d'autres niaient (3) ; sur un épisode de la campagne de Sylla en Grèce, l'an 86 avant notre ère (4).

Le traité intitulé *Similitudes* (5) était très étendu : il avait au moins quinze livres (6). On n'en a que deux citations dont la source soit expressément indiquée. L'une (7) donne le nom d'une espèce de manteau. L'autre (8) constate que le mot grec τραπεζοκόμος équivaut au mot latin *structor* (il s'agit d'un homme chargé de dresser la table), et, à propos du terme presque synonyme τραπεζοποιός, allègue trois vers d'une pièce de théâtre, le *Festin* (Πότος), œuvre d'un Alexandre. Ce passage et le titre même du traité montrent que Juba y comparait des choses grecques et des choses romaines. Avant lui, Varron, imitant l'exemple de Callimaque, avait publié, sous le titre *Artia* (= Αἴτια), des recherches où il étudiait les raisons de diverses institutions et coutumes. Plutarque

(1) Fr. 4 (Plutarque).
(2) Fr. 6 (*id.*).
(3) Fr. 17 (*id.*).
(4) Fr. 18 (*id.*).
(5) Ὁμοιότητες.
(6) Fr. 85 (Hésychius).
(7) *Ibid.*
(8) Fr. 84 (Athénée).

devait en faire autant dans ses *Questions grecques* et ses *Questions romaines* (Αἴτια Ἑλληνικά, Ῥωμαϊκά) et recourir souvent à Juba dans ce dernier recueil. Les *Similitudes* appartenaient au même genre de littérature. L'auteur y examinait des usages romains dans la vie publique et dans la vie privée ; il en démontrait d'ordinaire l'origine hellénique. Nous avons dit (1) avec quelle facilité il retrouvait dans le latin des mots grecs. C'est sans doute des *Similitudes* que viennent des citations relatives aux termes *Talassio* (cri qu'on poussait dans les mariages) (2), *laena* (manteau des rois), *camillus* (jeune servant dans les sacrifices) (3), *ancilia* (boucliers des Saliens) (4), *februarius* (mois de février) (5). Tout cela, affirmait Juba, était du grec. Au même ouvrage peuvent être attribuées des questions telles que celles-ci : Pourquoi offrait-on à Diane dans son temple de l'Aventin, des cornes de bœuf, tandis que, dans ses autres sanctuaires, on lui offrait des cornes de cerf (6) ? Pourquoi les mois ont-ils été divisés en trois parties, commençant aux calendes, aux nones et aux ides (7) ? Pourquoi Hercule et les Muses avaient-ils un autel commun (8) ? Pourquoi les *Quirinalia* étaient-elles appelées la fête des imbéciles (*stultorum feriae*) (9) ?

Un écrit sur les Assyriens (10), extrait des *Babyloniaca* que Bérose avait publiées au début du IIIe siècle, compre-

(1) P. 170.
(2) Fr. 5 (Plutarque).
(3) Fr. 7 (*id.*).
(4) Fr. 8 (*id.*).
(5) Fr. 9 (Athénée).
(6) Fr. 12 (Plutarque).
(7) Fr. 10 (*id.*).
(8) Fr. 13 (*id.*).
(9) Fr. 11 (*id.*).
(10) Περὶ Ἀσσυρίων : Fr. 21.

nait deux livres (1). C'est là, très vraisemblablement, qu'on apprenait à quels excès la reine Sémiramis fut entraînée par son affection pour un cheval (2). On y trouvait aussi des récits plus graves : par exemple, l'exposé des campagnes de Nabuchodonosor contre les Phéniciens et les Juifs (3).

Les *Arabica* (4) furent dédiées à Gaïus César (5), fils adoptif d'Auguste. Ce jeune homme avait été chargé de régler les affaires d'Orient. Il fallait qu'il connût les pays qui devaient être les théâtres de ses exploits. Un géographe, Isidore de Charax, reçut l'ordre de décrire la Parthie (6). C'est peut-être aussi à cette occasion qu'Archélaüs, roi de Cappadoce et futur beau-père de Juba, composa un traité sur les contrées conquises par Alexandre (7). Juba prit pour lui l'Arabie, à laquelle il consacra un gros ouvrage (8), d'autant plus gros que, dans son zèle, il s'annexa des pays plus ou moins voisins : il décrivait les côtes qui s'étendent depuis l'Inde jusqu'au fond du golfe Persique (9) et celles qui bordent à l'Ouest la mer Rouge (10) ; il s'avançait même jusqu'en Inde (11), jusque dans l'Ethiopie, au Sud de l'Egypte, et suivait le cours du Nil de Méroé à Syène (12).

(1) Fr. 21 (Tatien, *Or. ad Graecos*, 36, p. 33 de l'édition Schwartz).
(2) F. 22 (Pline, VIII, 155).
(3) Fr. 21 (Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I, 21, 122, p. 76-77 de l'édition Stæhlin).
(4) Pline, IX, 115 : « Iuba tradit Arabicis ».
(5) Pline, VI, 141 ; XII, 56 ; XXXII, 10.
(6) Pline, VI, 141, où, au lieu de *Dionysium*, il faut lire *Isidorum* : voir Detlefsen, t. VI, p. 39 de son édition de Pline.
(7) Diogène Laërce, II, 17.
(8) « Volumina » : Pline, VI, 141 ; XII, 56 ; XXXII, 10.
(9) Fr 39 et 44 (Pline, VI, 96-100, 124, 139).
(10) Fr. 41, 42 (Pline, VI, 165-170, 175, 176).
(11) Fr. 39 *a* (Solin, LII, 19).
(12) Fr. 42, 47, 48, 65 (Pline, VI, 177, 179 ; VIII, 35 ; XXXI, 18 ; XXXVII, 114).

Ce traité était surtout géographique, mais, comme les *Libyca*, il contenait beaucoup d'autres choses : de l'ethnographie, avec des remarques et des dissertations sur les origines, mœurs et coutumes des divers peuples (1) ; de la zoologie, serpents de l'Ethiopie (2), fourmis de l'Inde (3), coquilles qui fournissent les perles et la nacre (4), moules gigantesques (5), etc., voire même animaux fabuleux, comme la mantichore, qui imite la parole humaine (6) ; de la botanique, cotonniers (7), arbousiers (8), dattiers (9), arbres sur lesquels on recueille la myrrhe (10) et l'encens (11), herbe capable de ressusciter les morts (12), arbrisseaux qui poussent en mer (13) ; de la minéralogie, ocre (14), minium (15), sandaraque (16), pierre diaphane comme le verre (17), topazes, émeraudes et autres pierres précieuses (18). Le tout agrémenté de détails curieux, de renseignements historiques, de termes tirés de langues barbares.

Le médecin du roi, Euphorbe, avait trouvé (19), en herborisant dans l'Atlas, une plante pourvue de vertus

(1) Fr. 39 *a* (Solin, *l. c.*), 42 (Pline, VI, 176, 177), 52 (Pline, XII, 80).
(2) Fr. 47, 48 (Pline, VIII, 35 ; XXXI, 18).
(3) Elien, *Nat. anim.*, XVI, 15.
(4) Fr. 66 (Elien), 67 (Pline, IX, 115).
(5) Fr. 46 (Pline, XXXII, 10).
(6) Fr. 49 (Pline, VIII, 107).
(7) Fr. 58 (Pline, XII, 39).
(8) Fr. 55 (Pline, XV, 99).
(9) Fr. 53 (Pline, XIII, 34).
(10) Fr. 50 (Pline, XII, 67).
(11) Fr. 51 (Pline, XII, 56).
(12) Fr. 57 (Pline, XXV, 14).
(13) Fr. 56 (Pline, XIII, 142).
(14) Fr. 60 (Pline, XXXV, 39).
(15) Fr. 59 (Pline, XXXIII, 118).
(16) Fr. 60 (Pline).
(17) Fr. 61 (Pline, XXXVI, 163).
(18) Fr. 62-65 (Pline, XXXVII, 24, 69, 78, 108, 114).
(19) Pline, V, 16. Ailleurs (XXV, 77), il attribue la découverte au roi lui-même. Dioscoride (III, 82, édit. Wellmann, II, p. 98) dit que l'euphorbe fut trouvée au temps de Juba, dans le pays des Autololes.

admirables. Le suc qu'elle contenait éclaircissait la vue, rendait inoffensifs le venin des serpents et les autres poisons, etc. Dans son enthousiasme, Juba donna à cette plante le nom d'euphorbe (εὐφόρβιον), qu'elle a gardé, et il lui consacra un petit traité (1). Il décrivait plante et suc, expliquait comment on recueillait à distance le suc, si fort qu'il eût été dangereux de trop s'approcher ; il dénonçait des falsifications dont des Gétules se rendaient coupables, en le mélangeant avec du lait de chèvre ; il énumérait les bienfaits qu'on en pouvait attendre (2).

Nous ne savons à peu près rien d'un traité *Sur la peinture*, ou *Sur les peintres* (3), qui avait au moins huit livres (4) : comme de juste, les illustres artistes Polygnote et Parrhasius y figuraient en bonne place (5). Parmi les citations d'une *Histoire du théâtre* (6), nous en avons une qui a été empruntée au dix-septième livre (7) : c'était donc une œuvre de longueur respectable. Les fragments conservés se rapportent à des instruments de musique, inventés dans différents pays (8), à des danses grecques ou barbares (9), à la manière dont il convient de répartir les rôles entre les acteurs (10).

(1) Pline, V, 16 ; XXV, 78. Galien (*Opera*, édit. Kühn, XIII, p. 271 : il qualifie cet ouvrage de petit livre).
(2) Fr. 27 (Pline, XXV, 77-79). Voir aussi Fr. 26 (Pline, V, 16).
(3) Περὶ γραφικῆς : Fr. 70 (Sopatros, cité par Photius), 71 (Harpocration). Περὶ ζωγράφων : Fr. 72 (Harpocration). C'est sans doute le même ouvrage.
(4) Fr. 72.
(5) Fr. 71 et 72.
(6) Θεατρικὴ ἱστορία : Fr. 73 (Athénée), 75 (Sopatros, cité par Photius), 76 (scolie à Aristophane), 81 (scolie à Démosthène). Θεατρικά : Fr. 74 (Hésychius).
(7) Fr. 75.
(8) Fr. 73, 77, 79, 80 (Athénée), 78 (collection de proverbes).
(9) Fr. 74, 76.
(10) Fr. 81 (scolie à Démosthène). Oubliant sa propre majesté, Juba reléguait les rois dans les rôles de troisième ordre.

Enfin, un traité *Sur la corruption du langage* (1) comptait deux livres au moins. On n'en possède qu'une seule citation certaine : elle se rapporte à un mot grec qui désignait un jeu obscène (2). Peut-être est-il permis d'y joindre un autre fragment (3), qui explique pourquoi Cléopâtre (la belle-mère du roi) appelait « poterie (κέραμος) d'or et d'argent » la vaisselle précieuse : avec les progrès du luxe, celle-ci avait remplacé la vaisselle d'argile, sans pourtant prendre un autre nom. Juba semble donc avoir examiné dans cet ouvrage les altérations que subit le sens des mots.

Nous voilà à la fin de cette liste, longue, quoique fort incomplète : liste quelque peu déconcertante dans sa variété. Nous devons maintenant nous demander ce qu'il faut penser de la science du royal touche-à-tout.

Avouons franchement qu'elle n'était pas d'une qualité très haute. Ces doctes traités paraissent avoir été surtout des compilations hâtives, où le travail des copistes préparait largement celui de l'auteur. Il est vrai que, réduits à de misérables bribes de l'œuvre de Juba et ne connaissant pas davantage les écrits qu'il a pu consulter, nous sommes d'ordinaire incapables d'apprécier l'emploi qu'il a fait de ses devanciers et ce qu'il a ajouté à ses sources (4). Il est certain cependant que, pour l'histoire des Assyriens, il avait puisé tout son savoir dans Bérose : lui-même le

(1) Περὶ φθορᾶς λέξεως : Fr. 86 (Photius et Suidas).

(2) *Ibid.*

(3) Fr. 20 (Athénée).

(4) C'est ainsi que, pour ce qui concerne la musique, E. Rhode soutient que Juba s'est beaucoup servi de Tryphon d'Alexandrie ; C. A. Bapp estime, au contraire, que Tryphon a copié Juba ; d'autres les croient mutuellement indépendants. Etc. On perd son temps à s'acharner sur des questions insolubles.

déclarait (1). Dans les *Arabica*, il s'était servi d'un certain nombre de compagnons et d'historiens d'Alexandre (2), surtout du pilote Onésicrite (3) et de l'amiral Néarque (4). Pour les origines de Rome, plusieurs de ses fragments concordent exactement avec des passages de Denys d'Halicarnasse (5), dont l'*Archéologie romaine* fut publiée en 7 avant J.-C. : il avait donc copié cet auteur, à moins que tous deux n'en aient copié un troisième. Des citations qui concernent les institutions romaines et qui doivent provenir des *Similitudes*, attestent l'emploi de Varron (6), avec des additions ou corrections empruntées à une source différente, Denys d'Halicarnasse ou quelque autre (7). On a supposé que, dans son *Histoire romaine*, Juba s'était beaucoup servi de Tite-Live et, pour la fin de la République, d'Asinius Pollion : ce sont là de vaines hypothèses. Mais il est certain qu'il avait consulté un autre historien latin de son temps, Sulpicius Galba : il le mentionnait à propos de Romulus (8).

Il savait assurément beaucoup et il en donnait d'abondantes preuves. Par malheur, son érudition était très supérieure à son jugement. Il semble avoir été incapable

(1) Fr. 21 (Tatien et Clément d'Alexandrie).

(2) Des listes de ces écrivains qui figurent dans le répertoire des sources de Pline (aux livres XII et XIII : « Callisthene, Isigono, etc. »), pourraient provenir de Juba.

(3) Pline, VI, 96 et 124.

(4) Pline, VI, 124.

(5) Fr. 1, 2, 3, 4, 13, 14. Voir A. Barth, *De Iubae Ὁμοιότησιν a Plutarcho expressis* (Gœttingen, 1876), p. 9-10 ; H. Peter, *l. c.*, p. 10 ; Susemihl, *l. c.*, p. 410, n. 350.

(6) F. 5, 7, 8 (?), 9 (?), 10, 11, 12. Voir Barth, p 13 et suiv. ; Peter, p. 10 11 ; Susemihl, p. 410, n. 348.

(7) On a admis, mais sans preuves, que Juba a largement mis à contribution son contemporain Verrius Flaccus : Litt, *Rheinisches Museum*, LIX, 1904, p. 614.

(8) Fr. 6 (Plutarque).

de distinguer les choses vraiment importantes des futilités et des vétilles : c'étaient celles-ci qu'il collectionnait avec le plus de plaisir. Il commettait de grosses erreurs : il indiquait 400 milles pour la longueur du Nil entre Syène et le Delta (1), chiffre inférieur de 230 milles à la réalité ; il croyait qu'en Afrique, on avait employé des éléphants à la guerre quatre cents ans avant lui (2), alors que l'usage de ces animaux n'y était pas antérieur au troisième siècle (3). Son philhellénisme lui faisait retrouver les Grecs partout, dans la langue latine, dans les origines de Rome, dans celles de la Libye et de sa famille même.

Il était d'une extraordinaire crédulité. On ne sait si l'on doit s'affliger ou sourire en lisant les absurdités dont il avait émaillé ses écrits et que d'autres ont pieusement recueillies pour nous les transmettre. Les éléphants, assurait-il, adressent des prières aux dieux, sans aucune éducation préalable ; ils se purifient dans la mer ou dans des rivières ; ils adorent le soleil levant et la nouvelle lune en dressant leur trompe, dans laquelle ils tiennent un rameau (4). Un de ces pachydermes fut, auprès d'une fleuriste ou d'une parfumeuse d'Alexandrie, le rival d'Aristophane de Byzance et sut faire sa cour beaucoup mieux que cet illustre philologue (5). Les lions comprennent fort bien la langue des indigènes (6). Des serpents d'Ethiopie, longs de vingt coudées, se réunissent au nombre de quatre ou cinq, s'enlacent en forme de claie et, faisant voile

(1) Fr. 43 (Pline, v, 59).
(2) Fr. 34 (Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 13).
(3) Voir Gsell, *Hist.*, II, p. 404.
(4) Fr. 32 (Plutarque). Pline, VIII, 2. Elien, *Nat. Anim.*, IV, 10.
(5) Fr. 31 (Pline, VIII, 13-14). Plutarque, *De sollert. anim.*, XVIII, 2. Elien, *Nat. anim.*, I, 38 ; VII, 44.
(6) Pline, VIII, 48. Solin, XXVII, 16. Elien, *l. c.*, III, 1.

tête dressée, traversent la mer Rouge pour aller chercher une meilleure nourriture en Arabie (1). Cette contrée reçut un jour une autre visite, celle d'un cétacé, mesurant 600 pieds de long sur 360 de large, qui s'engagea inconsidérément dans l'embouchure d'un fleuve (2). Les oiseaux appelés cataractes, qui ont des dents, des yeux couleur de feu et un plumage blanc, sont les gardiens du tombeau de Diomède ; chaque jour, ils remplissent leur gosier d'eau et, s'étant mouillé les plumes, vont laver et balayer le sanctuaire du héros ; ils poursuivent de leurs cris les barbares qui s'approchent et ne font un accueil empressé qu'aux Grecs (3). Arrêtons-nous là, par amitié pour Juba, et ne nous montrons pas plus sévères que les anciens à l'égard de ce sympathique Africain.

Beaucoup d'entre eux eurent plaisir et profit à le lire. Ils trouvaient dans ses œuvres une égale connaissance des Latins et des Grecs, un riche répertoire de renseignements sur des contrées exotiques, qu'il s'agît de l'Afrique ou de l'Orient, une foule de détails propres à piquer une curiosité qui n'était pas trop exigeante sur les vraisemblances.

Il faut dire que nous sommes insuffisamment informés sur les services que Juba a pu rendre aux savants venus après lui, et cela à cause de deux mauvaises habitudes, très répandues dans l'antiquité : quand on copiait un devancier, on ne jugeait pas qu'il fût indispensable de le nommer et, ce devancier ayant souvent fait de même, on usait d'un bien dont on ignorait l'origine ; fréquemment, au contraire, on cherchait à se donner des airs d'érudit

(1) Fr. 47 (Pline, VIII, 35).
(2) Fr. 46 (Pline, XXXII, 10).
(3) Fr. 68 *a* (Pline, X, 126-7).

en alléguant un auteur qu'on n'avait pas lu, mais dont on avait trouvé un extrait, une citation ailleurs, ou qu'on savait avoir été copié par celui qu'on copiait à son tour.

Ces procédés ont été employés par Pline. Dans les listes bibliographiques qui précèdent l'*Histoire naturelle*, Juba est mentionné copieusement : nous trouvons son nom parmi les sources des livres V et VI (géographie de l'Afrique et de l'Asie), VIII et X (zoologie), XII et XIII (végétaux exotiques), XIV et XV (arbres fruitiers), XXV (plantes médicinales), XXVI, XXVIII, XXXI, XXXII (remèdes divers), XXXIII (métaux), XXXVI (pierres), XXXVII (pierres précieuses). Dans le corps même de son ouvrage, Pline cite Juba trente-huit fois (1). Il est certain qu'il a consulté directement les *Arabica* : il le dit (2) et il se demande même si, pour un passage, les exemplaires qu'il a eus sous les yeux étaient corrects (3). Il y a de fortes raisons d'admettre qu'il a aussi fait un usage direct des *Libyca* (4). Enfin il semble bien avoir lu le traité sur l'euphorbe (5). Qu'il cite Juba, qu'il le copie sans le citer, ou qu'il copie des auteurs qui l'ont copié eux-mêmes, il lui a assurément beaucoup emprunté pour les parties géographiques, zoologiques et botaniques de son traité qui concernent l'Afrique et l'Asie (6).

(1) Voir édit. Detlefsen, à l'*Index*, t. VI, p. 54.

(2) VI, 141.

(3) VI, 170.

(4) Quoi qu'en pense Detlefsen, *Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela*, p. 58, et *Die Anordnung der geographischen Bücher des Plinius*, p. 146 et 165.

(5) Voir Pline, V, 16, et XXV, 77-79.

(6) Je ne crois pas, du reste, qu'on puisse préciser le nombre et l'étendue de ces emprunts dans la mesure où l'ont fait, pour la zoologie, P. Ahlgrimm, *De Iuba Plinii auctore* (Schwerin, 1907), et, pour la botanique, Sprengel, dans *Rheinisches Museum*, XLVI, 1891, p. 62 et suiv.

Plutarque cite Juba dans ses *Vies* de Romulus (1), de Numa (2), de Sylla (3), de Sertorius (4), et dans la comparaison de Pélopidas et de Marcellus (5) ; dans ses *Questions romaines* (6) ; dans son écrit *Sur l'intelligence des animaux* (7). Dans les *Questions*, il a dû faire usage des *Similitudes*, non seulement là où il mentionne Juba, mais probablement aussi dans maint développement où il n'indique pas sa source. C'est peut-être encore à ce traité qu'il a emprunté ses citations dans les *Vies* des deux premiers rois de Rome : elles concernent presque toutes des institutions, et non des événements historiques. Comme nous ignorons à peu près tout de l'*Histoire* ou *Archéologie romaine*, il est outrecuidant de prétendre savoir l'emploi que Plutarque a pu en faire dans ses *Vies* : on n'a même pas la preuve qu'il ait connu cette *Histoire*. Laissons donc de côté les fragiles hypothèses qui ont été faites sur le rôle d'intermédiaire que Juba, historien des Romains, aurait joué entre Tite-Live et Asinius Pollion, d'une part, Plutarque et Appien d'autre part (8). Quant aux passages de l'*Intelligence des animaux* où Plutarque cite Juba, quant à ceux où, sans le citer, il le reproduit pourtant (9), — comme l'attestent des passages parallèles d'autres auteurs qui le citent expressément, — il n'est pas sûr qu'il soit allé les chercher chez Juba lui-même ; peut-être les a-t-il trouvés chez un intermédiaire (10).

(1) Chap. 14, 15, 17.
(2) Chap. 7 et 13.
(3) Chap. 16.
(4) Chap. 9.
(5) Chap. 1.
(6) Chap. 4, 24, 59, 78 et 89.
(7) Chap. XVII, 1-3, et XXV, 5.
(8) Conf., pour l'époque des guerres puniques, Gsell, *Hist.*, III, p. 202.
(9) Chap. X, 2 ; XII, 7 ; XVIII, 1 ; XX, 7.
(10) Qui pourrait avoir été Alexandre de Myndos : *v. infra*, p. 196.

Dans la deuxième moitié du second siècle de notre ère, le médecin Galien a eu en mains le traité sur l'euphorbe (1).

Nous ne savons pas si des citations faites par des philologues de la fin du IIe siècle et du début du IIIe, Pollux (2), Harpocration (3), Athénée (4), peuvent être considérées comme des témoignages d'une connaissance directe de certaines œuvres du roi.

A l'époque de Septime Sévère, Elien, dans son *Traité sur les animaux*, cite plusieurs fois Juba (5), et l'on est en droit d'affirmer ou de supposer qu'il dépend souvent de lui pour les chapitres relatifs aux éléphants (6) et à d'autres animaux de l'Afrique du Nord (7). L'a-t-il consulté directement? Cela est douteux. D'assez bonnes raisons ont été données (8) pour soutenir qu'il l'a connu par l'intermédiaire d'Alexandre de Myndos (9). Ce zoologiste, ou plutôt cet amateur de zoologie, écrivait avant le milieu du premier siècle de notre ère ; s'il a vraiment copié Juba, il a lu et dépouillé ses ouvrages, — peut-être seulement les *Libyca*, — peu de temps après leur publication. Il est possible que le même Alexandre de Myndos ait servi de source intermédiaire à Plutarque dans son

(1) *Opera*, édit. Kühn, XIII, p. 271.

(2) Fr. 37. Pollux affirme avoir consulté Juba directement : « J'ai trouvé dans Juba, etc. »

(3) Fr. 71 et 72.

(4) Il cite onze fois Juba : voir à l'*Index* de l'édition Kaibel, III, p. 632. Les ouvrages auxquels il se réfère expressément sont le *Traité sur la Libye*, l'*Histoire du théâtre* et les *Similitudes*.

(5) *Nat. anim.*, IX, 58 ; XV, 8 ; XVI, 15. On peut y joindre VII, 23, où l'emploi de Juba n'est pas douteux.

(6) *Nat. anim.*, I, 38 ; II, 18 ; IV, 10 ; V, 49 ; VI, 56 ; VI, 61 ; VII, 2 ; VII, 15 ; VII, 44 ; VII, 45 ; VIII, 15 ; VIII, 17 ; IX, 56.

(7) Conf. *supra*, p. 183. Pour ces emprunts à Juba, voir Wellmann, dans *Hermes*, XXVII, 1892, p. 389 et suiv.

(8) Wellmann, *Hermes*, XXVI, 1891, p. 540.

(9) Athénée (V, 64, p. 221, *b*) cite, à propos du *catoblepon*, un passage d'Alexandre de Myndos qui paraît bien avoir été emprunté à Juba.

Intelligence des animaux (1), et aussi à un contemporain d'Elien, Philostrate, dans les passages de la *Vie* du thaumaturge Apollonius de Tyane où Juba est cité à propos des éléphants (2).

Deux auteurs chrétiens, Tatien, dans le dernier tiers du second siècle, et, un peu plus tard, Clément d'Alexandrie, ont fait usage du *Traité sur les Assyriens* (3) ; nous ignorons si Tertullien (4) en connaissait autre chose que le titre.

Il n'est guère vraisemblable que Juba ait été lu par Solin, au IIIe siècle (5), par Ammien Marcellin, au IVe siècle (6), par des scoliastes, lexicographes et autres auteurs de basse époque, qui le citent (7). Cependant, vers le Ve siècle, Etienne de Byzance put avoir en mains l'*Histoire romaine*, dont il a donné des extraits dans son dictionnaire géographique (8).

Les manuscrits des œuvres de Juba étaient sans doute devenus rares, et l'on ne se souciait pas d'en exécuter de nouveaux. La gloire littéraire du roi maure avait pâli. Puis elle s'effaça. Aucune de ses œuvres ne dut survivre aux temps antiques.

STÉPHANE GSELL,
Membre de l'Institut.

(1) Wellmann, *Hermes*, XXVI, p. 537.

(2) II, 13 et 16 (où Philostrate dit : « J'ai trouvé dans les écrits de Juba, etc. »).

(3) *V. supra*, p. 187, n. 1 et 3.

(4) *Apol.*, 19.

(5) Outre les passages qu'il a empruntés à Pline, il cite trois fois Juba : XXVII, 16 ; XXXII, 2 ; LII, 19.

(6) XXII, 15, 8.

(7) Hésychius : Fr. 73, 74, 85, 88-90. — Sopatros, cité par Photius : Fr. 70, 75. — Scoliastes : Fr. 76, 81. Collection de proverbes : Fr. 78. *Géoponiques :* Fr. 69. Photius et Suidas : Fr. 86. *Etymologicum Magnum* : Fr. 87.

(8) Fr. 1-3, 15, 16.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

Le Calendrier Folk-lorique

CHAPITRE VI

LE MERCREDI

(Suite) (1)

Le développement que nous avons donné à la partie mythologique dans cette étude nous a été imposé par l'importance et le nombre des génies domestiques qui foisonnent dans le folk-lore nord-africain. Pour la mauresque de la Mettidja, sa maison en est pleine, ou plutôt en est bâtie, comme, d'ailleurs, la nature elle-même, qui, à ses yeux, apparaît plus spirituelle que matérielle ; car les simples superposent les créations de leur imagination ou de leur groupe à la création réelle, de sorte que, à leur point de vue, l'invisible cache le visible ou, mieux, se substitue à lui. Tel mur de sa demeure, c'est Sid el Mekhfi ; son foyer, c'est Cheikh Kanoun ; l'ombre de son alcôve, c'est Boutellis. Le Seigneur du seuil constitue une protection plus effective que la porte. Combien d'autres génies anonymes, de follets fugaces, mais en somme individualisés, hantent, animent, transforment les différentes parties de la maison, l'évier, la fontaine ou la cruche, le cintre des portes, le parquet, les meubles, etc. Autant nous voyons d'objets inanimés dans son habitation, autant elle y trouve de personnages immatériels. Elle s'applique à se les concilier ; et ce qu'elle appelle une maison heureuse est celle où elle y réussit. Dans le pauvre gourbi et dans la villa somptueuse, la maîtresse de maison à la vieille mode du Maghreb trône au milieu de serviteurs surnaturels, d'intelligences supérieures qui connaissent l'avenir, de forces semi-divines dont l'influence s'exerce presque sans limite dans le monde physique et moral, de la même manière que les héroïnes de nos sabbats médiévaux prétendaient commander à leur cour de puissances démoniaques.

(1) Voir *Revue Africaine*, n° 139 (2e trimestre 1924).

Son sabbat se tient le mercredi, et, pour rallier ses suppôts, il lui suffit de brûler des parfums. « Les parfums peuplent la maison » (1), dit un proverbe populaire. « Rien, dit un autre, ne ravit l'esprit des génies que les brûlements de parfums, de même que rien ne ravit l'esprit des anges que l'encens » (2). Ces parfums, au nombre de sept, en théorie, se réduisent, en pratique, la plupart du temps, au benjoin.

Pour respirer du benjoin, les Esprits accourent de l'extrémité du monde. « Nous autres, dit un génie dans une légende, nous sommes gens voués aux émanations du benjoin ; nous nous ruons sur ces émanations du haut des sept cieux » (3). On devine leur empressement et leur reconnaissance quand ils en reçoivent leur ration hebdomadaire. Lorsque la maîtresse de maison allume la cassolette du mercredi et fait le tour de sa demeure, les génies sortent vers elle « comme les poules

(1) البخور تعمر الدار

(2) ما كان شى من يسلب اعقل الجان الا البخور وما كان شى من يسلب اعقل الملائكة الا اللوبان .

(3) احنا ناس اعلى ريحت الجاوي انطيحوا اعليها من سبع اسماوات .

courent à la fermière qui leur jette du grain ». Ils aspirent les volutes des fumées, en hument les traînées dans les coins, en happent au vol les moindres particules odorantes ; c'est ce qui explique pourquoi les encensements agréés s'évanouissent sur le champ, vapeurs et arome. Après quoi, repus, satisfaits des hommages qui leur sont rendus, ils mettent leurs facultés surhumaines au service de ceux qui ont mérité leur reconnaissance.

Justement ces parfums qui les amadouent ont la vertu d'encourager la hardiesse de leur solliciteurs. Rousseau a dit quelque part (*Emile*, I) que l'odorat est l'organe sensitif de l'imagination. Sans doute les émanations du benjoin raniment-elles dans l'esprit des indigènes des associations d'idées superstitieuses, des souvenirs de légendes, des groupes de sensations et d'émotions personnelles ou de croyances collectives séculaires. On peut supposer, à juste titre je crois, chez eux un sens de l'odorat plus subtil et plus exercé que le nôtre ; mais, une simple sensation du nerf olfactif ne saurait provoquer l'état de surexcitation morale où les jette le benjoin : il faut admettre toute une série de phénomènes mentaux consécutifs à cette sensation pour expliquer, entre autres, les transports d'enthousiasme et de fureur religieuse auxquels nous la voyons aboutir.

Les plus posés paraissent redouter les effets de cet aromate magique. Hommes et femmes, du plus loin qu'ils le sentent, ont accoutumé de prononcer une formule consacrée à la circonstance et qui ressemble bien à une déprécation : Que Dieu te bénisse, ô Prophète d'Allah ! (1). On voit des névropathes éprouver dans cette occasion un tel choc d'horreur sacrée qu'ils tombent évanouis ; des femmes sont prises d'at-

(1) اللهم صلي [illegible] يارسول الله

taques de nerfs. Il en est qui savent tirer une volupté de leur tendance à la pâmoison : elles courent les marabouts pour respirer dans le mystère des sanctuaires leur parfum favori et s'en grisent, passionnément, chez elles, auprès de leurs Lares. La cassolette, d'ailleurs, compte aussi ses maniaques parmi les hommes, surtout les vieux, semble-t-il, tout comme la pipette du kif et le narghilé. Comme eux aussi elle a ses conséquences fatales : ceux qui en abusent finissent souvent visionnaires et voient les saints ; et celles qui la cultivent se croient bientôt possédées et vivent avec les génies. Beaucoup de *derouïchs* se font remarquer par leur goût immodéré du benjoin et l'on peut observer le rôle de stimulant qu'il joue dans les séances des Aïssaouas et d'autres confréries. La vésanie qu'il inspire aux femmes semble affecter deux formes : les unes pour l'amour de « Celui qu'elles portent sur l'épaule » (1) se livrent à mille folies, comme de se vouer à sa couleur et d'écarter leur mari de leur couche ; d'autres, plus pratiques, battent monnaie avec l'aide de leur démon familier, font des miracles et rendent des oracles. Les vapeurs du benjoin sont les exhalaisons prophétiques de nos Pythies modernes. Et dans quelle cérémonie religieuse, si l'on excepte celles de la mosquée, ne les retrouve-t-on pas ? Elles font partie intégrante du rituel traditionnel dans les veillées pieuses des Khouans, dans les observances des dévotes isolées, dans les consultations des diseuses de bonne aventure. Elles sont surtout indispensables dans la sorcellerie. Il n'est pas d'opération magique sans aromate, non seulement parce que la fumigation plie les Esprits à notre service, comme le dit la théorie arabe, mais surtout, comme la psychologie nous le montre, parce qu'elle porte l'exécutant et les assistants au degré de trouble nerveux qui est nécessaire au succès de l'opération.

(1) إلى أخذاها أعلى كتفها.

Comment, dans un milieu surpeuplé de génies, comme nous avons vu la maison indigène, les encensements suggestifs de la vigile du mercredi ne tendraient-ils pas à dégénérer en scènes de sorcellerie ? Il faudrait vraiment que nos Barbaresques n'y eussent aucune propension. Or, tout au contraire, l'histoire nous fait foi que la manie occultiste est un trait du tempérament maghrébin. On pourrait citer là-dessus Virgile, Procope, Apulée, etc., pour l'antiquité. Dans la littérature arabe, les sorciers de l'Afrique du Nord jouissent d'une prééminence reconnue sur ceux des autres pays. L'observation directe ne dément pas de nos jours cette ancienne supériorité. Toute fille d'Eve, en Algérie, est plus ou moins magicienne. Et elle n'en fait guère mystère que devant les puritains farouches de l'Islam. Dans la société féminine, le titre de *Dâhïïa* (1) est fort bien porté, aussi bien que chez nous celui de femme de tête et de ressources ; or il veut dire non pas maîtresse femme, comme nous pourrions le croire, mais maîtresse-ès-arts occultes ; et c'est un des noms que donnent les annalistes arabes à la Kahina, la reine-sorcière des Maurétanies à l'époque de la conquête musulmane. Cette ancêtre est bien oubliée aujourd'hui, mais son nom incarne encore l'idéal de ses descendantes.

Aussi, n'est-il pas rare que les prières aux Lares s'achèvent en œuvres magiques. A la faveur de la nuit propice, dans l'atmosphère surchauffée du harem transformé en pandémonium par l'évocation du mercredi, au milieu des senteurs capiteuses de l'encens des génies, la vieille psychose raciale se donne carrière volontiers, périodiquement, soit dans l'exaspération de la solitude, soit dans la contagion des veillées en commun.

Les pratiques de sorcellerie particulières au mercredi nous ont semblé très nombreuses. Les quelques exemples que nous en donnerons ont été recueillis à Blida, de la

(1) داهيّـــة .

bouche de certaines femmes du quartier des Oulâd Soltan, de 1904 à 1914. Elles se divisent en sortilèges d'amour, en maléfices, érotiques le plus souvent aussi, et en procédés divinatoires.

L'attraction par la première étoile (1). — Au début de la veille du mercredi, la femme amoureuse, ou la sorcière qui opère pour elle (2), guette la première étoile qui se montre au ciel et, la face tournée vers cette étoile, lui récite sept fois l'imploration (3) suivante : « Nous te saluons, ô étoile du soir, — ô la nostalgique ! — O la blanche comme l'amidon ! — O la rouge comme l'éblouissement ! — Un Tel fils d'une Telle est-il couché ou soupe-t-il ? — Si on lui a servi son couscous que celui-ci devienne pour lui (noir comme) les ténèbres ! — Si on lui a servi son couscous qu'il devienne pour lui du charbon ! — Et si on lui a étendu son tapis que celui-ci devienne pour lui un scorpion en vie ! — Et si on lui a allumé une bougie, qu'elle devienne pour lui une larme ! — Et si on lui a allumé une lampe qu'elle se mette à ne faire que pleurer ! — Avec vos verges, fustigez-le ! — Et avec un cheveu de ma tête garottez-le ! — Et avec des chaînes de fer traînez-le ! — Ne l'aveuglez pas ! Ne le brisez pas ! — Et dans mes bras déposez-le ! — Du désir de me voir il a pleuré ! — De l'amour qu'il a pour moi il a gémi ! — Dans la passion qu'il éprouve pour moi il a brisé des chaînes de fer et il est venu ! (4). »

(1) التجليب بالنجمة الاولى .

(2) سحارتها

(3) تحلال .

(4) سَلَّمْنَا اعْليكْ يا نَجْمَتْ العْشَا * يا الْمْتَوْحْشَه * يا الْبَيْضَه كيف النْشَا * يا الْحَمْرَه كيف الغْشَا * ابْلَانْ اوْلِيدْ اَبْلَانَه رَاهْ رَافَدْ وَالّا يْتْعَشَّا * وَاذَا حَطّوا له الطْعام يَرْجع له اظْلام * واذا

L'attraction par la formulette du benjoin (1). — Quand une femme veut faire venir auprès d'elle un homme voyageant en pays étranger ou qui la fuit, ou bien elle veut s'attacher un frère, de manière qu'il prenne son entretien à sa charge ; bref, quand elle médite de faire naître une affection honnête ou non, elle se fait apporter du benjoin par une amie qui n'a jamais changé de mari (2) et elle le fait brûler, à la nuit close, le mardi soir, en marmottant sept fois cette incantation : « Nous te saluons, ô benjoin. — Les gens t'appellent benjoin, — et moi je t'appelle le Génie fort. — Tu allumeras l'amour d'une Telle, fille d'une Telle — dans le cœur d'un Tel, fils d'une Telle, — comme brûle le feu dans les cafés (maures) — et comme se déchaîne le vent dans les solitudes — et comme le blessé cherche celui qui doit le panser » (3).

حطّوا لـه الطّعام يَرْجَـع له ابحم * واذا عَرّشوا له الزّرْبِيَه ترجـع له
عقرب حَيّه * واذا شعلـوا له شَمْعه ترجع له دَمْعَه * واذا شعلـو
له كَانْكِي يرجـع غيـر يبـكِي * او بالمشاحط شحّطوه * اوبَشّعَرْ
راسـي كَتّبُـوه * اوبَاسْنَاسَـل الْحَـديـد قَوّدُوه * ما تَعْمِيـوَهْ
ما تْكَسّرُوهْ * اوْبِيـنْ يَـدِيَ حَـطّوه * من وَحْشي ابْـكا * او من
حُبِسي اشْتَـكَـا * او من شَـوْفِي قَـطّـع اسناسـل الحـديد اوجا *

(1) التّجْلِيبْ بَاعْـزِيمَتْ الْجَاوِي .

(2) مَاشِي امْبَـدّلَـه .

(3) سلّمنـا اعليك يا الجاوي * النـاس ايقولوا لك الجاوي * وانـا انقول لـك الْجَنّ الغاوي * تَشْعَل امْحَبّتْ اعلانة بنت اعلانـة فى قلب اعـلان اوْلَـدْ اعْـلانه * كِمَا تشعل النّار بَالْقَهَاوِي او كِمَا يَقْوَا الرِيح بالْخَـلَاوِي او كما ايحـوّس الْمَجْروح اعلَى الْمْدَاوِي

La coriandre joue le même rôle. La formulette seule change : « Coriandre, ô coriandre ! — Nous te saluons, ô coriandre. — Les gens t'appellent coriandre, — et moi, je t'appelle le Génie jaune. — Tu feras dominer l'amour d'un Tel, fils d'une Telle, — sur le cœur d'un Tel, fils d'une Telle, — comme les génies prennent le dessus sur les soldats » (1).

L'attraction par le thapsia (2). — La veille du mercredi on va chercher dans les champs une tige de thapsia. La nuit noire venue, on fait brûler de la coriandre sèche, du benjoin et du henné. On dresse contre le mur la tige de thapsia et l'opératrice, se plaçant en face d'elle, lui dit sept fois de suite : « Bou Nafa', ô Bou Nafa', — nous te saluons, ô Bou Nafa', — l'on t'appelle Bou Nafa', moi, je t'appelle Nafa' (l'Utile). — L'amour pour une Telle, fille d'une Telle, s'allumera dans le cœur d'un Tel, fils d'une Telle, comme le feu s'allume dans l'âme des canons » (3). On attache ensuite le thapsia à un arbre.

L'attraction par le merghennîs. — Une femme « qui n'a jamais changé de mari » va dans la montagne arracher l'oignon et la tige d'une renonculacée appelée merghennîs. On opère dans la nuit du mardi au mercredi. L'aromate à brûler est de la coriandre. La plante est

---

(1) الْقُصْبَرْ يا الْقُـصْبر سلّمنا اعليك يا القـصبر * الناس ايقـولوا لـك القـصبر وانا انـقـول لـك الجـنّ الْاَصْفَـرْ * تَحْكـم امْحـبّت اعلان بن اعلانـه أعلى قَلْبْ اعـلانه بنت اعلانـه كما يحكم الجانّ بَالْعَسْكَـرْ .

(2) التجليب باعزيمت بـونافـع .

(3) بونافـع يا بـونافـع * سلّمنا اعليـك يا بونافـع * الناس ايقولوا لـك بونافـع وانا انـقـول لـك النافـع * تشعل امحبّت اعلانـه والّا اعـلان الخ * كما تشعل النار بالمـدافـع .

enveloppée dans une pièce d'étoffe blanche de manière à figurer un mort dans son linceul, La femme place cette poupée devant elle, et, au milieu des fumées qui s'élèvent de la cassolette, elle lui dit : « Salut à toi, ô Merghennîs. — Les gens t'appellent merghennîs, — et moi je t'appelle le cavalier Ghennîs. — Fais bouillir l'amour d'un Tel, fils d'une Telle, — comme bout le ah'mîs (ragoût pimenté) dans la marmite » (1). Après avoir répété cette formule sept fois, elle prend la poupée et la secoue, la jette par terre, lui cogne la tête contre le mur et finit par la pendre les pieds en l'air à un arbre. Ce maléfice est des plus terribles, assure-t-on. (Cherchell).

Nouement d'un homme dans le miroir (1). — Un peu avant le coucher du soleil, un vendredi, ou encore un mardi à la même heure, une femme qui n'a pas été changée, c'est-à-dire qui n'a eu qu'un seul mari, achète un petit miroir rond de deux sous, comme ceux que les Beni-Adâs, ces bohémiennes de nos pays, portent en breloques au milieu de leurs amulettes. Dès qu'elle l'a acheté, le renversant, la glace tournée vers la terre, elle l'approche de sa poitrine où elle le colle de manière qu'il ne reçoive aucune image de l'extérieur. Sur la route, en le portant à celle qui doit s'en servir, elle lui parle à mi-voix et prononce le qraïa : « Salut, ô miroir. — L'on t'appelle le miroir — et moi je t'appelle la sauvegarde, — par rapport à un Tel, fils d'une Telle. Qu'il ne s'éloigne pas d'auprès de moi. — J'ai été te chercher avec mes pieds, — dans un magasin donnant vers le Sud, —

(1) السلام اعليك يا مرغنّيس * الناس ايقولوا لك مرغنّيس * وانا انغول لك فارس غنّيس * اتغلّى امحبّت فلان اولد افلانه كما تغلّى الغدرة بالحميس.

(2) أربيط الرّجال بالمْرايه

et je t'ai pris avec mes mains, — et encore je t'ai regardé avec mes yeux. — Je t'adjure de m'enlever mon souci, — au nom de Dieu, du Prophète et des Saints » (1). Elle découvre la glace du miroir en commençant l'incantation, et elle le recouvre à la fin. Elle doit la répéter sept fois sur son chemin. Elle remet le miroir, en mains propres et en cachette, à la femme qui veut ensorceler son mari. Quand celui-ci rentre au logis, l'opératrice découvre la glace et, à une certaine distance, sans être vue, elle braque sur lui le miroir, de manière que son image s'y reflète. Quand le mari sortira, elle remettra le couvercle. Pendant sept jours, en prenant ainsi son homme dans le petit cercle brillant, elle marmottera la formulette de la porteuse. Le septième jour, elle ira enfouir le miroir dans un tombeau oublié. Elle aura soin d'en marquer visiblement l'emplacement ; car, si elle tombait malade, sur son lit de mort, redoutant de se retrouver en présence de son maléfice devenu un bûcher dans sa première nuit du tombeau et aux jours de la résurrection (2), elle avouerait à son mari ses coupables artifices et lui indiquerait l'endroit où il pourrait retrouver la guérison ; sans cela, enchaîné dans le miroir au sort d'une seule femme, morte ou vive, il ne pourrait efficacement se remarier.

(1) عَسّلامَه يَا الْمْرَايَه * الناس ايْقُولُوا لَكْ الْمْرَايَه * وَانَا انْقُولْ لَكْ الْعْنَايَه * اعلى افلان بن افلان ما ايْبَعّدْشْ مَنْ احْذَايَا * افْصَدْتَكْ ابْرَجْلِيّى * بَالْحانُوتْ الْقَبْلِيّه * وَاخْذِيتَكْ ابْيِدِيّى * او زَدْتْ شْفْتَكْ ابْعِينِيّى * حَشّمْتَكْ كِما أتنحى هَذا الْوَسْوَاسْ اعْلِيَ * ابْجَاهْ ربي والنّبي والْأُولِيَا *

(2) لِيلْتَ افْبرهَا يلفاهَا اتْزَهْدَرْ مَا عَنْدُه وِينْ تَرْقَدْ غَدْوَه يَوْمَاتْ الْقْيَامَه

Le nouement dans le soc de la charrue, la pioche et le fil de lisse (1). — La bédouine, qui veut s'assurer la fidélité de son mari, croit y réussir en le faisant dormir une nuit du mardi au mercredi sur le soc de la charrue et la pioche. Elle place le soc sous le matelas, aux pieds ; la pioche, sous le matelas également, à la tête. Quand l'homme est endormi, elle le mesure de la tête aux pieds avec du fil pris aux lisses de son métier et elle attache ce fil d'un côté au soc et de l'autre à la pioche. Commençant par le soc, elle récite à voix basse cette qraïa : « Bonsoir, soc ; — heureux qui vient à toi et se plaint. — Je t'adjure par les Hommes qui habitent la Mecque, — de glacer le cœur d'un Tel, fils d'une Telle » (2). Elle s'adresse ensuite à la pioche : « Salut, ô pioche ! — ô toi qui creuses tout pour les gens ! — Que seulement l'on abandonne tout espoir après moi ! — Que sa tête ne se sépare pas de cette tête-ci ! — Que nous continuions à fouiller la terre pour lui avec la pioche ! — Et que, après moi, il ne lui reste que le désespoir ! » (3) Sept nuits de suite, elle doit prononcer ces paroles. Le septième jour, elle enlève les deux instruments qui ont servi au charme et les jette derrière elle. Elle forme sur le fil de lisse autant de nœuds que sa longueur le permet, en disant à chaque nœud : « Je n'ai pas noué le fil. — Je suis en train de bâtir un mur. — Un Tel, fils d'une Telle, est

(1) الرْبَاطْ فَالسَّكَّه امْتَاعْ الْمُحْرَاثْ وَالْفَاسْ اوْ خِيطْ النِيرَه

(2) امسى الخير اعْليك يا السّكّه * يا سعد الي جا ليك واشتكا * حشّمتك بالرجال الساكنين مكّا * كِما اتْبَرِّدِى قَلْبْ افلان اولد افلانه .

(3) اَلسْلَامْ اَعْلِيك يَا الْفَاسْ * يَالِي تَحْفَرْ اَلْكُلّ لَلنَّاسْ * غِيرْ مَنْ بَعْدِى يَقَّطْعوا الاَيَّاس * او راسه ما يَفْتَرْقْ امع هذا الراس انزيدوا نَحَّفْروا له الارض بالفاس * او من بعدِي يَقَّطْعُوا الْاَيَّاسْ

pour moi un fil — et, au dehors, pour les autres, il est un mur » (1). Elle cache le fil et le garde soigneusement.

La bête de boucherie égorgée le mercredi, surtout le mercredi dans l'après-midi, peut servir à une opération magique. Il faut qu'elle soit noire. On en prend seulement le fiel. On confie celui-ci à un mendiant, à une porteuse d'eau qui, pour quelque argent, se charge, le jour même, (il faut aussi que cela se fasse le mercredi), de le jeter dans la maison où l'on veut semer la zizanie. Ce fiel, qui vient subitement s'écraser contre le mur d'une chambre où vivaient, en harmonie, un homme et une femme ou, en commun, des frères ou des sœurs, détermine fatalement leur séparation prochaine.

La suie que l'on ramasse sur les flancs de la marmite ou sur la casserole appelée tadjine bou ferh (2), mise dans un nouet et exposée sept nuits aux étoiles, sert à souiller subrepticement le vêtement de l'homme ou de la femme dont on veut « noircir le cœur ».

On répand entre deux amis de l'eau recueillie sur une tombe, dans les godets que l'on y ménage, et ce geste suffit pour abolir entre eux le souvenir de leur amitié.

Il est une pierre noire que le droguiste mzabite ou juif tient toujours à la disposition de sa clientèle féminine. C'est, aux yeux du chimiste, un mélange artificiel de borax et de charbon de terre pilé, d'après ce que nous avons constaté à Alger ; mais, aux yeux des Maghrebins (on en a signalé l'emploi à Marrakech), c'est un dissolvant magique de l'amour. Ce composé porte le nom maussade de *nkeur ou tenkir* (3) (nier et faire nier).

(1) مَا اعْقَدْتْ شْ اَلْخِيطْ رَانِى نَبْنِى فَالْحِيطْ افْلَانْ اوْلَدْ اَفْلَانَه اعْلِيَ خِيطْ وَاعْلَى بَرَّا عَنْدَ النَّاسْ حِيطْ .

(2) طَاجِينْ بُوفَرْحْ .

(3) انْكَرْ او تَنْكِيرْ

On le confie à une femme divorcée, de préférence à une femme d'un certain âge qui a changé plusieurs fois de mari. Elle le brise et va en répandre la poussière sur le seuil des amants trop unis. Si les maîtres de la maison enjambent ou foulent cette poudre magique, « leurs cœurs se noircissent à l'égard l'un de l'autre » (1).

La h'azzâga. — Quand on veut se venger d'un ennemi et le couvrir de confusion, on l'afflige d'une infirmité particulièrement honteuse dans l'opinion indigène : on lui communique la *h'azzâga* ou *h'zâïga* (la flatuosité crépitante) (2). On égorge une tortue d'eau un mercredi ; on en recueille le sang dans une tasse ; on lui arrache l'appendice postérieur, vulgairement appelé queue, dont on détache la peau ; on fait tanner cette peau dans du sel et de minces copeaux de thuya articulata (peut-être parce que le sel et le thuya pétillent quand on les jette dans le feu). Quand cette queue est sèche on la porte à l'écrivain-sorcier ou *taleb*. Il y écrit avec une plume d'oiseau trempée dans le sang de la tortue : T'âqa, tâqa t'ert'eq, t'ert'eq (3), c'est-à-dire tâqa, tâqa ! crépite, crépite ! Il y ajoute un passage du Coran où est employé le mot *mezzeq*, mettre en pièces, crever « *mezzeqnahoum*, nous les avons fait éclater ! » et cette prière : « Mon Dieu, fais éclater un Tel, fils d'une Telle, en crépitus violents ! » (4). On passe la queue de tortue ainsi préparée à l'index de la main gauche, comme un anneau, et on la froisse de manière à la faire craqueter, en regardant celui ou celle à qui on veut faire commettre l'incongruité fatale.

(1) يَسْوَادُوا اقْلُوبْـهُم اعْلَى بَعْـضْهُم بَـعْـضْ .

(2) حَزَّاقْـه أَحْـزَايْقْـه .

(3) طاقْـه طاقْـه طَـرْطَقْ طَـرْطَقْ

(4) مَـزِق ابـلان بن ابـلانه بَالْحَزْق الشْديـدْ .

La gargoulette. — Les pratiques divinatoires de la nuit du mercredi paraissent nombreuses comparativement aux autres, peut-être parce que les mauresques les avouent plus aisément que les opérations de magie amoureuse ou maléficiente. Lorsque, dans une famille, les femmes ont résolu de consulter l'avenir, elles vont acheter un alcarazas neuf, ou carafe en terre poreuse, à long col, dans laquelle elles font refroidir l'eau pendant l'été et qui en garde la dénomination de bon augure de « rafraîchissante *berrâda* ». Elles se rendent ensuite dans une ferme dont la porte est orientée vers l'Est. Elles y demandent du lait, en se gardant de dire que c'est « pour voir leur bonheur » (1). En rentrant chez elles, elles font l'emplette d'une bougie blanche qu'elles plantent dans le goulot, par dessus le lait. Le nuit venue, on allume la bougie et on dépose la gargoulette au fond de l'alcôve de la consultante, en la séparant de celle-ci par un rideau. Voici l'incantation que l'on prononce en allumant la bougie : « (Je viens en) suppliante à toi, ô gargoulette que voici, — ô toi que les mains ont fabriquée, — ô Dame, ô accorte, ô parfaite en beauté ! — Je te supplie par la Dame Fathma Ezzohra, mère d'Ah'san et d'Elhosîn — de faire se manifester à moi mon bonheur de l'endroit quel qu'il soit où il est » (2). La consultation est regardée comme heureuse quand on voit en songe quelque chose de blanc, un homme blanc, un taureau blanc, des œufs, etc. Un nègre, un bœuf noir, un sac de char-

(1) باش ايـشـوفـوا اسْعَـدْهُـم .

(2) أَتْخِيـلْ اعْلِيـك يا هـذا الْبَـرَّادَة يَالى صَنْعُـوهْ الْيَـدِينْ *
يَا لَالَّا يا الضْرِيـعَه يا كَامْلَتْ الزِين * حَشَّمْتَكْ ابْلَالَّا فَاطْمَه الزَّهْرَه
يَمَّاتْ احْسَنْ وَالْحُسِيـنْ * كِمَا اتْخَـرْجِى لِى سَعْـدِى وَامْنِيـنْ
هُـوَ امْنِيـنْ .

bon, etc., « c'est mauvais » ! On laisse brûler la bougie toute la nuit. La femme, curieuse de voir son avenir, mais non de voir les génies, ferme les yeux, essaye de s'endormir le plus vite possible : « car ce sont là choses des Esprits ; ce sont eux qui montrent ce qu'elle veut savoir à celle qui opère » (1). Les Blidéennes, de nos jours, sans mettre en doute l'efficacité du procédé, lui reprochent d'être trop dangereux. « Les bouillonnements (2) du lait que l'on entend dans la gargoulette sont pour vous faire mourir de peur ». Mais elles reconnaissent que les femmes de la montagne et celles de Médéa en usent à leur satisfaction, comme le faisaient aussi jadis leurs propres mères, plus braves ou plus religieuses qu'elles. La gargoulette « se pose » toujours dans la nuit du mardi au mercredi.

(*A suivre*) J. DESPARMET.

(1) اَمْرْ اَلْجَانْ هـوالِى ايْـوَرِى لَلِى ايْـدِيْرهَا .

(2) اتـشَـلْـبِـيـكْ .

L'Élargissement des Droits Politiques des Indigènes

SES CONSÉQUENCES EN KABYLIE (1)

Les théories wilsoniennes ayant eu, semble-t-il, une grande influence dans l'élaboration de la loi du 4 février 1919, il ne faut pas s'étonner si l'une des conséquences les plus certaines de cette législation fut une recrudescence de l'esprit d'indépendance, principale caractéristique des Kabyles, qu'aucune des dominations successives en Afrique du Nord n'a pu amoindrir.

Basé sur le principe de l'autorité patriarcale, l'indigénat avait eu, pour le moins, l'énorme avantage de maintenir la paix française en Algérie, spécialement pendant la période de guerre ; il était comme la synthèse de tout un système d'administration dont les résultats indéniables ont été : l'installation de nombreux colons européens, l'amélioration de la situation matérielle des indigènes et, en dernier lieu, une importante contribution à nos efforts de guerre, contribution en hommes, combattants ou travailleurs, et en matériel, les productions agricoles en particulier. Condamné depuis de nombreuses années à une existence précaire, l'indigénat était fatalement appelé à disparaître rapidement, précisément à cause des résultats qu'il avait permis d'obtenir ; la participation des indigènes à la guerre fut l'heureux prétexte de sa fin.

Du jour au lendemain, une simple circulaire invita les

(1) Cette étude était rédigée avant qu'ait paru l'article de M. L. MILLIOT : *Les nouveaux qânoûn kabyles* (Hespéris, 4e trim. 1926, p. 365 et sq.) qui aboutit à des conclusions identiques.

chefs de communes mixtes à modifier, du tout au tout, leurs méthodes d'administration ; aucun palier d'accommodement ne fut prévu. On ne passe pas aussi rapidement d'un régime assez strict à un autre, que beaucoup d'esprits avertis ont estimé trop prématurément élargi, sans d'inévitables à-coups. Sous prétexte de liberté, l'évolution des esprits n'ayant pas précédé celle des lois, ce fut trop souvent la licence, le désordre et l'anarchie ; il fallut rechercher des succédanés, plus ou moins étiques et appropriés, de l'indigénat, s'ingénier à pallier, par des voies annexes, à cette subite défaillance de l'autorité responsable du bon ordre.

Le problème se compliqua de l'ambiance du moment, ambiance générale, pendant les premières années d'après-guerre, à tous les pays belligérants et qui avait pour caractéristique un fléchissement accentué des notions d'autorité et de discipline. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, alors, une sorte d'anarchie latente se manifesta dans les milieux indigènes et si quelques ambitieux essayèrent de profiter des circonstances défavorables pour créer une agitation autonomiste ! La réaction la plus commune, en Kabylie, consista dans la résurrection des anciens « qânouns ». Nos montagnards ont toujours été imbus des grands principes démocratiques de justice et d'égalité. L'autorité locale ne pouvant plus, par suite de la suppression de l'indigénat, empêcher les excès de langage ou d'allure de certains démobilisés ayant pris, aux armées, des habitudes d'intempérance, ni obliger quelques émancipés à participer aux corvées d'entr'aide, obligatoires par suite de la configuration du sol ou de l'absence des hommes, expatriés pour gagner leur vie (transport de poutres des gourbis ou de grosses meules, inhumations), ni les contraindre à tenir leurs poules enfermées au moment des semailles ou des récoltes, ni leur interdire l'accès des sources aux heures non licites pour les hommes, etc... les villages, troublés

dans leur quiétude, en présence de la carence des pouvoirs publics qui n'avaient rien organisé pour suppléer à la suppression de l'indigénat, cédant plus ou moins consciemment à un besoin inné de réglementation minimum, tournèrent leurs regards vers leurs anciennes coutumes et, réagissant de la façon dont le Gouvernement leur donnait pour ainsi dire l'exemple, ils réorganisèrent leurs djemaâs de village et firent revivre les anciens qânouns. Quelle leçon dans cette régression !

La constatation de ces faits n'a pas surpris ceux qui étaient au courant des choses de Kabylie ; il nous a paru intéressant d'en rechercher les origines, d'en déterminer l'ampleur et enfin d'essayer de dégager de cette étude des indications susceptibles de modifier nos méthodes d'administration et de politique en Kabylie.

L'organisation politique et administrative de la Kabylie

Il nous a semblé utile, à titre de préambule, et pour une meilleure intelligence de notre exposé, de rappeler les lignes générales de l'organisation politique et administrative de la Kabylie.

1° *Avant la conquête.* — Le village est l'unité politique et administrative fondamentale (1) ; il se subdivise en karoubas ou groupes de familles unis par des liens de parenté ; la famille est organisée sur le mode patriarcal ; sa cohésion est renforcée par les coutumes (exhérédation des femmes, droit de retrait ou chefaâ) (2). A la tête de cha-

(1) Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles ;* — Masqueray, *Formation des cités berbères.*

(2) Dans le même sens, cf. art. 37 du qânoun de Tassaft Guezra de 1919 : la préférence doit être donnée aux gens du village et avec un rabais de 10 % sur les prix offerts par des étrangers, pour toute vente de paille, foin, feuilles de frêne, arbre à abattre, le tout sous peine d'une amende de 5 francs.

que village est un amine désigné par la djemaâ ou assemblée générale des hommes valides. Chaque karouba est dirigée par un tamène, au choix de l'amine, choix qui d'ailleurs est toujours conforme au vœu des habitants.

La djemaâ est à la fois parlement et cours de justice ; c'est elle qui édicte le règlement ou qânoun (ou mieux l'enregistre, puisque les qânouns sont de droit coutumier) ; c'est elle aussi qui l'applique ; elle est la seule juridiction en pays kabyle, souveraine et sans voie d'appel. En fait, cette assemblée générale se borne, le plus souvent, à homologuer les décisions d'une sorte de Commission comprenant les notables : l'amine, l'oukil, les tamènes et, en nombre variable, des « akkals » ou gens sensés, ceux dont les avis sont toujours suivis ; à la réunion générale, seuls, les notables prennent la parole ; par respect et par tradition, les plus jeunes se taisent ; enfin, une voix d'ancien propose la « fatiha » ou action de grâce ; chacun, restant assis, place les mains dans la position rituelle ; ce geste symbolique indique l'adhésion et remplace le vote ! Ce respect de l'opinion des « anciens » a quelque chose de touchant et de rassurant, par ce qu'il implique de pondération dans les décisions ; mais n'est-il pas un peu décevant aussi, les jeunes étant, seuls, les leviers de progrès ; ne symbolise-t-il pas tout le degré de résistance d'une race aux appels de la civilisation ?

L'amine a un rôle prépondérant d'organisation et de direction. Président de la djemaâ, il veille à l'exécution de ses décisions ; à vrai dire, son pouvoir consiste surtout en son ascendant personnel ; la djemaâ n'a pas d'agent d'exécution ; chacun se plie, par principe, à ses décisions ; celui qui voudrait s'y soustraire serait renié par les siens, ses biens vendus au profit de la communauté, lui-même mis au ban du village, situation particulièrement dangereuse dans une société où chaque cité forme une entité étroitement fermée et où il n'existe aucune organisation générale d'ordre, la police en particulier, pour protéger les isolés. Et puis, n'est-ce pas déjà une punition suffisante, que la déconsidération de tous les siens !

L'oukil est le caissier du village ; les principales ressources de la communauté sont :

les amendes imposées en vertu d'infractions aux qânouns ;

les dons à l'occasion des principaux actes de la vie, qui reçoivent ainsi une manière de publicité et de consécration officielle ;

les revenus des biens collectifs, les mechmels en particulier ; ces biens provenaient de successions en déshérence et d'offrandes à la suite d'un vœu (la pratique de ces dons est maintenant perdue, l'utilisation des revenus des mechmels n'étant pas assez tangible aux intéressés).

La principale dépense, en dehors des devoirs d'hospitalité, était l'achat collectif de viande ou « timecheret », élevé, par Hanoteau et Letourneux, au rang de véritable nécessité sociale !

Fédération politique (Hanoteau) ou mieux, formation géographique (Masqueray), la tribu kabyle est surtout une organisation de résistance contre l'extérieur, laissant une entière autonomie aux villages. Son chef est l'amine el oumena ; il est choisi par ses pairs ; son rôle, en temps de paix, est surtout celui de représentant des intérêts de la collectivité et de conciliateur entre les villages ; c'est lui qui règle les rapports commerciaux avec les voisins (marchés), et s'occupe de l'aménagement des sources et des chemins communs à plusieurs villages. Il n'a pas de pouvoir juridictionnel propre, mais joue souvent le rôle d'arbitre.

2° *Régime militaire.* — Lorsque nous prîmes la succession du Dey et des Beys, il parut expédient à l'autorité militaire de continuer leurs méthodes simplistes d'organisation politique et administrative, à la turque : le

territoire est divisé en grands commandements à la tête desquels sont des bach-aghas, aghas ou caïds ayant, chacun dans sa sphère, des pouvoirs quasi souverains et d'ailleurs superposés, chargés d'assurer l'ordre et surtout la rentrée des impôts, grâce à des forces de police le plus souvent mercenaires et, par suite, avides de butin et d'humeur versatile.

Ce système d'administration à grande distance ne demande que des cadres restreints, des forces de police mobiles, et, surtout, beaucoup de fermeté dans le commandement ; il se base sur la prétendue autorité de quelques chefs, autorité que nous multiplions à notre gré, en lui donnant notre appui, quitte à la voir se retourner contre nous lorsque nous essayons de la limiter !

C'est ainsi qu'ayant, avant 1857, effrité peu à peu les lisières de la Kabylie centrale, nous avions organisé toute la partie basse de l'actuel arrondissement de Tizi-Ouzou à l'instar des pays arabes et donné aux amines el oumena; aghas ou bach-aghas des pouvoirs qu'ils n'avaient jamais eus avant nous et qui cadraient mal avec le particularisme étroit des Kabyles, démocrates par essence (1).

Lorsque, après 1857, nous eûmes pénétré au cœur même de la Kabylie, il nous fallut, en vertu des promesses faites et plus spécialement celles de la proclamation du Maréchal Randon, conserver les habitudes ancestrales ; l'organisation du village fut rétablie ou maintenue, avec sa djemaâ et son amine choisi par les habitants ; les amines désignèrent l'amine el oumena dont le rôle se borna à ce lui d'un agent de renseignements et de transmission d'ordres ; ces désignations n'étaient toutefois définitives qu'après approbation de l'autorité militaire ; elles devinrent, peu à peu, plus espacées.

(1) Cf. L. Milliot, *Qânoun de M'atqâ*. Hesperis, 1922, 3e tr.
A notre avis, l'article 1er de ce qânoun ne fait que rappeler quelle était, à l'époque, l'organisation de cette importante tribu, alors sous le régime des bureaux arabes depuis 1851 ; avant toute occupation, aucun amine, ni amine des amines n'avait eu de pouvoirs propres de répression et encore moins de réformation de décisions de djemâas de village.

Les instructions du Gouverneur général à ce sujet ayant même été dépassées puisque, en particulier dans le cercle de Bougie, le commandement avait cru pouvoir modifier les errements suivis jusqu'à ce jour, une circulaire du 13 janvier 1858 précisa que son intention n'avait jamais été de prescrire des modifications promptes et radicales dans le système administratif auquel étaient soumises les tribus kabyles placées sous notre autorité avant 1857. Cette dépêche ajoutait : « Je ne veux rien brusquer, je « ne veux, quant à présent rien modifier ; je n'autorise « même pas l'initiative du commandement, *il doit favoriser les vœux exprimés par les populations ;* là se « borne son rôle. J'indique le but, mais je ne donne pas « le signal du départ. »

Le document dont ci-après copie (textuelle), provenant des archives du bureau arabe de Fort-National, indique les affaires dont la connaissance fut, dès notre installation au cœur de la Kabylie, réservée à l'autorité militaire. Il précise le rôle des amines et de l'amine el oumena :

« *Copie d'une nomenclature dans le but de distinguer* « *les affaires qui sont du ressort de l'autorité française* « *de celles qui sont du ressort des djemaâs.*

« La présente liste renferme la nomenclature des af« faires qui sont du ressort exclusif de l'autorité fran« çaise.

« L'amine s'emparera de toutes les affaires qui y sont « renfermées sans consulter la djemaâ, et rendra compte « à l'amine el oumena qui, lui-même, rendra compte « à l'autorité française qui avisera.

« Pour toutes les affaires qui ne sont pas indiquées sur « la présente liste, les djemaâs continueront leur an« cienne manière de faire, en jugeant d'après la cou« tume (à l'exception de quelques restrictions qui y sont

« faites par l'autorité française), en appliquant le hak,
« conformément au qânoun, dont la perception et l'em-
« ploi aurait lieu comme par le passé.

« Les amines el oumena ne s'immisceront point dans
« les affaires des djemaâs, autrement que pour exercer
« une surveillance générale, sous la direction de l'auto-
« rité française. Pour toutes les affaires qui ne sont pas
« indiquées ici, et pour lesquelles il y aurait doute pour
« savoir si elles sont du ressort du maghzen ou des dje-
« maâs, il sera facile de consulter l'autorité à ce sujet.

« Toutes les fois que les djemaâs, en raison des dissen-
« timents qui se produiront, ne pourront parvenir à une
« solution, et que par suite, la question deviendra de
« nature à causer des troubles, les débats seront suspen-
« dus par l'amine, qui rendra compte hiérarchiquement
« à l'autorité française qui s'emparera de l'affaire.

« Aucun tribunal, en dehors de la djemaâ et du magh-
« zen ne sera toléré.

« Les djemaâs seront saisies par l'amine el oumena,
« de toutes les plaintes d'un étranger à la djemaâ, soit
« de la tribu, soit d'une tribu étrangère, l'amine el ou-
« mena rendra compte de la solution impartiale donnée
« à la question.

« Pour les questions entre les villages d'une même
« tribu, on suivra l'ancienne manière de faire. L'amine
« el oumena assistera aux réunions faites, dans le but
« d'y donner une solution, en rendra compte à l'auto-
« rité française et suspendra les débats, quand ils pren-
« dront un caractère tel, que l'on puisse craindre des
« troubles, et dans ce cas, il en référera au maghzen,
« qui s'emparera de la question.

« Toutes les affaires qui surgissent entre les tribus,
« sont réglées exclusivement par l'autorité française.

« NOMENCLATURE

« *Crimes et délits contre la chose publique*

« Questions relatives aux biens, meubles et immeu-
« bles, de tout individu des tribus soumises, qui est dans
« les rangs insoumis.

« Détention des dits biens, sans en avoir fait la récla-
« ration à l'autorité.

« Machination ou intelligence avec l'ennemi.

« Recéler ou donner l'hospitalité à un insoumis.

« Révolte ou provocation de révolte, soit par des me-
« nées, soit par des paroles séditieuses en public.

« Se réunir en armes, autrement que pour le service
« de la garde, ou pour une prise d'armes ordonnée par
« l'autorité.

« Se rendre en armes à la djemaâ, apparentes ou ca-
« chées, de quelque nature qu'elles soient.

« Désobéissance aux ordres de l'autorité.

« Ne pas prêter main-forte aux agents de l'autorité,
« après en avoir été requis.

« Toute menée tendant à entraver la marche de l'au-
« torité établie.

« Fabrication et émission de fausse monnaie.

« Contrefaçon de cachet.

« Faux en écriture publique.

« Faux en substitution quelconque, dans les passe-
« ports.

« Concussions commises par les agents de l'autorité.

« Corruption des agents de l'autorité (haq-Sabbat).

« Abus d'autorité, des agents de l'autorité.

« Evasion de détenus, recèlement de criminels.

« Association de malfaiteurs.

« Vagabondage (c'est-à-dire présence dans une de-
« chera, d'individu qui n'y a point son domicile, et qui
« n'y exerce aucun métier connu).

« Crimes ou délits, commis par la voie d'écrits.

« *Crimes ou délits contre les particuliers*

« Meurtre
« Assassinat
« Infanticide
« Empoisonnement
} sur l'homme ou sur la femme

« Toute tentative et toute menace, de commettre un « des crimes ci-dessus, avoir participé aux crimes ci- « dessus, d'une manière quelconque, les avoir favorisés, « ou n'avoir pas déclaré à l'autorité, les faits y relatifs « dont on aurait connaissance.

« Blessures graves, ou coups qui ont occasionné une « maladie, ou une incapacité de travail. Il n'y a ni « crime, ni délit, lorsque l'homicide, les blessures et les « coups, ont eu lieu pour repousser pendant la nuit, « l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs et entrées « de maisons, ou pour se défendre contre les auteurs de « vols ou de pillages exécutés avec violence.

« L'amine rendra immédiatement compte de tous ces « faits.

« Pour tout ce qui est relatif à l'attentat aux mœurs « (fessad), comme viol, adultère, débauche, attentat à la « pudeur, consommé ou tenté, la djemaâ connaîtra d'a- « bord de l'affaire, mais l'amine (1) rendra immédiate- « ment compte à l'autorité française, qui agira suivant « les prescriptions de la dépêche du 3 décembre 1857 « n° 135 et qui pourra ajouter au haq, fixé par le qânoun, « la punition de la prison suivant le cas.

« Tout vol de bestiaux, de chevaux, de mulets.

« Tout vol d'un objet, dont la valeur dépasse cent « francs, tenté ou consommé, de jour ou de nuit, sur les « grands chemins ou à l'intérieur, avec ou sans arme,

(1) D'ici à la fin, mêmes termes employés dans l'arrêté, au même sujet, du Colonel Lallemand, Commandant la subdivision de Dellys, en date du 23 août 1858, dont nous n'avons qu'une traduction en arabe de la partie finale.

« avec ou sans violence, avec ou sans effraction, avec « ou sans escalade ; outre la peine d'argent ou de pri- « son, le coupable restituera l'objet volé ou sa valeur, « qui sera déterminée par le serment du propriétaire.

« Toute complicité ou crime de vol, tout fait tendant « à le favoriser, toute abstention, quand on peut l'empê- « cher.

« Incendie d'une habitation quelconque, de moissons, « de meule de paille.

« Pour tout le service militaire, l'amine inflige de sa « propre autorité, des amendes, d'après le tarif déter- « miné.

« Manquer à une prise d'armes.

« Outre la peine de prison, qui pourra être infligée « suivant le cas.

« Arriver en retard à la garde.

« Manquer à la garde.

« Une copie de la présente liste, sera remise à chaque « amin el oumena qui la communiquera aux djemaâs « sur leur demande.

« Vu : Fort-Napoléon, le 20 février 1858.
« *Le Lieutenant-Colonel* *Le Lieutenant*
« *Commandant Supérieur,* *chef du Bureau arabe,*
« Signé : Péchot. Signé : Jobs.

« Pour copie conforme :
« *Le Général Commandant la Subdivision,*
« Signé : Thomas. »

Les décisions des djemaâs de village (ou mieux des commissions réduites dont nous avons parlé) étaient transcrites sur des registres paraphés par l'autorité militaire. Voici quelques extraits de celui de la djemaâ des Aït-Lahcène (Beni-Yenni). Ce document est en arabe, sauf ce qui est entre parenthèses ; il est en mauvais état et pas mal de feuillets sont séparés.

(1er feuillet. Pararaphe)

« Louange à Dieu seul. Il n'y a de durable que son em-
« pire !

« Sur ce registre sont mentionnées les amendes infli-
« gées par la djemaâ des Beni-Lahcène à ceux qui ne se
« conforment pas aux anciennes coutumes de notre pays.
« Elles ont été prononcées par Elhadj Ali ben Elhadj
« Amar, amine du village et les tamènes (suivent 13
« noms). Quant à l'oukil, c'est Ramdane n'Ait ou Saïd.
« Commencé le 14 dou el Hidja 1275. »

(Arrêté le 5 octobre 1859 : Le Chef du Bureau arabe),

Signature.

— Le registre mentionne les changements successifs d'amines ; il comporte trois sortes d'indications :

1° les condamnations prononcées ; 2° les versements de droits exigés par la coutume à l'occasion d'événements divers (divorces, naissances...) ; 3° les dépenses faites par la djemaâ.

Voici quelques exemples pour chaque catégorie.

1° *Condamnations à des amendes :*

« *Le lundi 7 ramdane.* — Mohand Chabane a prononcé
« des paroles insolentes en présence de l'amine, des ta-
« mènes et des akkals. — Amende..... 9 sous

« Lamara n'Aït Mechane a coupé des
« roseaux dans le jardin d'Ali ou Ahmed
« n'Aït Mechane. — Amende..... 1 douro

« Ali Meziane n'aït Caïd s'est disputé
« avec Mohand ou Ali n'Aït bou Abdel-
« lah. — Amende..... 1 douro

« Boussad n'Aït Azouaou a fait paître
« dans la figueraie de Slimane n'Aït
« Amrouche. — Amende..... 1 douro

« Total..... 17 et 4 francs

« Le lundi 7 ramdane, l'oukil Mohand Amar n'Aït
« Amrouche a reçu de l'amine, des tamènes et des ak-
« kals, 17 douros et 4 francs.

.....

« *Le lundi 4 mai :*

« — Mohand Kaci ben Elhadj Ali a refusé
« de travailler au chemin de la djemaâ. —
« Amende ..... 1 franc

« — Akli n'Aït Hammou a traversé le ter-
« rain de Salem ben Sliman. — Amende.... 9 sous

« — Mohand ou Cheikh a fait paître dans
« le jardin de Si Ahmed ou Cheikh.— Amende 2 francs

« — Mohand Arab n'Aït Mouhoub n'a pas
« dénoncé ceux qui ont lancé des pierres à la
« réunion des notables. — Amende..... 1 douro

« Total des paiements de l'amine et de l'oukil : 8 dou-
« ros et 1 franc, le 4 mai.

2° *Droits de coutume :*

« Mohand n'Aït si Amrouche ; di-
« vorce de sa femme..... 2 douros et demi

« Ahmed n'Aït Amar ; divorce de
« sa femme ..... 3 douros

« Les Beni-Aïssi, selon la coutume. 1 douro

« Un lundi du mois Safer, année 1278 ».

3° *Dépenses de la djemaâ.*

(Arrêté le 30 janvier 1862. Le Chef du Bureau arabe),

Signature.

« Louange à Dieu,

« Voici l'état des dépenses de la djemaâ des Beni-Lah-
« cène sous l'administration de l'amine Arab n'Aït Ali
« ou Amar et de l'oukil Mohammed ou Elhadj n'Aït Kaci
« Ouali, pour la construction de mosquées, de fontaines,

« l'entretien des chemins, les frais d'hospitalité donnée
« aux étrangers de passage, viande, huile ou beurre et
« sel, selon leurs coutumes, pendant le mois de Radjeb
« 1278.

« 13 radjeb. — L'amine dépense, par l'intermédiaire
« de l'oukil, 2 francs à Fort-Napoléon, le jour où il s'y
« est rendu avec Amar Akli n'Aït Amrouche et le se-
« crétaire ..... 2 francs

« 18 radjeb. — L'amine dépense un douro
« pour les tamènes, l'oukil, le premier amine
« et l'ancien oukil, le jour de la désignation
« de Arab n'Aït Ali ou Amar comme amine. 1 douro

.....

Sur d'autres registres, dont nous avons vu de nombreux exemplaires à la mahakma de Fort-National, étaient relatées les décisions de la djemaâ réduite du village dans les instances civiles ou des conventions passées en sa présence et sous sa garantie (rôle notarial).

Après la tourmente de 1871, l'organisation antérieure fut complètement transformée ; tout d'abord, l'arrêté du 25 décembre 1873 institua des présidents de djemaâas en remplacement des amines et oumena ; ces agents étaient des fonctionnaires rétribués, nommés par le Gouverneur général et assistés d'une djemaâ par sections (comprenant généralement plusieurs tribus).

Les amines continuèrent à être élus, mais par un collège électoral restreint, composé des habitants imposés à la première catégorie de l'impôt lezma. Puis, en 1874 (29 août) furent créées, pour le seul cercle de Fort-National (communes mixtes actuelles de Fort-National, Djurdjura, Azzeffoun et Haut-Sébaou) des djemaâs de justice, composées de 12 notables, ayant compétence au 1° degré pour certaines affaires civiles et connaissant de toutes les infractions aux coutumes locales. Confondues pendant quelque temps, ces deux assemblées devinrent bientôt indépendantes parce qu'il parut mauvais d'associer des pouvoirs politiques à des pouvoirs judiciaires.

La réforme de 1873 était muette sur les djemaâs de village ; c'était donc, officiellement du moins, la suppression de ces institutions ; en fait, elles ont subsisté jusqu'à nos jours et continué à appliquer leurs qânouns, partout où l'accord a été maintenu entre tous les habitants d'une même agglomération ; c'est la condition essentielle de leur persistance, car cette institution ne dispose d'autre moyen de coercition que la mise en quarantaine : l'on cite des cas où le réfractaire a dû quitter son village à la suite de cette mesure qui l'empêche de participer aux achats de viande, interdit à quiconque de lui adresser la parole, de lui fournir aide ou assistance, de le servir, et même de l'inhumer. D'ailleurs, s'il n'y a, dans un même village, qu'un ou deux récalcitrants, il est facile de les mettre à la raison, en faisant intervenir, au besoin sous un fallacieux prétexte et à leur insu, les autorités administratives ou judiciaires.

3° *Régime actuel.* — Les djemaâs de justice furent supprimées lorsque le régime civil fut instauré en Kabylie (25 août 1880) ; leur compétence en matière civile passa aux mains des juges de paix ; la répression des infractions aux coutumes devint du ressort des administrateurs, par l'indigénat.

Les villages étaient consultés pour la désignation des amines et leur choix était généralement ratifié. Supprimés par décision du 20 décembre 1887, sous prétexte que leur institution était contraire aux dispositions de l'arrêté organique du 20 mai 1868, ce qui paraît d'ailleurs douteux, ces agents furent rétablis, en Kabylie, le 23 mars 1889, avec cette réserve qu'ils seraient désormais choisis par l'administration. (En réalité, en Kabylie tout au moins, d'une manière générale, il est tenu toujours compte, pour cette désignation, des vœux des intéressés). La réforme fut étendue à toute l'Algérie en 1893 (circulaire du 8 mai, confirmée par l'arrêté du 10 septembre 1895, art. 1er, § 7).

Le rôle des amines est rappelé à l'article 31 de l'arrêté du 5 mars 1919 :

« Ces agents seront tenus de signaler au caïd tous les « faits intéressant la sécurité et la santé publiques, l'as- « siette ou le recouvrement des impôts et la régularité des « déclarations à inscrire sur les registres de l'état civil. »

Manière de fonctionnaires bénévoles (?), les amines n'ont d'autre avantage officiel que l'exonération de la taxe des prestations pour eux-mêmes et leur monture. Ils sont à la nomination du Sous-Préfet depuis l'arrêté de décentralisation du Gouverneur général en date du 1er novembre 1926.

Les qanouns kabyles

Origines. — « On sait que le Maghrib (1), en matière « juridique, se partage en deux grandes divisions : pays « de loi écrite et pays de coutume. Les premiers ont adopté « en même temps que l'Islam, la forme juridique qu'il « apportait ; les autres, tout en acceptant la croyance, sont « restés fidèles aux lois et à l'organisation juridique na- « tionales. Ce droit coutumier, pour avoir été rarement « rédigé par écrit, et, quand il le fut, seulement à une « époque récente, et jamais dans son ensemble, n'en est « pas moins un droit aussi bien réglé que le droit corani- « que, sur bien des points aussi complet, et parfois même « infiniment plus minutieux.

« Le kanoun est l'expression de ce droit coutumier ; sous « ce nom on reconnaît sans peine le mot grec kanôn, qui « a passé dans le langage ecclésiastique Faut-il admettre « que ce terme se soit introduit en berbère par l'intermé- « diaire de la langue liturgique — on se souvient que la « christianisation de l'Afrique fut poussée assez loin —. « Ainsi que le remarquait déjà Masqueray, c'est infini-

(1) H. Basset, *Essai sur la littérature des berbères.*

« ment peu probable. Le mot grec était, à une basse épo- « que, passé en latin avec le sens d'impôt, de prestations « en argent ou en nature, telles que celles que les Romains « imposaient aux tribus soumises. Rien d'étonnant alors « à ce que les Berbères, étant donné la facilité avec la- « quelle ils ont toujours adopté les termes étrangers, eus- « sent appliqué ce même mot aux amendes que leur cou- « tume à eux prévoyait pour réprimer les différents délits « d'ordre intérieur. Mais ce fait, à lui seul, nous permet- « trait d'affirmer la très ancienne existence des kanoun « car, les Romains partis ou affaiblis, le vocable aurait vite « disparu avec l'impôt qu'on leur payait. De telles règles « existaient donc vraisemblablement, chez certaines tri- « bus, déjà à l'époque à laquelle les Romains, ou les By- « zantins au plus tard, dominaient l'Afrique du Nord. »

On a voulu voir une analogie entre qânoun, règlement kabyle, et kanoun, le foyer, le règlement étant alors l'expression des décisions prises autour du foyer, symbole des traditions. Cette opinion paraît d'autant plus insoutenable qu'il s'agit de deux mots totalement différents le premier s'écrivant avec un ق, tandis que le second a pour première lettre un ك; la prononciation est complètement différente !

Domaine d'application. — Chaque village a son qânoun particulier, souverain, tant au civil qu'au pénal. Notre étude étant d'ordre plus spécialement administratif, nous nous contenterons, en ce qui concerne le droit privé kabyle, de quelques remarques : les qânouns sont archaïques, surtout sur deux points particuliers : exhérédation des femmes et mariage. Les coutumes admettent que la femme dans le besoin a droit à l'usufruit d'une partie (généralement le tiers) des biens de son père ou de son mari; pour éviter à la femme l'obligation de s'adresser à la justice afin d'obtenir satisfaction, plusieurs procédés sont employés par les Kabyles : constitution de habous (quelquefois véri-

table, car ayant pour dernier dévolutaire une institution pieuse, le plus souvent n'ayant que la valeur d'un testament), donation d'usufruit, vente simulée au profit d'une mère ou d'une fille. Dans la généralité des cas (et ils sont nombreux et croissants), il est stipulé que la bénéficiaire doit continuer à habiter la maison du mari ou du père et ne pas se remarier. Le Kabyle attribue rarement la pleine propriété de tout ou partie de son héritage à une femme, de peur de briser l'unité de son village en y introduisant un étranger ; généralement, il se contente d'accorder l'usufruit du tiers. Cette coutume pourrait facilement se généraliser, par voie légale, sans soulever aucune protestation de la part des intéressés. Il suffirait, pour ne pas être taxés de ne pas tenir les engagements que nous avons pris de respecter le statut civil des indigènes, de procéder comme il a été fait pour notre Code Civil dans diverses questions, celle du régime matrimonial en particulier : un régime de droit commun est institué il est obligatoire pour tous, sauf stipulation contraire des intéressés ; par la force des choses, nous en avons fait l'expérience, le régime légal finit rapidement par l'emporter : à nous de le déterminer sagement !

Quant au mariage et aux questions qui s'y rapportent, dot et répudiation en particulier, la question est plus complexe et sera plus difficile à résoudre ; c'est surtout affaire de mœurs et, seule, l'instruction des filles nous permettra des changements profonds et durables ; par instruction, nous comprenons, outre des notions d'enseignement primaire, l'enseignement ménager et l'artisanat féminin. Beaucoup de Kabyles ayant séjourné en France se plaignent amèrement du peu de confort et d'agrément de leur foyer ; le moment semble venu d'y porter remède !

D'ailleurs, la loi salique, appliquée depuis la fameuse réunion de Djemaâ-Saharidj de 1748, n'est pas une règle immuable ; c'est ainsi qu'en 1818, la peste ayant fait des ravages en Kabylie, la djemaâ d'Aït-Lahcène (Beni-

Yenni) décida de revenir aux errements passés. Nous ne savons combien de temps dura la réforme. Voici la traduction de la délibération intervenue, dont nous avons l'original :

« Quand la peste se déclara à Aït-Lahcène, les habitants « de ce village se réunirent, dans un but d'intérêt général, « au lieu dit : Djeddi Nabeth. Il fut convenu à l'unanimité « et arrêté ce qui suit : quand un homme meurt sans postérité mâle, mais laisse soit des filles, soit des sœurs, « une mère ou une veuve, à condition que celle-ci reste au « domicile conjugal, le tiers de la succession du défunt « leur est attribué. Les membres de l'assemblée s'inspirèrent en cela de certaines pratiques usitées dans la tradition mahométane en matière de succession. Le tiers ainsi « convenu sera accordé aux femmes au cas seulement où « le *de cujus* n'aura pas expressément déterminé une part « quelconque à leur réserver sur ses biens.

« Les femmes administreront les biens qui leur proviendront par l'une des deux voies sus-énoncées comme bon « leur semblera. Elles en disposeront de toutes les manières telles que la vente, etc..., et ce, sans contestation « ou empêchement de qui que ce soit. Toutefois, si une « femme se trouve mariée en dehors du village, celle-ci ne « pourra rien emporter de la succession au domicile de son « mari. Elle pourra seulement confier l'administration de « sa part à qui elle voudra, à condition qu'elle-même soit « majeure et que la personne par elle choisie soit apte à la « gérance. Si l'une des deux conditions (majorité et aptitude) fait défant, l'administration des biens revient à la « communauté.

« Toute vente, par un héritier mâle, des biens attribués aux femmes est considérée comme nulle et non « avenue, à moins qu'elle ne soit faite dans un but d'utilité générale. Quand un défunt laisse un certain nombre « de femmes, la part de celle d'entre ces dernières qui « viendrait à mourir passera aux suivantes et les héritiers

« mâles ne pourront prétendre à la part à elles réservée
« sur la succession qu'à leur extinction ; celui qui devient
« acquéreur, sans motif valable, des biens revenant aux
« femmes ou aux orphelins sur une succession, sera tenu
« de payer à la djemaâ une amende dont le quantième
« sera équivalent au montant du prix de son acquisition. »

Nous ne parlerons pas non plus de l'application des qânouns au domaine de la justice criminelle, si ce n'est à titre documentaire. Tels les faits suivants qui datent de l'automne 1926 : sur les derniers contreforts du Djurdjura, en bordure de la plaine fertile, s'étend un gros village, surtout composé de cultivateurs aisés et de commerçants paisibles; une école française y a été installée depuis 20 ans ; elle contient avec peine tous ceux que leurs parents veulent faire instruire ; les maîtres sont d'accord pour louer la pondération des habitants, leur mentalité ouverte au progrès et sensible aux bienfaits de la paix française. Cependant, comme il arrive parfois dans les meilleures familles, la bonne harmonie du village est troublée par la conduite scandaleuse d'une femme étrangère au douar, que l'on a mariée, encore jeune, à un sexagénaire maladif. Comme elle est belle et robuste, ses admirateurs sont nombreux ; il en vient, même de loin, qui, après boire, sont cause d'un scandale public souvent répété et de maintes perturbations domestiques. La djemaâ, saisie de la question par les anciens du village. met en demeure le mari trompé de renvoyer chez elle l'épouse volage. Mais voici que, retournée dans son pays d'origine, le démon la poursuit encore ; de nouveaux scandales éclatent ; parents, amis et voisins ne peuvent supporter cette honte ; la malheureuse doit disparaître ; son cadavre est retrouvé, quelques semaines plus tard, dans le lit d'un oued peu fréquenté, en partie dévoré par des bêtes de proie, à mi-chemin entre son lieu d'origine et la demeure de son ex-mari.

Le coupable sera-t-il jamais découvert ? A force de

vouloir être exacte, notre justice est trop souvent inopérante, en milieu indigène. Que de témoignages à fournir, de preuves à accumuler, d'ennuis à subir, au cours de multiples enquêtes, pour aboutir souvent à un non-lieu ! Le châtiment de l'inexorable qânoun kabyle, impitoyable à l'inconduite féminine, n'est-il pas plus exemplaire et salutaire que tant de décisions de notre justice dont les procédés d'informations et de preuves ne sont pas en rapport avec la mentalité des indigènes. Mais aussi, dans cette décision de djemaâ, combien peu de garanties, que de possibilités d'erreurs, voulues ou non !

Avant 1919, les qânouns étaient encore appliqués, dans de très nombreux villages de grande Kabylie et de ses confins, dans des cas assez variés, mais que l'on peut cependant classer en deux catégories :

1° les coutumes locales, non réglementées par nos lois;

2° certains délits, réprimés en principe par nos codes, mais non en fait, par suite de l'insuffisance de notre organisation administrative des indigènes.

Dans la première série, on peut ranger les règlements concernant :

1° les devoirs d'entr'aide (inhumations, transport de grosses poutres, construction d'une maison, réparation d'un barrage, d'un chemin, d'une source, de la mosquée, achat collectif de viande) ;

2° les devoirs d'hospitalité envers les étrangers de passage ;

3° l'usage domestique des eaux de source ou de fontaine, en ce qui concerne les heures d'accès permises aux hommes (pour le maintien des bonnes mœurs) ;

4° les bans de récolte (figues et olives, pour éviter les vols) ;

5° le pacage en commun du menu bétail (pour éviter les déprédations des chèvres dans les terrains cultivés, en général peu étendus) ;

6° la divagation des volailles (à cause des petits jardins existant aux abords des villages, des séchoirs à figues et olives, des grains récemments mis en terre ou des récoltes pendantes, de nombreuses collectivités ne possèdent absolument pas de poules ; d'autres en ont seulement en dehors des périodes de semailles ou de récolte. Dans tous les cas, pour un malade ou des exorcismes, chaque maison a droit d'avoir une poule, pendant quelques jours, une huitaine tout au plus) ;

7° les propos contraires à la religion ou même seulement à la bienséance, surtout envers les femmes ;

8° les dons volontaires, à l'occasion d'une naissance, d'une circoncision, d'un mariage, d'un décès, pour inhumation à la mosquée, ou lors du premier ramdane d'un enfant mâle (c'était, dans ce dernier cas, le droit de mesure : une cordelette était passée autour du cou du postulant et coupée à sa grosseur ; l'enfant en prenait un bout dans les dents et passait la corde par dessus sa tête; si l'autre bout dépassait la naissance du cou, l'enfant pouvait faire le carême, ce dont il était fier ; c'était presque un homme ! Sa joie avait pour corollaire le versement d'un don en argent, au profit de la communauté) ;

9° l'autorisation accordée à un étranger de demeurer dans un village autre que le sien, sous la garantie d'un habitant (l'asile donné à un étranger, sans en rendre immédiatement compte au chef du village, était puni par l'indigénat) ;

10° la réglementation de la réunion de la djemaâ du village (l'amine qui a omis de provoquer la réunion doit payer une amende ; de même, les absents non excusés ou les retardataires, ceux qui sont porteurs d'armes ou même de bâtons, celui qui parle avant son tour et sans avoir prononcé la formule traditionnelle : Allah imessal alik, ia Rasoul Allah ! Que Dieu t'accorde sa bénédiction, ô prophète de Dieu !) ;

11° des restrictions diverses concernant les femmes (interdiction d'aller laver à la rivière ou de se rendre à un enterrement dans un village voisin sans l'assistance d'un homme ; rassemblement prolongé sans motif sérieux, interdiction d'aller aux fontaines à certaines heures).

Dans la seconde série rentrent surtout des infractions à la police rurale :

1° Pollution des eaux des sources et fontaines ou de leurs abords (lavage du linge, fait d'y boire du vin) ;

2° Tapage, disputes, injures ou voies de fait peu graves ;

3° Maraudage (vol de feuilles de frêne, de figues aux séchoirs, de fruits pendants) ;

4° Ivresse publique ;

5° Pacage en terrain réservé pour le fourrage (indiqué par des roseaux ou des pierres posées l'une sur l'autre, en manière de brandons) ou en terrain complanté d'arbres fruitiers.

6° Détérioration des rigoles d'évacuation des eaux, sur les chemins.

L'ingérence des djemaâs de village dans ces délits ou contraventions a fait attribuer aux indigènes le désir de se soustraire à nos règlements ; il n'en est rien, à notre avis ; certes, aucun délinquant n'aime avoir affaire à des juges quels qu'ils soient, mais la préférence donnée, dans de nombreux cas, à la djemaâ, même si sa justice n'est pas exemplaire, tient beaucoup plus à des commodités personnelles qu'à des sentiments d'indépendance vis-à-vis de nos lois : la plupart des faits ainsi punis par les djemaâs nécessitent une constatation rapide, souvent impossible actuellement, de façon légale, faute d'agents qualifiés sur place ; d'autre part, les juges français sont souvent loin. Quelquefois pour une simple peccadille, va-t-il falloir parcourir des kilomètres et des kilomètres, y compris les témoins ? Et quelle complication s'il faut faire déplacer des femmes ! Et puis, la condamnation sur

place causera moins de ressentiment que même un acquittement par le juge éloigné, surtout s'il a fallu prendre un avocat, l'adversaire en ayant un !

Mais que la décision de la djemaâ ne soit pas équitable, que l'esprit de çoff l'ait aggravée, le mécontent n'hésite pas à venir à nos prétoires et ainsi, bien souvent, la citation devant le juge de paix n'est qu'un appel d'une décision de djemaâ ! Nos magistrats de Kabylie le savent bien !

Qânouns rénovés en 1919. — Grâce à l'indigénat, il faut bien le dire, les Administrateurs de communes mixtes arrivaient, tant bien que mal, à maintenir l'ordre dans les douars, quelques exemples, de temps à autre, rappelant les intéressés à l'observation des règlements, qânouns kabyles y compris ; mais cette arme était à double tranchant et, sous son couvert, bien des abus furent commis par des chefs de village ou de douar. L'indigénat avait, en tout cas, l'avantage d'exister et il eût été prudent, avant de le supprimer, de renforcer notre organisation administrative ; on eût ainsi évité que, par suite d'une interprétation erronée des intentions du législateur, trouvant propice l'occasion de revenir à un état plus conforme à leurs sentiments profonds et à leurs aspirations, vers 1919, nos Kabyles ne réorganisent leurs djemaâs de village sur le mode ancestral et ne s'arrogent, dans certains cas, des pouvoirs juridictionnels exorbitants, apanage exclusif de nos tribunaux.

Le droit ancien reprit ouvertement corps, beaucoup plus expéditif et inexorable que le nôtre et dont les résultats furent immédiats ; c'est ainsi qu'à Fort-National, le nombre des ivrognes s'étant considérablement accru par suite du retour des démobilisés, les villages voisins, de la commune de plein exercice, furent vite excédés de leurs intempérances variées ; les notables d'Azouza se réunirent et décidèrent que tout indigène rentrant dans son village en état d'ébriété devrait payer une amende au

profit de la collectivité. L'exemple fit tache d'huile ; énergiquement appliqués, ces règlements produisirent des effets merveilleux ; en quelques semaines, la ville de Fort-National fut débarrassée de ces indésirables. Il y a quelques mois, comme le Juge de paix félicitait l'amine de Taourirt Amokrane (Fort-National p.e.) de la propreté des rues de son village et de leur bon état d'entretien, celui-ci lui répondit : « C'est avec l'argent des ivrognes que nous avons fait tout cela ; nous avons en particulier pavé la rue principale ! »

Au village d'Ighil Igoulmimène, du douar Ouadhia, les qânouns suivants furent appliqués (transcription textuelle) :

« 1° Vol de nuit au village avec témoins. — « Amende	125	»
« 2° Vol en dehors du village avec témoins.	25	»
« 3° Vol de jour, soit au village, soit au de- « hors, jardin, potager, olives ou fi- « gues ou raisins	5	»
« 4° Garde de bestiaux, soit dans les oliviers, « soit dans les céréales, soit herbe	5	»
« 5° Pour la dispute aux mains, chacun	5	»
« Si ceux qui se disputent sont frères	25	»
« 6° Si la dispute a lieu avec fusil ou poi- « gnard, ou couteau	50	»
« 7° Disputes de femmes	5	»
« 8° Tous les jeunes gens joueurs aux car- « tes, ou bien aux sous de 10 à 18 ans.	5	»
« A partir de 18 ans	25	»
« 9° Un soulard rentre au village, soit grand, « soit petit	10	»
« 10° S'il y a un enterrement au village, si « quelqu'un ne vient pas	5	»
« 11° Sur les poules, une chacun ; si on en « trouve deux chez quelqu'un	5	»

« 12° Si une femme lave à la fontaine..... 5 »
« 13° Si un homme, le jour du rassemble-
« ment du village, veut faire du potin. 25 »
« 14° Si quelqu'un arrive en retard (à la réu-
« nion ..... 5 »
« 15° Si quelqu'un rentre au rassemblement
« avec une hâche ou un poignard.... 5 »
« 16° Les femmes mariées la 1re fois, son mari
« paie..... 5 »
« 17° Quand quelqu'un a un garçon..... 5 »
« Le rassemblement a lieu chaque 22 jours. »

Des difficultés étant survenues, en octobre 1922, du fait de gens étrangers au village qui ne voulaient pas payer les amendes encourues, plainte fut portée à l'Administrateur accompagnée des remarques suivantes : « Nous avons fait le rassemblement chaque 22 jours. « Toutes les amendes servent à faire une fête pour tout « le village ; ces lois, il y a environ 3 ans depuis que « nous les avons faites ; on a trouvé que c'est bon. Pas « de voleurs. Pas de papotage. Si quelqu'un nous refuse, « on vous fait signer (on a recours à vous) car vos mains « sont plus hautes que nous. »

Mais les règlements intervenus prirent rapidement de l'extension et devinrent, dans certains cas, particulièrement abusifs à en juger par la plainte ci-après adressée à l'Administrateur de Michelet, le 28 février 1921.

« J'ai l'honneur de vous informer que mon village « nommé Taourirt-naït-Ouenacer douar Itourar a créé « une loi depuis ces jours-ci : 1° elle a rendu une amende « de 1 franc pour tous les jours après celui qui n'aura « pas fait sa prière toujours ; 2° de 1 franc pour celui « qui aura insulté la religion, soit dans le village ou « ailleurs.

« Pour cette loi, j'accepte payer un franc si j'insulte « la religion étant présent au village et non lorsque je « serai en voyage. De plus, je refuse de payer pour la

« prière, si la loi m'accepte, car je n'ai jamais fait de « prière et de plus, je ne sais pas une lettre arabe pour « pouvoir faire ma prière ; je déclare aussi que je serai « comme les gens pour toutes les lois que le village veut « faire ; je ne refuserai à aucune des affaires qu'ils feront « sauf ceux dont je viens vous porter plainte. »

Au cours de l'enquête qui suivit, le père du plaignant, resté pur Kabyle, déclara vouloir payer les amendes encourues par son fils !

L'affaire de Tassaft-Guezra est également typique : en juin 1922, un jeune homme de 15 ans ayant fait des propositions malhonnêtes à une femme mariée, le conseil des anciens de ce village frappa le père de ce mineur d'une amende de 125 frs, en vertu d'un qânoun édictant ceci : « Violation des femmes ; en toutes circons- « tances, l'homme surpris doit payer 125 frs, mais seu- « lement lorsqu'il y a des preuves sérieuse. » Le condamné avait payé l'amende, mais ensuite il porta plainte : « Les villages, depuis quelque temps, s'arro- « gent le droit d'infliger des amendes. Tant que les dites « amendes étaient insignifiantes, personnes n'a réclamé ; « mais je ne puis m'incliner contre une décision frap- « pant d'une si forte amende. Je viens vous prier de « vouloir bien, Monsieur l'Administrateur, inviter l'ami- « ne et les tamènes à me rembourser les 125 frs indû- « ment perçus, puisqu'ils n'ont aucune qualité pour se « substituer à la justice. Toutefois, je serai prêt à m'in- « cliner devant un jugement rendu par les tribunaux « compétents. »

La plainte suivit son cours ; l'amine responsable fut poursuivi du chef d'immixtion dans des fonctions publiques ; condamné, en première instance, à 8 jours de prison avec sursis, il fut acquitté en appel, l'élément intentionnel du délit n'existant pas. Le jeune délinquant, déféré au Tribunal Répressif, fut condamné à 16 frs d'a-

mende avec sursis pour injures publiques, le seul témoin, un parent du mari outragé, ayant déclaré qu'il n'y avait même pas eu voie de fait, ni violences, encore moins tentative de viol. Nous sommes loin de la condamnation de la djemaâ à 125 frs d'amende pour viol dûment prouvé !

Un autre amine, celui de Tizi-Hibel, douar Beni-Mahmoud, fut également déféré aux tribunaux ; aussi, le zèle des djemaâs ne tarda-t-il pas à se ralentir.

Mais les causes qui avaient fait renaître ces institutions n'en persistent pas moins ; il y a rupture d'équilibre, depuis la suppression de l'indigénat, entre nos méthodes d'administration, demeurées primaires, et l'état social des indigènes ; ce serait une grave erreur que de l'ignorer plus longtemps et de ne pas porter remède à une situation certainement délicate. En tout état de cause, nous n'avons pas d'autre dilemne, sous peine d'un aveu d'impuissance de notre part et d'une grave atteinte aux principes d'autorité : ou supprimer complètement les djemaâs occultes, tâche bien ardue et difficile, ou les rendre officielles, au grand profit des intéressés et de nous-mêmes !

Modifications souhaitables a l'organisation administrative et politique de la Kabylie

1° *L'amine garde-champêtre*

La police de douars, souvent très étendus ou très peuplés, ne comporte, à demeure, que le garde-champêtre, qui, en raison de ses fonctions multiples, en particulier celle d'agent de liaison avec l'Administrateur, ne remplit que très imparfaitement son rôle verbalisateur ; aussi peut-on affirmer, sans risque d'un démenti sérieux que, dans les douars, les divers règlements administratifs sont bien souvent lettre morte. Cette grave lacune se double de l'infériorité flagrante du recrutement des caïds ;

qu'on le choisisse parmi les anciens militaires (les officiers exceptés) ou parmi les familles soi-disant influentes, les résultats ne sont guère meilleurs : ces agents ne sont, pour la plupart, en rien préparés à leur rôle, pourtant si délicat, d'exécutants des ordres de l'Administration. Comment voulez-vous, par exemple, qu'un caïd fasse appliquer comme il convient des règles d'hygiène dont il est le premier à méconnaître l'intérêt ? Nous avons préconisé, il y a plusieurs années déjà, l'institution, pour les futurs caïds, de cours préparatoires spéciaux et d'examens d'aptitude (sans création d'emplois nouveaux, en utilisant les divers enseignements existants), ainsi que l'obligation d'un stage dans un bureau administratif. Leur recrutement présenterait ainsi un minimum de garantie intellectuelle en rapport avec le rôle primordial de conseiller, de caïd au sens indigène du mot (conducteur) que ces agents ont à jouer dans l'évolution de leurs administrés. Cette question fera l'objet d'une étude ultérieure.

Un premier remède à la faiblesse de notre organisation administrative des douars consisterait à installer, dans chaque village, un agent de l'autorité, dûment assermenté, responsable de l'exécution des règlements de tout ordre; l'amine actuel est tout désigné pour remplir ce rôle et, en lui accordant, par une récente circulaire, l'autorisation de posséder un revolver d'ordonnance, l'autorité supérieure semble vouloir entrer dans cette voie. L'amine assermenté serait rétribué ; son salaire, minime d'ailleurs, consisterait en une indemnité annuelle de fonctions, variable selon l'importance du travail fourni et les ressources propres au village, sur lesquelles il serait payé. Dans la majorité des cas, l'emploi pourrait garder, sans inconvénient, un caractère honorifique et être réservé aux familles aisées ou influentes ; dans d'autres, au contraire, confié à des indigènes évolués, il deviendrait un levier puissant de progrès matériel et moral ;

tout dépendrait des choix réalisés et des contingences locales.

Le seul fait d'être assermenté donnerait à l'amine une grande autorité ; il lui permettrait d'intervenir utilement et rapidement dans tout ce qui peut troubler la tranquillité du village : ivresse publique, scandales à la djemaâ, disputes pouvant dégénérer en rixe, etc., etc... ; sa seule présence arrêterait, dès le début, bien des conflits susceptibles de s'aggraver, tandis que, maintenant, le garde-champêtre, le caïd, les gendarmes ou l'administrateur sont diablement loin et les choses ont grandement le temps de tourner au tragique avant qu'on ait eu même la possibilité de les avertir !

Surtout en ce qui concerne les infractions aux arrêtés municipaux, il serait particulièrement intéressant de donner aux délinquants la possibilité de payer l'amende encourue soit entre les mains de l'agent verbalisateur soit, de préférence, entre celles d'un oukil spécialement désigné à cet effet, contre reçu, en présence de la djemaâ (pour éviter les perceptions abusives), de telle sorte que des dérangements inutiles soient évités et de manière à conserver à la sanction un caractère peu grave qui ne donne pas lieu à des ressentiments prolongés. Ne commençons-nous pas, en France, à entrer dans cette voie, à l'exemple d'autres pays ! Enfin rien ne s'opposerait à ce que l'amine reçoive les déclarations d'état civil qui seraient ensuite concentrées entre les mains du caïd et transmises à la commune mixte par ses soins.

Un de nos prédécesseurs à Fort-National (1) avait, dès 1893, proposé que les amines soient assermentés et autorisés à verbaliser ; sa suggestion ne fut pas retenue ; elle était cependant basée sur des arguments sérieux : « Je n'ai pas besoin, disait-il, d'insister sur l'uti-

(1) M. A. Masselot.

« lité de ces agents qui, en Kabylie, sont placés à la tête « d'agglomérations importantes et qui sont assurément « nos agents de renseignements les plus indispensables.

« Je m'incline devant la volonté de l'autorité supé« rieure qui refuse de les assermenter, ainsi que je l'a« vais demandé et de leur donner, par ce fait, une consé« cration officielle qui les mettrait sous la protection de « la loi en cas d'insultes ou d'agressions de la part de « leurs coreligionnaires ; mais je reste convaincu que ma « proposition aurait donné des résultats très satisfaisants. « Nos villages kabyles, d'une population moyenne de « 1.200 habitants et dont quelques-une dépassent 2.000 « (Aït-Lahsen entre autres qui en compte 2.400), sont de « vraies petites villes ; il est donc indispensable d'y avoir « une police organisée et vigilante afin d'obtenir des ha« tants la propreté des rues, l'écoulement régulier des « eaux d'égout, le blanchîment des maisons, l'enlève« ment des fumiers, d'empêcher l'encombrement de la « voie publique, d'assurer la réglementation des eaux « et le respect des fontaines et enfin d'interposer son au« torité dans les disputes particulières qui trop souvent, « en Kabylie, dégénèrent en rixe générale.

« Nos villages kabyles ont été jusqu'à ce jour des foyers « d'infection d'où sont parties trop souvent des épidé« mies qui ont décimé les régions voisines et se sont « étendues jusque dans nos centres européens.

« En 1890-1891-1892, trois années de suite, nous avons « eu le typhus dans la commune mixte de Fort-National. « La malpropreté des rues, des maisons et des lieux avoi« sinants en a été la cause reconnue ; comment lutter « contre cet état de choses, contre la routine invétérée « de gens vivant dans la saleté et inconscients même de « ce que pourrait être la propreté, si l'administration « supérieure refuse les moyens légaux de réagir avec « fermeté, surtout quand les moyens proposés ne don« nent lieu à aucune dépense budgétaire.

« On objecte les abus possibles ; mais ils sont moins « à redouter d'un amine sédentaire qui, s'il en commet- « tait, aurait à craindre les représailles et la déconsidé- « ration de ses concitoyens, que d'un garde-champêtre « de passage. Le premier est, en effet, un homme riche, « un notable de la localité, le second est généralement « salarié, sans fortune et besogneux.

« D'autre part, peut-on mettre en balance l'intérêt gé- « néral et l'hygiène de toute une région avec les petits « abus, inhérents à toute organisation et que l'habitude « de la fonction et quelques châtiments exemplaires fi- « nissent par réduire à l'exception, étant donné surtout « que ces abus ne peuvent faire encourir à leurs vic- « times qu'une simple amende de 1 franc à 5 francs.

« Ne sommes-nous pas exposés nous-mêmes dans nos « villages à des procès-verbaux de cette nature plus ou « moins justes ?

« Du reste, la nomination des amines par M. le Préfet « me semble déjà un acheminement dans la voie que je « propose, sans quoi on ne comprendrait guère les rai- « sons qui puissent réserver à une si haute autorité, con- « trairement aux principes généraux de décentralisation, « la nomination de gens sans fonctions et n'ayant qu'un « rôle officieux à remplir près de l'autorité locale. »

Ce qui était vrai en 1893 l'est encore, hélas, 35 ans plus tard. La malpropreté du village kabyle est écœurante et si l'adage est vrai ne devons-nous pas nous attaquer tout d'abord aux malpropretés matérielles avant d'essayer d'obtenir des propretés morales !

Et n'est-elle pas particulièrement suggestive cette constatation qu'à tant d'années d'intervalle, deux Administrateurs de la même commune soient arrivés à des conclusions identiques sans que le second ait, au préalable, connu les vues de son aîné ?

Notre faiblesse d'organisation n'apparaît-elle pas aussi, de toute évidence, dans le fait suivant relaté au dossier

de l'affaire de Tassaft-Guezra : de crainte de troubles, les notables du village Iril-Tiguerfiouine, douar Beni-Mendès, commune mixte de Dra-el-Mizan, ont fait revivre d'anciens qânouns au début de la guerre de 1914, en particulier dans les cas suivants : 1° Rixe sur le marché de Boghni, amende de 100 frs ; 2° rixe ordinaire, 25 frs ; 3° vol à Boghni, 100 frs ; 4° viol, 125 frs ; 5° ivresse, 25 frs.

« Ces qânouns étaient en quelque sorte une précaution « prise par la djemaâ pour éviter des troubles dans la « région pendant la guerre. Dès la fin de la guerre, tous « ces qânouns furent supprimés et à l'heure actuelle « nous n'en avons plus que deux en vigueur ; ils ne sont « pas du reste prévus par le code pénal :

« 1° Quiconque se refuse à transporter une grosse pou- « tre est puni d'une amende de 1 franc ;

« 2° Quiconque n'assiste pas à un enterrement se voit « infliger une amende de 1 franc. »

Cette régression de 1914 n'est-elle pas tout à la fois symptomatique et touchante !

2° *Les djemaâs de village et de douar*

Abandonné à lui-même, l'amine ainsi compris risquerait d'abuser de son pouvoir ; aussi faudrait-il placer à côté de lui un organisme chargé de lui faire contrepoids, ne serait-ce que moralement. Ce rôle doit revenir à des djemaâs de village régulièrement organisées, en prenant comme base du système électoral la karouba, première cellule de la cité, avec un nombre de membres proportionnel à l'importance de chacune d'elles, nombre suffisamment élevé pour éviter une sorte de dictature, mais pas trop cependant, de crainte de voir cette assemblée perdre son temps en discussions oiseuses. Cette djemaâ aurait ainsi des analogies, non pas avec les anciennes

djemaâs traditionnelles, mais avec le conseil des notables; l'amine serait obligatoirement pris en dehors de son sein.

En raison des déplacements souvent prolongés des Kabyles, il y aurait lieu de prévoir des remplaçants en vue de la représentation continue de chaque karouba et chaque village, dont les intérêts seraient ainsi toujours défendus (à calquer sur le système d'élection de nos Sénateurs). Le vote par bulletins n'est pas à préconiser, l'élection devrait se faire, dans chaque karouba, à mains levées, sous une forme pratique et rapide. On pourrait aussi appliquer le système espagnol : tout candidat qui n'a pas de concurrent est élu sans vote.

L'institution officielle de la djemaâ du village aurait pour premier résultat de supprimer les djemaâs occultes, aux décisions arbitraires contre lesquelles il est bien difficile, sinon impossible de réagir ; ensuite, elle permettrait d'intéresser les indigènes à la vie municipale, à des questions concrètes de pratique journalière ; cela vaut beaucoup mieux que des abstractions nuageuses !

Le rôle de la djemaâ de village pourrait être le suivant :

a) donner son avis sur la réglementation des coutumes, par voie d'arrêtés municipaux (dans tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à l'ordre public) et l'adaptation aux usages locaux des règlements d'hygiène, de police et de salubrité ;

b) proposer la réalisation de tous travaux utiles à la collectivité, chemins, sources, lieux de réunion, mosquées, aires à battre, cimetières, etc...

Aucun de ses actes n'aurait de valeur sans l'homologation de l'Administrateur; celui-ci, après s'être entouré de tous les renseignements voulus, prendrait les arrêtés de réglementation nécessaires, les assouplissant aux circonstances locales, tout en profitant des moindres possibilités pour aiguiller les djemaâs vers des conceptions

de plus en plus conformes à l'esprit moderne, par des étapes successives et graduées. Un exemple concrétisera notre pensée: dans tel village, l'accès de telle source est, de par une coutume ancestrale, réservé aux femmes du lever au coucher du soleil ; la djemaâ demande le maintien de cette tradition ; mais l'enquête de l'Administrateur prouve que, pendant les heures du midi, la fontaine est déserte ; pourquoi ne pas autoriser les hommes à s'y rendre à ce moment ; l'arrêté à intervenir le fera et un signal quelconque : appel du crieur public, son de trompe, etc..., indiquera le commencement et la fin de l'espace du temps licite aux hommes.

Au sein de la djemaâ, ou grâce à elle, pourra se constituer, dans chaque village, l'association cultuelle chargée de l'entretien de la mosquée, de la désignation et du paiement de l'iman, de l'organisation des inhumations, etc.

Pour intéresser vraiment les habitants des villages à l'organisation et au développement de la vie municipale, il serait indispensable d'accorder à chaque agglomération la personnalité civile ; ainsi elle pourrait recevoir des dons et des legs ; des gens aisés auraient à honneur de mériter le titre de bienfaiteur de la cité ; l'émulation aidant, les villages rivaliseraient entre eux à qui aurait le meilleur lieu de réunion, la source la mieux aménagée. Chaque collectivité se verrait attribuer le produit des fêtes versé par ses habitants et des locations de mechmels dépendant du village. Ce serait la meilleure façon d'enlever aux premiers leur caractère un peu arbitraire et d'augmenter le chiffre des seconds, l'utilisation de ces revenus sur place incitant chacun à être strict dans ses versements et amenant les réfractaires à contrainte, sous la pression de l'opinion publique. Il serait loisible à chaque village de s'imposer extraordinairement en vue d'un travail déterminé (sous réserve de l'approbation des autorités compétentes), de recevoir des subventions de

la commune ou de la colonie, d'organiser un service d'assistance par le travail ou à domicile. Quel champ ouvert à l'activité des gens de bonne volonté ! Sans doute, tout cela compliquerait quelque peu la comptabilité communale ; mais qu'à cela ne tienne, si les résultats obtenus compensent largement la peine prise !

L'on reprochera peut-être les conséquences ultérieures possibles de cette organisation et l'acheminement du village kabyle vers une manière d'autonomie financière et l'octroi de franchises municipales. Cette éventualité ne nous effraie nullement, surtout si elle peut permettre, un jour, de faire, de chaque village, un foyer d'initiative, et de cristalliser pour des fins sociales heureuses les énergies kabyles actuellement créatrices surtout de discordes intestines. L'essentiel, pour nous, sera d'organiser des freins et un contrôle efficaces.

La législation de 1919 (1) a érigé le douar en section électorale ; ce fut, de l'avis de beaucoup d'observateurs impartiaux, une grave erreur, surtout en Kabylie où ce mode de votation a réveillé l'esprit de « çof » que notre politique tendait à faire disparaître. Le douar est, en effet, une pure formation administrative, comme la commune mixte ou le département ; ses habitants, surtout si ce sont des montagnards, s'ignorent d'une agglomération à l'autre ; il n'y a entre eux aucune communauté d'intérêts essentiels ; la djemaâ du douar étant instituée uniquement pour s'occuper des intérêts économiques des indigènes devrait se composer de représentants de chacune des unités qui forment le douar, de manière à ce que tous les intérêts, quelquefois divergents, puissent être soutenus. Le vote par douar a obligé les candidats à des ententes basées le plus souvent sur la politique de parti, ayant quelquefois des ramifications très lointaines. Dans beaucoup de douars, quelques agglomérations importantes bien groupées ont imposé leur volonté à tout

(1) Art. 7 du décret du 6 février 1919.

le reste de la collectivité composé de villages nombreux, mais sans liens. En résumé, le mode de votation actuel oblige à faire de la politique et tend à réorganiser les çofs ; il crée des scissions profondes, des antagonismes dangereux parce que le parti le plus fort passe en entier et que la minorité, souvent importante, est totalement évincée. Ce grave inconvénient serait évité avec le système du vote par karoubas de villages, la djemaâ du douar se composant des représentants des djemaâs de villages au prorata du nombre d'habitants ; nul doute qu'ainsi les différents intérêts du douar et partis en présence ne soient représentés et équilibrés.

3° *Les collèges électoraux*

Une autre erreur a été commise en 1919 (1) ; il est, en effet, très surprenant de constater que, sous prétexte d'augmenter les droits politiques des indigènes, cette réglementation les a, en fait, singulièrement diminués dans les communes mixtes de la Kabylie du Djurdjura : avant 1919 (2), faisaient partie des collèges électoraux, pour le conseil général et les délégations financières, tous les amines et tamènes, soit 599 pour Fort-National mixte, tandis que, maintenant, seuls y ont accès les membres des djemaâs de douars, soit 156. Cette différence est considérable ; elle est d'autant plus regrettable que, par contre, pour les communes de plein exercice, l'importance des mêmes collèges électoraux a, en moyenne, doublé.

A Fort-National plein exercice, le nombre d'électeurs était de 849 en 1918 ; il est de 1.579 en 1926 ; la population indigène de cette commune est de 10.686 habitants contre 67.100 pour Fort-National mixte. La disproportion est, en rapport à 1918, de 1 à 7 et, relativement au nombre d'habitants, de 1 à 60. Les intéressés se plaignent

(1) Décret du 6 février 1919, art. 12.

(2) Décret du 23 août 1898.

amèrement de cette inégalité de traitement ; ils font remarquer que les territoires des communes de plein exercice sont souvent importants et profondément enclavés dans ceux des communes mixtes, de telle sorte que le rayonnement de la ville ou village chef-lieu ne se fait pas plus sentir dans les uns que dans les autres. Ils ajoutent qu'en Kabylie tout au moins, les établissements d'enseignenemt sont toujours plus importants et leurs cours mieux suivis dans les commune mixtes que dans les communes de plein exercice et qu'ainsi, les principaux facteurs de développement économique et social des indigènes étant plus marqués pour les premières que pour les secondes, la diminution de capacité qui les frappe ne s'explique pas. Enfin, ils font remarquer, et c'est un fait de notoriété publique, que les indigènes des communes mixtes ont toujours participé avec beaucoup plus d'ampleur que ceux des communes de plein exercice aux campagnes d'engagements volontaires soit pour les armées, soit pour les usines, ainsi qu'à celles des emprunts ; ils laissent entendre que, par comparaison, ils ne sont pas payés de gratitude. Ce qu'ils ne disent pas et que nous devons ajouter pour eux, c'est que leur sentiment profond d'égalité n'est pas satisfait, que leur amour-propre traditionnel en souffre énormément et que, par conséquent, ils sont décidés à tenter l'impossible pour y remédier.

Aussi ces doléances nous paraissent-elles devoir être retenues avec une grande attention ; elles risqueraient, si elles n'étaient pas prises en considération, au moins partiellement, de créer une agitation regrettable dont certains partis, toujours prêts à critiquer, pourraient tirer argument. Nous estimons que la meilleure solution serait de composer les collèges électoraux des communes mixtes aussi bien que des communes de plein exercice, pour les élections au conseil général et aux délégations, de l'ensemble des djemaâs de villages telles que nous les avons définies plus haut ; ce serait, somme toute, revenir à peu de choses près au statut antérieur à 1919.

Si, en se plaçant sur le terrain de l'équité et de la justice, il ne semble y avoir aucune bonne raison pour ne pas donner satisfaction à ces revendications, par contre, des arguments d'opportunité méritent de retenir l'attention : les élections dans les communes de plein exercice sont cause de discussions et de dissentiments regrettables où l'esprit de çof a sa large part ; les communes mixtes sont exemptes de ces graves perturbations. Certes, il en serait ainsi avec le mode actuel de formation du collège électoral ; mais l'organisation préconisée permettrait d'éviter ces graves inconvénients (1).

Le Kabyle. — Son caractère. — Ses aspirations

Conclusions

Les caractères principaux d'une race sont fonction du sol où elle s'est formée : pays tourmenté, en général aride et à communications peu faciles, la Kabylie a donné naissance à une population rude, industrieuse, âpre au gain, tenace, persévérante dans l'effort. Afin de mieux se défendre contre les attaques du dehors, les villages ont été juchés sur des pitons ou des contreforts escarpés ; leur isolement même en a fait autant de cités indépendantes et jalouses les unes des autres, à particularisme étroit.

Intelligent et travailleur, le Kabyle sait tirer de chaque situation le meilleur parti : autrefois petit colporteur, vendant de la bimbeloterie bon marché, il est devenu marchand forain dans la Métropole ou à l'étranger ; sa main-d'œuvre abondante s'est, dès avant la guerre, et surtout depuis, largement répandue en France, au point

(1) La question n'est pas nouvelle. En juin 1922, la section arabe des Délégations Financières a émis le vœu que « pour l'élection des conseillers généraux et des délégués financiers indigènes le corps électoral indigène comprenne tous les électeurs inscrits sur les listes électorales des communes de plein exercice et des communes mixtes de la circonscription. » C'était certainement trop demander, surtout en ce qui concerne les pays arabes !

d'en devenir quelque fois encombrante. La Kabylie est aisée et a largement trouvé son compte dans l'association française !

Grâce à l'instruction amplement répandue et à des voyages répétés, le Kabyle réalise depuis peu un type nouveau d'individu, à la mentalité évoluée, à l'intelligence ouverte, aux idées généreuses, attachant par de multiples côtés, mais aussi combien décevant par quelques autres qui sont comme une tare d'hérédité : esprit de jalousie, tempérament potinier, tournant facilement à l'intrigue et au dénigrement systématique, parti-pris, tendance à la duplicité. Mais ces ombres inhérentes à la nature humaine ne peuvent qu'augmenter nos sympathies pour cette race si ardente dans ses aspirations de perfectionnement !

Aussi, parmi tous les peuples qui vivent à l'ombre de notre drapeau, le kabyle semble-t-il être, par de multiples côtés, le plus apte à recevoir avec fruit, les semences de progrès moral, social et économique que la France prodigue en faveur de ses enfants d'adoption. Et si de grandes espérances sont fondées, c'est précisément à cause de la facilité d'évolution que permettent les qânouns ; la comparaison classique entre un règlement figé et une coutume sans cesse modifiable s'applique bien à la loi coranique et aux qânouns kabyles : à moins d'un réformateur, la première devra être torturée pour s'adapter aux contingences successives, tandis que la coutume, plus stricte d'ailleurs, est susceptible d'évolution.

Beaucoup d'entre les Kabyles qui sont allés en France ou à l'étranger, comparant nos institutions avec leur régime, se prennent à penser qu'entre les aspirations que nous avons fait naître en eux par l'instruction ou que les voyages ont développées et les réalités actuelles, il y a encore toute une large marge. Là comme ailleurs, par une centralisation excessive, nous n'avons pas donné assez de champ au besoin inné d'action et de réalisation de tout

être pensant ; en laissant les lieux de réunion des villages vides de toute discussion d'intérêt local et d'application pratique, nous risquons de les voir retentir de questions d'un ordre plus général et partant plus difficiles à bien comprendre.

L'éloignement des masses évoluées (ou qui se croient telles) de la pratique journalière des œuvres sociales à commencer par celles d'ordre municipal, est un grave danger ; à moins de l'emploi de la force brutale, les utopies des rhéteurs s'évanouissent généralement dans le seul essai de leur mise en application.

Notre politique algérienne n'a pas assez tenu compte, bien souvent, de la différence essentielle de mentalité et de tempérament entre les Arabes et les Kabyles, de telle sorte que certains ont pu prétendre, à juste titre semble-t-il, que nous avons arabisé la Kabylie au lieu de la franciser ; nos principales erreurs seraient : le Sénatus-consulte de 1863, l'obligation de faire traduire en arabe les expéditions des actes judiciaires, la nomination, en Kabylie, de cadis, de bach-aghas et d'aghas, le projet d'uniformisation de la législation civile des indigènes.

Le moment semble venu de modifier ces errements et de donner à la Kabylie un statut spécial en rapport avec ses traditions séculaires (d'ailleurs conformes à notre idéal républicain) et son degré de développement économique et social. A la stérilité présente des luttes intestines et des jalousies de clan, doit faire place le développement rationnel des villages, grâce à une organisation souple, simple et pratique ; par le libre jeu d'institutions traditionnelles adaptées aux contingences du moment, la Kabylie doit accomplir une étape nouvelle dans la voie du progrès !

M. Rémond.

MÉLANGES

La mort de Sanson Napollon à Tabarca

Plusieurs siècles d'efforts, souvent héroïques, ont préparé la domination de la France sur l'Afrique du Nord. Henri IV a eu dans cette longue préparation un rôle trop ignoré. Avec une vue très nette des besoins de notre commerce, il eut le premier l'idée de convertir en établissements royaux les factoreries maintes fois abandonnées, toujours misérables, fondées par trois Français (1), sur la côte barbaresque, au début du XVIe siècle.

En 1604, la concession des territoires nécessaires fut accordée par le Sultan à François Savary de Brèves. M. de Grammont a longuement exposé les intrigues qui retardèrent l'exécution du traité (2). Ce n'est que longtemps après la mort du roi que ses projets purent être repris.

Sanson Napollon (3), qui avait succédé à Savary de Brèves obtint de la Porte, en 1626, des ordres précis pour l'exécution du traité (4). Dès 1629, il commença avec un

(1) L. Ch. Féraud, *Histoire de la Calle*, Alger, 1878, p. 92. Cf. P. Masson, *Les Compagnies de corail ;* Grandchamp, *La France en Tunisie à la fin du XVIe siècle*, p. XV-XXI et p. 163-221.

(2) *Histoire d'Alger sous la domination turque*, 1887, passim.

(3) H. de Grammont, *Relations entre la France et la Régence d'Alger*..., II. *La mission de Sanson Napollon*, Alger, 1880. — Cf. Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc*, I, 1888, p. 318 ; Pélissier, *Mém. historiques et géographiques sur l'Algérie*, p. 250-252.

(4) Sur les négociations de Napollon, voyez *Bib. de Carpe*

zèle incomparable les constructions nécessaires au nouveau port français.

En quelques mois un véritable *emporium* fut créé dont la prospérité ne devait pas être, hélas, de longue durée. Pour faire cesser la concurrence faite au commerce français par les comptoirs génois de l'île de « Tabarque », Napollon décida de s'emparer de celle-ci. Il fut tué dans l'attaque de l'île (11 mai 1633), et son œuvre, première tentative de réalisation des beaux projets de Henri IV, périt avec lui (1).

De cette mort lamentable, j'ai retrouvé à la Bibliothèque de Carpentras (2), dans les papiers de Peiresc (3) un récit qui me paraît devoir intéresser les lecteurs de la *Revue Africaine* (4).

« Monsieur mon cousin. J'ay receu celle qu'il vous « a pleu m'escripre par le Dragon et des mains de mon « fils Lazarin que j'ay envoyé au bastion et retenu Henry « ici avec moy. Vous apprendrez la nouvelle comme « M. Sanson a esté tué avec tous ceux de sa troupe hor- « mis quatre qui sont prisonniers à Tabarque et celluy « qui menoit l'affaire qui s'est faict Turc et un génevois « qui se sauva à la nage. Cet homme a cherché la mort « pour son trop de courage. Je suis esté trois fois avec « luy pour exécuter l'affaire ; une fois sommes esté dés- « couvertz par une sentinelle ; une aultreffois le mauvais

tras, ms. 1879, f° 13, une lettre inédite d'A. Gazille à M. de Valavez, datée du 30 janvier 1627 et ms. 1877, passim, de nombreux documents, pour la plupart déjà utilisés.

(1) H. de Grammont, *Histoire d'Alger*, p. 174-175.

(2) *Bib. de Carpentras*, ms. 493, f° 213 (copie due à l'un des secrétaires de Peiresc) ; cf. L. Poinssot, *Rev. Henri IV*, 1906, p. 272-274.

(3) Sur les rapports de Peiresc et de Napollon, voyez lettres de Peiresc à Napollon (*Bib. de Carpentras*, ms. 1877, f°s 569 et sq.) ; inscriptions adressées par Napollon à Peiresc. (L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires de France*, LXII, 1903, p. 157-158).

(4) Cf. à ce récit, celui de la *Gazette de France*. année 1633, p. 235, et *Mémoires du chevalier d'Arvieux*.

« temps ne voulut permettre aborder terre et nous fallut
« courir jusques à Cau Nègre; et l'autre fois celuy qui es-
« toit d'accord avec nous, comme nous abbordasmes terre
« et du costé d'un grand baux qu'il falloit monter plus
« de douze brasses d'haulteur et entrer par une clede,
« ayant les limes pour couper le fer sans bruit, nous dit
« de s'en retourner à cause que son camarade n'estoit
« pas d'accord avec luy et donnasmes quatre ou cinq
« coups contre des rochers que pensions tous demeurer
« là avec la frégatte, et Marc Anthoine Génevois truche-
« man de Mr Sanson demeura en terre pour faire mettre
« d'accord les deux que je vous ay déjia nommés et
« encore corrompre un des corporalz de là dedans ce
« qu'il fit ; ce corporal donna assignation aud. Marc
« Antoine pour le faire parler à Mr Sanson, ce qui fit has-
« ter Mr Sanson le lendemain pour luy aller parler et ne
« mener que douze hommes avec luy. Et à cause que
« ce mesme jour avoit eu nouvelle que debvoit venir
« un marabout à la Calle me pria d'y demeurer, me
« promettant que incontinant qu'il aurait accepté et
« traicté avec ce corporal, me venir prendre avec ma
« troupe et exécuter l'affaire. Le soir allasmes soupper
« au Dragon, que jamais n'ay veu homme plus joyeux
« à faire des brindes au Roy de France et avoir mis par
« nom supposé à Tabbarque la Belle ; et tous fismes brin-
« des à la Belle ; le soir partit et alla passer devant Ta-
« barque et s'en alla au Cau Nègre et leva le pauvre
« Marmery et le mena avec luy et le soir aborda terre
« à Tabarque pour aller parler au corporal. Et comme
« Marc Antoine feut à terre, il y avait cinquante mous-
« quetaires cachés et disparèrent tout à coup ; eulx s'alar-
« garent et se croyant sauver trouverent les quatre fré-
« gattes dud. Tabarque qui les poursuivirent en luy
« criant — ameine Mr Sanson — et luy disoit alargue ;
« tirarent plusieurs mousquetades et vindrent à l'abor-
« dage, là où Mr Sanson eut une mousquetade (qui) lui

« emporte toutes les machoires, tout le monde se jeta
« à la mer, qui tué, qui blessé ; treuvèrent le lendemain,
« comme le fragate alloit faire la descouverte, le pauvre
« Mr Sanson encore en vie avec toute la maschoire em-
« portée et deux autres coups, un à la cuisse et l'autre
« au bras, tellement qu'il mourut incontinant, et on mis
« sa teste sur une bique (*sic*) en marme et le corps à la
« mer avec tous les autres, et voilà la fin de cette affaire.
« Je vous prieray faire trouver bon à Mr Luques de Ga-
« zilles de laisser prendre à ma femme six mesures bled
« comme fait le capp^ne le Bar sans luy mettre en compte
« à cause que j'en suis débiteur au livre de Mr Vermeilh.
« Je vous prie regarder à tout ce que je vous pourray
« servir. Je vous prie de m'advertir comme je pourray
« me gouvener pour avoir payement de mes sallaires.
« Mes fils vous salluent et moy prie Dieu vous donner
« le comble de vos désirs, vous salluant et tous ceux de
« votre maison, demeurant monsieur vostre très humble
« et affectionné serviteur. D'Arbousset. De la Calle, le
« 13e may 1633. — *Et au-dessus est escript.* A Monsieur,
« Monsieur Paulon Machoin marchand. A Marseille. »

Puisse la publication de ce naïf récit dû à la plume inexperte de son lieutenant provoquer soit à Tabarca, soit à Tunis un hommage public à la mémoire d'un homme héroïque et généreux qui fut un grand patriote.

L. Poinssot.

Directeur des Antiquités et Arts de Tunisie.

Note sur les ruines situées au lieu dit « Sidi Samegram »

Sur un promontoire rocheux, situé, à vol d'oiseau, à 4 kilomètres ouest de l'embouchure de la Tafna (1) et dominant la mer à une hauteur moyenne de 30 mètres, on remarque des ruines qui laissent supposer qu'une ville importante a existé sur cet emplacement oublié ; seule y subsiste aujourd'hui la modeste haouita de « Sidi Djama Agharem ». La koubba, de dimensions très réduites, fait une tache blanche sur un sol noirci ; des pèlerins la visitent, mais ils sont rares et isolés, en raison peut-être de l'accès difficile du lieu, dont l'exiguité ne permet, en outre, aucun rassemblement important.

J'ai vu, une fois, Sid Aïssa, notable vénérable de la région, gravir, à la tombée du jour, le sentier périlleux établi sur le flanc des falaises abruptes ; son retour, dans l'obscurité, était envisagé avec beaucoup de craintes par ses collègues de la djemâa, à tel point que deux jeunes gens agiles furent envoyés, munis de lanternes, pour lui signaler le chemin. Répondant aux reproches que je lui adressais sur sa témérité, mon ami Aïssa me fit simplement connaître qu'il avait tenu à allumer, sur le tombeau du saint, une bougie qui brûlerait toute la nuit. Dans le soir mélancolique, que troublaient uniquement

(1) La distance est la même de cette embouchure aux ruines de Siga-Takembrit.

le clapotis des vagues sur la grève, et les conversations étouffées des indigènes autour des braises du cafetier maure ambulant, je rêvais d'une ville endormie, dont le havre était signalé aux navigateurs retardés par le bon cheick à barbe blanche, prêtre d'un temple de Mèsha ou de Kamosh.

Dans son ouvrage *Nédromah et les Traras*, R. Basset écrit sur la haouita de Sidi Djama Agharem : « on ra-
« conte qu'au-dessus de la Koubba est une ville arabe
« dont il est resté des ruines, mais la plus grande partie
« a glissé dans la mer. Le nom de ce personnage est assez
« singulier. Il signifie : « Monseigneur de la Mosquée
« de la ville ».

Les ruines s'étendent sur des milliers de mètres carrés ; la pointe sur laquelle on les retrouve est battue par les flots et il est fort vraisemblable qu'au cours des siècles, une partie des terres s'est effondrée dans la mer. Le roc est parfois très friable ; ainsi, il est possible que des abris creusés dans la falaise au niveau des eaux, reliés à la ville par des escaliers souterrains, aient hâté ce travail de destruction locale. Dans une anse, un petit îlot présente des cavités aux formes régulières ; les indigènes prétendent qu'on doit y voir les vestiges d'anciens silos. Il se pourrait cependant que ces trous arrondis aient été creusés par le frottement des galets sans cesse roulés par les vagues pendant les mers agitées. Quoiqu'il en soit, d'autres peuples, avant les Berbères de la région, ont habité cette ville. Rien n'émerge du sol, mais, au ras de la terre, on distingue nettement les fondations en pierres des maisons, le tracé régulier des rues et, au Sud, les assises de puissans remparts troués par une grande porte (1). Des débris innombrables de poteries anciennes jonchent le sol. En creusant dans l'intérieur d'une maison, à une pro-

(1) Ces constructions solides sont loin de rappeler les ruines arabes de Honaï ou de Mansourah.

fondeur de 25 à 30 centimètres, le squelette d'un homme est apparu, les jambes repliées jusqu'au menton.

A quelques centaines de mètres dans le Sud, à la hauteur de la plage des Zouanifs, est un vieux cimetière, aux tombes délabrées, abandonné depuis fort longtemps.

Plus loin, dans l'Ouest, distant d'environ trois kilomètres, se trouve, sur le bord de la mer un lieu dit « Souk Akdim » : le vieux marché. Comme la ville et le cimetière il serait déserté depuis un temps immémorial. Il est curieux de constater combien la tradition s'est conservée : bien que l'accès en soit malaisé un indigène m'y a conduit sans hésitation, mais les pluies et les vents de tempête ont tout balayé et je n'ai pas recueilli le moindre vestige (1).

Quelle était cette ancienne ville ? On pourrait songer, peut-être, à la « Mès » de Scylax, qui fut probablement un comptoir phénicien ou carthaginois qu'on ne saurait identifier avec Portus Sigensis ou Akra. On retrouverait ici la conception phénicienne : établissement sur un cap permettant la création de deux ports avec des orientations opposées. Toutefois cette supposition est fragile et l'on ne peut s'y arrêter longuement. Par contre, il me paraît probable que nous nous trouvons en présence des ruines de « Siga Municipium » ; cette ville est nettement signalée dans l'*Itinéraire d'Antonin* comme étant à 4 kilom. 500 de Portus Sigensis (Rachgoun) et à 12 kilomètres de Portus Caecilii (Mersa Ourdania). Mac Carthy l'a confondue avec les ruines de l'ancienne Siga, le Takembrit actuel, sur les bords de la Tafna ; cet historien semble ne s'être livré à cette supposition qu'à contre-cœur, sachant bien que l'*Itinéraire* n'indiquait que les villes du Littoral, mais ignorant lui-même les vestiges de Sidi Samegram.

Le géographe de Ravenne nous la signale à son tour.

(1) On peut supposer que sur ce marché étaient apportées les récoltes abondantes du plateau de Sidi Yacoub.

Siga Municipium a-t-elle donc été, à l'origine, un comptoir sémitique (1), rival autorisé des comptoirs phéniciens de Rachgoun et Ourdania et se repérant de loin par le pic voisin du Djebel Keltoun (364 m.) ? Si l'on admet que, plus tard, l'embouchure de la Tafna était commandée par une forteresse carthaginoise, a-t-elle été le port par où les tribus de l'intérieur trafiquaient avec Rome ? Par la vallée de la Tafna et par Takembrit son accès est, en effet, très facile et préférable à Camrata, Ourdania ou Honaï. A-t-elle remplacé Siga Takembrit que Strabon trouve en ruines en l'an 18 ? Sa situation est incontestablement plus salubre que les bords de la Tafna, infestés de paludisme ; de plus, elle est au débouché d'une petite vallée fertile dont les pentes sont, aujourd'hui encore, couvertes de vergers et où les sources sont fraîches et abondantes : cette riante végétation et la mer compensaient ainsi tout ce que l'agglomération, pressée sur un rocher noir, pouvait avoir de nostalgique en son isolement triste et en sa rudesse sauvage.

Des fouilles peu profondes, découvrant des pierres et des inscriptions, lèveraient vraisemblablement un coin du large voile derrière lequel dort encore l'histoire mystérieuse des temps anciens de l'Algérie.

TEISSIER.

(1) Sous les règnes de Salomon et Achab, alliés à Hiram et Ithobaal, des colonies semblables auraient pu être établies sur la côte et, particulièrement dans cette région, à Sidi Noé, à l'Ouest de Honaï, ainsi qu'à Sidi Youcha, à l'Est de Nemours, où une grande koubba est encore visitée à la fois par les Arabes et les Israélites.

Quelques remarques sur les monnaies anciennes de la région d'Aumale

La région d'Aumale a déjà fourni un certain nombre de monnaies romaines ; environ 200, recueillies par M. Parrès, ont été acquises par le Musée des Antiquités d'Alger, où elles figurent dans une vitrine spéciale.

En deux ans, j'ai trouvé, à Aumale ou dans les environs immédiats, 250 monnaies, comprenant une trentaine de pièces de villes ou de peuples, et environ 220 monnaies romaines.

De la première catégorie, je possède : une pièce de Rhodes ; 4 monnaies carthaginoises au type du cheval et du palmier ; 2 monnaies à légendes puniques, probablement frappées par les Carthaginois en Sicile ou en Espagne ; un petit bronze d'Ebusus ; plusieurs pièces des rois numides, dont une en plomb, et presque toutes frustes ; une monnaie du Bruttium ; un Ptolémée d'Egypte.

Les pièces romaines comprennent un denier d'argent de la famille Volteia, portant au revers Cérès dans un bige de serpents à droite ; derrière elle, un vase (M. Volteius, vers 88 av. J.-C. : Babelon, *Monnaies de la République romaine*, II, p. 566).

Les grands bronzes du Haut Empire se rencontrent rarement, et sont en général mal conservés. A part quelques pièces de Claude Ier, Vespasien, Titus, Trajan, toutes les monnaies de ce genre sont frustes, quelques-unes entièrement indéchiffrables, d'autres comme hachées.

Les pièces que l'on rencontre en plus grand nombre sont celles de Constantin: j'en possède 40 avec des revers

différents. Viennent ensuite, pour la fréquence, les monnaies de Constance II, d'Antonin, et de Claude le Gothique ; ces dernières, sauf une, sont toutes des monnaies de consécration, par conséquent frappées après sa mort; leurs revers présentent deux types très courants : l'aigle et l'autel avec la légende *Consecratio*. Une monnaie de l'usurpateur Domitius Alexander est à noter.

Jusqu'ici, les monnaies byzantines semblent assez rares dans la région d'Aumale : je n'ai pu en recueillir que deux.

Deux constatations semblent intéressantes.

La première est que la région d'Aumale donne un certain nombre de Tetricus. Or Tetricus fut empereur usurpateur en Gaule en 268, et battu par Aurélien en 274. Comment expliquer la présence de ses monnaies dans la région d'Aumale ? Elles auraient pu être apportées par des soldats venus de Gaule. Mais peut-être vaut-il mieux admettre que les monnaies frappées par Tetricus continuèrent, après sa défaite, à avoir un cours légal, avec l'approbation d'Aurélien : Tetricus vaincu vivait en bonne intelligence avec Aurélien, qui lui confia le gouvernement de la Lucanie.

La seconde remarque est le nombre assez élevé, parmi les pièces trouvées dans la région d'Aumale, des monnaies épaisses frappées à Alexandrie, avec légendes grecques. J'en possède une quarantaine ; d'autres sont entre les mains de M. Seguy-Villevaleix, administrateur de la commune mixte d'Aumale.

Ces pièces ont été recueillies une à une : il faut donc écarter l'hypothèse de la présence de ces monnaies dans une cachette unique, en bloc.

Toutes ces pièces (sauf trois qui sont de Gordien III, d'Herennia Etruscilla, femme de Trajan Dèce, et de Gallien) se rapportent à la période comprise entre 270 et 305 : elles sont aux effigies d'Aurélien, de sa femme Séverine, de Probus, de Carin, de Dioclétien et de Maxi-

mien Hercule. Rappelons-nous que de Septime Sévère à Gallien, le titre des monnaies d'argent a été progressivement réduit : le métal devient du billon à titre très bas. Le titre diminue encore sous Gallien, vers 260, et sous Claude le Gothique on ne trouve même plus de billon : les pièces sont devenues des monnaies de cuivre saucé, c'est-à-dire recouvert d'une légère pellicule argentée, que les frottements ont le plus souvent fait disparaître, et qui n'est perceptible que sur les exemplaires très bien conservés. Il faut arriver à Dioclétien pour retrouver une monnaie meilleure.

Cette période de marasme dans la fabrication de la monnaie correspond sensiblement au laps de temps qui donne des monnaies d'Alexandrie dans la région d'Aumale. Sans vouloir tirer de ce rapprochement une conclusion ferme, on peut supposer que les populations d'alors n'avaient plus confiance dans la monnaie frappée en Occident, et lui préféraient la monnaie d'Alexandrie, plus épaisse, plus lourde, et de valeur, sinon plus élevée, du moins plus constante.

A. Lefèvre.

NOTES DE LECTURE

L'entraînement de l'Armée d'Afrique d'après Bugeaud. — « ... Je voudrais borner l'instruction actuelle à ceci : tirer à la cible, instruction des tirailleurs, théorie du bon emploi du feu, marche militaire, art d'éclairer et de couvrir les flancs de colonne. Pour le moral, professer le mépris de la cavalerie arabe qui n'est au fond que de l'infanterie à cheval, qui n'a d'action que par un tir mal assuré et nullement par la puissance du choc qui, seule, rend la cavalerie redoutable.

« Il faut aussi les convaincre que la bonne infanterie doit être avare de son feu, qu'elle doit tirer juste de près et décider la question du moment toutes les fois qu'elle tire. Voilà de quoi il faut bien persuader les troupes depuis le simple soldat jusqu'au colonel.

« Il faut aussi enseigner aux officiers les moyens de préserver les troupes des mauvaises impressions morales et l'art de les produire chez l'ennemi.

« La force morale est la reine des armées, elle est de beaucoup supérieure à la force physique, il faut donc y porter une attention de tous les instants. Il faut, en causant avec les soldats rassemblés en colonne serrée, prévenir leur esprit et leur âme contre les terreurs paniques, les propos alarmants, les méprises de nuit, les fausses alertes qui causent souvent des pertes douloureuses. Le moyen de leur éviter ces accidents honteux est de leur raconter les événements de cette nature arrivés à leurs devanciers en Afrique. Il faut flétrir ces terreurs, les couvrir de ridicule et répéter souvent que le sang-froid, l'aplomb, le calme, la patience sont les principales vertus du soldat et partant, les éléments de la victoire ; leur répéter aussi qu'on ne doit tirer et donner l'alarme qu'alors qu'on est bien sûr de son fait, qu'il faut s'avancer ou se cacher pour bien reconnaître si, au lieu de l'ennemi, ce n'est pas une bête fauve dont abonde l'Afrique, un cheval échappé, un bœuf, etc.

« Mais l'un des meilleurs moyens de mettre dans les combats la force morale de son côté, c'est de ne jamais recevoir

une charge de pied ferme, d'y répondre toujours par une charge sérieuse, en même temps qu'on fait attaquer les flancs des assaillants. Avec cette conduite, on a bientôt rebuté les Arabes et l'on prend sur eux une supériorité morale que l'on conservera en agissant avec cette vigueur dans toutes les circonstances, même dans celles qui ont l'air peu importantes. Il n'y a rien d'indifférent à la guerre. L'engagement de quatre hommes et un caporal doit avoir un but ; il a son importance tout au moins réelle.

« Voilà en gros, l'instruction que je voudrais donner aux troupes d'Afrique. Elles savent actuellement assez de manœuvres d'esplanade... »

Quant au recrutement de l'armée d'Afrique :

« L'Afrique n'admet pas de médiocrité sur ce point (la composition des troupes), car aucune contrée n'éprouve autant le moral et le physique.

« Les officiers doivent être jeunes et énergiques. Ceux-là seuls peuvent maintenir et élever le moral du soldat, premier élément du succès. Les jeunes officiers ont de l'avenir et l'Etat n'a d'intérêt qu'à former ceux-là.

« Les soldats doivent être robustes, car les hommes faibles périssent dans la première année. Ils encombrent, ils dépensent et ne servent pas. J'aimerais mieux moins d'effectifs et de l'élite... » (*Lettre du général Bugeaud au Ministre de la Guerre. Paris, 24 décembre 1836.* — Arch. Min. Guerre fonds Algérie. Correspondance.)

Dans un « Mémoire sur la guerre dans la province d'Oran et sur les moyens de la terminer », (rédigé en juillet 1836), Bugeaud avait déjà insisté longuement sur la question du personnel :

« Les soldats doivent être robustes et, s'il se peut, choisis volontairement dans tous les régiments de l'armée. L'expérience a prouvé que les hommes faibles, ne pouvant supporter ni les marches, ni le climat, périssent misérablement sur la route et dans les hôpitaux. En les conservant dans les rangs de l'armée d'Afrique, l'effectif sera fort sur le papier, faible pour aller au combat. Rien d'aussi fâcheux qu'un pareil état de choses, puisque tous ces soldats malingres coûtent aussi cher que les bons pendant qu'ils gênent, qu'ils consomment

et qu'ils encombrent, sans rendre aucun service. Ayez donc un effectif moins fort, mais qu'il soit tout ou presque tout disponible. Ces réflexions nous conduisent à désirer pour l'Afrique ce qui a été désiré souvent des corps spéciaux, ou du moins des bataillons parfaitement épurés de tout ce qui ne pourrait supporter les grandes fatiques de cette guerre et les rigueurs de ce climat.

« Le choix des officiers n'exige pas moins d'attention dans tous les grades. Il faut des hommes jeunes, vigoureux de corps et d'esprit, ayant de l'avenir et de l'ambition. Point de vieux officiers supérieurs voisins de leur retraite ; point de vieux capitaines dégoûtés de leur métier. Ils n'ont plus l'énergie de corps et d'âme nécessaire pour relever et soutenir le moral du soldat de manière à lui faire braver les fatigues, les privations et les dangers qui se présentent dans cette guerre à chaque instant... » (*Arch. Min. Guerre, fonds Algérie, Correspondance.*)

Un témoignage sur le séjour de Boutin en Egypte. — En 1810, le colonel du génie Boutin qui, deux ans auparavant avait effectué avec succès la reconnaissance de la ville et des fortifications d'Alger, fut envoyé en Egypte par Napoléon, désireux de faire recueillir les renseignements préparatoires à une expédition dans ce pays et en Syrie. Boutin remonta à deux reprises la vallée du Haut-Nil non sans éprouver de difficultés et courir des dangers dont un de ses compatriotes, le voyageur Caillaud, recueillit sur place, en 1821, le témoignage suivant :

« M. Kircourt regardait mon entreprise comme impossible, après la tentative faite, il y a quelques années, par M. Boutin, de Nantes, colonel du génie ; il m'en raconta les détails tels qu'il les tenait du colonel lui-même.

« M. Boutin, me dit-il, part d'ici avec des Arabes qu'il ga-
« gna à force d'argent. Il emporta avec lui une peite barque
« pour pénétrer jusqu'à l'île qui existe, assure-t-on, dans un
« lac aux environs de cette oasis. Le quinzième jour de son
« voyage, il arriva à la vue de Syouah. Les chefs de cette ville
« accoururent au nombre de douze, et signifièrent à M. Boutin
« de ne pas avancer davantage : ils se réunirent ensuite pour
« prononcer sur le sort de cet audacieux. Plusieurs voix opi-
« naient pour sa mort ; mais, en considération de ses drog-
« mans et de ses conducteurs, qui implorèrent sa grâce, on

« résolut, après une longue discussion, de le renvoyer et de « brûler sa barque. M. Boutin employa tous les moyens pos- « sibles pour réussir dans son entreprise ; il leur offrit de ri- « ches présents, qu'ils refusèrent, prétendant que ces dons « leur porteraient malheur ; enfin, ils déclarèrent à ses gui- « des qu'ils ne leur feraient aucune grâce, s'ils tentaient une « autre fois d'introduire chez eux des étrangers. Ces hommes « simples et superstitueux croient aux talismans ; ils craignent « que nous ne leur enlevions de prétendus trésors qui leur « conservent, disent-ils, les biens du ciel et le bienfait de l'in- « dépendance.

« M. Boutin, homme de mérite et d'un caractère résolu et « intrépide ne se serait point laissé abuser par de fausses ap- « parences. S'il n'a pas tenté une seconde fois de parvenir à « son but, c'est qu'il en a reconnu l'impossibilité. Vous savez « que cet officier, qui réunissait à beaucoup de savoir une « grande modestie, a depuis succombé en Syrie, sous le fer « des assassins, dans des recherches de même nature. Il faut « donc regarder comme imprudentes toutes les tentatives « qu'on pourrait faire aujourd'hui pour pénétrer dans l'oasis « de Syouah. »

.....

« Je me plaignis amèrement à quelques cheiks de toutes les contrariétés qu'on me faisait éprouver : ils répondirent que j'étais bien traité, comparativement aux chrétiens précédemment venus chez eux ; et ils me rappelèrent le malheureux colonel Boutin. Je désirai voir le lieu où on l'avait relégué : le bâtiment tombait en ruines, personne ne voulait y habiter. Je cherchai sur les murs si sa main y avait laissé quelques traces encore reconnaissables ; en vain j'interrogeai ces murailles, tout était muet. En mémoire de mon infortuné compatriote, je traçai son nom en cet endroit désert, avec celui de notre ville natale. » (F. Caillaud : *Voyage à Mervoé et au fleuve Blanc.* — Paris, 1826, t. I, p. 10-11 et 181.)

« Le moyen de guérir la vérole à Alger sans chirurgien » au XVIIe siècle. — « Mon patron, Ali Pegelin, entre ses esclaves, en avoit un nommé Juan Motoza, qui étoit furieusement touché du mal de Naples, de sorte qu'on le jugeoit incapable de quelque service que ce fust, en qualité d'esclave. Le printemps s'approchoit et les galères devoient aller en course. On commanda à Juan Motoza de s'embarquer pour

voguer. Cette ordonnance ne luy plût en aucune façon, car il jugeoit bien qu'une estuve seroit plus propre pour le panser que le travail de la galère, incroyable à tout autre qu'à ceux qui l'ont éprouvé. Il va trouver son patron et luy dit : « Vostre Seigneurie me commande de m'embarquer dans les galères, auquel travail je suis entièrement incapable, et j'en ay tousjours esté excusé faute de santé, estant estropié des bras et des jambes ». Pegelin luy dit : « Quel mal avez-vous ? » Il répondit franchement : « La vérole ». Pégelin lui dit en riant : « Embarquez-vous sur les galères, cela vous sera plus sain que de suer en Espagne ou de recevoir l'estricade ». Ce que Pégelin disoit, estoient des arrests prononcez en Parlement, sans appel. Juan Motoza s'embarque ; on l'enchaîne par le pied comme les autres esclaves vogueurs, et à coups de nerf de bœuf, on le fait travailler comme les autres. Sa viande journalière estoit un biscuit vieil et sec, sa boisson de l'eau claire. Au bout de quarante jours (j'en suis témoin oculaire), Juan Motoza fut entièrement guéry ; la raison est, qu'il avoit tous les jours, par le grand travail, sué extrêmement, et, outre cela, mangé de la viande sèche.

« Ceux qui auront la vérole, pour en guérir, se serviront de ce remède, s'il leur est agréable. »

(*Relation de la captivité et liberté du sieur d'Aranda*, nouv. édit. Paris, 1665, pet. in-8°, p. 202.)

Les dominations turque et française appréciées par un Juif Algérois en 1835. — « Je suis rentré de bonne heure chez moi où j'ai donné audience à mon commissionnaire, grave israélite qui regrette beaucoup le régime des Turcs. « Il est vrai, me dit-il aujourd'hui, que l'on nous pendait et nous empalait quelquefois, et que les coups de bâton pleuvaient, le tout pour de simples bagatelles, mais pourtant les choses, à tout prendre, allaient mieux qu'à présent. Nous étions des gens de plus d'importance et nous gagnions dix fois autant d'argent. Il faut que vous sachiez, mon cher monsieur, que les Turcs ressemblent beaucoup aux Anglais ; ils sont grossiers et despotes, mais généreux et fastueux. Le Turc ne demande pas ce que coûte une chose et ne marchande jamais. Quand nous avions besoin d'argent pour faire une petite affaire, nous allions chez notre protecteur et nous lui disions : Donne-nous tant de mille francs et nous te rendrons tant pour cent sur notre bénéfice. Nous recevions sur le champ l'argent, sans difficulté et sur notre simple parole. Et puis, l'heureux

temps où la traite des esclaves florissait encore ! ô Moïse et les prophètes ! qu'il faisait bon vivre alors ! Voyez-vous, ces imbéciles de Turcs et de Maures achetaient toujours les gens les plus forts et les plus robustes et les payaient fort cher ; mais pour nous, nous ne regardions jamais qu'aux mains. Si elles étaient délicates et blanches, et surtout si on voyait aux doigts les traces de bagues qu'on en avait arrachées (en parlant ainsi il regardait les miennes d'un œil d'envie) ; si, avec cela, la personne paraissait être d'une santé faible, nous mettions tout de suite la main sur la marchandise que nous obtenions d'ordinaire presque pour rien. Combien n'avons-nous pas acheté d'hommes pour quarante piastres qui, plus tard, nous payaient une rançon de dix mille ! Maintenant il n'y a plus d'eau à boire. Entre nous soit dit, les Français ne comprennent pas le pays et ne sont pas faits du tout pour lui. Loin qu'il y ait rien à gagner avec eux, ils ne viennent ici que pour s'enrichir eux-mêmes, le plus vite possible. Ce sont de vrais fesse-mathieu, pires que nous autres juifs que l'on méprise. Du reste, ajouta-t-il d'un air malin, leur gouvernement tire à sa fin. Voilà plus de cinq ans qu'ils sont ici, et l'on ne peut pas sortir de la porte sans courir le risque de se faire couper le cou par les Bédouins. Nos Turcs étaient de bien autres gens ! Voici en deux mots ce qu'il en est. Les Turcs prenaient beaucoup, mais ils donnaient beaucoup aussi ; les Turcs punissaient avec cruauté, mais ils récompensaient avec générosité ; de sorte qu'on les craignait et on les respectait. Les Français ne prennent rien et ne donnent rien. » — (Puckler-Muskau : *Chronique, lettres et journal de voyage*. Paris, 1837, 3 vol. in-8°, t. I, pp. 145-147.)

Un récit de voyage en Algérie en vers. — Sous le titre *Un touriste en Algérie*, le docteur Prosper Viro, de son vrai nom Félix Andry, publia, en 1845, un récit en vers de son voyage de Marseille à Alger puis à Constantine (Paris, Paul Masgana, in-16, 298 p.). Ce récit, écrit en mètres variés, comprend quatre parties : I, de Paris à Alger ; II, Alger ; III, Voyage à Constantine ; IV, Alger et retour en France. — Les renseignements d'ordre pratique s'y mêlent aux impressions du voyageur.

C'est d'abord l'embarquement sur le *Charlemagne*

Paquebot dont chacun vante le col léger,
L'élégante encolure et la noble prestance,
.....

Nous avons, moyennant cent dix-sept francs par tête,
(Pardon de ce bétail, quelquefois le lecteur
D'un chiffre exact et vrai peut bien être amateur)
A bord du *Charlemagne* assuré nos trois places.

Suivent, en une dizaine de pages, les impressions ressenties pendant la traversée, dont la plus vive paraît avoir été celle du mal de mer.

Un bizarre malaise, un trouble tout nouveau,
Vient éteindre nos sens, plonge notre cerveau
Dans un de ces états d'inexprimable angoisse
Où le moindre travail nous épuise et nous froisse ;

Paralysant nos membres alourdis,
Il interdit le jour à nos yeux étourdis,
Et de notre estomac, stimulant despotique,
Convulse malgré lui la fibre sympathique.
Nous essayons d'abord, contre ce mal naissant
De l'air frais du dehors l'antidote impuissant ;
Bientôt il faut céder : l'amertume à la bouche,
L'un sur l'autre appuyés et le front pâlissant,
Nous battons en retraite et gagnons notre couche.

Mais la nuit passe sans qu'elle

Calmât de mes douleurs le sourd déchirement,
Et redonnant la vie à mes côtes brisées
De mon pharynx à sec fit taire les nausées.

A terre, l'auteur s'empresse de noter — en vers — les heures de courrier.

Les cinq, quinze et vingt-sept, le bateau de l'Etat
S'élance vers Toulon ; quant à ceux que fréta
La ville de Marseille, active concurrente,
Ils ne prennent la mer que les dix, vingt et trente.
En sens inverse alternant leur retour,
L'un et l'autre courrier reviennent tour à tour,
Les dix, vingt et le jour où chaque mois s'achève.
Un autre sert la côte où Bône se relève ;
Un dernier, que réclame un but tout différent,
Cingle chaque mardi vers la cité d'Oran.

L'auteur visite Alger et ses environs, puis Constantine, Bône, Philippeville, Mellys, soit plus de 6.000 vers. Ils ne sont pas, en général, inférieurs à ceux des Ausone de Chancel et des Marie-Lefèvre que l'on a considérés à Alger comme des poètes. Le morceau suivant — une visite à l'hôpital du Dey — permettra d'en juger.

Séjour chéri d'Hussein quand l'amour l'y guidait,
Un soleil tropical flamboyait sur nos têtes :
Mais là, ruisseaux partout au murmure incessant,
Et des tièdes zéphirs le souffle caressant.
.....
Là, je revois encor ces bassins dont les marbres
Invitaient au bain parfumé,
Ces orangers au fruit savoureux, embaumé,
Ces bananiers plus hauts que la cîme des arbres.
J'y revois le frais corridor,
La voûte aux arabesques d'or,
Le mur de porcelaine aux coquettes losanges ;
Et dans cet Eden enchanté
Dont les amours furent les anges,
Où le bonheur ne fut que volupté,
J'ai peine, je l'avoue, en fouillant ma mémoire
A me ressouvenir.....
Que ce palais oriental
N'est aujourd'hui qu'un hôpital....
Un hôpital, un lieu que la mort inhumaine,
La souffrance du moins, a choisi pour domaine ;
Oui, mais un hôpital que, sans être flatteur,
Je puis presque appeler un asile enchanteur.
C'est son habile directeur
Qui nous reçoit et nous promène :
Il nous fait admirer ces lits biens espacés,
Et leurs voiles de lin par rayons entassés ;
Il nous montre, arsenal où puise la pratique,
Les trésors variés de l'art pharmaceutique,
Et ces lavoirs où l'eau bouillonne à flots pressés ;
Ces bosquets merveilleux où la convalescence
Cueille les fruits semés jadis pour la licence ;
Jusqu'au laboratoire où modeste Vatel,
Penché sur ses fourneaux, l'actif maître d'hôtel,
Stimulant du brasier es flammes déjà vives,
Combine le festin de ses huit cents convives ;

Puis à l'ombre d'un citronnier,
Et sous les feuilles du lentisque,
L'élégant presbytère où veille l'aumônier
Près du bassin de l'odalisque.

L'auteur revint à Alger en 1865 ; il publia sous son véritable nom le récit de se second voyage : *L'Algérie, promenade historique et topographique*. (Lille-Paris, J. Lefort, s. d. in-8°, 166 p.). « J'ai raconté, écrit-il dans sa préface, mon premier voyage en vers ; je vais raconter celui-ci en prose. Autre temps, autres inspirations. Est-ce à dire que l'Afrique française n'ait plus rien de pittoresque ou de poétique ? Non certes, et à tout prendre, je ne serais pas éloigné de penser que, pour un touriste, l'Algérie a plus gagné qu'elle n'a perdu. »

BULLETIN des ANTIQUITÉS AFRICAINES (1925-1926)

De 1892 à 1894, M. Gsell a donné à la *Revue africaine* une *Chronique africaine* d'archéologie et d'histoire ancienne : on trouve ces *Chroniques*, qui portent sur les années 1891, 1892 et 1893, aux tomes 36, 37 et 38 de notre *Revue*.

M. Gsell transporta ensuite sa *Chronique archéologique africaine* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, qui la publièrent à neuf reprises, dans les tomes 15 (1895), 16 (1896), 18 (1898), 19 (1899), 20 (1900), 21 (1901), 22 (1902), 23 (1903), 24 (1904). Au début de sa chronique de 1903, M. Gsell signalait que le docteur Carton publiait dans la *Revue tunisienne*, à partir de 1903, une chronique annuelle d'archéologie africaine ; que A. Schulten donnait depuis 1898, dans l'*Archaeologischer Anzeiger* annexé au *Jahrbuch* de l'Institut archéologique allemand, un compte rendu annuel des découvertes de Tunisie et d'Algérie ; et il ajoutait : « Cela fait trois rapports archéo-« logiques par an. D'aucuns trouveront peut-être que c'est « un peu trop. »

Parmi les lecteurs de M. Gsell, il ne dut pas y en avoir beaucoup qui se laissèrent persuader que sa chronique était superflue. Mais il se le persuada probablement à lui-même, car sa chronique de 1904 fut la dernière.

C'est la tradition ainsi créée en 1892 et interrompue en 1904 que la *Revue africaine* fait revivre dans le présent bulletin. La compétence et l'autorité de M. Gsell y manqueront malheureusement ; mais, tant bien que mal, il était désirable que cette recension annuelle fût reprise. Avec la guerre, les rapports de l'*Archaeologischer Anzeiger* sur l'Afrique du Nord ont cessé de paraître : le dernier, sur les trouvailles de 1913, est dans l'*Arch. Anz.* de 1914. La réapparition de ces comptes rendus, confiés désormais à R. Lantier, est annoncée, mais non encore réalisée. Seules les récentes découvertes de Tripolitaine sont comprises dans le rapport de Lehmann-Hartleben, *Archaeologische Funde aus den Jahren 1921-24 in Italien*, dans l'*Arch. Anz* de 1926, colonnes 197-

213. Quant au docteur Carton, lorsqu'il mourut (1924), il y avait déjà plusieurs années qu'il avait renoncé à sa *Chronique d'archéologie barbaresque :* la quinzième et dernière, pour les années 1919 et 1920, se trouve dans la *Revue tunisienne* de 1921. Le *Bulletin historique* sur l'*Histoire de l'Afrique du Nord, 1919-1925*, publié par Ch.-A. Julien dans la *Revue historique*, 151 (1926), p. 48-91, ne saurait tenir lieu d'une chronique des antiquités, puisque, comme il est naturel, l'antiquité n'occupe dans l'ensemble de ce bulletin qu'une place restreinte.

Il faudra quelque jour revenir sur les années 1904-1924 pour résumer ce qu'elles ont apporté de nouveau à la connaissance des antiquités africaines. C'est un travail d'assez longue haleine ; ces vingt années ont vu paraître des livres d'importance capitale, et s'accomplir des événements décisifs : en première ligne, l'ouverture du Maroc et de la Tripolitaine à la science européenne. Il a paru bon de différer pour le moment cette revue rétrospective, et de rouvrir sans plus tarder la série des bulletins périodiques.

Celui-ci porte sur les publications des années 1925 et 1926, sur celles du moins qui m'ont été accessibles. Il y aura certainement des lacunes ; le bulletin de l'an prochain s'efforcera de les combler.

A la différence des chroniques de M. Gsell, ces bulletins ne comprendront plus les découvertes et publications qui intéressent exclusivement la préhistoire : la préhistoire nord-africaine a fait assez de progrès, en ces dernières années, pour devenir autonome, et c'est à M. Reygasse qu'il appartiendra d'en présenter les acquisitions aux lecteurs de la *Revue africaine*.

Il ne sera pas question des découvertes faites en Cyrénaïque, bien que, par la force des choses, ces découvertes se trouvent juxtaposées, dans les périodiques italiens, aux découvertes faites en Tripolitaine. La Cyrénaïque n'est pas une province africaine, au sens antique du mot.

En ce qui concerne les guerre puniques, pour les événements dont l'Afrique n'a pas été le théâtre, je ne signalerai que les travaux importants ; je ne m'astreindrai pas à mentionner, par exemple, toutes les brochures qui viennent grossir chaque année la bibliothèque relative au passage des Alpes par Hannibal.

De nombreux travaux sont publiés sur les auteurs latins d'origine africaine. Je ne mentionnerai pas ceux dont la por-

tée est strictement philologique ; je parlerai seulement de ceux où l'étude de l'écrivain est comprise de façon à intéresser l'histoire de l'Afrique.

Enfin, on ne s'étonnera pas de ne rien trouver ici sur la question de l'Atlantide, bien que ce soit une question d'actualité, si l'on en juge par les articles qu'elle suscite dans les journaux et les revues. et bien que plusieurs amateurs d'hypothèses y fassent intervenir les Berbères. Jusqu'à présent, la seule science de laquelle paraissent relever les « études atlantéennes » est la psychiatrie. L'article de Paul Couissin, *Le mythe de l'Atlantide*, dans le *Mercure de France* du 15 février 1927, p. 29-71, fait justice de ces divagations.

Pour les périodiques le plus fréquemment cités, j'emploierai les abréviations suivantes :

Bull. arch. Com. : Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — On sait que chaque volume de ce *Bulletin* comprend deux parties : la première, paginée en chiffres romains, contient les *Procès-verbaux* des séances mensuelles ; la seconde, paginée en chiffres arabes, contient les *Rapports et communications*. Pour l'année 1926, ont seuls paru jusqu'à présent les *Procès-verbaux*, en fascicules isolés, sans pagination d'ensemble ; je les citerai sous la forme *Bull. arch. Com. P. V.*, avec indication du mois.

Bull. Antiq. : Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.

Bull. Oran : Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

C. r. Ac. Inscr. : Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Rec. Const. : Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine.

R. afr. : Revue africaine.

R. arch. : Revue archéologique.

Riv. Trip. : Rivista della Tripolitania.

BIBLIOGRAPHIE, METHODOLOGIE, ORGANISATION DU TRAVAIL, MUSEES.

La thèse de Ch. Tailliart sur *L'Algérie dans la littérature française* (Paris, 1925 ; p. 161-176) et l'*Essai de bibliographie* qui forme la thèse complémentaire (p. 166-178) font une place équitable aux travaux publiés par des Français, depuis 1830, sur l'Algérie dans l'antiquité.

Le *Bull. Oran*, 1925, a réimprimé les *Instructions pour la recherche des antiquités*, de J. Poinssot et Demaeght, qu'il avait publiées en 1882.

R. Bartoccini, qui dirige le service des antiquités en Tripolitaine, a donné dans la revue *Aegyptus*, 1926, p. 49-96, puis à part, sous le titre *Le antichità della Tripolitania*, un petit manuel, clair et bien illustré, qui jouera le même rôle que nos *Instructions pour la recherche des antiquités dans l'Afrique du Nord*, publiées en 1890 par le Comité des travaux historiques.

F. Oelmann, dans un article *Ueber die zweckmaessige Anlage archaeologischer Karten* (*Bonner Jahrbücher*, 131, 1926, p. 285-289), a l'occasion de mentionner les *Atlas archéologiques* d'Algérie et de Tunisie, avec plus d'éloges en somme que de réserves pour les principes suivant lesquels ils sont établis.

J'ai présenté dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1925, quelques réflexions sur *L'orientation de l'archéologie nord-africaine*, et exposé dans le *Bull. Oran*, 1926, p. 264-270, *La réglementation nouvelle des monuments historiques en Algérie*. Lantier renseigne les lecteurs de la *R. arch.*, 1926, 2, p. 88-89, sur La *Direction des Antiquités et Arts et la réforme administrative en Tunisie*.

Le développement des recherches archéologiques en Tripolitaine a entraîné la création à l'Université de Rome d'un enseignement des antiquités africaines : voir *R. afr.*, 1926, p. 240-241, où est résumée la leçon d'ouverture de P. Romanelli, chargé de cet enseignement (elle est donnée intégralement dans *Libya*, 1927 : *Guerra e politica dei Romani in Africa*).

La *Rivista della Tripolitania*, fondée pour publier des travaux de tout ordre (historiques, archéologiques, scientifiques, économiques) sur la Tripolitaine, forme deux tomes, parus de juillet 1924 à juin 1926. Avec le tome III, paru à partir de janvier 1927, le nom de la revue est devenu *Libya*. Je fais entrer dans le présent bulletin tout ce que contiennent les deux tomes de la *Riv. Trip.*, bien que le tome I soit à cheval sur les années 1924 et 1925.

La Société archéologique de Sousse, en sommeil depuis plusieurs années, a été ranimée par l'initiative de M. Contencin, et a publié de nouveau le *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1925-1926.

La Société archéologique de Constantine doit à l'activité

de M. Alquier, secrétaire général, d'avoir depuis janvier 1926 un *Bulletin mensuel*, où sont présentés provisoirement les monuments destinés à être étudiés plus à loisir dans l'annuel *Recueil des notices et mémoires*, et où sont notées en outre les menues trouvailles faites à Constantine et dans la région.

Deux collections ont fait l'objet d'articles : Doumergue, *Historique du musée d'Oran, 1882-1898*, dans *Bull. Oran*, 1925 ; il faut espérer que ce musée, qui contient d'excellents éléments, et dont M. Doumergue vient précisément d'assumer la conservation, n'attendra pas trop longtemps le local dont il a besoin et que la municipalité oranaise doit lui donner ; — lieutenant Beauchamp, *Un musée de Sousse : la salle d'honneur du 4e Régiment de Tirailleurs*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Sousse*.

ANCIENNES RELATIONS DE VOYAGE.

Ch. Monchicourt et P. Grandchamp ont publié et traduit, *R. afr.*, 1925, p. 419-549, un rapport, *Costa e Discorsi di Barberia*, rédigé en 1587 par deux membres de l'Ordre de Malte, Lanfreducci et Bosio. Cette description (du Nil à Cherchel), sans rien fournir de proprement archéologique, peut servir cependant à l'identification de certaines localités.

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris contient une relation de voyage en Tripolitaine, écrite en 1685, par un Provençal. Les inscriptions latines qu'il prétend avoir vues sont fausses pour la plupart (J. Zeiller, *Inscriptions fausses de Tripolitaine*, dans *Bull. Antiq.*, 1925, p. 180-183). F. Cumont a montré (*Les antiquités de la Tripolitaine au XVIIe siècle*, dans *Riv. Trip.*, II, p. 151-167) qu'il y a cependant dans ce témoignage des éléments utilisables, et des inscriptions qui sont à retenir, dont une néopunique de Leptis Magna.

Mme Veccia Vaglieri a publié, *Riv. Trip.*, I, p. 133-141, le *Viaggio di un pellegrino attraverso la Libia nel secolo XVIII*, et Nallino est revenu sur ce même texte, *ibid.*, p. 375-384, *A proposito del viaggio*, etc.

Je rattache à la même catégorie de documents des poésies arabes recueillies par Rossi, *Poesia popolare della Tripolitania*, dans *Riv. Trip.*, II, p. 91-97, où sont mentionnées, parfois avec quelque précision descriptive, les ruines romaines du pays, notamment celles de Lebda (Leptis).

CONDITIONS GEOGRAPHIQUES.

L'article *Libye*, par Honigmann, dans la *Real-Encyclopaedie der classischen Altertumswissenschaft* de Pauly et Wissowa, Halbband 25 (1926), colonnes 149-202, est un article très complet de géographie historique.

Deux courtes notes de S. Reinach intéressent la faune africaine : l'une, *R. arch.*, 1925, 1, p. 205, trouve dans L. Mercier (appendice à la traduction de *La parure des cavaliers*) la confirmation des idées de S. Reinach lui-même sur l'origine africaine du cheval arabe ; l'autre, *R. arch.*, 1925, 2, p. 173, signale qu'au Congo on a réussi à domestiquer l'éléphant d'Afrique, contrairement aux idées généralement admises ; et cela aide à comprendre l'« éléphanterie » punique.

ANTIQUITES LIBYQUES ET LIBYCO-BERBERES.

Les gravures et peintures rupestres de Berbérie appartiennent à la préhistoire bien plutôt qu'à l'histoire ancienne ; il y a là, cependant, un peu d'indécision et d'indivision. Aussi dois-je au moins mentionner ici les articles suivants : Durand, Lavauden et Breuil, *Les peintures rupestres de la grotte d'In-Ezzan (Sahara)* dans *L'Anthropologie*, 1926 ; M. Boule, *Gravures et impressions rupestres sahariennes, ibid.* (d'après un article de Demoulin dans *La Nature* du 3 juillet 1926) ; Russo, *Les pierres écrites du col de Zenaga*, dans la *Revue anthropologique*, 1926 ; Laforgue, *Les gravures et peintures rupestres en Mauritanie*, dans *Bull. Oran*, 1926, p. 205-210.

Boule note comme possibles, d'après Evans, des relations entre la Crète minoenne et la Libye (*L'Anthropologie*, 1926). Mais quand A. Hermann, *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde*, 1926, place sur la côte de la Tunisie méridionale le centre des erreurs d'Ulysse. c'est pure fantaisie (cf. *R. arch.*, 1926, 2, p. 278).

Le nombre des inscriptions libyques s'est augmenté de quelques unittés : deux dans le Sud Tunisien (Dussaud, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. CCLII), quatre aux environs de Guelma (Bosco, *Rec. Const.*, 56, 1925, p. 317-319, d'après des estampages de Ch. A. Joly), une à La Meskiana (Debruge, *Rec. Const.*, 57, 1926, p. 259-261), une à Duperré, dans la vallée du Chélif (Albertini, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. CCXI-CCXVI) ; cettre dernière stèle porte, outre le texte libyque, un texte latin, mais il n'y a pas de rapport entre l'un et l'autre : la

pierre a été utilisée de nouveau, à l'époque romaine, pour une épitaphe hâtivement gravée. — C'est seulement quand des inscriptions libyques suffisamment nombreuses, et copiées fidèlement, auront été réunies en corpus, qu'on pourra espérer faire quelques progrès dans le déchiffrement et l'interprétation de cette épigraphie ; pour le moment elle reste pratiquement inintelligible.

Boule parle dans *L'Anthropologie*, 1926, sous le titre : *Curieuses nouvelles d'une mission archéologique*, du voyage du comte Byron Kuhn de Prorok au Sahara (cf. aussi *R. arch.*, 1926, 1, p. 132 et 355). Sur le même sujet, Prorok lui-même a publié un article, *Expédition archéologique aux ruines de la Tunisie méridionale et du Sahara*, dans *Art and Archaeology*, XVIII, et un livre, *Digging for lost African Gods* (New-York, 1926). Le moins qu'on puisse dire des publications de Prorok est que la science n'a rien à perdre à ce qu'elles ne se multiplient pas. Mais les recherches auxquelles il a participé à Abalessa dans le Hoggar, et auxquelles heureusement était associé Reygasse, ont donné des résultats importants, présentés par Gsell dès décembre 1925 à l'Académie des Inscriptions (*C. r. Ac. Inscr.*, 1925, p. 337-340) : la tombe fouillée, qui n'est ni antérieure à Constantin ni postérieure à l'islamisation des Touareg, contenait un mobilier relativement riche, établissant les relations que ces Berbères sahariens entretenaient d'une part avec l'Afrique nègre, d'autre part avec la côte méditerranéenne.

HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE PUNIQUES.

Dans l'histoire générale, publiée sous le titre *Peuples et civilisations*, que dirigent L. Halphen et Ph. Sagnac, le vol. I, *Les premières civilisations* (Paris, Alcan, 1926), va jusqu'à la fin du vr^e^ siècle avant notre ère. Les Phéniciens et les Carthaginois y ont donc leur place. Contenau, qui a rédigé dans ce volume les chapitres concernant les peuples orientaux, a publié par ailleurs un livre sur *La civilisation phénicienne* (Paris, Payot, 1926), ouvrage indispensable pour l'étude de la civilisation punique, bien qu'on ait exprimé (*Journal des Savants*, 1926, p. 371) le regret de ne pas y trouver en quantité suffisante, à côté des documents pris à la Phénicie propre, des renseignements empruntés aux Phéniciens d'Afrique et d'Espagne.

V. Bérard discute l'origine et l'extension du nom des Phéniciens (*Phéniciens*, dans *R. arch.*, 1926, 2, p. 113-136 ; *Le nom de Phéniciens*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 93, 1926).

L'histoire punique est intéressée par plusieurs publications d'Ettore Pais : ses trois *Leçons sur les guerres puniques*, conférences faites au Collège de France et imprimées dans *R. afr.*, 1925, p. 11-74 (première guerre punique ; déroulement des guerres puniques ; guerres puniques en Espagne) ; sa *Storia dell' Italia antica* (vol. I et II, Rome, 1925), dont les livres III, IV et V racontent les guerres des Carthaginois en Sicile ; les premiers fascicules, parus en 1926, de son *Histoire romaine* (époque républicaine), adaptée par J. Bayet, et comprise dans l'histoire générale que dirige G. Glotz (Paris, Presses Universitaires). Sans rien apporter de vraiment nouveau, ces exposés ont les qualités de vie et d'ingéniosité qui ne sont jamais absentes de ce que fait Pais.

Costanzi a écrit *Sulla cronologia del primo trattato fra Roma e Cartagine*, dans *Rivista di filologia*, 1925. Parmi les travaux relatifs à la seconde guerre punique, je citerai : Schnabel, *Zur Vorgeschichte des zweiten punischen Krieges*, dans *Klio*, 1926, p. 110-117 (Sagonte ; chronologie du siège ; la convention de l'Ebre entre Rome et Carthage) ; Behrens, *Sagunt und der Ebrovertrag*, dans *Humanistisches Gymnasium*, 1925. Dans deux notes précises, Ch. Saumagne étudie la topographie de la campagne de Scipion contre Hannibal ; il est amené à reconnaître aux données d'Appien plus de valeur qu'on ne leur en accorde généralement (*Περὶ τὰ μεγάλα πεδία* et *Sur la bataille de Zama*, dans *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei*, 1925).

Le volume XXX des *Monumenti antichi pubblicati per cura della R. Accademia dei Lincei* (puntata prima, 1925) contient deux travaux importants : G. Pinza, *Ricerche su la topografia di Cartagine punica* (col. 5-88 ; cf. *Rendiconti dei Lincei*, 1925, où les mêmes recherches sont exposées sommairement) ; B. Pace, *Ricerche cartaginesi* (col. 129-208). Il est peu probable que les hypothèses de Pinza (la Carthage punique aurait été à la Goulette, et le *cothon* ou port militaire serait le lac de Tunis) recrutent beaucoup d'adhérents. Le travail de Pace (avec la collaboration de Lantier) apporte des matériaux beaucoup plus solides : il faut en retenir surtout la partie qui traite des rapports entre Carthage et la Sicile, dont Pace connaît très bien les monuments ; il y a des indications intéressantes sur la chronologie de la céramique punique ;

l'illustration comprend un plan de Carthage, mis à jour par la Direction des Antiquités de la Tunisie.

Une coupe du sous-sol de Carthage, publiée par Saumagne, *Bul. arch. Com.*, 1925, p. CL-CLIII, fournit des données très instructives à la topographie et à l'histoire.

La découverte la plus importante qui ait été faite à Carthage en ces dernières années est celle du « sanctuaire de Tanit » trouvé en 1922. La plupart des publications dont il a fait l'objet ne rentrent pas dans le cadre de ce bulletin, étant antérieures à 1925. Cependant l'abbé Chabot a fouillé au printemps de 1925 une partie encore inexplorée du terrain ; il y a trouvé, comme dans les autres parties, des autels sous lesquels sont enfouies des urnes qui renferment des ossements calcinés d'enfants très jeunes ; mais au lieu de présenter, comme ailleurs, quatre couches superposées d'ex-voto, cette région de l'aire sacrée n'en comportait que deux (*C. r. Ac. Inscr.*, 1925, p. 179-180).

A ce propos, signalons que dans une note sur *Le nom de Tanit*, *R. arch.*, 1926, 2, p. 89, Noël suggère d'expliquer ce nom par la combinaison d'un mot sémitique, et d'une forme libyque, qui aurait fourni le double t, initial et final. C'est bien aventureux.

Poinssot et Lantier rendent compte, *Bull. arch. Com. P. V.*, janvier 1926, des fouilles faites à Carthage en 1925 par la Direction des Antiquités : une quarantaine de tombeaux puniques à Ard-et-Touibi, une vingtaine à Ard-el-Kheraïb ; parmi ces tombeaux, les uns sont des fosses, les autres des chambres avec puits d'accès. — Les mêmes ont étudié *Un bandeau de front punique*, en argent doré, trouvé à Carthage : il est décoré d'ornements estampés, pris au répertoire courant de l'art phénicien (*C. r. Ac. Inscr.*, 1926, p. 6-8) ; — et un *Brûle-parfums du musée du Bardo*, provenant des environs de Tunis : d'époque punique, il reproduit un type grec de Déméter (*Bull. Antiq.*, 1925, p. 156-159).

A. Grenier rapproche de masques trouvés en pays rhénans les masques grimaçants trouvés dans des tombeaux carthaginois (*Masques antiques de terre cuite*, dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1926).

Des stèles ou fragments de stèles puniques, de Carthage, sont décrits par Icard (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. XLI, et p. 247-250 ; Icard affirme qu'il existait dans le quartier de Dermech un sanctuaire punique à plusieurs étages d'ex-voto), Vassel (*ibid.*, p. CLXXXIII), Dussaud (*ibid. P. V.*, février 1926 ; dédicace punique). Vassel rassemble quelques documents concernant *Le taureau sur les stèles de Carthage* (*Rev. de l'hist. des relig.*, 91, 1925), *Le dieu cavalier des Carthaginois* (*ibid.*, 92, 1925, p. 30-32), *La capsella et l'œnochoé puniques* (*Bull. Antiq.*, 1925, p. 264-269).

Le P. Delattre publie, *C. r. Ac. Inscr.*, 1926, p. 41, une inscription grecque de Carthage, qui est d'époque punique : c'est probablement l'épitaphe d'un Sicilien, originaire d'Héraclée.

A. Merlin résume, *Bull. arch. Com. P. V.*, janvier 1926, un rapport de l'abbé Moulard sur les fouilles faites à Utique en 1925. On a découvert des tombes puniques, qui ont livré quelques bijoux d'un intérêt exceptionnel ; les établissements de potiers, dont le déblaiement a commencé en 1923, s'avèrent de plus en plus comme un véritable « Céramique » punique. Le rapport sera publié intégralement. — D'autre part Poinssot et Lantier signalent, parmi les monuments conservés au petit musée d'Utique, un autel votif punique, d'un type qui se retrouve à Motye en Sicile (*Bull. Antiq.*, 1925, p. 249).

La Tunisie méridionale a fourni trois graffites néopuniques, très difficiles à déchiffrer, de Gigthis (Dussaud, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. LXXXV), et une inscription néopunique, de Henchir-el-Bled (id., *ibid.*, p. CCLIII).

J. Bosco s'attache à retrouver à Constantine les traces d'une colonisation non seulement punique, mais phénicienne : en publiant (*Rec. Const.*, 56) *les Inscriptions hébraïques inédites de l'ancien cimetière israélite du Msid* (*Constantine*) (ces inscriptions sont de l'époque turque), il signale en cet endroit des tombes creusées dans le roc, qui seraient d'époque punique. Dans sa *Toponymie phénicienne* (*ibid.*, p. 265-296), suite d'un travail commencé dans les volumes précédents du *Rec.*, il continue à décrire la nécropole du Mançoura, qui serait phénicienne. Il est très douteux cependant qu'il y ait là quelque chose d'antérieur à l'époque romaine.

ROYAUMES INDIGENES.

M. A. Levi, *La battaglia del Muthul*, dans *Atene e Roma*, 1925, p. 128-203, rejette l'identification généralement admise Muthul = Mellègue. Le terrain où se sont rencontrés Metellus et Jugurtha serait à déplacer sensiblement vers le Nord,

dans la direction de Bône, et se trouverait sur l'oued Namoussa, du côté de Combes. La démonstration n'est pas convaincante.

Une partie du livre de Gsell, *Promenades archéologiques aux environs d'Alger*, dont il sera parlé plus loin (p. 295), est consacrée au Tombeau de la Chrétienne. Gsell ne croit plus que ce soit le mausolée de Juba II ; il l'attribue, avec quelque hésitation, à Bocchus, en raison du style archaïque ou plutôt arriéré des chapiteaux. — Les travaux de restauration entrepris sur cet édifice il y a quelques années sont près d'être achevés ; ils mettent bien en valeur l'ordre qui décore la partie inférieure du monument.

F. Poulsen publie une tête casquée, en marbre, acquise à Rome par un collectionneur norvégien ; elle est aujourd'hui dans la collection nationale d'Oslo. Il y reconnaît Ptolémée (pourquoi l'appelle-t-il Ptolémée II ?), fils de Juba II. A cette occasion, il récapitule et reproduit différents portraits, certains ou supposés, de Juba II et de Ptolémée. L'identification proposée pour la tête d'Oslo est très contestable (*Portraetkopf eines numidischen Koenigs*, 12 pages, dans *Symbolae Osloenses*, III, 1925 ; cf., du même, une communication sur le même sujet dans le *Bulletin de l'Académie royale de Danemark*, 1924).

C'est le moment de noter qu'une nouvelle tête de Juba II a été découverte à Cherchel en 1926 (*R. afr.*, 1927, p. 159).

PERIODE ROMAINE.

AFRIQUE EN GENERAL.

La marche et les caractères de la colonisation romaine sont indiqués à grands traits par R. Cagnat, *Les Romains dans l'Afrique du Nord*, *Riv. Trip.*, *I*, p. 323-342, et II, p. 75-90. Les principaux ensembles de ruines sont passés en revue par Carton, *Les antiques cités de l'Afrique du Nord*, *ibid*, I, p. 143-162.

De nombreux documents africains sont utilisés par Rostovtzeff dans son gros et beau livre, *The social and economic history of the Roman Empire* (Oxford, 1926). L'Afrique a sa place aussi dans Tenney Frank, *An economic history of Rome* (2e édition, Baltimore, 1927 ; la 1re édition s'arrêtait à la fin de la République). Tenney Frank, en outre, a publié dans *American Journal of Philology*, 47, 1926, un article sur

les inscriptions des domaines impériaux en Afrique, qui sont la source capitale pour notre connaissance de la vie économique dans l'Afrique romaine, et un second article où il commente dans le détail une de ces inscriptions, celle de Henchir Mettich. Un mémoire de J. J. Van Nostrand sur le même sujet (*The imperial domains of Africa Proconsularis*, dans *University of California, Publications in history*, t. XIV, 88 pages) est un travail scolaire qui n'apporte rien d'original.

Dans l'article *Limes* du Pauly et Wissowa (Halbband 25, 1926), Fabricius, pour décrire le *limes* des provinces africaines (col. 660-671), se borne à résumer les travaux français (surtout ceux de Cagnat et Gsell).

Le travail de St. Gsell, *La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle de notre ère*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLIII, 1926, a une portée plus générale que le titre ne le laisserait croire. L'événement historique que ce mémoire, prenant pour point de départ le rôle des ports tripolitains dans le commerce antique, retrace, explique et date, c'est l'occupation, par des Berbères nomades et réfractaires à la « paix romaine », du Sahara, conquis par eux sur les nègres. Ce mouvement a été rendu possible par la diffusion du chameau, qui vers cette date devient commun en Afrique du Nord. C'est un des moments cardinaux de l'histoire africaine qui, pour la première fois, est nettement mis en lumière.

Formigé a parlé des *sparsiones* (projection de liquides parfumés) dans les théâtres romains. Pour décrire les dispositifs employés à cet effet, il utilise des vestiges observés dans les théâtres de Carthage, Dougga, Djemila, Guelma, Timgad (*Bull. Antiq.*, 1925, p. 254-257).

Une inscription de Beyrouth et une inscription d'Ujo (province d'Oviedo) nous font connaître des personnages dont la carrière intéresse l'Afrique (Cagnat, *Bull. arch. Com. P. V.*, février 1926) : la première nous révèle un M. Sentius Proculus, qui fut légat du proconsul d'Afrique à une date indéterminée ; la seconde, un C. Sulpicius Ursulus, primipile de la troisième légion.

TRIPOLITAINE.

Le Congrès archéologique auquel le comte Volpi, alors gouverneur de Tripolitaine, convia en 1925 des représentants de différentes nations est commémoré dans une brochure offi-

cielle qui en est comme le procès-verbal, *Convegno di archeologia romana, Tripoli, I-V maggio 1925*. Les discours prononcés à la première séance par le prince Lanza di Scalea, ministre des colonies, et par R. Paribeni, sont également reproduits dans *Riv. Trip.*, I, p. 365-367, 369-374. En outre, le Congrès a donné lieu à plusieurs articles où les visiteurs ont rendu compte de ce qu'ils avaient vu, et exprimé en particulier leur admiration pour les belles fouilles de Leptis Magna : Albertini, *En Tripolitaine*, dans *L'Armée d'Afrique*, juin 1926 ; Cumont, *Les fouilles de Tripolitaine*, dans *Bull. de l'Acad. royale de Belgique, classe des Lettres*, 1925, p. 283-300, et dans *C. r. Ac. Inscr.*, 1925 ; Noack, *Archaeologische Entdeckungen in Tripolitanien*, dans *Die Antike*, I, 1925, p. 204-212, et *Convegno di archeologia romana*, dans *Gnomon*, 1925, p. 178-181 ; Ricard, *En Tripolitaine*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1925 ; Thiersch, *Bericht über die archaeologische Tagung in Tripolis*, dans *Nachrichten der Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen*, 1924 (volum paru en fait en 1925). A la même série peuvent se rattacher : Cagnat, *Les fouilles italiennes en Tripolitaine*, dans *Journal des Savants*, 1926, p. 337-348, et *Les fouilles en Tripolitaine*, dans *Revue des Deux-Mondes*, août 1926, p. 807-823 ; cf., d'après ce dernier article de Cagnat, Douël, *Les fouilles en Tripolitaine*, dans *R. af.*, 1926, p. 201-207 ; voir enfin le rapport, signalé plus haut, de Lehmann-Hartleben dans *Archaeologischer Anzeiger* de 1926.

Bartoccini a résumé l'ensemble des travaux exécutés ou projetés dans *Le ricerche archeologiche in Tripolitania* (*Riv. Trip.*, I, p. 59-73).

Aucune des trois villes qui formaient la *Tripolis* n'a été négligée par les archéologues italiens. Tripoli, l'ancienne Oea, possède un monument de grande importance, l'arc à quatre faces construit sous Marc-Aurèle ; l'architecte a eu à résoudre un problème difficile, et nouveau à cette date, le passage du plan quadrangulaire (mais non carré) à la coupole. S. Aurigemma étudie provisoirement le monument, *L'arco di Marco Aurelio in Tripoli*, dans *Bollettino d'arte del Ministero della Pubblica Istruzione*, 1926, p. 554-570 ; il en publiera plus tard l'étude détaillée.

A Sabratha, toute une ville, allongée en bordure de la mer, est en train de reparaître. Un amphithéâtre, un temple qui est probablement un Capitole, des thermes, en sont jusqu'à présent les points principaux. Bartoccini a publié un article

sur *I recenti scavi di Sabratha e di Leptis*, dans *Riv. Trip.*, I, p. 281-322, et un guide provisoire, *Notizie storiche-archeologiche su Sabratha* (Tripoli, 1925).

Les ruines de Leptis Magna sont les plus imposantes de toute l'Afrique du Nord. Leptis, dont la richesse était fondée essentiellement sur la culture de l'olivier, était prospère dès l'époque républicaine, comme le démontre Gsell, *L'huile de Leptis*, dans *Riv. Trip.*, I, p. 41-46. Les fouilles ont établi que la ville était grande et belle à l'époque d'Hadrien, à laquelle remontent en majorité les bonnes statues recueillies surtout dans les thermes. Sous les Sévères, le développement des échanges avec les oasis sahariennes et le Soudan (Gsell, mémoire cité plus haut sur *La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle*), et la bienveillance de Septime Sévère pour sa ville natale, donnèrent aux édifices de Leptis une grandeur et un luxe exceptionnels. L'arc décoré de reliefs allégoriques et historiques, les thermes, les vastes ruines connues sous le nom de « palais impérial » et qui représentent sans doute un forum avec annexes, comparable au forum de Trajan à Rome, le port, le cirque, les travaux d'adduction d'eau (barrages et citernes), sont les parties les plus intéressantes de ce magnifique ensemble. Romanelli, outre un article spécialement consacré aux ouvrages hydrauliques (*Primi studi e ricerche sulle opere idrauliche di Leptis Magna e sull' approvigionamento d'acqua della città*, dans *Riv. Trip.*, I, p. 209-228), a publié un excellent livre, très bien illustré, où sont étudiés les principaux monuments déblayés jusqu'en 1925, *Leptis Magna* (Rome, 1925).

En dehors de ces trois foyers principaux, la civilisation romaine a laissé des vestiges en beaucoup de points. A Zliten, une villa fut fouillée par les Italiens dès les premiers temps de leur occupation ; les fresques et les mosaïques qui la décoraient avaient été heureusement transportées au musée de Tripoli avant que les rebelles, pendant la guerre, reprissent temporairement possession de Zliten ; elles ont été ainsi sauvées de la destruction. Par l'ingéniosité de la composition et l'extraordinaire habileté technique, ces décorations se classent parmi les meilleurs monuments que nous ayons de l'art impérial. Aurigemma les étudie minutieusement dans *I mosaici di Zliten* (Rome, 1926), livre compris dans la même collection que celui de Romanelli sur *Leptis Magna*, et non moins bien illustré.

Aurigemma a décrit, en outre, une mosaïque trouvée aux

environs de Tripoli : c'est le pavement d'un petit sanctuaire, compris probablement dans une demeure privée ; au milieu de motifs ornementaux, une inscription donne le nom du dédicant (*Mosaico presso il forte di Trigh Tarhùna*, dans *Riv. Trip.*, I, p. 47-58).

Enfin Aurigemma publie plusieurs milliaires de Tripolitaine ; le réseau des routes commence à être assez bien connu (*Pietre miliari tripolitane*, dans *Riv. Trip.*, II, p. 3-21 et 135-150).

TUNISIE.

Poinssot et Lantier rendent compte périodiquement des fouilles tunisiennes : *Fouilles de la Direction des Antiquités de la Tunisie en 1923*, dans *Bull. arch. Com.*, 1925, p. 251-270 ; *Fouilles de Dougga en 1924*, *ibid.*, p. XXVII-XL ; *Fouilles de Thuburbo Majus en 1924*, *ibid.*, p. LXXI-LXXXV ; *Fouilles de Dougga et d'Aïn-Tebornok en 1925*, *ibid.*, p. CCXLVI-CCL ; *Mosaïques de Thuburbo Majus*, *ibid. P. V.*, décembre 1926 (dans ce même fascicule, indications sur les recherches récentes en Tunisie, reproduites par Cagnat d'après un article de la *Dépêche Tunisienne*). Les principaux chantiers sont toujours ceux de Dougga (Thugga) et Henchir Kasbat (Thuburbo Majus). A Dougga, on déblaie de grands thermes, *thermae Licinienae*, qui ont été sans doute construits sous Gallien et restaurés sous Gratien ; dans la maison dite des Oiseaux, découverte en 1921, on a mis au jour une fresque ; on a recueilli plusieurs inscriptions concernant la famille des Gabinii, connue comme la plus riche et la plus influente de Dougga. — A Thuburbo Majus, tout un quartier de maisons particulières a été dégagé ; les plus intéressantes ont été nommées « maison des Palmes » et « maison de Neptune », en raison des mosaïques qui les décoraient. Ces fouilles de Thuburbo donnent beaucoup de mosaïques : plantes et animaux, disposés en motifs décoratifs ; mosaïque bachique à trois registres, représentant Bacchus et Ariane, Silène, et des satyres et ménades. On a déblayé, en outre, de petits thermes, une huilerie, découvert une corniche ornée des bustes des sept dieux de la semaine, et un trésor de 151 sous d'or, à l'effigie d'Héraclius et de son fils. — Les fouilles d'Aïn-Tebornok (anciennement Tubernuc, dans la région de Grombalia) ont donné des inscriptions et quelques sculptures.

Le capitaine Jounard a publié des *Observations sur les ruines contenues dans la feuille du Djebel Bargou* (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. 271-282), constatations de détail, à inscrire dans la carte archéologique de la région. Cagnat a dépouillé les rapports des brigades topographiques, *ibid.*, p. CCXVIII-CCXXVII, et *P. V.*, décembre 1926 ; il en a extrait quelques inscriptions, dont une (de Henchir Souaïra, dans la feuille de Thala) a été expliquée par Carcopino, *ibid. P. V.*, mars 1926.

A Carthage, les découvertes intéressant l'époque romaine comprennent de petits thermes (Saumagne, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. XCVI-XCVIII), des tombeaux (Delattre, *Carthage-Amilcar, groupe de sépultures romaines*, dans *Rev. tunisienne*, décembre 1926), l'épitaphe grecque d'une femme (Chabot, *C. r. Ac. Inscr.*, 1925, p. 242), de nombreuses épitaphes latines (Delattre, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. XLVIII-XLIX, LXXXVI-LXXXVIII, CIII-CV, CLX-CLXII ; *P. V.*, mars, juin, novembre 1926), de menus objets : plombs trouvés dans la « Fontaine aux mille amphores », et qui se rattachent à la série des *tabellae defixionum* (Audollent, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. C-CI), monnaie d'or et plombs provenant du même endroit (Icard, *ibid. P. V.*, juin 1926), tessères de plomb, amulettes, et pastilles de terre cuite, de diverses époques (id., *ibid.*, 1925, p. CLV-CLVIII), petite plaque de bronze qui peut être un poids ou une tessère (Poinssot et Lantier, *ibid. P. V.*, juin 1926), marque d'amphore au nom de deux *Nummii, clarissimi viri* (Merlin, *ibid, P. V.*, février 1926), graffite à l'encre, sur marbre, en partie latin et en partie douteux (de Boüard, *ibid.*, 1925, p. CI-CIII).

Gastinel, *Carthage et l'Enéide*, dans *R. arch.*, 1926, I, p. 40-102, rapproche, et interprète l'un par l'autre, le poème de Virgile et l'autel orné de reliefs qui fut découvert à Byrsa en 1916. Autel et poème célèbrent la restauration de Carthage par César et Auguste, procèdent des mêmes idées, et dérivent peut-être d'une même œuvre plastique.

Sur un autre relief de Carthage — œuvre qui d'ailleurs s'apparente à la précédente par le style et l'inspiration — est figurée la *Terra Mater* : Rostovtzeff la rappelle à propos d'un bas-relief d'Alésia, dans une communication sur *Les Matres gauloises et la Terra Mater gréco-romaine* (*Bull. Antiq.*, 1925, p. 205-211).

Poinssot et Lantier décrivent des objets entrés au musée du Bardo : statuette de terre cuite, représentant une musicienne, et provenant peut-être d'El Djem (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. CLXIX) ; intailles (*ibid.*, *P. V.*, mai 1926) ; ils signalent

une statue municipale découverte au sud-ouest de Tunis, et un monument circulaire (tombeau ?) près de Medjez-el-Bab (*ibid.*, décembre 1926). Ils inventorient (*Bull. Antiq.*, 1925, p. 241-250) les antiquités romaines que possède le musée d'Utique : sculptures diverses, mosaïque représentant des scènes de lutte. Merlin signale une statue de Vénus, provenant de Bizerte, qui passait en vente publique à Paris en 1925 (*Bull arch. Com.*, 1925, p. CLXXXV-CLXXXVI).

Le *Bull. de la Société archéol. de Sousse* renseigne sur les antiquités de Sousse même (Contencin, *Note sur les fouilles des fondations du collège de Sousse*) et de la région (Contencin, *Note sur Aphrodisium ;* lieutenant Gridel, *Notes sur un temple à Sidi el Hani ;* lieutenant Beauchamp, *L'hypogée de Bou-Hassina*). Le général Antoine y raconte une *Trouvaille de monnaies romaines à Tabarka.*

Une épitaphe de Lemta (Lepti Minus) confirme qu'il y avait en ce point de la côte un détachement fourni par la cohorte urbaine qui tenait garnison à Carthage (Delattre, *Bull. arch. Com., P. V.*, mars 1926).

Enfin des inscriptions latines, qui n'appellent aucune remarque particulière, ont été trouvées en beaucoup d'endroits : à Tarf ech Chena (Apisa Majus), au Kef, à Henchir el Akrouahi (près du Krib), à Grombalia (milliaire d'Aurélien), à Henchir Gmata, Zahua, Gafsa, Testour, Bou Arkoub (Poinssot et Lantier, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. XCIV, XCVIII-C, CLXX, CCVIII-CCXI ; *P. V.*, mars, juin et novembre 1926).

ALGERIE.

L'album de planches illustrant le tome III (Algérie) de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique du Nord* a paru en 1925.

Les fouilles et découvertes d'Algérie donnent matière chaque année à deux rapports parallèles, adressés au Gouverneur Général l'un par l'architecte en chef des Monuments historiques, l'autre par le directeur des Antiquités. Le rapport annuel de M. Ballu est publié en une brochure, dont les passages principaux sont ensuite reproduits dans le *Bull. arch. Com. ; Travaux du service des Monuments historiques en Algérie en 1924* dans *P. V.*, juin 1926 ; *Travaux en 1925*, dans *P. V.*, janvier 1927. Mes rapports pour 1925 et 1926 sont imprimés dans *R. afr.*, 1926, p. 238-240, et 1927, p. 158-160

A) *PROCONSULAIRE.*

A Bône, où l'Algérie est en train d'acquérir des terrains dont l'intérêt est grand pour l'archéologie, M. Marec, secrétaire général de l'Académie d'Hippone, a conduit des recherches dont il a exposé les résultats dans deux brochures : *Les nouvelles fouilles d'Hippone*, Bône, 1926, 29 p. in-12 (rapport pour l'année 1925), et 1927, 40 p. in-8°, avec figures (réimpression du rapport précédent, et rapport pour l'année 1926). Les thermes sont la fouille a commencé en 1924 présentent aujourd'hui plusieurs salles chaudes et froides, et, en sous-sol, un local dont la destination est encore obscure. On a recueilli dans l'édifice une inscription gravée par les citoyens d'Hippone en l'honneur du divin Sévère, père de l'empereur Caracalla ; elle date le monument, et rencontre une confirmation dans des briques provenant de la fabrique de Félix, à Salerne (Marec a retrouvé pour son compte la bonne interprétation de cette marque, expliquée de même naguère par Gauckler ; cf. *Bull. arch. Com.*, 1925, p. CCXVI-CCXVII) : de ces briques, les thermes d'Hippone ont fourni trois exemplaires, et une brique portant la même marque a été découverte à Rome dans les thermes de Caracalla. Cinq bases de statues, érigées « en exécution du testament de L. Asellius Honoratus », ont été trouvés dans les ruines, ainsi que trois statues : un Esculape fort médiocre, un Hercule et une Minerve fort bons ; la Minerve est signée, *ex of(ficina) L. Ploti Clementis*. A cela s'ajoutent cinq fragments épigraphiques peu utilisables (Marec, 1927, p. 7-19, 26-30). Sur un autre point, au pied du mamelon qui porte la basilique moderne de Saint-Augustin, ont été dégagés un pavement de marbre, un dallage de gneiss, une muraille épaisse formant abside, en tuf avec revêtement de marbre, et une base de statue avec l'inscription *Carterio Philtatius :* c'est l'emplacement probable du forum ou d'un de ses bâtiments annexes (Marec, 1927, p. 31-33).

A Madaure, outre la basilique dont il sera parlé plus loin parmi les antiquités chrétiennes, il faut signaler les huileries : elles forment tout un quartier dont le nettoyage, entrepris depuis plusieurs années, se poursuit peu à peu. J'ai publié un autel de très petites dimensions, consacré à Tellus (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. CXLV).

J. Carcopino, dans une *Note sur une inscription métroaque récemment découverte* (*Rendiconti della Pontificia Accademia*

romana di archeologia, IV, 1926, p. 231-246 ; cf. Carcopino, *Bull. Antiq.*, 1926, p. 262-265), fait appel à une inscription de Khamissa (et, accessoirement, à une inscription de Sétif), pour reconstituer la disposition du *sanctum* de la Mère des Dieux mentionné dans l'inscription nouvelle, qui a été trouvée à Bovillae dans la campagne romaine et qui est datée de 147.

De Tébessa (Theveste), j'ai publié deux inscriptions funéraires banales (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. CXLVII), puis (*Rec. Const.*, 57, p. 275-277) l'épitaphe d'un porte-aigle de la légion : ce dernier texte invite à supposer qu'au début du IIIe siècle Tébessa ressortissait au légat de Numidie et non au proconsul d'Afrique : la ville n'aurait été rattachée à la Proconsulaire qu'à partir de Dioclétien. Mais ce n'est pas une certitude.

Truillot, *Notice sur trois bornes milliaires de la route de Théveste à Carthage*, dans *Rec. Const.*, 57, p. 247-254, a découvert des fragments de *quatre* bornes du 183e mille. Une est au nom de Caracalla, deux à ceux de Dioclétien et Maximien, une à celui du César Gallus.

B) *NUMIDIE.*

J. Bosco publie en des articles abondants et minutieux les renseignements qu'il recueille sur la topographie antique de Constantine. Une des inscriptions hébraïques qu'il a copiées à l'ancien cimetière juif (voir plus haut, p. 283) serait, d'après lui, d'époque romaine ; elle se réduit malheureusement à trois lettres, sur lesquelles il est difficile de fonder un jugement. — Dans *La zotheca et le péribole des colonies cirtéennes à Cirta* (*Rec. Const.*, 56, p. 297-316), il publie une inscription incomplète, du règne de Caracalla, où sont mentionnés un *peribol*[*us*] et une *z*[*otheca*]. Ce quartier de Constantine — vers le nouveau Palais de Justice — s'appelait naguère Fondcq er Roum ; il a donné aussi quelques funéraires. — Enfin Bosco reproduit le dessin, retrouvé dans de vieux papiers, d'une mosaïque décorative découverte il y a une cinquantaine d'années, et non conservée (*Mosaïque inédite de l'ancien collège — aujourd'hui lycée — de Constantine*, dans *Rec. Const.*, 57, p. 3-5).

Jeanne et Prosper Alquier publient un mémoire important sur *Les thermes romains du Val d'Or près l'Oued-Athménia* (*Rec. Const.*, 57, p. 81-118). C'est dans ces thermes que fut découverte, il y a une cinquantaine d'années, toute une série

de mosaïques, dont plusieurs, particulièrement intéressantes, représentaient une riche villa, avec ses bâtiments d'habitation et d'exploitation, ses écuries, son parc. Les reproductions envoyées par la Société archéologique de Constantine à l'Exposition universelle de 1878 attirèrent l'attention de tous les archéologues ; depuis ce temps-là elles sont au nombre des documents couramment utilisés et cités par quiconque veut se représenter les villas des riches propriétaires de l'Afrique romaine. Aucune précaution n'ayant été prise, après la découverte, pour conserver les mosaïques, on les croyait totalement détruites. M. et Mme Alquier se sont mis à l'œuvre sur le terrain, et ont constaté que, quoique très mutilées ou même complètement disparues dans certaines pièces, les mosaïques présentaient encore assez de parties conservées pour mériter d'être étudiées et protégées ; ils ont d'ailleurs acquis la conviction que les reproductions publiées sont très peu scrupuleuses, et que l'imagination des dessinateurs a fâcheusement joué. Il n'est même pas certain que l'on ait jamais pu lire sur la mosaïque le nom de *Pompeianus*, dont on faisait le propriétaire de la villa. L'histoire à la fois déplorable et comique de ces monuments, aussi célèbres que mal connus, est établie de façon définitive dans l'article cité.

A propos d'un établissement thermal romain fouillé par M. Vallet dans la commune mixte de Fedj-M'zala, j'ai passé en revue les témoignages relatifs à ces ruines, et réparti entre deux emplacements distincts des vestiges antiques que les auteurs confondaient (*Le Hammam des Beni Guecha*, dans *Rec. Const.*, 56, p. 1-7).

Le chantier de fouilles le plus important de l'Algérie est en ce moment celui de Djemila (Cuicul). L'effort de déblaiement a porté surtout sur les caveaux du Capitole, et sur les thermes voisins de ce temple ; on a fouillé aussi des maisons particulières, et des citernes accolées aux Grands Thermes. Zeiller a publié des inscriptions recueillies dans les caveaux du Capitole : autels jumeaux élevés, du vivant d'Antonin, en l'honneur de Marc-Aurèle et de L. Verus ; inscription au nom de Valérien ; deux dédicaces à Pluton, une à Diane (*Bull. Antiq.*, 1925, p. 140-143). F. P. Johnson a publié un article sur *Cuicul* dans *American Journal of Archaeology*, 1925.

Debruge a décrit rapidement un mausolée qui se trouve à 2 kilomètres de Ksar-Sbaï (Gadiaufala), *Le monument romain de Ksar-Sbaï*, dans *Rec. Const.*, 57, p. 255-258.

Thépenier, *Inscriptions diverses recueillies au cours de l'an-*

née 1926, dans *Rec. Const.*, 57, p. 263-266, publie, outre des copies peu utilisables, tirées des papiers de l'explorateur Béhagle, une épitaphe latino-grecque de Lambèse, et décrit une stèle anépigraphe de Zana (Diana Veteranorum).

Les règlements des collèges de musiciens de la légion, à Lambèse, ont été étudiés par Carcopino et ses élèves : Carcopino, *Bull. Antiq.*, 1926, p. 136-137 ; le même, *Essai d'interprétation des règlements des collèges de musiciens militaires*, dans *Rendiconti della Pontif. Accad. romana di archeol.*, IV, 1926, p. 217-229 ; Henri Batiffol et Madeleine Isaac, *Les règlements des collèges de musiciens de la légion IIIe Auguste*, dans *R. afr.*, 1926, p. 179-200.

Timgad a donné une inscription au nom d'Alexandre Sévère, et quelques intailles. J'ai publié l'inscription d'un tombeau de famille, de Timgad, et l'épitaphe en hexamètres d'un avocat, trouvée dans les environs (*Bull. arch. Com. P. V.*, mars 1926). Cagnat a commenté la table de patronat trouvée antérieurement à Timgad, en étudiant des documents similaires (*Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, 1925).

Bosco, *Note sur un fragment inédit de dédicace latine de Batna*, dans *Rec. Const.*, 57, p. 267-274, interprète comme une dédicace commémorant la construction d'une fontaine un texte qui est en réalité, ainsi que l'examen de l'original m'en a convaincu (dernière ligne : *h(ic) s(ita)*), une épitaphe de femme, rédigée par Hortensius Vitalis, centurion de la *legio II Adjutrix*.

J. Colin a publié une *Etude sur une inscription triple de Lambiridi* (*Rendiconti della Pontif. Accad. rom. di archeol.*, III, 1925), dont le texte reste en plusieurs points incertain et obscur.

Une mosaïque à inscription a été découverte à Corneille (l'antique Lamasba), chef-lieu de la commune mixte du Belezma (*Bull. arch. Com. P. V.*, juin 1926). Cette inscription, dont le rédacteur a utilisé un vers des Géorgiques, sera étudiée en détail dans le *Bull. arch. Com.* Un intéressant captage romain a été dégagé à Aïn-Djasser, dans la même commune (*ibid*). Une petite ferme a été reconnue à l'est de Sidi-Okba, dans l'extrême-sud de la province romaine (*R. afr.*, 1927, p. 159). J'ai publié deux épitaphes d'Aïn-Beida, et une de Sidi-Okba, qui provient probablement de Tehouda (Thabudeos) (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. CXLVIII-CL).

L'organisation militaire de la Numidie méridionale a fait l'objet d'un important travail de Carcopino, *Le limes de Numidie et sa garde syrienne*, dans *Syria*, IV, 1925, p. 30-57 et 118-149 (cf., du même, des articles antérieurs amorçant ce travail, dans *Revue des études anciennes*, 1923, et *R. arch.*, 1924, 2). Par des recherches sur le terrain, Carcopino a précisé le tracé de la frontière entre le sud de Biskra et Bou-Saâda ; il a étudié les points fortifiés de Doucen, Sadouri, El Ghara ; il a montré le rôle des Sévères dans l'organisation de cette frontière (peut-être n'ont-ils pas eu, pour l'extension de la province romaine vers le sud, des projets aussi ambitieux que Carcopino ne le suppose), et la place que tiennent dans la défense du pays les corps auxiliaires (*numeri*) syriens, dont il reconstitue l'historique à l'aide d'inscriptions en partie inédites.

L'épitaphe palmyrénienne d'un de ces Syriens, un Palmyrénien du nom de Raphaël, mort en 227 à El Kantara, a été lue par l'abbé Chabot (*C. r. Ac. Inscr.*, 1925, p. 242).

C) *MAURETANIE.*

Gsell a publié des *Promenades archéologiques aux environs d'Alger* (Paris Belles Lettres, 1926) qui mettent à jour et développent beaucoup son *Guide archéologique des environs d'Alger* (1896). Les trois parties du livre ont pour matière Cherchel, Tipasa, et le Tombeau de la Chrétienne (voir plus haut, p. 284 ; cf. aussi *R. afr.*, 1926, p. 211).

Les fouilles de Cherchel ont donné une très belle mosaïque, représentant des scènes rurales (labourage, culture de la vigne) ; elle a été signalée, décrite et reproduite (*R. afr.*, 1926, p. 239 ; Gsell, *Promenades ; Bull. arch. Com. P. V.*, février 1926 et janvier 1927), en attendant qu'elle soit étudiée en détail comme elle le mérite. On a recueilli encore une statue d'Apollon archer, et deux inscriptions mutilées relatives à des procurateurs provinciaux, l'un nommé *M. Aurelius Hera...*, l'autre anonyme (*Bull. arch. Com. P. V.*, janvier 1927). J'ai publié ou corrigé quelques inscriptions de Cherchel (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. CLXXI sqq.) : entre autres une base en l'honneur d'un personnage équestre, du commencement du second siècle ; l'épitaphe d'un marchand d'huile, celle d'un archer syrien.

Voici d'autres menues acquisitions dans le domaine de l'épigraphie : à Lecourbe, dans des thermes, sur un pavement en mosaïque, la formule de souhait *bene lavare, salvum lavisse*, que Cagnat rétablit dans des textes antérieurement pu-

bliés où l'on n'avait pas su la reconnaître (Cagnat, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. CLXXXI) ; à Sétif, deux épitaphes, dont l'une est acrostiche et appelle plusieurs remarques philologiques ; au Cap Matifou, un autel funéraire daté ; à Tipasa, une épitaphe écrite dans un latin assez barbare ; à Berrouaghia, une épitaphe ; près de Duperré, une épitaphe contenant des détails curieux, comme la mention qu'un certain poids d'or et d'argent a été fondu, probablement pour fabriquer l'urne cinéraire (Albertini, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. CLXXI sqq., et *P. V.*, mars 1926).

Une épitaphe de Duperré, pour laquelle on a remployé une stèle libyque, est celle d'un *curator praesidi* tué à l'ennemi avec cinq de ses hommes, probablement dans les tout premiers temps de la colonie, qui fut fondée par Claude (Albertini, *Bull, arch. Com.*, 1925, p. CCXI-CCXVI ; lecture améliorée, *ibid. P. V.*, mars 1927 ; voir plus haut, p. 279).

Le chanoine Fabre a publié, *Bull. Oran*, 1925, une *Note complémentaire au sujet de l'un des milliaires d'Aouzalel.* Cette note améliore, sur les indications de Gsell, la lecture d'un milliaire publié en 1924 ; il est aux noms de Pupien et Balbin, et très semblable à un milliaire des mêmes empereurs, trouvé près de Boghar. J'ajouterai que ces milliaires d'Aouzalel, qui comptent les milles *ab Ala Miliaria* (Benian), entrent dans la série des bornes qui jalonnent la route stratégique de la frontière, construite dans l'ouest de l'Algérie par les Sévères ; et ils établissent que la région de Saïda était décidément laissée à l'extérieur du *limes*.

Mme Vincent a publié, *Bull. Oran*, 1926, p. 257-263, sous le titre *Aquae Sirenses*, un rapport où elle expose l'intérêt que présenteraient des fouilles entreprises dans les ruines de cette ville, bâtie près de sources thermales très actives (Hammam-bou-Hanifia). — Mme Vincent a commencé aujourd'hui à réaliser son projet.

MAROC.

J'ai résumé brièvement nos connaissances sur *Le Maroc à l'époque romaine* dans *L'Armée d'Afrique*, décembre 1925.

L. Chatelain a rendu compte de la marche des travaux archéologiques au Maroc dans *Bull. arch. Com. P. V.*, mai et novembre 1926. Le nombre des points où sont signalés des vestiges romains grandit peu à peu ; on a reconnu un bassin romain à Arbaoua, tout près de la zone espagnole. L'effort

principal porte toujours sur Volubilis, où l'on a déblayé des habitations et des magasins, recueilli des statuettes de bronze ; un plan directeur de la ville, au millième, a été établi, et des travaux de consolidation ont été exécutés. Chatelain a publié l'inscription du Capitole de Volubilis : elle est du règne de Macrin (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. CCXXVIII-CCXXIX).

L'inscription de Volubilis découverte en 1915 et relative à la fondation du minicipe par Claude suscite toujours des commentaires. G. de Sanctis en parle dans ses *Epigraphica, Rivista di Filologia*, 1925, et P. Wuilleumier l'étudie dans *Le municipe de Volubilis, Revue des études anciennes*, 1926, p. 323-334. Il maintient avec raison la leçon *incolas* qu'on a parfois voulu corriger. Je crois d'ailleurs que tout n'est pas dit sur la valeur et le rapport des termes *cives* et *incolae*, aussi bien dans cette inscription que dans la langue, en général, de l'épigraphie et du droit.

Une étude de Rouland-Mareschal sur *Le limes de Tingitane au sud de Sala colonia* est publiée dans le tome XIII des *Mémoires présentés par des savants étrangers à l'Académie des Inscriptions*, 1925. Sans rien révéler de tout à fait nouveau, elle précise notre connaissance de ce secteur extrême-occidental de la frontière romaine.

ANTIQUITES CHRETIENNES ; PERIODES VANDALE ET BYZANTINE.

A) *TEXTES ET ETUDES SUR LES TEXTES.*

Une question souvent débattue est celle des rapports entre Minucius Felix et Tertullien. Il est certain que l'un des deux a imité l'autre, mais lequel est le modèle, et lequel le copiste ? On démontre alternativement, à l'aide d'arguments également décisifs quoique inverses, l'antériorité de Minucius Felix et celle de Tertullien. Pour le moment, on se prononce de préférence pour l'antériorité de Minucius Felix. Waltzing tire argument en ce sens du fait que l'accusation de crime rituel n'était vraisemblablement plus portée contre les chrétiens à la fin du second siècle (*Le crime rituel reproché aux chrétiens du IIe siècle*, dans *Musée Belge*, 1925).

Quatre volumes parus dans la Collection Budé faciliteront aux lecteurs français la pratique de textes fondamentaux pour l'étude du christianisme africain : les deux volumes où le chanoine Bayard édite et traduit la *Correspondance* de saint

Cyprien (Paris, 1925 ; cf. Laforgue, *Saint Cyprien et sa correspondance*, dans *Revue tunisienne*, 1925), et les deux volumes où P. de Labriolle édite et traduit les *Confessions* de saint Augustin (Paris, 1925 et 1926).

Le *De catechizandis rudibus* de saint Augustin a été traduit en anglais, avec introduction et commentaire, par J. P. Christopher, Brookland (Etats-Unis), 1926.

Le P. Delehaye inscrit un chapitre de saint Augustin parmi *Les recueils antiques de miracles des saints*, dans *Analecta Bollandiana*, XLIII, 1925.

Dom Morin tire de deux sermons inédits qu'il attribue à saint Augustin des renseignements sur *La Massa Candida et le martyr Quadratus* (*Rendiconti della Pontif. Accad. rom. di archeol.*, III, 1925).

Parmi les travaux dont les auteurs africains ont été l'objet, je citerai encore, comme pouvant intéresser l'histoire générale : Fuchs, *Augustin und der antike Friedensgendanke*, Berlin, 1920 (III Heft des *Neue philologische Untersuchungen*)

B) *HISTOIRE.*

Le volume de Halphen, *Les Barbares* (vol. V de l'histoire générale *Peuples et Civilisations*, Paris, Alcan, 1926) expose (dans le livre I) la conquête de l'Afrique par les Vandales, la reconquête byzantine, et la conquête islamique.

Dans *L'Eglise au VIe siècle*, 4e volume de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne (Paris, 1925), le chapitre XVI (le dernier que Mgr Duchesne ait pu terminer) est consacré à « l'Eglise d'Afrique au temps des Byzantins ». En fait, il conduit l'histoire de la chrétienté africaine de la mort de Hunéric jusqu'à la défaite de la Kahena, avec la netteté et la sobriété habituelles à l'auteur.

Romanelli présente l'état de nos connaissances sur *Le sedi episcopali della Tripolitania antica*, dans *Rendiconti della Pontif. Acad.*, IV, 1926.

Donini publie un article sur *L'édit d'Agrippinus* dans *Ricerche religiose*, I, 1925. Pincherle parle de *L'ecclésiologie dans la controverse donatiste*, *ibid.*

Mlle Vannier étudie *Les circoncellions et leurs rapports avec l'Eglise donatiste d'après le texte d'Optat*, dans *R. afr.*, 1926, p. 13-28 ; elle montre qu'on ne peut accepter sans réserve la version d'Optat, qui, par un anachronisme volontaire ou involontaire, représente les circoncellions comme se confondant dès le début avec les donatistes.

Dans les énigmatiques martyrs de Madaure que l'on range généralement parmi les plus anciens martyrs d'Afrique, Baxter voit au contraire de pseudo-martyrs donatistes, d'époque tardive (*Les martyrs de Madaure*, dans *Journal of theological studies*, 1924-1925).

Howard avait publié dans *Journal of Roman studies*, 1924, une note sur l'occupation d'Hippo Regius par les Vandales ; il rapportait à Hippo Diarrhytus (Bizerte) des témoignages qu'on a toujours appliqués à Hippo Regius (Bône). Dennis, *ibid.*, 1925, a montré que l'opinion de Howard est insoutenable, pour peu qu'on lise les textes dans l'original et non dans la traduction.

C) *ARCHEOLOGIE ET EPIGRAPHIE.*

Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de Dom Cabrol et Dom Leclercq paraît avec régularité : en 1925 a été publiée la seconde partie du tome VI (Gothicum-Hypsistariens) ; en 1926, la lettre I (jusqu'à Itinéraires). Les articles ou parties d'articles concernant l'Afrique sont faits par Dom Leclercq d'après Cagnat, Gauckler, Gsell, Merlin, Monceaux, etc., et n'apportent, sauf exception, rien d'original, mais sont commodes comme recueil de renseignements : ainsi les articles Graffites, Inscriptions ; Guelma, Hadjar er Roûm (Altava), Hadjeb el Aïoun (Tunisie), Hadrumète, Haïdra, Hammam Djarradjii (*sic ;* Bulla Regia), Hamman-Lif (*sic*), Henchir (où D. Leclercq réunit toutes les localités d'Afrique dont le nom commence par ce mot et qui ont fourni des vestiges chrétiens), Hippone, Ismaïl (Bou Ismaïl, ou Castiglione).

E. Diehl publie les *Inscriptiones Latinae christianae veteres* (Berlin, vol. I, 1925 ; vol. II, fasc. 1, 1925 ; fasc. 2, 1926), qui seront pour l'épigraphie chrétienne ce que sont pour l'épigraphie profane les *Inscriptiones Latinae selectae* de Dessau C'est un choix très abondant d'inscriptions classées par catégories ; les textes sont transcrits en caractères ordinaires, et accompagnés de quelques notes. Les inscriptions d'Afrique, naturellement, sont nombreuses dans ce recueil.

Le P. Delehaye (*Refrigerare, Refrigerium*, dans *Journal des Savants*, 1926, p. 385-390) établit que ces termes, qui désignent en latin profane le repas funéraire fait sur le tombeau, s'appliquent, dans l'épigraphie chrétienne, au repas fait sur le tombeau des martyrs, coutume que l'autorité épiscopale eut peine à supprimer quand il fut reconnu qu'elle donnait

lieu à des abus, et qui semble avoir été particulièrement tenace en Afrique.

Les fouilles de Sabratha (voir plus haut, p. 286) ont donné un baptistère qui présente une analogie remarquable avec le baptistère, trouvé dans l'île de Djerba, que possède le musée du Bardo. On sait que Djerba était comprise dans la Tripolitaine antique.

Le P. Delattre a résumé ses plus récentes trouvailles d'antiquités chrétiennes dans une brochure : *Carthage terre mariale, dix nouvelles années de trouvailles, 1915-1925*. Il a publié des épitaphes chrétiennes de Carthage (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. LXXXVI-LXXXVIII, CLXXXVI-CLXXXVIII). Le musée du Bardo a reçu un sarcophage de Carthage dont l'inscription commence par la formule *D. m. s.* ; elle se termine par *in pace* et l'ancre (Poinssot et Lantier, *ibid.*, p. XCIII-XCIV).

Les fouilles de la Direction des Antiquités de la Tunisie en 1923 (*ibid.*, p. 251 sqq.) ont dégagé, à Sidi-Abdallah (près de Bizerte), une chapelle chrétienne avec baptistère (et, à côté, un atelier de potier).

Poinssot et Lantier ont étudié *L'église de Thugga* dans *R. arch.*, 1925, 2, p. 228-247, après avoir donné une note sur ce monument dans *Bull arch. Com.*, 1925, p. CLIII-CLV. L'église, découverte en 1907, comprend non pas à proprement parler trois nefs, mais « un chœur flanqué de deux collatéraux et précédé d'une sorte de vestibule intérieur ». Le plan est d'ailleurs très irrégulier. Il y a une crypte, sous l'abside qui forme le *presbyterium* ; une inscription atteste que des martyrs y étaient enterrés. L'édifice est probablement du début du ve siècle. A 25 mètres de l'église, un caveau funéraire a été dégagé en 1913 : c'est celui d'une famille païenne d'abord, puis convertie.

Un petit disque de marbre trouvé à Aïn-Fourna (Furnos Majus), dans le haut bassin de l'oued Miliane, porte le nom de l'évêque Siméon. On savait par ailleurs que Hildéric permit aux catholiques de construire une église dans une ville de Furnos (mais on ne savait pas s'il s'agissait de Furnos Majus ou de Furnos Minus), et qu'elle fut consacrée en 528, Siméon étant évêque. L'inscription nouvelle établit que le fait s'est passé à Furnos Majus (Poinssot, *Bull. arch. Com. P. V.*, décembre 1926, et *Siméon, évêque de Furnos Majus*, dans *C. r. Ac. Insc.*, 1926, p. 304-307).

D'Aïn-Fourna provient aussi une croix de plomb où Audollent a lu une formule à la fois chrétienne et magique, contre la grêle, *Bull. arch. Com. P. V.*, novembre 1926.

Une tombe du VIIe siècle a été découverte dans l'île de La Galite (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. XCV) ; une inscription chrétienne dans la région de Kairouan, *ibid.*, p. CCIX).

A Bône, en 1925, des découvertes fortuites, dans le terrain occupé par les usines Borgeaud, ont donné deux fragments d'arceaux ornés de croix byzantines, un fragment d'inscription où sont mentionnés des *antistites*, une épitaphe gréco-latine des dernières années du VIe siècle (Marec, 1927, p. 19-22). En 1926, c'est en fouillant le terrain récemment acquis par l'Algérie que Marec a mis au jour un baptistère, voisin d'une salle à abside qui pourrait être la salle de confirmation ; au delà de la salle à abside — à la limite malheureusement du terrain acquis — est une salle à hypocauste, qui permet de supposer que, comme à Tipasa et Djemila, le baptistère s'accompagnait de petits thermes. Dans la fouille ont été trouvés — outre une tête virile de marbre, païenne, d'assez bon style — des lampes chrétiennes et un fragment d'une coupe de verre où sont gravés Adam et Eve, de part et d'autre de l'arbre où s'enroule le serpent (Marec, p. 34-40). C'est la première fois à Hippone que des vestiges chrétiens sont retrouvés dans un quartier central de la ville antique^e^: jusqu'à présent les documents chrétiens n'avaient été recueillis qu'à la périphérie.

Une construction d'un intérêt exceptionnel est la basilique découverte à Madaure en 1923. Ç'a été d'abord une basilique judiciaire, construite, vraisemblablement sous Alexandre Sévère, aux frais de trente-trois citoyens dont une inscription nous donne les noms. Plus tard l'édifice a été transformé en église : on a aménagé l'abside en *presbyterium*, les espaces qui la flanquaient en sacristies ; des murs bas portant des auges ont divisé la basilique en trois, dans le sens de la longueur. Nous saisissons sur le fait, dans un exemple peut-être unique jusqu'à présent, l'adaptation d'une basilique païenne au culte chrétien. Un fragment d'inscription impériale et quelques épitaphes païennes, remployées, ont été trouvées dans ce monument (Albertini, *Une basilique à Mdaourouch*, dans *Bull. arch. Com.*, 1925, p. 283-292, et note complémentaire, *ibid. P. V.*, juin 1927).

Zeiller revient dans *Bull. Antiq.*, 1925, p. 228-229, sur l'épitaphe de Turasius, de Djemila, qu'il avait publiée en 1923 ; il confirme qu'il s'agit bien d'un *presbyter*. L'inscription est datée, par les noms des consuls, de 454, et est en partie versifiée.

J'ai publié l'épitaphe d'un sous-diacre, des environs de Sétif (*Bull. arch. Com.*, 1925, p. CLXXII), et une *Inscription chrétienne des environs de Berrouaghia*, en Maurétanie Césarienne (*C. r. Ac. Inscr.*, 1925, p. 261-265). Elle commémore la construction d'une église dédiée à l'Esprit Saint, en 474, par un *praefectus* qui porte le nom berbère de *Iugmena* et par des *Zabenses* inconnus par ailleurs (le nom se retrouve dans d'autres régions africaines). Il y a dans ce texte des indices d'une certaine indépendance à l'égard des rois vandales.

Le chanoine Fabre a publié, *Bull. Oran*, 1925, une *Inscription de Lalla-Maghrnia*, datée de 362, notable par la rencontre des sigles *D. m. s.* et du verbe *discessit*.

Sur les derniers temps de la civilisation antique en Afrique du Nord, les recherches ont fourni quelques renseignements. Bartoccini, *Il recinto giustinianeo di Leptis Magna*, dans *Riv. Trip.*, II, p. 63-73, amorce l'étude des constructions byzantines de Leptis, et la discussion du passage assez suspect où Procope fait honneur à Justinien de travaux importants dans cette ville.

Le trésor de monnaies byzantines découvert à Thuburbo Majus (voir plus haut, p. 288) donne à Poinssot et Lantier l'occasion de présenter des conjectures vraisemblables sur la façon dont la ville a péri.

Des sondages exécutés au Ksar Belezma ont permis de préciser quelques détails de l'architecture de cette forteresse, construite comme tant d'autres par Solomon (*Bull. arch. Com. P. V.*, juin 1926).

J'ai donné une nouvelle lecture d'une inscription byzantine de Sfax (*Bull. arch. Com. P. V.*, février 1926). Enfin Carthage a livré quelques menus objets byzantins : fragment lapidaire (Delattre, *Bull. arch. Com.*, 1925, p. XLIX), poids de cuivre (id., *ibid.*, p. CV), plombs à inscriptions, recueillis par Icard et Delattre, et dont quelques-uns ont été spécialement examinés par Blanchet et Merlin (Icard, *ibid.*, p. XLII-XLVII ; Delattre, p. L ; Icard, p. CLV ; Blanchet, p. CLXXXIV ; Merlin, p. CCLIV).

Eugène ALBERTINI.

Comptes rendus

GILLIER (Commandant breveté).— *La pénétration en Mauritanie.* Découverte, exploration, conquête. La police du désert et la pacification définitive. Préface de M. Carde, Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française. In-8°, XII et 359 pages, 2 cartes. Paris, Geuthner, 1926.

Le livre du Commandant Gillier comporte deux parties de longueur inégale. La première est une histoire détaillée de la pénétration européenne en Mauritanie jusqu'en 1925. La seconde, plus courte, est l'étude des problèmes qui se posent aujourd'hui pour la pacification définitive du pays. L'une et l'autre sont étroitement liées, et rien ne prouve davantage la nécessité d'une solution que la série, trop ignorée généralement, des combats, toujours pénibles et souvent coûteux, livrés par nos troupes depuis le début du XXe siècle dans ce coin du Sahara.

L'intérêt essentiel de l'ouvrage est dans le récit de ces opérations toutes récentes, et dans l'exposé des enseignements qu'il faut en tirer pour l'avenir. Le Commandant Gillier dédie ses pages « à ses camarades méharistes, morts « pour la France, à tous ceux qui ont souffert au désert et « que cependant l'ont aimé ». C'est un témoin, dont l'opinion repose sur des souvenirs personnels, et dont la voix doit être entendue.

Il a tenu pourtant à retracer brièvement dans ses premiers chapitres les étages de la pénétration depuis les origines. Arguin, où les Portugais s'intallent au milieu du XVe siècle, devient pendant quelque temps le centre d'un commerce d'or et d'esclaves. Au XVIIe et XVIIIe siècles, la France, la Hollande, puis l'Angleterre entrent aux prises pour se disputer la possession des postes où se fait la trafic de la gomme, plus prospère à cette époque qu'aujourd'hui. On trouvera également un résumé commode de nos relations avec les Maures au cours du XIVe siècle, depuis notre installation définitive au Sénégal en 1817 : une période de conflits dure jusqu'au moment où Faidherbe, après avoir battu les Trarza et les Brakna, impose à leurs émirs en 1858 les traités qui leur interdisent toute incursion sur la rive gauche du Sénégal, mais les autorisent à percevoir un droit fixe de 3 % sur la valeur de la gomme apportée dans nos postes du fleuve. Puis jusqu'au début du XXe siècle, nous n'avons plus à intervenir, et les Maures, occupés chez eux par les querelles intestines entre tribus ou entre prétendants au pouvoir, respectent à peu près

les conventions. Enfin un tableau des explorations en Mauritanie pendant cette période clôt ces chapitres préliminaires.

La bibliographie sommaire donnée en appendice se rapporte en grande partie à ces événements. Elle ne prétend pas être complète. On regrette cependant de ne pas y avoir mentionner : « La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854 », par G. Hardy (Paris, 1921), livre indispensable aujourd'hui à qui veut étudier notre politique sur les confins du Sénégal pendant la première partie du XIXe siècle, — et « A travers la Mauritanie Occidentale (de Saint-Louis à Port-Etienne) », par A. Gruvel et R. Chudeau (2 vol., Paris, 1909) ; ces deux auteurs fournissent des détails intéressants sur les anciennes escales d'Arguin, dont ils ont visité les ruines, et de Portendik ; ils font également un examen critique des explorations qui ont précédé la leur dans le Sahara occidental, et donnent de l'organisation sociale et économique des Maures une description qui n'est pas inutile pour comprendre nos relations avec eux.

La « pénétration proprement dite » n'a commencé qu'en 1902. Les Maures, perdant le souvenir du châtiment infligé par Faidherbe, multipliaient les pillages et les vols sur les deux rives du Sénégal. D'autre part la conquête du Soudan était achevée ; les frontières du Rio de Oro espagnol venaient d'être fixées en 1900 par un accord, dont les conséquences redoutables ne tardèrent pas à se manifester, mais qui nous laissait libres d'organiser à notre guise les territoires ainsi délimités. L'occasion paraissait favorable pour établir définitivement la paix en Mauritanie.

Le pays des Trarza est occupé en 1903, celui des Brakna en 1904, le Territoire Civil de Mauritanie est officiellement constitué dès le 18 octobre de la même année, et Coppolani y est nommé Commissaire du Gouvernement Général.

Ces brillants résultats, rapidement obtenus au moyen d'opérations militaires réduites, sont dus à l'action diplomatique de cet homme éminent, auquel le Commandant Gillet rend un magnifique hommage. Coppolani « ne veut agir que pacifique-
« ment, par persuasion. L'idée mère de sa politique est de
« se présenter comme le défenseur des opprimés, ce qui lui
« gagne la nombreuse clientèle des tribus maraboutiques. En
« outre... il se propose de désagréger successivement par la
« seule action politique les collectivités hostiles... Grâce à sa
« connaissance approfondie de la mentalité musulmane, et à sa
« maîtrise de la langue arabe, il faut tomber un à un tous
« les obstacles, rallie les hésitants, convainct ses adversaires,
« gagne enfin tous ceux qui l'approchent à notre cause, dont
« il est dès lors considéré comme le véritable apôtre.
...« Il sut se créer chez certains chefs, en particulier chez
« les grands marabouts, des amitiés dont nous récoltâmes
« plus tard les fruits ; son souvenir est resté longtemps pres-
« tigieux parmi les tribus maraboutiques qui voyaient en lui
« le représentant de la France tolérante et civilatrice. »

Coppolani venait de s'installer à Tidjija, au cœur du Tagant, et se préparait à entrer dans l'Adrar, quand le soir du 12 mai 1905 il fut assassiné traitreusement dans son camp par une petite bande de fanatiques venue de l'Adrar. On sut plus tard que le véritable instigateur du meurtre était Ma el Aïnin, marabout de la Zaouïa de Smara dans la Seguiet el Hamra, qui avec ses fils sera désormais notre plus dangereux adversaire en Mauritanie.

A l'abri de la frontière espagnole, au delà de laquelle toute poursuite nous est interdite, s'appuyant sur l'autorité du Sultan du Maroc, qui n'ose revendiquer ouvertement la possession des pays maures, mais dont un émissaire plus ou moins officiel est à la tête des dissidents lors du siège de Tidjikja en 1906, Ma el Aïnin ne cesse de prêcher la résistance contre nous et fournit à nos adversaires des armes à tir rapide et des munitions que des contrebandiers débarquent au Cap Juby Dès ce moment, il devient évident, que la pacification de la Mauritanie sera difficilement résolue dans les limites de territoire qui sont assignées aux troupes de l'Afrique Occidentale.

En réalité, l'obstacle du désert n'a jamais arrêté les nomades. Les événements politiques se répercutent fidèlement d'un de ses bords à l'autre, et qui n'en tient qu'un seul n'est jamais certain d'y être en paix.

Les agressions des dissidents furent rares en 1907, parce que la famine obligea les nomades à se disperser, et parce que les approvisionnements d'armes attendus du Maroc n'arrivèrent pas. Nous profitâmes de ce répit pour créer en Mauritanie les premières unités méharistes et renforcer l'organisation militaire. Mais l'attaque se produit avec violence en 1908 : Akjoujt, le poste le plus septentrional du Trarza doit être évacué ; le détachement méhariste du Capitaine Mangin est anéanti au Tagant ; un peu partout, des rezzou assaillent nos détachements, les campements soumis, les convois de ravitaillement, détruisent les lignes télégraphiques, enlèvent les chameaux pour nous empêcher de reconstituer nos unités méharistes. De mars à novembre de cette année, nous avons « à faire face à environ 135 attaques, et le total de nos pertes s'élève à 3 officiers, 5 sous-officiers, 134 tirailleurs tués, 7 européens et 40 indigènes blessés ».

L'occupation de l'Adrar, projetée naguère par Coppolani, et réalisée en 1909 par le Colonel Gouraud au prix de plusieurs rudes combats, enlève aux pillards leur dernier centre de ravitaillement et de refuge de ce côté-ci du désert. Elle assure la soumission des tribus sédentaires qui ont leurs principaux intérêts dans les palmeraies de l'Adrar, comme celle des dissidents du Tagant et du Trarza réfugiés en Adrar pour fuir l'autorité française, et des nomades dont nos nouveaux postes d'Atar et de Chinguetti permettaient de surveiller les terrains de parcours.

Elle ne résoud pas cependant le problème de la pacification définitive, qui désormais prend au contraire son véritable aspect. Les tribus dont nous occupons le territoire, sont maintenant nos auxiliaires et entretiennent des goum ; les marabouts nous fournissent des renseignements sur la formation et la marche des bandes de pillards qui viennent de l'extérieur. Nos adversaires, ce sont les grands nomades qui ont leurs points d'attache hors des limites politiques de la Mauritanie : les Regueibat et les Ouled Delim dans le Rio de Oro espagnol, les Ouled Bousba et les Tekna dans les territoires insoumis du Sud de l'Atlas marocain. Le rôle de nos méharistes est de protéger les tribus soumises contre leur incursions.

Tâche particulièrement ingrate, puisque les rezzou se forment hors d'atteinte, et échappent de même à la poursuite, si, comme c'est trop souvent le cas, il est impossible de les rejoindre pendant qu'ils opèrent en territoire occupé. Tâche sans cesse renouvelée, car l'humeur des grands nomades dépend des irrégularités du climat : certains campements se soumettent lorsque la sécheresse les chasse de chez eux et les oblige à venir résider en Mauritanie, et ils repartent en dissidence aussitôt que les pâturages ont reverdi dans le Nord. Tâche redoutable aussi : témoin l'anéantissement complet d'un détachement méhariste, d'ailleurs mal gardé, près du puits de Liboerat en 1913, le combat malheureux de Chreirik en 1923, l'audacieux coup de main contre Port-Etienne en 1924, les dures rencontres du Bou Garn et de Lekdim en 1924, de Treyfia en 1925, dans lesquelles de fortes harkas ne craignent pas de se porter à l'attaque de nos pelotons méharistes et ne sont repoussées qu'après leur avoir infligé de lourdes pertes.

Pour prévenir ecs agressions, que pouvons-nous ? Pendant la même période, de remarquables randonnées ont été accomplies au Nord de la Mauritanie : colonne de répression dirigée en 1913 par le lieutenant-colonel Mouret, Commissaire du Gouvernement Général en Mauritanie, vers la Seguiet el Hamra, — jonction réalisée pendant l'hiver de 1920-1921 à travers le Sahara occidental entre le détachement soudanais du Commandant Lauzanne et les méharistes algériens du Capitaine Augiéras, — reconnaissance du Capitaine Ressot, commandant la Compagnie saharienne de la Saoura, qui en 1925 parvient jusqu'à Tindouf. Toutes ces démonstrations n'ont amené aucun résultat durable, et la conclusion du Commandant Gillier est que « nous sommes en Mauritanie réduits, vers le Nord, à « la défensive, et à l'impuissance. Cette constatation est par- « ticulièrement pénible, mais à quoi servirait de la taire ? »

On peut bien d'autre part tenter de renforcer notre organisation défensive en Mauritanie même, et l'auteur en étudie les moyens avec une compétence particulière. Mais la situation ne sera foncièrement modifié, que du jour où les dissidents ne trouveront plus de refuge en territoire espagnol, et

où le Protectorat marocain aura pu occuper son front saharien et étendre son action sur la région peuplée du Draa, d'où partent les gros rezzou qui vont piller le Soudan.

La Mauritanie, où tant d'énergie, et de vies, se dépensent vainement, est incapable de résoudre toute seule un problème qui est celui de la pacification de tout le Sahara occidental. Et c'est ce rend particulièrement angoissant l'appel lancé par le Commandant Gillier. Il faut souhaiter ardemment que le Maroc soit un jour prochain en mesure d'y répondre.

Marcel LARNAUDE.

MOULIAS (Capitaine Daniel), Chef de Bureau des Affaires Indigènes. — *L'Organisation hydraulique des oasis sahariennes.* — In-8°, 305 pages, 1 carte, Alger, Jules Carbonel, 1927.

Cet ouvrage, qui a valu à son auteur le grade de Docteur en Droit, rendra autant de services aux géographes qu'aux juristes. Ils y trouveront un inventaire précis des ressources hydrauliques, et une description rajeunie des procédés d'irrigation dans les oasis des Territoires du Sud de l'Algérie. Les données, jusqu'à présent éparses dans de nombreux ouvrages de détail, sont coordonnées suivant une méthode très sûre, et complétées par des enquêtes menées sur place par l'auteur ou spécialement demandées à des correspondants. C'est un tableau d'ensemble comme on n'en possédait pas encore.

Le Capitaine Moulias, orientant toujours ses conclusions vers la pratique, s'est attaché en effet, non à analyser d'une manière abstraite le régime légal des eaux et ses principes, mais à l'étudier dans ses applications. Il a pensé dès lors, et on ne saurait trop l'en louer, que des phénomènes juridiques de cette catégorie ne pouvaient être examinés en dehors du milieu physique où ils se sont créés. Pour déterminer leurs caractères, pour les expliquer, pour tenter de les transformer, il faut nécessairement rechercher si leur raison d'être ne se trouve pas dans certaines conditions naturelles.

Les problèmes que pose la possession de l'eau, dépendent des ressources disponibles et de la façon dont elles se présentent. Une source, un puits ordinaire, un puits artésien, une rivière, ne fournissent pas des débits équivalents, ni de même régularité. A chacun des cas, correspondent un ou plusieurs procédés de distribution et d'appropriation.

Il s'agissait donc de classer les oasis suivant l'origine de l'eau dont elles disposent. La réalité offre souvent des combinaisons complexes, et il arrive que dans une même oasis on recueille l'eau sous plusieurs formes. Mais il y a presque toujours un mode d'utilisation qui prédomine, et qui permet de caractériser le groupement. Le plan régional proposé sur le Capitaine Moulias répond aux idées qui ont cours chez les géo-

graphes. Il est paraitement adapté au but poursuivi et aux limites territoriales choisies.

Dans chacun de ces groupes d'oasis, l'auteur étudie successivement les conditions géographiques de l'eau, les conséquences économiques qu'elles déterminent, les coutumes minutieuses et diverses de l'irrigation indigène, les problèmes juridiques ainsi posés, l'action éventuelle de la tutelle administrative. Il manifeste un tel souci de la précision que, dans certains cas, il substitue à la monographie du groupe, celle d'une oasis prise comme type : ainsi pour Tolga, pour Sidi Okba, pour Laghouat. Ce procédé ne nuit pas à l'unité de l'ouvrage. D'instructives comparaisons, instituées fréquemment entre les divers types, évitent toute impression de morcellement.

Une première catégorie d'oasis, situées pour la plupart non loin du pied de l'Atlas Saharien, utilise principalement des eaux de surface, provenant des pluies tombées dans la montagne. Mais il convient de distinguer plusieurs types :

— les palmeraies du Zab occidental sont alimentées par de belles sources pérennes, dont le débit leur appartient tout entier, et dont la propriété ne leur est contestée par aucun voisin. A Tolga, depuis 25 ans, d'heureux coups de sonde ont en outre fait jaillir des eaux artésiennes abondantes.

— dans le Zab oriental au contraire l'eau d'arrosage est en majeure partie dérivée des oueds qui descendent de l'Aurès, et les quantités sont très variables suivant les saisons. Encore les ksouriens doivent-ils partager ces ressources parcimonieuses avec les montagnards, qui font de jour en jour des prélèvements plus considérables.

— Laghouat est encore une oasis de rivière, mais elle dispose de quantités toujours suffisantes, parce que l'eau vient en réalité de sources qui jaillissent dans le lit de l'oued Mzi à peu de distance des palmeraies.

— enfin les oasis qui se succèdent le long de la Zousfana et de la Saoura depuis Beni-Ounif jusqu'à Ksabi, représentent un type complexe, où on utilise à la fois les crues, des puits, ces galeries souterraines que les indigènes appellent « foggara », et même à l'occasion de grosses sources résurgentes.

Les oasis où dominent les puits artésiens forment un deuxième groupe, plus localisé, mais autrement important au point de vue économique. Dans l'Oued Rir et à Ouargla, toute l'eau provient des nappes artésiennes. Lors de notre arrivée, les indigènes n'entretenaient plus qu'à grand peine les puits qu'ils creusait à la main. On sait les merveilles qu'a réalisées là, la sonde française. Ce coin du Sahara est aujourd'hui une des régions agricoles les plus riches de l'Algérie.

Dans le reste du Sahara algérien, il n'y a plus d'eaux courantes, ni jaillissantes :

— au Mzab, si la crue des oueds joue encore son rôle dans l'irrigation des jardins, Il faut en temps normal tirer l'eau de puits si profonds qu'on emploie la force des animaux.

— dans le Souf, les palmiers, plantés au fond de cavités creusées en pleine dune, puisent directement par leurs racines toute l'humidité qui leur est nécessaire. Le seul travail, d'ailleurs incessant, consiste à rejeter le sable qui tend perpétuellement à envahir les plantations.

— le Touat, le Tidikelt, le Gourara sont le domaine des « foggaras ». Ces étonnants canaux souterrains ont pour fonction de capter les faibles griffons épars dans le sous-sol, et de concentrer les eaux pour les amener, sous un volume suffisant et par simple gravité, jusqu'au niveau des palmeraies. Les procédés de mesure et de distribution atteignent ici une rare perfection, et ils sont également originaux : cas unique dans le Sahara algérien, la répartition se fait en volume, et non par temps et par tour d'eau comme partout ailleurs.

—dans les « arrems » du Hoggar, l'irrigation n'a plus cette ampleur, ni cette complexité : les canaux qui remplacent les « foggaras » sont généralement de simples tranchées ouvertes dans le lit des oueds et réparées après chaque crue. On utilise aussi des puits profonds. Dans le Tassili des Ajjers, l'eau n'est plus fournie que par des puits, ou par des sources comme à Djanet.

On ne saurait résumer ici tout le contenu de cet exposé substantiel. Il faut pourtant signaler que ceraines questions d'actualité saharienne y sont pour la première fois traitées dans leur ensemble.

Ainsi le partage des eaux de l'Aurès entre les habitants de la plaine et ceux de la montagne. L'extension récente des cultures irriguées dans les vallées aurasiennes a rompu, au détriment des sahariens, l'équilibre, qui semblait exister autrefois. Dans les centres de l'oued El Arab et de l'oued Guechtane, les palmeraies sont peu importantes ; les rivières servent surtout à irriguer pendant l'hiver des champs de céréales. En cette période, les eaux sont abondantes, les besoins de la montagne restreints. Le partage est relativement facile : deux arrêtés du Gouverneur Général ont récemment confié à une Commission locale le pouvoir d'ordonner l'ouverture des barrages de la montagne pendant les mois de décembre à avril.

Mais à Sidi Okba, sur l'oued El Abiodh, ce sont les palmiers qui tiennent la première place, et aujourdhui, par suite d'irrigation insuffisante, leur rendement a énormément diminué. Pour leur fournir, surtout en été, l'eau nécessaire, il fallait chercher un remède différent. L'Administration vient de décider la construction d'un barrage-réservoir sur le cours de l'oued à sa sortie de l'Aurès, dans la gorge de Foum-el-Kherza.

C'est également dans ces dernières années, en 1919, qu'a été organisée à Laghouat, sous les auspices de l'autorité militaire, l'Association syndicale de l'oued Mzi. Depuis la conquête, et

suivant un règlement édicté par le général Yusuf, l'eau est en effet distribuée aux jardins de Laghouat proportionnellement à leur surface, et pendant un temps calculé en minutes et en secondes, sans tenir compte du volume disponible. Il s'ensuit que dans cette oasis l'eau ne se vend, ni se s'achète séparément ; alors que partout ailleurs au Sahara l'eau est l'objet essentiel des contrats de propriété, elle n'est plus ici que l'accessoire de la terre ,et ne se transmet qu'avec elle. On voit immédiatement les inconvénients de ce système trop imprégné de conceptions européennes, quand il s'agit d'étendre les superficies cultivées : les propriétaires consentent difficilement à réduire, au profit d'usagers nouveaux, le temps d'irrigation qui leur est attribué. C'est pour leur donner conscience de leurs intérêts communs, que les administrateurs militaires de la Commune de Laghouat les dirigèrent vers la constitution d'un syndicat des eaux.

Il fonctionne actuellement sous la forme d'une « association libre ». Mais son existence est quelque peu précaire. Car les pouvoirs qu'on a jugé prudent de réserver aux autorités locales dans l'organisation du syndicat, rendent impossible sa transformation légale en « association autorisée », dont les rôles de cotisation seraient exécutoires.

Dans l'Oued Rir enfin, une autre question, plus grave, étant donné l'importance des intérêts engagés, est en ce moment posée. Divers indices montrent que la multiplication désordonnée des forages artésiens pourrait bien compromettre l'actuelle prospérité.

Les indigènes, avec des procédés primitifs, mais d'une adresse étonnante, ne pouvaient foncer leurs puits au-dessous de 40 mètres. Les forages mécaniques descendirent facilement jusqu'aux nappes inférieures. C'est à cela que fut dû surtout l'accroissement des débits, Mais chaque nappe ne peut avoir qu'un débit limité. Aussitôt que cette limite est atteinte, les nouvelles saignées, surtout si elles sont faites en contre-bas portent préjudice aux vieux puits, et les plantations nouvelles ne se développent qu'au détriment des anciennes. Une exploitation abusive n'aboutit qu'au déplacement des jardins. Les exemples de Touggourt et de Mraïer sont tout à fait significatifs.

Il a donc fallu reconnaître la nécessité de limiter les forages. Pour que la réglementation soit efficace et applicable à tous les propriétaires, européens comme indigènes, une législation nouvelle était indispensable. Un projet de loi, préparé par le Service des Travaux Publics des Territoires du Sud, vient d'être soumis à l'approbation du Parlement, et il faut souhaiter qu'il soit voté.

Marcel LARNAUDE.

BASSET (René). — *Mille et un contes, récits et légendes arabes*, tomes II et III. — Paris, Maisonneuve, 1926-27, in-8°, 503 et 629 pages.

De même que pour le premier volume de cet important recueil (analysé dans cette revue), il ne semble pas inutile de tenter un classement sommaire des textes contenus dans ces deux derniers tomes.

A) Tome II (contes sur les femmes et l'amour) : amour platonique (72, 84, 88), amants célèbres (7, 18, 44, 45, 54), mort d'amants (12, 55, 59, 66, 67, 70, 76, 82, 87, 93), vers relatifs à l'amour (37,92), recettes contre l'amour (4), recherche d'une épouse (21), discrétion d'amoureux (29), entretien interrompu (26), rivalité de femmes (33), calomnie dévoulée (9), mari battu (20), divorcce (79), trahison punie (61), infidélité punie (23, 28), subterfuges et stratagèmes (1, 5, 6, 14, 19, 31, 34, 36, 38, 43, 49, 53, 57, 64, 65, 78, 80, 83), anecdotes plaisantes et bons mots (10, 11, 13, 27, 32, 35, 40, 41, 42, 50, 51, 52, 56, 62, 63, 74, 86, 90), Si Djoha (24, 48, 60, 69, 73, 77), énigmes (17, 71, 91), talismans (16, 30, 47), prédiction réalisée (15), songes et enchantements (2, 25, 39, 58, 68, 75, 81), superstitions (46).

B) Tome III ,légendes religieuses). On peut le diviser en deux parties principales : cycle des prophètes (7 à 117), cycle islamique (depuis 125) ; on en isolera les légendes relatives aux anges (1-3, 310-311, 333, 341, 344, 351, 378, 380), au diable (4-6, 379), au paganisme antique (35, 88-92), aux Israélites (288-309), à l'Arabie païenne (61, 118-124, 163), aux saints maghrébins (225-226, 230, 233-236, 258).

C) Le tome II contient d'autre part, sous le titre de « Contes divers », 192 récits dont un certain nombre offrent des analogies avec ceux des autres sections de l'ouvrage. Aux contes merveilleux se rattacheraient les numéros 7, 18, 44, 68 et 133, 159, 163, 166, 167, 169, 171 ; aux contes plaisants, les numéros 13, 17, 20, 22, 26-30 et 98, 40, 41, 67, 71, 72, 82, 90, 97, 115, 117, 130, 135, 182, 191 ; aux légendes religieuses, les numéros 73, 164, 172, 187, 188. Quant aux autres récits, on pourrait les répartir ainsi : origines (1, 8, 33, 45, 62, 112, 129, 132, 150), anecdotes de caractère historique (36, 47, 51, 52, 56, 57, 61, 66, 76, 80, 83-85, 100, 104, 116, 123, 131, 137, 140, 147, 153, 162, 165, 170, 173), allusion au Coran (103), proverbes (75, 119), le naturel ne change pas (59, 157), vicissitudes du sort (60, 111, 181), objets perdues et retrouvés (12, 139, 152), prédictions et traits de perspicacité (3, 23, 48, 77, 105, 160, 185, 190), justification d'accusé (2, 37, 144, 186), guérisons et traitements (14, 50, 55, 64, 69, 79, 112, 124, 142, 151, 179), histoires de voleurs (11, 16, 19, 21, 70, 95, 106-108, 110, 120, 126, 128, 134, 141, 149, 189), histoires d'animaux (10, 63, 89, 99, 114, 118, 127, 145, 146, 148, 176, 177, 180, 183, 192), amitié (32), constance (43, 96, 161), dévouement

(6, 9, 53, 91, 92), générosité (154), gratitude (49), hospitalité (5, 15, 101, 121, 156), probité (155, 168), injustice punie (42, 78, 86-88), orgueil (35), promesses non tenues (4), traits d'avarice (25, 81, 104, 122, 138, 184).

Enfin il faut signaler les thèmes répandus parmi plusieurs peuples, thèmes à propos desquels René Basset prouve, une fois encore, par ses commentaires une profonde connaissance du folk-lore comparé :

A) (femmes et amour) : 1 (analogue à un épisode de *Tristan*), 3, 5 (analogue aux *Souhaits ridicules* de Perrault), 13, 29, 57 (analogue à un épiside de *Georges Dandin*), 64, 65, 68, 81 (ces quatre derniers analogues à des fabliaux).

B) (légendes religieuses) : 24, 55, 60, 73, 83, 112, 293, 321, 323.

C) (contes divers) : 3, 4, 24, 34, 38, 39, (thème du *Lai de l'oiselet*), 52, 65, 79, 102, 109, 125, 143, 157, 158, 174, 175, 178.

Il est superflu de souligner l'importance de ce recueil : au demeurant, ce n'est là qu'une partie des matériaux folkloriques amassés par René Basset ; on s'en rendra compte en parcourant la liste qui figure dans la bibliographie de ses travaux (Mélanges René Basset, t. II, p. 471-478) (1).

Henri Massé.

Brunel (René. — *Essai sur la confrérie religieuse des Aïssâoûa au Maroc.* — Paris, Geuthner, 1926, in-8°, XVI et 258 pages.

Les Aïssaouas ont été l'objet de plusieurs études ; cela se conçoit si l'on songe à l'aire d'extention de la secte (qui a pour berceau Meknès) ; on trouve en effet des Aïssaouas non seulement en Afrique du Nord et au Soudan mais en Egypte, en Syrie et en Arabie. Il manquait toutefois un travail d'ensemble ajoutant aux sources arabes (dont quelques-unes seulement furent utilisées par le Rinn) des informations orales recueillies de toutes parts.

M. Brunel, reprenant en détail la biographie de Sidi Mohammed ben Aïssa, fondateur de la secte, utilise des documents nouveaux : l'hagiographie marocaine lui a fourni des renseignements sur les disciples du saint, jusqu'alors à peu près inconnus ; d'autre part, surtout grâce à des informateurs populaires, — résidant à Meknès, il en a rencontré facilement — il a groupé des faits relatifs à la légende de Sidi Mohammed, légende peu originales mais qui prend place dans la matière de l'hagiographie comparée.

(1) Le n° 22 des *Contes sur l'amour manque*. Dans la même série, le titre du n° 56 est probablement : « Les trois femmes *reconnues* ». Même tome, lire : p. 24, n° 1, « kitâb el *aghâni* (non : *azhami*), p. 41, n° 2, « *vetalapantchavinsatika*, trad. Huber ». Un index général était souhaitable.

La direction spirituelle et temporelle de la confrérie est actuellement confiée à un surintendant que le Magzen désigne et charge de donner des directives à toutes les zaouias. Mais l'autorité effective appartient à un *moqaddem* général ; de plus, chaque descendant du saint se réserve une sphère d'indépendance admnistrative : donc, manque de direction et de cohésion dont les effets se sont déjà manifestés ; les zaouias des divers pays semblennt en effet se grouper régionalement et rompre toute attache avec la zaouia de Meknès. Désagrégation lente qui a du reste attaqué plusiers autres confréries. De plus, il n'est nullement interdit à l'Aïssaoui de s'affilier simultanément à tel autre ordre qui lui convient.

Quant à la doctrine, on sait qu'elle dérive à la fois du chadoulisme et du djazoulisme : elle est donc strictement orthodoxe. Rinn avait déjà donné une partie du rituel : M. Brunel y ajoute (p. 58) le texte de plusieurs litanies en invocations empruntées le plus souvent aux grands maîtres du çoufisme. Au demeurant, cette partie du rituel paraît secondaire : comme dans les autres ordres de caractères populaire, les danses extatiques sont, aux yeux des confrères, beaucoup plus importantes que les litanies et l'ascétisme. Sans doute, quelques tolbas s'affilient à l'ordre afin d'en connaître les vraies doctrines, et rejettent partiques extérieures et exhibitions. Mais, pour le plus grand nombre, il s'agit avant tout d'atteindre à l'extase par la perte de la sensibilité, et cela surtout au moyen de mouvements rythmiques violents et prolongés. La danse extatique est cependant précédée de *dzikrs* (cantiques) (bonne description de cette danse, p. 93) ; cette réunion a lieu tous les vendredis, sans préjudice de cérémonies organisées par des particuliers et de la fête annuelle du saint (*mousem*) (bonne description du *mousem* de Meknès, p. 112).

Mais, outre cette danse, les Aïssaouas se conforment à certrains usages qu'il n'est pas inutide de rappeler. Des survivances païennes ont été constatées dans plusieurs confréries : de même, on a constaté chez les Aïssaouas, — outre des rites de baignade, de dendrolâtrie et d'ophiolâtrie — les pratiques suivantes : 1) Ils se rasent la tête, mais en laissant sur le vertex une sorte de natte très longue qu'ils ne raccourcissent jamais et qu'ils entretiennent soigneusement. (Bien entendu, les Aïssaouas femmes se contentent de partager leurs cheveux en deux tresses qu'elles font, comme les confrères, tournoyer lorsqu'elles dansent). Les adeptes populaires croient que leur foi dépend de la longueur et de l'épaisseur de cette natte 2). Ils ont horreur de ce qui est noir, pendant le *mousem* (sans doute un *tabou*) (3). Certains d'entre eux sont guérisseurs, particulièrement de la parlysie (passes magnétiques, massages, frictions, impositions de mains ou de pieds, aspersions de salive, en invoquant Allah, Mahomet ou les saints). 4) Ils charment les serpents, prétendent guérir par leur application et

immuniser contre leurs morsures. 5) Ils exorcisent (descriptions de cérémonies analogues à celles des Gnâoua, p. 155). 6) Enfin il est d'usage « de donner (secrètement) à chaque néophyte (homme ou femme), lors de son agrégation à la confrérie, un nom d'animal et de lui imposer pour règle d'imiter les mœurs et manières de cet animal (au cours des cérémonies) ». Sur ce point, M. Brunel donne (p. 170) une importante série d'observations nouvelles, étudiant les diverses figurations d'animaux mâles et femelles dont chacune créé un clan. Ce sont ces frères-animaux qui déchirent puis dévorent — exclusivement de jour, par crainte des démons nocturnes — les ovins qu'on leur jette vivants en offrande ; de plus, ils prennent soin de se barbouiller du sang de la victime, et ils doivent conserver sur eux ce sang sept jours durant (ce qui est monstrueux du point de vue musulman). Ces pratiques, et d'autres qu'étudie M. Brunel, se rattachent peut-être au totémisme ; on sait d'autre part que Van Gennep veut retrouver parmi les populations nègres les origines de l'Aïssaouisme (cf. les informations recueillies par M. Brunel, p. 233).

Il arrive parfois à M. Brunel de faire une citation sans en donner la source ; de plus, ce volume compact exigeait une tables des matières détaillée. Sous réserve de quelques points de détail qu'il est impossibles d'examiner ici, cet ouvrage est une bonne mise au point de la question.

Henri Massé.

Legey (Doctoresse). — *Essai de folklore marocain.* — Paris, Guethner, in-8°, 235 pages, 1926.

Le cadre adopté est celui du « Manuel de folklore » de Sébillot : monde physique (ciel, terre, eaux, flore, faune), homme (naissance, enfance et adolescence, amour et mariage, maladie et mort, alimentation, constructions et métiers, rapports des hommes entre eux, parure).

Bien entendu, les exemples de personnification des forces de la nature sont nombreux : la terre se venge si on la piétine trop brutalement, elle est capable de jalousie ; les étoiles sont les doubles des humains et meurent avec eux ; on poignarde le vent pour le calmer ; une vierge, se troussant, fait honte au ciel d'être couvert et orageux ; quand il tonne, c'est que le ciel est en douleurs d'enfantement.

De même pour les arbres auxquels on prête les passions humaines : ils se vengent de qui les maltraite ; à la mort de tel sultan, les arbres de son parc se fanent ; c'est que chaque arbre est habité par un génie.

Quant aux animaux, nombre d'entre eux sont des humains métamorphosés en punition d'une faute ; l'inoffensive tarente, en particulier, passe pour avoir trahi Jésus, et on l'écrase impitoyablement ; par contre, certains animaux sont respectés et

même soignés parce qu'ils sont probablement des génies ; d'autres jouent un rôle considérable en thérapeutique ; en outre — et par là ils se rapprochent des humains — ils sont exposés au mauvais œil et l'on doit s'efforcer de les en préserver ; on protège aussi les animaux domestiques par des conjurations contre les animaux nuisibles ; au mouton du sacrifice de l'Aïd el kabir se rattache notamment une série de superstitions (p. 64).

Le classement folklorique de Sébillot en vaut un autre. Pourtant il y aurait intérêt à séparer des croyances relatives au monde naturel celles qui relèvent du monde surnaturel (génies, saints, langage et formules magiques).

Magie et sorcellerie dominent naturellement la vie des Marocains. Mauchamp avait déjà consacré tout un ouvrage à la sorcellerie ; Mme de Lens, une partie de ses *Pratiques des harems*. On trouvera dans *l'Essai* de Mme Legey des renseignements épars : utilisation des animaux en thérapeutique magique et en sorcellerie (p. 60), rites relatifs au lait des ruminants et aux couvées (63), pour rendre une femme stérile (75), traitement magique des maladies de l'enfance (108), origine et traitements magiques des maladies (140), divination (206), charmes d'amour (125) et caractère magique de la parure (214). On y ajoutera les formulettes relatives aux vertus magiques des plantes (49).

Pour les génies, l'index fournit (s. v.) tout ce qui touche à la question. Il n'en est pas de même pour les saints qui interviennent constamment, comme on devait s'y attendre : On trouve dans les montagnes les traces de leur passage (p. 4) ; certains ont pouvoir sur le soleil (19) et sur la pluie (26) ; ils font jaillir les sources et conduisent les rivières (34) ; ils guérissent et exorcisent moyennant des rites pratiques à leurs sanctuaires (150), et même par l'intermédiaire de la terre de leur tombeau (10) où ils demeurent endormis (170) ; leur pouvoir guérisseur s'étend au bétail dont une tête leur est sacrifiée (62) ; parfois aussi, le pèlerin opère sur le saint le transfert de son mal (surtout par les cheveux, p. 38, 74, 134) ; les saints préviennent aussi le mal, en préservant les femmes contre l'avortement (77), en écartant les animaux nuisibles (62), en protégeant les enfants qui leur sont consacrés par une première coupe de cheveux (101)* ; ils patronnent les divers métiers (185) ; une amulette contenant de la terre prise à leur tombeau préserve contre le vol (196) ; on les invoque efficacement quand une nourrice manque de lait (92), quant une accouchée ne peut pas dormir (91), quand un enfant pleure (111) ; par contre, ils savent punir quand il le faut (les enfants irrespectueux, p. 117 ; et voir, p. 66, la légende de Sidi Blal chengeant en nègre son fils qui s'était moqué de lui, légende qui fait songer à Noé maudissant Cham, et qu'on pourrait intituler : « Pourquoi

la plante des pieds et la paume des mains sont blanches chez les nègres ».

On pourra reprocher à Mme Legey de négliger trop souvent d'indiquer sinon l'origine, du moins la localisation des faits cités (ndications qui donnent tant de prix aux *Mots et choses berbères* de Laoust, pour ne citer que cet auteur). Lacune regrettable, car cet *Essai* forme une somme d'informations patiemment recueillies (voir particulièrement les chapitres Naissance *et Enfance*, ainsi que le curieux rite d'adoption d'enfant par simulation d'accouchement, p. 113). On comparera les berceuses (p. 114) à celles qui citent Hardy et Brunot (*L'enfant marocain*, p. 23) ; on notera d'autre part les séries de cris d'animaux (p. 57), incantations (128), formulettes (117), proverbes (139).

Henri Massé.

Guyot (Georges), Docteur ès-science politiques et économiques, chargé de missions du Gouvernement français. — L'*Italie devant le problème colonial* (*Problème démographique*, *Emigration et Colonisation d'Outre-mer*, *Généralités*, *Economie*, *Main-d'œuvre*). — In-12, VIII-238 p., Paris, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1927.

Ce petit livre n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, une étude d'histoire ou de géographie. Le point de vue adopté est tout différent. C'e t celui de l'économie politique.

Historiens et géographes tireront profit des données qu'il apporte sur les productions de la Lybie, de l'Erythrée et de la Somalie, sur les grands travaux exécutés et les possibilités de colonisation. Ils en retiendront l'idée dominante et la conclusion. Ces colonies, et même la plus favorisée d'entre elles, la Lybie, n'offrent qu'un débouché limité à l'énorme surplus de population qui encombre la Métropole. D'où les efforts faits par l'Italie pour obtenir des territoires sous mandat ou des colonies nouvelles.

Mais on trouvera là avant tout un tableau résumé de l'organisation administrative, et un exposé plus détaillé de la législation du travail dans chacune des colonies italiennes. Dans cet ordre d'idées, et sur des problèmes tout-à-tout actuels, l'auteur a réuni une documentation abondante, qu'aucun autre ouvrage français ne fournirait encore.

On regrettera sans doute que tous ces renseignements aient un caractère trop théorique. Ils sont tirés de statistiques ou de textes législatifs, plutôt que des faits, et ils en conservent toute la sécheresse. leur assemblage ne réussit pas à nous donner une descrption réellement vivante des diverses colonies italiennes.

Marcel Larnaude.

Revue des Périodiques

Afrique française. — *Janvier 1926.* — R. Thierry : L'intégrité des colonies françaises. — La propagande d'Abd el Krim dans l'Afrique du Nord. — Dans les territoires du Sud algérien. — Echos. — Ladreit de Lacharrière : M. Louis Bertrand et les colonies. — Tunisie. — Maroc. — Possessions italiennes. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : la répression de l'agression rifaine. — *Renseignements coloniaux*, n° 1. — La discussion des crédits du Maroc à la Chambre des députés. — Le traité italo-égyptien. — n° 1 *bis*. — R. Raynaud : La propagande communiste dans l'Afrique du Nord. — Le plan anticolonial du bolchevisme. Deux documents italiens. — Les communistes et la loi sur l'indigénat. — Le statut de Tanger. Le budget algérien de 1926. — L'aviation africaine. — J. Ladreit de Lacharrière : un manuel arabe de science hippique. — *février 1926.* — La paix de l'Afrique. — Maréchal Franchet-d'Epérey : L'Administrateur colonial. — Colonel Paul Azan : L'armée nord-africaine et l'armée coloniale de la France. — Chronique de l'air : Les rekkas de l'air en 1925. — Les liaisons transafricaines. — Echos. — Algérie. — Tunisie. Maroc. Ethiopie. — Possessions italiennes. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : La répression de l'agression rifaine. — *Renseignements coloniaux*, n° 2. — J. Le Cesne : Pour le berceau africain. — Commandant M. Bernard : Les tribus de la zone nord et nord-ouest du Maroc. —Le troisième congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. — Le chemin de fer Tanger-Fez. — La banque algérienne de crédit agricole, n° 2 *bis*. — J. Dumaine : Les éléments du problème du Rif. — La législation tunisienne sur la presse et les délits polotiques. — Une résolution socialiste sur la question ccoloniale. — J. Goulven : Les relations maritimes du Maroc et de l'A. O. F. — Le commerce de Casablanca et du Maroc français en 1925. — *Mars 1926.* — Pour en finir (affaire du Rif). — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — M. Besson : Le mouvement colonial. L'heure du savant. — Chronique de l'air. — Afrique du Nord. La conférence nord-africaine. — Algérie Tunisie. Maroc. Egypte. — Possessions italiennes. — Tingitanus : Le statut de Tanger. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : La répression de l'agression rifaine. — La situation des Marocains en Egypte. — *Renseignements coloniaux*, n° 3. — Lieutenant F. Dumoulin : Le

combat saharien. — Commandant Bernard et Jouffray : Les tribus de la zone nord et nord-ouest du Maroc. — n° 3 *bis* — Rober-Raynaud : La question des vins tunisiens. — P. Montfort : La justice indigène au Maroc. — J. Ladreit de Lacharrière : L'Algérie dans la littérature française. — J. Goulven : Remarques sur le budget ordinaire du Maroc. — Le commerce de l'Algérie en 1925. — Le commerce extérieur du Maroc en 1925. — *Avril 1926.* — La paix de l'Afrique. — L. Tanon : Il faut sauver l'Afrique noir. — M. Larnaude : Un programme de postes pour automobiles dans le Sahara algérien. — R. Thierry : Les difficultés de l'Egypte nouvelle. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — La réforme administrative en Tunisie. — R. Vanlande : Une opinioni indigène sur le Khamessat. — Echos. — Algérie. Tunisie. Maroc. — Possessions italiennes. — R. Thierry : La répression de l'agression rifaine. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — Le voyage de M. Mussolini en Tripolitaine. — *Renseignements coloniaux*, n° 4. — Lieutenant Demoulin : Les Touaregs du Hoggar. — N° 4 *bis*. — La conférence nord-africaine du Tunis. — La situation générale de l'Algérie. — Les relations maritimes du Maroc et de l'A .O. F. — *Mai 1926.* — Pour en finir (affaire du Rif). — Tingitanus : Le statut de Tanger. — Cavé : Sur les trace- de Rodd Balek : Les problèmes tunisiens après 1921 (*suite*), — Echos. — Algérie. Tunisie. Maroc. — Possessions italiennes. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc (*suite*). — Le réseau colonial de T. S. F. — *Renseignements coloniaux.* n° 5. — Le congrès de la Société de Géographie du Maroc. — N° 5 *bis*. — La réforme administrative en Tunisie. — Socialisme et colonies. — L'Italie et l'Afrique. — La conférence consultative des territoires du sud à Tanger. — A propos des vins tunisiens. — La propagande communiste en Tunisie. — La valeur agricole du Maroc. — L'exploitation des phosphates marocains en 1925. — *Juin 1926.* — Marquis de Segonzac : Pourquoi et comment Abd-el Krim s'est rendu. — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek : Les problèmes tunisiens après 1921 (*suite*). — Lieutenant de Sèze : A propos du combat saharien. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif (*suite*). — Tingitanus : Les ambitions africaines de l'Italie et les affaires du Maroc. — Chronique de l'air. — Les grands raids. — Echos. — Algérie. Egypte. — R. Thierry : la soumission d'Abd el Krim et les problèmes du Rif (*suite*). — L. Rollin. — L'Espagne au Maroc (*suite*). — *Renseignements coloniaux*, n° 5. — Lieutenant Kasdir : Trois colonnes au Maroc (mai-août 1925). — J. Ladreit de Lacharrière : L'armature du Maroc français en 1925. — n° 6 *bis*. — Rober-Raynaud : Les menées italiennes en Tunisie. — Capitaine Lehuraux : La conférence nord-africaine de Tunis et les questions sahariennes. — Un bilan de la politique sociale et économique de la Tunisie. — Les vins tunisiens : Le décret du 6 juin 1926. — Les questions algériennes devant le Comité Algérie-Tunisie-Maroc. — M. Larnaude : Les travaux hydrauliques dans la plaine du Chéllif. — Le chemin de fer de Marnia à Nemours. — Les biens allemands au Maroc. — R. Vanlande : Sous les ordres de Lyautey. — Commandant M. Bernard : Carte par renseignements.

Amitiés catholiques françaises. — *15 février 1927.* — L. Ballu : La France catholique dans l'Afrique du Nord.

Annales de la propagande de la foi. — *Mars 1927.* — Mgr Leynaud : Algérie. les sœurs blanches en Kabylie.

L'Armée d'Afrique. — *Janvier 1927.* — Lt-Colonel Doury : Le combat de Menabha. — Les routes tunisiennes. — Lt-Colonel Caillault : La guerre au Maroc : VI. Organisation et combat des unités d'infanterie. — Courrier des Territoires du Sud. — *Février.* — Méd. major Pauron : Le médecin inspecteur Maillot. — Lt-Colonel Doury : Le combat de Menabha (*suite et fin*). — Capitaine Lehureaux : Missions d'études économiques vers la bouche du Niger. — Courrier des Territoires du Sud. — *Mars.* — Les transmissions au Maroc. — Colonel Rouquette : Le drapeau de Mazagran. — Capitaine Lehureaux : Missions d'études économiques vers la bouche du Niger (*suite et fin*). — *Avril.* — Général Descoins : Les expéditions sur Médéa. — Capitaine Beau : Les transmissions du Maroc (*suite*).

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nors. — 4e *trimestre* 1926. — J. Desparmet : Ethnographie traditionnelle de la Mitidja (*suite*). — Commandant Lemaître : La topographie au service de la colonisation. — M. Bugéja : Monographie de la commune de Takitount. — 1927. 1er *trimestre.* — M. Bugéja : Monographie de la commune de Takitount (*suite*). — Ch. Barbet : Les villes impériales. — Général Francez : A propos de la pénétration en Mauritanie. — 2e *trimestre.* — Commandant Cauvet : Origine orientale des Berbères. — Un saharien : Automobile et avion dans le Sahara de l'Ouest — Canal : Les martyrs du Sahara. — R. Peyronnet : Les communications au Sahara.

Le Correspondant. — *25 mars 1927.* — XXX : Les affaires marocaines. Simples notes.

Mercure de France. — 1er *février 1927.* — L. Martin : Une page de la vie de P. J. Toulet (1887-1889).

La Nature. — 1er *janvier 1927.* — J. Welsch : Blancs et noirs dans le Sahara.

L'Opinion. — *5 mars 1927.* — J. Chastenet : La grande question de Tanger.

Oriente moderno. — *Novembre-décembre 1926.* — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Convenzione relativa alla schiavittu redatta a Ginevra il 25 decembre 1926. — Notizie varie : I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Libano e Siria. — Palestina. — V. Mesopotamia. — VI. Persia. — VII. Afghanistan e India. — VIII. Arabia. — IX. Egitto. — Sezione Culturale. G. Gabrielli : San Francesco e il Soldano d'Egitto. — Recensiona. — *Janvier 1927.* — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Il trattato del 5 giuigno 1926 tra la grave Bretagna, l'Iraq e la Turchia per la delimitazione della frontiera tra la Turchia e l'Iraq. — Il trattato del 31 ottobre 1926 tra Ibn Saûd e l'Emiro dell' Asie. — Notizie varie. — Sezione culturale : Recensioni. — Sezione economica. — Notizie varie : La situazione economica e finanziaria in Turchia. — La sviluppo commerciale di Aden. — *Février.* — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Accordo del 4 decembre 1926 tra la Santa Sede e la Francia riguardo agli onori liturgici nei paesi in cui si esercita il protettorato religioso francese. — Accordo del 7 decembre 1926 tra la Santa Sede e la Francia riguardo agli onori litturgici nei paesi in cui le Capitolazioni sono abrogate o non applicate. — Decreto reale : Notizie varie. — Resensioni. — *Mars.* — Sezione politico-storica. Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Notizie varie.

Revue de l'Histoire des colonies françaises. — XIX (1926). — H. Dehérain : La mission du commissaire général Dubois-Thainville auprès du dey d'Alger (an VIII et an X 1800 et 1801). — Ch. Monchicourt : Itinéraire dans quelques régions du Sahara, par le comte Filippi (5 mars-8 mai 1829).

Revue des Deux Mondes. — *1er mai 1927.* — M. Pernot : L'inquiétude de l'Orient (*suite*). La réforme turque. — *15 mai.* — Le devoir de l'Europe.

Revue d'Etudes militaires. — *1er mai 1927.* — Les opérations au Maroc et au Levant en 1925 et 1926.

Revue militaire française. — *1er janvier 1927.* — Lt-Colonel Gémeau : L'emploi des feux dans la guerre du Maroc.

Revue du Monde musulman. — (1926) LXIII. — L. Massignon et A. M. Kassour : Un essai de bloc islamo-hindou au

XVIIe siècle : L'humanisme mystique du prince Dâaâ. — Le congrès de turcologie de Bakou en mars 1926. — Le théâtre en Azerbaïjan. — Moustafa Kemal Pacha : Sa biographie. — Le « baiser du mendiant » en Perse. — LXIV. Le Congrès du Khalifat (Le Caire, 13-19 mai 1926) et le Congrès du monde musulman (La Mekke, 7 juin-5 juillet 1926) par A. Sékaly. — LXV-LXVI. A. Fevret, A. Martin, J. Roman, d'Amat : Index général sde années 1906-1926.

Revue des Questions historiques. — *1er janvier 1927.* — Commandant Haillot : Les origines du Khalifat.

Revue scentifique. — *11 décembre 1926.* — L. Franchet : La céramique du désert Iybique.

Revue indigène. — *Septembre-octobre 1926.* — Maroc. Une lettre du Sultan sur son voyage en France. — *Novembre-décembre.* — J. Mornet : Le Sahara français et ses habitants.

Revue universelle. — *1er mars 1927.* — H. Massis : Orient et Occident.

CHRONIQUE

SOCIETE HISTORIQUE ALGERIENNE. — Dans la liste des membres de la Société (*Revue Africaine*, 1927, p. 5) ont été omis par erreur les noms de :

MM. Barrelier, directeur de la Compagnie des Pétroles de l'Afrique du Nord, El-Biar (Alger).

Gaston Marguet, rédacteur en chef du *Sémaphore Algérien*, Alger.

Saurel, avoué, conseiller général, Oran.

⁂

Nouveaux adhérents :

Membre à vie :

M. Gaston Boulogne, conseiller de Gouvernement honoraire, Alger.

Membres actifs :

MM. Chemoul, professeur au Collège, Oudjda (Maroc).

R. P. Hugues Callens, des Pères Blancs, Ighil-Ali (Constantine).

Dumas, inspecteur de l'enseignement primaire indigène, Alger.

Torres Balbas, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

R. P. Weimachter, des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).

Commune mixte de Sedrata (Constantine).

IL Y A CENT ANS (V. *Revue Africaine*, 1927, p. 160). — Sept bâtiments de guerre, puis douze, s'efforçaient à bloquer les ports de la Régence d'Alger, de manière à interdire tout ravitaillement. Le 4 août 1827, l'*Orphée*, chargé de munitions envoyées comme tribut par le roi de Suède au dey d'Alger, était arrêté et conduit à Toulon. Le 14 septembre, furent capturés un bâtiment algérien et un tunisien chargés l'un de grains l'autre de sel. Six autres vaisseaux faisaient croisière en vue du cap Bon, sur les côtes d'Italie, des Baléares ; quatre bricks et des corvettes étaient employés à convoyer les navires de commerce sur les lignes de Marseille à Cadix et de Marseille dans l'Archipel.

Blocus illusoire. Alger ne pourra être réduit que par une attaque dirigée par terre, écrit le 10 août le capitaine de vaisseau Collet, commandant le blocus, et il recommande de se reporter au travail et aux observations sur Alger faits en 1808 par le chef de bataillon du génie Boutin.

Le 22 août, M. de Chabrol, ministre de la Marine, écrit dans un rapport au Roi : « Toutes les opinions s'accordent sur ce point qu'il est impossible de réduire Alger par le seul feu des vaisseaux de ligne. » Le 20 septembre, le capitaine de frégate Dupetit-Thouars développe devant le Conseil de l'Amirauté le plan d'une expédition combinée de terre et de mer. Il se heurte à l'opinion unanime des officiers généraux de la Marine qu'une telle opération est trop grosse d'aléas pour être recommandée.

M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre qui, dès le mois de juin, a chargé le lieutenant-général Loverdo de faire sur la question d'Alger un travail historique, géographique, statistique et militaire, va reprendre ce projet de débarquement en Afrique devant le Conseil des Ministres.

LE CENTENAIRE DE LA PRISE D'ALGER. — Le bureau de la Commission interdélégataire (V. *Revue Africaine*, 1927, p. 161) auquel ont été adjoints un certain nombre de hauts fonctionnaires, est devenu le Conseil Supérieur du Centenaire. Le directeur de l'Agriculture au Gouvernement général en est le Commissaire général.

Aucun programme n'a encore été publié. Jusqu'ici les journaux ont seulement renseigné le public sur les diverses manifestations décidées de façon ferme : *Concours international*

de musique — Concours international de gymnastique — Congrès international des Sourds-Muets.

Ces manifestations auxquelles prendront part des milliers de concurrents et de congressistes qu'il sera nécessaire de loger, auront pour résultat, nous l'espérons, de hâter la solution de la crise du logement qui sévit à Alger et de doter cette ville des salles de concerts et de conférences convenables qui lui font totalement défaut à l'heure actuelle.

***

Dans sa réunion du 27 juin 1927, le bureau de la Société historique a émis le vœu que soit classée comme monument historique la villa, dite du Traité, sise à El-Biar. C'est là que, le 4 juillet 1830, après l'explosion du Fort-l'Empereur, le général de Bourmont, entouré des officiers généraux de l'armée, reçut successivement la visite de Mustapha, l'un des secrétaires du dey d'Alger, porteur des propositions de son maître qui ne furent naturellement pas discutées ; — de M. Saint-John, consul de Grande-Bretagne qui essaya vainement de jouer le rôle d'intermédiaire entre le vainqueur et le vaincu ; — de Hamdan ben Othman Khodja et de Ahmed Bouderba, notables algérois qui assurèrent au général en chef que la population d'Alger réclamait que le dey traitât sur le champ. Mustapha, suivant les uns, Hamdan et Bouderba, selon les autres, proposèrent même d'apporter la tête d'Hussein, à quoi Bourmont répondit qu'il n'en éprouverait nul plaisir.

Enfin, c'est dans cette villa que furent arrêtées le même jour les conditions de la capitulation qui fut imposée au dey d'Alger.

A LA MEMOIRE DU P. LE VACHER. — Il y a eu 244 ans, en juillet dernier, que Jean le Vacher, missionnaire lazariste et consul de France à Alger, est mort martyrisé. On connaît l'événement. Exaspérée par le sévère bombardement que la flotte de Duquesne dirigeait contre la ville, la populace s'empara du Consul et le lia à la bouche d'un canon dont la décharge dispersa ses membres.

La municipalité et le clergé d'Ecouen, sa ville natale, ont, cette année, commémoré cet anniversaire par une cérémonie religieuse qu'a présidée Mgr Lemaître, archevêque de Carthage et primat d'Afrique et par l'apposition d'une plaque sur la maison natale du consul. Des discours ont été prononcés par MM. Francklin-Bouillon, député ; Lefèvre-Pontalis, président de la Société historique du Vexin ; Tifaine, maire, et de Saint-Quentin, directeur de l'Afrique au Ministère des Affaires Etrangères, représentant le ministre.

LE MUSEE DES BEAUX-ARTS D'ALGER. — Le Gouverneur général de l'Algérie, M. Viollette, a pris la décision de créer un Musée national des Beaux-Arts qui soit vraiment digne d'une capitale. Dominant le rond-point du Jardin d'Essai, non loin de la villa Abd-el-Tif, le nouveau Musée s'élèvera dans un magnifique cadre de nature. La construction en a été confiée aux architectes Guion et Régnier dont les plans, heureusement conçus, ont été adoptés par une commission nommée par le Gouverneur général. On peut espérer que ce projet sera prochainement réalisé, l'administration étant désireuse de voir ce musée achevé pour le Centenaire de 1830. Ce sera, en effet, une des meilleures façons de célébrer la venue des Français en Algérie que de donner à leurs descendants ce qui pourra éduquer leur goût et cultiver leur esprit.

Le Conseil municipal d'Alger a décidé, sur la proposition du Conservateur du Musée actuel, de faire don de ses collections de peinture et de sculpture au futur Musée National et de contribuer à l'entretien de celui-ci. Nous avons déjà indiqué (*Revue Africaine*, 1927, p. 162) que ces collections s'étaient accrues d'une façon notable au cours de ces derniers mois. Quelques achats et quelques dons nouveaux permettront dès la fin de cette année l'organisation, dans le bâtiment actuel, d'une salle nouvelle consacrée surtout à l'art du XIXe et du XXe siècle.

LA VILLA ABD-EL-TIF. — Cette institution est l'une des créations les plus intéressantes de ces dernières années, et nul n'ignore qu'elle a compté comme pensionnaires quelques-uns des peintres les plus représentatifs de la génération contemporaine. La salle du Musée d'Alger qui leur est consacrée montre l'influence que la nature africaine a exercée sur eux et donne une idée exacte de l'apport de tant de jeunes

talents dans l'histoire de ce que l'on pourrait appeler la peinture franco-africaine. Laissons, en effet, de côté cette expression de peinture « orientaliste » qui ne signifie pas grand chose et que de nombreux commerçants ont d'ailleurs discréditée. Ce qui est vraiment louable dans le mouvement artistique symbolisé par « Abd-el-Tif », c'est le grand effort de sincérité, de sobriété, de probité qui l'anime. Depuis 1908, date de la fondation, les pensionnaires ont été presque toujours choisis de la façon la plus heureuse. L'an dernier, on y voyait venir avec plaisir deux artistes pleins de talent : Albert Brabo et Louis Riou, à qui nous devons la couverture de la *Revue Africaine :* ils sont l'un et l'autre de ceux qui honorent l'institution. Cette année, les choix nous paraissent avoir été également judicieux : le jury s'est prononcé en faveur d'un jeune sculpteur de 23 ans, M. Dideron, dont les bustes ont déjà une réelle vigueur de modelé, et d'un peintre, André Thomas, qui manie la matière non sans énergie ni vivacité. A des artistes aussi doués, un long séjour en Algérie ne peut qu'être profitable, et comme leurs aînés ils sauront regarder la nature et les types africains en observateurs épris de sincérité.

L'EXPOSITION CHASSERIAU. — Une exposition d'aquarelles et de dessins de Théodore Chassériau a eu lieu à Paris il y a quelques semaines. Ces œuvres font partie de la collection de notre confrère, M. Arthur Chassériau, neveu de l'artiste. Les croquis et les études pris en Algérie y sont nombreux.

Justice est maintenant rendue par la critique et l'opinion à l'un des plus personnels parmi les peintres du XIXe siècle. Nous détachons les lignes suivantes de l'avant-propos que M. Jean-Louis Vaudoyer a écrit en tête du catalogue de cette exposition :

« Une destinée de malechance a poursuivi ce grand artiste. Pris entre Ingres et Delacroix comme un rosier entre deux chênes, il a été longtemps perdu dans ces larges ombres. Il a été la victime de ceux qui cèdent à la manie des promptes classifications. Pendant cinquante ans, on a dit que Chassériau, après avoir été l'élève docile de M. Ingres, était devenu l'imitateur servile d'Eugène Delacroix. Après l'avoir juché sur cette escarpolette, on ne s'en préoccupa plus.

« On ne pensa pas à remarquer que ce peintre, mort à trente-sept ans, et dont l'œuvre capitale (la décoration de l'ancienne Cour des Comptes) a été détruite presque entièrement par la barbarie des communards, laissait derrière lui un monde plastique entièrement nouveau. Chassériau, dont l'influence historique a été, en quelque sorte, escamotée, est le maître direct de l'école décorative moderne...

« ... L'art de Chassériau est un art extrêmement sensuel, mais qu'une haute dignité d'esprit métamorphose et amplifie. Cette idéalisation de la matière n'est permise qu'à de très grands artistes. Chassériau a créé un type de femme mystérieux, inquiet et grave : un grand corps à la fois majestueux et souple, aux mouvements tristes et comme fatigués, qui est, si on peut dire, le corps d'une déesse mortelle. Le visage de cette femme, transposition, croyons-nous, du visage d'Adèle, l'une des sœurs de l'artiste, exprime, par des dissemblances entre la forme et l'expression, à la fois la passivité et le tourment, la nostalgie et la résignation. Au surplus, on peut remarquer que les sujets féminins que choisit Chassériau sont presque toujours ceux où le drame reste intérieur, replié, indécis, retenu. Il a choisi tour à tour Esther et Desdémone, figures timides dans la passion ; Vénus à sa naissance et gardant encore sur elle son pouvoir endormi ; il a choisi Suzanne au bain, qui croit exposer dans le secret sa beauté solitaire ; Andromède liée au rocher ; les Troyennes captives, et cette farouche Daphnée qui préféra, à l'amour d'un dieu, l'existence confuse du végétal... »

PUBLICATIONS. — On annonce la prochaine apparition de la *Revue des études islamiques*, qui paraîtra tous les trois mois sous la direction de notre confrère M. Louis Massignon.

⁂

La revue *Lybia* (antérieurement *Rivista della Tripolitania*) que publie le Ministère des Colonies italien, va s'élargir en une *Rivista delle Colonie italiane*. Elle aurait donc désormais pour domaine — outre la Tripolitaine et la Cyrénaïque — Rhodes et le Dodécanèse, l'Erythrée et la Somalie.

ERRATA. — Il y a lieu de corriger ainsi qu'il suit le numérotage du dernier fascicule de la *Revue Africaine* pour 1926, et lire : nos **328** et **329** — 3e et 4e trimestres 1926 *au lieu de* nos **327** et **328.**

La tomaison des années 1926 et 1927 s'établit donc ainsi

année 1926 tome LXVII { nos **326-327** 1er et 2e trimestres ; nos **328-329** 3e et 4e trimestres

année 1927 tome LXVIII nos **330-331** 1er et 2e trimestres (sans changement), etc.

⁂

Dans le fascicule des 1er et 2e trimestres 1927, p. 73, lignes 5-6, au lieu de :

Des faits, *inhérents*, lire : *incohérents.*

Le Gérant : G. Esquer.

L'ISLAM MYSTIQUE

A) Les Confréries religieuses — B) Les Saints (1)

Le *Qoran*, loi dictée par Allâh et fondement de la religion, de la croyance et des obligations dans l'Islâm, a fait de ce Dieu une divinité unique — n'ayant ni égal, ni associé — éternelle et incréée, parfaitement distincte de Sa Création et de ses Créatures, n'ayant rien de commun avec l'Univers périssable et éphémère.

Entre le Créateur et la créature, aucune comparaison possible, aucune communion, aucun intermédiaire, aucun contact. Le Prophète lui-même, tel qu'il nous apparaît dans le Qoran, tel qu'il est dans ses paroles et dans ses actes (les *ḥadīṯ*), n'est point animé du souffle divin ; il s'offre à tous comme un simple mortel dont la mission est de transmettre aux autres mortels le Verbe de Dieu. La Parole divine, il ne la reçoit même pas directement d'Allâh le Très-Haut, mais bien par l'intermédiaire d'un Ange, spécialement de l'Archange Gabriel.

Ce Dieu, lointain et inaccessible, que le Prophète lui-

(1) L'auteur de ces lignes s'est borné à résumer, pour les lecteurs de la *Revue Africaine*, un groupe de leçons faites par lui, à ses cours publics de Tlemcen ou d'Alger, sur le mysticisme dans l'Islâm. Comme il se propose de publier un jour le texte complet de l'ensemble de ses « Leçons » sur l'Islâm, texte qui sera spécialement développé en ce qui concerne l'Afrique du Nord, il donnera à cette occasion les indications bibliographiques utiles qui ne figureront pas ici.

même ne pouvait approcher (1), cet Allâh, Maître redoutable et redouté, exigeant une totale soumission à Sa Volonté (*Islâm*) et une obéissance absolue, est le Juge Suprême de l'Humanité au Jour de la Résurrection. Il n'admettra alors, pour prononcer sa sentence que la qualité des « œuvres » pesées dans la balance (*mîzân*); ce sont ces œuvres qui décideront du sort de chacun, en dehors et à l'exclusion de toute intercession, même du Prophète.

Telle est, présentée avec force, la conception de la Divinité dans la croyance fondamentale. Elle exclut absolument toute idée de mysticisme, toute communication mystique entre un fidèle quelconque et Allâh, toute possibilité pour le musulman d'arriver à tendre son âme jusqu'à Dieu pour recevoir une parcelle de Sa Grâce.

Comment une doctrine si froide dans la conception de la divinité a-t-elle pu s'incorporer, au cours de l'évolution de l'Islâm, les divines douceurs de l'amour mystique, de l'union mystique? Comment l'Eglise orthodoxe, ainsi que les Eglises schismatiques, sont-elles parvenues à faire de ce Dieu terrible, un potentat moins distant, un Maître susceptible de se donner des « Amis » parmi les humains et de faire descendre Sa Grâce chez ceux qui, par des disciplines, celles de l'ascétisme notamment, pouvaient arriver à entrer dans Son Intimité?

(1) On connaît la légende admise depuis longtemps par l'orthodoxie selon laquelle le Prophète, une certaine nuit, après son miraculeux voyage sur Burâq, de la Mekke à Jérusalem, fit par le *mi'râdj*, l'ascension à travers les 7 cieux et arriva à « la distance de deux arcs » du trône divin. Cette légende a comme point de départ le verset coranique (XVII, 1) qui dit seulement : « *Gloire à Celui qui fait voyager de nuit Son serviteur de l'Oratoire sacré (de la Mekke) à l'oratoire extrême (de Jérusalem), dont nous avons béni le territoire, afin de lui montrer Nos Signes. Certes que Celui-là entend et voit!* » C'est forcer le texte du Qoran — qui n'en parle nulle part ailleurs, en utilisant du reste des *hadîth* apocryphes — que de voir là le germe de la légende musulmane de l'entrevue d'Allâh et du Prophète.

Il est vrai que si le *Qoran* exclut toute idée de communication mystique entre Dieu et le Prophète, le *Ḥadîṯ*, cette seconde source de la doctrine de l'Islâm, nous montre à diverses reprises le Prophète, soit par exemple en communication directe avec Dieu — sans l'intermédiaire de l'Ange — soit comme touché par la Grâce divine, avec le don du miracle, sur quoi les plus anciennes recensions de la *Sîra* nous ont apporté maint détail que la critique d'ailleurs a eu peu de peine à classer comme parfaitement tendancieux et de pure imagination.

D'autre part lorsque, après son mariage avec Khadîdja, le Prophète, pendant une quinzaine d'années de sa vie, de 25 à 40 ans environ, se retirait dans la solitude du Mont Ḥira où il méditait sur Dieu et la future religion, il nous apparaît comme dominé par l'idée fixe de réformer la religion et les mœurs de ses contemporains; dormant peu, ne se préoccupant guère de sa nourriture, il vivait dans la pensée constante de Dieu. Il n'y a rien là que l'on puisse qualifier mysticisme, ni même ascétisme. Mohammed ne perdait d'ailleurs pas contact alors avec sa femme et ses proches, parmi lesquels il revenait souvent.

L. Massignon, dont les travaux sur le mysticisme musulman font autorité, a pu tracer ce portrait si bref et si exact du Prophète : « Cet homme, comme tous les vrais chefs, a été dur pour lui-même, et même quelquefois pour son harem... Retenons de lui ce que sa vie publique atteste : volonté éprouvée, maîtrise de soi, modération et prudence, mansuétude et finesse, patience et prévoyance, toutes les qualités manœuvrières du chef de guerre et du chef d'Etat, disciplinées par une foi profonde; n'y mélangeons pas, sans preuves, comme certains néo-musulmans de l'Inde, la mise en pratique

personnelle à un degré héroïque, du « Sermon sur la Montagne », la sainte douceur chrétienne »(1).

Ni ascète, ni mystique, Mohammed, surtout dans la partie mekkoise de sa vie, a pourtant montré à ses concitoyens qoraïchites l'Au-Delà comme la fin que le Croyant doit avant tout préparer, au mépris de ce monde éphémère. On conçoit donc que ce mépris des jouissances terrestres ait pu inspirer un certain nombre des premiers musulmans et les conduire à l'ascétisme, par une interprétation excessive des enseignements du Prophète.

On a attribué à Mohammed cette parole : « pas de monachisme dans l'Islām » *(lā rahbāniyya fī-l-Islām)*(2) dont L. Massignon a repoussé l'authenticité dans une discussion serrée et documentée(3). Si le ḥadīṯ ci-dessus est apocryphe, il marque bien en tout cas les idées du Prophète tant en ce qui concerne le célibat que la vie monacale et l'ascétisme en général(4).

Il n'empêche, répétons-le, qu'un certain nombre de pieux musulmans, tant parmi les « Compagnons » *(Ṣaḥ-*

(1) Cf. *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, p. 121-123.

(2) *Rahbaniyya* « monachisme » signifiant ici « vœu de chasteté et vie en ermitage » ; selon d'autres recensions de ce ḥadīṯ apocryphe, le mot *rahbaniyya* est remplacé par d'autres mots de sens assez voisin, comme *Ṣarūra* « célibat ».

(3) *Essai, loc. cit.*, 123 à 131.

(4) On attribue au Prophète des paroles comme celles-ci : « Celui qui jeûne continuellement n'a pas en réalité accompli le (but du) jeûne » ; et encore : « Le meilleur d'entre vous n'est pas celui qui néglige l'Au-Delà pour ce monde, ni même celui qui fait le contraire ; le meilleur est celui qui prend de l'un et de l'autre » (citées p. Goldzicher, *Le Dogme et la loi*, trad. p. 116). Il serait facile d'apporter ici d'autres ḥadīṯ contre le célibat ou le fait de se dépouiller de ses biens pour des œuvres pies. Même si ces ḥadīṯ sont d'une authenticité discutable, le fait qu'ils ont cours, marque dans les milieux religieux de l'Islām, la tendance attribuée au Prophète comme nettement contraire à l'ascétisme.

āba) que parmi les *Tābi'ūn* et leurs successeurs, se livrèrent, dès cette époque ancienne, à l'ascétisme. On se fera une idée de leur nombre et de leur manière de faire en parcourant l'exposé qu'en donne L. Massignon dans son *Essai sur les Origines du lexique technique et de la Mystique musulmane* (p. 135 et suiv.).

Dans la première communauté musulmane, ces rares ascètes apparaissent comme des exceptions. Nous savons au contraire que pour le plus grand nombre des croyants, l'appât du butin que procuraient les expéditions guerrières ne fut pas un maigre stimulant dont sut user le Prophète, d'ailleurs, pour amener à l'Islām les anciens Arabes (p ex. *Qoran*, VII, 42 ; XLVIII, 19). Aussi bien des « Compagnons » et non des moindres dans l'estime du Prophète, de grands musulmans du temps des premiers Khalifes, réunirent d'immenses richesses, de scandaleuses fortunes. Ignaz Goldziher en a réuni quelques exemples typiques(1) et il a montré combien furent abandonnées rapidement par les chefs les idées ascétiques.

Cela ne veut pas dire qu'elles disparurent, loin de là ; par une réaction bien naturelle contre l'étalage du luxe et des richesses par certains, il y eut toujours des adeptes du renoncement au monde, de la « fuite du monde terrestre » *(al-firār min al-dunyā)* ; et le nombre des ascètes, qui se recrutaient parmi les dévôts choqués par le luxe et la vie fastueuse de la cour des Khalifes et des grands de l'époque, ne cessa de s'accroître.

Quelles étaient les disciplines suivies par ces premiers ascètes de l'Islâm, qui n'étaient pas encore des mys-

(1) *Le Dogme et la Loi de l'Islâm*, p. 112-113.

tiques, mais qui préparèrent cependant les voies à ceux-ci ?

Le professeur Goldziher les a suffisamment indiquées dans le chapitre qu'il a consacré à l'ascétisme et au sūfisme (*Le Dogme et la Loi de l'Islâm*, tr. fr., p., 123 et suiv.). Il suffira de les résumer ici.

L'ascète se livrait naturellement, comme l'ascète de toute catégorie, à des macérations, à des privations physiques : jeûnes fréquents et en général privation de nourriture carnée ; pauvreté voulue et poussée jusqu'au dénuement, à la souffrance physique que l'on supporte sans chercher à l'amoindrir. Humilité dans le costume par renoncement à tout luxe et même au confort indispensable. Que la soie ait été proscrite par les ascètes c'est bien naturel ; ils semblent avoir délaissé aussi le coton ; les premiers ascètes de l'Islâm s'imposaient plutôt des vêtements de laine (*ṣūf*) — d'où serait venu le nom de *ṣūfī*, sur lequel nous reviendrons. L'ascète est donc bien dès cette époque, un *faqīr*, « un pauvre » mal vêtu et souffrant de la faim, qui pense, au moyen de ces mortifications ici-bas, mériter sa récompense dans l'Au-Delà.

Il pratique la doctrine du *tawakkul-ala-llâh*, c'est-à-dire qu'il s'en remet entièrement à Dieu de son sort ici-bas et ne fait pas d'effort personnel. Comme le dit I. Goldziher (loc. cit. p. 125) citant de grands mystiques de l'Islam : « celui qui se fie à Dieu est « le fils de l'instant » *(ibn al-waqt)*, il ne regarde ni en arrière vers le passé, ni en avant, vers le futur. »

La récitation sans cesse renouvelée de versets coraniques a toujours été considérée comme un acte de puissante dévotion, susceptible d'apporter des « indulgences » à son auteur, la répétition même du nom d'Allâh,

constituant ce qu'on a nommé le *ḏikr* (c'est-à-dire « mention) a fini par devenir, lorsque le mysticisme a succédé à l'ascétisme, l'un des exercices essentiels de celui-là comme il l'avait été chez les premiers ascètes (1).

« Le peuple, dit L. Massignon (2), dont l'attention commence à être attirée sur les ascètes (*'obbād*), les désigne sous différents noms, suivant les aspects de leurs tendances à une existence de mortification et de zèle : lecteurs du Qoran (*qorrā'*) s'excitant en public à la contrition (*bakka' ūn* « pleureurs ») ; sermonaires attaquant l'imagination par des descriptions eschatologiques (*qoṣṣâs*), que viennent écouter en passant des docteurs de la loi (*foqahā*) personnellement soucieux de morale, des traditionistes vraiment dévôts, des généalogistes (*nassābūn*) friands d'anecdotes curieuses. » Et cet auteur mentionne les noms des principaux de ces ascètes du second siècle de l'hégire, dans les grands centres de l'Islâm oriental.

Le passage de l'ascétisme au mysticisme dans l'Islâm se fit d'une façon insensible vers la fin du Ier siècle et les débuts du second siècle de l'hégire, et le mysticisme s'organisa bientôt pour acquérir son épanouissement au IIIe siècle (IXe s. J.-C.). Les influences étrangères qui ont agi sur la naissance et l'évolution du mysticisme dans l'Islâm sont diverses et inégales (3) :

(1) Voir la signification du mot *ḏikr*, chez les mystiques de l'Islâm, in *Encyclopédie de l'Islâm*, II, 983.

(2) *Essai*, *loc. cit.* p. 144.

(3) Les influences étrangères n'ont fait que développer, ordonner et expliquer, les germes d'interprétation mystique que l'on peut trouver dans le Qoran à quelques versets du Livre Saint. (Voir notamment à ce propos les opinions clairement exposées de M. Asin, *Al Gasel* p. 75-77). La réussite du mysticisme suppose aussi chez les Musulmans qui l'ont embrassé une prédisposition à la réceptivité qui n semble pas être le propre de la race arabe, du moins pour ce domain spécial.

il faut mettre en première ligne, dans l'ordre chronologique, l'influence hébréo-chrétienne qui avait d'ailleurs si fortement marqué déjà l'Islâm originel : puis en second lieu, et surtout de 100 à 180 de l'hégire, il y eut par Al-Bosra « échange direct de données scientifiques entre l'Inde et l'Islâm » et par conséquent emprunts réciproques dans les divers domaines de la pensée (1). Avec des maîtres de l'orientalisme comme Goldziher, Snouck-Hurgronje, Kremer, etc., il faut penser que l'influence de l'Inde sur le mysticisme musulman fut considérable à toutes les époques et surtout dans les premiers siècles. Très grande aussi fut sur l'élaboration de la doctrine le développement du mysticisme dans l'Islâm et sur l'organisation de ses disciplines, l'influence des éléments scientifiques irano-hellénistiques, ce que L. Massignon appelle le « syncrétisme oriental » (2). Aux IIe - IIIe siècles de l'Hégire, sous l'influence des philosophes grecs, la théologie musulmane avait trouvé les bases de sa formation scholastique. On sait comment était né le rationalisme et comment il avait mis en péril la quiétude du monde musulman. La double réaction qui se produisit fut, d'une part traditionnaliste : elle a donné les écoles orthodoxes qui fixèrent les « voies traditionnelles », les *maḏāhib*; la législation ; d'autre part, il y eut réaction mystique et développement suivant les modèles hellénistiques et notamment de l'école néo-platonicienne d'Alexandrie — des écoles de mystiques musulmans.

L'*ascète*, qui n'était au premier siècle qu'un croyant mettant les mortifications excessives au premier rang

(1) Massignon, *Essai*, *loc. cit.*, p. 54 et s.

(2) *Ibid.*, p. 55 et s.

de ses préoccupations comme moyen de plaire au Juge Suprême et de s'assurer le bonheur éternel de l'Au-Delà, se mue peu à peu en *mystique* ne considérant les exercices d'humilité et les macérations physiques que comme moyen de tendre son âme vers l'Être suprême et de s'absorber en Lui.

Ḥasan al-Bosri († 110/728) dans ses enseignements montre déjà comment il faut rechercher et atteindre l'amour divin non tant par l'observance du rituel musulman que par les exercices de l'ascétisme (L. Massignon, *Essai*, p. 168 - 175) ; mais c'est surtout avec l'attraction produite sur les savants et les penseurs par Bagdād à la fin du second siècle de l'hégire et l'activité intense que prend la discussion sur les dogmes et la loi dans tout l'Orient musulman, que le mysticisme va s'épanouir et pousser bientôt ses principes jusqu'aux limites de l'extrême.

C'est ainsi que le fameux Al-Ḥalladj (né vers 244/858 en Perse, mort à Bagdad en 309/922) fut jugé, condamné à mort et exécuté comme hérétique sous le prétexte que ses doctrines mystiques, notamment celle de « l'union avec Dieu » étaient contraires à la religion (1).

Pour le mystique « l'homme doit s'efforcer, en se recueillant intérieurement et en dépouillant les voiles matériels, de laisser agir sur lui la beauté et la bonté éternelles du divin, et en s'élevant spirituellement vers Dieu, de se dégager de l'apparence de son existence personnelle pour parvenir à l'absorption de sa person-

(1) Sur la vie d'Al-Ḥallādj ; sa doctrine. son jugement, sa condamnation et son exécution, on a l'ouvrage définitif de L. Massignon, *La Passion d'Al-Ḥallāj, martyr mystique de l'Islām*, Paris, P. Geuthner, 1922, 2 vol. in-8, de 942 pages, plus 74 pages de bibliographie et des Index.

nalité dans l'existence divine, la seule réelle... La limite de la personnalité est le voile qui dérobe Dieu à l'homme. » (1)

L'ascète qui se donne un tel but, et qui, aux pratiques de l'ascétisme que nous avons indiquées, ajoute la méditation mystique, la contemplation, parvient à étouffer sa personnalité physique, à transporter son âme dans le divin, à « s'enivrer de l'amour divin », à obtenir les grâces divines qui le rendent capable d'actions extra-humaines.

Ayant conservé les habitudes de costume de l'ascète, qui se nommait *sūfī* parce que vêtu de laine (*sūf*), le mystique musulman est nommé lui aussi un *sūfī*. On a donné à cette dénomination des origines diverses que M. Massignon a passées en revue, en étudiant l'historique chez les ascètes et les mystiques musulmans du vêtement de laine, du mot *sūfī* comme surnom individuel de l'appellation collective *aṣ-ṣūfiyya*, dans les trois premiers siècles de l'Islâm, et l'évolution de ces trois termes. « Pour le seul mot « *al-soûfi* », dit-il, il ne faut peut-être pas chercher une étymologie unique », et il indique comme possibles les origines *ṣūf* (laine), *ṣafā* (pureté) et les autres fort douteuses de *ṣaff awwal* « premier rang » (devant Dieu), *ahl al-soffa* « gens de la banquette » (de la mosquée de Médine, au temps du Prophète), le grec *sophos*, etc...(2)

Le mysticisme que pratique le sūfī se nomme désormais le *taṣawwuf* que nous traduirons par le mot *sūfisme* ; il s'introduisit peu à peu dans des sermons d'édification pieuse de savants à qui il est plus ou

(1) Cf. Goldziher, *Le Dogme et la loi*, tr. p. 127-128.
(2) *Essai*, p. 131-134.

moins sympathique. « C'est dans ces *majālis* (réunions d'étude) que s'élaborent (au IIIe siècle) les premiers recueils anecdotiques sur le mysticisme musulman destinés au public ordinaire » (1). Les grands mystiques comme les théologiens et les juristes ont leur doctrine particulière variant plus ou moins sur les voies moyens, ne différant guère sur le fond ; ils ont leurs disciples ; ils font école.

Combattu par les uns ou par les autres, voire même par le pouvoir central, le mouvement mystique n'a pourtant pas cessé de se développer dans l'Islâm. Il a donné une abondante littérature à travers les siècles, littérature qui permet de se le représenter.

Dès le début, l'Islâm mystique met au premier plan des rapports de l'homme avec Dieu l'amour mystique. Le Qoran ne dit-il pas (V, 59) : « Certes que Dieu suscitera d'autres hommes qu'il aimera et qui l'aimeront... etc. » Et cet amour beaucoup le divisent en « amour du *ḏikr* » c'est-à-dire de la répétition du nom de Dieu (2), obligeant à ne penser qu'à Dieu, à ne parler que de Dieu, et en « amour du *maḏkūr* », qui poussent l'amant dans son amour de la Gloire divine à chercher à voir Dieu, à l'approcher, à s'identifier à Lui !

« C'est (mon désir) que Tes voiles tombent, et que je Te voie ! »

dit une poésie mystique (3).

C'est encore Djelal ad-dīn Rūmī qui assure que l'amour de Dieu est le seul moyen d'assurer son salut éternel : « Demain, quand l'homme et la femme entreront dans l'assemblée du jugement, les visages seront jaunes par

(1) *Ibid*, p. 209, que cite notamment Bordjolaäni († 238), Al-Djonaïd († 270) Aḥmad Ibn, Masrūq († 298).
(2) Conformément à *Qoran*, XXXIII, 41.
(3) Cité par Massignon, *Essai*, p. 194.

crainte du compte à rendre. Je me présenterai devant Toi, tenant mon amour à la main et je dirai : mon compte doit être réglé d'après lui » (1).

Ainsi obéir à Dieu, suivre ses prescriptions, craindre Dieu et le châtiment futur passe au second plan ; aimer Dieu, s'absorber en Lui, s'unir à Lui, voilà la fin recherchée.

En fait, pour certains mystiques, les obligations de l'Islâm ne sont utiles qu'au début pour s'élever dans le sufisme, pour d'autres elles sont même parfaitement inutiles ; le mystique parvenu aux degrés supérieurs n'en a que faire.

Il fallait sauver l'Islâm du danger de ce mysticisme grandissant, et il n'était plus possible de songer à supprimer ce dernier ; les interdictions, les persécutions, qui avaient élevé les grands mystiques au rang des martyrs, ne faisait qu'étendre sa puissance sur l'esprit des croyants. Il fallait donc incorporer le mysticisme à l'Islam. Ce fut l'œuvre de mystiques modérés, désireux de rester bons musulmans et de maintenir le ṣufisme : La *ṭarīqa* (voie mystique) qui conduit à la *ḥaqīqa* (vérité) suppose la loi, la *charī'a*. Sans elle la « voie » ṣūfie n'a plus de sens ; elle est la porte qui y conduit » (2).

Dans l'accord qui s'établit à partir du Ve siècle de l'hégire entre sufisme et islamisme orthodoxe, deux hommes surtout ont joué un rôle prépondérant : Qochaïri et Ghazāli. Le premier dans son « Epitre » (*Risāla*) envoyée en 437/1045 aux ṣūfis de l'Islâm est un abrégé des principales doctrines ṣūfies, mises sous le respect

(1) Cité par Goldziher, *Le Dogme et la loi*, p. 129

(2) Cf. *ibid.*, p. 146.

de la loi musulmane ; le second, Ghazāli († 505/1111) (1) qui fut l'un des plus grands maîtres de l'Université abbasside de Bagdad et qui dix ans avant sa mort renonça aux honneurs et à l'enseignement pour se retirer du monde et mener à Damas et à Jérusalem la vie mystique.

C'est alors qu'il écrit son remarquable livre sous le titre : « Vivification des sciences religieuses » (*Iḥyā'ulūm ad-dīn*).

Il combat également les méthodes des théologiens scholastiques (les *Mutakullimūn*) et celle des juristes (les *fuqahā*) qui sont de vaine dialectique et de puérile casuistique ; il montre que l'on doit pratiquer la religion avec son cœur, par l'élévation morale. « Ce par quoi, dit-il, l'on tend vers Allāh, pour se rapprocher de Lui, c'est le cœur non le corps ; par cœur j'entends non le morceau de chair perceptible aux sens, mais quelque chose des secrets divins que les sens ne peuvent percevoir. » (2)

Il considère que les théologiens ont créé une doctrine contraire à l'Islâm primitif et que les *sūfīs* sont arrivés à un inadmissible panthéisme. Il veut revenir aux règles de l'Islâm du temps des « compagnons » et ces règles doivent servir de cadre fondamental à un ṣūfisme basé sur l'amour de Dieu et la pureté morale.

Certes les idées d'al-Ghazāli n'ont pas été admises sans résistance par les docteurs et les théologiens ; ceux-ci dans tous les pays d'Islâm les ont combattues

(1) On consultera sur Ghazāli, l'un des plus grands penseurs de l'Islâm et celui qui eut la plus sûre influence sur l'admission du mysticisme dans cette religion, l'excellent article de D. B. Macdonald et la bibliographie qui suit cet article *(Encyclopédie de l'Islâm)*, s. al-Ghazāli).

(2) Cité par Goldziher, *Le Dogme et la loi*, p 150.

avec acharnement. C'est sur les conseils des *foqahā* que les Almoravides du Maghrib ont donné l'ordre de brûler publiquement, en Espagne notamment, les livres de ce grand Imâm.

Mais cette alliance du mysticisme à l'Islâm orthodoxe correspondait si bien à l'esprit des croyants qu'elle finit par triompher partout. Elle donna naissance aux confréries religieuses musulmanes et permit l'admission du Culte des Saints dans l'orthodoxie. Nous allons parler de ces deux produits ṣūfisme ; l'un et l'autre ont eu dans le monde de l'Islâm un étonnant succès.

***

A. — LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES

1. Les origines. — On est mal renseigné sur les origines des groupements de sūfis formés pour s'adonner en commun à des exercices mystiques. Les ascètes du premier siècle de l'hégire vivaient généralement dans l'isolement. Peu à peu ceux qui voulurent faire connaître leur doctrine faisaient des sermons et des exhortations. Les premiers cénobites musulmans, à l'exemple des moines chrétiens, vivaient isolés dans des cellules (*sawm'a*, pl. *sawāmī'*) ; ou bien dans des « silos » (*maṭmūra, maṭāmir*), ou encore dans des grottes ; ils se groupèrent ensuite. « Leur première agglomération en *ribāṭ* fut constituée par les disciples d'Abd al-Wāhid-ibn-Zayd, vers 150, à 'Abbādān (terme arabo-persan

signifiant « les hommes pieux »). Ce couvent devint rapidement célèbre : « ...la prière en cet endroit avait un prix particulier ; Waki' († 197) vint y faire une retraite de quarante nuits... » (1)

Cette institution des *Ribāṭ* ou « couvents » de moines-guerriers eut un grand développement dans l'Islâm orthodoxe dès le second siècle de l'hégire et G. Marçais, dans sa note sur les ribāts en Berbérie » (2), montre combien elle fut importante en Ifrîqiya et en Maghrib, surtout au IIIe siècle de l'hégire (9e de J.-C.) ; il considère que le plus ancien ribāt de l'Afrique du Nord fut celui de Monastîr, fondée en 180/796. Le ribāt nord-africain, dans l'Est surtout, prend parfois le nom de *maḥrès* ; il se confond souvent en Orient avec le *Khānqā* (3), qui apparait déjà en Palestine en 140 de l'hégire.

Selon les circonstances et les époques, tantôt ces divers monastères avaient l'allure plus militaire que religieuse, leurs occupants étaient plutôt des guerriers que des ascètes, tantôt c'était le contraire.

Il y avait sans doute à la tête de ces maisons un chef, un directeur des exercices religieux, mais on n'est pas encore bien renseigné sur leur organisation (4). Il n'est pas impossible, que la *zawiya* des confréries mystiques — qui a conservé le nom donné encore au IVe siècle

(1) Massignon, *Essai*. 135.

(2) *Mélanges René Basset* (Paris, Leroux, 2 vol. in-8, 1922-1925, t. II, p. 395 à 430.

(3) Voir notamment, *Mélanges René Basset*, II, 413, note 1 ; Massignon, *Essai*, 135.

(4) Il semble que parfois, et notamment au Ve siècle (XIe J.-C.) avec les premiers Almoravides, le chef militaire était distinct du chef religieux. C'est ainsi que pour le Ribāṭ fondé sur le Niger par Ibn Yāsîn, germe du gouvernement almoravide, la direction politico-religieuse appartenait à Ibn Yāsîn d'abord, tandis que la direction militaire avait pour chef Yahya b. Omar, puis Abū Bakr ben 'Omar. (Cf. l'article *Almoravides*, de l'*Encyclopédie de l'Islâm*.)

de l'hégire à la cellule de l'ancien ascète — soit sortie de ces sortes d'institutions, cependant il est certain que dans les trois premiers siècles, les Ribāts n'avaient rien de l'organisation de confréries religieuses, qui d'ailleurs ont la prétention de demeurer dans les limites et sous l'égide de la loi musulmane, et l'on ne saurait déterminer dans quelle mesure entraient les exercices proprement mystiques dans l'ensemble des travaux religieux du *ribāṭ*.

Nous avons vu, en effet, les efforts de conciliation entre les deux doctrines (celle de l'Islâm et celle des ṣūfis) faits par les mystiques, du Ve siècle de l'hégire, désireux de rester de bons musulmans; ils n'avaient d'autre objet que d'empêcher l'exagération ṣūfie d'étouffer les pratiques obligatoires de l'Islâm orthodoxe.

Il ne suffisait pas d'échafauder et de publier la théorie du ṣūfisme et ses règles subordonnées à l'obéissance des lois de l'Islâm, il fallait éviter que le néophyte ès-sciences mystiques ne s'écartât des voies orthodoxes, ce qui n'aurait pas manqué bien souvent s'il eût été laissé libre dans ses exercices mystiques et dans ses pensées. De bonne heure l'apprenti mystique fut soumis aux enseignements et à la discipline d'un maître, d'un directeur de conscience, appelé cheîkh. Ainsi pendant des années le candidat au mysticisme s'astreint aux enseignements du cheîkh et, sous sa direction ou sur ses indications, à des exercices de dévotion ou de macération.

Au surplus, les études mystiques n'étaient pas forcément exclusives des autres études musulmanes nécessaires à la connaissance de la loi islamique, elles apparaissent même, pendant longtemps, comme l'une des disciplines des Universités. C'est ainsi que l'un des

grands mystiques de l'Islâm, celui qui aujourd'hui est universellement vénéré comme le pôle de la sainteté, 'Abd al Qādir al-Gilānī (el-Djilānī ou el-Djilālī en Berbérie), né en 470/1077, mort en 561/1166, qui a donné son nom à l'ordre mystique des *Qādiriya* (*Qādriya* en Berbérie), étudia notamment la philologie et le *fiqh* avec divers maîtres. Mais ce fut les études sufies qu'il poussa le plus profondément sous la direction de divers célèbres maîtres de Baghdād. Cela lui valut d'obtenir la licence d'enseignement du sūfisme à lui donnée par l'un de ses professeurs sous la forme de *Khirqa* (1), ce manteau rapiécé des ṣūfis musulmans (appelé aujourd'hui *moraqqa'a*) donnant à qui en est revêtu le droit de diriger à son tour des disciples, dans la doctrine du maître, de même que, pour d'autres matières, l'*idjāza* délivrée par un professeur à son élève.

Que la sanction des études mystiques se manifeste autrement que pour les autres études islamiques, cela ne saurait surprendre. Dans le sūfisme il s'agit moins d'acquérir des connaissances intellectuelles, de meubler son esprit, que d'atteindre la connaissance mystique, c'est-à-dire un état mystique déterminé, donnant à celui qui y parvient, le pouvoir mystique possédé par le cheikh (2). C'est donc moins du « savoir » que du « pouvoir » que représente la *Khirqa*. Cela est si vrai que l'on cite des enfants en bas âge qui auraient reçu la

(1) Sur ce manteau de ṣūfī, voir p. ex. ma note sur *Sidi Bou Medyan et son mottre Ed-Daqqāq à Fès*, in *Mélanges R. Basset*, I, p. 65-66 ; et surtout *Encyclopédie de l'Islâm* (*sub voce*).

(2) La complète béatitude, la fréquentation de Dieu en « ami » est le résultats d'efforts plus ou moins longs de la part du *murīd*, Dieu seul peut en abréger la durée. Une légende rapporte — entre autres exemples — que le grand sūfī Djālal al-dīn Rūmī, fut touché par la grâce complète de Dieu à l'âge de sept ans ; Dieu le lui aurait annoncé en lui conseillant de ne plus faire d'efforts pour y parvenir. Cf. Aflak, (tr. Huart) *Les Saints des derviches tourneurs*, t. I, 61.

Khirqa ('Ab dal Qādir en aurait même revêtu un enfant d'un an).

Ainsi que l'a observé I. Goldziher, on ne peut méconnaître que ce symbole d'affiliation ressemble à l'affiliation dans la communauté des Bhikshus par « la réception de l'habit et des règles » (1). Naturellement ces origines hindoues de la Khirqa ne pouvaient plaire aux ṣūfīs musulmans qui en ont fait remonter au Prophète Moḥammed la divine signification, au moyen de la légende pieuse que voici : quand Moḥammed annonça aux pauvres (*fuqarā*) qu'ils entreraient au Paradis avant les riches, ils tombèrent en extase et déchirèrent leurs vêtements. Alors l'Ange Gabriel descendit du ciel et dit à Moḥammed que Dieu revendiquait sa part des morceaux. Il en emporta un et le suspendit au trône de Dieu. Tel est le modèle du vêtement du Sūfī (*khirqa*) (2).

Le pouvoir mystique du maître du Cheikh, est la puissance supra-humaine qui lui permet de faire des miracles. Il est devenu un « Ami » de Dieu que la passion amaigrit et fait souvent pleurer ; il fréquente Dieu qui lui accorde une parcelle de Sa puissance (c'est ce que nous appellons la *baraka*). Pour en arriver là, dans sa marche vers Dieu, le ṣūfī s'est avancé par étapes successives conduisant à une succession d' « états » (*ḥāl*, pl. *ḥawāl*) correspondant chacun pour le sūfī à des dons surnaturels, divins, jusqu'au jour où le sūfī atteint — s'il y parvient jamais — à la perfection mystique qui est la perfection de Dieu.

Le Cheikh Ṣūfī n'est plus un savant maître des connaissances humaines qui les enseigne à son tour, en vertu de l'Idjāza reçue de ses maîtres, c'est un homme transfiguré ; il possède la science divine et la puissance divine qu'il

(1) *Le Dogme et la loi*, 136.
(2) *Ibid.*, 275 note 91.

peut transmettre à qui en est digne ; il est un « ami (*walī*) » de Dieu, un Saint. Il fait des miracles, et les ouvrages de « vies de Saints » (*Kutub al-manāqib*) retraçant la biographie des grands ṣūfīs, sont pleins de leurs merveilleuses actions : prédire l'avenir, guérir les malades, agir à distance, apparaître ou disparaître, voler dans les airs, marcher sur les eaux, calmer les tempêtes, résister aux intempéries, braver sans gêne les plus mortels dangers, parcourir en un court instant de très grandes distances, apprivoiser les fauves, lire dans les cœurs, être nimbé de lumière, etc., sont quelques-uns des actes merveilleux, réalisés sans effort par les ṣūfīs.

On conçoit dès lors que le candidat sūfī, le *murīd* ait recherché la direction et la fréquentation du Cheik qui allait le conduire dans la « voie » (*ṭarīqa*) d'un tel pouvoir et qui pouvait l'investir d'une telle puissance.

Le Cheikh donnait son enseignement sūfī, soit dans quelque école, soit dans un ribāṭ ou chez lui, et ses disciples se conformaient à ses enseignements, se soumettaient à ses disciplines, et les répandaient ensuite en se réclamant de son nom. Ils se donnaient en effet une *nisba*, ou surnom, tirée du nom de cheikh qui le premier avait institué les règles à suivre ; par exemple les disciples d'un 'Abd al Qādir al-Gilānī se nommaient *qādiriyya*. Il n'était même point besoin d'avoir entendu l'enseignement et suivi les directions personnelles du Cheikh pour se réclamer de lui, pour se nommer d'après son nom ; la relation de soumission du *murīd* au cheikh et à sa doctrine pouvait s'établir par l'intermédiaire d'un disciple résidant au loin, plus tard d'un successeur du cheikh ou d'un délégué.

Telle est l'origine de ces Confréries religieuses, de ces Ordres mystiques musulmans qui semblent avoir commencé à se répandre dans le monde de l'Islâm vers le

XIIe siècle de J.-C., et qui prirent un extraordinaire développement, à partir du XVe siècle dans tous les pays musulmans et en particulier dans l'Afrique du Nord.

Il est difficile de dire où, quand et comment se forma la première confrérie religieuse dans l'Islâm. On est mal renseigné sur l'organisation et les règles de cette sorte de confrérie religieuse que fonda, vers le milieu du XIe siècle de notre ère, le missionnaire Ibn Yāsīn dans un ribāṭ installé au pays du Haut Sénégal-Niger et qui donna naissance aux Almoravides (*al-morābiṭūn* « les gens du Ribāṭ »), les conquérants d'une grande partie de la Berbérie et de l'Espagne.

Parmi les plus anciennes et les plus importantes confréries de l'Islām se place celle des Qādîriyya, tirant son nom du « Sultan des Saints » comme on l'appelle souvent, 'Abd al Qādir al-Gilānī, le grand Patron de Baghdād, celui que l'on entend qualifier aussi de « pôle mystique de l'Orient ». Il semble bien que 'Abd al-Qādir ne soit pas le véritable fondateur de l'Ordre des Qādiriyya, qu'il n'en ait pas lui-même créé les règles d'initiation et les pratiques que nous appellerons tout à l'heure *ḏikr* et *ḥizb*, et que ce soit quelqu'un de ses nombreux fils ou de ses disciples qui ait organisé le premier groupement de ce nom. Ce fut en tous cas vraisemblablement peu après sa mort (561/1166) que naquirent le premiers groupements qādiriyya, inspirés de la doctrine du Maître.

La légende a fait d'Abd-al-Qādir, persan d'origine, un descendant du Prophète, mais pour beaucoup des affiliés de l'Ordre ce Saint est plus grand, plus puissant que le Prophète de l'Islâm lui-même.

C'est aussi à un prétendu chérif (descendant du Prophète par Ḥasan) le grand Saint du Djebel 'Alam, chez les B. 'Arūs du Maroc, 'Abd as-Salām ben Machīeh, mort

assassiné en 625/1227, qu'il faut faire remonter l'origine de l'une des plus vieilles et des plus grandes confréries de la Berbérie, celle des Chādiliyya. Celle-ci fut organisée au XIIIe siècle par Abū-l-Ḥasan 'Alī al-Chādili et donna ensuite naissance, comme celle des Qādiriyya, à de nombreuses maisons filiales, ainsi qu'à des confréries qui se rattachent par certains côtés à sa doctrine.

Si les origines des premiers ordres mystiques de l'Islâm sont obscures, nous sommes assez bien renseignés aujourd'hui sur l'organisation des principaux d'entre eux et sur leur fonctionnement.

2. L'ORGANISATION DE LA CONFRÉRIE. — Une confrérie ṣūfie est constituée par un groupe de musulmans, initiés par le chef de l'Ordre, cheikh ou ses représentants, aux règles, disciplines et obligations de ce groupe et qui s'y conforment exactement. La confrérie musulmane se nomme *Ṭarīqa* « voie » ou *Ṭa'ifa* « parti, société ». Le nombre des adhérents est illimité. A la tête est un directeur qui en est le chef absolu : c'est le cheik. Ce grand Maître est le fondateur de l'Ordre, remplacé après sa mort par l'héritier de son pouvoir spirituel qui se transmet le plus souvent dans la famille, à la volonté du cheikh manifestée avant sa mort, tout comme le pouvoir monarchique.

Le Cheikh (1) est le représentant de Dieu lui-même, le dépositaire de la puissance divine ; il a par conséquent le don de miracle, il détient donc la *baraka* comme l'on dit. L'obéissance la plus absolue lui est due de la part de tous les membres de l'Ordre ; la formule qui pour plusieurs confréries marque bien cette obéissance est que l'affilié doit être vis-à-vis de son cheikh « comme le cadavre entre

(1) On le nomme aussi *murchid* « celui qui conduit dans la bonne voie », *ustāḏ* « maître ».

les mains du laveur de morts ». C'est exactement cette expression que reprit plus tard, au XVIe siècle, Ignace de Loyola quand il fonda l'Ordre catholique des Jésuites. On conçoit dès lors la grande autorité que possède le Cheikh sur tous les services de son Ordre et dans tous les domaines.

Nous avons observé en étudiant l'Islâm primitif que l'Imâm, président de la prière en commun — ou même chef de l'Etat sunnite — n'était en rien un prêtre, un intermédiaire entre le fidèle et Dieu, un dépositaire de la puissance spirituelle. Nous voyons maintenant que le mysticisme a introduit dans la confrérie religieuse de l'Islâm sunnite ce représentant de Dieu, dans la personne du Cheikh ou de son substitut (1).

Ainsi, le cheikh après sa mort est remplacé par ses successeurs — que l'on nomme selon les cas *cheikh* ou *khalifa* — qui se transmettent le pouvoir spirituel et temporel.

Le chef de la confrérie donne pouvoir de le remplacer dans certains cas à ses auxiliaires immédiats, qui sont ses lieutenants (*khalifa*) ou ses suppléants (*nā'ib*) et à ses délégués, chefs de filiales ou de sections (*maqaddim*), dans les centres éloignés de sa résidence. Mais, par suite de l'immense extension territoriale de certaines confréries musulmanes, il s'est produit une décentralisation, et des groupements d'affiliés, des *ṭurūq*, éloignés de la maison-mère, ont fini par prendre une vie assez indépendante sous un chef régional, un *cheikh aṭ-ṭarīqa* ; il arrive même souvent que les moqaddem sont choisis à l'élection par des affiliés d'une section et le choix ainsi fait est

(1) Dans l'Islâm Chi'ite, l'Imâm, lui aussi avons-nous remarqué ci-devant, est une émanation de la puissance divine et détient le pouvoir spirituel. Aussi bien, les diverses sectes chi'ites peuvent-elles paraître comme des sortes de confréries mystiques.

simplement ratifié par le chef régional ou par le chef suprême de l'Ordre, au moyen d'un diplôme (*idjāza* « licence d'administrer ») à vertus sans pareilles.

Le chef suprême de la confrérie réside dans la maison-mère qui porte le plus souvent — comme les maisons de réunion des sections provinciales — le nom de *Zawiya* ou de *Khānqā* ; elle est à la fois une chapelle, une école, un monastère, une hôtellerie, et même parfois une maison d'échange et de commerce. Servi par une domesticité plus ou moins importante — selon la richesse de l'Ordre — composée d'esclaves, hommes et femmes, de serviteurs volontaires, le cheikh vit là entouré de ses lieutenants, de ses femmes et de ses enfants. On sait qu'en effet le célibat n'est pas de mise dans l'Islâm originel, pas plus que dans l'Islâm mystique, et c'est un auteur sūfī, un persan du XIVe siècle, Aflaki, chez qui nous relevons ce proverbe : « les pires des hommes sont les célibataires » 1).

Dans la hiérarchie des Ordres musulmans, au-dessous du Cheikh et de ses lieutenants ou suppléants, sont les délégués régionaux et locaux, les *moqaddem* (« celui qui fait avancer »). Ils ont le rôle d'instructeurs des néophytes et des affiliés de leur territoire ; ils représentent le cheikh dont ils reçoivent les instructions et les transmettent aux affiliés, qui ne connaissent guère que leur moqaddem bien souvent. C'est encore celui-ci qui recrute des adhérents, qui donne l'initiation, qui préside la *ḥaḍra* ou réunion rituelle qui a lieu à la zawiya de chaque centre une ou plusieurs fois par semaine. C'est le moqaddem enfin qui recueille les dons et les offrandes, et a mission d'en faire tenir la totalité ou une partie à la maison-mère ; il administre les biens de la zawiya qu'il dirige et s'occupe

(1) Traduction Huart, *Les Saints des derviches tourneurs*, t. 1, 2-3.

de l'entretien des bâtiments et des personnes qui y sont employées.

Lorsque dans une ville il y a plusieurs groupes ethniques, des rivalités de clan ou de ṣoff, comme cela se produit ordinairement, les confréries religieuses qui y sont représentées peuvent avoir plusieurs zawiya du même ordre, avec des moqaddem différents. C'est le cas par exemple pour Tlemcen, où certains ordres ont une zawiya de Kouloughlis et une autre pour les Ḥaḍar.

En fait, dans les organes de l'administration toute autorité et tout pouvoir remontent au fondateur de l'Ordre ; il les détient de Dieu lui-même auquel il se rattache par une « chaîne d'initiation » *(salsalat-al-wird)* souvent complétée par une chaîne de bénédiction divine *(salsalat-al-baraka)*. Chacune de ces chaînes mystiques est formée d'une succession de personnages qui du cheikh-fondateur remontent à Dieu, en passant par le Prophète Moḥammed et l'Ange Gabriel. Pour un même cheikh-fondateur, les deux chaînes ne coïncident pas forcément, elles peuvent se composer de personnages différents dans l'une et dans l'autre. C'est le cas par exemple pour la confrérie des Chādiliya (1). En recevant de Dieu, par ce moyen, la puissance mystique, le cheikh-fondateur en a reçu également la loi, la règle de vie au sein de la confrérie conduisant dans la voie *(ṭarīqa)* que doivent suivre d'étape en étape tous ceux qui veulent arriver à la suprême station extatique, au salut mystique. Cette loi comporte tous les préceptes, toutes les règles à observer dans les actes de l'existence, aussi bien que les rites spéciaux à la confrérie et auxquels sont astreints les membres de l'Ordre.

(1) Cf. Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, 445-446.

Cette législation de l'ordre ainsi reçue par le Cheikh-fondateur est transmise par lui à ses successeurs — et par ceux-ci aux affiliés — sous la forme d'un « testament mystique », d'une « recommandation », *waṣiya*. La wasiya est le code plus ou moins développé de la confrérie ; elle s'étend plus particulièrement sur les devoirs du *murīd* (néophyte) vis-à-vis de son cheikh. L'origine divine de la waṣiya lui donne non seulement des vertus mystiques, mais magiques, et son texte constitue pour celui qui le détient un véritable talisman.

Au-dessous de Cheikh de l'Ordre, de ses lieutenants et de ses moqaddem est la foule des adeptes qui sont, les uns dans l'état « d'aspirant » ou de « novice », *murīd*, *tilmīḏ*, les autres déjà initiés et qui prennent le nom de *faqīr* « pauvre » (ou de *darwīch* en Orient q. q. fois). Ces affiliés, ces *fuqarā* (ou *foqrā* en Berbérie) [pluriel de *faqīr*] sont désignés parfois sous le nom de « frères » *ikhwān*, *akhwān*, *khwān*, de « membres » ou de « gens » (*aṣḥāb* ou *ahl*), de « serviteurs » (*khoddām*) de la « voie » (*ṭarīqa*). On dira par exemple : *khoddām Sīdī 'Abd al Qādir*, « les serviteurs de Monseigneur'Abdelkader », ou *ahl al ṭarīqa al qādiriyya* « les gens de la confrérie des qādiriyya », etc., de ceux qui font partie de l'ordre des Qādiryya.

Signalons encore l'emploi de divers termes, comme *rakib* (pl. *rokkāb*) « cavalier » désignant les « courriers » établissant les relations entre les filiales entre elles et avec la maison-mère ; *chawuch* (pl. *chuwāch*) qui désigne soit un serviteur des chefs, chargé d'introduire les visiteurs, soit une sorte de moqqadem local, selon les confréries.

Ajoutons que les confréries religieuses de l'Islām, comme les ordres catholiques par exemple, ne sont

pas seulement ouvertes aux hommes, mais que les femmes y sont également admises. Mais les groupements féminins sont distincts des autres. Ils ont à leur tête une femme qui prend le nom de *moqqadema*.

3. L'INITIATION. — « Tout homme qui ne se fait pas conduire par un directeur spirituel est coupable de rebellion envers Dieu, car il ne saurait, sans guide, parcourir le chemin du salut, possédât-il dans la mémoire mille ouvrages de théologie », disent les ṣūfis.

Ainsi est marquée la nécessité pour un croyant de se faire admettre dans une confrérie religieuse, où il sera dirigé par le cheikh, par son représentant ou par son moqqadem ; car sans cette direction, il ne saurait parvenir à abattre les obstacles qui le séparent de Dieu.

On est loin du temps où l'apprenti-mystique s'efforçait tout seul et sans direction d'atteindre la béatitude divine. On est loin du temps où, au IIIe siècle de l'hégire, Al-Hallādj faisait au *murīd* les recommandations suivantes : « Le novice qui désire Dieu se dégage hors des causes secondes et des deux mondes ; et c'est là ce qui lui donne maîtrise sur leurs habitants. » (1)

Dans la confrérie religieuse le novice, aussi bien que « l'initié », n'a qu'à suivre les ordres de son chef spirituel et à attendre que par l'intermédiaire de ce chef, la grâce divine, qu'il détient, afflue en lui. Même si l'initié de certaines confréries ignore les pratiques de l'Islâm officiel, même s'il ne sait pas faire les prières canoniques — ce qui est le cas de beaucoup, du plus grand nombre peut-on dire — il considérera que son salut en ce monde et dans l'autre est assuré

(1) D'après Salami, cité par Massignon, *Essai*, 281.

par la grâce du chef de l'Ordre auquel il appartient, s'il se conforme aux règles de la confrérie et s'y adonne avec *niya*.

Naturellement, pour être admis comme *faqīr*, comme membre d'une confrérie religieuse, il faut une préparation, un apprentissage des exercices précédant l'« initiation » (*wird*). On dira d'un musulman affilié aux Qādiriyya par exemple : « Il a pris l'*wird* de Sidi 'Abd al-Qādir. » Il s'agit en fait d'un contrat par lequel l'aspirant (*murīd*) prononce des vœux et prend les engagements.

Le musulman qui désire faire partie d'une confrérie doit d'abord être admis par le moqaddem de sa région qui le soumet à divers exercices préparatoires, puis il est ensuite « initié ».

Naturellement les exercices de préparation à l'initiation, comme les rites de l'initiation elle-même, varient d'une confrérie à l'autre, et même entre les diverses *zawiya* d'une même confrérie.

La durée de ces diverses cérémonies d'admission puis d'agrégation à la confrérie est plus ou moins longue ; elle peut durer des années.

En principe, seul l'individu pubère est en état de pratiquer la religion, cependant, dans nombre de confréries populaires, les *'Isāwa* par exemple, les parents font commencer les exercices préparatoires à l'admission, les danses rituelles notamment, à leurs enfants encore tout jeunes et bien avant qu'ils soient pubères. Ils ne sont pourtant admis à l'initiation que bien après leur puberté. Dans les confréries comptant surtout des illettrés et gens du bas peuple, les cérémonies d'initiation sont mises à leur portée et très réduites ; il suffit qu'ils soient capables d'exécuter les rites (danses et récitation du ḏikr) et

qu'ils prêtent le serment d'obéissance absolue au Cheïkh ou à son représentant (moqaddem ou autre), leur seul maître, en donnant d'ordinaire la main à celui qui les initie. C'est dans la plupart des cas à l'occasion des exercices en commun (*ḥaḍra*) de l'Ordre qu'a lieu l'initiation du novice par le moqaddem, ou le khalīfa.

Lorsqu'il s'agit de l'initiation d'une femme par un homme (moqaddem, khalīfa ou cheïkh), il est d'usage que la femme s'enveloppe les mains d'un voile, pour que la main de celui qui procède à l'initiation ne touche pas directement l'épiderme de la novice. Dans d'autres cas, l'un et l'autre font une ablution spéciale et plongent la main ensemble dans un seau d'eau avant de se la donner. Parfois encore celui qui initie une femme se borne à réciter avec elle les formules de l'initiatiou en tenant avec elle un même chapelet.

Quant à l'ancienne cérémonie de la *khirqa*, comme manteau d'investiture sûfie, elle n'existe pas à notre connaissance dans les actuelles confréries de l'Islâm.

Le seul fait de recevoir l'initiation passe pour procurer au novice des vertus mystiques ; ce rite de passage lui fait franchir une partie importante des obstacles de la route vers Dieu, ses yeux commencent à s'ouvrir à la lumière divine. Pour vaincre les autres obstacles et arriver à la pleine lumière, il lui faut se livrer assidûment aux « pratiques » individuelles et collectives de l'Ordre auquel on appartient.

Les *Fuyūḍāt al-rabbāniyya* racontent certaines pratiques qui auraient été recommandées par Abd al-Qādir al Gilāni, « celui qui veut entrer dans la *khalwa* (retraite) est invité à jeûner le jour et à veiller la nuit. La *khalwa* dure quarante jours. Si une apparition se révèle à lui, disant : « Je suis Dieu », il doit dire : « Non, tu es, au contraire, en Dieu », et si ce n'est qu'une tentation, elle disparaîtra ; au contraire, si elle persiste, c'est une véritable révélation (*tadjallī*) » (1). Ceci est, entre mille, un exemple de la façon dont le *faqīr* opère pour savoir s'il est arrivé à son but qui est d'atteindre Dieu et d'être agréé dans Son intimité.

4. Le Dikr ; le Ḥizb ; le Rosaire. — Nous avons vu que le *ḍikr* (ou commémoration du nom d'Allâh — inspiré du *Qoran*, XXXIII, 41 — par la répétition du nom de Dieu) et de versets qoraniques était l'une des premières préoccupations de la vie des anciens mystiques de l'Islâm. C'est comme le définit D. B. Macdonald « la glorification d'Allâh au moyen de certaines phrases déterminées, répétées dans un ordre rituel, soit à haute voix, soit mentalement, avec des mouvements respiratoires et des gestes particuliers » (2). Adopté par toutes les confréries religieuses, le ḍikr, dont les formules varient d'un ordre à un autre — voire au sein d'un même ordre, par exemple chez les Qādiriyya — a constitué de tout temps, dans les groupements mystiques, la partie principale de leur liturgie. Il comprend des formules courtes comme la *basmala* : « au nom de Dieu » ; la *taṣliya* : « que Dieu répande ses grâces sur Mohammed et lui accorde le salut » ; la *chahāda*, bref *credo* de l'Islām ; la *hawqala* « Il n'y a de force, ni de puissance qu'en Dieu » ; la *fātiḥa*, qui est la première sourate du Qoran. Chacune de ces formules ou quelques-unes seulement sont récitées un nombre déterminé de fois, soit par le faqīr isolé, soit à l'occasion des réunions de la zawiya. Dans ce cas, il est assez souvent

(1) D'après D. S. Margoliouth (in *Encyclopédie de l'Islâm*, III, 650).
(2) Cf. *Encyclopédie de l'Islâm*, II, 984 et I, 975.

mélangé de chants, accompagné de danses rituelles et de musique de tambourins et de hautbois.

Le ḏikr se récite souvent sur les grains d'un chapelet (*sobḥa*) qu'ont depuis longtemps adopté les confréries de l'Islâm. Le chapelet n'était d'ailleurs pas une innovation due aux ordres religieux ; il existait dans l'Islâm bien avant eux. « Le *rosaire*, dont l'usage, indubitablement d'origine hindoue, est attesté dans l'Islâm depuis le IXe siècle... Comme toute nouveauté, cet usage étranger a eu longtemps à se défendre contre les adversaires de tous les emprunts religieux. Encore au XVe siècle, il faut qu'as-Suyūṭī compose un plaidoyer en faveur de l'usage, depuis si en faveur, du rosaire »(1). Ainsi s'exprime Goldziher qui a écrit un très intéressant article sur ce sujet (2).

Pour beaucoup de musulmans et même de musulmanes de la campagne, le port du chapelet autour du cou, sur le ksā bien ostensiblement est un signe d'honorabilité, de respectabilité.

Le ḏikr, dont les termes et l'ordonnance passent pour avoir été révélés par Dieu au fondateur de l'ordre — comme d'ailleurs les autres formules liturgiques et les règles de la confrérie — rapprochent, dit-on, de Dieu celui qui en répète la série des formules.

(1) Goldziher, *Le Dogme et la loi*, p. 136.

(2) Aux indications fournies par Dozy (*Revue de l'Hist. des Religions*, t. XXI, p. 295 et suiv.) sur la faveur dans laquelle est tenu le chapelet nous ajouterons seulement les deux faits suivants : L'auteur du *Qirṭās* retraçant le portrait du premier et grand souverain mérinide Abu Yūsof Ya'qūb b. 'Abd el-Ḥaqq nous dit qu'« il tenait son *chapelet* à la main et ne le quittait guère ». (Cf. *Qirṭās*, édit. de Fès, p. 213) ainsi le souverain de Fès au XIIIe de J.-C. (il est mort en 685/1286) en faisait un usage constant. Le fondateur de la confrérie des Zeiyaniyya de Qenādsa, S. M'ḥammed b. Bū Zeiyān (mort en 1145/1733) aurait dit « Chapelet et planchette à Qoran, jusqu'au jour de la mort (voilà ce qui convient) ! » (Cité par Cour, *Rev. du Monde Musulman*, nov. 1910, p. 367).

Il n'est pas toujours facile, dans les confréries, de distinguer le *ḏikr* du *ḥizb*, qui est lui aussi un ensemble d'oraisons et de litanies renfermant les chapitres du Qoran. Le *ḥizb* d'une confrérie se récite, ainsi que le *ḏikr*, lors des réunions hebdomadaires. Il a aussi des vertus particulières et doit être considéré comme *du'ā* « invocation » à Dieu, que le faqīr fait dans certaines circonstances graves, ainsi que l'a fort bien observé D. B. Macdonald dans son article *Ḥizb*, de l'*Encyclopédie de l'Islâm* (1). Enfin il faut observer encore qu'à l'occasion des réunions rituelles, certaines confréries, ou certaines sections mêmes de confréries, ne récitent que le ḥizb et pas le ḏikr ou inversement.

5. La réunion rituelle (Ḥadra). — La réunion rituelle des membres d'une confrérie de la zāwiya, se nomme *ḥaḍra*, c'est le fait d'être *en présence* de Dieu, *présent* devant Dieu ; c'est du moins la signification de ce mot chez les mystiques. Cette réunion a lieu le vendredi et le plus souvent dans la nuit du jeudi au vendredi. Des ḥaḍra peuvent en outre avoir lieu à d'autres moments, à d'autres jours, notamment à l'occasion des fêtes de l'Islâm orthodoxe. La ḥaḍra est proprement l'« office » en commun des membres de la confrérie, elle se tient à la zāwiya et sous la présidence et la direction du moqaddem. Le cheikh y distribue sa baraka.

La liturgie de ces réunions des faqīr comporte essentiellement la récitation en commun du *ḏikr* et du *ḥizb* de la confrérie. Dans bien des cas, ces récitations sont accompagnées de danses mystiques dans la fumée de

(1) III, 343. Il est à remarquer que si la plupart des confréries n'ont qu'un ḥizb attribué au fondateur de l'Ordre, il est des fondateurs d'ordres religieux, comme par exemple Ach-Chādilī, qui en ont donné plusieurs.

l'encens que l'on brûle en abondance. Bien souvent aussi la cadence de la danse et le rythme des chants sont réglés sur une musique de tambours ou tambourins de divers types et de différents noms, ainsi que de flûtes, musettes ou hautbois (*qaṣba* et *ghaïṭa*). La danse mystique, comme les chants et la musique, semble depuis ses débuts, être entrée dans la pratique du ṣūfisme.

La danse, pour des confréries qui se recrutent à peu près exclusivement parmi les gens de petite condition et les illettrés, comme par exemple celle des 'Isawa, est même l'un des rites les plus réputés de l'Ordre, on l'appelle *az-zohd*, mot qui signifiait au début de l'Islâm « l'ascèse » (1). C'est sans doute que cette danse spéciale, qui consiste à soulever le corps verticalement par le mouvement de la plante des pieds, puis à laisser brusquement le tronc tomber sur les reins et la tête sur la nuque, produit, par ces chocs répétés et fréquents sur la moëlle épinière et le cerveau, une sorte d'anesthésie, qui remplace ici l'ivresse mystique, si chère aux ṣūfis, but de leurs macérations.

C'est par cette anesthésie partielle peut-être que certains *faqīr* des *'Isawa*, des *Ḥamādcha*, des *Aḥmadiya*, des *Sa'diya* et des *Rifā'iya*, se mettent en état de subir les mutilations auxquels ils se soumettent à l'occasion de leurs ḥaḍra. Les Maūlawīs fondés par Djelāl al-Dīn Rūmī († 672) provoquent leurs extases par une danse

(1) Voir p. ex. Massignon, *Essai*, 205, 222 note 7 et pass. On sait l'importance qu'a la danse chez les sorciers des Hottentots et des Cafres par exemple, et même aussi chez les hommes de ces peuplades. L'on dit de celui qui s'est converti au christianisme, pour montrer qu'il a abandonné sa religion : « il ne danse plus ». (Cf. *Manuel d'Histoire des Religions*, de Chantepie de la Saussaye (tr. f. 1904) p. 17). Aucune étude n'a encore été faite sérieusement sur les origines et le rôle de la danse dans les confréries religieuses de l'Islâm.

tournante (cf. Encyclopédie, *sub voce*, d'ap. Macdonald).

Il apparaît que l'effet de ces réunions mystiques est d'abord de renforcer les liens qui attachent le faqīr à son cheikh mais surtout de surexciter le tempérament mystique des affiliés, de leur apporter « l'ivresse » et de provoquer — comme cela se produit parfois — de véritables crises d'extases dues aux longs exercices de danses dans une ambiance d'exaltation mystique et d'encens.

6. ZYARA ; ṢADAQA, TUIZA ET AUTRES OBLIGATIONS DU FAQIR. — Tout membre d'une confrérie religieuse qui se rend à la maison-mère, résidence du chef de l'Ordre, doit y apporter son offrande pieuse, tout comme celui qui fait un pèlerinage au tombeau d'un Saint. Dans l'un et l'autre cas la « visite pieuse », et « l'offrande » portent le nom de *zyāra*. Cette offrande, qu'il s'agisse du chef de la Confrérie ou d'un sanctuaire, constitue la contre-partie, de la part du quémandeur, de la *baraka* qu'il reçoit. Mais il arrive bien souvent que le chef de la Confrérie ou l'un de ses représentants immédiats, se déplace lui-même pour aller visiter ses serviteurs, ses khoddām, fait ce qu'on pourrait appeler une tournée pastorale ; il recueille alors lui-même les aumônes pieuses, les offrandes (les *zyāra*) des adeptes de son ordre.

Mais la zyāra, qui peut être plus ou moins fréquente n'est qu'une offrande occasionnelle, tandis que la *ṣadaqa* « aumône pieuse » (1), est une sorte de cotisation que le faqīr est tenu de verser régulièrement au chef de sa confrérie au plutôt à son moqaddem.

(1) Que l'on entend nommer aussi *hadiya* « cadeau », *ghafâra* « rétribution ».

Elle sert à l'entretien de l'Ordre. C'est l'impôt personnel qui alimente le budget de la confrérie. Les charges de toute zāwiya et de la zāwiya centrale ou maison-mére sont en effet multiples ; il faut pourvoir d'abord à l'entretien du chef de l'Ordre et de ses khalifats, de leurs familles toujours nombreuses, des clients de la maison, des esclaves et des serviteurs, puis encore des étudiants (*ṭolba*) qui apprennent dans l'école annexée le Qoran ou les sciences islamiques, de leurs maîtres, des voyageurs de passage et des pèlerins qu'il faut loger et héberger.

Il est vrai qu'en dehors de la ṣadaqa et de la zyāra, la maison-mère et les plus importantes zāwiya possèdent des revenus de biens ḥabous, c'est-à-dire d'immeubles « immobilisés » (c'est le régime des biens ḥabous ou waqf de l'Islâm) dont le produit est abandonné à la zāwiya et dont la nue propriété est inaliénable.

Lorsque les biens de la confrérie sont des terres de culture, il arrive souvent que les gros travaux agricoles (labours et moisson) sont faits par les affiliés qui sont agriculteurs, amenant leurs bêtes et leurs charrues pour ce travail gratuit ; c'est cette corvée collective que l'on nomme *tuīza*.

A ces obligations d'ordre personnel ou collectif, des adeptes, qui sont essentielles et communes à toutes les confréries, il faut ajouter des devoirs recommandés plutôt qu'imposés. En voici quelques-uns : *le renoncement au monde (ʿazlatʿan an-nās)* qui consiste à éviter les rapports avec la société des hommes afin d'éviter la contamination de ses défauts, de ses vices ; la *retraite dans l'isolement* (*al-khalwa*) bien rare dans l'Islâm de façon continue, mais très recommandée pendant un temps limité (quarante jours par exemple) avec accompagnement d'actes de piété et de jeûnes sévères, comme un moyen de mortification pour se rapprocher de Dieu. Nous avons vu que le célibat était mal jugé, aussi bien par l'Islâm officiel que par l'Islâm mystique, et c'est même ce qui distingue les ordres religieux musulmans des chrétiens. Chez les musulmans, les membres des confréries religieuses n'ont pas à vivre en commun et séparés du reste de la société humaine. — Le jeûne (*aṣ ṣyām*) est fréquent chez les faqīr, mais avec un caractère purement individuel ; ainsi que la veille pieuse (*qyāmal-Laïl*) ou privation de sommeil pour réciter des oraisons.

Tels sont les obligations essentielles et les devoirs des membres d'une confrérie musulmane, dans l'organisation que nous avons indiquée. Une fois que le faqīr a satisfait à ses devoirs, il est libre de vivre comme il l'entend, de pratiquer le métier ou la profession qui lui convient.

De ce qui précède il convient de retenir que l'admission du sufisme dans l'orthodoxie musulmane a provoqué la « confrérie religieuse » qui sous la discipline d'un chef, le Cheikh ou de l'un de ses représentants, et des règles de l'ordre, a groupé un nombre plus ou moins considérable d'adeptes, de « frères » (*Khwān*) d' « humbles » (*foqra*) serviteurs de Dieu et du Cheikh, désireux, sinon d'atteindre à l'extase mystique, du moins de mériter la bienveillance divine, pour ce monde et pour l'autre, par l'exercice des pratiques en usage dans la confrérie, et grâce à l'influence et à l'intercession auprès d'Allâh des pontifes de celle-ci. Dans bien des confréries les « frères » considèrent non seulement que les obligations de l'Islâm officiel sont pour eux secondaires, mais qu'elles sont superflues. Comme certains derviches Persans qui repoussent

le rituel et la morale de l'Islâm, il est des ordres populaires — les 'Isâwa, par exemple, recrutés dans le bas peuple — dont la plupart ne fréquentent jamais la Mosquée et ne font pas la prière, par ignorance certes, mais sans regret.

Naturellement le nombre des confréries mystiques dans l'Islâm est illimité dans le temps et dans l'espace. A tout moment et partout, Dieu peut manifester (par un songe, ou de toute autre manière) l'ordre qu'il donne à tel ou tel musulman de fonder une nouvelle confrérie et lui en révéler les règles. C'est ainsi que se sont multipliés partout, à travers les pays de l'Islâm, les ordres religieux, c'est ainsi que nous en voyons naître encore aujourd'hui.

7. De l'influence des Confréries sur la religion et la civilisation de l'Islam. — Il est à peine besoin de souligner l'influence de Confréries musulmanes sur l'extension de la religion, tant parmi les masses populaires des pays d'Islâm, que parmi les populations non-musulmanes des divers pays riverains et en particulier de l'Afrique. Grâce au renom de Sainteté du chef d'un ordre religieux qui attire les regards sympathiques de populations naturellement portées au culte de l'homme, grâce à la propagande constante des adeptes, qui sont des missionnaires permanents, atteignant tous les milieux sociaux, l'Islâm s'est fortement établi dans les pays où il existait et il a gagné du terrain dans d'autres où il n'existait pas encore.

On perçoit déjà dans l'histoire du monde musulman l'influence des premières confréries qui se répandirent partout dès le XIIe siècle de notre ère. Mais ce fut surtout à partir du XVe siècle que, pour des causes diverses — et qui n'ont pas été encore toutes clairement mises en lumière — selon les différents pays d'Islâm, qu'elles devinrent particulièrement actives et populaires, que leur foisonnement devint intense.

Les doctrines mystiques du renoncement au monde, de l'absence de tout effort chez leurs adeptes pour améliorer leur vie matérielle et intellectuelle, la recherche du bonheur mystique et de l'Amour de Dieu, de la grâce, par le moyen d'exercices mécaniques qui constituent le fondement même et la raison d'être des confréries, n'étaient pas faits pour rehausser la religion et développer la civilisation.

Bien plus, ces confréries s'ouvrent largement à tous. Elles sont de plus en plus envahies par les gens du peuple, par la masse des illettrés et des ignorants qui, avons-nous dit, sont attirés vers leurs chefs, détenteurs de la bienfaisante baraka, vers ces saintes zâouiyas, vraies maisons de Dieu.

Or le peuple, ignorant et fruste, n'a que faire de la science islamique qui s'enseignait jadis dans les Universités, il n'a ni le goût, ni les moyens de l'acquérir. Ce qu'il veut, c'est assurer son bonheur en ce monde et dans l'autre par des pratiques religieuses qui soient à sa portée.

Quels que puissent être la hauteur de vues et le savoir islamique des chefs des Zâouiyas, ils sentent que pour étendre leur influence et élargir leur clientèle, il leur faut descendre au niveau de celle-ci.

La spéculation philosophique ou dogmatique, l'étude des belles lettres et des sciences profanes qui eut son heure durant le Moyen-Age, toute la partie intellectuelle de l'Islâm n'intéresse plus les mystiques ; elle est de plus en plus délaissée dans les Universités elles-mêmes qui se sentent submergées par l'esprit des zâouiyas et comme écrasées par leur triomphe.

Le texte du Qoran appris par cœur, puis l'étude du rituel orthodoxe ainsi que des prescriptions et interdictions de la loi religieuse et civile dans la puérilité d'une

dialectique vaine et d'une casuistique décevante, la lecture commentée dans un esprit plus ou moins étroit de quelques ḥadīṯ — surtout pendant le mois de ramaḍan — tel est le bilan maximum de l'effort d'enseignement dans les Zāouiyas, pour les principaux affiliés. Pour ceux-ci, comme pour tout le reste des « frères » l'important est de bien connaître les règles de l'ordre, le ḏikr et le ḥizb, et de se livrer en commun ou isolément aux exercices de la confrérie, d'accomplir ensemble les chants et les danses qui parfois provoquent l'extase mystique et sont le moyen le plus sûr de faire pénétrer en soi l'esprit sacré, la sainte baraka

La religion devient ainsi de plus en plus étroite, se fanatise au lieu de s'exalter, à mesure que se développe par la Confrérie le mysticisme populaire. Il s'ensuit comme une torpeur qui envahit tout l'Islâm, une stagnation, puis une régression de la civilisation dans les divers domaines où elle avait eu quelque éclat.

Ce phénomène a été particulièrement sensible en Afrique du Nord où nous l'examinerons au moment où nous étudierons l'Islâm de ce pays.

Mais voici que le vent de renouveau, le désir de chercher des voies vers la civilisation occidentale, ou du moins de prendre exemple sur le monde européen, qui agite les « jeunes » de tous les pays musulmans, s'est fait sentir jusque dans certaines zāouiyas ; quelques-uns des chefs d'ordres mystiques, ne dédaignent pas — quand leur intérêt est en jeu — de se rapprocher des gouvernements d'Infidèles, de se mettre eux aussi à la remorque du mouvement moderniste. Et ceci me conduit à parler du rôle politique des Confréries de l'Islâm.

8. Rôle politique des Confrèries musulmanes. — (Il n'est pas douteux que lorsqu'un chef d'ordre religieux

commande en maître, absolu et écouté, à plusieurs milliers, quelquefois à plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'adeptes disciplinés, il peut être poussé à jouer un rôle politique.

Sans aller bien loin dans l'histoire en chercher des exemples, ne savons-nous pas que ce furent les ordres religieux du sud marocain qui, au XVIe siècle de J.-C., ont permis l'avènement au pouvoir souverain dans l'Ouest de la Berbérie des Chérifs sa'adiens? Ne fut-ce pas dans les zāouiyas que se prépara mainte révolte, maint soulèvement contre les gouvernements européens aussi bien que musulmans, en terre d'Islâm. La France, puis l'Italie, l'Angleterre elle-même ont eu à compter avec les Senousiyya durant tout le siècle écoulé.

Il importe donc à ceux qui commandent en pays musulman d'avoir une politique assez avertie et souple vis-à-vis des chefs des Confréries religieuses, de surveiller leur attitude et leurs agissements, de récompenser le loyalisme des uns et de châtier l'hostilité des autres, de les opposer au besoin les uns aux autres.

Pour étendre leur propagande et développer leurs intérêts matériels, les zāouiyas savent bien qu'elles ont besoin de l'appui des gouvernements forts qui sont à la tête du pays ; elles ne manquent pas de faire ce qui convient pour l'obtenir.

Puisque l'on vient de parler de l'hostilité des Senousiya de Djarhabub, contre les puissances européennes installées dans le Nord de l'Afrique, il est piquant de remarquer que la branche mère de cette confrérie, celle qui est restée en Oranie, n'a guère cessé de se montrer profondément dévouée à la France et à collaborer avec notre administration au développement de la colonisation et à la sécurité du pays.

On ne saurait mieux marquer comment naît encore aujourd'hui, se propage et s'adapte aux circonstances politiques une Confrérie musulmane — on pourrait même dire une religion, car le processus est identique (1) — qu'en rappelant ici l'exemple des *Aḥmadiya* de l'Inde (2).

La confrérie des Aḥmadiya compte aujourd'hui environ un million d'adhérents (dont une centaine en Angleterre). Elle tire son nom du fondateur Mirza Gholâm Ahmed, né à Qadian (Pandjâb) où il est mort en 1908 (3).

Allant plus loin que les ordinaires fondateurs de Confréries mystiques, qui ne sont qu'inspirés par Dieu, touchés par la grâce, et en rapports avec Allâh, celui-ci s'est posé en Mahdi ou Messie de l'Islâm, substitut de Jésus.

Sous sa direction et celle de ses deux fils qui l'ont successivement remplacés, en particulier avec son actuel chef Mahmoud, la secte étendit rapidement le nombre de ses adeptes, dans l'Inde d'abord, à Mascate, à Zanzibar, dans l'île Maurice, et même en 1921, en Afrique occidentale.

Des principales prescriptions imposées retenons celles-

(1) Voir par exemple sur la nouvelle religion des Thoumaris, née à Tauris dans la seconde moitié du siècle dernier, l'article qu'y a consacré M. F. Macler : *Rev. Histoire des Religions*, mai-juin 1926, p. 294 à 307.

(2) On trouvera des détails sur cette confrérie, ou secte musulmane, d'allure schismatique d'ailleurs, et l'indication de ses principaux livres et écrits, dans trois articles parus, les deux premiers (de MM. le capit. André et Delafosse) dans *Bull. Afriq. fr.* de 1924 n° 1, *Renseignements coloniaux*, p. 29 à 36, le troisième *ibid.*, n° de 1926, octobre, p 398. Mais l'article *Aḥmediya* de l'*Encyclopédie* (I, 210) signé Houtsma, est un résumé excellent et précis de ce qu'est cette confrérie dont il avait parlé déjà dans la *Revue du Monde Musulman* (I, 338 et s.)

Ne pas confondre cette secte avec celle des *Aḥmadiya* (ou *Badawiya*) qui se réclame de Aḥmed el Badâwī le Grand Saint enterré en Egypte à Ṭanṭa († en 675/1276).

(3) Il se fit reconnaître comme Mahdi par ses partisans qui lui prêtèrent serment, le 4 mars 1889.

ci : attester l'Unité de Dieu et la mission prophétique de Mohammed, pratiquer les devoirs de l'Islâm et suivre la loi coranique, être bon pour les autres hommes et surtout pour les Musulmans (1), mettre la religion musulmane au-dessus de tout, obéir en toute circonstance au Messie ou à ses successeurs.

Ces prescriptions avec quelques autres moins importantes sont condensées en dix commandements.

En guise de *ṣadaqa* les adhérents doivent payer une cotisation.

La croyance à la puissance divine incarnée dans le chef semble être le seul aspect mystique de cette secte d'origine hindoue, fortement contaminée par des apports d'autres religions.

Le chef, Mahmoud, a donné l'exemple des rapports amicaux qu'il désire voir entretenir avec l'Angleterre, tant en recevant en 1912, le prince de Galles, d'une façon retentissante, dans sa résidence princière de Qadian, qu'en allant lui-même à Londres en 1924, à un Congrès des Religions. En échange, il reçoit pour lui et ses disciples l'appui du Gouvernement anglais.

La propagande se fait par les livres, écrits par les chefs et les principaux adhérents, par des revues et des périodiques (publiés en anglais, en hindou, en français même et en arabe), et par des missionnaires.

Les Aḥmadiya avaient depuis quelques années une petite Mosquée-Institut à Londres d'où semblait, avec l'appui anglais, partir la propagande politico-religieuse. C'était là que se publiait en anglais un périodique de la confrérie, *The islamic Review*.

Une nouvelle Mosquée, plus importante que la première

(1) Le Djihâd contre les Infidèles prescrit par l'Islâm, est conçu ici comme une croisade pacifique, non comme une guerre sanglante.

a remplacé celle-ci à Londres et a été inaugurée le 2 octobre 1925. L'Emir Faïṣal, fils d'Ibn Se'ûd, le chef wahhābite du Nedjd et d'El-Ḥidjāz, de passage à Londres à ce moment, devait inaugurer cette mosquée, mais un télégramme de son père le lui a interdit. On conçoit que le modernisme des Aḥmadiya ne soit point du goût des Wahhābites, conservateurs des formes du Vieil Islâm de l'époque du Prophète.

C'est en effet une tendance moderniste qu'affichent les Aḥmadiya aux yeux de l'Europe, sinon dans leur doctrine. Leur but avoué est de « tirer l'Islâm des ténèbres de l'ignorance ». Pour y parvenir, ils veulent — comme les Egyptiens d'aujourd'hui par exemple — tout en maintenant l'Islâm dans sa législation, répandre la culture arabe et les idées de progrès intellectuel et matériel.

On a pu citer le cas d'un de leurs missionnaires qui poursuivait en Afrique occidentale une politique pro-anglaise, mais nettement anti-française.

Le cas des Aḥmadiya est celui d'une confrérie musulmane — à allure un peu spéciale il est vrai — qui cherche à mettre ses moyens d'action et sa politique au niveau des nécessités du moment, mais surtout de ses intérêts immédiats.

Un désir analogue se manifeste chez d'autres groupements ṣufis. C'est ainsi que la récente confrérie des *'Alawiyyin*, fondée à Mostaganem par le cheikh Aḥmed b. Mosṭafa ('Aliwa) (1) s'est donnée une zāouiya filiale à

(1) On pourra se renseigner sur cette confrérie et les règles qui y sont en vigueur grâce à la brochure de l'un des adeptes de l'ordre, Al-Ḥasan b. 'Abd al-Azīz publiée sous le titre : *Iršād ar-rāghibīn ilā mā-ḥatawat 'alaihi-ṭ-ṭarīqatah 'alawiyya min al fatḥ al mubīn* (p. 11 à 54), à la suite du *Al-qaūl al-maqbūl* du Cheikh Aḥmed b. Mosṭafa p. 1-10) à Tunis, 1339 h. sur la dernière page de ce petit livre et au

Paris, recrutant surtout des Kabyles qui s'y trouvent. Cette confrérie cherche aussi à avoir un journal à elle.

Retenons de ceci que l'administration qui doit veiller au bon ordre en terre musulmane ne doit pas négliger d'observer les tendances et les actes des Zāouiyas. Toutefois il ne faut pas s'exagérer — comme certains le pensent — le danger qu'offrent ces confréries pour l'autorité qui gouverne le pays.

A ce point de vue je ne saurais résister à citer ici une partie des conclusions d'Alexandre Joly, placées à la fin d'une consciencieuse et perspicace étude, faite par lui dans les zāouiyas mêmes d'une confrérie religieuse algérienne. Ces paroles bien que destinées aux confréries de la Berbérie, conviennent parfaitement à toutes celles des terres de l'Islâm ; les voici : « En résumé, les ordres religieux de l'Islâm barbaresque nous apparaissent non seulement ennemis les uns des autres, mais encore déchirés par des rivalités intestines continuelles qui rendent bien illusoires leurs rêves — s'ils existent — de domination universelle. On doit se mettre l'esprit en repos contre la crainte d'un panislamisme dont ils seraient la base et la clef de voûte tout à la fois. Sans doute, pourtant, il ne faut pas s'endormir dans une sécurité trompeuse ; des cas peuvent se présenter où, momentanément, ces ordres oublieront leurs dissensions pour faire cause commune contre un ennemi commun. Mais c'est à la politique séculière de savoir rendre impos-

dos de la couverture se trouve la liste de publications du cheikh et des ouvrages qu'il prépare.

Pour assurer son succès et celui de sa confrérie le cheikh Aḥmed a fait imprimer les lettres et les témoignages d'estime de notabilités du monde musulman nord-africains, tant à son sujet que sur la confrérie nouvelle Cet ensemble de documents forme un volume (de 295 pages) publié à Tunis en 1344 (1925 de J.-C.) sous le titre : *Kitāb al-Šahā'id wal-fatāwī fimā Ṣaḥḥa ladā-l-'Ulamā' min amr aššaikh al-'Alāwī*.

sible cet événement en utilisant avec doigté les divisions actuelles, en s'efforçant au besoin de les maintenir, de les accentuer » (1).

C'est un fait d'ordre général dans l'Islâm, qu'à mesure qu'une confrérie étend son action sur de trop vastes territoires, les délégués, éloignés de la maison-mère, deviennent peu à peu indépendants, la confrérie se fractionne en multiples chapelles, souvent même hostiles les unes aux autres. Le même phénomène ne s'est-il pas produit pour le Khalifat lui-même dans l'ancien Islâm ?

A ce germe morbide que les confréries portent en elles s'ajoute encore partout l'arrivée des idées européennes. Cette pénétration de la culture occidentale, ne laisse guère subsister chez les Musulmans qu'elle atteint, l'état de réceptivité nécessaire au succès du sûfisme.

(A suivre)

Alfred Bel.

(1) A. Joly, *Etude sur les Chadouliyas*, Alger-Jourdan, 1 brochure de 78 pages, 1907, p. 75-76.

TANGER ET SES DESTINS

A propos d'un livre récent (1)

Au Sud, une statue féminine, peut-être celle de Tingé, veuve du géant Anthé, vaincu par Hercule, et marraine de la ville se dressait, dit la légende, pour indiquer aux hommes l'extrémité de la terre. Au Nord, Iskender le bicornu avait placé l'effigie d'un « humain noir, comme si c'était un nègre » revêtu d'un vêtement d'or et qui montait la garde à l'extrémité de la Méditerranée. El Asnan, cette idole, semblait du haut de la tour qui dominait l'Agadir phénicien, l'ancien Gadeira grecque, la Kadiz arabe, avertir les navigateurs de ne point quitter la « Mer de Roum » pour s'engager dans la mer de Bretagne, la mer des Ténèbres fertile en tempêtes. De nos jours, les divinités monitrices ont disparu, à défaut des tempêtes ; l'histoire continue ici à s'embroussailler de potins, intrigues, faux bruits qui n'ont point encore l'âge suffisant pour prendre place dans le cycle des légendes, mais qui, comme celles-ci, démontrent par une continuité singulière, la constance des préoccupations causées aux hommes par l'insécurité du détroit de Gibraltar. Les tempêtes ont changé de nature au cours des siècles ; elles ont cependant continué à faire de Tanger l'un des points les plus sensibles du globe terrestre.

La position géographique de la ville la prédispose aux aventures puisqu'en bordure de la mer, riveraine d'un

(1) *Le Statut de Tanger, son passé et son avenir*, par Raymond Charles, docteur en droit. — Alger, 1927, in-8°.

passage fréquenté, elle fixe le point de contact entre deux éléments ethniques.

Le comptoir aussi riche que le jardin des Hespérides voisin, ne fut jamais défendu par les autochtones avec la vigueur du célèbre dragon, mais comme aucun Hercule n'est jamais parvenu à réduire complètement la résistance de ses souples gardiens, les dominateurs étrangers moins heureux que le fils de Jupiter n'ont jamais jusqu'ici savouré sans alarme le fruit de leur victoire. L'actualité rejoint ainsi la mythologie à travers de multiples avatars dont les péripéties ne doivent pas être attribuées seulement à la malice des hommes.

La situation de Tanger, son déplacement par rapport à l'axe du monde au cours des siècles ont aggravé l'effet des ambitions ou des résistances. Examiner ces contingences, c'est replacer la question de Tanger dans son ambiance, enlever à Tanger cette apparence exclusive de pièce poussée sur l'échiquier diplomatique par les opinions publiques ou les cabinets, un peu à la manière du fou qui évolue dans toutes les directions ou du cavalier dont la monture cabocharde s'ébroue de ci de là au hasard des fantaisies. Un fou ? Un cavalier ? Que non pas, mais une tour aux fondations fortement scellées dans la terre marocaine, close de murailles fraichement peintes aux couleurs d'un statut récent, dont il est seulement permis d'agrémenter la décoration d'ornements nouveaux d'un goût plus ou moins parfait sans que l'on puisse toutefois toucher à l'édifice lui-même, car ce serait courir à la catastrophe.

Au début des temps historiques, Tanger était située aux extrémités du monde ; Rome qui, sa protection assurée, voulait surtout obtenir de ses établissements lointains le rendement maximum au minimum de frais, se souciait assez peu d'étendre sur la Tingitane reculée une domination difficile à maintenir. Elle négligea la petite mais florissante colonie carthaginoise et se contenta de sauver

les apparences, car les rois berbères avaient montré leur indépendance en prenant parti pour Jugurtha, pour Sylla contre Marius, pour Pompée contre César, pour Antoine contre Octave.

Constituée en colonie indépendante sous le nom de Colonia Julia Traducta, dotée par l'Empereur Claude de la citoyenneté romaine qui exemptait ses habitants d'impôts, Tanger commença de jouer pour les provinces d'Espagne le rôle de tête de pont vers le sud, de point de départ des routes vers l'intérieur : Volubilis, Sala Colonia, Ad Mercurios. Quatre siècles plus tard, grâce à cette tête de pont, les Vandales de Gensériс pénétrèrent en Afrique, accueillis en libérateurs du prestige romain. Occupée par les Byzantins, Tanger se livra aux Wisigoths qui la convertirent à l'Arianisme ; elle opposa aux Arabes de Sidi Oqba hen Nafe, dit le Kitab el Istiqca, quelques résistances sous les ordres de son roi, « un chrétien du nom de Ylian el Ghomari » (le comte Julien), mais fut épargnée.

Avec l'Islam allait commencer une période plus agitée encore, mais en retournant vers le Nord le sens des mouvements jusque là dirigés vers le Sud. Tanger abrita la petite armée qui franchit le détroit sous les ordres de Tarik ben Zyad. Pendant sept cents ans elle subit le flux et le reflux des activités musulmanes. Elle chercha à en exploiter les alternatives pour compenser les dommages que lui occasionnait son rôle successif de base de ravitaillement pour les forces moghrébines ou de débarcadères pour les invasions ibériques. A la faveur de la désagrégation mérinide, les Portugais prétendirent s'y installer. Une première tentative échoua et l'Infant Ferdinand livré en otage pour assurer la retraite des troupes mourut à Fez en 1443. Trente ans plus tard, un nouvel essai réussit et l'occupation se prolongea jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

Si l'on voulait déterminer la direction générale de tous les événements pendant ce double millénaire et caracté-

riser le rôle de Tanger, on trouverait que tous les mouvements se sont opérés en longitude à l'exception près des incursions normandes d'Est en Ouest. Il n'en fut pas toujours ainsi par la suite, mais avant d'étudier sous quelles influences une nouvelle orientation s'est superposée à la direction traditionnelle, notons que l'occupation portugaise est l'origine de la situation très particulière occupée depuis lors par Tanger dans l'ensemble marocain.

Jusque-là, Tanger était une ville parmi d'autres villes moghrébines, un port parmi les ports, non le plus actif puisqu'il se rangeait après Salé, sur la même ligne que Mammora aujourd'hui disparu. Sa notoriété lui vint, non seulement du désagrément d'être une cité musulmane aux mains de chrétiens, mais aussi pour les populations et pour les sultans de la gêne occasionnée par la main mise ennemie sur le principal débouché méditerranéen du Maroc. Cette particularité rendait la perte de Tanger beaucoup plus sensible que celle de Mogador par exemple, encore que la première fût en somme moins dangereuse que la seconde pour la sécurité de l'empire. Quoiqu'il en soit, aussitôt tombée aux mains des Portugais, Tanger fut encerclée par un blocus terrestre maintenu de façon très stricte et sans qu'on pût le rompre d'une façon durable. Ce siège perpétuel se resserrait ou se relâchait, sans jamais disparaître pourtant, selon l'état de force des sultans ; il s'aggravait d'assauts fréquents, car il ne s'agissait pas seulement d'empêcher le chancre chrétien de se développer, mais aussi d'en débarrasser le pays. La lutte revêtit un double caractère de « reconquista » politique et de guerre sainte qui troubla tout le nord marocain pendant plus de deux siècles. A la faveur de cette situation, certains personnages locaux prirent une importance considérable, comme ce Raïs El Khadir Ghailan au XVIIe siècle, tour à tour ennemi et allié des chrétiens, qui fut défait à deux reprises par le sultan Moulay er Rechid après

avoir tenté en vain de s'emparer de la ville et de jouer les roguis 300 ans ayant Abd el Kerim (1). Il appartenait au glorieux sultan Moulay Ismail de réintégrer la ville dans l'ensemble marocain quelques mois avant sa mort (6 février 1684).

Pendant cent ans environ, Tanger allait vivre la vie des autres cités moghrébines, mêlée de périodes d'apathies ou de troubles, mais sans rien qui la caractérisât d'une manière spéciale. Les expéditions à travers le détroit étaient terminées, partant son rôle de point de départ ou de tête de pont, et les ambassades qui faisaient voile vers l'Europe ou en arrivaient de temps en temps pour régler des questions économiques ou opérer des rachats réciproques d'esclaves, débarquaient ou s'embarquaient aussi souvent dans d'autres ports qu'à Tanger. Les relations et les difficultés avec différentes puissances augmentèrent au cours du XVIIIe siècle ; des accords se conclurent dont la conséquence fut l'installation dans le pays d'une représentation consulaire permanente. Ces consuls s'établirent d'abord à Mogador, puis à Salé, en dernier lieu à Tanger ; le Consulat de France s'y transféra en novembre 1795 (décret du 4 frimaire an III). Les autres nations suivirent l'exemple : en 1830 les puissances représentées à Tanger étaient la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suède, la France, l'Espagne, le Portugal, la Toscane, la Sardaigne, les Etats-Unis d'Amérique.

Situation bien humble, bien aléatoire, bien mesquine que celle de ces consuls qui faisaient alors plutôt figure de tributaires, voire d'otages que de conseillers ou de réclamants. Cependant, la situation change peu à peu ; en même temps que le Maroc s'affaiblit, les prétentions étrangères augmentent. En 1844, Tanger est bombardée. Le Sultan est assailli de réclamations qu'il élude tant bien que

(1) Sur ce personnage, voir l'étude très complète de M. Peretie (Archives Marocaines, XVIII, p. 1).

mal et Tanger perdue pour l'Islam, puis reconquise, est à nouveau sacrifiée, ou presque, volontairement. Les conditions sont toutefois différentes : conquise, elle était coupée de l'empire ; cette fois elle continue à en faire partie intégrante, mais dévolue au seul rôle de camp de concentration où l'on parque les chrétiens et leurs exigences pour en préserver le reste du pays. Il importe avant tout de persévérer dans la vieille tradition moghrébine qui est de fermer aussi hermétiquement que possible le Maroc à la pénétration européenne, quelque forme qu'elle revête. De même que dans les incendies, on fait la part du feu, on fait ici la part du chrétien en lui jetant Tanger comme un os à ronger, Tanger l'impure, la souillée ; et pendant que les passions étrangères se disputeront autour de la charogne, le reste du Maroc échappant à l'action du virus grâce à cet abcès de fixation, continuera de vivre ses cauchemars traditionnels. Quelle mine inépuisable de manœuvres diplomatiques fournit la combinaison ! Réclame-t-on des réformes ? — faites-les à Tanger ; des gages d'emprunts — voici les douanes de Tanger ; des améliorations sanitaires — dispensaires à Tanger ; des sécurités maritimes — le phare du cap Spartel à quelques kilomètres de Tanger ; des travaux publics — le port de Tanger, la route du cap Spartel à Tanger ; l'exécution des accords diplomatiques — la protection de certaines catégories d'indigènes à Tanger... Tanger répond à tout.

Les puissances de leur côté s'efforcent de vérifier l'adage du Bonhomme :

> « Laissez les prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre ».

Le vieux Maroc résiste de toute sa passivité. Certes, les demandes européennes arrivent à déborder les limites de la ville ; on s'ingénie à les y circonscrire et par tous les moyens de gré ou de force, la force se présentant parfois sous la forme insurrectionnelle. Le Maghzen n'a pas

oublié le souvenir de Ghailan, et Raissouli le seigneur du Djebel reprend avec un art consommé le répertoire du Raïs, mais le Chérif de Zinat, à l'encontre des Bou Hamara ou des Abd el Kerim n'a jamais joué au rogui comme eux, ni au brigand comme Valinte. Il ne s'est jamais posé en adversaire du sultan, mais — si l'on peut dire — en serviteur trop zélé de Sidna. S'il part en siba, c'est que le souverain méconnait les qualités administratives si certaines qu'il ne demande qu'à lui dévouer tout entières en se faisant octroyer le pachalik de Tanger. Les résistances du Maghzen exaspèrent le zèle de Raissouli et le poussent à s'assurer des gages ; blocus de la ville, enlèvement de MM. Harris, Perdicaris et Varney, afin d'activer les réclamations européennes et, en augmentant la confusion, de parvenir à son but. Le Sultan menace alors, envoie parfois une harka devant laquelle s'amadoue le chérif. Quelque temps après, la comédie reprend sans que l'on ait jamais pu déterminer jusqu'à quel point Sultan et Chérif n'étaient pas complices... Allah aalem !

Lorsqu'on étudie l'histoire de Tanger, il faut tenir compte des caractéristiques locales ; elles n'apparaissent pas toujours dans les documents écrits. D'une part, une fâcheuse tendance nous porte à utiliser des mots qui ont chez nous un sens précis bien net et à les appliquer sans précaution aux choses moghrébines en s'autorisant uniquement de quelques analogies extérieures. Nombre d'auteurs ont été victimes de cette méprise et ont tracé du Maroc un tableau fantaisiste.

Aussi bien, M. Raymond Charles, s'il a raison d'écrire que la souveraineté chérifienne a toujours été incontestée à Tanger, aurait, en replaçant la situation dans son ambiance, plus exactement noté la véritable nature des restrictions *ratione personæ* et *ratione materiæ* qu'il assigne à cette souveraineté. Les restrictions sont, dans la réalité marocaine, tout à fait différentes de ce qu'elles semblent aux mentalités européennes ; bien loin de

constituer pour le souverain barbaresque une *diminutio capitis*, elles lui apparaissent comme une manière de se décharger sur des inférieurs de travaux indignes des vrais croyants, selon les meilleures traditions islamiques : qu'on se souvienne des métiers autrefois interdits aux musulmans : médecine, commerce de l'or et de l'argent, banque, etc., et qui, nécessaires à la communauté, ne pouvaient être exercés que par des éléments hétérogènes juifs ou chrétiens.

En fait et jusqu'à Algésiras, les manifestations étrangères concentrées à Tanger sont presque toutes relatives à la santé publique (conseil sanitaire, commission d'hygiène et de voirie) dont le budget n'était pas alimenté par des ressources tirées des impôts coraniques donc ne pouvant être concédées à aucun prix, mais par le produit de taxes dont l'orthodoxie était fort suspecte. Il en va de même pour l'exemption d'impôts accordée à certains indigènes. Ecrire que la protection au Maroc « apparaît comme une extension du régime capitulaire » c'est trancher bien vite la question. M. Michaux Bellaire a montré que « c'est par une extension abusive et par tendance à vouloir assimiler l'empire du Maroc aux pays turcs que le mot « Capitulations » a été appliqué à des traités qui n'ont rien de commun avec les capitulations faites — de 1536 à 1740 — avec les Sultans de Constantinople ». Cette extension, excellent exemple d'assimilation forcée des mots, était unilatérale et n'avait jamais été admise par le Maghzen. Elle n'était peut-être à ses yeux que l'application des clauses réciproques des traités antérieurs (Article IX du traité du 24 novembre 1631) ou l'extension à des personnages étrangers du privilège dont jouissaient les Chorfas vis-à-vis de leurs clients (1). Dans tous les cas, le sultan du Maroc semble, dans sa pensée,

(1) Voir à ce sujet, *Le Régime de la protection au Maroc*, par M. L. Martin (Archives Marocaines, t. XV, p. 1).

n'avoir consenti, ne s'être jamais laissé imposer aucune abdication de ses droits souverains, mais simplement avoir appliqué ou étendu des usages traditionnels. Que plus tard, abusant de leur force ou de sa faiblesse, certains étrangers aient prétendu changer en droits ces accommodements, cela n'est pas douteux, mais ce fait des princes contre le prince n'avait que la valeur morale de l'adage : « La force prime le droit » sans constituer aucun précédent juridique invocable.

Aussi bien, si Tanger devenait au point de vue marocain la cité volontairement sacrifiée par le Maghzen aux controverses avec les étrangers, elle prenait à leurs yeux une importance toute différente pour des raisons de déplacement géographique et de dynamisme politique.

Les voyages lointains en faisant apparaître la rotondité du globe terrestre bouleversaient la position relative des villes et des empires. M. Jean Brunhes a matérialisé ce phénomène dans de fort suggestifs croquis relatifs à la diminution des distances par l'accroissement de la vitesse de déplacement. Il en a été de même dans d'autres domaines et Tanger qui marquait avant Christophe Colomb ou Vasco de Gama une des extrémités de la terre s'est par suite du transport vers l'Ouest de l'axe du monde, trouvé si l'on peut dire dans le fuseau central.

Le détroit de Gibraltar a cessé d'être un simple bras de mer qu'il fallait franchir du Nord au Sud, Tanger, la culée du pont dont l'arche se serait effondrée, mais une route, la seule, faisant communiquer l'Océan et la Méditerranée, puis, après le percement de l'Isthme de Suez, l'océan Atlantique et l'océan Indien. A la direction verticale uniquement utilisée jusque-là, se superposait une direction horizontale qui, de plus en plus suivie, allait affaiblir la circulation selon l'orientation primitive. Or ces directions se croisaient à la hauteur de Tanger, à l'endroit même où la route s'étrangle si fort que, si les Héros vivaient encore, un nouvel Hercule pourrait appuyer sur

la ville le jambage d'une porte qui interdirait toute communication entre le monde atlantique et le monde oriental.

Cette transformation et les conditions nouvelles qui en découlaient sont apparues très lentement ; elles sont restées longtemps ignorées et le plus remarquable exemple de cette méconnaissance a été donné par l'Angleterre. On sait que les Portugais fort empêtrés de la défense de Tanger, avaient compris la ville dans le domaine que Catherine de Bragance apportait en dot à Charles II. Londres se fatigua vite d'une possession si disputée ; après 23 ans de lutte inutile, Lord Dartmouth dernier gouverneur fit sauter tous les ouvrages fortifiés et, le 6 février 1684, évacuait la place. Vingt ans plus tard, l'Angleterre reparaît en occupant Gibraltar, « la plus lamentable erreur de son histoire » selon le mot de Sir Arthur Nicholson qui exprime bien le regret toujours actuel de son pays.

On a montré ailleurs comment les intérêts anglais, français, espagnols, allemands, italiens, américains, etc, s'entrecroisent dans le détroit (1) et comment ils s'orientent presque tous selon l'horizontale, à l'exception des intérêts français et espagnols qui empruntent les deux directions ; tout au plus doit-on rappeler que le 30 mars 1905 pour la troisième fois la situation de Tanger s'est modifiée.

En débarquant dans la ville, sous prétexte de rendre visite au « sultan du Maroc, souverain indépendant », l'Empereur Guillaume II n'accomplissait pas une démonstration marocaine analogue par exemple à celle du prince de Joinville qui, en bombardant Tanger le 6 août 1844, reconnaissait lui aussi l'indépendance du sultan en lui rappelant à coups de canon la nécessité de n'en

(1) Voir notamment le *Rêve d'Abd el Kerim*, par J. Ladreit de Lacharrière (Chapitre II, *Le Maroc septentrional et les nations européennes*).

point abuser. Le Kaiser, en pousuivant à Tanger un dessein européen, fixait du même coup Tanger au milieu du fuseau central du monde.

M. Charles résiste à voir l'origine germanique de l'internationalisation un moment importée au Maroc. Cependant, n'ayant aucune raison valable de s'immiscer dans les questions marocaines, aucun Gilbraltar à proximité comme l'Angleterre, aucun préside comme l'Espagne, aucune frontière commune comme la France, il fallait à Guillaume II un prétexte pour entrer en scène. A défauts de droits, il se forgea des devoirs : la protection d'un souverain faible, donc menacé, qu'il convenait de placer sous la sauvegarde internationale ; autre volet du dyptique dont le premier portait l'image peinte à Jérusalem en 1898 de Hadj Guillioum protecteur de l'Islam.

La démonstration théâtrale aboutit comme l'on sait à la conférence d'Algésiras et à l'acte du 7 avril (et non juin) 1906. Ce protocole est bien curieux à relire vingt ans après. On en savoure l'ingéniosité, le souci de certains à faire œuvre durable, et d'autre part, la porte que tels articles, ou même tels mots laissaient ouverte à la mauvaise foi de certains autres, la candeur enfin d'une assemblée qui réglait minutieusement sur le papier l'avenir d'un pays encore presque inconnu.

M. Charles, au sujet de la conférence d'Algésiras, en se confiant trop à la lettre, surestime les éléments que l'Acte général fournit à l'appui de sa thèse, à savoir d'une part l'internationalisation définitive du Maroc, d'autre part la situation spéciale de Tanger ou mieux la différenciation de la ville dans l'ensemble marocain.

Sans insister pour l'instant sur la première de ces opinions, remarquons que pour la seconde, si, écrit l'auteur, l'acte « ne s'occupe pas particulièrement de la ville... Tanger se trouve en quelque sorte *intégré* » dans l'empire et si la cité « suit officiellement le sort de tout

le Maroc,... en réalité, le régime de Tanger est gravement influencé » parce que « naguère, ayant un droit « de collaboration concédé ou usurpé, maintenant les « représentants des puissances s'imposeront à Tanger au « nom de l'Europe. Ayant acquis un véritable droit de « regard dans les choses chérifiennes, ils parleront haut « et s'arrogeront une connaissance étendue. En un mot « la tutelle des nations pèsera davantage sur la capitale « diplomatique de l'Empire, s'y appliquera mieux et « plus largement par cela même qu'étant sur la place « elle s'exercera de près ». Ces déductions qui ne vont pas sans quelques contradictions seraient peut-être logiques partout ailleurs qu'au Maroc ; ici, elles sont superficielles, puisque Tanger continue d'être après Algésiras ce qu'elle était avant, la ville sacrifiée par le Maghzen à la souillure étrangère : le mot de Ben Sliman cité en note par M. Charles le démontre par prétérition.

Emporté par sa thèse l'auteur reprend avec sérieux le cliché courant pour désigner Tanger : « la capitale diplomatique » du Maroc. La notion de Capitale a toujours été complètement ignorée du gouvernement chérifien, gouvernement nomade qui, au gré des circonstances, se transportait tantôt au Nord, tantôt au Sud de l'empire, à Fez, à Marrakech, à Meknès, à Rabat, voire à Taroudant. Tanger était aux yeux du souverain, si peu capitale, même simplement diplomatique que tous les actes internationaux importants, les négociations sérieuses obligeaient les « badachours » intéressés à quitter Tanger et les conduisaient aux quatre coins du Maroc, au hasard des déplacements de Sidna.

Tanger n'était point détachée de l'ensemble par les stipulations d'Algésiras ; elle continuait à jouer vis-à-vis des chrétiens son rôle d'avant-poste comme Sefrou ou Demnat vis-à-vis des montagnards berbères ou Taza dans le couloir algéro-marocain. En fait et malgré commission sanitaire et autres intitutions locales, elle était

à cette époque beaucoup moins distincte de l'ensemble que Khénifra par exemple ou Ouaouizert. D'ailleurs l'acte d'Algésiras construit pour garantir l'intégrité du Maroc qu'il proclamait solennellement dans son préambule, ne pouvait se contredire ni dans les termes de ses articles ni dans leur esprit : c'eût été donner trop beau jeu aux partisans du partage que de l'amorcer ainsi ; on nous l'eût bien fait voir quelques années plus tard.

Les années passent. 1912 voit naître les protectorats français et espagnol et du même coup la zone spéciale de Tanger. Jusque là tous les accords intervenus au sujet du Maroc qu'ils soient publics ou secrets sont muets sur la spécialisation de Tanger : accords franco-italiens de 1901, de 1902 et de 1912, accords franco-allemands de 1909 et de 1911, traité de protectorat franco-marocain de 1912, accord franco-anglais de 1904 etc. Un seul texte fait exception, l'article 9 de l'accord franco-espagnol de 1904 qui précise : « La ville de Tanger gardera « le caractère spécial que lui donnent la présence du « corps diplomatique et ses institutions municipales et « sanitaires ».

L'accord franco-espagnol de 1912 stipule dans son article VII « La ville de Tanger et sa banlieue seront dotées « d'un régime spécial qui sera déterminé ultérieurement ; « elles formeront une zone comprise dans les limites décrites ci-après, etc. ». Régime « spécial » et non pas international, disent les textes : le terme répond bien à la réalité et pouvait être admis par le Maghzen lui-même, mais que de chemin parcouru en huit ans. Là Tanger *conservera* son caractère spécial, ici Tanger *sera doté* d'un régime spécial. M. Charles adoptant la thèse courante est-il fondé à écrire : « Les articles 6 et 7 du traité « franco-espagnol du 27 novembre 1912 reproduisent fi- « dèlement les teneurs des articles 7 de l'accord franco- « anglais et 9 de l'accord franco-espagnol de 1904 » ?

L'auteur force le sens des textes ; il y reviendra plus

loin dans l'exposé de la thèse française. Pour l'Angleterre, le Foreign Office, dont le seul but est d'empêcher qu'au sud du détroit se fixe une menace quelconque contre Gibraltar, précise dans tous les accords depuis 1904, son opposition à ce que soit construit aucune fortification, aucun ouvrage stratégique quelconque « sur les parties de la côte marocaine comprises entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite de Sebou exclusivement. » De Tanger et de son régime, même spécial, pas un mot. La ville est neutralisée au même titre que tel autre point du rivage, que Tétouan ou le Cap Spartel. Rober-Raynaud, cité par M. Charles, n'a point dit autre chose quand il écrivait en 1923 : « La « France ne serait probablement pas encore installée au « Maroc si elle n'avait pas admis la neutralisation stra- « tégique de Tanger. »

En ce qui concerne l'Espagne, on a noté la différence entre la mesure conservatoire de 1904 qui prolongeait vers l'avenir l'état de choses existant et l'innovation de 1912 qui prévoit pour l'avenir des modifications importantes aux habitudes traditionnelles.

Sans s'étendre sur les mobiles espagnols ou anglais que la logique des intérêts particuliers explique sans les justifier toujours, il n'est pas inutile d'insister sur les transformations qu'ont subies dans les textes les paragraphes relatifs à Tanger. Ces transformations sont à la base des prétentions de nos voisins et sans penser revenir sur les faits acquis, les souligner doit — on peut l'espérer du moins — éviter dans l'avenir que la répétition de semblables métamorphoses linguistiques amène, avec de nouvelles modifications de la situation tangéroise, une aggravation des restrictions qui pèsent sur nous.

L'erreur provient ici d'une confusion de mots. Régime spécial a été pris comme synonyme de régime international ouvrant la porte aux convoitises de toutes

les nations, alors que seules la France, l'Angleterre et l'Espagne sont intéressées. M. Charles pense appuyer sa thèse lorsqu'en citant le *Times* du 19 juin 1923, il écrit : « En négociant le statut international de Tanger « à Madrid en 1923... la France décida d'accepter le « principe de l'internationalisation comme elle s'y était « engagée auparavant. » Il donne en réalité un argument contre elle car il arrête trop tôt sa citation. Pourquoi ne pas continuer à lire plus avant, car le sens exact se précise, se retourne : « En ce qui concerne l'Angleterre, « ses revendications se ramènent à deux seulement : la « neutralité de Tanger en cas de guerre et l'égalité de « traitement pour le commerce de tous les pays. Il se- « rait possible de donner satisfaction à ces deux ques- « tions sur lesquelles on sait que les trois puissances « sont d'accord sans avoir à établir l'internationalisation « qui ne peut que maintenir et accroître les heurts lo- « caux déjà existants et ajouter aux jalousies et en même « temps s'imposer de lourdes responsabilités pour l'a- « venir ».

Toute l'histoire de Tanger est tissée de légèretés semblables. Après d'autres, M. Charles est victime des imprécisions qui ont toujours joué contre nous dans cette affaire, malgré les remises au point continuelles de nos représentants. A ses yeux l'avis d'un parlementaire français, en la circonstance le rapport de M. Maurice Long sur les droits et intérêts allemands hors d'Allemagne (1), manque de solidité ; la thèse française ne tient pas. Il se refuse à admettre que l'abrogation, en ce qui concerne l'Allemagne, de l'Acte d'Algésiras ait eu pour effet la « disparition de toute internationalisation au Maroc » comme il avait dénié à la visite du Kaiser à Tanger d'avoir été l'origine de cette tentative d'internationalisa-

(1) Sections 2 à 7 du Traité de Versailles (Chambre des Députés, 1919, n° 666. Documents parlementaires).

tion. Pour lui, en conséquence, rien n'est changé aux conditions dans lesquelles avait été préparé le statut tangérois avant-guerre bien que ce statut l'eût été, écrivait M. Long, « sous l'empire de l'Algésiras, lequel, sous l'inspiration allemande avait introduit l'internationalisation au Maroc ». Donc, aucune utilité d'en modifier la teneur ; l'obstacle allemand abattu n'avait en rien renforcé la souveraineté chérifienne. Pourtant le mal en disparaissant avec sa cause, avait transformé la situation : elle se trouvait ramenée à la seule nécessité d'un accord avec l'Angleterre et avec l'Espagne pour lever, si besoin était, les hypothèques restantes sur l'ensemble marocain, sans que cette nécessité eût à s'affirmer, «à fortiori s'il s'agit de la zone tangéroise, » comme le proclame M. Charles.

A la vérité, l'insistance de l'auteur s'explique, car il se refuse à « ravaler l'affaire marocaine et surtout la question de Tanger à un duel franco-allemand ». Pourtant à la mention inutile de Tanger près, c'est l'expression exacte de la vérité. En effet, le souci séculaire de l'Angleterre était apaisé par l'égalité des droits à Tanger et la neutralisation côtière ; l'Espagne, adoptant notre point de vue pour des motifs d'ailleurs opposés aux nôtres, n'aurait accepté le partage de Tanger que comme une étape vers la main-mise totale en cas de victoire allemande ; seule l'Allemagne était pour l'avenir directement intéressée à l'internationalisation.

La thèse de l'internationalisation stricte que l'intérêt anglais avait écartée, a été reprise, après la guerre par l'Espagne comme ligne de repli dans le cas où échoueraient ses prétentions extrêmes.

Aux titres certains que le traité de protectorat français conjugué au traité de Versailles nous donnait pour l'établissement d'un régime purement français à Tanger, l'Espagne opposait les siens, titres si mal définis que la politique de Madrid a sans cesse varié sans se fixer, com-

me à Tanger les girouettes quand souffle le Levante. On inventait, à la demande, des formules retentissantes et le fameux « Tanger para Espana » n'est pas, sauf erreur, vieux de dix années, malgré son apparence d'axiome traditionnel.

Enfin après des tentatives sans cesse reprises et sans cesse interrompues, Tanger, le 18 décembre 1923, était par un accord anglo-franco-espagnol et un dahir chérifien doté d'un statut. Certes, nous y laissions bien des plumes, mais un mauvais arrangement ne vaut-il pas mieux qu'un long procès ? Quelques lourdes que fussent nos concessions du moins avions-nous la satisfaction de voir que le nouvel acte était conforme à l'esprit des Traités. Dans ce statut, Tanger reste partie intégrante du Maroc ; l'organisation n'est que la mise en œuvre « du régime prévu par les traités en vigueur » ; elle est essentiellement une concession du sultan qui réserve tous ses droits personnels ou familiaux et les droits de l'empire et qui les place sous la garantie exclusive de la France. Cette concession est limitée, notamment parce qu'elle en exclut la « matière diplomatique selon les dispositions de l'article 5 du traité de protectorat ». Le mot international apparaît, mais pour une commodité d'ailleurs regrettable de rédaction et comme par surprise, sans indiquer novation de droits pour des tierces puissances ou même augmentation relative de ceux de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne. Cela est si vrai qu'en refusant par simple mauvaise volonté d'adhérer à l'acte, certains états ont reconnu la limitation même de ce mot international qui, s'il avait pu être interprété dans son sens intégral, leur eût donné accès vers des avantages convoités plus ou moins légitimement. La France a poussé à la dernière limite la conciliation compatible avec ses intérêts, ses droits, et surtout ses devoirs.

Ce statut, qui, en organisant l'autonomie de la zone, constitue les plus extrêmes des abandons qu'il nous est

possible de faire, a été la solution d'un problème très malheureusement posé onze ans auparavant.

Notre bonne volonté fut-elle récompensée ? A quoi bon énumérer les efforts faits contre le nouveau régime au gré des événements espagnols intérieurs ou extérieurs, des fluctuations internationales, des espoirs ou même des racontars. Tout était mis en œuvre, jusqu'à la Société des Nations, dont quelqu'incompétente qu'elle fût en la circonstance, l'arbitrage était réclamé. Bien plus, comme si l'opiniâtreté castillane ne suffisait point, on agitait en guise d'épouvantail certains accords méditerranéens. Encore néglige-t-on ici la mesquinerie ou l'odieux de certaines accusations, notamment de la contrebande au temps de la guerre du Rif, les tentatives d'obstruction à forme syndicaliste et la thèse italienne qu'en termes excellents, M. Charles démontre « irrecevable ».

Aussi bien Tanger continue d'être un des points névralgiques (n'est-ce point à son sujet que fut inventée l'expression ?) de la politique mondiale. Elle doit cette peu enviable caractéristique à la fatalité d'une situation géographique et d'une succession d'événements historiques qui pèsent sur elle depuis des siècles. Elle le doit aussi et c'est la conclusion même de M. Charles à ce que : « le « facteur volonté anglaise, sûr garant de la pérennité de « l'esprit de l'œuvre de 1923 restera longtemps encore « décisif à Tanger — jusqu'au « *finis* ou *finem Britan-* « *niae* »... »

Pourtant, à tout prendre, si ce facteur a joué avant Edouard VII d'une façon active, son action s'est transformée avec l'entente cordiale. Peu à peu elle est devenue passive, pourrait-on dire. Après les accords qui ont liquidé les différends franco-anglais, Londres a pris confiance dans notre loyauté. Le gouvernement britannique sait aussi qu'en droit comme en fait la France ne peut plus rien céder de sa situation à Tanger sans compromettre toute son œuvre marocaine. Par ailleurs, il ne lui déplaît

pas que Madrid, par ses réclamations et ses espoirs, nous tienne en haleine. Ainsi économise-t-elle, au profit de questions plus incertaines, les forces de sa diplomatie. Il y a quelque péril à cette attitude inactive au moins en apparence, dont seuls un discours, un communiqué Reuter viennent de temps en temps manifester l'existence. La guerre de 1914 a montré jusqu'à quel point une propagande bien conduite pouvait donner à la neutralité d'un pays comme l'Espagne une efficacité hostile ; il faut compter qu'à la propagande germanique qui n'a pas désarmé peuvent s'en adjoindre d'autres aussi dangereuses. Londres s'apprête-t-elle, en ayant reconnu le danger, à changer de tactique et par une sorte d'arbitrage accepté de part et d'autre à terminer le long débat ? Mais c'est entrer ici dans une actualité trop immédiate.

Pendant qu'autour d'elle luttent ainsi les prétendants, la vieille cité languit. On lui prédit parfois dans une voie nouvelle un brillant avenir : « Tanger vivra et s'enrichira par mer plus que par le Maroc auquel elle tourne le dos ». Cette boutade proférée un jour de découragement n'est point argument qu'on puisse opposer aux réalités, Lui donner un sens trop direct témoigne d'une appréciation superficielle du rôle qui fut de tous temps celui de Tanger au Maroc. Dans le fracas des conflits entre nations, les intérêts de la ville sont oubliés. Sa vitalité se rétracte, elle craint les concurrences de voisines mieux outillées, de Ceuta, voire de Tetouan ou de Melilla et ne peut espérer que dans la sollicitude française pour échapper à une décadence injustifiée.

Au reste, tandis qu'on s'acharne à mieux faire, le statut de 1923, dont M. Charles expose les rouages, s'installe et se développe. L'œuvre est délicate. Mais Tanger n'est-elle pas habituée aux difficultés ? Les bonnes volontés ne manquent point qui se groupent autour de l'administrateur et du consul français. Malgré les rivalités mal éteintes et les mises au point qui sont parfois l'occasion

de ressusciter les vieilles colères, depuis quatre ans, le Statut fonctionne ; il se façonne à l'usage, s'accommode aux besoins. Faut-il renoncer à entrevoir une solution différente de celles auxquelles on a pensé jusqu'ici, et à souhaiter qu'à l'utopique « Tanger para Espana » se substitue la réalité du « Tanger fara da se », c'est-à-dire l'établissement définitif de ce fameux régime spécial qui, sans les risques d'une internationalisation abusive, laissera la ville dans son cadre marocain et lui permettra de prendre sa part du développement que la pacification de la zone française et celle bientôt acquise, nous l'espérons, dans la zone espagnole, assureront dans l'avenir à l'Empire chérifien.

J. Ladreit de Lacharrière.

LES "JUVENES" DE SALDAE

d'après une inscription métrique

La découverte du texte que nous nous proposons d'étudier remonte déjà à 1910. C'est au cours des travaux de construction d'une villa, rue de la Poudrière (aujourd'hui, rue Andreone-Henri), à Bougie, que la pierre sur laquelle l'inscription est gravée a été mise au jour. M. Vel, Conservateur du Musée, l'a signalée à M. Albertini, directeur des Antiquités de l'Algérie, en décembre 1924, et lui a consacré un article dans l'*Echo de Bougie* du 2 avril 1925. M. Albertini, qui a lu le premier le texte sur un estampage et en a donné une traduction provisoire, citée dans l'article mentionné plus haut, a eu l'obligeance, en me communiquant estampage et notes déjà prises par lui, de me permettre d'éditer ce texte avec les remarques d'histoire et d'archéologie qu'il me paraît comporter (1) :

(1) M. Albertini a eu en outre l'obligeance, dont je le remercie, d'examiner à nouveau la pierre au cours d'un de ses récents voyages. Elle se trouve au Musée de Bougie, mais dans une situation telle que la lecture directe en est extrêmement difficile et n'ajoute rien — au contraire — à la lecture de l'estampage.

NVMINIBVS IVVENES OB PVLSVM MOENIBVS HOSTEM
MAXIMO CAELICOLVM REGI IOVI SVMMO TONANTI
DENOTATO GENIETM AVRAE DECORATAE TRIVMFO
CENTVRIVS VOTO SIMVL ET FANNIA PROLES
HIMERIVS PARITER PARITER REBVRRO CREATVS
ET DVO CON CORDES IVLII FELICISSIMI SEMPER
EX SVA NON PARVA CONLATA PECVNIA FRATRES
HAS SEDES LAETI STATVVNT QVO SE DERET ALMA
STAT VIRTVTE FREMENS VLTRIX VICTORIA DIVA
QVAE QVE SVO NVTV SPEM PACIS LAETA PROMITTIT
STAT QVOQVE PRO TEMPLIS ALACER CYLLENIVS ISTIS
CONSECRATQVE LOCVM ET VOTVM DEVOVET ARIS

Numinibus, juvenes ob pulsum moenibus hostem,
Maximo Caelicolum regi Jovi summo Tonanti,
denotato gen(t)i et Maurae decoratae triumfo,
Centurius voto simul et Fannia proles,
Himerius pariter pariter Reburro creatus
et duo concordes Julii Felicissimi semper,
ex sua non parva conlata pecunia, fratres,
has sedes laeti statuunt quo sederet Alma.
Stat, virtute fremens, ultrix Victoria diva,
Quaeque suo nutu spem pacis laeta promittit ;
Stat quoque pro templis alacer Cyllenius istis
Consecratque locum et votum devovet aris.

La pierre gravée mesure 1 m. 17 de longueur, o m. 52 de hauteur et o m. 18 d'épaisseur. C'est du mauvais calcaire. Le champ épigraphique présente des défauts qui apparaissent sur l'estampage :

ligne 3 : gen i,
ligne 8 : SEDERET est coupé en deux : SE DERET.

Les lettres de o m. 02 à o m. 05 sont de gravure médiocre et de formes irrégulières. De part et d'autre du champ épigraphique, la pierre offre une marge de o m. 15 à gauche, o m. 10 à droite. Cette marge, en légère saillie, brute et fruste, était peut-être recouverte de maçonnerie et l'inscription aurait été encastrée en creux au fronton, par exemple, d'un édifice. Nous reviendrons là-dessus tout-à-l'heure.

Malgré la médiocrité de la gravure et le mauvais état de la pierre la lecture du texte est assez sûre (1) et nous verrons que s'il y subsiste des obscurités, elles proviennent en grande partie, de la maladresse du talent poétique de l'auteur.

Pour rehausser, en effet, la valeur de son offrande, il a voulu composer des hexamètres qui pour ne pas être irréprochables, ne manquent cependant pas absolument de valeur littéraire. La correction rythmique toutefois laisse à désirer : Sur 12 vers dont se compose l'inscription. seuls 4 vers : 1er, 9e, 11e, 12e, sont corrects, en admettant un hiatus au 3e pied du 12e : *locum et...*

Quatre vers ont une faute (4e, 5e, 8e, 10e), l'un d'eux, le 5e :

Himerius pariter pariter Reburro creatus

qui est peut-être imité de Virgile :

Evandrus pariter pariter Trojana juventus (2),

est fautif par suite de l'entrée dans le vers d'un nom propre qui détruit le dactyle du 5e pied : *Reburro.*

(1) Quelques ligatures sont à signaler :
1. 3, GEN ligature de N et de T (à moins que le T n'ait disparu dans un défaut de la pierre).
1. 3. MAVRAE, ligature de A et de V.
1. 8. ALMA, ligature de M et de A.

(2) *Eneide*, VIII, 545.

Dans les quatre vers qui restent une faute est de même origine. C'est au 6e vers la présence de : *Julii Felicissimi.*

Le 2e vers renferme deux fautes.

Quant aux vers 3 et surtout 7, ils sont réellement inscandables.

Des réminiscences de Virgile se trouvent au 2e vers : *Caelicolum regi* (*Eneide*, III, 21).

Au 5e vers, déjà signalé plus haut. (*Eneide*, VIII, 545).

Au 7e vers : *Et Fannia proles*, rappelle : Virgile. (*Eneide*, VII, 691), *Neptunia proles.*

Au 12e vers : *Votum devovet aris*, (*Eneide*, XII, 234) : *Se devovet aris.*

De ce rapide coup d'œil jeté sur la métrique du morceau, il ressort que, c'est lorsque l'auteur veut atteindre certaines précisions, ou insérer des noms propres dans ses vers, ou encore utiliser une formule en quelque sorte traditionnelle « ex sua... conlata pecunia », qu'il commet le plus de fautes. Lorsqu'il s'agit au contraire de décrire ou d'interpréter comme nous le verrons plus loin, une représentation imagée, il ne manque pas d'un certain souffle poétique, et les derniers vers depuis « *Stat virtute fremens...* » jusqu'à la fin, sont assez bien venus.

Mais l'intérêt du morceau resterait assez mince s'il résidait tout entier dans ses qualités littéraires.

Le texte pose par ailleurs un certain nombre de questions auxquelles il convient d'essayer de répondre.

La dédicace est faite par les « Juvenes » de Saldae (1), selon toute présomption, aux dieux : à Jupiter, à la « gens Maura ».

La raison de l'offrande est donnée dès le premier vers :

« *ob pulsum moenibus hostem* »

(1) Le nom antique de Bougie est Saldae (Pline. H. N. V, 20). D'après Pline *(loc. cit.)* et les inscriptions (C. I. L. VIII, 8929, 8933, 8937 = 20681) Saldae est une colonie d'Auguste et son nom complet est sans doute : Colonia Julia Salditana.

C'est donc à la suite d'une victoire remportée sur un adversaire qui avait tenté l'assaut de leur ville que les « juvenes » de Saldae ont offert cet ex-voto.

Quels sont ces juvenes ?

Faut-il prendre ce terme au sens classique d'hommes en âge de porter les armes et faut-il admettre ici que la population mâle de la Colonia Julia Augusta Salditana a été appelée à la défense de sa ville par les magistrats municipaux comme nous en voyons le droit reconnu aux décurions d'Osuna, dans la lex coloniae Genetivae Juliae ? (1).

Il est à peu près hors de doute que s'il s'agissait ici de la mobilisation d'une partie aussi importante de la population nous verrions d'autres mentions figurer sur la dédicace ; ou bien l'ordo decurionum, ou bien les magistrats, à côté des habitants (2). En outre, la façon dont certains des dédicants sont nommés permet d'inférer qu'il s'agit là de jeunes gens et pour ainsi parler de fils de famille :

Fannia proles, Reburro creatus.

Enfin le terme *fratres* (3), appliqué aux différents personnages ne laisse plus guère de possibilité de douter que ces « juvenes » ne fassent partie d'une association ou *collegium*, et que l'offrande ne soit faite par une catégorie bien déterminée de la population de Saldae.

(1) Lex Coloniae Genetivae Juliae. C. III. Quicumque in col(onia) Genet(iva) IIvir praef(ectus) ve j(ure) d(icundo) praerit, eum colon(os) incolasque contributosque quocumque tempore colon(iae) fin(ium) defendendorum causa armatos educere decurion(es) cen(suerint), quot m(ajor) p(ars) qui tum aderunt decreverint, id e(i) s(iuae) f(raude) s(ine) f(acere) l(iceto).

(2) Cf. C I. L. XI. 4589. Dédicace faite « Sex viris, juvenibus, collegiatis et populo utriusque sexus. »

(3) Il paraît difficile de rapporter *fratres* à *duo concordes Julii Felicissimi semper* ; d'abord, parce que deux frères, normalement, ne portent pas le même surnom, ensuite parce que *fratres*, rejeté après la formule consacrée *ex sua pecunia*, semble être mis ainsi en opposition à tous les personnages.

Des *collegia* de cette sorte, nous en connaissons par de nombreuses inscriptions réparties dans tout l'Empire et plus fréquentes dans les régions du Rhin et du Danube. Unions amicales de jeunes gens, à l'origine, ces associations ont constitué, à une époque mal déterminée, mais sûrement postérieure à la fondation de l'Empire, des collèges sur l'organisation desquels l'épigraphie nous fournit quelques renseignements (1).

En principe, leur rôle était de procéder à des jeux *lusus juvenalis* est une expression qui revient souvent sur les inscriptions. Mais ils ont pu jouer aussi un autre rôle que nous verrons plus loin.

On a pu croire longtemps que ces collèges n'existaient pas en Afrique (2). Mais des découvertes récentes, antérieures même à celle qui nous occupe, avaient cependant apporté déjà quelques lumières sur la question.

Une inscription de Tébessa (3) mentionne des « juvenes utriusque adfectionis », mais le sens de ce mot *adfectio* est discuté. M. Gsell y verrait volontiers un synonyme du mot « studium » employé fréquemment en épigraphie pour désigner un collège ou une association, et l'inscription ayant été trouvée dans des thermes, comme nous savons par un autre texte (4) que des « gymnasia » étaient donnés à jours fixes dans les thermes de Tébessa, on pourrait voir dans ces deux *adfectiones* de véritables « associations sportives ».

(1) La Numismatique aussi. Cf. Rostovtsew. Rev. de Numismatique 1898, pag. 271 — 286 ; 457 — 477.
La bibliographie de la question est complétée par l'ouvrage de Della Corte : *Juventus* (1924), où l'auteur avant d'étudier les Juvenes de Pompei, rassemble ce que nous savons sur ces associations en général. Pour l'Afrique, d'ailleurs, sa nomenclature est incomplète.

(2) Telle est l'affirmation de H. Demoulin. « *Les collegia juvenum dans l'antiquité* », Louvain, 1897, p. 9 en particulier. Cf. aussi Jullian, Dahremberg et Saglio, art. Juvenes.

(3) C. I. L. VIII, 1815 = 16509 et Gsell. *Inscr. lat. de l'Algérie*, 3080.

(4) *Inscr. lat. de l'Algérie*, 3040.

La découverte d'une inscription de Lamta (Tunisie) avait fait donner aux « juvenes » d'Afrique un caractère particulier. Il est question sur ce titre de la dédicace faite par la « Juventus Cur(iae) Ulp(iae) » à son « patronus » (1). Les curies africaines seraient-elles divisées en deux catégories :

les seniores (2),
les juniores ou la juventus ?

Plutôt que de supposer ainsi une organisation de curies qui serait unique dans l'Empire romain et dont nous n'avons pas de preuves épigraphiques certaines, ne vaut-il pas mieux admettre l'existence à côté des curies, composées du corps des citoyens, de groupements de jeunes gens, fils des membres de la curie, et possédant une organisation particulière.

C'est la conclusion à laquelle aboutit M. Gsell en commentant une inscription des environs de Sétif (3). Ces associations de jeunes gens, ces « collegia », sont dirigées ou présidées par des personnages parfois considérables de la cité qui prennent le nom de *patronus* (4), terme assez général, mais aussi d'*aedilis* (5), de *quastor* (6), de *magister* (7) ou de *curatores* (8). Dans l'article de la

(1) Cagnat, *Bull. du Comité*, 1895, p. 69 = C.I.L. VIII, 22901 (Corrigée, en 1896. *Année épigr.* 1896. n. 32).

(2) C. I. L., VIII, 2714. Inscription de Lambèse mentionnant les Seniores Curiae Sabinae. M. Gsell pense que ce sont des dignitaires de la curie, leur nombre ne devant probablement pas excéder quatorze. (*Bull. du Comité.*, 1909, p. 183)

(3) Gsell. *Bull. du Comité*, 1909. p. 183. R(es) p(ublica) Med(... P(ublius) Aufidius) Aufidianus et L(ucius) Arruntius) Celsus, majores juvenum d(e) suo fec(erunt) a(nno) p(rovinciae) CC IIII (243 ap. J.C.),

(4) Cf. plus haut l'inscription de Lamta. Cagnat, C *Bull. du Comité*) 1895, p. 69) — ou encore C. I, L. X, 5928.

(5) C. I. L. XIV., 2636.

(6) C. I. L. XIV., 409 (Ostie).

(7) C. I. L. IX., 4520. — IX. 4888.

(8) C. I. L. XI., 3123. — II. 2008.

Revue de Numismatique que nous avons cité plus haut, M. Rostovtsew, passant en revue les titres que portent les chefs de ces collèges, émet l'hypothèse que ces associations n'avaient pas seulement pour but de procéder à des jeux, mais avaient aussi un caractère militaire (1). Il fait reposer cette hypothèse sur l'existence à la tête des « juvenes », non seulement de *magistri*, mais de *praefecti*. Or, fait-il remarquer, à la suite de Waltzing (2), le *praefectus* ne figure que dans les collèges des *fabri*, *centonarii* et *dendrofori*, tous organisés militairement. A l'appui de cette hypothèse, il cite une inscription : *duxit colle(gium) s(upra), s(criptum) in ambulativis* (3), qu'il traduit ainsi : il présida aux manœuvres, à l'entrainement militaire du collège, mais comme il s'agit ici d'un *collegium* de « fabri », c'est-à-dire d'ouvriers en bâtiment, organisés spécialement en vue de la lutte contre les incendies, le texte cité n'est pas probant pour les *juvenes*, mais pour le rôle des *praefecti*.

Il signale en outre que ces praefecti sont presque toujours d'anciens militaires (4) et que cette qualité d'anciens militaires les *curatores* et les *magistri* la possèdent aussi bien souvent (5). Cette affirmation se trouve vérifiée par des inscriptions d'Afrique découvertes postérieurement à l'article de M. Rostovtsew.

1° A Cuicul (6), une inscription mentionne C. Julius Crescentius Didius Crescentianus, chevalier romain, qui, ancien tribun de la cohorte des Sardes, sans doute de la

(1) Cf. sur ce sujet. Cagnat, *De municipalibus et provincialibus militiis in imperio romano*.

(2) Waltzing. *Etude sur les corporations*, etc. I. p. 352 sq.

(3) C. I. L III. 3438.

(4) C. I. L. X. 1493. III, 4045, suppl. p. 1746.

(5) Curatores. C. I. L. X. 6555. — XI. 4371. — Magistri. C. I. L. IX. 4753 — 4885 — 4888.

(6) Cagnat. *Rev. des Et. anciennes*, 1920, p. 100.

2e cohorte qui tient garnison en Mauretanie (1), est « praefectus juventutis » de la Colonie de Cirta.

2° A Thuburnica (2), en Tunisie, C. Herennius Festus, vétéran de la Xe légion Fretensis est appelé « praefectus tironum in Mauretania, praefectus juventutis ». Après avoir fait l'instruction militaire des conscrits en Maurétanie, il a pris sa retraite à Thuburnica et il termine une carrière déjà longue (il a 75 ans) en se consacrant, d'une part aux affaires municipales (il est duumvir pour la 2e fois à sa mort), et d'autre part à l'instruction militaire des jeunes gens de sa ville.

Le texte de Saldae dont nous nous occupons vient achever la confirmation de ce rôle militaire rempli par les « juvenes ». Dans une situation dangereuse pour leur cité, ils ont défendu les remparts de leur ville et repoussé l'ennemi (3).

Mais si ces dédicants font partie d'un collège, quelle qualité ont-ils pour faire la dédicace ?

Ils sont six — ils sont dits « fratres ». Il ne faut pas donc voir en eux des personnages comme ceux dont nous avons parlé plus haut, personnages importants de la cité et qui dirigent ou président le collège. Ce terme de « fratres » est d'autant plus curieux que le rapprochement s'impose avec un texte de Poetovio, en Pannonie, où, parmi les dignitaires d'un collège de « Juventus », il est

(1) Cagnat. *Armée romaine d'Afrique*, p. 245.

(2) *Bul. du Comité*, 1920. CLXXVII.

(3) Il n'est pas inutile de rapprocher de ce texte, différents passages de Tacite où il mentionne un rôle semblable rempli par les habitants de quelques cités de l'Empire au Ier s. : *Hist.* II. 41. Juventus Æduorum. *Hist.* II. 12. — *Hist.* III. 5. Juventus Novicorum. Mais Juventus doit être pris ici dans le sens d'hommes en état de porter les armes. Plus intéressante est la mention de la « juventus Raetorum, sueta armis et more militiae exercitata. *Hist.* I. 68. (Cf. aussi *Annales* III, 43). Mais sauf l'indication donnée à propos des Rhétiens, il peut s'agir dans ces textes de Tacite de la population civile par opposition aux éléments embrigadés dans les corps de troupes auxillaires.

question de deux *praefecti*, de deux *patres* et de trois *quinquennales* ou *quaestores* (2).

Cette mention des « patres » est fréquente dans les collèges religieux. Rencontrée ici, dans un collège de Juventus, elle justifie jusqu'à un certain point l'appellation de « fratres » que les membres du collège pouvaient recevoir.

Si d'autre part, nous rapprochons cette dédicace de Saldae de celle que nous avons citée plus haut et qui provient aussi d'Afrique (3) nous pouvons émettre l'hypothèse que le groupe des dédicants est formé par les « majores juvenum » de Saldae, et si ce n'est pas un hasard, le nombre de six fait songer à la possibilité d'une organisation connue de l'Empire romain, sinon connue dans tout ses détails, les « seviri equitum ».

Une inscription de Nepet (1) mentionne un personnage qui est « magister juvenum, sevir equitum, praetor juventutis » et M. Rostovtsew en tire la conclusion « que la *juventus* de Nepet s'est organisée à la manière des *equites* de la capitale et a placé à la tête de chacune de ses « sex turmae » un sevir (2) ».

Nous sommes là, malheureusement, dans le domaine de l'hypothèse. La Colonia Julia Salditana a-t-elle voulu copier la Capitale, et Colonie d'Auguste, trouvons-nous trace chez elle de la réorganisation des equites par le fondateur de l'Empire ?

(1) C. I. L. III, 4015. p[ro s]alute collegi Juventutis et Ulp. Marcellini et Ael. M[a]rcelli praef. et Maximi et Ursi patres (sic) Gell. Marcellinus et P. Ant. Tertius et Ael. Valerius q(uin q(uennales) ? coll(egii-s(upra) s(cripti) ex voto posuerunt....ino Marcell. Valeriu[s].

(2) Gsell. *Bul. du Comité*, 1909, p. 183. « Majores juvenum.... ».

(3) C. I. L. XI, 3215

(4) Rostovtsew, *Rev. numism.* 1898, p. 463. Nous ajoutons, mais sans pouvoir en tirer une conclusion sur l'organisation de ces *juvenes*, qu'il semble bien que ces six dédicants soient groupés deux par deux : Centurnius Siuul et Fannia proles, Himerius pariter pariter Reburro creatus, et duo concordes Julii Felicissimi semper.

Nous n'aurons pas avancé de beaucoup la solution du problème quand nous aurons signalé la mention sur une inscription de Bougie, postérieure sans doute, au règne d'Antonin, des « equites romani » à côté de l'ordre des décurions ! (1),

Du fait qu'elle est en vers, la dédicace ne peut même pas nous donner d'indications précises, tirées de l'onomastique.

Des six personnages qui figurent ici, trois ont des noms à forme de gentilices : Fannius et les deux Julii Felicissimi. Centurius et Himerius sont probablement des « signa » ou sobriquets. Le sixième est désigné par le cognomen de son père, Reburro creatus, le fils de Reburrus. Nous pouvons remarquer en passant sans d'ailleurs pouvoir en tirer de conclusion que ce cognomen se rencontre assez fréquemment dans l'épigraphie ibérique (2). Centurius est porté par un donatiste, mentionné par Saint Augustin (3), Fannius est fréquent dans le mode romain et en particulier en Afrique (4), Himerius se rencontre en Proconsulaire, notamment à Dougga (5).

Quant aux Julii Felicissimi, c'est un nom très répandu dans tout l'Empire (6), et qui est très naturel dans une Colonia Julia.

Tout ce que nous pouvons conclure c'est que, si les

(1) C. I. L. 8938 « .... ob dedicationem dec[urionibus] et eq[uitibus] r[omanis] victoria[tos] ternos sportulas distribuit et ludos circenses populo exhibuit. » La dédicace est faite en l'honneur d'une « Aurelia, Augusti liberta. »

(2) C. I. L, II, 2610. — II. 4143. — VII, 1193. Sur un diplôme militaire, un décurion est appelé : Reburrus Hispan. — VI. 1064.

(3) *Aug. Retract.* 2, 19. Peut-être faut-il corriger sur une inscription de Timgad, Centrius en Centurius. (Dessau. 9294).

(4) Gsell. I. L. A... (Cf. Index).

(5) *Bul. du Comité*, janv. 1925.

(6) Cf. en particulier. C. I. L., VII, 533, et Bücheler. *Carm. ep.* 465, l'épitaphe métrique trouvée à Aquae Sextiae (Aix-en-Provence) d'un Sextus Julius Felicissimus, membre des « juvenes ».

noms sont romains, ils sont portés par des africains, et le caractère de la dédicace ne peut laisser aucun doute à cet égard.

***

La dédicace est faite aux dieux : « Numinibus » et nommément à Jupiter et à la gens Maura (1).

La mention de Jupiter, et surtout sous la forme où elle est faite « Maximo coelicolum regi Jovi summo Tonanti », n'est pas pour nous surprendre, étant donné qu'il s'agit ici d'une victoire remportée sur l'ennemi. Jupiter est, essentiellement, le dieu « propagator imperii », « triumphator » et c'est à son temple, au Capitole, que le général victorieux mène la pompe triomphale. Il est donc naturel qu'une inscription en quelque sorte triomphale mentionne en première ligne le dieu du triomphe, et les rapprochements possibles ne manqueraient pas, en Afrique et même à Bougie (2). Le fait est trop naturel pour nous arrêter. Plus intéressante est la mention de la « Gens Maura ».

L'épigraphie africaine mentionne à plusieurs reprises des Dii Mauri, et aussi une Dea Maura (3). Mais selon

(1) Nous adoptons la lecture *Genti Maurae*.

M. Gsell a élevé quelques objections contre cette lecture : la construction de la phrase est assez maladroite, denotato genti et Maurae decoratae triumpho, il faudrait et genti Maurae, de plus denotato est bien loin de triumfo. Il aurait préféré « denotato geni[o] » s'appliquant à Jupiter et Maurae aurait désigné la dea Maura-Caelestis.

Mais malgré le mauvais état de la pierre, il est impossible d'y voir un O, geni[o] et il faudrait admettre une omission de lettre, qui serait la seule du texte. Genti peut s'admettre au contraire grâce à une ligature NT. Au point de vue métrique la correction ne rendrait pas meilleur le vers déjà très mauvais.

(2) Cf. notamment C. I. L. VIII, 9324 (Cherchell) et 8924 (Bougie) deux inscriptions d'Aurélius Litua, gouverneur de la Maurétanie Césarienne, dédiées à Jupiter Optimus Maximus et aux autres dieux immortels après sa victoire sur les Bavares et les Quinquegentanei.

(3) C. I. L., VIII, 21665. Temple de Dea Maura à Albulae (Maurétanie Césarienne, à l'époque de Dioclétien en 299. Cf. La Blanchère, Musée d'Oran, pp. 21 et 36.

toute vraisemblance celle-ci pourrait être identifiée avec la grande déesse africaine « dea Caelestis ». L'indication de « Gens Maura » serait plutôt à rapprocher des différentes mentions de « genii » ou de « dii » locaux qui se rencontrent en Afrique (1).

A Constantine, une inscription mentionne le « genius populi Cirtae » (2). A Sétif figure le « Numen Maurorum Augustorum » (3). A Bougie, enfin, une inscription déclare : « Numini Mauretaniae et genio Thermarum gratias ago » (4).

Le mot dans la langue administrative signifie « tribu » et en Afrique, c'est le nom que porte la fraction d'indigènes qui n'a pas encore reçu l'organisation de la « civitas » (5).

Ici, bien entendu, puisqu'il s'agit de la population d'une colonie, « gens » ne peut être pris dans ce sens. Il faut donc comprendre : la race Maure, la nation Maure, l'ensemble des indigènes originaires de la Maurétanie. Mais au lieu d'employer comme d'ordinaire, en ce cas, le terme de genius ou de numen, ici, c'est la nation elle-même qui est divinisée.

Il est bien certain que les « juvenes » de Saldae sont des Africains et leur patriotisme, après l'hommage rendu au dieu suprême de Rome, mentionne avec fierté le triomphe éclatant qui couvre de gloire leur nation. Pour

(1) Cf. à Aumale « Auzio deo ». C. I. L., VIII, 9014. — Cf. aussi les « dii patri ». C. I. L., VIII, 21486. Diis patriis et Mauris conservatoribus Aelius Ælianus, v. p. praeses provinciae Mauretaniae Caes. ob prostratam gentem Bavarum Mesegneitisium praedasque omnes ac familias eorum abductas votum solvit.

(2) C. I. L., VIII, 6948.

(3) C. I. L., VIII, 20252.

(4) C. I. L., VIII, 8926. Cette inscription a été trouvée à 100 mètres environ de l'inscription des « juvenes ».

(5) Gsell et Joly. Khemissa. Genio Gentis Numidiae Sacrum. Gentis est pris ici dans le sens restreint de tribu. Mais l'emploi de Genius est à noter.

être romanisés, comme l'indiquent certains de leurs noms et leur dédicace à Jupiter, ils restent fidèles à leur origine. Ils sont fiers d'attribuer à la race maure la gloire militaire qu'ils ont acquise, et d'élever un monument à cette race, monument qui, d'après les termes employés « decoratae triumfo » serait de l'ordre de ces statues laurées décernées par le Sénat de Rome en guise d' « ornamenta triumphalia » (1).

Quelle est donc la nature de l'offrande faite par les jeunes africains ?

« Has sedes... statuunt quo sederet alma ».

S'agirait-il ici d'un édifice ? Impression confirmée plus loin par « stat pro templis istis ». Peut-être de plusieurs, si le pluriel n'est pas emphatique comme nous inclinons à le croire.

Les dimensions de la pierre conviennent plutôt à un édifice de dimensions moyennes et l'on pourrait songer à quelque monument dans le genre de ceux que signalent des inscriptions de Constantine (2). Les dimensions de la pierre, en effet, sa qualité, et la qualité de l'inscription, ne permettent pas, malgré l'affirmation du texte que la dépense a été élevée « ex sua non parva conlata pecunia », de croire à l'existence de grands édifices, de « templa ». Il s'agit peut-être d'une chapelle, renfermant les images divines dont nous allons parler et sous la forme de statues (sans doute de dimensions modestes), à moins encore qu'il ne s'agisse d'une scène sculptée en relief (3). Des monuments de ce genre nous ne pouvons guère nous les représenter que grâce à des inscriptions. Une inscription d'Aumale parle d'une Statue de « Panthea » placée

(1) Tacite. Agricola, LX. « ..... triumphalia ornamenta et inlustris statuae honorem et quidquid pro triumpho datur..... decerni..... jubet. »

(2) C. L. L., VIII., 6965, 6996, 7037, 7038, 7108 – 10867.

3) C. I. L., VIII, 9018.

entre une Statue de Jupiter Hammon et une Statue de Pluton.

Panthea Cornigeri sacris adjuncta Tonantis...

Ces divinités sont assises sur des « pulvinars ».

Enfin un fragment de relief provenant de Rapidum, et actuellement au Musée d'Alger, donne autour de l'Afrique personnifiée qui tient d'une main un vexillum, de l'autre une corne d'abondance une série de personnages, sans doute symboliques et probablement divins (1).

En tout cas, monument avec statues ou bas-relief, le texte doit être pris sans aucun doute pour une interprétation poétique de représentations figurées de divinités. Lesquelles ?

D'abord une divinité appelée simplement « Alma ». — « Quo sederet alma ». L'épithète d'alma est appliquée en général à une divinité nourricière : Cérès, par exemple ou Tellus. Tibulle (2) qualifie ainsi la Paix qui « donne aux champs les moissons fertiles » et il la représente dans une attitude empruntée à la statuaire gréco-romaine. Alma sert à désigner aussi une déesse-mère, Vénus, mère d'Enée, reçoit souvent cette qualification. Toutefois, si l'on veut prendre le vers cité plus haut dans son sens littéral et admettre que la divinité est assise, on pourrait être tenté de voir en elle une divinité de la terre, et de la terre nourricière dont l'attitude traditionnelle est d'être assise avec un enfant sur les genoux, ou une corne d'abondance à la main. Mais si l'on remarque qu'il n'y a jusqu'ici en fait de divinité féminine mentionnée sur l'inscription que la « gens Maura », on peut être poussé à songer aux divinités « poliades », elles aussi représentées assises.

(1) Cf. E. Albertini. Bas relief de Rapidum. *Bul. Arch. du Comité*, 1920.

(2) Tibulle. *Elégies*, I, 10, 67.

At nobis, Pax alma, veni spicamque teneto,
Praefluat et pomis candidus ante sinus.

Si l'on prend garde que dans les vers qui suivent l'attitude des divinités est interprétée par l'auteur, on peut admettre que l'épithète d'alma désigne la « gens Maura », la mère des jeunes gens et qu'elle est assise dans une attitude de triomphatrice après l'action victorieuse.

Est-il possible d'aller plus loin dans l'interprétation ? Nous sommes d'avis qu'il s'agit ici de la représentation traditionnelle de l'Afrique, sous les traits d'une femme assise et coiffée de la dépouille d'éléphant. Les représentations de ce genre ne manquent pas, et chose curieuse, malgré les affirmations de Pline l'ancien (1), l'épigraphie africaine ne mentionne pas de déesse à qui, l'on puisse avec sûreté rapporter ces représentations.

Les vers suivants sont, plus évidemment encore, l'interprétation de gestes et d'attitudes de statues :

« Stat, virtute fremens, ultrix Victoria diva. »

Il s'agit ici, manifestement, d'une représentation de la Victoire. Debout, les ailes ouvertes, comme prête à s'élancer vers de nouvelles luttes et de nouveaux triomphes, frémissante d'ardeur guerrière, telle était une des représentations traditionnelles de la Victoire dans l'antiquité, telle pouvait être la statue élevée par les « juvenes de Saldae ». Telle se présente une statuette de la Victoire trouvée à Constantine (2).

Cette statue (ou peut-être cette statuette) se dresse-t-elle aux côtés de la gens Maura ? Ne serait-elle pas plutôt comme nous le voyons par une autre découverte de Cons-

(1) Pline H. N. XXVIII. 5, 2. In Africa nemo destinat aliquid nisi praefatus Africam, in ceteris vero gentibus deos ante abtestatur ut velint.

Voir à ce sujet : Gsell et Ioly. *Announa*, p. 38 : buste en bronze d'une femme coiffée d'une dépouille d'éléphant.

Cf. *Rev. Arch.*, 1871, t. I. p. 380. Bronze de Berrouaghia. Cf. aussi à Cherchell. Tête de femme coiffée d'une dépouille d'éléphant... Gsell. *Comité*, 1916, p. 54-57, pl. IX : *Comité*, 1916, p. 171.

(2) *Musée de Constantine*, pp. 40-98, pl. 8.

tantine une statuette dressée sur la main de la divinité-mère ? Un inventaire épigraphique mentionne en effet un « Jupiter Victorieux..., tenant dans la main droite un globe en argent et une victoire portant une palme... et une couronne..., et dans la main gauche une haste d'argent » (1).

Rien ne nous permet de répondre à cette question. Mais pour interpréter le geste de la victoire, geste qui promet l'espoir de la paix « quaeque suo nutu spem pacis laeta promittit », peut-être faut-il admettre que cette victoire tient dans la main un attribut de la Paix, une corne d'abondance, par exemple. Cela n'a rien d'impossible car les représentations de la Paix et celles de la Victoire sont parfois fort voisines.

Troisième représentation d'une divinité : Cyllènius, épithète de Mercure, fréquente en poésie et en particulier chez Virgile et chez Ovide.

La présence de Mercure n'est pas pour trop nous surprendre et si nous voulons énumérer les raisons qui peuvent expliquer sa présence ici, en voici les principales :

Son culte, d'abord, est très répandu en Afrique et il est une des divinités les plus fréquemment rencontrées dans l'épigraphie ou la statuaire africaines (2).

Il est peut-être ici le patron religieux des juvenes de Saldae. Les collegia de juvenes ont, en effet, une divinité protectrice du collège dont ils célèbrent le culte. C'est, en général, Hercule ou Honos et Virtus (3), mais une tessere de Velletri nous indique que les « juvenes Veliterni » ont pour patron Mercure (4). Ce patronage se jus-

(1) Dédicaces de victoires de bronzes, à Rusicade, C. I. L., 7983 Calama, 5290, Macomades, 4764.

(2) Gsell, *Hist. ancienne de l'Afr.*, t. IV, p. 330.

(3) A Constantine, nom de la colonie : Colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis.

(4) Rostovtsew. *Rev. num.*, 1898, p. 272. « Mercure de face, regardant à gauche, tenant dans la main droite la bourse et dans la gauche le caducée. »

tifie si l'on songe que Hermès, le Mercure grec est le dieu de la palestre et des gymnasia, que par conséquent, il est naturel qu'il dirige des sociétés de gymnastique et de jeux — comme celle des juvenes en temps ordinaire.

Cela reste du domaine de l'hypothèse. Une épithète de Mercure, peut expliquer davantage sa présence dans une offrande qui célèbre un paix victorieuse. C'est celle de « pacifer » qui se rencontre chez les poètes. C'est le Dieu qui annonce la paix — mais il a en outre ici un rôle très précis —. Il se tient devant les temples, c'est-à-dire à l'endroit même où s'élève l'autel du sanctuaire, où se font les sacrifices et se déposent les offrandes :

« Consecratque locum et votum devovet aris »(1).

Il joue donc ici un rôle d'intermédiaire entre les dédicants et la divinité. Sur cet autel, en avant des temples, Mercure après avoir consacré l'emplacement où s'élèvent les sanctuaires présente l'offrande des juvenes. A quelle divinité ? A celle qui occupe dans la dédicace et sans doute aussi dans l'ex-voto la place d'honneur, à Jupiter. Et cela est tout-à-fait un rôle départi à Mercure par ses fonctions. Ces fonctions, elles sont énumérées par une inscription métrique d'un hermes d'Albano, et Mercure, appelé, là aussi, Cyllenius, y est qualifié de

« Jovis nuntius et precum minister » (2).

Mercure est chargé de transmettre à Jupiter l'offrande et les témoignages de gratitude des vainqueurs de Saldae.

*
* *

Cette victoire, est-il possible de la situer historiquement et pourrions-nous espérer retrouver les circonstances dans lesquelles elle a dû être remportée ?

(1) Ovide, *Mét.*, 14, 14, 291 ; Manilius, 1,30. — 2,440,943.
(2) Bucheler. *Carm. epigr.*, 1528.

Nous allons voir qu'il n'est pas facile de répondre à ces questions. Peut-être cependant, en posant les données de ce petit problème, pourrons-nous approcher sinon d'un certitude, du moins d'une vraisemblance.

La difficulté résulte de ce que, exceptionnellement, aucun élément de datation ne figure sur l'inscription ni mention d'empereurs, ni indication précise de date selon l'ère provinciale, comme il arrive fréquemment en Maurétanie. Nous sommes réduits aux conjectures.

D'après la qualité des dédicants, Maures Romanisés, nous pouvons admettre que leurs adversaires sont de ces peuplades de la Kabylie ou du Tell qui, tout au long de la période romaine de l'histoire de l'Afrique ont échappé à la domination romaine.

Périodiquement, et surtout aux époques de troubles politiques ou militaires, ces peuplades, Bavares, Quinquegentanei, pour ne mentionner que celles qui figurent chez les auteurs et sur les inscriptions, se répandent dans les régions soumises à l'occupation romaine, pillent, ravagent, détruisent les travaux d'art et forcent même parfois les villes (1).

Autour de Saldae, en particulier, le pays était loin d'être sûr. Des brigands infestent les routes. En 152, sous le règne d'Antonin, à un moment, il est vrai, où a lieu une grosse expédition militaire en Maurétanie (de 144 à 152) un ingénieur de la IIIe légion envoyé avec une escorte de Lambèse à Bougie pour surveiller la construction d'un aqueduc est attaqué en route, blessé et dépouillé par des brigands (2).

Cependant, il s'agit ici d'autre chose que de voleurs de grands chemins qui, assez audacieux pour attaquer une troupe, n'oseraient tout de même pas assiéger une ville.

(1) Cf. Cagnat. *L'armée romaine d'Afrique sous les empereurs*, L. I., chap. I et II.
(2) Inter vias latrones sum passus, nudus, saucius evasi. (C. I. L., VIII, 2728).

Une inscription de Ténès mentionne une incursion par mer des « Baquates » (1), venus sans doute de Maurétanie Tingitane. Il ne semble pas qu'il puisse s'agir ici d'une incursion de pirates, mais notre texte laisse plutôt entrevoir une guerre plus longue suivie d'une paix assez stable, telle qu'elle peut résulter d'une défaite grave de l'ennemi.

De plus à cet égard une indication précieuse nous est fournie par l'emplacement où la pierre a été trouvée. Entre les deux hauteurs de Moussa et de Bridja sur lesquelles la ville romaine de Saldae s'étendait, se glisse par une vallée assez étroite un cours d'eau qui se jette au fond du port. C'est le point faible de la ville. Partout ailleurs les murailles sont rendues plus fortes par des escarpements naturels, par là au contraire, un assaillant venu de l'intérieur arrivait de plain-pied dans la ville et devait se heurter à des obstacles moindres. L'étude des lieux peut permettre d'inférer que les assaillants sont bien venus par terre, et que l'inscription se trouvait sur un monument commémoratif élevé à l'endroit même de l'enceinte où la victoire a été remportée (2).

Cette victoire nous croyons qu'il est possible de la rapporter à l'une ou à l'autre des deux périodes suivantes :

1° Autour de 253, l'insurrection règne dans tout l'Afrique. Pour ne parler que de la Maurétanie Cesarienne, en 255, un personnage d'Auzia, commandant un corps

(1) C. I. L., 9663. Cf. Cagnat, *op. cit ;* p. 55, n. 1 et 5. (Mommsen *Rom. Geschichte*. V, p. 639, note 3).

(2) Il a pu arriver cependant que cette inscription ait été déplacée et qu'elle ait tout d'abord figuré sur le Forum de la ville, Forum mentionné par des inscriptions. Cf. Gsell, *Atl. archéol.* f° 7 n° 12. Toutefois il ressort du plan de la ville que le rempart antique passait à proximité, et que le Forum devait être à quelque distance, vers l'Eglise actuelle. Dans le voisinage immédiat de l'inscription étaient des thermes. C. I. L., VIII, 8926.

de cavalerie maure est appelé « Defensor provincia suae » (1).

Cette insurrection semble avoir pris naissance dans le massif des Babors (2). Ce sont les Bavares, de la région de l'Oued-Sahel, fleuve dont la vallée aboutit à la mer au voisinage immédiat de Bougie. Les Bavares se joignirent aux Quinquegentanei que l'on considère en général comme originaires de la grande Kabylie et de la région située immédiatement à l'Ouest de Saldae.

Saldae se trouvait placée entre les deux principaux foyers de l'insurrection. Comme les insurgés, d'après une inscription très importante de Lambèse (3), dirigèrent leurs efforts vers la Numidie et arrivèrent jusque dans la région de Mila, d'où ils furent rejetés en Maurétanie Césarienne, Saldae aurait pu être assiégée lors de la marche des Quinquegentanei de l'Ouest vers l'Est. Au surplus, la Maurétanie Césarienne (4) fut elle aussi ravagée et une inscription d'Aumale (5) datée de 260, mentionne la prise de Faraxen, un chef rebelle allié des Bavares, dans la région d'Aumale.

C'est au cours de cette insurrection que Masqueray (6) place la prise et la destruction du Municipe de Rapidum (aujourd'hui Sour Djouab à 30 kilomètres à l'Ouest d'Aumale). M. Cagnat, par contre, préférerait placer cet événement au cours de la nouvelle guerre qui eut lieu vers 289 — une trentaine d'années plus tard —.

(1) C. I. L. VIII., 9045.

(2) Cf. Cagnat, *op. cit ;* p. 62.

(3) C. I. L. VIII, 2515.

(4) Voir sur ce sujet l'article de M Carcopino. *L'Insurrection Africaine de 253 d'après une inscription de Miliana récemment découverte* (*Revue Africaine*. 1919. p. 369). La période des troubles a dû s'étendre jusque vers 262 et la Maurétanie Césarienne n'être pacifiée qu'à cette date.

(5) C. I. L. VIII. 9047.

(6) *Bullet. de Corr. Africaine*. I. p. 255 et sq.

2° Cette fois-ci l'affaire dut être plus chaude que la précédente.

La vallée de l'Oued-Sahel en fut le théâtre : une inscription (1) mentionne la restauration d'un pont par Aurélius Litua — Praeses provinciae Mauretaniae —. Les hostilités, si nous nous reportons aux documents que nous possédons paraissent s'être étendues vers une région assez méridionale : Les « Babari transtagnenses » mentionnés sur une inscription de Cherchel (2) sont sans doute des indigènes de la région du Chott-el-Hodna et sans doute faut-il lire « Barba[r]i transtagnenses ». Toutefois une campagne contre les Quinquegentanei, faite par Litua a dû se dérouler en Kabylie, par conséquent à proximité de Saldae (3) et c'est dans cette ville préci-

(1) C. I. L., VIII, 9041. « pontem belli saevitia destructum nunc reddita pace per Aurelium Lituam v.p.p. restitutum. (251 de l'ère provinciale. 290 après J.-C.)

(2) C. I. L., VIII, 9324.

(3) C. I. L., VIII, 8924. J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Junoni ceterisque diis immortalibus gratiam referens quod coadunatis secum militibus *dd nn* invictissimorum Augg. tam ex Mauretania Caes. quam etiam de Sitifensi adgressus Quinquegentaneos rebelles caesos multos etiam et vivos adprehensos sed et praedas acta repressa desperatione eorum victoriam reportaverit Aurel. Litua v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) M(auretaniae) Caes(ariensis). Tel est le texte donné par Wilmanns au Corpus. En réalité la première partie du texte (lignes 2-5) jusqu'à « *dd nn* » n'a pas été collationnée par l'éditeur car elle avait disparu. Or, en 1926, il a été recueilli à Bougie un fragment d'inscription qui est une partie du début de l'inscription précédente :

O M
TERISQ · DIIS
IBVS GRATM
VOD COADVNA
TIBVS DDNN

Il faut donc rétablir de façon certaine les lettres O. M., corriger *gratiam* en *gratum* (ligature V M) et signaler en outre que le 1er D et le 2e N ont été martelés. Il s'agit évidemment là des mesures d'abolition de la mémoire de Maximien.

C'est sans aucun doute à cette époque qu'il faut situer l'inscription d'Aqua Frigida (C. I. L., VIII, 20215. *Atlas archéologique*, 7, 61), qui commémore la restauration par Aurelius Litua, sous le règne de Dioclétien d'un « *Centenarium* ». Il s'agit là d'un fort situé à 20 kilomètres environ à l'Est de Bougie, il faisait partie d'un système de postes et de fortins qui surveillaient la région des Babors.

sément que le vainqueur, par une dédicace à Jupiter, à Junon et aux autres dieux immortels a célébré sa victoire.

Pour que la dédicace faite par un Gouverneur de la Maurétanie Césarienne ait été érigée en Maurétanie Sétifienne, et à Saldae de préférence à la capitale Sétif, il faut, ou bien que le personnage ait été originaire de Saldae — ou bien plutôt que le lieu de la victoire ait été à Saldae même ou aux environs immédiats, et que, par conséquent, ce soit là que les résultats de la campagne heureuse contre les rebelles aient eu le plus grand retentissement. Que dit le texte épigraphique d'Aurelius Litua ? La campagne contre les Quinquegentanei s'est faite en rassemblant les troupes cantonnées en Césarienne et en Sétifienne — et cette campagne fut riche en résultats, prisonniers et butin —.

Il y a là comme une indication de triomphe qu'il est intéressant de rapprocher du texte des juvenes :

« denotato triumpho »

Il dut y avoir à Saldae comme une reproduction en petit du triomphe dans la Capitale et le rapprochement des deux textes nous paraît plausible.

Nous avons d'ailleurs une dernière preuve que la guerre a sévi dans les régions voisines de Saldae, ce sont les mesures prises par Maximien.

L'insurrection commencée en 289, semble s'être prolongée jusqu'en 297 — et la victoire d'Aurélius Litua n'a sans doute pas été définitive. Maximien serait alors venu en Afrique (1) et après une campagne dans des montagnes d'accès difficile — peut-être le Djurdjura — il aurait réduit les Quinquegentanei. Il semble s'agir là d'une expédition offensive à l'intérieur de la Kabylie. En tout cas, le point d'appui des troupes impériales se

(1) *Incerti panegyricus Maximiano et Constantino*, 8.

trouva être Tupusuctu (Tiklat) à 15 kilomètres au Sud-Ouest de Saldae : une inscription mutilée de l'année 304 mentionne des greniers construits à Tupusuctu d'ordre des Empereurs Dioclétien et Maximien (1). Enfin une autre mesure qui doit dater de la même époque est la reconstruction du Municipe de Rapidum « ante plurima tempora... rebellium incursione captum ac dirutum » (2) ce qui prouve que sa destruction est d'un certain nombre d'années antérieure, et peut dater du début de l'insurrection de 289 — peut-être même de 253 —. Malheureusement sur cette question en l'absence de documents datés, nous ne pouvons espérer atteindre une précision plus grande.

Il en est jusqu'à un certain point de même pour notre texte. Rien ne nous permet d'affirmer que l'attaque de Saldae ait eut lieu lors de l'offensive des Bavares et des Quinquegentanei contre la Numidie en 259 — ou bien lors des insurrections qui ont duré de 289 à 303, date du triomphe de Maximien à Rome.

Toutefois pour les raisons indiquées plus haut nous préférerions dater notre texte des environs de 291 — c'est-à-dire de l'époque des expéditions de Litua.

C'est à ce moment que les tribus indigènes de la montagne ont pu tenter d'enlever la ville qui a résisté par ses propres moyens et en particulier grâce à ses juvenes. C'est pour la secourir qu'Aurélius Litua a rassemblé les troupes de Maurétanie Césarienne et de Maurétanie Sétiflenne, c'est dans la ville sauvée que le Gouverneur, d'une part, à fait son acte de reconnaissance à Jupiter Capitolin et à Junon, divinités officielles, et les « juvenes » d'autre part à Jupiter, sans doute, mais aussi à leur patrie divinisée, à la « gens Maura ».

***

(1) C. I. L., VIII, 8836.
(2) C. I. L., VIII, 20836.

Au terme de l'étude de ce texte, étude que nous aurions souhaitée riche de plus de précisions que, malheureusement, l'inscription n'en comporte, il convient de résumer ce que ce document nous apporte d'intéressant.

Par sa position géographique, la Colonia Julia Salditana se trouve exposée à des attaques venues des Bavares de l'Est ou des Quinquegentanei de l'Ouest. Mais ces attaques n'ont pas le caractère de simples coups de main dirigés contre des fermes, des villas isolées, des bourgs mal défendus. Ce sont de véritables guerres au cours desquelles les belligérants ne craignent point de s'attaquer à des villes fortifiées, comme l'était Saldae et réussissaient parfois à les enlever comme le prouve l'exemple de Rapidum.

Contre ces attaques et pour contenir ces peuplades remuantes, les Romains ont établi autour des massifs de la grande et de la petite Kabylie une série de postes, de villes fortes qui constituent un véritable *limes*, une frontière intérieure. Ce n'est pas tout. Nous avons ici la preuve qu'exposés à des attaques brusquées, les jeunes gens de ces villes, de Saldae en particulier sont appelés à y résister. A défaut des troupes régulières, en assez petit nombre d'ailleurs et de plus, dispersées dans les petits postes et occupées surtout vers les frontières extérieures de l'Empire, une organisation qui en temps de paix se consacre à des exercices de gymnastique, ou à des jeux athlétiques, joue le rôle de milice pour parer au danger en quelque sorte permanent qui menace la cité.

Nous pouvons entrevoir à travers notre texte une organisation peut-être comparable à celle des « equites » de la Capitale, dirigée par des sévirs ou bien par des *majores*, sorte de moniteurs, chefs de section, au nombre de six.

Ces « juvenes » ne sont pas seulement un groupement militaire, ils sont dans la cité un élément romanisé. Au milieu des peuplades indigènes qui, après avoir été sou-

mises, semble-t-il, au début du IIIe siècle, période la plus florissante de la civilisation romaine en Afrique, commencent à s'agiter et à déchirer le pays de guerres intestines (1), ils représentent les idées romaines, la culture romaine, les cultes romains. Le latin qu'ils écrivent est correct, et l'emploi du mot « denotatus » dans le sens de remarquable, insigne, est peut-être le seul indice de provincialisme qu'il renferme (2). Les vers, nous l'avons vu, sont assez corrects et marquent un effort de précision et un sentiment poétique louables. Et cependant, sous cette culture romaine, le fond indigène subsiste et reparait. Comme bien souvent, c'est le sentiment religieux qui s'est le moins transformé. Les « juvenes » de Saldae élèvent un monument en l'honneur de Jupiter. Leur ville, qui est une colonie, possède peut-être un Capitole, mais au Jupiter romain, ils associent la « gens Maura » et non pas Junon reine, ni Minerve. Qui sait combien ce Jupiter lui-même, ce « rex Caelicolum », ce « summus Tonans » est différent dans leur esprit de Baal-Hammon-Saturne (3), le dieu suprême auquel tous les autres sont subordonnés ?

Dans une colonie romaine, dont l'origine remonte cependant à l'époque d'Auguste, dans un établissement ancien de Rome en Afrique, nous voyons persister sous le caractère romain les idées, les croyances indigènes. On y cultive les lettres latines et l'on essaie, avec une certaine habileté de traduire en vers l'expression des sentiments d'une joyeuse victoire. Mais cette romanisation tient surtout à l'organisation administrative ou municipale et à la langue. Le fond lui-même n'est pas sérieusement modifié. Ces citoyens romains ont peut-être lutté et vaincu, moins pour Rome, qui est loin, que pour leur nation — la nation Maure —. Romanisés assez pour résister aux Barbares des tribus, à ceux que Rome n'a jamais soumis, ils n'oublient pas, cependant, leur origine. Ils sont de la « gens Maura ». Il y a là un indice grave. Ces juvenes sont des Africains avant d'être des Romains. Que l'autorité impériale s'affaiblisse, que Rome semble se détourner de ces régions, les sentiments romains ne tarderont pas à s'effacer même parmi les populations les plus fidèles en apparence. L'aristocratie et l'Eglise catholique seront les derniers soutiens de l'idée romaine en Afrique et en Maurétanie surtout. L'affaiblissement de l'une, les dissensions de l'autre, ouvriront la porte à l'invasion des Barbares, mais s'il a suffi de quelques années pour anéantir la domination romaine en Afrique ne serait-ce pas que les éléments en apparence les plus romanisés n'ont jamais eu l'idée profonde qu'ils étaient des véritables Romains ?

L. Leschi.

(1) Mamertin. *Paneggr. Genet.*, 17. Furet in viscera sua gens effrena Maurorum.

(2) denotatus est pris en général en mauvaise part. (*nota* : marque d'infamie). Chez Tertullien cependant il est pris dans le sens de remarquable, désigné par...(*10. a med.*) Chez Cyprien. (*hab. virg. 19*) : denotanda et contractanda virginitas. L'emploi de ce mot dans un sens favorable semble particulier au latin parlé en Afrique.

(3) A Aumale. Jupiter Hammon est appelé : « corniger Tonans ».

MÉLANGES

LA MITIDJA DE L'ANTIQUITÉ A 1830

Les documents anciens relatifs à l'histoire de la Mitidja avant l'occupation française sont, il faut l'avouer, peu abondants, fragmentaires, souvent imprécis et ne permettent pas de reconstituer dans tous ses détails le passé de cette plaine.

Bien avant l'ère chrétienne, les Phéniciens se sont établis dans sa partie nord-est, près du cap Matifou, le Ras Tamendfoust des Indigènes, où ils ont fondé le comptoir de Rusguniæ (1). C'est à cet emplacement que l'empereur Auguste créa une colonie qui faisait face à celle d'Icosium (2) ; elle fut détruite par les Vandales après avoir pris un assez grand développement, si l'on en juge par l'importance de ses ruines (3). « Temendfoust, dit le chérif Edrisi qui écrivait au milieu du XIIe siècle, est un beau port auprès d'un ville ruinée. Les murs d'enceinte sont presque entièrement renversés, la population peu nombreuse ; on dit que c'était autrefois une très grande ville et on y voit encore les restes d'anciennes constructions, des temples et des colonnades » (1).

Ces ruines furent utilisées dans la suite pour l'édification du fort octogonal de Matifou et comme matériaux de construction par les habitants d'Alger. « De ses pierres, déclare Léon l'Africain au début de XVIe siècle, furent relevées quasi toutes les murailles de la cité d'Alger » (2). A la fin du même siècle, Marmol fait la même constatation : « C'est une ancienne ville bâtie par les Romains... et qui a un port raisonnable où vont mouiller les vaisseaux d'Alger, car tout le reste de la côte est battu des vents et a de grandes baies bien dangereuses. Les Africains appellent cette ville Temendefus et Ptolémée la met à 18°30 minutes de longitude et à 32°45 minutes de latitude sous le nom de Rustone. Elle était en grande splendeur du temps des Romains ; les Goths la détruisirent depuis et la ville d'Alger s'est accrue de ses ruines » (3). Renaudot, dans son « Histoire d'Alger » atteste que cet emprunt de matériaux avait encore lieu au début du XIXe siècle.

Il n'est pas étonnant qu'on ait découvert à Alger plusieurs documents épigraphiques provenant de Rusguniæ. Ce sont, notamment, une inscription sur marbre datant

(1) Berbrugger a retrouvé dans les ruines de Rusguniae une stèle d'une ressemblance parfaite avec les pierres tumulaires phéniciennes provenant de Portus Magus (Vieil Arzew). Le nom même de Rusguniae (ras, rus = tête, cap) confirme d'ailleurs cette origine phénicienne. — Les instruments préhistoriques en quartz qu'on a retrouvés épars sur le sol au cap Matifou prouvent l'ancienneté de l'occupation de cette région.

Sur Rusguniae, voir la brochure de Berbrugger sur la « Nécessité de coloniser le cap Matifou » (1845), ainsi que de nombreux articles du même auteur dans la *Revue Africaine*, en particulier t. I, p. 58 ; t. II, p. 415 ; t. IV, p. 36 ; t. XII, p. 236. — Chardon, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, p. 124-149. — Gsell, *Atlas archéologique*, f. 5.

(2) Elle est mentionnée par Pline sous le nom de Colonia Augusta Ruscaniae (*Hist. Nat.*, I, V, 2).

(3) Le fait que Rusguniae ait été érigé au IVe siècle en siège épiscopal ne prouve rien en faveur de son importance, car, dans l'église primitive, les évêques correspondaient aux curés de notre époque. Ce évêché existait encore au début du VIIe siècle quand la ville fut occupée par une garnison byzantine (Diehl, *Afrique byzantine*, p. 262).

(1) Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, p. 104. Lopez de Gomara (*Cronica de los Barbarrojas*, p. 107) parle également de « maisons, temples et aqueducs antiques qui sont nombreux, grands et beaux ».

(2) Léon l'Africain, t. III, p. 68 ; édition Schefer et Cordier, 1898.

(3) Marmol, *L'Afrique*, t. II, p. 409.

de l'époque byzantine « en mémoire de Flavius Ziperis, tribun du corps des Primani Felices Justinianenses » qui a été déposé en paix après avoir exercé le tribunat à Rusguniæ pendant 12 ans ; une autre, gravée en l'honneur d'un certain Lucius Fadius, qui fut retrouvée encastrée dans la voûte d'un magasin de la Pêcherie, ainsi conçue : « A Lucius Fadius, fils de Lucius (de la tribu) Quirina (surnommé) Rogatus, les décurions, les édiles, les duumvirs et les duumvirs quinquennaux de Rusguniæ ainsi que les citoyens de Rusguniæ, à cause de ses mérites et parce qu'il a fourni du froment et fait baisser son prix par une souscription » (1). « Il est intéressant de constater, d'après cette inscription, qu'à l'époque romaine comme de nos jours la récolte de céréales était quelquefois déficitaire par suite de la sécheresse. Renaudot dans son Histoire d'Alger (2), signale une troisième inscription apportée de Matifou à Alger ainsi que deux autres trouvées à Rusguniæ même.

Les fouilles faites à Rusguniæ de novembre 1899 à février 1900 par le lieutenant Chardon ont mis à jour des thermes, dont il reste une grande abside, une basilique chrétienne, un aqueduc venant de l'Est, de nombreuses sépultures antiques, une centaine de stèles votives représentant des personnages qui tiennent des offrandes, une statuette de jeune homme drapé, une statuette de bronze représentant Mercure. De nombreuses petites ruines ont été découvertes aux environs de Rusguniæ ; c'étaient probablement des fermes ou des villas.

L'occupation romaine ne s'est pas bornée à l'établissement d'une colonie sur la côte de la Mitidja ; de nombreux vestiges témoignent qu'elle a pénétré dans l'in-

(1) Une inscription, trouvée récemment au Cap Matifou, commémore aussi la générosité d'un citoyen qui, sous Marc Aurèle, a fait baisser le prix du blé.

(2) Renaudot, *Histoire d'Alger*, p. 12, et *Revue Africaine*, t. I, p. 58 et suiv.

térieur de cette plaine (1). Dans la partie orientale, on a retrouvé une statue de femme en marbre dans une ruine située près du pont du Hamiz, les culées d'un pont antique sur cet oued, près du gué de Hadjira ; un autre pont sur le Bouïria, affluent du Hamiz ; quelques vestiges à l'haouch ben Daly Bey ; les restes d'une espèce de camp romain près de l'ancienne redoute de l'oued Boudouaou ; quelques ruines près du village de St-Pierre-St-Paul ; à peu de distance de l'ancien camp de l'Harrach plusieurs pierres tombales avec inscriptions, dont une seule est assez bien conservée ; à 1.200 mètres au nord du Fondouk les vestiges d'une petite construction romaine ; à 6 kil. au nord de ce village des restes de murs et de stèles funéraires dont l'une porte une inscription et l'autre un bas-relief (découverts en 1925 par le maire du Fondouk) ; à l'Aïn Khadra, près de Rivet, une source aménagée par les Romains qui avaient construit des bains. (On a découvert dans la même région, à l'haouch Cerkadji, près de Rovigo, une inscription libyque et une autre à un kilomètre à l'est de Maison-Carrée, sur la route allant au cap Matifou) (2).

(1) V. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie* (texte et cartes). Feuilles 1, 4, 5, 13 et 14.

(2) D'après Marmol, il y aurait eu près de l'embouchure de l'Harrach, à l'emplacement de Maison-Carrée, une ville de plus de 3.000 habitants, qu'il dénomme Sasa. « La ville de Sasa, que Ptolémée appelle Tipaso, est détruite et ses édifices se voient au levant d'Alger, sur les bords de la Méditerranee sarde, à l'ouest de la cité de Métafuz (Matifou). Cette ville a été de plus de 3.000 habitants. Son emplacement était joint à la rivière qu'on appelle Huet el Harrax (Harrach) ; quelques-uns prétendent qu'elle a été édifiée avant Alger par les anciens africains. Elle fut détruite ensuite par le peuple de Mozgane (Beni Mezar'anna ou Mezaghana) qui sont des gens plutôt basanés que blancs, ayant leur principale population en Lybie (contrée des oasis) d'où ils sont devenus puissants dans cette province d'Alger et en furent les maîtres avant que les Romains entrassent en Afrique. Ce sont des Berbers africains parlant une langue qu'ils appellent Mozgana ou Mozabia qui est au contraire et différente de celle que parlent les autres africains. Finalement cette cité est dé

Dans la partie centrale de la Mitidja, les traces de l'occupation romaine se bornent à quelques tombes et à des fragments de mosaïques découverts à Oued-el-Alleug, à une borne milliaire trouvée à 3 kilomètres à l'ouest de Boufarik et à des restes de canaux en maçonnerie, découverts par les colons dans les premiers temps de la colonisation en pleine zone marécageuse, qui témoignent que les Romains n'avaient point négligé les travaux hydrauliques dans cette région.

Les vestiges romains sont plus importants dans la Mitidja occidentale. On a retrouvé à 500 mètres au sud-est du village de Mouzaïaville, à l'endroit appelé El Hadjeb par les Indigènes, les ruines d'un camp romain qui a été identifié avec Tanaramusa castra (1). Situé sur la route de Cæsarea (Cherchell) à la Mitidja, à proximité du débouché des vallées de la Chiffa et de l'oued Djer, il commandait une des portes du sud, celle de Médéa par le col de Mouzaïa. Son enceinte, ainsi que l'atteste une inscription (2), fut rebâtie sous l'empereur Constance. Le manque de crédits n'ayant pas permis d'entreprendre des fouilles méthodiques dans les débuts de la conquête, la forme de ce camp n'a pas été reconstituée ; les colons du voisinage étant venus dans la suite y chercher des pierres de construction ont fait disparaître plusieurs

truite et les écrivains disent qu'elle est plus ancienne qu'Alger et quelques-uns l'appellent le vieil Alger ». (*L'Afrique*, t. II, p. 220).

Mais, affirme Devoulx, Marmol n'est qu'un effronté plagiaire de Léon l'Africain qui, « prenant Alger pour Caesarea attribue la dénomination de Sasa, qu'il prend on ne sait où, aux ruines de Tipaza, changée par lui en Tipaso. Il le dit d'une manière formelle, catégorique, le doute n'est donc pas permis ». (*Revue Africaine*, t. XIX, p. 298).

(1) Voir les nombreux articles de Berbrugger dans la *Revue Africaine*, t. I, p. 52 et 305 ; t. V, p. 494 ; t. VI, p. 71 ; t IX, p. 353 et suiv. — Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie césarienne*, p. 187-188. — Gsell situe Tanaramusa castra à Berroughia. V. *Revue Africaine*, p. 20 et suiv. ; *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14.

(2) Corpus, 9282.

inscriptions, démoli plusieurs monuments, comme la porte du camp. Malgré ces regrettables destructions, un certain nombre de découvertes intéressantes ont pu être faites, en particulier deux épitaphes épiscopales trouvées dans une chapelle située à 250 mètres environ à l'est des ruines du camp, dont l'une porte qu'un évêque « éprouvé par plusieurs exils et reconnu pour un digne défenseur de la foi catholique a rempli les fonctions épiscopales pendant 18 ans 2 mois 12 jours, a été tué dans la guerre des Maures et inhumé le 6 des ides de mai de l'année provinciale 456 » (496 av. J.-C.) (1) ; plusieurs autres inscriptions mutilées, un bas-relief sculpté sur une pierre de très grande dimension représentant un oiseau entre deux phallus, une statue en marbre blanc de Bacchus, un dolium de grande capacité, une amphore haute de 1 m. 25 sur 0 m. 60 ; plusieurs objets variés, bague en or à chaton, style en ivoire, ceps en fer pour entrave des esclaves, lampe turibule en bronze, vases en terre avec leurs couvercles, lampes funéraires, 200 médailles, presque toutes en bronze, datant de l'époque comprise entre Constantin I et Honorius et deux bornes milliaires des règnes de Dèce et de Dioclétien, formées d'un monolithe de près de 2 mètres de haut, qui laissent supposer qu'une voie romaine reliait ce point à Rusguniæ soit par Boufarik, soit par le pied de l'Atlas.

Comme autres témoignages de l'occupation romaine dans la Mitidja occidentale, il y a lieu de signaler à 2.400 mètres à l'est du village de Marengo, sur la rive gauche de l'oued Moussa, un fût de colonne, un tombeau et les fondations de deux maisons ; à peu de distance au nord-est du village une inscription funéraire ; au lieu dit la Fontaine romaine une construction carrée en pierre de taille de 8 mètres de côté ; plusieurs petites ruines à l'est et au sud-est de la ferme Branthomme

(1) V. Mesnage, *Le Christianisme en Afrique* (*Revue Africaine*, 1913, p. 361 et suiv.), Mgr Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne, Maurétanie*, 1899).

ainsi qu'à 500 mètres à l'ouest de la ferme Durand (probablement d'anciennes exploitations agricoles) ; quelques vestiges d'habitations au nord d'Ameur-el-Aïn et d'El-Affroun ; une inscription chrétienne mentionnant des martyrs à Bourkika ; à Berbessa, les restes de conduits, d'une grande citerne, des sarcophages en pierre, des urnes cinéraires en argile, des lampes et des monnaies ; à Attatba, des silos carrés, bien cimentés, d'une conservation parfaite ; quelques vestiges peu importants dans l'ancien bois des Kharezzas ; dans l'ancien lac Halloula, quelques ruines, des puits en pierre de taille, des fûts et une base de colonne, un chapiteau corinthien ; ce qui prouve que ce lac n'existait pas ou du moins n'avait qu'une faible extension à l'époque romaine ; sa formation ou son extension n'a d'autre origine que l'incurie des Indigènes sous les dominations arabe et turque (1).

Que devint la Mitidja sous la domination arabe ? Au milieu du XIe siècle, l'historien El Bekri déclare qu'elle « est riche en pâturages et en champs cultivés ; elle surpasse toutes les régions voisines par la quantité de lin qu'on y récolte ; on y remarque des sources d'eau vive et des moulins à eau » (2).

Edrisi, qui vivait au milieu du siècle suivant, parle, sans la nommer, d'une plaine qui entoure Alger où les Indigènes cultivent le blé et l'orge et surtout élèvent des bestiaux et des abeilles (3). A la fin du XIIe siècle, elle était, au dire de l'historien Ibn Khaldoun, « couverte de cultures et renfermait un grand nombre de villes et de villages » (4).

(1) On a même recueilli à l'emplacement de ce lac une hache polie au schiste. Cf. Pélagaud, *La préhistoire en Algérie*, Lyon, 1879.

(2) El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, 2e éd. de Slane, 1911.

(3) Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. et trad. Dozy et de Goeje, 1866.

(4) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. III, 315.

Mais elle fut dévastée, au commencement du siècle suivant, au cours des luttes qui éclatèrent entre Almohades et Almoravides, par Ibn Râniyâ, puis par son ennemi Mendil le Marrâwi, à tel point que « les foyers furent éteints et que le coq ne chanta plus ». Dans la suite, elle fut le théâtre des combats que se livrèrent les tribus voisines se disputant sa possession. Les Beni Toujin réussirent à s'en emparer et, après une longue période de luttes avec la tribu des Thaâlba, installée dans le Titteri, ils refoulèrent celle-ci vers le nord et la forcèrent à se cantonner dans la Mitidja. Les Mellîkich, qui occupaient alors cette plaine où ils faisaient figure de seigneurs indépendants contraignirent les Thaâlba à leur payer l'impôt ; mais s'étant fait battre, au début du XIVe siècle, par les armées Mérinides, ils furent obligés d'affranchir leurs tributaires. En 1360, ces derniers prirent parti pour le prétendant abd el wâdide Abou Zaïyan qu'ils soutinrent dans les nombreuses tentatives qu'il fit pour renverser le sultan de Tlemcen, Abou Hammou. Bientôt leur cheik, Salem, dévoré d'ambition, s'érigea en seigneur indépendant et, par un habile stratagème, parvint à se débarrasser de son rival, l'émir d'Alger, Ibn Râlibn, dont il prit le titre. « Il s'empresse d'y proclamer Abou Zaïyan, le prétendant abd el wâdide. Cependant l'horizon du Maghreb s'obscurcit ; on apprend que le sultan mérinide a fait son entrée dans Tlemcen et se dispose à pousser plus loin sa conquête. Sâlem prend ses précautions ; il répudie son prétendant et reconnaît les B. Merin. Un nouveau retour de fortune rétablit Abou Hammou sur le trône de ses pères et fait sortir Abou Zaïyan de ses retraites. Le chef maquilien (1) reprend son attitude de rebelle et proclame de nouveau le prétendant. Mais ce mouvement avorte à son tour. Abou Zaïyan a pris le parti de se retirer. Sâlem croit prudent de rentrer en

(1) La tribu des Thaâlba était une fraction de celle des Ma'qil.

grâce et obtient son pardon. Il livrera Alger au fils d'Abou Hammou et gardera le commandement de sa tribu avec la charge de faire rentrer les impôts » (1). Mais ces volte-face continuelles lui furent finalement fatales : après plusieurs nouveaux manquements à sa parole, Sâlem fut fait prisonnier par Abou Hammou, emmené à Tlemcen et tué à coups de lance en dehors de la ville. Plusieurs de ses parents subirent le même sort après avoir eu leurs biens confisqués. Désormais les Thaâlba furent soumis à l'impôt et perdirent leur indépendance.

Ils mirent près d'un siècle pour recouvrer leur puissance. Un des leurs redevint cheik de la Mitidja et émir d'Alger au commencement du XVIe siècle ; ce fut Selim ben Et-Teumi (Salim Et-Toumy), qui appela à son secours contre les Espagnols le corsaire turc Barberousse. Celui-ci s'empressa d'accourir avec sa petite armée avec laquelle il s'empara de Cherchel ; puis, peu à peu, il confisqua le pouvoir du faible Selim qu'il fit étrangler et contraignit les habitants d'Alger à le reconnaître comme émir. Comme les Thaâlba protestaient contre l'assassinat de leur cheik, il marcha contre eux et les extermina, leur tuant 3.000 cavaliers.

La Mitidja ne paraît pas avoir beaucoup souffert de ces derniers événements politiques. « Les plaines qui l'environnent (Alger) sont fort belles, déclare Léon l'Africain au début du XVIe siècle, mêmement une qu'on appelle Mettegia, laquelle contient de longueur environ quarante et cinq milles et trente en largeur, produisant un grain bon en toute perfection » (2). Elle allait passer pour trois siècles sous la domination turque.

Les nouveaux dominateurs s'appliquèrent à la mettre en valeur en attirant les tribus de la montagne par des concessions de terres. Les montagnards kabyles surent

(1) Marçais, *Les Arabes en Berbérie*, 1913, p. 605-606).

(2) Léon l'Africain, ouv. cité, p. 70.

exploiter sa fertilité. « Au delà du Sahel, constate l'historien Haedo à la fin du XVIe siècle, on découvre tout à coup les vastes et très fertiles campagnes de la Mitidja, que partage presque par moitié une belle et grande rivière, l'oued Harrach ; celle-ci a sa source au delà de la plaine ; elle alimente une grande quantité de moulins qu'Alger utilise pendant toute l'année. Des Turcs, des renégats et quelques Maures de la ville ont dans la Mitidja de belles fermes où ils sèment beaucoup de blé, d'orge, de fèves, de pois chiches, de lentilles, de melons, de concombres et de plantes potagères. Ils y élèvent en quantité des poules, des pigeons ; ils y nourrissent des bœufs, des vaches, des chevaux, des moutons ; ils y recueillent beaucoup de miel, y fabriquent du beurre, ils y recueillent chaque année beaucoup de soie » (1).

Elle était prospère aussi au début du XVIIIe siècle, puisqu'au témoignage du voyageur Shaw elle suffisait presque à l'approvisionnement d'Alger. On y recueillait en abondance toutes espèces de grains, de riz, de légumes, de fruits, de chanvre, de henné (2).

Mais, dans la suite, ses habitants accablés d'impôts, soumis à de dures corvées, ruinés par de fréquentes razzias, ou bien l'abandonnèrent, ou bien n'y cultivèrent plus que ce qui leur était strictement indispensable pour leur subsistance propre. Ainsi s'explique la mauvaise renommée dont jouissait la plaine chez les Arabes eux-mêmes, qui déclaraient qu'une corneille ne pouvait y vivre ; ainsi s'explique l'état d'abandon dans lequel Venture de Paradis la trouva à la fin du XVIIIe siècle. « La plaine de la Métidgé, dit-il, est une superbe plaine de 10 lieues de long sur 2 lieues de large. Il s'en faut malheureusement beaucoup qu'elle soit toute cultivée ; elle est remplie de lacs et de terres en friche. Les gens d'Al-

(1) Haedo, *Topographie et Histoire générale d'Alger*, t. I, p. 44.

(2) Shaw, *Voyages*, trad. Mac Carthy, p. 290).

ger et le beylik y ont des métairies d'ici et de là où on voit une petite maison pour le maître et des cabanes de joncs pour les cultivateurs maures ; on appelle ces cabanes gourbis. Pour en défendre l'entrée au vent, on applique sur les côtés des bouses de vaches » (1).

On devine dans quel état nos troupes et nos colons trouvèrent la plaine en 1830, quels efforts et quel labeur auront à déployer les colons et l'administration pour la peupler et la mettre en valeur.

J. FRANC.

(1) Venture de Paradis, *Alger au XVIIIe siècle* (*Revue Afric.*, t. 39, p. 270).

UN RIVAL D'ABD EL KADER

Nous devons la communication du document que nous reproduisons à l'obligeance de Madame Sandoz. La traduction est de notre confrère M. Dessus-Lamare.

« Gloire à Allah Seul. Seul son visage est éternel.

« De la part du serviteur de son Maître (qu'Il soit loué !) Sidi Mohammed ben Abd Allah, descendant de Sidi Cheikh, au puissant sultan de France, Louis-Philippe, connu par son sens politique, sa maîtrise, son intelligence et sa sagacité. Qu'Allah le rende fameux sur terre et sur mer, célèbre par ses jugements et victorieux par ses armées !

« Que le salut soit sur Vous. Si vous vous informez de nous, sachez que nous sommes en bien et en paix et adressons louange à Allah pour la prospérité du pays et la tranquillité du territoire.

« Je vous fais savoir que, grâce à la faveur divine, les principaux des Gharbia, des Ghesl et des Beni Amra se sont réunis et m'ont dit : « Lève-toi, que nous te mettions à la place d'El-Hadj Abd-el-Qâder, parce qu'il ne nous convient pas, qu'il agit injustement et tyranniquement à notre égard, lui et ses compagnons, et qu'il ne cherche que la ruine du pays. » J'ai acquiescé à leur demande, moi le serviteur d'Allah ; je leur ai posé mes conditions et leur ai dit : « Nous ferons la paix avec la France. » Et ils l'ont accepté de moi.

« Ensuite je me rendis à Oran chez Mustapha, je m'entretins avec lui et je demandai à être reçu en audience par le maréchal, gouverneur d'Alger. Mustapha lui écrivit à mon

sujet et c'est lui qui vint me trouver avec Mustapha à Dar el Beidha (la Maison Blanche). Je lui demandai des goums et de l'infanterie et lui dis : « Nous irons d'abord à Tlemcen, parce que là sont les bureaux d'affaires (?) des Beni-Amra, des Ghosl et des Gharbia. Tous viendront vers nous, par la puissance d'Allah. Pas un ne nous fera de mal, ni par la guerre, ni autrement. » Le maréchal se rangea à mon avis. Nous allâmes à Tlemcen avec Mustapha et, étant entrés dans la ville, nous y restâmes quelques jours, puis nous nous dirigeâmes vers les tribus. Et voilà que vinrent vers nous les gens des Angad, les Arabes nomades du Sahara, toutes les tribus sédentaires, les Beni-Amra et jusqu'aux Ahrar. Ils vinrent à nous, sans hésitation, sans peine et sans aucune perte d'hommes pour nous.

« Pour moi, lorsque j'apparus en face d'El-Hadj Abd el Qâder, grâce au pouvoir d'Allah, son autorité se désagrégea de l'Est à l'Ouest à cause de notre entière franchise et de la pureté de nos cœurs. Il n'y eut parmi nous aucune trahison (Allâh observe ce que les cœurs recèlent). Puis, les tribus s'étant mises en route, je donnai l'aman à chacune d'elles dans l'étendue de son territoire et elles restèrent servant sous mes ordres.

« Alors El-Hadj Abd el Qâder écrivit de sa propre main aux Beni-Amra, leur disant : « Si vous êtes liés avec moi par la parole et par l'amitié, dérobez-vous à l'autorité des Français et ne demeurez pas sous celle de Ben Abd Allah, parce qu'il a détruit la mienne et a fait entrer les Français dans votre pays ». Beaucoup de gens prêtèrent l'oreille à ses discours ; ils rompirent avec moi, me vouèrent de la haine et me couvrirent d'injures à cause de vous. Maintenant ils sont devenus ses partisans, tout en étant à mon service. Ils feignent d'être sincères et dissimulent la trahison. Je ne peux sévir contre eux, à cause des propos d'apparente sincérité qu'ils prodiguent à vos subordonnés ; mais, en agissant avec traîtrise, ils ont détruit mon autorité ; on ne me craint en aucune façon, ils se jouent de moi.

« El Hadj Abd el Qâder correspond avec ses partisans que je vous ai mentionnés et leur dit : « Brouillez Ben Abd Allâh avec les chrétiens, afin qu'il perde le crédit qu'il a auprès d'eux, et les Arabes vous reviendront ». Et voilà l'autorité perdue. En effet, l'année passée était meilleure que l'heure présente ; mais je vous ai rendu service et je vous ai gagné cinquante-cinq tribus sans difficulté et sans aucune perte

parmi vous. Je désire que vous me manifestiez votre sympathie, que vous me traitiez avec égard et considération ; je veux de vous la parole qui sera entendue des Arabes.

« Quant à la subsistance, je n'en demande absolument aucune, car des subsides sans considération ne sont qu'opprobre et indignité. J'en jure par Allâh. Si j'avais mille millions, j'achèterais avec cet argent la considération, qui me durerait jusqu'à la mort ; parce que mes ancêtres étaient les rois des Arabes. Ils ont exercé le pouvoir dans le pays de notre Prophète ; ils ont conquis la Syrie et exercé le commandement en Egypte durant des années. Interrogez au reste à notre sujet ceux qui nous connaissent, les lettrés d'entre vous et d'entre les Musulmans.

« Vous me rendrez réponse, vous m'adresserez votre sceau avec considération et honneur. Vous recommanderez à vos subordonnés qui sont avec moi de me traiter avec honneur, de ne pas tenir mes paroles pour négligeables et vous ferez en sorte que, lorsque je donnerai des ordres à l'un des notables, vos subordonnés me secondent comme (il était coutume de faire) à l'égard des anciens rois, qui inspiraient une grande crainte. Au surplus j'exerce sur eux une autorité juste.

« Pour ce qui concerne les traitements que vous nous avez assignés, il y a quatre-vingts douros qui sont pour mes serviteurs. Quant au reste, les désirs des Arabes qui s'exercent sur lui sont nombreux ; (il leur faut) des pantalons, des étoffes, des chechias, des babouches, du sucre, etc... Et tout cela seulement dans votre intérêt et pour vous concilier les Arabes. J'ai réuni des bœufs et des moutons et les ai livrés à vos partisans. Quant aux céréales, cette année leur récolte est médiocre ; j'en ai cependant réuni un peu et je l'ai distribué.

« Toutes ces nouvelles sont exactes et je ne vous ai rien caché. Il est nécessaire que vous nous rendiez réponse.

« Cette lettre a été écrite à la fin de Rejeb 1249.

« Vous m'excuserez au sujet de ce que j'écris et vous voudrez bien l'accueillir avec faveur (en considérant) qu'il me manque une science aussi profonde que celle que vous avez en partage. »

Ce Mohammed ben Abdallah n'est autre que le personnage connu par la suite sous le nom de Chérif d'Ouargla. Sa lettre à Louis-Philippe a trait à ses débuts dans la

vie politique. Il y rapporte comment il a été poussé par le concours des tribus à se poser en rival d'Abd-el-Kader et naturellement en partisan des Français ; comment il est allé à Tlemcen avec Mustapha ben Ismaïl et avec « le maréchal gouverneur d'Alger » ; comment enfin il a désagrégé la puissance de l'émir et rallié à lui de nombreuses tribus, lesquelles — il est vrai — n'ont pas tardé à l'abandonner. Il fait allusion au traitement que les Français lui ont alloué, après l'avoir promu à une dignité ou une fonction qu'il ne précise pas. Il affecte à ce propos un beau désintéressement pour ce qu'il appelle « la subsistance » et il se montre en termes assez puérils, désireux surtout de considération et d'honneur, ce qui prouve qu'il estimait avoir à se plaindre de sa position.

En gros, ces faits sont exacts. On les connaissait par Pellissier de Raynaud (1) et Trumelet (2) : le premier, témoin des événements qu'il raconte ; le second, arrivé en Algérie en 1851 au moment où le chérif d'Ouargla était au sommet de sa puissance et à la veille de sa ruine. Mais la lettre de Mohammed ben Abdallah, datée de la fin du mois de redjeb 1249 correspondant au début de décembre 1833 (3), situe les événements qu'elle rapporte sous le commandement du maréchal de camp Desmichels à Oran et du lieutenant-général Voirol à Alger. Au contraire, Pellissier de Raynaud et Trumelet placent l'apparition de notre personnage en 1840-41, à la fin du gouvernement du maréchal Valée et au début de celui du général Bugeaud. Soit pour les mêmes événements un écart de sept années.

Un fait est certain, la correspondance officielle échan-

(1) Pellissier de Raynaud, *Annales Africaines*, 2e éd., Paris-Alger, 1854, 3e vol. in-8°, III, p. 3 à 6.

(2) Trumelet, *Les Français dans le désert*, 2e éd., Paris, 1885, in-8°, p. 44 à 121.

(3) Du 1er au 31 décembre 1833.

gée entre Oran, Alger et Paris est muette sur Mohammed ben Abdallah avant l'année 1841. D'autre part, la lettre ci-dessus parle du « maréchal » gouverneur d'Alger avec lequel Ben Abdallah est allé à Tlemcen, accompagné par Mustapha ben Ismaïl. Entre 1833 et 1842, il y a eu trois expéditions sur Tlemcen : en 1835 avec Clauzel, le seul maréchal gouverneur qui soit allé dans cette ville pendant cette période ; en 1836 et 1842 avec Bugeaud. Aucune de ces dates ne concorde avec celle de la lettre (1833) (1).

Dans ces conditions, faut-il croire à un lapsus commis par le rédacteur ? à une erreur grossière de la part d'un homme aussi bien informé que Pellissier de Raynaud ? Comment expliquer le silence gardé par la correspondance d'Alger sur cet événement jusqu'en 1841 ? Il y a là un petit problème que nous soumettons à la sagacité des lecteurs.

Les faits que rapporte Mohammed ben Abdallah sont, nous l'avons dit, exacts en gros. Il passe néanmoins sous silence — et pour cause — les conditions dans lesquelles il a été amené à se poser en rival d'Abd-el-Kader. A l'en croire, il aurait cédé à l'appel des Gharbia, des Ghossel et des Beni-Amran qui l'auraient acclamé comme l'homme nécessaire. La réalité est moins flatteuse : il a été en quelque sorte inventé par un ambitieux pour les besoins de sa propre cause.

Mulcy Chikh, agha des Ghossel, tribu au nord de Tlemcen, qui supportait mal l'autorité de Bou-Hamidi, khalifa de Tlemcen pour Abd-el-Kader, résolut de se révolter contre celui-ci. Cherchant à opposer à l'émir un homme dont l'influence religieuse pourrait balancer la sienne, il fit choix d'un marabout de sa tribu, nommé

(1) Il convient pour une autre raison d'écarter l'expédition de 1835. A cette époque en effet, Mustapha ben Ismaïl ne pouvait se rendre d'Oran à Tlemcen étant assiégé dans le Mechouar de cette dernière ville par les partisans d'Abd el Kader.

Brahim ben Abou Fars ou Brahim ben Abdallah, lequel était thaleb à la zaouïa de Sidi-Yacoub, des Ouled Sidi Chikh. Ainsi promu à la dignité de Mahdi, l'obscur thaleb prit comme il convenait le nom de Mohammed ben Abdallah, que doit obligatoirement porter le Messie auquel Allah a réservé la gloire d'expulser les infidèles. Ainsi, peu après, Bou-Maza.

Muley Chikh se servit du saint personnage d'une part pour attirer à lui une partie des Beni Amer et des gens des Traras, de l'autre pour impressionner les Français. Prévenu par Mustapha ben Ismaïl dont on ne sait s'il fut en la circonstance dupe ou complice, le colonel Tempoure, commandant supérieur à Oran, s'aboucha avec Mohammed ben Abdallah. « Ebloui par cette dignité extérieure dont les musulmans d'un certain rang savent s'envelopper, peut-être rendu un peu crédule par le désir fort naturel de terminer à lui seul une affaire importante, le colonel vit dans Mohammed un antagoniste redoutable pour Abd-el-Kader » (1). Le nouveau sultan fut présenté à Bugeaud qui l'amena avec lui à Tlemcen où il fut établi avec le titre de khalifa (février 1842). Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que Mohammed ben Abdallah, dépourvu de courage ainsi bien que d'influence mais fort ambitieux et mécontent de sa position secondaire (2) non seulement était incapable de nous rendre le moindre service, à plus forte raison de combattre l'influence d'Abd-el-Kader, mais qu'il pouvait nous susciter des embarras. On finit donc par l'inviter à aller faire le pèlerinage de la Mecque.

Dans cette ville il entra en relations avec les Turcs et Mohammed ben Ali es Senoussi, que les Français avaient expulsé d'Algérie et il obtint d'eux les moyens de passer

(1) Pellissier de Raynaud, *op. cit.*, III, p. 4.

(2) Trumelet, *op. cit.*, p. 50, dit qu'il menaça de se plaindre au roi des Français. La lettre que nous publions prouve qu'il y eut plus qu'une menace.

en Tripolitaine puis dans le Sahara algérien où il suscita des troubles (1849). En 1851, il réussit à se faire offrir le « Sultanat » d'Ouargla par les habitants eux-mêmes. Après quelques razzias heureuses, il fut chassé de Laghouat par le général Pélissier (1852), battu l'année suivante par Sidi Hamza ould Abou Bekr, Khalifa des Oulad Sidi Cheik Cheraga, et après une nouvelle tentative infructueuse (1854) obligé de se réfugier dans la Régence de Tunis. Il reparut du côté de Laghouat, en 1851, avec une bande de partisans, mais ne tarda pas à être fait prisonnier par Sidi Abou Bekr, fils de Sidi Hamza et fut interné à Perpignan puis dans le département de Constantine.

G. Esquer.

NOTES DE LECTURE

Un Roi de Bougie, père de la Merci. — Dans un petit livre intitulé : *La vive foy et le récit fidelle de ce qui s'est passé dans le voyage de la rédemption des captifs françois, faicte en Alger par les pères de l'Ordre de Nostre Dame de la Mercy les mois de mars et d'avril 1644*, ouvrage dédié à Nosseigneurs des Etats de la province de Bretagne, Paris, Louis Feugé, 1645, in-8°, 88 pages), l'auteur, le R. P. Edmond Egreville, religieux prédicateur dudit ordre et procureur général pour la rédemption des captifs en ladite province de Bretagne, rapporte les faits suivants (p. 25 et 27) :

« ... le supplice à Bougie de frère Armengol, religieux de N.-D. de la Mercy, une première fois pendu à cause du retardement de l'argent que ses confrères avaient promis de porter pour le paiement des esclaves qui avaient esté délivrés, et pour lesquels il estoit demeuré en ostage, duquel martyr il fut délivré par merveille. La sacrée Vierge lui estant favorable, empescha que la corde coupast le fil de sa vie, et le soustint par les pieds, élevé pendant le temps de trois jours que les pères qui apportoient sa rançon arrivèrent. Et la seconde fois il fut brûlé tout vif pour avoir converti le roi de ce pays et qui depuis fut religieux profès de ce divin ordre et fut nommé frère Jean de Sainte Marie. Sa famille et beaucoup de ses sujets receurent aussi le baptême et la foy de Sainct Armengol. Ensuite de son martyre son compagnon fut crucifié. »

Un Français captif des Arabes (1832-1836). — On lit dans le *Moniteur Algérie* (n° 235) du 10 juin 1836, p. 3 :

Vendredi, 3 juin, dans la soirée, la foule se pressait rue Bab el Oued, auprès d'un homme à longue barbe, vêtu d'un vieux burnous, et dont les manières autant que le costume

annonçaient un arabe d'une tribu éloignée, quoique la facilite avec laquelle il s'exprimait en français ne permit pas d'admettre cette supposition. En effet, l'individu qui se trouvait alors l'objet de la curiosité générale est un provençal qui, après avoir passé plus de quatre ans parmi les Arabes, et avoir pénétré dans le Sahara, au delà des Beni-Mzabs, avait enfin réussi à regagner Alger. Voici un sommaire de ses aventures, telles que nous les lui avons entendu raconter. Le sieur Baudoin, la personne en question, bien que née en Provence, a été élevé au collège de Turin, en Piémont, et parle beaucoup mieux l'italien que le français (1). Un jour (en mars 1832), qu'il se promenait dans les environs de la ville, il fut surpris par un parti d'Arabes de la tribu des Issers et emmené sur leur territoire. Là on le circoncit et on le maria après avoir remplacé ses habits européens par le costume indigène. M. Baudoin ayant répudié sa femme au bout de peu de temps, cette action éveilla les soupçons des Arabes, qui lui supposant l'intention de retourner chez les Chrétiens, le vendirent à un marabout. Ici commença pour notre compatriote une longue série de voyages mêlés de curieuses aventures et d'incroyables fatigues. Son maître le mena jusque dans le Sahara, et il parcourut ainsi avec lui un espace considérable où il a trouvé des villes riches et peuplées et aussi des ruines imposantes de cités détruites. Il a observé un grand nombre d'inscriptions dont les caractères, qui lui sont inconnus, n'ont aucun rapport avec les lettres arabes, latines ou grecques. M. Baudoin recouvra enfin sa liberté par la mort du marabout, qui succomba au choléra, maladie qui régna avec violence jusque dans le cœur de l'Afrique pendant l'année 1835. Dès ce moment, notre compatriote conçut la pensée de retourner parmi les Européens, ce qu'il exécuta avec prudence en évitant de suivre la route directe. La perfection avec laquelle il s'exprime en arabe, la connaissance approfondie qu'il a du Coran dont il sait la moitié par cœur et qu'il commente savamment, et aussi ses migrations continuelles d'une tribu à une autre lui donnèrent les

(1) En rapportant cette affaire au Ministre de la Guerre, le lieutenant général Rapatel, gouverneur général par intérim, indique que le nommé Beaudoin était « élève en médecine, natif de Bouyon (Alpes Maritimes) » et que « la connaissance de la médecine » lui avait été fort utile pendant sa captivité. (Lettre du 11 juin 1836. — Arch. Min. Guerre, fds. *Algérie*, correspondance).

moyens de faire perdre la trace de son origine et de passer pour un arabe de bon aloi. Dans ses voyages, il n'avait d'autre ressource pour vivre que d'exercer la médecine à la manière du pays, c'est-à-dire à l'aide de caractères mystérieux, de véritables amulettes et d'autres pratiques de même genre. C'est ainsi qu'il a pu arriver jusqu'à Alger sans être inquiété dans sa route. Le récit de ces quatre années passées dans le désert, que M. Baudoin s'occupe à rédiger en ce moment (1), ne peut manquer d'exciter vivement la curiosité publique et d'intéresser le monde savant, pour qui cette partie de l'intérieur de l'Afrique est encore couverte d'un voile mystérieux.

Cette relation a-t-elle jamais été publiée ? Elle ne figure ni dans la *Bibliography of Algeria* de Playfair, ni dans l'*Essai de bibliographie méthodique et raisonnée* de M. Tailliart.

Lamennais et la question d'Alger. — En 1837, au lendemain de l'échec de Clauzel devant Constantine, Lamennais consacra dans *Le Monde* deux articles à la question d'Alger. Les critiques au Ministère n'y manquèrent pas. Pour l'auteur, les fautes, les erreurs commises en Afrique sont moins l'effet du hasard, de la négligence ou de l'impéritie que la volonté du Gouvernement qui veut abandonner Alger, et qui ne l'osant pas ouvertement, s'efforce par tous les moyens de dégoûter le pays de cette conquête.

A ces critiques, longuement développées, Lamennais ajoute des vues positives et montre comment, à son avis, peut être résolue la question d'Alger :

« On a le choix entre deux partis, entre un système de domination absolue établie par la force, et un système d'alliance fondée sur des conventions libres et garantie par des intérêts réciproques, entre un système de guerre et un système de paix.

« En thèse générale, nous ne croyons pas à l'impossibilité de réaliser le système d'une domination plus ou moins absolue. Pourquoi ce qui fut possible aux Romains, aux Phéniciens avant eux, après eux aux Arabes et plus tard aux Turcs,

(1) « Ce jeune homme, d'un tour d'esprit remarquable, écrit Rapatel, est à même de donner des renseignements curieux sur le pays qu'il a parcouru. Je l'ai engagé et mis à même de faire un recueil de ses impressions de voyage. »

nous serait-il impossible à nous ? Mais la guerre serait longue, elle exigerait des forces considérables, des dépenses énormes, une suite dans les efforts, une persistance dans le plan auquel on se serait arrêté, qu'on ne peut guère attendre de la mobilité de nos conseils, en des temps surtout tels que ceux-ci. Nous aurions affaire à un ennemi presque insaisissable pour qui la fuite même est le combat, qu'il faudrait presque entièrement exterminer en détail pour obtenir des faibles débris de ces populations errantes une soumission inespérable tandis qu'elles conserveraient quelque moyen de résister. L'humanité, la justice et une politique sage repoussent également, ce nous semble, une pareille détermination.

« Reste donc le système d'alliance dont les principales bases seraient l'occupation des points les plus importants du littoral, et peut-être de quelques autres positions militaires peu distantes et en petit nombre ; et, à la condition de traités qui règleraient nos relations de tout genre avec eux, et dont les stipulations devraient être observées religieusement, une pleine liberté pour les indigènes de se gouverner et de s'administrer selon leurs lois, leurs coutumes, leurs mœurs.

« Les difficultés qu'offrirait la conservation des points occupés militairement ne sauraient être mieux exposées que ne l'a fait M. le Maréchal Clauzel. Elles nous frappent peu cependant, parce qu'il part toujours de l'hypothèse d'une domination absolue et par conséquent d'un état de guerre permanent avec les Arabes. Dans cette hypothèse, tout ce qu'il dit est de la plus grande évidence ; mais ses objections perdent toute leur force, ou presque toute leur force, dans l'hypothèse contraire d'une paix fondée sur une alliance que garantiraient et la sainteté des traités et la réciprocité des intérêts.

« Nous ne pensons point que, dans ce cas, l'on dût traiter exclusivement avec un seul chef, avec Abd el Kader, par exemple, et favoriser ainsi l'extension de sa puissante. Ce serait opposer un empire à un empire. Nous croyons plutôt qu'il serait sage de multiplier les alliances partielles avec les différentes tribus et leurs chefs particuliers. Le rôle de modérateurs et d'arbitres entre les indigènes deviendrait alors naturellement le nôtre, et notre autorité s'en accroîtrait. Les populations graviteraient vers nous, et si l'on parvenait, en même temps que des communications fréquentes affaibliraient progressivement les préjugés mutuels, à répandre de proche en proche, avec les habitudes agricoles, le principe

civilisateur de la propriété individuelle dont les avantages ne tarderaient pas à être appréciés, la nature même des choses nous rendant l'appui nécessaire des tribus chez lesquelles s'opérerait cette transformation, les porterait à venir d'elles-mêmes s'abriter sous notre influence. Peu à peu une vraie fusion s'accomplirait entre elles et nous, sans violence et par le seul fait d'une nécessité heureuse. De libres transactions de vente et d'achat permettraient aux Européens, dans un avenir peu éloigné peut-être, d'acquérir des possessions dont ils jouiraient avec sécurité, et d'introduire parmi les tribus chez lesquelles ils s'établiraient avec de meilleurs méthodes de culture, l'estime et le goût de nos connaissances dont les indigènes sentiraient immédiatement l'utilité.

« Jusque là, nous sommes convaincus que l'on doit renoncer à une colonisation agricole, qui ne pourrait réussir qu'après une guerre d'extermination, et se borner à une colonisation exclusivement militaire et commerciale. Mais, quelque parti que l'on prenne, qu'on se persuade bien qu'une perpétuelle variation de projets et de plans ne peut conduire qu'à une ruine certaine, et surtout que, là où l'on sème l'injustice, tôt ou tard on moissonne des calamités ». (*Politique à l'usage du peuple, recueil des articles publiés dans* « le Monde », par F. Lamennais. — Paris, Pagnerre, 1839, 2 vol. in-16, t. II, *Affaire d'Alger*, p. 6 à 9). *Le Monde* parut du 16 novembre 1836 au 1er novembre 1937.

Lettre d'un transporté de 1852.

« Prison de Blidah, le 5 septembre 1853.

« Mon cher Coulanjon,

« Je me décide enfin malgré ma paresse de te donner de mes nouvelles. Je te dirai d'abord que j'ai changé de logement et je viens te donner mon adresse : je suis logé à la prison militaire de Blidah avec 28 de mes amis et tu as sans doute entendu dire pour quel motif. Je vais cependant te donner quelques détails, car peut être ces nouvelles te sont-elles parvenues tronquées.

« Lorsqu'on a licencié la colonie d'Aïn-Benian, soit pour y mettre des colons, soit à cause des dénonciations et accusations portées deux fois par nous contre le directeur (j'ignore

lequel des deux motifs a prévalu) on nous a divisé en deux sections, l'une pour Aïn-Sultan, l'autre pour la Bourkika. Nous étions 47 pour cette dernière. Arrivés à cette colonie au nombre de 45 (deux s'étant évadés en route) nous signifiâmes au directeur que le pays étant très malsain (vu que tout le monde était malade, sans en excepter le directeur lui-même qui était au lit) notre intention était de ne pas mourir ici et nous l'invitions à prendre les mesures nécessaires pour que l'on nous envoyât ailleurs, lui accordant le délai nécessaire. Le Directeur prit sans doute notre déclaration pour une plaisanterie, car le lendemain soir il nous fit signifier que nous ayons à nous rendre au travail le matin suivant, mais au moment du départ, il ne se présenta que 10 volontaires qui partirent immédiatement pour travailler à la route ; pendant 3 jours nous eûmes à nous promener et le directeur fut d'une douceur extrême (calme qui précède la tempête) nous accordant toutes les permissions qu'on lui demandait pour aller à Marengo. Enfin le 26, arrive de Blidah un spahi porteur d'un ordre. On se rend de suite chez le directeur qui était toujours au lit, pour savoir la décision mais il nous répond que nous ayons à rester et qu'il arrivait de la troupe pour nous garder. Alors nous lui signifions notre départ immédiat et notre résolution formelle de préférer la prison à la mort. Aussitôt dit, aussitôt fait, nous prenons quelques effets indispensables et à trois heures après midi nous nous mettons en route au nombre de 30 (5 ayant reculé à nous suivre). Nous marchons jusqu'à la nuit à travers la plaine pour éviter Blidah et la rencontre de la troupe et nous faisons une halte d'environ trois heures. Nous continuons ensuite notre marche jusqu'à quatre heures du matin où exténués de fatigue nous nous décidons à nous reposer. Comme nous étions partis à la hâte nous n'avions emporté qu'un peu de pain que nous eûmes bientôt dévoré et nous nous désalterions aux rivières que nous traversions, faute de trouver des sources. Enfin nous nous reposons jusqu'à 7 heures, puis nous reprenons notre marche et nous arrivons vers 10 heures aux Quatre chemins où nous déjeunons copieusement car nous en avions besoin. Après une halte de 4 heures nous repartons en suivant la route et à la nuit tombante nous arrivons au pont de l'Oued Kerma à 3 kilomètres au deçà de Birkadem. Epuisés de fatigue nous nous décidons à camper auprès d'une source d'eau et nous nous endormons avec l'intention d'arriver à Alger au point du jour pour nous constituer prisonniers

et nous mettre à la discrétion du Gouverneur. Trois de nos camarades fatigués et malades avaient pris la voiture aux Quatre chemins pour se rendre à Alger et nous attendre. Nous ne savons ce qui leur sera arrivé, nous ne les avons plus revus. Vers 11 heures nous fûmes réveillés par un de nos camarades qui nous avertit que nous sommes cernés par des spahis. En effet nous sommes arrêtés mais nous refusons de retourner sur nos pas et nous les engageons à nous accompagner jusqu'à Alger. Le brigadier nous répond en mauvais français qu'il ne peut rien prendre sur lui, mais que son capitaine allait venir et qu'il déciderait ; pour l'attendre nous allons nous recoucher et déjà j'étais endormi lorsqu'au bout d'une heure je fus réveillé pour partir. Pendant ce temps était arrivé la gendarmerie de Birkadem dont le maréchal des logis nous promit sur *l'honneur* de nous conduire au camp de Douéra. Sur sa promesse nous nous remettons en marche, mais arrivés au quatrième blockhaus le capitaine de spahis que nous avions rencontré en route, nous engagea à nous reposer le reste de la nuit, nous prévenant qu'il ne disposerait de nous qu'après avoir reçu les ordres qu'il attendait de Blidah. A 7 heures du matin nous voyons arriver de tous les points de la plaine des Arabes conduisant des chevaux et des mulets pour nous conduire. En effet, on nous donna à chacun un cheval et voilà notre caravane partie pour Blidah ; nous arrivons à Boufarik, couverts de poussière et ne nous reconnaissant pas nous-mêmes. Après une halte d'une heure, nous repartons mais cette fois on nous met en croupe des Arabes qui avaient fourni les chevaux et qui jusqu'alors avaient suivi à pied, aussi offrions-nous le plus grotesque équipage qu'il soit possible de voir. Enfin nous arrivons à Blidah tout inondés de poussière et de sueur et dans un état à faire pitié puis on nous conduisit à la prison où nous sommes en attendant que l'on décidât de notre sort.

« Il faut te dire que pendant que nous marchions à travers la plaine on battait la générale dans les casernes de Blidah, toute la troupe était sous les armes, un bataillon était envoyé à notre rencontre, toute la route était sillonnée de gendarmes et de spahis, et tous les caïds de la plaine recevaient l'ordre de requérir tous les Arabes pour nous arrêter. En un mot tout était en révolution pour arrêter 30 hommes sans armes et sans vivres.

« Le lendemain de notre emprisonnement on nous signifia un ordre du gouverneur qui nous condamna *au pain sec* de

jour à autre, de sorte que nous ne recevons la soupe qu'une fois tous les deux jours. Nous ignorons combien de temps durera cette punition et notre captivité mais tout cela nous est indifférent, car nous préférons passer tout notre temps en prison et sous ce régime plutôt que de retourner à Bourkika où nous serions certains de mourir ou au moins de prendre des maladies incurables. Tous ceux qui y sont font pitié à voir tant ils ont un air maladif.

« J'oubliais de te dire qu'il vient de nous arriver un nouveau compagnon d'infortune qui, n'ayant pu partir avec nous, partit seul le lendemain pour nous rejoindre, mais arrêté auprès de Coléah il a été transféré avec nous.

« Nous avons à remercier les démocrates de Blidah des marques de sympathie qu'ils nous ont témoignées, car deux heures après notre emprisonnement nous avons reçu une collecte de 56 francs, plus du tabac.

« Je ne t'écrirai que lorsque je serai arrivé à ma nouvelle destination. J'aurais beaucoup de plaisir *à aller te voir* si cela m'était possible. Fais-moi réponse pour savoir si ma lettre t'est parvenue.

« Je te salue d'amitié ainsi que toute ta famille.

L. Rouffet.

« Tu ne m'oublieras pas auprès de Thomas, de Serre et de toutes les connaissances et tu leur diras bien des choses de ma part. » (*Archives du Gouvernement Général de l'Algérie*, série Z).

BULLETIN DE L'ART MUSULMAN

(1925 - 1927)

Le goût de l'art musulman semble pénétrer de plus en plus dans le grand public. Le tourisme et la passion du bibelot incitent à l'initiation des gens que l'archéologie ne tenterait guère. On peut du moins le supposer à voir se multiplier les albums et les livres de vulgarisation, où une large place est accordée aux arts industriels. De ce genre sont deux ouvrages de G. Migeon récemment parus, l'un chez Van Oest (*les Arts musulmans*), l'autre chez Morancé (*les Arts décoratifs musulmans*) (1). Tous deux se recommandent par des planches bien choisies et d'une exécution soignée, précédées d'un texte utile. De ce genre aussi un livre de la collection publiée sous la direction d'Henry Martin (2).

En Allemagne également ces ouvrages semblent nombreux. Il est à craindre que plus d'un nous échappent. Je peux du moins signaler un livre sur les Arts mineurs musulmans, où l'on retrouve les qualités habituelles de sûre information et de clarté de E. Kühnel (3), et un livre intitulé *Die Kunst des Islam* dû à la collaboration de H. Gluck et E. Diez (4). On regrette que la part du Maghreb y soit si réduite. La Berbérie et l'Espagne sont étudiées en quatre pages et le Maroc n'est représenté dans les planches que par Bâb Mançoûr de Meknès.

Historiens de l'art et collectionneurs salueront avec recon-

(1) G. Migeon, *Les Arts musulmans*, 48 pp., 64 pl., in-8°, Paris-Bruxelles, Van Oest, 1926 ; Id., *Les Arts décoratifs musulmans*, 15 pp. 60 pl., in-fol. Paris, Morancé, s. d.

(2) *L'Art musulman* (coll. *La grammaire des styles*, sous la direction d'Henry Martin), 64 pp., 14 pl., in-8°. Paris, Ducher, 1926.

(3) E. Kühnel, *Islamische Kleinkunst*, in-8°. Berlin, 1925.

(4) H. Gluck et E. Diez, *Die Kunst des Islam* (*Propyläen-Kunst Geschichte*, V), 617 pp., 39 pl., in-4°. Berlin, Propylaen, 1925.

naissance la réédition du *Manuel d'art musulman* de G. Migeon (1) ; c'est en fait un nouveau livre, considérablement plus ample que l'ancien, enrichi de nombreux documents, et où l'auteur a tenu compte des multiples travaux parus depuis vingt ans.

Depuis 1907, en effet, date de la première édition de ce *Manuel* classique, des études de détail n'ont cessé d'étendre notre connaissance. Dans les années qui précédèrent la guerre, le petit monde des historiens de l'art musulman se passionnait pour les châteaux récemment découverts sur les confins du désert de Syrie. On discutait l'âge de Mchatta et de Qoçayr 'Amra et l'on s'efforçait d'en rattacher le style à un art connu. L'attention semble s'en être quelque peu écartée. Elle s'est portée sur les centres d'époque beaucoup mieux définie qui ont laissé leurs ruines le long du Tigre et de l'Euphrate, Samarra et Raqqa, résidences des Khalifes 'Abbâssides, et l'on recherche les traces de l'art du IXe siècle, qui s'y épanouissait, à Suze et ailleurs. La publication des fouilles entreprises par la mission allemande alimente notre curiosité. Cette publication est déjà imposante par sa masse. Amorcée par les quatre volumes où Sarre et Herzfeld rendaient compte de leur voyage archéologique en Mésopotamie (2), elle s'est poursuivie par un ouvrage d'Herzfeld sur l'ornementation de Samarra (3). En 1925 a paru un nouveau volume, dans lequel le Dr Sarre étudie la céramique de la ville khalifienne (4), livre précieux par son illustration abondante, par son texte à la fois sobre et clair, et qui mérite pleinement l'éloge que R. Kœchlin (5) en a fait dans un très intéressant article de *Syria*.

(1) G. Migeon, *Manuel d'art musulman. — Les arts industriels*, 2e édition, 2 vol. in-8°. Paris, Picard, 1927. Un des chapitres les plus riches de cet ouvrage, celui qui est consacré aux tissus, avait été précédé d'un article paru dans la *Revue d'Art ancien et moderne*, février 1927, p. 95-108, sur *Les tissus de la Perse*.

(2) F. Sarre et E. Herzfeld, *Archaologische Reise in Euphrat-und Tigris-Gebiet*. 4 vol. in-fol. Berlin, D. Reimer, 1911-1920.

(3) E. Herzfeld, *Der Wandsmuck der Bauten von Samarra und seine Ornamentik*, t. I, de *Die Ausgrabungen von Samarra*, 229 p., 150 pl., in-4°. Berlin, 1923.

(4) F. Sarre, *Die Keramik von Samarra*, t. II, de *Die Ausgrabungen von Samarra*, 103 p., 36 pl., in-4°. Berlin, 1925.

(5) R. Kœchlin, *A propos de la céramique de Samarra*, ap. *Syria*, t. VII, 1926, p. 234-246, 6 pl. Voir aussi C. R. de G. Migeon, ap. *La Revue de l'Art ancien et moderne*, février 1927, p. 113-114.

Au reste, la céramique mésopotamienne est à l'ordre du jour ; elle est même devenue matière de polémique avec le livre de A. J. Butler (1). Cet archéologue anglais, qui a fait de l'histoire d'Egypte son étude de prédilection, développe la thèse, qu'il avait indiquée dans plusieurs articles du *Burlington Magazine*, de la primauté de l'Egypte dans l'élaboration de la céramique musulmane. La Perse, réputée jusqu'ici comme la patrie bénie de l'art de terre, doit céder le pas à la vallée du Nil. Cette théorie plutôt hasardeuse est soutenue avec une ardeur combative qui donne de la vie à ce gros livre d'ailleurs somptueusement édité. Ceux qui seraient tentés d'étudier les pièces elles-mêmes du procès pourront, à défaut d'une visite au Musée arabe du Caire, dont notre compatriote Gaston Wiet réorganise les collections, aller voir deux nouvelles vitrines du Louvre, dans le vestibule précédant la salle Delort de Gléon. Dans l'une sont exposés les fragments provenant de Samarra, que nous devons à la générosité du British Museum ; dans l'autre ont été réunies les céramiques exhumées à Suze par Dieulafoy, de Morgan et de Mecquenem. M. Kœchlin en prépare un catalogue.

Sans quitter le Louvre, les visiteurs du Pavillon de l'Horloge iront admirer les beaux ensembles nouvellement remaniés de la grande salle, notamment la somptueuse collection des faïences de Damas dont le Musée de Cluny s'est dessaisies et qui prennent ici une harmonie incomparable. M. Marquet de Vasselot, à qui ses doubles fonctions à Cluny et au Louvre ont permis de réaliser ce transfert, continue à signaler dans la revue *Beaux Arts* les enrichissements de notre grand Musée national (2).

J'ai déjà nommé la belle revue *Syria*. Les années 1925-1926 contiennent plusieurs travaux qui intéressent nos études. Le *corpus* des inscriptions arabes s'est enrichi des inscriptions de Balbek et de la citadelle de Damas, qu'y a publiées Gaston

(1) A. J. Butler, *Islamic Pottery, a study mainly historical*, 179 pp., 92 pl., in-fol. London, E. Benn, 1926. — C. R. de Flury, ap. *Syria*, 3e fasc. 1927, p. 268-271.

(2) Marquet de Vasselot, articles ap. *Beaux-Arts*, 15 avril 1925, 15 avril 1926.

Wiet (1), le continuateur le plus qualifié de l'œuvre admirable de Max Van Berchem. S. Flury y a appliqué sa méthode rigoureuse à l'examen du *Décor épigraphique des monuments de Ghazna* (2). Les matériaux qui le lui ont permis lui ont été fournis par A. Godard (3). Dans la même revue, je dois signaler une étude de tout point remarquable, la première qui nous permette de voir clair dans l'ensemble des mosquées de Constantinople (4). Elle est due à A. Gabriel, qui s'est chargé, ainsi que A. Godard de la complète refonte du *Manuel d'art musulman* d'Henri Saladin pour ce qui concerne les écoles orientales. Les travaux antérieurs des deux auteurs font bien augurer de cette publication, dont j'espère pouvoir m'occuper dans un prochain bulletin.

Nous devons à Creswell une étude substantielle et appuyée d'une chronologie rigoureuse sur l'évolution du minaret (5). La forme primitive, sur plan carré, apparaît d'abord et survivra en Syrie. La théorie de Thiersch, qui attribuait un rôle décisif au Phare d'Alexandrie, ne résiste pas à l'examen : les analogies entre le Phare et les minarets égyptiens résultent de remaniement peu anciens subis par ces derniers.

Le même archéologue a donné au *Bulletin de l'Institut français du Caire* un travail excellent sur les fondations du Sultan Bibars en Egypte (6).

Dans le domaine des arts graphiques de l'Islâm oriental, il me faut signaler trois articles de Armenag Sakisian parus dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*. L'un nous fait connaître trois miniatures inédites du fameux peintre Behzad ;

(1) G. Wiet, *Les inscriptions de Balbek*, ap. *Syria*, t. VI, 1925, p. 180 ss. ; *Inscriptions de la citadelle de Damas*, *Ibid.*, t. VII, 1926, p. 46 ss., 152 ss.

(2) S. Flury, *Le décor épigraphique des monuments de Ghazna*. ap. *Syria*, t. VI, 1925, p. 61 ss.

(3) A. Godard, *Ghazni*, ap. *Syria*, t. VI, 1925, pp. 58 ss.

(4) A. Gabriel, *Les Mosquées de Constantinople*, ap. *Syria*, t. VII, 1926, pp. 353 ss.

(5) K. A. C. Creswell, *The evolution of the minaret, with special reference to Egypte*, ap. *The Burlington Magazine*, mars, mai et juin 1926, 19 pp. 4 pl. — C. R. de R. Dussaud, ap. *Syria*, 3e fasc., p. 273-274.

(6) K. A. C. Creswell, *The works of Sultan Bibars Al-Bunduqdâri in Egypt*, ap. *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale*, t. XXVI, 2e fasc., 1926, pp. 129-193. — C. R. de Migeon, ap. *Syria*, 1927, pp. 77-78.

les deux autres sont l'amorce d'un travail d'ensemble sur la reliure turque. On y trouvera des détails précis sur la technique, le répertoire décoratif et l'évolution de cet art élégant (1).

***

Il est naturel d'entretenir surtout les lecteurs de la *Revue Africaine* des études consacrées à l'art musulman occidental. Celles-ci se trouvent être d'ailleurs fort nombreuses. L'exploration du Maroc en suscite chaque jour de nouvelles. Parmi les travaux d'ensemble, on m'excusera si je me contente de mentionner ici les deux volumes destinés à remplacer un des chapitres du *Manuel* de Saladin, épuisé en librairie (2). Je suis mieux placé pour recommander la lecture de l'ouvrage si agréable et si solide d'Henri Terrasse et J. Hainaut sur *Les Arts décoratifs au Maroc* (3). On y trouvera des renseignements de première main clairement exposés sur l'art rural et l'art citadin en Maghreb extrême.

« C'est le domaine des érudits de faire revivre le passé avec méthode et précision, mais le Maroc a aussi besoin de cette curiosité des « honnêtes gens » qui crée une atmosphère de sympathie et de compréhension entre les deux peuples. » Ainsi parle M. G. Vidalenc, auteur d'un petit livre sur *l'Art marocain* (4). L'ouvrage s'adresse évidemment aux « honnêtes gens ». C'est dire que « les autres » ne doivent en attendre ni méthode, ni précision. Ils y trouveront du moins 16 photographies assez bien choisies.

(1) Armenag Sakisian, *A propos de trois miniatures de Behzad*, ap. *Rev. de l'Art ancien et moderne*, janv. 1927, pp. 15-20 ; id., *La reliure turque du XVe au XIXe siècle*, même *Revue*, mai 1927, septembre-octobre 1927.

(2) G. Marçais, *Manuel d'Art musulman. L'Architecture* (Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile), 2 vol., 967 pp., in-8°. Paris, Picard, 1926-1927. — C. R. de Torres Balbas, *La Arquitectura musulmana en Occidente*, ap. *Arquitectura*, octobre 1927, de Jean Alazard, ap. *Revue de l'Art ancien et moderne*. novembre 1927, de G. Migeon, ap. *Syria*, 1926, pp. 279-280.

(3) H. Terrasse et J. Hainaut, *Les Arts décoratifs au Maroc*, XII-120 pp., 64 pl. in-4°. Paris, Laurens, 1925. — C. R. de G. Marçais, ap. *Hesperis*, 4e trimestre 1926, pp. 481-482.

(4) G. Vidalenc, *L'Art marocain* (coll. *Art et esthétique*), 132 pp., 16 pl., in-8°. Paris, Alcan. 1925. — C. R. de H. Terrasse, ap. *Hesperis*, 1927, 2e trim., pp. 260-262.

Pour ceux qui veulent posséder sur le Maroc plus que des notions de touristes pressés, la collection d'*Hespéris* constituera une mine inestimable. Henri Basset, qui en était l'âme, y avait entrepris avec Terrasse la publication d'un travail sur l'art puissant du XIIe siècle, qui renouvelle complètement la connaissance que nous en avions. En 1925, cette suite des « *Sanctuaires et forteresses almohades* » s'est enrichie d'une étude sur le minaret de la Kotobîya, en 1926 d'une étude sur l'oratoire de la Kotobîya, sur la mosquée de la Qaçba de Merrâkech et sur les chaires de ces deux sanctuaires, purs chefs-d'œuvre de la menuiserie musulmane. Le dernier numéro d'*Hesperis* nous apporte une étude sur le ribât de Tît et la forteresse du Tasghimoût (1).

A côté des créations de cette grande époque, une œuvre comme le tombeau des Sa'adiens peut sembler accessoire. Le mausolée de Merrâkech compte cependant des admirateurs fervents. Ils retrouveront quelque chose du charme réel qui s'en dégage dans l'album que lui a consacré le peintre Gabriel Rousseau (2). Ils y trouveront en outre une préface élégante d'Edmond Doutté, le texte et la traduction par F. Arin des inscriptions funéraires de cette nécropole chérifienne. Quant à ceux qui ont emporté du Maroc la nostalgie des maisons blanches et de leurs jardins secrets, ils prendront un plaisir extrême à lire les deux volumes de J. Gallotti sur le *Jardin et la maison arabes au Maroc* (3), si joliment illustrés par Laprade et Vogel. S. Gsell a donné à la *Gazette des Beaux*

(1) H. Basset et H. Terrasse, *Sanctuaires et forteresses almohades ; Le minaret de la Kotobîya*, ap. *Hesperis*, 1925, pp 311-374 ; *Le Minaret (suite)*, *L'Oratoire de Kotobîya*, *La Chaire de la Kotobîya*, *La Mosquée de la Qaçba*, ap. *Hesperis*, 1926, pp. 107-270, 24 pl. — *Le ribât de Tît*, *Le Tasghimout*, ap. *Hesperis*, 1927, pp. 117-171. — Voir aussi la bibliographie annuelle donnée par *Hesperis*.

(2) Gabriel Rousseau, *Le Mausolée des princes Sa'diens à Marrakech*, préface par E. Doutté, texte et trad. des inscriptions par F. Arin, aquarelles, dessins et relevés de l'auteur, 2 vol. XXII-61 pp., 3 plans, 9 pp. 83 pl., in-4°. Paris, Geuthner, 1925. — C. R. de G. Migeon, ap. *Syria*, 1926, pp. 280-281.

(3) J. Gallotti, *Le jardin et la maison arabes au Maroc*, dessins de A. Laprade, phot. de L. Vogel, 2 vol., VIII-120 pp., 57 pl., 94 pp., pl. 58 à 136, in-4°. Paris, A. Lévy, 1926. — Voir aussi, du même, *Jardins et maisons du Maroc*, ap. *La Géographie*, juillet-août 1926.

Arts un compte rendu magistral de ce livre (1), et j'ai essayé, en m'en inspirant, de définir dans *Art et décoration* la conception musulmane du jardin (2).

Sur la technique et l'évolution de la marqueterie de terre émaillée, qui joue un rôle si considérable en Maghreb, Gabriel Audisio a publié une plaquette de style alerte, d'ordonnance claire et sérieusement documentée (3).

P. Champion, qui avait déjà consacré un joli volume de la collection des Villes d'Art à *Fez, Meknès et Tanger*, vient d'en donner un autre de la même collection sur *Rabat, Salé et Merrâkech* (4). La lecture en est fort agréable. L'auteur y trace à l'aide des vieux textes, notamment des livres des voyageurs européens, une histoire vivante et pittoresque des trois villes.

L'on doit quelques articles de bonne vulgarisation à J. Borely : dans *France-Maroc*, *la Mosquée d'Hassan à Rabat a-t-elle été achevée ?* dans l'*Art vivant*, *Fez ou la Baghdad du Maghreb* (5).

La même revue, *L'Art vivant*, a publié un article sur *l'Art hispano-mauresque*, où J. Bourilly s'efforce avec bonheur de mettre le grand public au courant de notions techniques déjà un peu périmées sur l'architecture maghrebine (6).

Outre l'art des villes, dont le développement, chaque année mieux connu, s'insère sans trop d'effort dans l'histoire générale de l'art musulman, le Maroc nous offre tout le trésor d'œuvres rurales pratiquement indatables. Ces productions sans âge du génie berbère se trouvent être d'ailleurs singulièrement apparentées à l'esthétique de nos décorateurs contemporains. Les artistes comme les ethnographes auront

(1) S. Gsell, *Jardins et demeures au Maroc*, ap. *Gazette des Beaux-Arts*, 1927, I, pp 250-555.

(2) G. Marçais, *Le jardin arabe au Maroc*, ap. *Art et décoration*, février 1927, pp. 59-64.

(3) G. Audisio, *La marqueterie de terre émaillée (mosaïque de faïence) dans l'art musulman d'Occident*, 47 pp. in-8°. Alger, Basset, 1926.

(4) P. Champion, *Rabat, Salé et Merrakech (Les Villes d'art célèbres)*, in-8°. Paris, Laurens, 1925.

(5) J. Borely, *La Mosquée d'Hassan à Rabat a-t-elle été achevée ?* ap. *France-Maroc*, juin-juillet 1925e; Id., *Fez ou la Baghdad du Maghreb, ap. l'Art vivant*, 15 juillet 1926, pp. 529-533.

(6) J. Bourilly, *L'Art hispano-mauresque*, ap. *L'Art vivant*, 15 juillet 1927. pp. 561-564.

grand profit à consulter les *Documents d'architecture* relevés par le Dr André Paris au Sud de Merrâkech (1) et à étudier de près les travaux toujours si consciencieux et si précis de Prosper Ricard sur les tapis du Moyen Atlas, sur les nattes et le batik (2). Composés dans un but surtout pratique, les volumes de son *Corpus* des tapis demeureront comme un document de grande valeur sur l'art berbère et pourront servir de modèles aux enquêtes sur les techniques analogues qui restent à entreprendre.

Pour ressusciter également au Maroc le noble métier de la reliure, P. Ricard a édité un petit traité composé au début du XVIIe siècle par Es-Sofiâni, maître-relieur de Fès (3). Les livres de cette nature sont infiniment rares. Un index très complet des termes techniques et de leurs équivalents français contribue à faire de celui-ci un précieux instrument de travail.

Comparée à cette bibliographie marocaine, celle de la Tunisie apparaît assez indigente. La matière n'est pourtant pas moins riche. Force me sera de mentionner ici mon étude sur *La coupole et les plafonds de la Grande Mosquée de Kairouan*. Le rapprochement que j'y faisais de la vigne dorée peinte dans le mihrâb avec la grande vigne de la Mosquée de Damas a été repris, avec preuve à l'appui, dans la *Revue de l'Académie arabe de Damas* par l'Emir Jaffar el Hassani (4). Au *Bulletin archéologique* a paru une note sur mes fouilles déjà lointaines de Qaçr el-Qadîm-Abbâssiya (5). Et j'en aurai

(1) Dr André Paris, *Documents d'architecture berbère. — Sud de Merrâkech*, 56 pp. 90 pl., coll. *Hespéris* n° II, in-4°, 1925.

(2) P. Ricard, *Corpus des tapis marocains*, II, *Tapis du Moyen Atlas*, 74 pp., 64 pl., in-8°. Paris, Geuthner, 1926. — Id., *Tapis berbères des Aït Ighezrane (Moyen Atlas marocain)*, ap. *Hespéris*, 1er trimestre 1926, pp. 89-95. — Id., *Tapis berbères du Moyen Atlas*, ap. *France-Maroc*, août 1925, pp. 143-145. — Id., *Nattes berbères de l'Afrique du Nord*, ap. *Hespéris*, 1925, pp. 105-123, 3 pl. — Id., *Le batik marocain*, ap. *Hespéris*, 1925, pp. 411-426.

(3) Es-Sofiâni, *Art de la Reliure et de la Dorure*, éd. Ricard, 50 pp., in-8°, Paris, Geuthner, 1925.

(4) G. Marçais, *Coupole et plafonds de la Grande Mosquée de Kairouan, (Notes et documents publiés par la direction des Antiquités et Arts*, VIII), 61 pp. 33 pl., in-8°. Tunis, Tournier ; Paris, Vuibert, 1925. Emir Jaffar El-Hassani, art. ap. *Revue de l'Académie arabe de Damas*, janvier-février 1927, pp. 44-45, 2 pl.

(5) G. Marçais, *Fouilles à Abbassiya, près de Kairouan*, ap. *Bulletin archéoloque*, 1925, pp. 293-306.

fini avec mes propres travaux en rappelant une description des ribâts de Sousse et de Monastir précédée d'un essai sur la répartition et l'évolution de ces monastères fortifiés dans toute la Berbérie (1).

Premier domaine des recherches d'art musulman occidental, l'Espagne n'a pas cessé d'attirer l'attention des archéologues. Il n'est que juste de signaler qu'un gros effort s'affirme chez les Espagnols eux-mêmes. Reprenant avec une méthode plus rigoureuse les fouilles si fécondes du regretté Velazquez Bosco à Medînat ez-Zahrâ, la Junta superior de Excavaciones a dressé un plan à grande échelle de la ville qui vit l'apogée du Khalifat d'Occident (2) ; de nouvelles tranchées ont été ouvertes et nous permettront sans doute de mieux connaître l'art opulent du Xe siècle. La Grande Mosquée de Cordoue et l'Eglise del Cristo de la Luz à Tolède ont, d'autre part, fait l'objet d'un article important d'Elie Lambert dans la *Gazette des Beaux Arts* (3). D'autres travaux du même savant suivront, où sera reprise la question amorcée par Emile Mâle des rapports entre l'architecture musulmane de la péninsule et notre art médiéval français (4). Nous lui devons déjà un volume sur *Tolède*, qui contient d'excellents chapitres (5).

L'époque moresque elle aussi connaît un regain d'intérêt. Une réédition de l'Alhambra de Saladin (6) ajoutera peu de chose à notre documentation ; mais on doit attendre beaucoup de l'activité intelligente de l'architecte Torres Balbas, à qui est confiée la conservation du palais de Grenade. Ses fouilles nous ont déjà révélé la Rauda (7), petit cimetière

(1) G. Marçais, *Note sur les ribâts en Berbérie*, ap. *Mélanges René Basset, II*, pp. 395-430, 3 pl.

(2) Plan à 1/800 dressé en mars 1924 par F. Hernandez.

(3) E. Lambert, *L'art musulman du Xe siècle à Cordoue et à Tolède*, ap. *Gazette des Beaux-Arts*, 1925, pp. 141-161.

(4) Les deux articles d'E. Mâle sur cette question, publiés en 1911 et 1923, viennent de paraître dans un volume : *Art et Artistes du moyen âge*, Paris, Armand Colin, 1927.

(5) E. Lambert, *Tolède* (coll. *Les villes d'Art célèbres*), 168 p., in-8°. Paris, Laurens, 1925.

(6) H. Saladin, *l'Alhambra*, 2e éd., in-4°. Paris, Morancé, 1926.

(7) L. Torres Balbas, *Paseos por la Alhambra : la Rauda*, ap. *Archivo español de Arte y Arqueologia*, 1926, II, pp. 47 ss. — C. R. de H. Terrasse, ap. *Hesperis*, 2e trim. 1927, pp. 259-260.

des rois Naçrides, situé entre la salle des Abencerages et le palais de Charles-Quint.

Une trouvaille assez inattendue et que l'on doit aussi aux archéologues espagnols est celle de dentelles arabes qu'a présentées P. M. de Artinano dans la nouvelle revue, *Archivo espanol de arte y arqueologia* (1).

Dans la bibliographie des arts mineurs de l'Espagne musulmane, nous retrouvons le nom d'E. Kühnel, avec un utile travail d'ensemble sur la céramique, essai de datation qui reste parfois un peu hypothétique (2).

L'art mudejar, prolongement de l'art musulman d'Espagne a inspiré un livre charmant à Georgiana Goddard King (3). L'auteur, qui connaît fort bien l'Espagne, recherche les influences musulmanes, surtout dans le Centre et le Nord de la péninsule ; elle les découvre parfois dans des édifices où il ne semble pas certain qu'elles existent. Œuvres mudejares, peut-être ; à coup sûr œuvres intéressantes, et qu'il est toujours agréable d'étudier avec un guide averti.

Cet art des Musulmans restés en terre chrétienne est particulièrement bien représenté à Tolède ; ce qui nous vaut une bonne étude de plus à ajouter à celles que nous devions déjà à la plume si autorisée de Gomez Moreno (4) et un article très fortement documenté d'E. Lambert (5) sur les synagogues de la vieille cité castillane.

Georges MARÇAIS.

(1. P. M. de Artiñano, *Randas españolas, un incunable para la historia de los encajes*, ap. *Archivo español de Arte y Arqueologia*, 1925, II, p. 23 ss.

(2) E. Kühnel, *Daten zur Geschichte der spanischen-maurischen Keramik*, tir. à part de *Jahrbuch der asiatischen Kunst*, 1925 19 fig. — C. R. de H Basset, ap. *Hespéris*, 2e et 3e trim. 1926, pp. 323-324.

(3) G. Goddard King, *Mudejar*, XVII-262 pp., in-12, 96 pl., éd. du Bryn Mawr Collège, 1927.

(4) Gomez Moreno, *Arte mudejar Toledano*, ap. *Arquitectura*, 1925.

(5) E. Lambert, *Les synagogues de Tolède*, ap. *Revue des Etu des juives*, 1927, t. XXXIV, pp. 15-33.

Comptes rendus

S. GSELL, G. MARÇAIS, et G. YVER. — *Histoire d'Algérie.* — Paris, Boivin, 1927. 1 vol. in-12°, 327 pages, 16 planches illustrées.

Ce livre fait partie de la collection *Les vieilles provinces de France*, publiée sous la direction de A. Albert-Petit. Malgré son apparence modeste, il doit à la compétence et à l'autorité des trois historiens qui ont collaboré à sa rédaction, d'être « une œuvre de première main », ainsi qu'elle est justement qualifiée dans l'avant-propos.

Aux trois grandes périodes de l'histoire d'Algérie correspondent trois livres, justement proportionnés, sur l'Algérie dans l'antiquité (p. 1-82), l'Algérie musulmane (p. 83-189), l'Algérie française (p. 191-322).

L'Algérie dans l'antiquité, par *Stéphane Gsell*, est une réédition d'une brochure publiée sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie, à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900. Le succès qu'elle avait obtenu avait engagé l'auteur à en donner, en 1903, une réimpression, non sans y avoir apporté des remaniements. Est-il besoin d'ajouter que, cette fois encore, on trouvera quelques corrections, quelques atténuations ou quelques précisions, suggérées par les scrupules du savant ou par les résultats des derniers travaux, et aussi quelques additions inspirées par les récentes découvertes des archéologues. Des divisions logiques et claires rendent particulièrement facile la lecture des chapitres où les faits, nombreux sans surcharge, précis toutes les fois qu'ils peuvent l'être, sont toujours habilement choisis et groupés pour étayer quelques idées nettes qui s'imposent à la mémoire et à la réflexion.

Et tout d'abord, il apparaît que Rome a trouvé, dans le pays qui est notre Algérie, un terrain déjà préparé, non point « une contrée barbare », mais « des villes prospères et beaucoup de terres cultivées », « un corps déjà vigoureux » et non pas « un cadavre ». Pour ne pas parler de la préhistoire, dont quelques lueurs laissent soupçonner des influences égyp-

(1) Stéphane Gsell, *L'Algérie dans l'antiquité*, nouvelle édition revue et corrigée (Alger, Adolphe Jourdan, 1903, 1 vol. in-12, 150 p. et une carte).

tiennes, les premières clartés de l'histoire nous montrent la domination de Carthage solidement assise sur le littoral, moins effective dans l'intérieur du pays, où subsistent des royaumes berbères, parfois plus étendus vers l'ouest que notre Algérie, mais qui ne sont guère que « de vastes mosaïques de groupes distincts ». La Berbérie paraît déjà vouée au morcellement politique. La civilisation punique a, en tous cas, apporté aux Berbères sa langue, sa religion, son agriculture et son industrie ; elle leur a transmis également les emprunts nombreux qu'elle avait faits à la Grèce.

Rome, qui a attendu deux siècles pour ajouter à la Proconsulaire, après la Numidie, la Maurétanie Césaréenne, a délaissé les massifs montagneux, les diverses « Kabylies », qui restent pour les Berbères des noyaux de résistance. Préoccupée d'être « leur éducatrice, plus par l'ascendant qu'elle exerça sur eux que par la contrainte », elle a confié à une seule légion le soin de garder et de défendre trois provinces ; cette petite armée, devenue purement africaine est de plus en plus envahie par des « Barbares » indigènes ou étrangers. Ce sont là les points faibles de la domination romaine ; le christianisme, qui a donné à l'Afrique impériale une très grande place dans l'Occident, a contribué par ailleurs à saper la puissance de Rome et a même aggravé la décadence matérielle, conséquence de l'anarchie du IIIe siècle.

Il n'y a donc plus aucune force capable d'arrêter les Vandales, qui ne laissent guère que des ruines et favorisent la ruée des Berbères de la montagne sur les belles cités des plaines. L'œuvre des Byzantins, qui veulent être cependant des restaurateurs, sera plus incomplète encore que celle des Romains. La civilisation latine, malgré les efforts de l'Eglise d'Afrique, sombre avec la venue des Arabes, ne laissant plus dans le monde berbère que « quelques misérables épaves d'un grand naufrage ». L'Afrique du Nord est désormais, et pour longtemps, incorporée au monde de l'Islam, c'est-à-dire à l'Orient.

Cette courte analyse ne peut donner une idée des mérites du récit, que l'auteur a su rendre très concret et très vivant, par le choix des détails et par quelques citations d'écrivains anciens ou de textes épigraphiques. Ainsi le lecteur trouvera-t-il dans ces chapitres une succession de petits tableaux nettements dessinés, où il suivra sans peine le développement et les vicissitudes des civilisations anciennes de l'Algérie.

L'Algérie musulmane, que nous présente *G. Marçais* est celle qui, depuis la conquête arabe du VIIIe siècle jusqu'à notre débarquement de 1830, n'a connu véritablement d'autres maîtres que des chefs d'états musulmans, royaumes et empires. La tâche était difficile, de condenser en une centaine de pages, l'histoire de plus de onze siècles, sans faire de cet

exposé, ni un résumé sec et indigeste, ni une dissertation vague et abstraite. L'auteur a parfaitement évité ces deux écueils. Il faut le féliciter d'avoir dégagé l'armature de cette histoire, considérée communément comme une des plus confuses, et d'avoir consacré son principal effort à décrire les divers modes de cette civilisation musulmane, dans ses institutions religieuses, politiques, administratives et militaires, dans sa vie matérielle, dans ses préoccupations intellectuelles et artistiques. On lui saura gré notamment de nous avoir donné des capitales de la Berbérie, Achir, la Qal'a, Bougie, Tlemcen, des esquisses à la fois rapides et suffisamment précises, où l'on se plaît à retrouver une main particulièrement experte.

Dans cette période musulmane, il n'y a pas « d'Algérie », au sens politique du mot, jusqu'au jour où deux aventuriers levantins, 'Arrouj et Khayr-ed-dîn fondent le royaume dont Alger devient la capitale. Encore les Berbères des massifs montagneux resteront-ils, sous le régime turc, dans un état perpétuellement voisin de la « dissidence ». L'histoire de l'Algérie est donc, jusqu'au XVIe siècle, partie intégrante de celle de la Berbérie, dont le centre de gravité se déplace, au XIIe siècle, de la partie orientale de l'Ifriqya, vers l'ouest, vers le Maghreb marocain. Entre ces deux grandes phases, un événement de première importance, l'invasion hilalienne, qui déverse sur la Berbérie par flots successifs, tout un peuple d'Arabes nomades : les conditions de la vie politique en sont modifiées, c'est un désastre économique et c'est « la faillite de la culture élaborée en Berbérie orientale au cours des trois derniers siècles ».

Il y a cependant quelque chose qui ne change pas : les questions religieuses restent toujours au premier plan. « Elle semblent même dominer toutes les autres à l'époque des Almoravides et des Almohades (XIe et XIIe siècle). « Almoravides et Almohades sont des sectes avant d'être des empires ». Les Berbères, qui ont résisté fortement à la conquête arabe, trouvent dans l'hérésie musulmane une forme d'indépendance. Après le royaume de Tahert, curieuse « théocratie égalitaire » et puritaine du Khârijisme Abâdhite, le khalifat chiite des Fâtimides est fondé avec le concours armé des Kotâma et des Canhâja berbères. Achir des Beni Zîrî, devient la forteresse principale d'une « marche » qui défend le Maghreb central contre d'autres Berbères, les Zenâta, soutiens des Khalifes Omeiyades de Cordoue. Le morcellement de l'empire Fâtimide s'aggrave par les délégations de commandements ; après les Zirides, ce sont les Beni Hammâd, qui constituent le royaume dont la capitale, la Qal'a jette à la fin du XIe siècle un certain éclat artistique, reflet, sans doute, de l'art oriental, égyptien et surtout persan.

Royaumes éphémères, auxquels il manque toujours une solide organisation militaire ; les tribus « maghzen » des Hilâliens ne suffiront pas à leur défense contre les Almoravides et les Almohades. Ces deux invasions successives ne sont plus seulement des incursions de pillards ; elles symbolisent la revanche de l'orthodoxie contre l'hérésie, de même temps que la réaction de l'Islam contre la « reconquista » espagnole. Ibn-Yâsin et son disciple Ibn-Tâchfin, le moine-soldat, représentent le pur esprit du malékisme. 'Abd-el-Moûmin a reçu de Ibn-Toûmert la doctrine de Ghazali ; il est à la fois « un conquérant, un organisateur et un pontife ». L'empire Almoravide, dont les limites ne dépassent pas Alger à l'Est, dure à peine 70 ans ; celui des Almohades, dont les forces sont absorbées par la guerre en Espagne, ne peut maintenir son unité, qui a embrassé un moment toute la Berbérie. Du moins. l'Algérie, partagée entre ses successeurs, l'état 'Abd-el-Wâdite d'origine zenatienne et l'état Hafcide, entre le royaume de Tlemcen, qu'absorbent un moment les Mérinides de Fès et celui de Tunis dont dépend Bougie, dernier repaire des Beni-Hammâd, subit par l'ouest, par Tlemcen, l'influence de la culture intellectuelle et artistique andalouse. Ainsi la civilisation musulmane berbère du Maghreb central n'aura-t-elle connu, jusqu'à sa dernière heure, que des reflets d'une civilisation étrangère : la Perse, l'Egypte, Cordoue, Séville, Grenade en sont les inspiratrices.

On ne reprochera pas à l'auteur d'avoir donné trop peu de place à l'Algérie turque : réduisant au minimum le récit des événements dont est faite l'histoire sanglante des beglier-beys, des pachas, des aghas et des deys, il a préféré présenter un tableau des institutions de la Régence et des procédés du gouvernement de ses maîtres, en particulier de leur politique à l'égard des marabouts. On y trouvera une description vivante d'Alger, de sa population, et pour terminer, une histoire de la course, où sont notées les réactions qu'elle a déterminées de la part des puissances européennes et la décadence irrémédiable de cet état qui « n'a conçu l'administration de l'Algérie que comme une exploitation fiscale ».

L'Algérie française, par *G. Yver*, est un exposé qui peut être divisé en deux parties : la conquête d'une part, et de l'autre l'organisation et le peuplement. Ici les événements de guerre, que les autres auteurs ont avec raison présentés rapidement, devaient prendre une place plus large : toute l'histoire du passé ne démontre-t-elle pas que la faiblesse militaire des royaumes et des empires qui se sont succédé en Algérie a été la première cause de leur écroulement. Il appartenait à la France de fonder enfin une domination solidement assise, dont la durée serait garantie d'abord par le respect de la force. Cette histoire est par ailleurs trop étroitement liée à celle des diverses conceptions du rôle à jouer dans ce pays et de l'étendue même de ce rôle pour qu'on néglige d'en comprendre les phases et les vicissitudes. L'auteur lui a donc donné le développement qu'elle méritait. Il a, par ailleurs, consacré à l'œuvre pacifique de la France, colonisation, transformation économique, peuplement européen, politique indigène, institutions algériennes, des chapitres substantiels où, derrière les faits, on discerne clairement les méthodes et les problèmes. Le tout est présenté dans une forme sobre, nette, précise, parfaitement adaptée à l'esprit de ce livre, et avec une autorité que seules peuvent conférer une connaissance approfondie de cette histoire, une documentation longuement accumulée et passée au crible de la critique la plus sûre.

Le récit des phases successives de la conquête a été fait avec un souci constant de donner aux événements leurs valeurs relatives, d'en montrer le véritable sens, de couper les énumérations de faits par des narrations très vivantes, de mettre en relief les conceptions politiques et militaires des chefs, sans oublier les résistances des gouvernements et du parti « anticoloniste », ni les préoccupations de la politique étrangère, et partout de faire une mise au point que l'ignorance des documents, la fantaisie ou même la partialité de certains auteurs ont rendue nécessaire. Les origines et le but de l'expédition de 1830, les projets grandioses de Clauzel, le traité Desmichels, les conclusions de l'enquête de 1833, les instructions données à Danrémont, la mission de Bugeaud et le traité de la Tafna, les illusions sur les sentiments et les projets d'Abd-el-Kader, les causes de la retraite de Bugeaud, celles de l'insurrection de 1871, l'entraînement de nos armées vers les régions sahariennes, comme aussi en Tunisie et au Maroc; ce sont là autant de petits problèmes historiques auxquels l'auteur a donné en quelques mots les solutions les mieux fondées, sans craindre de glisser dans son récit quelques textes courts ou quelques fragments de textes qui lui donnent la solidité et la valeur d'un travail de première main.

Après la conquête — ou plutôt au fur et à mesure qu'elle était poursuivie — la colonisation suivait comme corollaire « entreprise difficile et longtemps contrariée par des causes diverses, état de guerre, connaissance insuffisante du pays et surtout peut-être incertitude sur le but à atteindre et sur les méthodes à employer ». On lira avec plaisir les pages que l'auteur n'a pas manqué de consacrer à la colonisation libre, moins connue que la colonisation officielle. Un excellent chapitre sur la transformation économique de l'Algérie lui a fourni l'occasion de grouper quantité de faits bien ordonnés qui justifient sa conclusion : « L'Algérie apparaît de plus en plus comme un placement de père de famille ». La question délicate

du peuplement européen est traitée avec une sincérité qui conduit l'auteur à une heureuse distinction du « séparatisme politique », « danger chimérique », et du « séparatisme moral » qui « peut être évité ». Non moins brûlante était celle de la politique indigène, tant de fois discutée, et rarement sans partialité. La « politique d'association » a fini par prévaloir depuis un quart de siècle sur la « politique d'assimilation », fertile en mécomptes. « L'amélioration de la condition matérielle et morale des indigènes constitue l'un des articles fondamentaux du programme ». Quant aux institutions administratives de l'Algérie, elles sont un compromis entre la tendance « centralisatrice » et la tendance « particulariste » : œuvre provisoire sans doute, ajoute l'auteur avec raison.

Il appartenait à G. Yver d'écrire les dernières lignes du livre. On se ralliera sans peine à sa conclusion. L'œuvre des devanciers de la France en Algérie était incomplète. Elle a d'abord réalisé la conquête et la pénétration du pays tout entier, ce que n'avait vraiment fait aucun d'eux, même les Romains ; elle a brisé par suite les noyaux de résistance, dont le danger renaissait à chaque crise. Nous ajouterons : elle tient fortement le pays. « Elle a ouvert à la civilisation moderne un monde encore plongé dans une demi-barbarie... Le succès matériel ne saurait être contesté, les résultats intellectuels et moraux apparaissent peut-être moins satisfaisants ». Mais « soixante ans à peine se sont écoulés après l'achèvement de la conquête ».

En résumé, livre excellent, intéressant, et qui, d'un bout à l'autre, instruit et invite à réfléchir — c'est un des meilleurs éloges qu'on puisse lui décerner. Il s'adresse au grand public, aux étudiants et aussi à des lecteurs plus avertis. On nous permettra de regretter qu'une trop grande confiance ait été accordée aux connaissances géographiques de la majorité des lecteurs. Les illustrations bien choisies et bien venues auraient été heureusement complétées par deux ou trois petites cartes. C'est peut-être beaucoup demander à un éditeur, par ces temps d'imprimerie chère.

R. LESPÈS.

A. KAMMERER. — *Essai sur l'histoire antique d'Abyssinie.* — Paris, Geuthner, 1926, in-8°, 196 pages.

M. Kammerer s'adresse au lecteur cultivé, non au spécialiste et se borne à exposer les résultats obtenus par les savants. Mais on trouvera notamment dans son livre la première traduction française des célèbres inscriptions d'Aksum, une étude sur les monnaies de l'Abyssinie antique — aucun travail de ce genre n'avait paru depuis 1886 — et une dissertation sur les

mégalithes récemment découverts dans l'Abyssinie méridionale par le P. Azaïs.

Outre un fond de populations nègres, l'Abyssinie fut tout d'abord habitée par certaines tribus kouschites (c'est-à-dire nubiennes) apparentées aux Egyptiens. Mais, de très bonne heure, avant l'intervention d'éléments judaïques, se produisirent des immigrations arabiques : Sabéens (particulièrement Habasat) et, plus tard, Géez qui fournirent le dialecte du même nom, devenu la principale des langues abyssines.

Donc la formation de l'antique royaume abyssin, connu sous le nom de royaume d'Aksum, semble due aux Arabes du Sud : ceux-ci apportèrent la civilisation au pays qu'ils envahissaient ; le royaume d'Aksum devait durer des siècles et mêler son histoire à celle de Rome et de Byzance ; et l'on a dit à juste titre que, mis à part le Nord de l'Afrique, l'Abyssinie est le seul pays de ce continent qui possède une histoire à peu près suivie.

Le choc en retour — expédition en Arabie — eut lieu, semble-t-il, au premier siècle avant le Christ, lorsque Habasat, Géez et aborigènes s'étant fondus en un bloc ethnique, les rois d'Aksum purent songer à une politique d'expansion et peut-être aussi de police de la mer. Peu après (en 24 avant le Christ), Auguste envoyait le préfet d'Egypte, Gallus, à la recherche de la route des Indes, route déjà cherchée par les navigateurs des époques pharaonique et ptolémaïque : on trouvera en appendice l'extrait de Strabon, relatif à la stérile expédition de Gallus. D'autre part, l'inscription d'Adulès, conservée par Cosmas Indicopleuste, nous renseigne sur une autre guerre menée en Arabie par un des rois d'Aksum : les Abyssins devinrent alors maîtres de l'Arabie méridionale. Enfin, l'inscription d'Ezana établit que son auteur conduisit, vers le IIIe ou le IVe siècle, une expédition au Nord, contre le vénérable royaume de Méroé (la Nubie, l'Ethiopie antique), dont les rois avaient fourni à l'Egypte, avant d'être chassés par Assourbanipal vers 660, une de ses dynasties, la XXVe ; alors morcelé entre plusieurs tribus indépendantes, le pays offrait une proie facile et les Abyssins entraient ainsi en contact avec une civilisation qui, malgré son abaissement, restait supérieure à la leur.

Ezana, contemporain de Constantin, fit du christianisme la religion officielle de ses états ; sous son long règne eurent lieu de nombreuses guerres qu'il commémora par des inscriptions triomphales (traduites dans l'ouvrage). Quant au christianisme, il avait été introduit par le Syrien Frumentios (St. Frumence), que le patriarche d'Alexandrie nomma ensuite évêque d'Abyssinie vers le milieu du IVe siècle ; dans les premières années du siècle suivant, la vie monastique et la liturgie monophysites s'organisèrent définitivement en Abyssinie.

Le VIe siècle est celui de la lutte décisive entre Abyssins et Arabes du Sud. Elle eut pour point de départ un massacre de chrétiens ordonné par le roi himyarite Dhou-Nowas qui professait le judaïsme ; les chrétiens de l'Yémen, trop éloignés de Byzance, demandèrent secours aux Abyssins ; sur l'ordre du roi Kâleb, ceux-ci conquirent l'Yémen qui fut gouverné par un vice-roi ; le second de ces vice-rois, Abraha, dirigea contre La Mecque une expédition malheureuse ; les Arabes n'en appelèrent pas moins à leur aide les Sassanides qui intervinrent, mais pour réduire l'Yémen en satrapie persane. Malgré une alliance conclue entre Byzantins et Abyssins, les Perses l'emportèrent et conquirent toute l'Arabie. Quelques années après, ils étaient rejetés dans leur pays et définitivement vaincus par les armées de l'Islam. La conquête musulmane coupa d'autre part toute communication entre le monde civilisé et l'Abyssinie qui s'endormit alors pour des siècles.

Les documents relatifs à la civilisation aksumite — Aksum resta capitale jusqu'au Xe siècle — sont de plusieurs sortes : 1° Inscriptions (rédigées d'abord en grec, en sabéen, puis en vieil-abyssin, et donnant les noms des dieux du paganisme abyssin) ; 2° Monuments (vestiges de palais royaux, temples, hypogées, hautes stèles funéraires, trônes ou chaires de pierre et, plus tardivement, églises chrétiennes monolithes de Lalibala) ; 3° Monnaies (à légendes grecques, puis abyssines). Un grand nombre de ces documents sont reproduits dans l'ouvrage de M. Kammerer qui joint à un texte clair et attrayant, une cinquantaine de planches et cartes bien choisies.

Henri Massé.

H. A. R. Gibb. — *Arabic Literature, an introduction.* — London, Oxford, Univ. Press, Milford, 1926, in-12°, 128 pages.

La Revue signalait naguère *The Arab conquest in Central Asia*, de *M. Gibb*. Dans les premières pages de ce nouvel ouvrage, il examine les conditions générales du développement de la littérature arabe ; il indique quelle place occupe la langue arabe dans le groupe sémitique et caractérise — un peu sommairement peut-être — la poésie antéislamique. Vient ensuite la période d'expansion intellectuelle qui coïncide avec les conquêtes (622-750). A cette période succède l'âge d'or qui commence à l'avènement des Abbassides ; de 750 à 813, la philologie, la science des traditions, l'histoire s'organisent, tandis que les traditions assouplissent la prose et qu'un style nouveau se manifeste en poésie ; de 813 à 847, essor des

sciences et de la pensée libre ; de 847 à 945, réaction orthodoxe contre le rationalisme et le mysticisme, codification des traditions relatives au Prophète, développement de l'histoire et de la géographie ; enfin, à partir de 945, par suite de l'influence politique persane qui domine les Califes, Bagdad cesse d'être la métropole intellectuelle de l'Islam : Alep, Bokhara, Nichapour, Ghazna, Le Caire, Cordoue deviennent capitales intellectuelles. En 1055, les Turcs Seldjoukides remplacent les Persans auprès des Califes : c'est l'âge d'argent qui se prolongera jusqu'à la conquête de l'Asie occidentale par les Mongols (1258) : période d'instabilité politique ; prépondérance des théologiens et développement des universités. De 1258 à 1800, l'Egypte et la Syrie deviennent le centre de l'intellectualisme arabe.

Bien entendu, ce mince volume ne renferme qu'une esquisse historique de cette littérature si touffue. Mais il convenait d'en louer l'élégance et la clarté.

Henri Massé.

Prosper Dorbec. — *Eugène Fromentin.* — 1 vol. de la collection *Les grands artistes.* H. Laurens, édit., Paris, 1926.

Il était utile que l'on reprît et mît à jour le travail de Louis Gonse, et ce volume de M. Dorbec contribue à nous faire mieux connaître un peintre que l'on est aujourd'hui tenté de négliger dans l'histoire de l'art du XIXe siècle. Entre les brillantes évocations de Delacroix ou les étonnantes études de lumière et de caractère que nous devons à l'école contemporaine, il faut bien avouer que l'œuvre d'un Eugène Fromentin s'estompe quelque peu. La gloire de l'écrivain a d'ailleurs fait tort à celle de l'artiste ; il était à souhaiter que l'on fût un peu plus juste à l'égard de cette dernière, et il faut remercier M. Dorbec de nous avoir donné les éléments d'appréciations un peu moins sévères.

Fromentin a su parfaitement analyser ce qui caractérise essentiellement la lumière du Sud algérien ; cette lumière si décevante, d'une qualité si particulière, qui « n'éblouit jamais, fortifie les yeux et porte au fond de l'âme je ne sais quelle sérénité ». Lorsqu'il arrive à Alger, il reconnaît tout de suite ce qu'a d'artificiel « l'orientalisme » d'un Marilhat ou d'un Decamps, et il éprouve une impression analogue à celle de Delacroix : « Il faut changer décidément sa palette ; le gris, voici l'avènement et le triomphe du gris. Tout est gris, depuis le gris froid des murailles, jusqu'aux gris puissants et chauds

des terrains et des végétations brûlées ». Paroles d'une vérité profonde, auxquelles les œuvres admirables d'un Albert Marquet ont donné, au XXe siècle, toute leur signification.

Il est certain que Fromentin a compris l'intérêt, la nouveauté de la nature et de l'atmosphère d'Algérie. Mais il l'a compris dans ses livres beaucoup plus que dans ses peintures. Ayant parfaitement saisi ce qui faisait la grandeur du pays qui l'avait si rapidement conquis, il ne fut ensuite qu'un médiocre réalisateur. Son talent pictural, qui manquait essentiellement de vigueur, fut encore affaibli par une forte culture classique, qui lui offrait sans cesse des exemples qu'il était tenté d'imiter. Il se sent étranger à tout ce qui ne correspond pas exactement à son idéal esthétique. Il réfléchit longuement avant de peindre, et on ne saurait trouver dans son œuvre une seule notation spontanée, analogue à celles dont Delacroix bourra ses carnets de voyage. Il reconnaît lui-même, dans une de ses lettres à Paul Bataillard, ce qui reste son principal défaut : « Je sais saisir et rendre le caractère ; quant à la conception, j'ai tout à faire ; et puis c'est sec, inanimé comme des poupées de bois ; il y manque le laisser-aller, l'accent de la vie. Enfin, chose non moins grave, je vois joli et pas grand ; c'est peut-être de tous mes défauts celui qui me désole le plus, parce que c'est un défaut de nature qui ne sera jamais tout à fait corrigible ». Son ami Armand du Mesnil discernait aussi exactement ce qui affaiblissait son talent : la prédominance de l'élément intellectuel : « tous les efforts que tu as dépensés, lui écrivait-il, ont moins tendu à donner plus d'accent à tes qualités, à les développer, qu'à en acquérir de nouvelles, qui trop souvent étaient les négations des tiennes propres ».

Fromentin a compris la grandeur du spectacle africain ; mais il fallait une autre technique et un autre élan pictural que les siens pour donner une idée de cette grandeur. De ses voyages, il a rapporté des notations jolies, où il y a de l'élégance, de la subtilité dans certains accords de tons, mais qui ne donnaient pas la grande leçon des impressions africaines d'un Delacroix ou d'un Chassériau. Les souvenirs des musées encombrent aussi son esprit ; il subit tour à tour l'influence de Marilhat, et celles de Théodore Rousseau et de Corot ; tout cela finit par empêcher son œil de peintre de voir la nature algérienne dans toute son originalité.

J. ALAZARD.

Georges HARDY. — *L'art nègre. — L'art animiste des Noirs d'Afrique.* — Collection *Art et religion.* H. Laurens, édit., Paris, 1927.

Chez les Noirs d'Afrique, les religions fourmillent, assez différentes les unes des autres ; elles semblent cependant avoir un fond commun ; il y a, comme le disait un missionnaire, le R. P. Baudin, « sous l'extérieur grossier et repoussant du fétichisme, un enchaînement de doctrine, tout un système religieux où le spiritualisme tient la plus grande place. » N'y cherchez d'ailleurs ni monothéisme, ni polythéisme, ni totémisme : ce qui est essentiel, c'est le culte des esprits, esprits des ancêtres ou esprits des forces naturelles ; le nom d'animisme que lui donne M. Georges Hardy lui convient ainsi parfaitement. Cela se complète par les pratiques de magie, et par l'organisation de sociétés secrètes qui ont pour objet « d'enchaîner » une « puissance » déterminée (le même fidèle pouvait appartenir à plusieurs associations, afin d'enchaîner plusieurs puissances qui l'intéressent à la fois).

L'art nègre est fonction de ces diverses conceptions religieuses. C'est le culte des ancêtres beaucoup plus que celui des forces de la nature qui inspire les œuvres d'art les plus curieuses du centre de l'Afrique : statues, bas-reliefs d'autel, masques dont se parent les membres des sociétés secrètes ; la sculpture et l'art décoratif sont en honneur, alors que la peinture et l'architecture sont des formes d'art à peu près inexistantes.

Le souci religieux y est prédominant, exclusif. M. Hardy fait remarquer avec raison qu'en d'autres pays, l'Egypte par exemple, l'art, tout en étant asservi à la religion, s'est dégagé de formules mesquines et s'est vite développé selon un rythme de grandeur ; « il n'est pas resté secret et petit » comme celui que l'Europe vient de découvrir. Remarquons du reste, qu'il y a chez les Noirs d'Afrique un minimum de sens esthétique ; il se manifeste dans l'arrangement même de leurs demeures ; tandis que le Berbère se résigne si aisément à la crasse, dans des villages dont « les mieux bâtis ont toujours un air de campements misérables », il est rare qu'un village noir ne séduise pas par la netteté de ses « carrés » soigneusement balayés, par la coquetterie de ses intérieurs où tous les objets ont une place, par un air d'intimité tout idyllique. (p. 77-78).

Comme le démontre clairement M. Georges Hardy, l'art nègre est avant tout un art social ; il ne laisse guère de place au développement de l'originalité individuelle ; peut-être dans le Bénin et le Dahomey trouve-t-on quelques manifestations d'art libre ; mais c'est en général le tempérament d'une race qui s'extériorise en ces sculptures de petite dimension où les

thèmes sont traités selon une tradition immuable. L'art nègre, qu'admirent tant d'esthéticiens contemporains, est d'ailleurs un art du passé. « Aujourd'hui, après un siècle de luttes entre l'Afrique et l'Europe, c'est le vide ou à peu près ». M. Hardy ne croit pas cependant une renaissance impossible ; un jour viendra sans doute où l'individu ne sera plus soumis si rigoureusement à l'emprise du clan, « où l'artiste se substituera à l'artisan ». C'est l'impression qu'a retirée M. Hardy d'une longue fréquentation des civilisations primitives ; et c'est la conclusion qu'il donne à une étude très documentée, riche en aperçus originaux et pénétrants.

J. ALAZARD.

André SIEGFRIED. — *Les Etats-Unis d'aujourd'hui.* — 1 vol. in-8°, 362 pages. A. Colin, édit., Paris, 1927.

C'est le volume le plus intelligent et le plus complet qui ait été écrit, depuis bien des années, sur la « démocratie » américaine. M. Siegfried qui a fait plusieurs voyages aux Etats-Unis tient à faire œuvre moins de documentation que d'observation : son livre qui apparaît comme un peu compact au premier abord est au fond très vivant, plein de vues intéressantes. Cette vie mystérieuse d'Amérique, que les Occidentaux ne voient qu'à travers des procès retentissants comme celui de la doctrine darwinienne en 1925, s'éclaire lorsqu'on analyse la formation même du peuple américain, et que l'on comprend l'importance du facteur religieux dans l'existence collective de ce peuple si mêlé, qui cherche anxieusement son unité politique et sociale.

Aussi bien l'idée de nation se cristallise-t-elle autour de l'idée religieuse, et c'est ce qui explique la nature — et la violence — de la résistance puritaine contre l'influence de la religion catholique, refuge des immigrés. L'Etat et la religion ne sont nullement séparés, bien au contraire, et « l'indifférence officielle en matière religieuse qui caractérise notre laïcisme paraîtrait encore aujourd'hui presque scandaleuse à la majorité des Américains ». La prohibition semble avant tout un phénomène d'ordre religieux ; c'est une offensive du bloc anglo-saxon qui veut convertir l'immigré à la morale puritaine.

L'Américain de race blanche — surtout celui qui est de souche anglo-saxonne — regarde avec mépris tout ce qui n'est pas de même origine que lui ; les hommes de couleur sont pour lui d'une essence très inférieure et, dans toutes les provinces du Sud, les nègres sont véritablement tenus en laisse. Le Ku Klux Klan fut, à l'origine, une association de défense

des blancs contre les noirs et, malgré une certaine apparence de libéralisme, les provinces du Nord sont presque aussi féroces dans leur haine... « L'Amérique aux vieux Américains » devient le programme politique par excellence ; on pourrait y ajouter l'hostilité contre tout ce qui vient de l'Europe catholique. « L'avenir national ne peut se concevoir, dit M. Siegfried, en dehors d'une certaine race, avec sa religion, sa loi morale propre, sa tradition exclusive ; la nation n'appartiendrait qu'à ceux qui sont nés dans la lignée de ses fondateurs ; ce n'est plus une question d'adoption mais de naissance ; on est ou on n'est pas de la famille ». Cependant, il y a ceux qui ne veulent pas de l'exclusif idéal anglo-saxon, et qui sont venus chercher aux Etats-Unis tout autre chose que la tradition puritaine. Ils luttent sourdement contre les vieux Américains, pour la création d'une Amérique nouvelle, celle dont Waldo Franck a défini l'esprit dans son livre *Our America.*

La deuxième et la troisième partie du volume de M. Siegfried sont consacrées à l'étude de l'organisation politique et économique des Etats-Unis. Tout ce qui concerne le Standard of living, la hausse des salaires, la politique monétaire y est présenté avec une remarquable netteté. Des considérations opportunes sur l'entrée de l'Amérique dans le conflit européen expliquent surabondamment l'actuelle mentalité d'un peuple qu'enorgueillit sa formidable puissance économique. La déclaration de guerre fut faite au nom d'un impératif catégorique ; aussi bien lorsqu'après la paix, les Français s'adressèrent aux Américains, ils ne trouvèrent plus des alliés « mais des juges faisant pleuvoir leur impartialité sur les vainqueurs comme sur les vaincus ».

J. ALAZARD

Émile MALE. — *Art et artistes du Moyen-Age.* — 1 vol. A. Colin, édit., Paris, 1927.

En ce volume de présentation élégante, M. Emile Mâle a réuni plusieurs articles célèbres, que publièrent autrefois la *Revue des Deux Mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts* et la *Revue de l'Art.* On les relit avec joie ; malgré la variété des sujets qui y sont traités, on les sent dominés par la doctrine qui anime les trois livres consacrés à l'Art religieux du Moyen-Age. Les pages qui étudient l'art de Jean Bourdichon sont parmi les plus délicates et les plus fines qu'ait écrites l'éminent historien de l'art. Celles où il fait revivre notre admirable passé gothique, à propos de Reims, du portail de Senlis ou du Mont Saint-Michel, sont d'une belle ordonnance ; la sûreté de l'information égale la beauté de la forme. En outre,

nul, on le sait, n'a analysé avec autant de netteté et de subtilité les rapports de l'art arabe et de l'art roman ; et l'on est heureux de retrouver l'une à côté de l'autre, l'étude sur la Mosquée de Cordoue et les églises d'Auvergne, et celle qui concerne l'Espagne et l'art arabe.

M. Mâle limite au décor l'influence des pays d'Islam. « Les Arabes qui ne voûtaient pas leur mosquée n'avaient pas grand'chose à apprendre à nos architectes du XIIe siècle, déjà si savants. Mais les Arabes avaient le génie du décor, et ils savaient mettre dans leurs gracieuses fantaisies un charme irrésistible ». C'est ce charme que l'on retrouve dans certaines églises du Velay, et en particulier à Notre Dame du Puy, sur laquelle M. Mâle a écrit des pages définitives. S'appuyant sur un passage du *Speculum morale* de la fin du XIIIe siècle, il montre que les Arabes d'Espagne envoyaient fréquemment des offrandes à la Vierge du Puy. Et, dans une page lumineuse, il indique pourquoi tant d'églises de l'Auvergne et du Velay ont un parfum d'Orient : « Si des Arabes sont venus au Puy, écrit-il, il n'est pas invraisemblable que des Chrétiens soient allés à Cordoue. On ne peut expliquer le décor singulier des églises de l'Auvergne et des églises du Puy qu'en admettant que les architectes de ces monuments aient vu la mosquée de Cordoue. Cette lointaine Cordoue, qui nous semble un monde fermé, n'était pas une ville inaccessible ; des chrétiens y vivaient et y pratiquaient ouvertement leur culte. Quelques-uns de ces Français, qui traversaient si souvent les Pyrénées, sont certainement venus jusque là. Il n'était pas très difficile de pénétrer dans la Mosquée, car les architectes des églises de l'Espagne en ont, eux aussi, imité plusieurs détails. Nos artistes, tout bons chrétiens qu'ils fussent, n'ont pu résister à l'enchantement de cette merveilleuse mosquée qui ressemble à une forêt de palmiers dans une oasis du désert. Il est des détails qui les ont charmés et qu'ils ont emportés dans leur mémoire : la forme d'un arc, d'un modillon, d'une petite cupule creusée dans le marbre, l'alternance des couleurs, la fantaisie des arcs qui se superposent ; et plus tard, ils ont pris plaisir à embellir leurs églises avec leurs souvenirs. » Des pages semblables — qui sont d'un écrivain de race — abondent dans ce volume si attachant où sont magistralement exposés quelques-uns des problèmes les plus importants de l'archéologie médiévale.

J. ALAZARD.

Revue des Périodiques

L'Afrique française. — *Juillet 1927.* — Comité de l'Afrique française : Toujours Tanger. — R. Thierry : Les revendications coloniales allemandes. — Capitaine Duprez : Une reconnaissance dans la région de Tummo. — Pour le Transsaharien. — En l'honneur de la mission saharienne Foureau-Lamy. — La campagne communiste contre l'Afrique française. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — C. Guy : A propos de l'enseignement colonial. — G. Bruel : La croisière noire. — Echos : Au Mzab — Algérie. La circulation automobile. — Tunisie. Dans les écoles italiennes. Au Grand Conseil. — Maroc. — A. O. F. — A. E. F. — Ethiopie. — Possessions italiennes. — Possessions britanniques. — *Renseignements coloniaux.* — H. Malcor : Tanger sous la domination anglaise. — A. Bernard : L'organisation hydraulique des oasis sahariennes. — Les moyens de communication en Gold Coast. — C. Couy : La pénétration en Mauritanie. — J. Bourcart : Un essai de M. R. Staub sur la technique au Maroc. — E. Payen : L'essor économique de l'Afrique du Nord par la France. — La question des vins tunisiens. — Le commerce de l'Algérie en 1926. — *Août.* — Comité de l'Afrique française : Le fantôme du Tafilalet. — Tingitanus : La question de Tanger. L'ouverture sur Tanger-Fez. — R. Thierry : Les revendications coloniales allemandes. — M. Besson : Le sucre colonial. — Echos : Le mouvement Garwey. — Algérie. — Maroc. — A. O. F. — A. E. F. — Possessions italiennes. — Les Italiens en Tunisie. — L'esclavage au Soudan égyptien. — *Renseignements coloniaux.* — Capitaine Huguet : Les tribus de l'Adrar Mauritanien. — Ch. Mourey : Cecil Rhodes et la Rhodésia. — Les moyens de communication de la Nigéria. — Pour le Transsaharien. — E. Payen : Le commerce du Maroc en 1926. — L. Rivière : Le régime actuel du commerce extérieur marocain. — *Septembre.* — Comité de l'Afrique française : Il faut sauver l'A. E. F. — R. Thierry : Les revendications coloniales allemandes. — Général O. Meynier : Comment voyager au Sahara. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — Echos. Afrique du Nord : La propagande communiste. — Marco : L'affaire Klems. — Egypte :

La mort de Zaghloul Pacha. — Ethiopie. — Possessions italiennes. — *Renseignements coloniaux.* — J. Célérier : Dans l'ancienne tache de Taza. — G. Bruel : La population du Cameroun et de l'A. E. F. — E. Payen : Le mouton et la laine de l'Afrique du Nord. — G. Bruel : Le Transsaharien et l'Afrique centrale. — Observations de A. Berthelot. — Autour du Transsaharien. — La propagande destourienne. — *Octobre.* — A. Bernard : M. Jonnart. — Comité de l'Afrique française : Contre la fièvre jaune. — R. C. : « Paroles d'action ». — La fièvre jaune au Sénégal. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Vanlande : Pour l'évolution des indigènes nord-africains. — Commandant M. Bernard : Les Ida ou Tanan. — Echos : La Légion étrangère au Maroc. — Tunisie : La propagande destourienne. — Maroc. — A. E. F. — Egypte. — Ethiopie : Les incidents anglo-éthiopiens. — Possessions italiennes : Les opérations militaires en Lybie. — Chronique de l'air : France. — Afrique. — Amérique du Sud. — *Renseignements coloniaux.* — Aperçu sur la politique indigène dans la région de Marrakech. — Lieutenant de la Chapelle : Un grand caïdat du sud marocain : Les tribus du Grand Atlas et du Dir dépendant du caïd M'Tougui. — Lieutenant M. Bernard : Le filala. — La propagande communiste en Afrique du Nord — Autour du Transsaharien. — *Novembre.* — Comité de l'Afrique française : Le Maroc au travail. — Nos morts : Le général Toutée. — R. Thierry : La politique de l'eau en A. O. F. — A. Rovagny : L'application du plan Dawes dans les colonies et le retour des Allemands. — Tingitanus : La question de Tanger. Un geste italien. — A. Lebrun : Les colonies au travail. — C. Guy : La fièvre jaune au Sénégal. — G. Hardy : La mort du Sultan Moulay Youssef. — Au Gouvernement Général de l'Algérie : La démission de M. Viollette et la nomination de M. Bordes. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc.— Echos : P. Clermont : La publicité coloniale britannique. — Algérie : La Fédération des Elus indigènes et la représentation des indigènes au Parlement. — Tunisie : La situation de la Tunisie. — Crispi, la France et Tunis. — Maroc : Le banditisme dans la montagne. — A. O. F. : La campagne cotonnière. — A. E. F. : Le chemin de fer et le port. — Ethiopie : La lutte contre l'esclavage. Le barrage du lac Tsana. — Possessions belges : Les accords coloniaux belgo-portugais. — Les missions catholiques et l'assistance sociale. — Possessions italiennes : Les frontières méridionales de la Lybie. — *Renseignements coloniaux.* — H. Labouret : A propos de l'esclavage. L'affaire de Sierra-Leone. — Commandant Rottier : La vie agricole en Air. — Docteur G. Bouet : La culture des Hévéas au Libéria. — Lieutenant Fouquet : Une reconnaissance dans la région de Toummo. — E. Payen : Les grands ports nords-africains. — La question du Transsaharien et

les Chambres de Commerce. — Miles : La défense militaire de l'Afrique du Nord. — Le budget du Maroc et le rapport de M. Bouilloux-Lafont. — *Décembre.* — P. Rembures : Le problème franco-italien. — Capitaine Guennoun : Les rôdeurs et les djiouchs du Moyen Atlas. — René Thierry : La politique du coton en A. O. F. — Le budget des colonies. — Echos. — Algérie : Les compagnies sahariennes. — Tunisie : La banque italienne de crédit. — Maroc : L'avènement du nouveau Sultan. — La réorganisation du Makhzen. — La collaboration franco-espagnole. — La sécurité dans le Moyen-Atlas. — La question du Tafilelt. — La soumission des Ida ou Tanan. — A. O. F. : Le commerce en 1926. — La répression des rezzous dans le Sahara oriental. — A. E. F. : Le mouvement commercial de 1926. — Côte des Somalis. — Possessions britanniques. — Possessions italiennes. — Possessions portugaises. — Léon Rollin : L'Espagne au Maroc. — La pacification du territoire d'Ouezzan. — Les inondations en Algérie. — Docteur d'Amfreville : Une œuvre d'humanité et de patriotisme au Maroc — M. Besson : Le mouvement colonial. — *Renseignements coloniaux.* — Camille Guy : Où en est l'A. O. F. — J. Donon : L'essor et l'avenir de Madagascar. — Comité Algérie-Tunisie-Maroc et du Transsaharien. — F. Guillemet : Une mission d'études économiques au Sous. — Autour du Transsaharien. — La situation générale de la Tunisie. — La situation générale au Maroc. — L'industrie touristique au Maroc. — Le question de Tanger. — Table.

L'Armée d'Afrique. — (*1927*) *Mai.* — Les cours d'instruction préparatoire au service des affaires indigènes d'Algérie, par le Capitaine Durand. — Souvenirs du Rif, par le Colonel Paul Azan. — Les gaz de combat, par Ch. Bertin. — Questions musulmanes. — L'armée italienne d'aujourd'hui, par le Capitaine R. Vanlande. — L'officier de liaison aide du Haut-Commandement (suite et fin), par le Général Bauby. — Des pistes sahariennes (suite), par le Commandant Le Maître. — Courrier des Territoires du Sud. — Documents officiels. — Informations. — Bibliographie. — *Juin.* — Un grand sultan marocain. Moulay-el-Hassan, par H. Basset. — Le maréchal Franchet d'Espérey, vainqueur d'Orient, par le capitaine Vanlande. — La conférence intercoloniale d'Alger, par le capitaine Lehuraux. — Questions musulmanes. — L'officier de renseignements régimentaires, par le commandant Libéros. — Des pistes sahariennes (suite et fin), par le commandant Le Maître. — Un stage au centre d'artillerie de Metz. Opinions d'un fantassin, par le lieutenant-colonel E. Cros. — Courrier des Territoires du Sud. — Documents officiels. — Bibliographie. — *Juillet-août.* — Les vétérans dans l'Afrique romaine, par

E. Albertini. — Le génie au Maroc, par le général Huré. — L'artillerie d'Afrique, par le lieutenant Sicard. — Questions musulmanes. — Une belle reconnaissanee saharienne. Rapport du capitaine Duprez. — Un stage au centre d'artillerie de Metz (suite et fin), par le lieutenant-colonel Cros. — Du groupe de reconnaissanec, par le chef d'escadron Chanoine. — Courrier des Territoires du Sud. — *Septembre-octobre.* — L'aviation pendant la réduction de la tache de Taza. — L'occupation d'El-Goléa, par le commandant Cauvet. — Un nouveau procédé de figuration des feux, par le lieutenant-colonel Balambois. — Questions musulmanes. — Pages sahariennes, par le docteur Céard. — Courrier des Territoires du Sud. — Directives du général commandant le 19e Corps d'Armée pour les Ecoles de perfectionnement des Officiers de réserve. — Informations. — Bibliographie. — *Novembre.* — Les chasseurs d'Orléans, par le colonel Paul Azan. — Le véhicule saharien, par le capitaine Nouveau. — La cavalerie indigène nord-africaine, par le chef d'escadron Garcin. — Questions musulmanes. — Loi sur l'organisation générale de l'Armée. — Territoires du Sud. — Algérie. — Informations. — *Décembre.* — Numéro consacré à l'Afrique Occidentale Française. — Avertissement, par le commandement Ed. de Martonne. — Les grandes régions naturelles, par H. Hubert. — Les populations, par le chef de bataillon H. Labouret. — Les grandes étapes de l'histoire, par J. L. Monod. — Organisation administrative et territoriale, par le commandant E. de Martonne. — L'agriculture, par le sous-lieutenant P. Coleno. — Les progrès économiques, par X. — Le plan de mise en valeur, par R. Casteubie. — La situation financière, par X. — L'enseignement public (d'après le Bulletin de l'Enseignement). — Le service sanitaire et l'assistance médicale, par le médecin principal Casanove. — Le tirailleur sénégalais, par le lieutenant-colonel Ardant du Picq. — L'effort sanitaire actuel, par le capitaine G. Nyo. — La situation politique, par le capitaine J. Bro.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger. — (1927) *3e trimestre.* — Spectator : La 4e Conférence Nord-Africaine. — Maitrot de la Motte Capron : Essai sur les tatouages. — R. Peyronnet : Ports algériens, tunisiens, marocains. — Général Francez : Pour la fécondation du désert. — Larnaude : Organisation hydraulique des oasis sahariennes. — A. R. : La paix française en Afrique du Nord. — Commandant Rouch : Fromentin météorologiste. — Renseignements et bibliographie. — *4e trimestre.* — L. de Sambœuf : Le colonel Boutin. — Nos enquêtes : Le Maroc en 1927. — Bassac : Sidjilmassa :

R. Peyronnet : A propos du recensement de 1926. — Barthelet : Peuplement et natalité dans l'Afrique du Nord. — R. de G. : Tribus d'A. O. F. — Guendouz : Le Ramadan à Alger. — G. V. : A propos de la littérature tunisienne. — Levare : La chasse en Guinée française. — Renseignements et bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — (1927) *2e trimestre.* — M. Troussel : Kalâa des Beni-Rached. — Maillet : Population du département d'Oran d'après le recensement de 1926. — Bibliographie. — Nécrologie. — Concours du cinquantenaire. — *3e trimestre.* — M. Troussel : La Kalâa des Beni-Rached (suite et fin). — A. Feningre : Notice sur les recherches faites sur l'époque préhistorique dans le département d'Oran. — P. Laforgue : Le problème de l'eau en Mauritanie. — Novella : Le Xe Congrès national des pêches et industries maritimes. — Bibliographie. — Lasserre et Novella : Observations météorologiques de la station Oran-Marine (*1er janvier-30 juin 1927*). — Novella : L'ouragan du 12 avril 1927. —Nécrologie.

Hespéris. — *1926.* — H. de Castries : Le Danemarck et le Maroc (1750-1767). — L. Justinard : Notes sur l'histoire du Sous au XIXe siècle (suite). — L. Milliot : Les nouveaux qânoûn kabyles (avec 28 fig.). — G. Marçais : Notes sur la chaire à prêcher de la Grande-Mosquée d'Alger (1 fig.). — J. Heiber : Tatouages des prisonniers marocains (israélites). — P. Ricard : Gateaux berbères (1 pl.). — P. Ricard : Note au sujet de la fabrication des tapis dans le Proche-Orient. — H. de Castries : Outger Cluyt, voyageur hollandais au Maroc. — Bibliographie marocaine (1926). — *1927, 1er trimestre.* — R. Montagne : L'Aghbar et les hautes-vallées du grand Atlas (5 pl., 1 carte). — R. Ricard : Les dernières publications portugaises sur l'histoire du Maroc. — J. Célérier : La transhumance dans le Moyen-Atlas (1 carte). — P. de Cénival : L'église chrétienne de Marrakech au XIIIe siècle. — G. S. Colin : Etymologies magribines (II). — J. Herber : Graffiti de Moulay-Idriss (1 fig.). — *2e trimestre.* — H. Basset et H. Terrasse : Sanctuaires et forteresses alhmoades (suite). Le ribâ de Tit. Le Tagghimout (9 pl., 24 fig.).. — E. Laoust : Le dialecte berbère du Rif. — J. Herber : La main de Fathma (4 fig.) — G. S. Colin : Note sur le système cryptographique du sultan Ahmad-al-Mansar. — R. Ricard : La côte atlantique du Maroc au début du XVIe siècle d'après les instructions nautiques portugaises.

L'Illustration. — *20 août 1927.* — J. Ladreit de Lacharrière Les étapes de la pénétration française dans le Sud marocain (peintures et pastels de Majorelle). — *17 décembre.* — J. Ladreit de Lacharrière : Au service de la paix dans le centre africain.

Oriente moderno. — *Juin 1927.* — Sezione policito-storica. Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Notizie varie. — Sezione culturale. — E. Rossi : La questione dell' alfabeto por le lingue turche. — La morte dello scrittore turco Ahmed Hikmet Bey. — *Juillet.* — Sezione politico-storica. — Notizie varie. — Sezione culturale. — Michelangelo Guidi : Le onoranze al poeta egiziano Shawqi ed il loro significato politico. — Notizie varie : Il congresso del Türk Ogiaghi ad Angora. — Curiosa controversia tra due profesori dell' Universita di Constantinopoli. — Nuove pubblicazioni in linguaggi etiopici. — Il concorso per un progetto di ricostruzio della Moschea di 'Amr al Cairo vecchio. — La prima riunione plenaria del « Comitato centrale del Nuovo Alfebeto turco » dell' Unione del Soriet. — La stampa araba in Palestina. — L'istruzione in Persia. — Giornale musulmano di Pechino. — *Août.* — Sezione politico-storica : Cronaca i documenti. — Notizie varie. — Sezione culturale : Mahmud Bey Taymur : Ammi Mitwalli (Novella araba, tradotta, con prefazione e note, du C. A. Nallino). — Recensioni. — *Septembre.* — Sezione politico-storica : Cronaca i documenti. — Notizie varie. — Sezione culturale. — C. A. Nallino : Delle assicurazioni in Di ritto musulmano hamefita. — Notizie varie : L'interesse del denaro e i Musulmani dell' India°: Le Banche cooperative. — La questione dell' alfabeto latino in Turchia. — Cure del Governo mesopotamico per l'archeologia. — Professore turco nominato dottore « honoris causa » dell' Universita di Heidelberg. — Recensioni. — *Octobre.* — Sezione politico-storica. — Leone Luzzatto : Il congresso sionista di Basilea. — Cronaca e documenti. — Riassunto della situazione (A. G.). — « Trattato di Geddo », 20 mai 1927 fra la Gran Bretagne e il Negu. — Notizie varie. — Sezione culturale. — Notizie varie : La missione archeologica Azaïs nell' Etiopie del Sud. — Discoro del ra sTafari sull' istruzione publica in Etiopie.

Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de législation et de jurisprudence. — *Avril 1927.* — L. Bercher : Droit pénal musulman. Addenda et corrigenda à la traduction du code musulman de Khalil, par N. Seignette. — G. Rectenwald : Bibliographie. — Revue des thèses soutenues devant la Faculté de Droit d'Alger (1919-1926). — L. Rivière : La responsabilité civile dans la législation marocaine. — G. Rectenwald : Bibliographie. Revue des thèses soutenues devant la Faculté de Droit d'Alger (suite). — E. Audinet : Le « Jus laboris » et la citoyenneté automatique des étrangers. — R. Valet : L'administration militaire de 1830 à 1870 et la « Phobie » des Bureaux arabes. — F. Hureaux : De la tutelle des absents en droit mozabite. — G. Rectenwald : Revue des thèses soutenues devant la Faculté de Droit d'Alger (1919-1926). — *Novembre.* — G. Rectenwald : Notice sur les travaux parlementaires pour l'année 1925 concernant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Revue des études islamiques. — 1927, *n° 1.* — Abstracta islamica : Première série (Sections I-XII, avec recension de 123 ouvrages nouveaux). — Enquêtes : Le statut de la femme kabyle et la réforme des coutumes berbères, par Marcel Morand. — L'Université d'El Azhar et ses transformations, par A. Sékaly. — Mémoires : Les « souvenirs » du Gâzi Moustafa Kemâl Pacha (à suivre), version française remaniée d'après l'original turc, par Jean Deny. — Chronique : Une lettre du cheïkh sénégalais Moussa Kamara, communication de M. Delafosse. — *N° 2.* — Les « souvenirs » de Moustapha Kemal Pacha (suite et fin). — Enquêtes : Organisation sociale et politique des tribus berbères indépendantes. I. — Les Ida-ou-Tanan (Haut Atlas occidental, par Robert Montagne (avec 1 carte). — Etudes sur les corporations musulmanes indopersanes : I. Risaleï-Saqqaï-Risolei Sipahigari. — III. Zamji-Nâmé, traduits par A. M. Kassim. — Compléments à l'enquête de 1923-24 sur les corporations marocaines (chants corporatifs) réunis par L. M. — Chronique. — La lettre du cadi de Mossoul à Layard : Critique, par Nameq Kemal, d'une source de Renan. — Au sujet d'un répertoire chronologique d'épigraphie arabe projeté par MM. Etienne. — Combe et Gaston Wiet. — Remarques sur certains articles parus dans les dernières livraisons de *l'Encyclopédie de l'Islam* (1° *Kalender*, *Kalenderi*).

Revue de l'histoire des colonies françaises. — 1927, *1er trimestre.* — Fr. Charles-Roux : Les travaux d'Herculais et une extraordinaire mission en Barbarie. — H. Sée : Documents sur le commerce de Cadix, 1691-1752 (suite). — A. Martineau : Law et la capitulation de Sriringam. — *2e trimestre.* — J. Tramond : Saint-Domingue en 1756 et 1757 d'après la correspondance de l'ordonnateur Lambert. — Fr. Charles-Roux : Les travaux d'Herculais ou une extraordinaire mission en Barbarie (suite). — H. Sée : Documents sur le commerce de Cadix, 1691-1752 (suite). — *3e trimestre.* — Fr. Charles-Roux : Les travaux d'Herculais ou une extraordinaire mission en

Barbarie (suite). — J. Tramond : Saint-Domingue en 1756 et 1757 d'après la correspondance de l'ordonnateur Lambert (suite). — Auriant : Marmont, duc de Raguse et Méhémet-Ali, pacha d'Egypte. — Mélanges historiques. — *4e trimestre.* — G. Hardy : Les relations de la France et du Maroc sous Louis XIV. — J. Tramond : Saint-Domingue en 1756 et 1757 (suite). — Fr. Charles-Roux : Les travaux d'Herculais ou une extraordinaire mission en Barbarie (suite). — Mélanges historiques.

Revue indigène. — *Janvier-février 1927.* — A. Lebrun : Le redressement financier de l'A. E. F. — P. Bourdarie : Les événements de Chine et la France. — H. Mylès : La question chinoise : La Foire aux illusions. — Gimet-Fontalisant : Un essai d'association indigène en Guinée. — X. : Les charges fiscales de la population de l'Indo-Chine. — L. Martel : Succédanés coloniaux du blé. — *Mars-Avril.* — La Direction : Choses d'Indo-Chine. — P. Bourdarie : Cyclone et petit déluge. — Africanus : L'A. E. F. en progrès. — Ch. Carise : L'Allemagne et les colonies. — Docteur Probst : Madame Aurélie Tedjany. — A. Martineau : Pourquoi nous avons perdu le Canada. — Kahiva : Les îles Wallis et Futuna. — *Mai-Juin.* — J. Peyrat : Le communisme, voilà l'ennemi. — Colonel P. Azan : L'émir Abd el Kader. — Probst : Parallélisme des races ou unification. — P. Bourdarie : L'heure du Sahara et du Transafricain. — *Juillet-Août.* — J. Peyrat : Le communisme est bien l'ennemi. — J. de Lacave : Deux livres... inégaux (« Erreurs et brutalités coloniales », par V. Augagneur et « Paroles d'action », par le maréchal Lyautey). — G. Menier : J.-B. Colbert. — G. Ducrocq : La tyrannie de l'or. — L. de Lacharrière : Les vingt ans de Casablanca. — X. : En Mauritanie. — G. Hardy : La bonne humeur coloniale. — Paul-Louis : La mort du roi Sisowath.

CHRONIQUE

NOUVEAUX ADHERENTS :

MM. Alquier, archiviste départemental, Constantine.
Bessière, professeur d'histoire au Lycée de Mustapha, Alger.
Consul général de Grande-Bretagne, Alger.
Contre-Amiral Cros, 26, rue de Naples, Paris.
Docteur Herber, 10, rue des Postes, Cette (Hérault).
Chef d'escadron Hognon, 3e régiment de spahis, Batna.
Mispoulet, contrôleur civil, Berkane (Maroc).

Commune mixte du Chéliff, Orléansville.

Contrôles civils de :

Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Gafsa, Grombalia, Kairouan, Le Kef, Mactar, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Sousse, Tabarca, Teboursouk, Thala, Tozeur, Tunis, Zaghouan (Tunisie).

IL Y A CENT ANS. — Le comte de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre dans le Cabinet Villèle lut en Conseil, le 11 octobre 1827, un rapport qui concluait à l'opportunité d'une expédition combinée par terre et par mer contre Alger. Les considérations qu'il faisait valoir étaient à la fois d'ordre mystique (christianisation possible des indigènes), économique (richesses naturelles du pays) et politique (diversion produite par une expédition victorieuse sur l'esprit public).

Ce projet fut écarté par le Président du Conseil, effrayé par la dépense et sollicité par des soucis plus immédiats de politique intérieure.

Le blocus continua donc. Le 4 octobre 1827, la flotte algérienne avait tenté de le rompre. Elle échangea pendant deux heures une canonnade avec l'escadre du capitaine de vaisseau

Collet et dut se retirer sous la protection des forts, non sans avoir subi des dommages. Par la suite, elle ne tenta plus aucune sortie.

CENTENAIRE DE LA PRISE D'ALGER. — Un Comité s'est constitué à Paris, au mois de novembre 1927, sous la présidence de M. Elysée SABATIER, ancien président des Délégations Financières, en vue de commémorer cet événement. Il est ainsi composé :

Vice-Présidents :

Pour l'Algérie : M. DUBIEF, Gouverneur général honoraire de l'Algérie.

Pour la Tunisie : M. Louis WIRIOT, Président de la Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax.

Pour le Maroc : M. BARETY, député des Alpes-Maritimes, Président du Groupe parlementaire Tunisie-Maroc.

Pour l'Afrique Occidentale française : M. LE CESNE, Président de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale.

Commission des voies et moyens : Président, M. Ernest PICARD, Directeur général de la Banque de l'Algérie.

Commission de la publicité et de la propagande : Président, M. RICARD, ancien ministre de l'Agriculture.

Commission des transports : Président, M. DAL PIAZ, directeur de la Compagnie Générale Transatlantique.

Commission historique et littéraire : Président, M. CHARLETY, recteur de l'Académie de Paris.

Commission des Beaux-Arts et de l'Archéologie : Président, M. Paul LÉON, directeur des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction publique.

Commission du tourisme, de l'automobilisme, de l'aéronautique et des sports : Président M. CHAIX, Président du Touring-Club de France.

***

Le 13 décembre 1927, le Gouverneur Général de l'Algérie a institué un Commissariat Général du Centenaire de l'Algérie (1) « chargé de coordonner et de diriger les manifestations et fêtes à organiser pour commémorer cet événement », et un Conseil Supérieur du Centenaire, placé sous la Présidence du Gouverneur Général et la vice-présidence du Secrétaire Général du Gouvernement. « Les attributions du Conseil Supérieur s'étendent à toutes les questions concernant les manifestations et fêtes du Centenaire ». (*Journal Officiel de l'Algérie*, 30 décembre 1927, n° 52, 1re partie, p. 668).

M. BRUNEL et M. MARIS, Directeur et Sous-Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation au Gouvernement Général sont nommés respectivement Commissaire général et Chef du Secrétaire général du Centenaire.

Le Conseil Supérieur est ainsi composé :

MM. MERCIER, GUASTAVINO, SISBANE, FROGER, SI SALAH, délégués financiers ; TAILLIART, recteur de l'Académie d'Alger ; VIEILLARD-BARON, directeur des Travaux publics, des Chemins de fer et des Mines ; RAFFI, maire d'Alger ou son délégué ; BILLIARD, président de la réunion des Chambres de Commerce ; le président de la réunion des Chambres d'Agriculture ; TARTING, président du Syndicat Commercial Algérien ; LÉVY, sous-directeur général de la Banque de l'Algérie.

Il a été constitué en outre des Comités entre lesquels seront réparties la préparation et l'exécution des mesures à prendre. Ces Comités se répartissent en deux groupes :

1° Celui des grandes Commissions à compétence générale, véritables organes du commissariat général et dont l'action s'étendra à l'ensemble des manifestations ;

2° Le groupe des Commissions techniques auxquelles incombera seulement la préparation de manifestations spéciales.

Sur la proposition du Commissaire Général, les commissions ci-après ont été constituées :

GRANDES COMMISSIONS

Commission des voies et moyens : Président, M. MORARD, délégué financier, rapporteur général du budget.

(1) L'expression « Centenaire de l'Algérie » se substitue à celle de « Centenaire de la libération des Etats barbaresques et de l'incorporation de l'Algérie à la France » qui avait remplacé officiellement l'expression historique de « Centenaire de la prise d'Alger ».

Commission de publicité et de propagande : Président, M. Rey, avocat à la Cour, ancien bâtonnier.

Commission des transports, réceptions et logements : Président, M. Billiard, président de la réunion des Chambres de Commerce d'Algérie.

Commission des réceptions officielles, fêtes et cérémonies : Président, M. Armand, conseiller de gouvernement.

Comité métropolitain, correspondant à Paris du Conseil supérieur et du Commissariat général : Président, M. Sabatier, ancien président des Délégations financières (1).

Commissions techniques

Commission historique : M. Tailliart, recteur de l'Académie d'Alger.

Commission scientifique et littéraire : M. Tailliart.

Commission des Beaux-Arts et de l'Archéologie : MM. Marçais, directeur du Musée des Antiquités algériennes ; Alazard, conservateur du Musée municipal ; Albertini, directeur des Antiquités algériennes.

Commission des institutions indigènes : M. Mercier, délégué financier, président de la Commission interdélégataire du Centenaire.

Commission des Travaux publics, de l'automobile et de l'aéronautique : M. Galle, délégué financier.

Groupe des Commissions des affaires économiques et sociales

Commission de l'Agriculture : M. Froger, délégué financier.

Commission du Commerce, de l'Industrie et des Institutions économiques : M. Lévy, sous-directeur général de la Banque de l'Algérie.

Commission des expositions, foires et concours : M. Tarting, président du Syndicat Commercial.

Commission du tourisme : MM. Luciani, délégué financier, et le général de Bonneval, président et vice-président de la Fédération des Syndicats d'Initiative.

Commission des forêts : MM. Boutilly, directeur des forêts, et de Beaucoudray, inspecteur.

(1) Voir plus haut la composition de ce comité.

Commission des territoires du Sud : M. Boulogne, conseiller de gouvernement honoraire.

Commission des sports et de la musique : M. Guastavino, délégué financier.

Commission de l'architecture : M. Guastavino, délégué financier.

Commission de l'assistance et de l'hygiène : M. le docteur Raynaud, inspecteur général des services de protection de la santé publique.

***

En attendant qu'ait été établi le programme des diverses manifestations qui se dérouleront à Alger en 1930, des projets dus à l'initiative privée ont déjà vu le jour.

Un journal a émis l'espoir de voir « se dresser, au bout de la presqu'île de Sidi-Ferruch, une réplique de la statue de la Liberté éclairant le monde. Cette statue serait en même temps un phare assez puissant pour que les navires passant au large de nos côtes soient rappelés, par l'éclat de ses feux, au souvenir du coin de terre où débarqua le premier soldat français.

« Pourquoi ne reconstituerait-on pas, avec le concours de l'escadre française, le débarquement d'une armée qui serait reçue par des délégations des tribus indigènes, non plus à coups de fusil, comme il y a cent ans, mais avec des fleurs ?...

«... Au point de vue spectaculaire, quoi de plus grandiose et de plus émouvant que la vue de nos magnifiques navires entièrement pavoisés, déchirant l'air de leurs salves d'artillerie, cependant que, tout le long du rivage, des milliers d'indigènes venus de tous les points de l'Algérie manifesteraient leur enthousiasme par des cavalcades échevelées, au bruit des fusillades, des musiques et des cris.

« Une immense diffa serait servie sur place aux troupes et aux indigènes, à l'endroit même où fut livrée la première bataille. L'annonce d'un tel spectacle ne manquerait pas d'attirer sur les lieux des milliers de touristes... »

***

Un autre souhaite que l'on fixe en un tryptique qui serait popularisé par l'image l'épopée de la Colonisation algérienne :

« 1er Tableau. *1835.* — La brousse. Un colon, courbé sur la charrue, tient un fusil à la main. Infécondité du sol, insécurité.

« 2e Tableau. *Vingt ans après.* — Une maison de médiocre apparence, sur le pas de laquelle se tiennent un colon et sa femme, ayant mine chétive. Un arabe tient par la main l'enfant du colon. La brousse a disparu.

« 3e Tableau. *1930.* — Une route en patte d'oie. A la jonction, un château Renaissance dans un parc anglais. Un colon, sa femme et ses enfants, élégamment vêtus, s'apprêtent à monter dans une somptueuse automobile. Une autre auto passe, avec des indigènes qui échangent le bonjour avec les Français. Le colon et sa femme feuillettent en souriant leurs feuilles d'imposition. »

***

Dans sa session d'octobre 1927, le Conseil général d'Alger a émis le vœu « qu'il soit installé sur le sommet de la colonne Bailloud (1), au Fort l'Empereur, une flamme qui perpétue dans le même culte et le souvenir des militaires et le souvenir des colons africains. Elle aura au point de vue moral une signification du plus heureux effet ».

***

Le Comité National des Sciences historiques a décidé de tenir à Alger, en 1930, son second Congrès National.

COMITÉ INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES. — Le VIe Congrès international des Sciences historiques doit avoir lieu à Oslo, du 14 au 18 août prochain. Les personnes désireuses d'assister au Congrès peuvent s'adresser soit au Comité national de leur pays, soit aux Sociétés historiques qui sont en rapport avec le Comité international, soit directement au Comité organisateur norvégien à l'adresse suivante : *Historiker Kongressen* 1928, *Drammensveien* 78, *Oslo, Norvège.* Les annonces de communications devront être faites au Comité organisateur avant le 1er mars 1928.

(1) Ancien commandant du XIXe corps d'armée qui fut l'un des inspirateurs du monument élevé en 1912 aux morts de l'armée d'Afrique.

Une des nouveautés de ce Congrès sera la place faite, à côté des communications, aux *rapports*, c'est-à-dire à des exposés systématiques sur des questions générales, mais très précises, qui pourront être étudiées par voie de coopération internationale, et qui pourront donner lieu à la formation de petites commissions permanentes de spécialistes. Les titres des rapports qui seront présentés au Congrès devront être envoyés le plus tôt possible au Comité organisateur.

Une initiative intéressante a été prise en ce qui concerne l'histoire des sciences. D'accord avec le Secrétariat général du Comité, M. Miéli, professeur d'histoire des sciences à l'Université de Rome, s'est mis en rapport avec plusieurs de ses collègues des autres pays : MM. Fohnan, d'Oslo ; Nieuwenhuis, de Leyde ; Abel Rey, de Paris ; G. Sarton, de Cambridge (U. S. A.) ; J. Schuster, de Berlin ; C. Singer, de Londres ; H. E. Sigerist et K. Sudhoff, de Leipzig, pour leur proposer, en vue du Congrès d'Oslo, la formation d'une commission spéciale.

La Société d'histoire moderne de Paris a décidé, de son côté, de consacrer un certain nombre de ses séances mensuelles à l'étude des questions qui feront l'objet de rapport au Congrès d'Oslo.

Entreprises du Comité international. — Le Comité de rédaction de l'*Annuaire international de bibliographie historique* a envoyé, le 1er septembre, sa première circulaire. Elle a pour objet de fournir aux différents Comités nationaux d'historiens les renseignements nécessaires en ce qui concerne le *dépouillement* qu'ils ont à faire des productions historiques nationales. Les résultats du *dépouillement* devront être envoyés à la fin de janvier 1928, à l'adresse suivante : M. Pierre Caron, Secrétaire du Bureau de rédaction de l'*Annuaire international de bibliographie historique*, à l'Institut international de Coopération intellectuelle, 2, rue de Montpensier, Paris. Pour des renseignements complémentaires, on est prié de s'adresser de même à M. Caron.

A la demande du Bureau du Comité international, MM. les professeurs G. Glotz, de Paris, et H. Oncken, de Münich, ont accepté de faire partie du Bureau de la *Commission pour l'enseignement de l'histoire*, le premier comme Président, le second comme Secrétaire.

Le Secrétariat du Comité international des Sciences historiques a tenu à informer le Secrétariat du Comité organisateur du Congrès de bibliothécaires qui s'est tenu à Edimbourg au

mois de septembre dernier, qu'une enquête avait été ouverte par ses soins auprès des historiens des différents pays sur *l'organisation de la documentation iconographique*. La combinaison des efforts des bibliothécaires avec ceux des historiens serait peut-être de nature à faire avancer la question.

Création de nouveaux Comités nationaux. — Le Comité historique néerlandais s'est définitivement constitué à Utrecht, le 15 octobre. Il a pour président M. le Professeur G. W. Kernkamp, de l'Université d'Utrecht, et pour secrétaire provisoire M. le Dr W. A. F. Bannier, Jan Willem Frisostr. 18 à Utrecht. MM. les professeurs Colenbrander et Huyzinga, de Leyde, continuent d'être les délégués de la Hollande dans le Comité international.

Un Comité historique esthonien est en formation. L'Esthonie a d'ailleurs déjà été admise dans le Comité.

PUBLICATIONS. — Sur l'initiative de M. Alquier, archiviste départemental de Constantine, le *Recueil officiel des Actes de la Préfecture* de ce département publie depuis le n° 13 de l'année 1927 une Bibliographie mensuelle des ouvrages récemment parus intéressant l'Afrique du Nord.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-HUITIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1927)

AUDISIO (Gabriel). — La Tribu des Msirda (avec carte)..... 74

BEL (Alfred). — L'Islam mystique..... 329

DESPARMET (J.). — Ethnographie traditionnelle de la Mitidja (*suite*)..... 198

GAUTIER (E. F.). — Considérations sur l'histoire du Moghreb 47

GSELL (St.), *de l'Institut*. — Juba II, savant et écrivain .. 169

LACHARRIÈRE (J. de). — Tanger et ses destins (1 carte).... 373

LESCHI (L.). — Les «Juvenes» de Saldae d'après une inscription métrique..... 393

MARÇAIS (William), *de l'Institut*. — Les origines de la prose littéraire arabe..... 15

RÉMOND (M.). — L'élargissement des droits politiques des indigènes. Ses conséquences en Kabylie..... 213

SCHEFER (Christian). — Thiers et Clauzel 29

Mélanges :

ALAZARD (J.). — Filippo Lippi a-t-il séjourné en Afrique du Nord?..... 102

ALBERTINI (E.). — Note sur une inscription très probablement donatiste de Barika..... 99

ESQUER (G.). — Un rival d'Abd-el-Kader..... 431

FRANC (J.). — La Mitidja de l'antiquité à 1830..... 420

LEFÈVRE (A.). — Quelques remarques sur les monnaies anciennes de la région d'Aumale..... 262

MARÇAIS (G. . — Matériaux pour un catalogue du Musée de Mustapha. Note sur un coffre kabyle (avec illustrations) 92

POINSSOT (L.). — La mort de Sanson Napollon à Tabarca. 254

TEISSIER. — Notes sur les ruines situées au lieu « Sidi Samegram » 258

Notes de Lecture. — Sur l'expédition de Mascara (1835), p. 105 — Un bibliothécaire en campagne, p. 107. — L'expédition d'Alger et l'opinion publique, p 109. — La société algérienne en 1833, p. 109. — Tidjani et Aïn-Mahdi, p. 114. — Les livres de Fromentin jugés par un journal algérois, p. 112. — L'entraînement de l'armée d'Afrique, p. 265. — Un témoignage sur le séjour de Boutin en Egypte, p. 267. — « Le moyen de guérir à Alger la vérole sans chirurgien » au 17e siècle, p. 268 — Les dominations turque et française appréciées par un juif algérois en 1835, p. 265. — Un récit de voyage en Algérie en vers, p. 207. — Un roi de Bougie, Père de la Merci, p. 439. — Un Français prisonnier des Arabes (1832-1835), p. 439. — Lamennais et la question d'Alger, p. 441. — Lettre d'un transporté de 1852, p. 443.

Bulletin des études islamiques (1925) par Henri MASSÉ . . 115

Bulletin des études archéologiques (1925-1926), par E. ALBERTINI 274

Bulletin de l'art musulman (1925-1927), par G. MARÇAIS . . . 447

Comptes-rendus. — R. Basset : *Mille et un contes, récits et légendes arabes* (H. Massé), p. 131 — R. Brunel : *Essai sur la confrérie religieuse des Hamadryas* (H. Massé), p. 312 — Carra de Vaux : *Les penseurs de l'Islam*, t. V. (H. Massé), p. 131. — Dorbec : *Eugène Fromentin* (J. Alazard), p. 465. — A. A. R. Gibb : *Arabic literatur, an introduction*, (H. Massé), p. 464. — Cte Gilliet : *La pénétration en Mauritanie* (M. Larnaude), p. 303. — St. Gsell, G. Marçais, G. Yver : *Histoire de l'Algérie* (R. Lespès), p. 457. — G. Guyot : *L'Italie devant le probleme colonial* (M. Larnaude), p. 316 — G. Hardy : *L'art nègre* (G. Alazard), p. 467. — A. Kammerer : *Essai sur l'histoire antique d'Abyssinie* (H. Massé), p. 462. — Doct. Legey : *Essai de Folk-lore marocain* (H. Massé), p. 315. — J. Lucos-Lebreton : *La Restauration et la monarchie de Juillet* (G. Esquer), p. 137. — E. Mâle : *Arts et Artistes du Moyen-Age* (J. Alazard), p. 469. — Mehemmed-Ali-Aïni : *La quintessence de la philosophie de Ibn-l-Arabî*, trad. par A. Rechid (M. Ben Cheneb), p. 133. — D. Moulias : *L'organisation hydraulique des Oasis Sahariennes* (M. Larnaude), p. 307. —

A. Prieto y Vives : *Los reyes de Taïfas, Estudio historico numismatico* (A. Bel), p. 127. — Ch. Richet : *Initiation à l'histoire de France et à la civilisation française*, p. 138. — J. Serres : *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet* (G. Esquer), p. 135. — Ch. Tailliard : *L'Algérie dans la littérature française* (J. Braudel), p. 123.

Dépouillement des périodiques 140, 317, 472

Nécrologie. — Henri Basset, par H. TERRASSE 148

Chronique. — A l'Institut, p. 159. — L'Archéologie algérienne en 1926, p. 158. — Centenaire de la prise d'Alger, p. 160, 383, 480. — Comité international des études historiques, p. 166, 484. — Congrès et expositions, p. 167, 326. — Le Drapeau de Mazagran, p. 164. — Il y a cent ans, p. 323, 479. — L'Institut d'ethnologie, p. 166. — Journal Officiel de l'Algérie, p. 165. — Monuments historiques, p. 324. — Musée des Beaux-Arts d'Alger, p. 163, 325. — Notre couverture, p. 159. — Le P. Levacher, p. 324. — Publications, p. 165, 327, 486. — La villa Abd el Tif, p. 325.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ 5, 322, 479

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JANVIER 1927 13

Le Gérant : J. BÉVIA.